Institut
canadien pour
la paix et
la sécurité
internationales

360, rue Albert
Bureau 900
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Guide sur les politiques canadiennes relatives à la limitation des armements, au désarmement, à la défense et à la solution des conflits

Guide 1990

91-02643/

LE *GUIDE* SUR
LES POLITIQUES CANADIENNES
RELATIVES À LA LIMITATION DES ARMEMENTS,
AU DÉSARMEMENT,
À LA DÉFENSE
ET À LA SOLUTION DES CONFLITS
1990

RÉDACTION	Marie-France Desjardins Johanne Di Donato Robin Hay
RÉVISION	Roger Hill Ron Purver
RELECTURE D'ÉPREUVE ET GESTION DE LA PUBLICATION	Veronica Baruffati Eva Bild
PRÉPARATION DU TEXTE ET ADMINISTRATION	Doina Cioiu
TRADUCTION	Anita Portier et Denis Bastien (SOGESTRAN INC.)

Octobre 1990
ISBN 0-662-96329-6

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉFACE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE : LA LIMITATION DES ARMEMENTS ET LE DÉSARMEMENT

1. Les négociations sur les armes nucléaires et spatiales : la réduction des armements stratégiques (START) 1
2. Les négociations sur les armes nucléaires et spatiales : les armes défensives et spatiales 13
3. Les armes chimiques et biologiques 23
4. Le Canada et les zones dénucléarisées 43
5. Les essais nucléaires 49
6. Les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPACS) 61
7. L'ouverture des espaces aériens 73
8. Les négociations sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) 89
9. La non-prolifération des armes nucléaires 109
10. La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique 121
11. Les exportations d'uranium et de tritium 133
12. La vérification 141
13. Les transferts d'armes 149

DEUXIÈME PARTIE : LA DÉFENSE

14. La souveraineté et la sécurité dans l'Arctique 161
15. Le programme d'essai des missiles de croisière 183
16. L'accord du NORAD entre le Canada et les États-Unis 193
17. Le budget de la Défense : programmes et achats 203

18. L'industrie de défense 219

19. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 225

20. Les forces nucléaires à courte portée (SNF) 247

21. Les missions de maintien de la paix et d'observation 259

TROISIÈME PARTIE : LE RÈGLEMENT DES CONFLITS

22. L'Amérique centrale 281

23. Le Moyen-Orient 313

24. L'Afrique sub-saharienne 343

25. L'Asie du Sud 395

26. L'Asie de l'Est et le Pacifique 415

27. Le terrorisme international 445

QUATRIÈME PARTIE : DOSSIERS SPÉCIAUX

28. L'Europe centrale et l'Europe de l'Est 455

29. Les république baltes 503

ANNEXES

1. Les obligations incombant au Canada en vertu des traités 523

2. Les Forces canadiennes 529

3. La contribution du Canada aux opérations de maintien de la paix 535

4. L'opinion publique 539

5. L'équilibre stratégique nucléaire 543

6. Le Canada et la sécurité aux Nations-Unies 545

PRÉFACE

Le *Guide* présente un panorama des principaux événements survenus dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales entre juillet 1989 et juin 1990, et il résume les déclarations et les débats parlementaires canadiens s'y rattachant. Reprenant les grands volets du mandat de l'Institut, il aborde la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits.

Je crois que le *Guide* est maintenant reconnu comme un instrument clef pour quiconque au Canada doit se tenir au courant des changements critiques s'opérant dans le monde et réfléchir à l'importance qu'ils ont pour notre pays. Il sert également d'ouvrage de référence aux orateurs, chroniqueurs et analystes qui sont à la recherche d'une source facilement accessible d'information sur les contributions récentes du Canada aux affaires mondiales.

Des changements de taille ont eu lieu sur la scène internationale pendant l'année écoulée. Le Canada y a réagi, tout en poursuivant ses objectifs traditionnels, à savoir renforcer la paix par l'entremise des Nations Unies, chercher à endiguer la prolifération des armes nucléaires, aider à régler ou, à tout le moins, à contenir les violents conflits déchirant de nombreuses régions du monde, et faire échec au terrorisme international. Même avant les affrontements orageux d'août 1990 (dont nous traiterons l'an prochain dans le *Guide*), les Canadiens et Canadiennes ont éprouvé des préoccupations particulières d'envergure nationale : la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique canadien; la surveillance aérospatiale de l'Amérique du Nord; la gestion des programmes de la Défense nationale concernant le ré-équipement des forces armées et l'examen des politiques, dans un contexte d'austérité budgétaire et tandis que la conjoncture mondiale évolue rapidement.

Le *Guide* évoque les développements importants survenus l'an dernier en Union soviétique et en Europe de l'Est, dans la mesure où ils ont influé sur les perspectives de désarmement et de limitation des armements, dans des dossiers tels que celui intéressant l'avenir de l'OTAN et la modernisation des forces nucléaires à courte portée. Le *Guide* comprend des chapitres spéciaux sur les principaux événements s'étant produits en Europe de l'Est et dans les États baltes et sur les lignes de conduite adoptées par le Canada dans un tel contexte. Les faits critiques observés en Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique sub-saharienne, en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique sont également relatés, de même que les déclarations de fond et les débats parlementaires ayant porté sur eux au Canada. Comme la période visée par le *Guide* prend fin en juin 1990, le chapitre sur le Moyen-Orient ne traite pas de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq ni des développements ultérieurs de la crise du Golfe.

Le Canada est touché par les changements s'opérant dans notre monde complexe, en évolution rapide et parfois dangereux, et il influe lui-même sur ces changements. La fin de la Guerre froide et les nouveaux défis qui se sont dès lors posés ont intensifié l'intérêt du public pour l'actualité internationale. Nous devons tous réfléchir aux politiques que notre pays doit suivre pour contribuer vraiment au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. J'espère que cette cinquième édition du *Guide* aidera les lecteurs et lectrices à comprendre l'évolution récente de l'actualité internationale et à juger de l'attitude du Canada face aux questions les plus pressantes de notre époque.

Le Directeur général,

Bernard Wood

INTRODUCTION

Le *Guide* vise à fournir au public canadien un compendium pratique sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. L'ouvrage cherche à définir les grands thèmes auxquels le Canada s'est intéressé entre le 1er juillet 1989 et le 30 juin 1990, à les situer dans leur contexte et, le cas échéant, à recueillir les opinions des parlementaires sur ces questions.

Afin de définir les politiques officielles du Canada, nous nous sommes fondés sur les déclarations publiques des dirigeants et de représentants autorisés du gouvernement. Les déclarations sont soit résumées, soit tirées textuellement des sources officielles.

Le *Guide* ne vise pas en soi à formuler des observations ni à interpréter quoi que ce soit, même si le choix des extraits et des déclarations a inévitablement supposé certaines décisions de notre part. En conséquence, notre objectif a consisté à réunir en un seul ouvrage des documents qui constitueront pour le lecteur un recueil de base sur les politiques canadiennes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et par le fait même à orienter ce même lecteur vers des recherches plus approfondies.

Au moment de décider de la structure du *Guide*, nous avons choisi de suivre l'ordre dans lequel les divers volets du mandat de l'Institut sont présentés dans la Loi, à savoir la limitation des armements et le désarmement, la défense, et le règlement des conflits. Le lecteur voudra bien noter qu'aux fins du *Guide*, nous nous sommes bornés, dans cette dernière catégorie (le règlement des conflits), à présenter la façon dont le Canada a réagi face aux principaux conflits régionaux.

Chaque chapitre comporte cinq sections intitulées Contexte, Position actuelle du Canada, Débat parlementaire, Ouvrages de référence récents et Ouvrages généraux. Voici en quoi chacune d'elle consiste :

CONTEXTE - Cette section présente le sujet dans ses grandes lignes. Nous visons ici à éviter les détails excessifs tout en puisant dans des documents récents pour bien situer la question dans le contexte du moment. Lorsque la politique suivie par le Canada avant 1988 se rapportait directement au sujet traité, ou s'il fallait en parler pour éclairer la position actuelle du Canada, nous y avons fait référence dans la section *CONTEXTE*.

POSITION ACTUELLE DU CANADA - Pour la présenter, nous nous sommes fondés sur les déclarations des ministres et des représentants autorisés du gouvernement; cette section retrace l'évolution de la politique canadienne.

DÉBAT PARLEMENTAIRE - Dans cette section, nous avons surtout cherché à présenter la position officielle des partis d'opposition; pour cela, nous nous sommes principalement fondés sur les déclarations faites en Chambre et sur les questions y ayant été posées par les porte-parole désignés en ce qui concerne la politique étrangère et la politique de défense. Quant aux délibérations des comités, nous y avons surtout recouru dans la section *CONTEXTE* et, le cas échéant, pour décrire la *POSITION ACTUELLE DU CANADA*.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS - Cette section vise à offrir au lecteur une liste non exhaustive des ouvrages les plus récents traitant de la question étudiée.

OUVRAGES GÉNÉRAUX - Nous dressons ici une liste restreinte d'ouvrages moins récents où le lecteur trouvera plus de détails sur les questions abordées.

Cette année, nous avons apporté divers changements au *Guide* pour rendre compte des fluctuations de la conjoncture internationale. Ainsi, dans la **Partie I**, nous avons ajouté un chapitre sur l'*ouverture des espaces aériens*. Dans la **Partie II**, les chapitres qui, l'an dernier, s'intitulaient *Le budget de la Défense* et *Les grands achats d'équipement de la Défense* ont cette année été combinés sous le titre *Le budget de la Défense : programmes et achats*, tandis qu'un chapitre entièrement nouveau a été ajouté sur les *Forces nucléaires à courte portée (SNF)*. Nous avons éliminé deux chapitres de la **Partie III** : celui qui portait sur l'Afrique du Nord, car il ne s'est pas passé grand-chose dans cette partie du monde au cours de l'année, et parce que la question n'a pas été abordée en chambre; et celui sur les droits de la personne, vu qu'un nouvel institut canadien se consacrant expressément à ce thème a été mis sur pied.

Par ailleurs, nous avons créé une partie entièrement nouvelle intitulée **Dossiers spéciaux**; nous avons voulu y traiter des thèmes qui ont présenté un intérêt particulier au cours de l'année et qui n'ont pas été étudiés dans les éditions antérieures du *Guide*. Nous avons retenu deux **dossiers spéciaux**, à cause de leur importance intrinsèque à l'échelle mondiale et en raison de l'attention que leur ont accordée le public et les décideurs canadiens : les événements survenus en Europe de l'Est, et ceux s'étant produits dans les républiques baltes de l'Union soviétique. De nombreux faits capitaux ont eu lieu trop tard pour que nous ayons pu en parler dans la présente édition du *Guide* (l'invasion du Koweït par l'Iraq et la réunification allemande). Ces événements, et d'autres encore, seront examinés en détail dans la prochaine édition.

Marie-France Desjardins, Johanne Di Donato et Robin Hay, tous membres de la Direction de la recherche à l'Institut, ont fait les recherches nécessaires et rédigé les textes des divers chapitres. M^me^ Desjardins s'est occupée des chapitres 3 à 5, 9 à 13, 15 et 27, ainsi que des annexes 4 et 6; M^me^ Di Donato a écrit les chapitres 21 à 26 et l'annexe 3, et M. Hay, les chapitres 1 et 2,

6 à 8, 14, 16 à 20, ainsi que les annexes 1, 2 et 5. Par ailleurs, Réjean Hallée, étudiant à l'Université Carleton, et Karen Ballentine, chercheure à l'Institut, ont conjugué leurs efforts pour produire le chapitre 28 sur l'*Europe de l'Est*, tandis que John Wright, membre des Services d'information de l'Institut, a rédigé le chapitre 29 sur les *États baltes*.

Ron Purver, chargé de recherche principal, et Roger Hill, Directeur de la recherche, ont révisé le volume, M. Purver s'étant surtout occupé des chapitres rédigés en anglais à l'origine (c'est-à-dire ceux préparés par M^me^ Di Donato et MM. Hay et Wright). M. Hill s'est chargé des textes présentés en français, soit de ceux écrits par M^me^ Desjardins et M. Hallée.

Cette année encore, il convient de souligner la contribution de nombreuses personnes à ce qui est devenu un effort déployé à l'échelle de l'Institut. Eva Bild et Veronica Baruffati (Programmes publics) ont fait la relecture d'épreuve et géré la publication du *Guide*, avec l'aide d'Hélène Samson (Programme publics). Doina Cioiu, administratrice à la Direction de la recherche, était présente à la naissance du *Guide* et elle a poursuivi cette année son rôle d'«accoucheuse» de cette publication, en nous apportant une aide technique et rédactionnelle précieuse. Nos remerciements vont aussi à Anita Portier et à Denis Bastien de la société Sogestran Inc., qui se sont chargés de la traduction et de certains travaux de révision; à tout le personnel de la bibliothèque de l'Institut, pour son appui indéfectible tout au long de l'année; et à Sylvain Lemieux (Services d'information), pour le soutien inlassable qu'il nous a accordé dans le maniement des systèmes informatiques.

Nous serons heureux de recevoir des observations sur l'utilité du *Guide*, sur sa présentation et sur les façons de l'améliorer.

Ron Purver,
co-réviseur

PREMIÈRE PARTIE - LIMITATION DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT

1. **LES NÉGOCIATIONS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES ET SPATIALES : LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS STRATÉGIQUES (START)** 1
   - *Contexte* 1
   - *Position actuelle du Canada* 8
   - *Débat parlementaire* 9

2. **LES NÉGOCIATIONS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES ET SPATIALES : LES ARMES DÉFENSIVES ET SPATIALES (DST)** 13
   - *Contexte* 13
   - *Position actuelle du Canada* 18
   - *Débat parlementaire* 19

3. **LES ARMES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES** 23
   - *Contexte* 23
   - *Position actuelle du Canada* 34
   - *Débat parlementaire* 38

4. **LE CANADA ET LES ZONES DÉNUCLÉARISÉES** 43
   - *Contexte* 43
   - *Position actuelle du Canada* 44
   - *Débat parlementaire* 45

5. **LES ESSAIS NUCLÉAIRES** 49
   - *Contexte* 49
   - *Position actuelle du Canada* 53
   - *Débat parlementaire* 56

6. **LES NÉGOCIATIONS SUR LES MESURES PROPRES À ACCROÎTRE LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ (MPACS)** 61
   - *Contexte* 61
   - *Position actuelle du Canada* 68
   - *Débat parlementaire* 69

7. **L'OUVERTURE DES ESPACES AÉRIENS** 73
   - *Contexte* 73
   - *Position actuelle du Canada* 79
   - *Débat parlementaire* 85

8. **LES NÉGOCIATIONS SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE)** 89
   - *Contexte* 89
   - *Position actuelle du Canada* 103
   - *Débat parlementaire* 105

9. **LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES** 109
Contexte 109
Position actuelle du Canada 113
Débat parlementaire 116
10. **LA PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE** 121
Contexte 121
Position actuelle du Canada 124
Débat parlementaire 128
11. **LES EXPORTATIONS D'URANIUM ET DE TRITIUM** 133
Contexte 133
Position actuelle du Canada 138
Débat parlementaire 139
12. **LA VÉRIFICATION** 141
Contexte 141
Position actuelle du Canada 144
Débat parlementaire 146
13. **LES TRANSFERTS D'ARMES** 149
Contexte 149
Position actuelle du Canada 151
Débat parlementaire 155

PREMIÈRE PARTIE - LIMITATION DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT

1. LES NÉGOCIATIONS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES ET SPATIALES : LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS STRATÉGIQUES (START)

CONTEXTE

Le 8 janvier 1985, les États-Unis et l'Union soviétique sont convenus d'entamer des négociations sur les armes nucléaires et spatiales, stratégiques et à portée intermédiaire, et d'essayer de régler toutes les questions connexes dans le contexte de la tribune ainsi établie. Les discussions, connues sous le nom de «Négociations sur les armes nucléaires et spatiales» (ANS), ont été axées sur trois volets distincts, à savoir les armes nucléaires stratégiques, les armes nucléaires à portée intermédiaire, et les armes défensives et spatiales.

La signature du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), le 8 décembre 1987, à Washington, a marqué une étape importante dans les pourparlers sur les ANS. Ce traité interdit tous les missiles terrestres FNI américains et soviétiques (d'une portée de 1 000 à 5 500 kilomètres), l'Union soviétique s'engageant à en détruire 1 846 et les États-Unis, 847. Les engins FNI à courte portée, soit les SS-12/22 et les SS-12/23 du côté soviétique et les Pershing 1A du côté américain, devaient être détruits dans les dix-huit mois suivant la ratification du Traité. Les FNI à longue portée, y compris les missiles balistiques SS-4, SS-5 et SS-20 et les missiles de croisière SSC-X-4 (entreposés mais jamais déployés) du côté soviétique et les Pershing II et les missiles de croisière sol-sol (GLMC) du côté américain, devaient être détruites dans les trois ans suivant la ratification. Le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont échangé les instruments de ratification au Sommet de Moscou, le 1er juin 1988.

En juillet 1988, chaque camp a entamé l'inspection des bases et des usines de l'autre afin de vérifier les informations contenues dans le Traité. Le 1er août, l'Union soviétique a détruit ses premiers missiles, en l'occurrence quatre SS-12, alors que les États-Unis ont attendu le 8 septembre pour détruire leurs premiers Pershing II. Au début du mois de mai 1990, l'URSS avait détruit 1 615 missiles et les États-Unis, 486. De manière générale, Américains et Soviétiques se sont déclarés mutuellement satisfaits de l'application de l'accord. Cependant, la découverte, en mars 1990, de missiles SS-23 en République démocratique allemande, en Tchécoslovaquie et en Bulgarie a provoqué la consternation des Américains. Le 7 mars, le directeur de l'Agence américaine de la limitation des armements et du désarmement, M. Ronald Lehman, a déclaré que les États-Unis «estimaient qu'il s'agissait d'une erreur, que

les Soviétiques avaient simplement perdu ou oublié ces missiles».[1] Les Soviétiques, quant à eux, ont affirmé que les missiles en question avaient été transférés sans autorisation avant la signature du Traité sur les FNI et qu'ils n'étaient pas dotés d'ogives nucléaires. Bien que Moscou ait assuré que les SS-23 que l'on venait de découvrir n'étaient pas visés par le Traité sur les FNI, des dispositions ont été prises pour les détruire.

Il a été plus difficile d'aboutir à un résultat dans les deux autres domaines couverts par les pourparlers sur les ANS. Bien qu'on l'appelle souvent par le sigle donné aux précédentes négociations sur la réduction des armements stratégiques, à savoir START, aucun nom officiel n'a été retenu pour le groupe chargé des armements nucléaires stratégiques. Avant les pourparlers START, qui se sont terminés sans accord en décembre 1983, il y avait eu les négociations sur la limitation des armements stratégiques SALT I (1969-1972) et SALT II (1972-1979). Toutes ces négociations portaient sur les armes nucléaires stratégiques et intercontinentales. En règle générale, est appelé «arme stratégique» tout engin capable d'atteindre le territoire d'une superpuissance depuis le territoire de l'autre (le Traité SALT II fixe la portée minimale de ces armes à 5 500 km).

À leur sommet de novembre 1985, à Genève, le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont accepté, en principe, de réduire de moitié leurs arsenaux nucléaires stratégiques et d'adopter des moyens de contrôle efficaces. Puis, au sommet de Washington, en décembre 1987, ils se sont mis d'accord sur les points suivants : plafonner à 6 000 le nombre des ogives réparties entre un maximum de 1 600 missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) ou lancés à partir de sous-marins (SLBM) ou de bombardiers; limiter à 4 900 les ogives montées sur ICBM et SLBM; diminuer de moitié le nombre des «gros» ICBM soviétiques, ce qui les ramènerait à 154, chaque missile pouvant emporter dix ogives; limiter à la moitié de ce qu'elle était alors la charge utile éjectable totale des ICBM et SLBM soviétiques; fixer un plafond distinct (indépendamment des 6 000 ogives susmentionnées) pour les missiles de croisière mer-sol nucléaires à longue portée (SLCM); et élaborer des méthodes permettant de vérifier le respect des engagements. En outre, les deux parties se sont entendues sur les «règles de décompte» à employer pour fixer le nombre d'ogives que chaque type de missile balistique pourrait emporter.

---

1 *Arms Control Reporter*, 1990, p. 403.B.745.

En août 1989, à la fin de la onzième série des pourparlers START, plusieurs points essentiels restaient en litige :

- les Soviétiques insistaient pour subordonner la conclusion d'un accord START à celle d'un accord sur les armes défensives et spatiales;

- pour ce qui était des règles de décompte des ALCM, les États-Unis proposaient de fixer à dix le nombre d'engins par bombardier, quelle que soit la capacité d'emport de l'aéronef, alors que l'URSS voulaient tenir compte du nombre maximal que chaque type de bombardier pouvait effectivement transporter. Les deux parties ne s'étaient pas entendues non plus sur la définition de la portée des ALCM, les Américains ne voulant prendre en compte que les missiles capables de frapper à plus de 1 500 km de distance, alors que les Soviétiques voulaient inclure les missiles d'une portée de 600 km;

- les États-Unis exigeaient l'interdiction des ICBM mobiles, à moins que l'on ne mette au point des méthodes permettant d'en vérifier le nombre;

- s'agissant du nombre maximal de SLMC, alors que les Soviétiques réclamaient des limitations strictes, les Américains voulaient exclure les SLMC des accords START, car il n'existe, selon eux, aucun moyen de vérifier le respect d'une telle interdiction sans compromettre leur politique consistant à ne pas confirmer ni nier la présence ou l'absence d'armes nucléaires à bord de navires;

- s'agissant du détail des plafonds relatifs au nombre d'ogives, les États-Unis insistaient pour les limiter à 3 300 pour les ICBM, mais l'URSS n'était disposée à accepter ce chiffre que si le même s'appliquait aux SLBM;

- la modernisation des gros ICBM, que les États-Unis tiennent à voir interdite; et

- les Soviétiques voulaient que les deux superpuissances aient interdiction d'aider un pays tiers à moderniser ses systèmes nucléaires, ce qui, pour les Américains, signifierait qu'ils ne peuvent soutenir la force de dissuasion nucléaire des Britanniques.

Le 20 septembre 1989, répondant aux Soviétiques, qui accusaient les États-Unis de faire preuve de mauvaise volonté dans les négociations sur la limitation des armements, le secrétaire d'État américain, M. James Baker, a annoncé que Washington cesserait de réclamer l'interdiction

des ICBM mobiles, si le Congrès approuvait le financement des missiles mobiles MX et Midgetman.

Des progrès plus importants ont été enregistrés au cours des discussions que M. Baker a eues avec son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, à Jackson Hole (Wyoming), les 22 et 23 septembre. À cette occasion, les Soviétiques ont fait savoir qu'ils ne subordonnaient plus la conclusion d'un accord START à celle d'un accord sur les armes défensives et spatiales, qui aurait réduit la portée de l'Initiative de défense stratégique (IDS) des Américains. L'URSS s'est cependant réservé le droit d'annuler un futur accord START si les États-Unis procédaient, dans le cadre de l'IDS, à des essais violant le Traité sur les ABM dans sa stricte interprétation.

À Jackson Hole également, MM. Baker et Chevardnadze ont décidé d'effectuer, à titre d'essai, des inspections mutuelles des arsenaux nucléaires respectifs avant de signer un traité START, et de prévenir l'autre partie une fois par an, deux semaines à l'avance au moins, du déroulement d'exercices stratégiques auxquels participent de gros bombardiers à capacité nucléaire. En outre, ils ont révélé qu'ils avaient progressé sur les moyens de contrôler le nombre des missiles mobiles et de définir les missiles balistiques en fonction du missile et du lance-missile ou vecteur utilisé. Enfin, allant nettement dans le sens des Americains, M. Chevardnadze a suggéré qu'il «serait possible de limiter le nombre des SLMC ailleurs que dans le cadre d'un traité START en définissant des obligations réciproques».

Début décembre, pendant le sommet de Malte qui réunissait MM. Bush et Gorbatchev, les deux parties sont convenus de régler les principaux points en litige dans les négociations START avant juin 1990 et de signer un traité avant la fin de l'année.

Du 8 au 10 février, MM. Baker et Chevardnadze se sont rencontrés à Moscou, où leurs entretiens ont permis de régler les points suivants : le décompte des missiles balistiques entreposés, le nombre autorisé de SLCM et de ALCM, et la question de la télémétrie appliquée aux missiles.[2] Ils ont décidé de ne limiter que le nombre des missiles entreposés ou non déployés dont les essais se font à partir de lance-missile mobiles. S'agissant des SLMC, les États-Unis ont officiellement accepté la formule proposée par l'URSS à Jackson Hole, à savoir que les deux parties échangent des déclarations qui les lient quant au nombre de missiles de ce type déployés. Bien que n'entrant dans un traité START, ces limites resteraient en vigueur aussi longtemps qu'un tel traité et les deux parties s'engageraient à ne pas dépasser les nombres déclarés. Il n'y a pas eu entente sur les détails des portées et sur la question de savoir si l'on

---

2 Michael Gordon, «US and Soviets Appear to Agree on Main Elements of Arms Treaty», *New York Times*, 11 février 1990, p. A1 et A20.

doit ou non inclure les SLCM non nucléaires dans l'accord, comme le souhaitent les Soviétiques.[3]

L'URSS a cédé sur la question des ALCM après que les États-Unis lui ont donné l'assurance qu'ils s'engageraient à ce que la quantité d'ALCM emportés par un bombardier ne dépasserait pas un certain nombre à préciser. La concession soviétique signifie que dans l'accord START, les bombardiers stratégiques américains capables d'emporter jusqu'à vingt missiles seraient répertoriés comme en emportant seulement dix, tandis que les bombardiers soviétiques capables d'en emporter une douzaine ou plus seraient répertoriés comme en emportant seulement huit. Les Soviétiques auraient droit à quarante pour cent de plus de bombardiers dotés d'ALCM pour compenser le plus grand nombre de missiles autorisés à bord des bombardiers américains.[4] La question de la portée des ALCM n'est pas réglée et les deux parties sont toujours en désaccord sur la manière d'assurer que les missiles de croisière classiques seront exemptés.

Américains et Soviétiques se sont également entendus sur les grandes lignes d'une disposition du traité stipulant que l'ensemble de la télémétrie appliquée aux missiles ne serait pas codée, afin de ne pas empêcher l'interception des données par l'autre partie. Cependant, les Américains ont insisté pour que le droit de passer sous silence certains paramètres techniques essentiels soit préservé, de manière que Moscou n'ait pas de précisions sur certaines des données qu'elle interceptera. Moscou préférerait que toutes les données soient transmises en clair, sans poser aucun problème de compréhension.

Le 5 avril 1990, MM. Baker et Chevardnadze se sont rencontrés à Washington pour essayer, entre autres choses, de lever les derniers obstacles à un accord START. Hormis l'annonce que le sommet américano-soviétique aurait finalement lieu du 30 mai au 3 juin, peu de progrès ont été enregistrés. En fait, les Soviétiques sont apparemment revenus sur l'accord sur les SLMC conclu en février pour insister pour que les assurances relatives au nombre de SLMC détenus par chacune des parties soient codifiées dans le traité. M. Chevardnadze a également demandé que les États-Unis s'engagent à poursuivre les négociations sur les armes nucléaires stratégiques dès la conclusion d'un traité START et avant sa ratification par le Sénat. Les Américains ont refusé de prendre un tel engagement avant de connaître l'issue du processus

---

3 *Arms Control Reporter*, 1990, p. 611.B.613.

4 *Ibid.*, p. 611.B.614.

de ratification et avant d'avoir discuté du type d'armements qui ferait partie d'un éventuel «START II».[5]

Aussitôt après les entretiens Baker-Chevardnadze, on a appris que les deux parties avaient discuté d'un projet présenté par les États-Unis le mois précédent, en secret et à titre officieux, et visant l'interdiction de tous les missiles terrestres à ogives multiples. Washington proposait d'inclure dans un premier accord START une interdiction des missiles terrestres *mobiles* pourvus de plus d'une ogive. Un deuxième accord, qui se négocierait après la conclusion des pourparlers en cours, prévoirait l'élimination de tous les missiles terrestres à ogives multiples. Dans une lettre remise par M. Chevardnadze au président Bush de la part du président Gorbatchev, le 6 avril, le dirigeant soviétique répliquait à cette proposition que toute interdiction de cette catégorie de missile devrait aussi porter sur les missiles mer-sol.[6] La majorité des ogives nucléaires soviétiques sont montées sur des missiles balistiques terrestres, alors que, du côté américain, elles le sont sur des missiles mer-sol.

En mai, M. Baker s'est envolé pour Moscou avec tout un lot de nouvelles propositions destinées à débloquer les négociations START, afin qu'une déclaration sur les grands principes d'un accord puisse être annoncée au sommet américano-soviétique de juin. Après quatre jours de discussions-marathon parfois tendues, Américains et Soviétiques ont, semble-t-il, «levé les principaux obstacles à un accord sur la réduction des armements stratégiques».[7] Au nombre de ces «principaux obstacles» levés figuraient la question des missiles de croisière air-sol et mer-sol. À la demande de l'URSS, les États-Unis ont concédé que les ALCM d'une portée supérieure ou égale à 600 kilomètres figurent dans un accord. En contrepartie, l'URSS a accepté les règles de décomptes des Américains ainsi que l'exemption des ALCM à armement classique que l'on peut distinguer des versions nucléaires. Cela visait le *Tacit Rainbow*, un missile de croisière conventionnel américain conçu pour détruire les radars ennemis et encore en phase d'essais. Selon la règle de décompte convenue, «tout bombardier lourd américain, actuel ou futur, équipé pour des ALCM, comptera pour dix ogives et ne pourra, en fait, emporter plus de vingt ALCM (...) Tout bombardier lourd soviétique, actuel ou futur, équipé

---

5 Don Oberdorfer et R. Jeffrey Smith, «US-Soviet Summit Dates Advanced», *Washington Post*, 6 avril 1990, p. A1

6 Voir : R. Jeffrey Smith, «Gorbachev Cool to Bush's Missile Proposal», *Washington Post*, 9 avril 1990, p. A10; et Michael R. Gordon, «Soviets Rebuffed by Cheney on Plan Curbing Sea Arms», *New York Times*, 16 avril 1990, p. A1 et A8.

7 Thomas L. Friedman, «US and Soviets Close to a Pact on 30% Cut in Nuclear Missiles; Agree on Chemical-Arms Curbs», *New York Times*, 20 mai 1990, p. A1.

pour des ALCM, comptera pour huit ogives et ne pourra, en fait, emporter plus de douze ALCM».[8] Il a été convenu que les États-Unis pourraient appliquer cette règle de décompte à un maximum de 150 bombardiers lourds et l'URSS, à un maximum de 210. Les bombardiers capables d'emporter davantage de missiles de croisière seraient comptés comme transportant les ALCM pour lesquels ils sont équipés.[9]

Les deux parties sont par ailleurs convenues de ne pas faire figurer les SLMC dans un traité START, mais plutôt de les citer dans une déclaration non vérifiable et politiquement, mais pas légalement, contraignante n'entrant pas dans le traité. Il y aurait une déclaration tous les ans pendant la durée d'application du traité START et cette déclaration préciserait le nombre maximum de SLMC que chaque partie déploierait «au cours de chacune des cinq années suivantes d'application du traité», ce nombre ne devant pas dépasser 880.[10]

Un certain nombre de questions n'ont pas été réglées, dont celles des plafonds numériques applicables aux ogives des missiles sol-sol, des restrictions visant les essais en vol et la modernisation des missiles balistiques lourds existants, comme le SS-18 soviétique, et celle du bombardier soviétique *Backfire* qui, selon les Américains, constitue une réelle menace intercontinentale, malgré son rayon d'action limité.

Au sommet de Washington du 1er juin 1990, les présidents Bush et Gorbatchev ont publié une déclaration commune précisant la teneur d'un éventuel traité START et réaffirmant «leur détermination à terminer la rédaction de ce traité de façon qu'il soit prêt à être signé au plus tard à la fin de l'année».[11] Comme on s'y attendait, les deux parties ne seraient pas autorisées à déployer plus de 6 000 ogives, chacune, réparties sur 1 600 vecteurs stratégiques (les missiles balistiques mer-sol et leurs lanceurs, les missiles balistiques sol-sol et leurs lanceurs, et les bombardiers lourds). Seules 4 900 de ces ogives pourraient être montées sur des ICBM ou des SLBM et pas plus de 1 540, sur des ICBM lourds. L'accord de mai relatif aux missiles de croisière figurait dans la déclaration, et les ogives des missiles mobiles y étaient limitées à 1 100, encore que la question de la vérification de leurs missiles porteurs restait en suspens. Le traité serait en vigueur pour une durée de quinze ans, sauf s'il était remplacé entre-temps par un nouvel accord.

---

8 USIS, *Wireless File*, EUR403, 5 juillet 1990, p. 8

9 *Ibid.*, p. 8-9.

10 *Ibid.*, p. 9.

11 «Text of the Agreement on Long-Range Arms», *New York Times*, 2 juin 1990, p. A8.

Les règles de décompte des ALCM et des bombardiers lourds non équipés pour les transporter mais capables d'emporter des bombes conventionnelles et des missiles d'attaque à courte portée, et l'absence dans l'éventuel traité des missiles non déployés (de réserve) lancés depuis des silos, des sous-marins et des bombardiers, ainsi que des SLMC signifie que les deux signataires réduiraient le nombre de leurs ogives stratégiques de 30 à 35 p. 100 et non de 50 p. 100, comme les présidents Reagan et Gorbatchev en étaient convenus en principe lors de leur sommet de Genève, en 1985. La rencontre au sommet de juin 1990 n'a pas permis non plus de régler la question du bombardier *Backfire* et de la modernisation des ICBM lourds, ni celle de la clause interdisant de contourner le traité. Les États-Unis voulaient s'assurer que cette dernière ne les empêcherait pas continuer à aider les Britanniques dans leur programme stratégique nucléaire.[12]

Enfin, MM. Bush et Gorbatchev ont signé une déclaration définissant les objectifs d'un accord START II dans lequel ils «rechercheraient des mesures visant à réduire la concentration des ogives sur l'ensemble des vecteurs stratégiques et notamment des mesures se rapportant à la question des missiles lourds et des ICMB mirvés.[13]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

En matière de limitation des armements, la réduction des arsenaux stratégiques nucléaires des superpuissances reste l'une des grandes priorités du gouvernement canadien. En novembre 1989, alors qu'il se trouvait à Moscou, le premier ministre, M. Mulroney, a déclaré :

> Une condition préalable à la réalisation d'une paix véritable est une réduction des forces conventionnelles et des arsenaux nucléaires à courte portée en Europe et la correction des déséquilibres dans les forces, de même qu'une réduction, de part et d'autre, des armements nucléaires stratégiques au strict minimum exigé par la sécurité.[14]

---

12 Michael Gordon, «Talks Fail to End Disputes on Long-Range Arms», *New York Times*, 2 juin 1990, p. A4.

13 «Bush-Gorbachev Summit: Agreeing to Agree», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 24, 16 juin 1990, p. 1 200.

14 Cabinet du premier ministre, *Notes pour une allocution du très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada*, Moscou, 20 novembre 1989, p. 2.

Dans la déclaration politique commune canado-soviétique signée à Moscou, les deux pays préconisaient l'aboutissement, dans les meilleurs délais, des négociations visant à réduire de 50 p. 100 les armes offensives stratégiques des États-Unis et de l'URSS.[15]

Cependant, certains aspects de l'éventuel accord START inquiétaient les représentants canadiens. En novembre 1989, l'ambassadrice au désarmement, M^me^ Margaret Mason, a déclaré devant un comité parlementaire que le Canada avait «exprimé ses préoccupations au sujet du report de la question des missiles de croisière mer-sol [dans START] et nous espérons que cette question ne sera pas abandonnée».[16]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 27 novembre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) a reproché au premier ministre de ne pas avoir abordé la question des SLMC dans sa déclaration concernant sa visite officielle à Moscou :

> Il y a toute la question du contrôle des armements navals et de la prolifération des missiles de croisière lancés par sous-marin : le premier ministre n'en a pas soufflé mot dans sa déclaration. La prolifération des armes nucléaires est une question qui nous préoccupe de plus en plus.[17]

Le 19 décembre 1989, M. Blaikie a soulevé la question du programme des missiles sur rail MX Garrison. Il a demandé que le gouvernement canadien proteste contre le stationnement de wagons équipés de MX à Grand Forks (Dakota du Nord), tout près de la frontière canadienne. En outre, il a exhorté le gouvernement à désapprouver clairement cette «escalade incongrue de la course aux armements» et, à défaut de l'enlèvement des wagons MX, d'obtenir la garantie que ces trains «ne se déplaceront jamais en direction du Canada».[18]

---

15 Cabinet du premier ministre, *Communiqué*, 22 novembre 1989.

16 *Procès verbal des délibérations et des données du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce international*, n° 24, 7 novembre 1989, p. 23.

17 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6243.

18 *Débats de la Chambre des communes*, 19 décembre 1989, p. 7192.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Arbatov, Alexeï G., «START: Good, Bad or Neutral?», *Survival*, vol. 31, n° 4, juillet-août 1989, p. 291-300.

Barral, Graham, «START, Stability and Arms Control», *Peace Research Report*, n° 25, Department of Peace Studies, Université de Bradford, Bradford, juin 1990, 89 p.

Boyer, Yves, «La conclusion prochaine des START : Triomphe de la raison, ou essoufflement de champions ?», *Défense nationale*, décembre 1989, p. 11-19.

Cox, David, *Revue des négociations de Genève en 1987 et 1988*, *Exposé* n° 27, ICPSI, Ottawa, mars 1989, 8 p.

Duquette, Christopher M., «Ban the SLMC», *US Naval Institute Proceedings*, vol. 116, n° 6, juin 1990, p. 34-38.

Isaacs, John, «START Makes Sense Despite Oversell», *Bulletin of Atomic Scientists*, vol. 46, n° 5, juin 1990, p. 3.

Robinson, Bill, «Big Promises, Small Cuts: Nuclear and Conventional Arms Control», *Ploughshares Monitor*, vol. 11, n° 1, mars 1990, p. 3-5.

Yost, David, «The Most Difficult Question: Controlling Sea-Launched Cruise Missiles», *US Naval Institute Proceedings*, vol. 115, n° 9, septembre 1989, p. 61-70.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Barrett, John, «Arms Control and Canada's Security Policy», *International Journal*, vol. 42, n° 4, automne 1987, p. 731-768.

Boulden, Jane, «Les missiles de croisière et la limitation des armements stratégiques», *Exposé*, n° 24, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, janvier 1989, 8 p.

Labrie, Roger P. (sous la dir. de), *SALT Handbook: Key Documents and Issues, 1972-1979*, American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington, D.C., 1979, 736 p.

Legget, Jeremy K., et Patricia M. Lewis, «Verifying a START Agreement», *Survival*, vol. 30, n° 4, septembre-octobre 1988, p. 409-428.

Smith, Gerard, *Doubletalk: The Story of the First Strategic Arms Limitation Talks*, Doubleday and Co., New York, 1980, 556 p.

Talbott, Strobe, *Deadly Gambits: The Reagan Administration and the Stalemate in Nuclear Arms Control*, New York, Random House, 1985, 390 p.

Talbott, Strobe, *Endgame: The Inside Story of START II*, Harper's, New York, 1980, 335 p.

Talbott, Strobe, *The Master of the Game: Paul Nitze and the Nuclear Peace*, Alfred A. Knopf, New York, 1988, 416 p.

RENVOIS

Le programme d'essai des missiles de croisière

Les négociations sur les armes nucléaires et spatiales : les armes défensives et spatiales

2. LES NÉGOCIATIONS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES ET SPATIALES : LES ARMES DÉFENSIVES ET SPATIALES (DST)

CONTEXTE

Les négociations sur les armes défensives et spatiales (ADS) ont commencé à Genève le 27 mars 1985, dans le cadre des pourparlers américano-soviétiques sur les armes nucléaires et spatiales (ANS), qui portent également sur la limitation des armes nucléaires stratégiques à longue portée (voir **LES NÉGOCIATIONS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES ET SPATIALES : LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS STRATÉGIQUES (START)** dans le présent *Guide*). Le but des pourparlers sur les ANS est d'empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et dans le domaine des défenses stratégiques. Le sujet fait couler beaucoup d'encre depuis le 23 mars 1983, date à laquelle le président Reagan a rendu publique l'Initiative de défense stratégique (IDS) ou, comme on l'appelle plus communément, la «Guerre des étoiles».

L'objectif de l'IDS est d'assurer une défense contre des missiles balistiques ennemis. Cette «Guerre des étoiles» en est encore à l'étape de la recherche et de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes, destinés à un déploiement dans l'espace extra-atmosphérique. Il s'agirait, par exemple, d'armes employant des techniques «exotiques», comme les lasers ou les faisceaux de particules, mais aussi d'armes anti-satellites (ASAT) ou anti-missiles balistiques plus classiques. Il existe évidemment un lien étroit entre ce projet et le statut et l'avenir du Traité sur les missiles anti-missiles balistiques (ABM) que les deux superpuissances ont signé en mai 1972.

Le Traité ABM est le fruit de l'intérêt accru que les États-Unis et l'Union soviétique ont porté aux systèmes de défense contre les missiles balistiques durant toutes les années soixante. Aux États-Unis, ces systèmes ont suscité un long débat public axé sur deux grandes préoccupations : d'une part, la facilité avec laquelle l'ennemi pourrait déborder les défenses en lançant simultanément quantité de missiles offensifs d'un coût moindre et, d'autre part, la possibilité que le parapluie anti-missiles balistiques sape la doctrine de la dissuasion qui repose sur le principe d'une destruction mutuelle assurée. Ce concept, fondement de la dissuasion nucléaire, suppose que les deux camps restent vulnérables en cas d'attaque, ce qui les décourage de s'agresser l'un l'autre.

En plus d'interdire aux deux parties de déployer un système national de défense contre les missiles balistiques, le Traité ABM limite à deux le nombre d'emplacements où chacune d'elles peut installer des dispositifs ABM, et ce chiffre a été abaissé à un le 3 juillet 1974. Il

prévoit également des mesures de vérification détaillées ainsi que la création d'une commission consultative permanente (CCP) chargée de régler les litiges portant sur l'interprétation et le respect du traité. Le Sénat américain a ratifié le traité par 88 voix contre 2.

Pendant les années soixante-dix, les États-Unis et l'Union soviétique ont tous deux poursuivi leurs recherches sur les défenses anti-missiles balistiques. En 1976, les premiers ont démantelé leur système ABM installé sur une base de missiles, à Grand Forks (Dakota du Nord). L'URSS a maintenu son installation dans la région de Moscou.

En mars 1983, le président Reagan a annoncé que les États-Unis allaient lancer un nouveau programme, l'IDS, qui doterait le pays de défenses qui rendraient les armes nucléaires «impuissantes et désuètes». Bien qu'il ait d'abord déclaré que l'IDS était uniquement un programme de recherches qui serait mené dans le respect du Traité ABM, le gouvernement a concocté une «nouvelle» interprétation dudit traité visant à permettre aux États-Unis de procéder à des essais et de mettre au point des systèmes que leur interdisait jusque-là leur engagement bilatéral avec l'URSS.

L'interprétation du Traité ABM soulève donc un débat considérable quant à la manière d'appliquer le traité aux systèmes ABM reposant sur des techniques nouvelles. L'article V, dont voici le libellé, est au coeur de ce débat :

> Chaque partie s'engage à ne pas mettre au point, procéder aux essais ou déployer des systèmes ABM ou des éléments de tels systèmes qui soient basés en mer, dans l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles.

Les partisans de l'interprétation large soutiennent que les systèmes et les éléments dont il est question dans l'article V sont définis à l'article II. Selon eux, l'emploi de l'expression «et qui comprend présentement» dans la définition de «système» figurant à l'article II signifie que seuls sont interdits les systèmes reposant sur des techniques existant déjà en 1972, année de la signature du Traité. À leur yeux, ceux qui bénéficient de nouvelles techniques ne sont donc pas visés.

Pour les tenants d'une interprétation stricte, en revanche, l'article V interdit clairement tout système ou élément de système basé en mer, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles, qu'il repose ou non sur des techniques existant en 1972. Quant à l'expression «et qui comprend présentement» elle ne figurerait dans l'article II qu'à seule fin de montrer la nature pratique de la définition et non d'exclure des technologies futures.

L'Union soviétique a déclaré que, pour sa part, seule compte l'interprétation stricto sensu du traité qui, en fait, était aussi la seule retenue par les États-Unis jusqu'en 1985. Moscou s'en est tenue à cette position durant les pourparlers sur les armes défensives et spatiales, affirmant que les essais de systèmes ABM et de leurs éléments doivent se faire dans le strict respect du traité. À ces mêmes pourparlers, les États-Unis préfèrent discuter essentiellement des incidences du rapport systèmes offensifs -systèmes défensifs sur l'équilibre stratégique, s'efforcer de négocier une transition en douceur d'une structure militaire à dominante offensive à une structure à caractère défensif, et interroger les Soviétiques sur d'éventuelles violations du Traité ABM par leur pays, notamment en ce qui concerne la station radar de Krasnoïarsk, en Sibérie centrale.

Dans toutes les négociations qui les ont réunis depuis le sommet de Washington (décembre 1987), les deux camps ont pris la déclaration commune du 10 décembre 1987 comme fondement de tout accord. À Washington, ils sont convenus que leurs délégations élaboreraient «... un accord en vertu duquel chaque partie s'engagerait à respecter le Traité ABM, dans sa forme de 1972, dans les recherches, les mises au point et les essais qu'elle effectuerait en conformité avec ledit traité et à ne pas se retirer du Traité ABM pendant une période de temps définie». Des discussions intensives sur la stabilité stratégique devaient commencer trois ans au moins avant la fin de cette période; si ces discussions se révélaient infructueuses, chaque partie serait libre d'agir à sa guise une fois passée la période de non-retrait. Cependant, rien dans le texte de la déclaration commune ne tranchait la question de l'interprétation du traité, que ce soit dans le sens d'une lecture rigoureuse ou souple.

Le 15 janvier 1988, à la neuvième série des pourparlers sur les ANS, les Soviétiques ont présenté un projet de protocole relatif au Traité sur la réduction des armements stratégiques (START). Selon ce document, pendant les dix années où tout retrait serait impossible, les essais de systèmes ABM et de leurs éléments seraient régis par l'interprétation stricte du Traité ABM. Les États-Unis ont rejeté le projet soviétique en faisant valoir qu'un éventuel Traité START ne saurait être assorti de restrictions visant l'IDS. Le 22 janvier 1988, les Américains ont présenté un projet de traité qui faciliterait une transition vers une struture militaire à dominante défensive en permettant la mise au point, les essais et le déploiement de défenses anti-missiles perfectionnées.

Le 22 avril 1988, au cours d'une rencontre entre MM. Shultz et Chevardnadze à Moscou, les Soviétiques ont présenté un nouveau projet d'accord, mais ils ont refusé d'élaborer un texte commun de projet de traité, comme le proposaient les Américains.

Du 24 au 31 août 1988 s'est tenue la troisième conférence d'examen de l'application du Traité ABM. D'aucuns se demandaient jusqu'alors si les États-Unis accuseraient l'URSS de «violation matérielle» du Traité, ce qui leur aurait permis, le cas échéant, de dénoncer unilatéralement le Traité. Cependant, peu avant l'ouverture de la conférence, Washington a fait savoir qu'elle remettait sa décision à une date ultérieure. Contrairement aux deux précédentes, cette conférence-ci s'est clôturée sans déclaration commune réaffirmant l'objet et le but du Traité.

Après avoir révisé sa politique stratégique au début de 1989, le gouvernement Bush a annoncé qu'il aborderait la question de l'IDS un peu différemment de son prédécesseur. Ainsi, les crédits alloués à la recherche seraient moins élevés et il faudrait s'attendre à des résultats plus limités. Pour l'exercice 1990, la Maison Blanche a demandé 4,9 milliards au lieu de 5,9 milliards[1] et, pour les cinq années suivantes, 33 milliards au lieu de 41 milliards. Au sein de l'Organisation de l'initiative de défense stratégique (OIDS), l'accent ne porte plus désormais sur la mise au point d'un réseau de gros satellites dont chacun serait muni au maximum de dix fusées d'interception; il est reporté sur un système appelé *Brilliant Pebbles* («GALETS FUTÉS») qui s'appuierait sur des milliers de petites fusées déployées dans l'espace. En juillet 1989, par 248 voix contre 175, le Congrès américain a décidé de n'accorder à l'IDS que 3,1 milliards de dollars sur les 4,9 milliards demandés par M. Bush pour l'année 1990.

Le 21 septembre 1990, le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, a remis au président Bush une lettre dans laquelle le secrétaire général Gorbatchev décrivait en détail des changements importants dans la position soviétique en matière de limitation des armements. La teneur de cette lettre a été rendue publique les 22 et 23 septembre, à l'occasion des entretiens entre M. Chevardnadze et son homologue américain, M. James Baker, à Jackson Hole (Wyoming). Revenant sur son ancienne position, M. Gorbatchev y annonçait que l'URSS consentirait à conclure un traité START sans recevoir préablablement des Américains l'assurance qu'ils ne déploieraient pas de système ABM dans l'espace. Toutefois, Moscou se réservait le droit d'abroger tout futur traité START si les États-Unis décidaient de déployer un système de défense stratégique qui ne s'en tenait pas à l'interprétation stricte du Traité ABM. Dans le cadre de cette «séparation» entre START et IDS, les Soviétiques demandaient que les deux parties acceptent cette clause d'abrogation par écrit.

Aux entretiens de Jackson Hole également, l'URSS a annoncé qu'elle avait décidé de désaffecter sans condition la station radar de Krasnoïarsk. En outre, elle a de nouveau soulevé

---

1 Michael R. Gordon, «"Star Wars" Fading as Major Element of US Strategy», *New York Times*, 28 septembre 1989, p. A1 et A11.

la question des stations radars américaines de Thule, Greenland et Fylingdales, en Grande-Bretagne. Un mois plus tard, le 23 octobre, dans une allocution prononcée devant le Soviet suprême, M. Chevardnadze a reconnu que les Soviétiques avaient commis une erreur en construisant le radar de Krasnoïarsk. D'une part, son emplacement avait été mal choisi et, d'autre part, il constituait une violation au Traité ABM. Le 28 mai 1990, Américains et Soviétiques ont annoncé officiellement que le démantèlement d'un radar de trente étages, dont la construction avait coûté à l'URSS des centaines de milliards de roubles, avait commencé.[2]

Au terme des entretiens de Jackson Hole, M. Baker avait invité des experts soviétiques à visiter les centres de recherches de l'IDS à Los Alamos et à San Juan (Capistrano). Les Soviétiques ont effectué leurs premières visites de ces centres le 15 décembre 1989 à San Juan, et les 18 et 19 décembre 1989, à Los Alamos.

Le 26 septembre 1989, le Sénat américain a décidé, par 66 voix contre 34, de réduire de 800 millions de dollars le budget de l'IDS soumis par le gouvernement. En juillet, le Congrès l'avait diminuer de 1,8 milliard de dollars. Après le vote du Sénat, les négociateurs des deux chambres se sont attelés à la tâche pour trouver un compromis entre ces chiffres. En novembre, ils annonçaient que, pour la première fois, les parties avaient fini par convenir de rogner sur les dépenses de l'IDS. Ainsi, le Pentagone serait autorisé à dépenser 3,57 milliards de dollars pour l'IDS pendant l'exercice 1990. Pour 1991 et toujours pour l'IDS, le gouvernement Bush demande un financement de quelque 4,4 milliards de dollars.[3]

La douzième série de pourparlers sur la défense et l'espace a commencé le 29 septembre. Le 3 octobre, le chef de la délégation américaine, M. Henry Cooper, s'est retiré pour être remplacé, à la mi-octobre, par M. David Smith. Le 5 décembre, trois jours avant la fin de la série de pourparlers, les États-Unis ont présenté un nouveau texte de projet de traité qui ne reflétait toutefois pas de changement important dans la position américaine.

Le 22 janvier 1990, les délégations ont entamé la treizième série de discussions, au cours de laquelle les Soviétiques n'ont pas insisté pour que soit adoptée une clause écrite leur permettant de se retirer du Traité START si les États-Unis déployaient un système de l'IDS.

---

2 Don Oberdorfer et Ann Devroy, «Soviets Dismantle Disputed Radar», *Washington Post*, 29 mai 1990, p. A1.

3 Peter Grier, «Star Wars Future May Rest on Test of New Rocket», *Christian Science Monitor*, 25 juin 1990, p. 1.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Ces cinq dernières années, le Canada s'est déclaré favorable à l'interprétation stricte du Traité ABM tout en affirmant qu'il n'était pas disposé à participer au programme IDS à un niveau gouvernemental.

Le 26 mars 1985, le Canada et les autres pays de l'OTAN, ainsi que l'Australie, le Japon et Israël, ont reçu une lettre du secrétaire d'État américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, qui les invitait à participer au programme de recherches de l'IDS. Le 7 septembre 1985, après une étude intra-gouvernementale et plusieurs audiences parlementaires publiques, le Canada a décliné l'offre américaine d'une participation officielle au programme de recherches, mais il a laissé les entreprises privées canadiennes libres de chercher à obtenir des contrats dans le cadre de l'IDS. Parmi les pays alliés contactés par les États-Unis, cinq (le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, Israël et le Japon) ont signé des protocoles d'accord en vertu desquels ils participeront à l'IDS.

Le gouvernement canadien a fait savoir à maintes reprises que, quand bien même il ne voulait pas s'engager directement dans la recherche liée à l'IDS, il lui paraissait prudent que l'Occident effectue des recherches dans ce domaine. C'est la position officielle que le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a exposée le 5 mars 1987, à l'issue d'un entretien avec M. Paul Nitze, conseiller spécial auprès du président Reagan en matière de limitation des armements. Après avoir répété que le Canada souhaitait voir les États-Unis faire leur l'interprétation stricte du Traité ABM, M. Clark a déclaré :

> L'adoption d'une interprétation plus large pourrait avoir sur la stabilité et la sécurité internationales des répercussions politiques et stratégiques notables qui demandent d'être examinées et analysées soigneusement. Toute mesure unilatérale, venant de l'une ou l'autre partie au Traité, qui pourrait affecter l'équilibre stratégique actuel inquiéterait vivement le Canada.
>
> (...) Le Canada a appuyé le programme de recherche de l'Initiative de défense stratégique, qu'il considère comme une mesure prudente, compte tenu du fait que les Soviétiques mènent eux aussi des activités analogues d'importance dans le domaine de la défense anti-missiles. Nous croyons cependant que toute transition vers une plus grande dépendance à l'égard des systèmes de défense stratégique devrait d'abord faire l'objet d'un accord entre les deux superpuissances et être accompagnée d'une réduction notable des forces stratégiques offensives (...)

> Simultanément, le programme de l'IDS devrait aller de l'avant dans les limites de l'interprétation stricte du Traité ABM.[4]

La déclaration de M. Shultz selon laquelle les États-Unis jugeaient alors prématurée toute décision de déployer des défenses anti-missiles balistiques a rassuré le gouvernement canadien.

Dans une allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée de l'Atlantique-Nord à Québec, en mai 1987, le premier ministre Mulroney a déclaré que les défenses stratégiques devaient satisfaire aux critères précédemment énoncés par M. Nitze (être rentables, durables et de coûts abordables) ainsi qu'à deux autres : «Il faut faire très attention de ne pas intégrer ces défenses dans les arsenaux en place d'une manière qui risquerait de susciter une hantise de la première frappe (...) et il ne faut pas que les défenses stratégiques compromettent le processus de contrôle des armements».[5]

Selon un rapport du *General Accounting Office* des États-Unis publié en février 1990, au 3 mars 1989, le Canada avait décroché quatre des soixante-sept contrats accordés à des pays étrangers.[6] La valeur totale de ces quatre contrats atteignait 1,9 million de dollars américains. En outre, le Canada a obtenu six contrats de sous-traitance pour une valeur totale de 775 000 dollars américains.[7]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question des pourparlers sur les armes défensives et spatiales n'a pas été abordée à la Chambre des communes pendant l'année parlementaire écoulée. Au cours des années passées, des députés ont interrogé le gouvernement quant à son rôle dans l'attribution de contrats en rapport avec l'IDS à des industriels canadiens. En novembre 1987, la question du rôle de la Corporation commerciale canadienne (CCC) en tant que principal adjucataire dans un contrat

---

4 Ministère des Affaires extérieures, *Discours* 87/14, 5 mars 1987, p. 2-3.

5 Cabinet du premier ministre, «Notes pour une allocution devant l'Assemblée de l'Atlantique-Nord», 23 mai 1987, p. 3.

6 United States General Accounting Office, *Strategic Defense Initiative Program: Extent of Foreign Participation*, Rapport du président, Subcommittee on oversight and investigations, Committee on Energy and Commerce, Chambre des représentants, février 1990, p. 11.

7 *Ibid.*, p. 29.

lié à l'IDS a été soulevée en chambre. L'argument était que la CCC, en tant que société de la Couronne, est un agent du gouvernement fédéral et ne peut donc participer à des opérations qui iraient à l'encontre de l'engagement du gouvernement canadien de ne pas prendre part à des projets liés à l'IDS. Le gouvernement a répondu que le rôle de la CCC était de servir d'intermédiaire aux entreprises et qu'elle s'en tenait à cela.[8]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bunn, Mattew, *Foundation for the Future: The ABM Treaty and National Security*, Arms Control Association, Washington, D.C., 1990, 221 p.

Carter, Ashton B., «Testing Weapons in Space», *Scientific American*, vol. 261, n° 1, juillet 1989, p. 33-40.

Cooper, Henry F., «The Defence and Space Talks - Small Steps Towards Agreement», *NATO Review*, vol. 37, n° 4, août 1989, p. 11-16.

Gardner, Anthony, «The Alliance and Missile Defence», *Armed Forces and Society*, vol. 16, n° 2, hiver 1990, p. 215-240.

Scheffer, David J., «Nouveau Law and Foreign Policy», *Foreign Policy*, n° 76, automne 1989, p. 44-65.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Croft, Stewart, «The Impact of Strategic Defences on European-American Relations in the 1990s», *Adelphi Papers*, n° 238, International Institute for Strategic Studies, Londres, hiver 1989, 66 p.

---

8 *Débats de la Chambre des communes*, 16 novembre 1987, p. 10829. Voir également le chapitre 21, «Canada-USA : la recherche liée à l'initiative de défense stratégique», dans David Cox et Mary Taylor (sous la dir. de), *Introduction aux politiques canadiennes relatives à la limitation des armements, à la défense et à la solution des conflits, 1986-1987*, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, Ottawa, 1987, notamment pages 140-143.

Daggett, Stephen, et Robert D. English, «Assessing Soviet Strategic Defense», *Foreign Policy*, n° 70, printemps 1988, p. 129-149.

Durch, William J., «The Future of the ABM Treaty», *Adelphi Papers*, n° 223, International Institute for Strategic Studies, Londres, été 1987, 80 p.

Fainberg, Anthony, «Limited Missile Defenses - What Can They Protect?», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 3, avril 1989, p. 17-22.

Garthoff, Raymond L., *Policy vs. Law: The Reinterpretation of the ABM Treaty*, Brookings Institution, Washington, D.C., 1987, 117 p.

Lin, Herbert, *New Weapons Technologies and the ABM Treaty*, Pergamon-Brassey's International Defence Publishers Inc., Washington, D.C., 1988, 95 p.

Purver, Ronald, «Le Traité ABM a-t-il un avenir ?», *Exposé*, n° 18, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, février 1988, 7 p.

Congrès des États-Unis, Office of Technology Assessment, *SDI Technology Survivability and Software*, U.S. Government Printing Office, Washington, D.C., mai 1988, 282 p.

Weston, William C., «L'importance stratégique de l'espace pour les besoins militaires futurs du Canada», *Études internationales*, vol. 19, n° 3, septembre 1988, p. 493-500.

RENVOIS

Les négociations sur les armes nucléaires et spatiales : la réduction des armements stratégiques (START)

L'accord du NORAD entre le Canada et les États-Unis

3. LES ARMES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

CONTEXTE

L'usage d'armes chimiques pendant la Première Guerre mondiale a incité la collectivité internationale à intensifier ses efforts pour supprimer totalement de telles armes et empêcher la mise au point d'armes biologiques. Ces efforts ont abouti, en 1925, à la signature du Protocole de Genève, qui interdit l'emploi de «gaz asphyxiants ou toxiques, de liquides, de substances ou de dispositifs analogues, ainsi que de moyens bactériologiques (biologiques) offensifs».

Rien toutefois, dans le Protocole, ne proscrit la mise au point, la fabrication ni le stockage d'armes chimiques ou biologiques; c'est pourquoi, avec le temps, l'établissement de clauses restrictives plus étendues a semblé de plus en plus nécessaire. Différents organes des Nations Unies chargés des questions de désarmement se sont consacrés à cette tâche avec beaucoup d'ardeur, en particulier au cours des vingt dernières années.

En 1971, il a été décidé à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) d'examiner séparément la question des armes chimiques et celle des armes biologiques, en raison des difficultés qui empêchaient la conclusion d'un accord qui aurait interdit les deux catégories d'engins. Cette initiative a rapidement entraîné un déblocage des discussions sur la réduction des armes biologiques et elle a abouti, en 1972, à la signature d'une convention, qui est entrée en vigueur trois années plus tard. Cette convention, connue sous le nom de Convention sur les armes biologiques et considérée comme étant le premier véritable accord international de désarmement, interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'acquisition d'armes bactériologiques ou à toxines et exige la destruction des stocks existants. Au 1er janvier 1990, ce texte avait été signé par 137 États et ratifié par 112.

En 1980 et 1986, deux conférences d'examen ont eu lieu, qui avaient pour objet de garantir que la Convention remplissait bien son office. Les participants se sont notamment demandés dans quelle mesure la Convention interdisait bien les nouveaux types d'armes dont les progrès technologiques [grâce à la découverte, par exemple, de l'acide désoxyribonucléique (ADN) recombinant] pouvaient entraîner la mise au point. Ils ont souligné qu'il n'existait dans la Convention aucune clause restreignant les recherches sur les agents biologiques et toxiques, ou les applications possibles de ces dernières au domaine militaire. Enfin, ils ont examiné les problèmes que pose la vérification de l'observance de l'accord.

Ces questions ont retenu l'attention à partir du moment où toute une série de rumeurs, voulant que les superpuissances et leurs alliés avaient mis au point et utilisé des armes biologiques et toxiques, ont commencé à circuler vers le milieu des années 1970. Signalons notamment ici les accusations portées contre l'Union soviétique et ses alliés au sujet de l'emploi d'une toxine (la pluie jaune) en Asie du Sud-Est, et le fait qu'on n'a pas pu alors établir la vérité à cet égard.

En vue de renforcer encore l'efficacité de la Convention, on a inclus dans la Déclaration finale issue de la deuxième conférence d'examen une disposition autorisant n'importe quel État à convoquer un groupe consultatif d'experts si l'application de la Convention donne lieu à un problème. Il était également demandé aux signataires, dans la Déclaration finale, de commencer à mettre en oeuvre des mesures pour prévenir ou réduire les «ambiguïtés, les doutes et les soupçons relativement aux activités menées dans le domaine bactériologique, et d'améliorer la coopération internationale quant à l'utilisation pacifique de la microbiologie». L'échange de renseignements sur les installations de recherche, sur les produits biologiques et sur l'incidence de maladies peu communes figurait parmi ces mesures. Un groupe spécial de techniciens et de scientifiques représentant les États parties a siégé à Genève du 31 mars au 15 avril 1987 afin de mettre au point des modalités d'échange précises. Le premier échange d'information a commencé à l'automne 1987 et a été répété tous les ans depuis.

L'interdiction des armes chimiques figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1968, mais ce n'est que dernièrement qu'on est parvenu à faire un véritable pas en avant. En 1980, la Conférence du désarmement (CD), qui réunissait quarante pays, a constitué le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques. En 1983, ce dernier avait mis au point une formule de consensus définissant les éléments d'un traité détaillé, et il avait circonscrit les points d'entente et de désaccord.

En 1984, les États-Unis ont permis à la CD de franchir une importante étape dans les négociations sur les armes chimiques en déposant un projet de traité selon lequel la vérification serait assurée au moyen d'inspections par mise en demeure (l'inspection obligatoire, à bref préavis, des usines soupçonnées de violer le traité). Cette année-là, également, les pays se sont entendus pour que la destruction des stocks existants d'armes chimiques soit systématiquement vérifiée par des représentants de la collectivité internationale. Ils n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord sur les modalités d'inspection à mettre en oeuvre.

Des allégations faites récemment au sujet de l'usage d'armes chimiques dans certains pays ont avivé les inquiétudes. Le Secrétaire général de l'ONU a mené plusieurs enquêtes, depuis 1980, pour vérifier le bien-fondé de ces accusations. Une série de rapports déposés par

l'ONU depuis 1984 ont confirmé que l'Iraq s'était servi d'armes chimiques contre l'Iran pendant la guerre du Golfe. Le 1er mars 1988, l'Iraq aurait de nouveau employé de telles armes, cette fois contre les Kurdes installés sur son propre territoire. L'ONU a fait enquête sur ces questions entre le 17 mars et le 4 avril 1988. Le 26 avril, le Secrétaire général de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur l'emploi d'armes chimiques dans le conflit irano-irakien. Le rapport a révélé que l'ypérite et des gaz neurotoxiques avaient été utilisés, mais sans préciser par quels pays.

Pendant ce temps, après un intermède de dix-huit ans, les États-Unis ont recommencé en décembre 1987 à produire des armes chimiques. Cette décision a été prise à partir du moment où ils ont allégué que l'Union soviétique continuait de produire de telles armes. À l'automne 1987, par exemple, l'ambassadeur Max Friedersdorf, chef de la délégation des États-Unis au Groupe de travail spécial sur les armes chimiques, a cité des chiffres de source américaine indiquant qu'il existait sur le territoire de l'URSS entre quatorze et vingt usines d'armes chimiques au sujet desquelles Moscou refusait de donner des détails.

Au cours de la même période, on a eu dans le tiers-monde d'autres preuves y confirmant la mise au point et la production d'armes chimiques. Le 25 octobre 1988, aux États-Unis, le directeur de l'Agence centrale de renseignement (CIA), M. William Webster, a annoncé que la Libye était en train de construire une usine d'armes chimiques à Rabta, à quelque quatre-vingts kilomètres au sud-ouest de Tripoli. Selon des représentants du Département d'État américain, une fois terminée, l'usine aurait eu la capacité de produire des gaz neurotoxiques et d'importantes quantités d'ypérite. Quand la Libye a réfuté les accusations en soutenant qu'il ne s'agissait que d'une usine de produits pharmaceutiques que le «monde entier pourrait visiter une fois la construction terminée», les États-Unis n'ont pas cessé, au cours des quelques mois qui ont suivi, de porter des accusations de plus en plus précises, avec preuves à l'appui. Les États-Unis ont également démontré que la technologie utilisée pour la construction de l'installation libyenne provenait de sociétés ouest-allemandes et japonaises. Par ailleurs, des sociétés ouest-allemandes, américaines et indiennes auraient été mêlées à la mise au point d'un stock d'armes chimiques par l'Iran.

À Genève, des progrès ont été réalisés dans les négociations sur les armes chimiques. On s'est en effet rapproché d'un accord sur la définition de ce que sont exactement les armes chimiques et sur les modalités à employer pour les détruire. Des clauses détaillées ont été élaborées sur la vérification des stocks déclarés ainsi que de la fermeture et de la destruction des usines d'armes chimiques. On a également accompli du bon travail en vue d'établir des lignes directrices pour la création d'un bureau international d'inspection. Le 11 août 1987, l'URSS a déposé un projet, qui s'apparentait beaucoup à celui soumis en 1984 par les États-

Unis sur la question des inspections obligatoires sur place. Les Soviétiques acceptaient le principe des inspections par mise en demeure de toutes les usines d'armes chimiques, sans droit de refus par le pays en cause. Ils proposaient aussi que les équipes d'inspecteurs soient autorisées à pénétrer dans les lieux, dans les quarante-huit heures suivant la mise en demeure. (Jusque-là, l'URSS avait exigé le droit de refuser les demandes d'inspection par mise en demeure, et elle n'avait pas réclamé un délai de préavis aussi court.)

De nouveaux progrès vers l'interdiction des armes chimiques ont été accomplis en octobre 1987, lorsque les représentants de quarante-cinq pays sont allés visiter une usine d'armes chimiques à Shikhany, sur la Volga, au sud de Moscou. À cette occasion, on leur a montré dix-neuf sortes de munitions chimiques et un équipement mobile servant à les détruire. À la faveur de pourparlers bilatéraux, il a également été décidé qu'une délégation américaine irait à Tchapayesk visiter un centre soviétique de destruction d'armes chimiques et que des experts soviétiques se rendraient en novembre 1987 dans une usine d'armes chimiques située à Tooele, dans l'Utah. Par ailleurs, l'Union soviétique a déclaré en décembre 1987 que son stock d'armes chimiques ne comprenait pas plus de 50 000 tonnes d'agents toxiques et que toutes ses réserves se trouvaient sur son territoire.

Du 7 au 11 janvier 1989, plus de 140 pays ont participé à Paris à une Conférence sur les armes chimiques. Cette conférence avait été convoquée pour attirer l'attention des participants sur les atrocités issues de l'emploi d'armes chimiques, sur les dangers que posent leur existence et leur prolifération, et sur les questions en suspens relativement à leur interdiction. Au cours des cinq jours de la Conférence, le nombre total de pays ayant déclaré ne pas posséder de telles armes est passé à plus de soixante, onze États ont ajouté leur signature au bas du Protocole de Genève, et trois autres pays ont annoncé leur intention de signer sous peu.

La Déclaration finale de la Conférence soulignait quatre points : 1) la détermination des participants à ne pas utiliser d'armes chimiques et à en condamner l'emploi (ce qui revenait à réaffirmer l'autorité du Protocole de Genève); 2) la nécessité pressante de conclure un traité qui interdirait les armes chimiques et auquel tous les États devraient souscrire dès sa conclusion; 3) la nécessité pour les États de faire preuve d'autodiscipline et d'agir de façon responsable jusqu'à l'entrée en vigueur d'une interdiction générale; 4) les États se sont déclarés entièrement d'accord pour charger les Nations Unies de veiller à faire respecter l'interdiction des armes chimiques et pour confier au Secrétaire général le soin de faire enquête en cas de violations présumées du Protocole de Genève.

Certains participants à la Conférence ont accusé les nations occidentales de jouer le jeu de la «double norme» en essayant de freiner la prolifération des armes chimiques dans le tiers-monde sans cesser pour autant de mettre au point de nouvelles générations d'engins de cette sorte. Des États arabes comme l'Égypte, l'Iraq et la Libye ont exigé que les participants leur reconnaissent le droit de détenir des armes chimiques tant et aussi longtemps qu'Israël serait réputé posséder une capacité nucléaire. Ces arguments ont été rejetés par les deux superpuissances.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'événements ont de nouveau attiré l'attention sur la mise au point et la production d'armes chimiques et biologiques dans le tiers-monde. Le 13 août 1989, par exemple, le *New York Times* a signalé que l'Iran avait tenté de se procurer des toxines au Canada et aux Pays-Bas, vraisemblablement pour un programme de recherches de production d'armements biologiques.[1] Le journal précisait qu'en décembre 1988, un chercheur iranien avait contacté le Dr Bruno Schiefer, directeur du laboratoire de recherches en toxicologie à l'Université de la Saskatchewan, pour négocier l'achat de toxines pouvant servir à la fabrication d'armes biologiques. Selon le *New York Times*, le Dr Schiefer a communiqué avec le gouvernement canadien et a refusé la transaction. Le Canada a par la suite alerté les membres du Groupe d'Australie (réunissant dix-neuf pays fabricants de produits chimiques, dont le Canada, qui tentent de resserrer les mesures de contrôle sur les exportations d'agents chimiques pouvant servir à la fabrication de gaz toxiques).

Le 7 mars 1990, le gouvernement américain a de nouveau commenté sur l'usine de Rabta, en Lybie. Selon le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater : «Des preuves suggèrent que Rabta produit des armes chimiques (...) L'usine est dangereuse et le devient de plus en plus.» Interrogé sur la possibilité d'une opération militaire, M. Fitzwater a simplement déclaré : «Nous n'excluons rien.»[2] Une semaine plus tard, plusieurs sources ont rapporté qu'un incendie avait ravagé l'usine de Rabta, et la Libye a immédiatement accusé les États-Unis, Israël et la République fédérale d'Allemagne d'y être pour quelque chose.[3] Le 7 avril, toutefois, Washington a déclaré posséder des photos satellites prouvant que l'incendie n'avait été qu'un

---

1 «Iran is Said to Try to Obtain Toxins», *New York Times*, 13 août 1989, p. 11. Voir aussi «Harmful Fungi Requested by Iranian, Scientist Says», *Globe and Mail*, 14 août 1989, p. A-1 et A-2 ; «Armes chimiques. L'Iran aurait tenté d'acheter des toxines au Canada», *Le Devoir*, 14 août 1989, p. 2.

2 «Washington et Bonn accusent la Libye de produire des armes chimiques», *La Presse*, 8 mars 1990, p. B-7.

3 «L'usine de Rabta aurait été dévastée par un incendie», *Le Monde*, 16 mars 1990, p. 8.

coup monté.[4] Un peu plus d'un mois plus tard, les États-Unis ont affirmé que les activités avaient repris à l'usine chimique soupçonnée de servir à la fabrication d'armes.[5]

Le 2 avril 1990, le président irakien Saddam Hussein a reconnu pour la première fois que son pays possédait des armes chimiques binaires (composés qui, une fois combinés, deviennent toxiques). Le président irakien a ajouté : «On fera en sorte que le feu ravage la moitié d'Israël si ce pays tente quoi que ce soit contre l'Iraq.» Il a également déclaré : «Ceux qui nous menacent par la bombe atomique, nous les exterminerons par l'arme chimique.»[6]

Le fait que le nombre des participants non membres de la CD aux négociations sur les armes chimiques ait presque doublé et que plus d'une trentaine d'États aient soumis des rapports sur les inspections de leurs industries chimiques respectives (à savoir, des inspections expérimentales nationales) atteste des récents progrès accomplis à la Conférence du désarmement. Il reste cependant plusieurs questions à examiner de plus près : la vérification (et, plus particulièrement, les modalités liées aux inspections par mise en demeure, et les inspections à titre spécial), les sanctions, l'assistance et le rôle du conseil exécutif.

Le 1er juin 1990, les États-Unis et l'Union soviétique ont fait un geste important pour faciliter la conclusion et l'entrée en vigueur d'une convention multilatérale qui interdirait les armes chimiques. Pendant leur sommet de Washington, le président Bush et le secrétaire général Gorbatchev ont signé un accord bilatéral sur la destruction et la non-production d'armes chimiques et sur les mesures pour faciliter l'adoption d'une convention multilatérale qui interdirait ces armes.[7] L'exposé d'intentions souligne la détermination des parties de déployer

---

4 *The Arms Control Reporter*, Brookline, Mass., 1990, p. 704.E-2.6. Voir aussi «L'usine chimique de Rabta a subi très peu de dégâts», *Le Monde*, 21 mars 1990, p. 6 ; «Damage in Libyan Fire Reassessed as U.S. Sees Possible Hoax», *The Washington Post*, 31 mars 1990, p. A-28.

5 *The Arms Control Reporter*, Brookline, Mass., 1990, p. 704.E-2.8.

6 «Israël s'inquiète des menaces de l'Irak», *Le Monde*, 4 avril 1990, p. 1 et p. 7. Voir aussi «Le président Saddam Hussein menace de mettre à feu la moitié d'Israël», *Le Monde*, 4 avril 1990, p. 7.

7 «Agreement Between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on Destruction and Non-Production of Chemical Weapons and on Measures to Facilitate the Multilateral Convention on Banning Chemical Weapons», reproduit dans *Chemical Weapons Convention Bulletin*, n° 8, juin 1989, p. 19-22. Voir aussi «Agreed Statement in Connection with the Agreement Between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on Destruction and Non-Production of Chemical

tous les efforts voulus pour en arriver à la conclusion et à l'entrée en vigueur d'une convention multilatérale sur les armes chimiques. Selon les termes de l'accord bilatéral, les États-Unis et l'Union soviétique s'engagent (dès l'entrée en vigueur de celui-ci) à cesser toute production d'armes chimiques et à commencer la destruction de leurs stocks avant la fin de 1992. Les parties s'engagent également à détruire au moins la moitié de leurs stocks avant la fin de 1999, pour ne posséder qu'un maximum de 5 000 tonnes le 31 décembre 2 002.

Au chapitre des mesures visant à faciliter la conclusion d'une convention multilatérale, les États-Unis et l'Union soviétique se sont entendus pour réduire et limiter leurs armes chimiques de façon à ce qu'au plus tard huit ans après l'entrée en vigueur d'une convention multilatérale, les quantités combinées des stocks qu'ils possèdent n'excèdent pas les 500 tonnes. Washington et Moscou conviennent également d'entrer en consultation avec d'autres participants aux négociations multilatérales en vue de proposer qu'une conférence spéciale des parties à la convention se tienne huit ans après son entrée en vigueur. Le but de cette conférence spéciale serait de déterminer si la participation à la convention multilatérale est suffisante pour assurer l'élimination complète de tous les stocks d'armes chimiques restants au cours des deux années suivantes.

Le Canada a signé et ratifié tant le Protocole de Genève établi en 1925 que la Convention sur les armes biologiques conclue en 1972. Depuis, il s'intéresse énormément à l'élaboration de mesures de vérification propres à assurer une plus stricte observance de la Convention. Le Canada a participé activement aux réunions du groupe spécial de techniciens et de scientifiques, constitué conformément à la Déclaration finale issue de la deuxième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Au cours de ces réunions, qui ont eu lieu à Genève en mars et en avril 1987, le Canada a contribué à mieux faire comprendre l'avantage qu'il y aurait à adopter des critères concernant la brusque apparition de maladies et des mesures de sécurité (confinement) pour les établissements de recherche.[8]

Les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa ont aussi voulu contribuer à définir et à promouvoir une éventuelle convention sur les armes chimiques et à en garantir le respect grâce à une vérification efficace. La signature d'une convention d'interdiction des armes

---

Weapons and on Measures to Facilitate the Multilateral Convention on Banning Chemical Weapons», reproduit dans *Chemical Weapons Convention Bulletin*, n° 8, juin 1989, p. 22.

8 «Conférence sur les armes biologiques : une réussite», *Le Bulletin du désarmement*, été-automne 1987, p. 10.

chimiques fait partie des six grands objectifs du gouvernement actuel en matière de désarmement et de limitation des armements. Au chapitre des principaux apports du Canada dans ce domaine, mentionnons les divers documents de travail sur l'interdiction des armes chimiques présentés à la Conférence du désarmement (CD).[9]

Le Canada a également publié un ouvrage intitulé *Manuel pratique de la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques*; il a organisé trois enquêtes sur des cas présumés d'utilisation d'armes à toxines par les Soviétiques en Asie du Sud-Est;[10] il a présenté à la Conférence du désarmement une série de condensés sur les négociations relatives aux armes chimiques, dont des documents sur les sessions en cours. Le gouvernement canadien a aussi vigoureusement condamné l'emploi d'armes chimiques, dont les utilisations pendant la guerre irano-iraquienne.[11]

Plus récemment, le Canada a contribué à promouvoir la conclusion d'une convention sur les armes chimiques en organisant, ou en participant, à un certains nombre d'activités visant à en favoriser l'adoption. En octobre 1988, par exemple, il a commandité, à l'Université de Calgary, une réunion d'un petit nombre d'experts venus des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest, des Pays-Bas, de la Suède et du Canada pour voir quelles leçons ils

---

9 Voir, par exemple, Canada et Norvège, *Proposal for an Annex to Article IX Concerning Verification of Alleged Use of Chemical Weapons*, CD/766, 2 juillet 1987; et Canada, *Factors Involved in Determining Verification Inspectorate Personnel and Resource Requirements*, CD/823, 31 mars 1988.

10 *Manuel pratique de la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques*, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, novembre 1985; Butler, G.C., *Report on the Use of Chemical Warfare in Southeast Asia* (note adressée aux Affaires extérieures le 2 décembre 1981; Shiefer, H.B., *Study of the Possible Use of Chemical Warfare in Southeast Asia* (Un rapport soumis au ministère des Affaires extérieures), Ottawa, 1982; Norman, J.J. et Purdon, J.J., *Final Summary Report on the Investigation of Yellow Rain Samples from Southeast Asia*, Centre de recherches pour la Défense, Ottawa, février 1986; ministère des Affaires extérieures, Direction du contrôle des armements et du désarmement, Conférence du désarmement, *Chemical Weapons : Working Papers, 1986 Session*, Ottawa, juin 1987, et ministère des Affaires extérieures, Direction du contrôle des armements et du désarmement, Conférence du désarmement, *Chemical Weapons: Final Records (PV), 1986 Session*, Ottawa, juin 1987.

11 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 068, 25 mars 1988.

pourraient tirer des systèmes de garantie de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), dans le contexte de la vérification d'une interdiction des armes chimiques.[12]

Du 7 au 11 janvier 1989, le Canada a activement participé à la Conférence de Paris sur les armes chimiques. Le secrétaire aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a profité de cette importante occasion pour inviter les participants à condamner l'existence des armes chimiques et à réaffirmer leur engagement en faveur du Protocole de Genève. Il a aussi invité d'autres États à y adhérer et à renforcer les moyens mis à la disposition des Nations Unies pour leur permettre d'enquêter sur les présomptions d'emploi d'armes chimiques.[13] La conférence a aussi donné l'occasion à M. Clark de déclarer à nouveau que le Canada n'a pas l'intention de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir ni de stocker des armes chimiques, à moins qu'on ne s'en serve contre ses forces armées, ses populations civiles ou celles de ses alliés. Il a affirmé que le Canada remplissait à l'égard de tous les États les obligations lui étant imposées par le Protocole, qu'ils y soient ou non parties, et qu'il avait adopté une ferme politique de non-production en vue de faciliter l'instauration d'une interdiction complète des armes chimiques. Le secrétaire aux Affaires extérieures a ajouté que le Canada avait déjà aviné la collectivité internationale de la destruction des stocks d'agents chimiques encore utilisables, accumulés pendant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, M. Clark a profité de la Conférence pour répéter la déclaration faite en 1970 par le Canada relativement à la Convention sur les armes biologiques. À ce sujet, il a déclaré que le Canada n'avait jamais eu en sa possession d'armes biologiques ou à toxines et qu'il n'avait pas l'intention d'en mettre au point, d'en produire, d'en acquérir, d'en stocker ni d'en utiliser, à quelque moment que ce soit.[14]

Afin d'améliorer la contribution du Canada aux pourparlers sur la convention sur les armes chimiques, Ottawa a annoncé, le 9 janvier 1989, la nomination d'un conseiller scientifique

---

12 «Atelier de Calgary portant sur la vérification d'une convention sur les armes chimiques», *Le Bulletin du désarmement*, automne-hiver 1988, p. 5. Voir aussi l'ouvrage de James Keeley, *Garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Observations sur les leçons applicables à la vérification découlant d'une convention sur les armes chimiques*. Ottawa, ministère des Affaires extérieures, Études ponctuelles sur la vérification du contrôle des armements, n° 1, septembre 1988.

13 «Interdire à tout jamais les armes chimiques», *Le Bulletin du désarmement*, automne-hiver 1988, p. 3.

14 *Ibid.*

à temps plein, pour les négociations sur la limitation des armes chimiques, auprès de la mission permanente du Canada à la Conférence du désarmement.[15]

En mars 1989, le Canada a annoncé à la Conférence du désarmement que son pays était en train de préparer un document de travail sur les répercussions financières de la création d'un bureau international d'inspection dans le cadre d'une Convention sur les armes chimiques.[16]

Enfin, en juillet 1989, le Canada a reçu une délégation de dix scientifiques et officiers soviétiques, qui ont visité le Centre de recherches pour la défense Suffield, en Alberta. La visite avait pour but de faire observer les techniques et l'équipement utilisés pour la destruction d'agents chimiques et d'échanger des informations sur les questions techniques et ayant trait à la sécurité environnementale qui s'y rattachent.[17]

Au pays, la question de la mise à l'essai d'armes chimiques a suscité de vives inquiétudes en 1988. (Pour plus de détails sur cette question, voir le chapitre intitulé «Les armes chimiques et biologiques» dans les éditions 1987-1988 et 1989 du *Guide*.) En juin, plusieurs sources ont révélé que le ministère de la Défense nationale effectuait depuis 1983 des essais en plein air de gaz neurotoxiques au Centre de recherches pour la défense Suffield. Bien que le gouvernement ait déclaré qu'on avait seulement utilisé de petites quantités afin de rechercher des moyens efficaces pour protéger les soldats canadiens dans des cas où les Forces armées se retrouveraient devant cette menace (pendant des opérations de maintien de la paix, par exemple[18]), les craintes concernant les risques possibles pour les collectivités avoisinantes n'ont pas été dissipées pour autant. Le gouvernement a par la suite commandé à M. William Barton, alors président du conseil d'administration de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, un rapport sur les activités de recherche et d'instruction dans le domaine de la défense chimique et biologique.

---

15 Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, 9 janvier 1989.

16 Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève, «Déclaration de Son Excellence l'ambassadeur de Montigny Marchand devant la Conférence du désarmement», 7 mars 1989, p. 8.

17 «Des Soviétiques visitent le Centre de recherches pour la défense Suffield», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 6.

18 *Débats de la Chambre des communes*, 24 août 1988, p. 18803.

En décembre, le gouvernement a publié les résultats de l'étude de M. Barton. Le rapport s'intitulait *Développement de la recherche et de la formation dans le domaine des défenses chimiques et biologiques au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes*, et il concluait que toutes les activités de recherche, de mise au point et de formation entreprises par le MDN étaient «d'ordre strictement défensif et que le Canada adoptait en fait la politique la plus prudente pour lui sans contredire le moins du monde ses engagements internationaux». L'étude soulignait en outre que toutes ces activités étaient menées avec rigueur et qu'elles ne constituaient aucune menace pour la sécurité publique ni pour l'environnement. L'auteur du rapport a tout de même fait au gouvernement seize recommandations destinées à améliorer les mécanismes de gestion et de régie du programme d'auto-défense chimique et à mieux le faire comprendre du public. Le rapport préconisait notamment de renforcer les mesures de sécurité et les moyens de protection au Centre de recherches pour la défense de Suffield et au Centre de recherches pour la défense d'Ottawa, de réduire le nombre d'essais en plein air devant être effectués à la base de Suffield,et de garantir, qu'à l'avenir, ces derniers seraient systématiquement assujettis aux dispositions de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.[19] Le 25 janvier 1989, M. Beatty, alors ministre de la Défense nationale, a annoncé la réponse du gouvernement au rapport Barton. Il a affirmé avoir accepté les seize recommandations qui lui avaient été faites dans le rapport et il a indiqué avoir donné des instructions pour qu'elles soient mises en oeuvre sans délai.[20]

Entre-temps, à l'automne 1988, plusieurs sources ont fait état de la mise à l'essai d'armes chimiques sur des êtres humains à Suffield, au cours des années 1960. (Pour plus de détails sur cette question, voir le chapitre intitulé «Les armes chimiques et biologiques» dans l'édition 1989 du *Guide*.) Le gouvernement a alors ordonné la tenue d'une enquête publique pour faire la lumière sur cette question. Il a promis de procéder à des vérifications auprès de tous ceux dont on savait qu'ils avaient participé à ces tests, et il a assuré qu'on avait entrepris parallèlement de retrouver tous ceux qui auraient pu y être mêlés.[21]

---

19 Voir ministère de la Défense nationale, *Étude exhaustive du programme de recherche, de développement et d'instruction sur l'autodéfense chimique et biologique mis en pratique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes*, William H. Barton, ministère de la Défense nationale, Ottawa, 31 décembre 1988.

20 Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, 25 janvier 1989, p. 1.

21 *Débats de la Chambre des communes*, 21 septembre 1988, p. 19478-19479; 22 septembre 1988, p. 19530; et 23 septembre 1988, p. 19568 et 19572.

Enfin, en décembre 1988, un ancien membre des Forces canadiennes a déclaré que celles-ci avaient largué en 1947 des obus d'ypérite dans l'océan Pacifique.[22] Même si la première réaction du ministre de la Défense, M. Beatty, et d'autres représentants du MDN a été de déclarer que «les dossiers ne faisaient état d'aucune opération de ce genre», des preuves supplémentaires ont amené le colonel Conrad Mialkowski, Directeur général adjoint de la recherche et du développement, au Quartier général de la Défense nationale, à admettre qu'un largage avait effectivement eu lieu à quelque 160 kilomètres de la côte de la Colombie-Britannique.[23] (Pour plus de détails sur cette question, voir le chapitre intitulé «Les armes chimiques et biologiques» dans l'édition 1989 du *Guide*.)

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Du 18 au 22 septembre 1989, le Canada a participé à Canberra (Australie) à une Conférence sur le projet de mise en oeuvre d'une convention sur les armes chimiques. Réunissant des représentants de gouvernements de plus de soixante-cinq pays ainsi que des représentants de l'industrie chimique de plus de trente pays, la Conférence avait pour buts de renforcer les liens entre les gouvernements et l'industrie et de rappeler les responsabilités qui leur incombent avant la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Le Canada a profité de l'occasion pour présenter une étude préparée par le Programme de recherche sur la vérification du ministère des Affaires extérieures et intitulée «Role and Function of a National Authority in the Implementation of a Chemical Weapons Convention» (Rôle et fonction d'un organisme national dans la mise en oeuvre d'une convention sur les armes chimiques).[24]

Dans un discours qu'elle a prononçée devant la Première Commission des Nations Unies, le 20 octobre 1989, l'ambassadrice du Canada pour le désarmement, M^me^ Peggy Mason, a évoqué les progrès réalisés dans les négociations sur l'interdiction des armes chimiques :

> Le progrès des négociations sur les armes chimiques à la Conférence sur le désarmement n'a pas été aussi spectaculaire que certains l'espéraient, compte tenu des attentes qui avaient été suscitées à la Conférence de Paris au début de l'année. Ceux qui

---

22 «Army Dumped Chemical Arms: Report», *Ottawa Citizen*, 9 décembre 1988, p. C18.

23 «Forces Admit Mustard Gas Dumped Off B.C.'s Coast», *Vancouver Sun*, 14 décembre 1988.

24 «Conférence à Canberra», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 22.

> nourrissent ces attentes doivent toutefois les tempérer en reconnaissant que des questions d'une complexité considérable sont maintenant devant le Comité spécial. Les groupes de travail établis par le Président ont dû étudier de nombreuses questions difficiles d'ordre technique et juridique et ils ont agi avec une diligence et une persévérance extraordinaires. Nous espérons qu'une nouvelle détermination animera les délégués réunis à Genève à la suite du grand succès qu'a connu la Conférence gouvernement-industrie sur les armes chimiques tenue dernièrement à Canberra en Australie.[25]

M^me^ Mason a poursuivi en soulignant le problème de l'adhésion à une convention sur les armes chimiques :

> Certains ont exprimé l'avis qu'il faudra beaucoup de temps pour convaincre les États d'adhérer à une convention sur les armes chimiques, une fois que celle-ci aura été définie. Or, depuis de nombreuses années, les États affirment au sein de cette Commission que non seulement ils appuient une convention sur les armes chimiques mais qu'ils en attendent la conclusion avec impatience. Leurs votes en faveur de résolutions demandant un accord de cette nature devraient donc être considérés comme autant de promesses qu'il faut tenir.[26]

Le 15 décembre 1989, à la 44^e^ session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a coparrainé trois résolutions sur les armes chimiques et biologiques. La résolution 44/115A exhortait les pays membres de la CD à forcer l'allure pour négocier une convention sur les armes chimiques et à y consacrer plus de temps.[27] La résolution 44/115B réclamait la stricte observation du Protocole de Genève et priait le Secrétaire général, lorsqu'un État membre lui signalera l'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines, de procéder promptement à des enquêtes afin d'établir les faits. La résolution notait aussi le travail du Groupe d'experts chargé de mettre au point des lignes directrices et procédures pour les enquêtes menées en cas d'utilisation présumée d'armes chimiques.[28] Enfin, par la résolution 44/115C, les participants se sont dits satisfaits de l'adoption de mécanismes d'échange

---

25 «Allocution de l'ambassadrice Mason devant la Première Commission», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 15.

26 *Ibid.*

27 Résolution 44/115A de l'AGNU, 15 décembre 1989.

28 Résolution 44/115B de l'AGNU, 15 décembre 1989.

d'informations, conformément aux dispositions de la Déclaration finale issue de la Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. La résolution invitait par ailleurs les États membres à communiquer ces informations tous les ans et elle priait le Secrétaire général de fournir son aide au besoin pour faciliter l'application des sections pertinentes de la Déclaration finale. La résolution se terminait par une invitation lancée à tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier ou à signer la Convention.[29] Les trois résolutions ont été adoptées par consensus.

Le 24 avril 1990, l'ambassadeur du Canada à la Conférence du désarmement, M. Gerald Shannon, a évoqué la négociation d'une interdiction des armes chimiques à la CD. Soulignant que cette question est la plus importante à laquelle la CD doit faire face durant sa session de 1990, il a rappelé la menace posée par l'existence d'armes chimiques et réaffirmé l'importance d'en arriver à des progrès concrets. À ce propos, M. Shannon a indiqué que plusieurs problèmes étaient en bonne voie d'être résolus et il a souligné certains progrès réalisés jusqu'ici.[30]

Le Canada, a souligné M. Shannon, est particulièrement impressionné par les résultats auxquels sont parvenus les différents groupes de travail. Il a déclaré que les progrès accomplis par le Groupe de travail B sur la question cruciale de l'ordre de destruction des armes chimiques constituent peut-être le succès le plus important enregistré jusqu'ici. L'ambassadeur a décrit ces problèmes comme étant les plus difficiles à résoudre. Il a noté que, malgré l'esquisse de solution, beaucoup d'efforts restent à faire à ce sujet.

Évoquant les résultats auxquels est parvenu le Groupe de travail C en ce qui concerne le contentieux propre à l'étude des sanctions, les amendements et le règlement des différends, M. Shannon a mentionné qu'il y a à peine un an, n'importe quel observateur aurait pu penser que ces questions étaient insolubles. Il a ajouté que les progrès réalisés démontrent que des solutions sont possibles.

M. Shannon a également parlé des progrès réalisés par le Groupe de travail A concernant les travaux sur la question du Protocole relatif aux procédures d'inspection, et particulièrement la question des procédures concernant les enquêtes en cas de plaintes relatives à l'utilisation présumée d'armes chimiques. À cet égard, le représentant canadien a souligné la

---

29 Résolution 44/115C de l'AGNU, 15 décembre 1989.

30 *Allocution de l'ambassadeur Gerald G. Shannon à la Conférence du désarmement,* 24 avril 1990, Genève, la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève.

distribution d'un rapport de l'Unité de recherche sur la vérification, au ministère des Affaires extérieures, rapport intitulé «Verification Methods, Handling, and Assessments of Unusual Events in Relation to Allegation of the Use of Novel Chemical Warfare Agents». L'ambassadeur canadien a également fait mention du commencement des travaux du Groupe de travail A sur la question de la vérification à titre spécial. À ce sujet, il a déclaré :

> Après examen attentif des diverses approches et propositions dans ce domaine, mon gouvernement est arrivé à la conclusion que le concept d'une vérification ad hoc doit constituer une partie essentielle de la structure que nous sommes en train d'élaborer pour une vérification effective de la Convention. À notre avis, la vérification ad hoc est le moyen le plus satisfaisant, après les inspections par mise en demeure, de veiller à ce que les installations qu'intéressent les objectifs de la convention soient l'objet d'une vérification appropriée.[31] (sic)

M. Shannon a conclu en déclarant :

> (...) alors même que je souligne certains progrès réalisés jusqu'ici au cours de la Session de 1990, je suis tout à fait conscient du fait que nous ne devons minimiser ni les autres développements encourageants qui se sont produits, ni l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir. Si j'ai abordé ces points particuliers, c'est principalement dans le but de montrer que l'élan pris en 1989 n'a pas faibli et que nous faisons des progrès considérables dans la voie de la réalisation de notre objectif ultime (...) Il est inutile, je pense de préciser que mon gouvernement s'est pleinement engagé à faire tout son possible pour contribuer à la réalisation de notre objectif ultime.[32]

Au cours de son allocution devant la CD, M. Shannon a souligné le dépôt d'un document dans lequel est décrite la première inspection expérimentale nationale du Canada, effectuée dans un laboratoire de synthèse organique au Centre de recherches de défense Suffield. L'ambassadeur canadien a dit espérer que les résultats de cette inspection expérimentale se révéleront utiles pour le travail du Comité spécial sur les armes chimiques.[33]

---

31 *Ibid.*

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 4 avril 1990, le député néo-démocrate Bill Blaikie a interrogé le gouvernement sur la question de la prolifération et de l'utilisation des armes chimiques dans le monde :

> (...) ma question (...) concerne l'inquiétude grandissante qu'éprouve le monde entier devant la prolifération et l'usage des armes chimiques à la suite de la menace proférée l'autre jour contre Israël par l'Iraq et du fait bien connu que ces armes chimiques sont stockées dans divers endroits par plusieurs pays. Je voudrais demander au gouvernement s'il a l'intention de faire preuve de plus de fermeté sur cette question. Plus précisément, entend-il profiter du fait qu'il siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour relancer un mouvement international en vue d'interdire les armes chimiques et pour créer un climat international où les pays qui menacent non seulement de se procurer mais aussi d'utiliser ce genre d'armes seront rappelés à l'ordre.[34]

M. Patrick Boyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a répondu :

> (...) la question du député tombe à point nommé. Le gouvernement du Canada condamne la déclaration du président Hussein concernant les armes chimiques à cause de sa nature extrêmement belliqueuse dans une région où le climat est déjà tendu et parce qu'elle ne fait rien pour promouvoir la paix. Je voudrais soulever deux points en réponse à la question précise du député. Premièrement, le Canada en tant que pays n'exporte en Iraq aucun équipement, aucun matériel, aucun produit chimique ni aucune substance qui pourraient être utilisés pour fabriquer des armes chimiques. Deuxièmement, en ce qui concerne la question du Conseil de sécurité, c'est un point que je porterai à l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures parce que, à mon avis, le rôle déterminant que le Canada peut jouer dans ce domaine, comme le suggère le député, est très opportun et important, et le gouvernement du Canada aimerait tenir ce rôle.[35]

Le même jour, le député néo-démocrate Jim Fulton a interrogé le gouvernement au sujet de la mise au point d'armes chimiques et biologiques en Alberta :

---

34 *Débats de la Chambre des communes*, 4 avril 1990, p. 10181-10182.

35 *Ibid.*, p. 10182.

> (...) le ministère de la Défense nationale a mis au point des armes chimiques et biologiques et a fait une série de tests sur celles-ci à Suffield, en Alberta, ainsi qu'à d'autres endroits, dont un au Québec. Certains de ces sites pourraient encore être contaminés par des agents mortels comme celui de l'anthrax. En outre, le ministère de la Défense nationale a la réputation de camoufler les incidents plutôt que de nettoyer ses sites. Compte tenu de ces facteurs, le ministre de l'Environnement entreprendra-t-il immédiatement un dépouillement complet des dossiers du gouvernement afin de déterminer où des tests ont été effectués et de rendre ces données publiques ? Fera-t-il lui-même des tests dans tous les sites, y compris le site de tests sur l'anthrax au Québec, pour déterminer lesquels sont contaminés ?[36]

L'honorable Mary Collins, ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la Condition féminine, a répondu :

> (...) je voudrais faire savoir au député que le ministère de la Défense nationale va engager quelqu'un pour revoir tous ses dossiers depuis la Seconde Guerre mondiale afin de déterminer si des informations ou des documents confirment ou non que des tests sur l'anthrax ont eu lieu à Grosse-Île ou à Suffield. Nous allons certainement rendre publics les résultats de cette recherche. En outre, le député sait sans doute que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fera des recherches cet été à Grosse-Île pour savoir s'il subsiste des traces de tests sur l'anthrax qui auraient été faits dans cette partie du pays.[37]

Le 5 avril 1990, le député libéral André Ouellet a interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la réponse donnée la veille par son secrétaire parlementaire, au sujet du rôle que le Canada entend jouer relativement à la mise au point et à l'utilisation d'armes chimiques dans le monde. M. Ouellet a déclaré que le Canada ne pouvait rester muet face à ce type d'armes qui risquent de se répandre et d'être utilisées à divers endroits du monde, et en particulier face aux menaces proférées par l'Iraq contre Israël.[38] Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a répondu :

---

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 *Débats de la Chambre des communes*, 5 avril 1990, p. 10228-10229.

> (...) Premièrement, nous pensons que, pour le moment, il serait plus efficace pour nous de poursuivre la question générale dans le contexte des négociations sur les armes chimiques à Genève, ce que nous sommes en train de faire. Je vais continuer d'examiner le cas et, dès qu'il y aura un moment où il sera valable pour nous de soulever la question au Conseil de sécurité des Nations Unies, nous le ferons. Troisièmement, j'ai donné des instructions aujourd'hui pour que l'ambassadeur du Canada en Iraq soit convoqué à mon ministère pour que nous puissions lui faire part de notre inquiétude face à la déclaration du président d'Iraq.[39]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bailliu, J.J., «Canada and Chemical Warfare», Thèse de maîtrise, Royal Military College, Kingston, Ontario, 3 mai 1989, 200 p.

Canonne, Pierre, «La vérification du désarmement chimique et ses aspects techniques», *Ares*, vol. XI, n° 1, 1989, p. 50-72.

Feinstein, Lee, «Is a Chemical Weapons 'Breakthrough' Brewing», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 7, septembre 1989, p. 27-28.

Feinstein, Lee, «Mystery Surrounds 'Fire' at Libyan Chemical Plant», *Arms Control Today*, vol. 20, n° 3, avril 1989, p. 26-27.

Feinstein, Lee, «Soviet Chemical Weapons Stockpile Reassessed», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 10, décembre 1989-janvier 1990, p. 25.

Grenet, Yves, «Vers l'interdiction universelle des armes chimiques : après le succès de la Conférence de Paris», *La paix en mouvement, combat pour la paix*, février 1989, p. 4-5.

Monier, Claude, «L'interdiction des armes biologiques et chimiques : une urgente nécessité, mais une longue démarche», *Défense nationale*, juillet 1989, p. 168-170.

Morel, Pierre, «La négociation sur les armes chimiques : questions de méthode et enjeux politiques», *Lettre de l'Unidir*, mars 1989, p. 3-4.

---

[39] *Ibid.*, p. 10229.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Barton, William H., *Étude exhaustive du programme de recherche, de développement et d'instruction sur l'autodéfense chimique et biologique mis en pratique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes*, ministère de la Défense nationale, Ottawa, 31 décembre 1988, 54 p.

Boulden, Jane, *Towards a Chemical Weapons Convention: Proceedings of a Conference Entitled «Implementing a Global Chemical Weapons Convention»*, *Aurora Paper*, n° 9, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, janvier 1989, 60 p.

Bunn, Matthew, «U.S. Charges Libyan Plant Designed to Produce Chemical Weapons», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 1, janvier-février 1989, p. 28 et 31.

Canada, Ministère des Affaires extérieures, Direction du contrôle des armements et du désarmement, *Conference on Disarmament: Chemical Weapons Working Papers (WP) : 1988 Session*, Ottawa, février 1989.

Chown, Diana, «Suffield, Chemical, Biological Warfare and Canadian/U.S. Relations», *Peace Magazine*, vol. 5, n° 1, mars 1989, p. 12-14.

Douglass, J.D. fils, et N.C. Livingstone, *America the Vulnerable: The Threat of Chemical and Biological Warfare*, Lexington, Mass., Lexington Books, 1987, 204 p.

Gizewski, Peter, *Biological Weapons Control, Issue Brief*, n° 5, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, février 1987, 48 p.

Goldblat, Jozef, *Le désarmement chimique : de l'interdiction d'employer des armes chimiques à l'interdiction d'en posséder, Exposé*, n° 17, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, février 1988, 8 p.

Herby, Peter, «The Paris Conference on Chemical Weapons», *Chemical Weapons Convention Bulletin*, n° 3, février 1989, p. 12-13.

Keeley, James F., «Garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique : Observations sur les leçons applicables à la vérification découlant d'une convention sur les armes chimiques»,

Études ponctuelles sur la vérification du contrôle des armements, n° 1, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, septembre 1988, 63 p.

Sims, Nicholas, *The Diplomacy of Biological Disarmament*, Londres, St. Martin's Press, 1988, 371 p.

RENVOIS

La non-prolifération des armes nucléaires

La vérification

4. LE CANADA ET LES ZONES DÉNUCLÉARISÉES

CONTEXTE

Les zones exemptes d'armes nucléaires (ou zones dénucléarisées) sont des régions géographiques bien délimitées où la fabrication, la mise à l'essai et le déploiement d'armes nucléaires sont interdits. Des zones dénucléarisées de différents types ont été créées ou proposées depuis les années 1950, afin de limiter la prolifération des armes nucléaires, d'accroître la confiance de part et d'autre, et de favoriser ainsi la sécurité régionale. La création de ces zones est par ailleurs considérée comme une étape vers une «dénucléarisation» progressive de la planète.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires a été proposée pour la première fois en 1957, aux Nations Unies, par Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne. Si le plan Rapacki avait été approuvé, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires en Pologne, en Allemagne de l'Est, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Ouest auraient été interdits. Le plan avait reçu l'appui des Soviétiques, mais comme l'OTAN s'y opposait, il a finalement été abandonné. La proposition du ministre Rapacki a toutefois suscité un grand intérêt pour l'établissement de zones dénucléarisées dans différentes régions.

Deux zones dénucléarisées ont été créées dans des régions habitées, en vertu d'accords internationaux : le Traité de Tlatelolco de 1967, qui a fait de l'Amérique latine la première zone dénucléarisée habitée du monde, et le Traité de Rarotonga de 1985, qui a fait du Pacifique-Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Ce dernier Traité, négocié par les treize membres du Forum du Pacifique-Sud, proscrit le déploiement, la fabrication et la mise à l'essai d'armes dans la région. Le Traité laisse à chaque pays signataire le soin de statuer sur les droits de passage et de visite à accorder aux navires et aux aéronefs transportant des armes nucléaires dans la zone interdite. Le Traité est loin de faire l'unanimité, car seulement deux des cinq puissances nucléaires, soit la Chine et l'Union soviétique, ont signé les protocoles appropriés. La France, qui poursuit un vigoureux programme d'essais d'armes nucléaires dans la région, s'oppose à l'existence de la zone, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui ont tous deux exprimé des réserves sur l'importance symbolique du Traité en prétendant qu'il établissait un précédent incompatible avec leurs intérêts nationaux.

On a proposé dans d'autres régions l'établissement de zones dénucléarisées : le Proche-Orient, l'Asie du Sud, l'Afrique, l'Océan Indien, les Balkans, l'Atlantique-Sud, les pays nordiques, la Méditerranée et l'Asie du Sud-Est. La plupart de ces propositions ont été faites à l'Assemblée générale des Nations Unies ou à la Conférence du désarmement et ont suscité un intérêt plus ou moins marqué selon les époques. Récemment, deux régions ont vivement retenu

l'attention du monde : l'Arctique, en raison en grande partie des ouvertures faites par l'Union soviétique en octobre 1987 (voir le chapitre sur la souveraineté dans l'Arctique), et l'Asie du Sud-Est, par suite des efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Encouragés par l'exemple de la Nouvelle-Zélande et l'amélioration des relations américano-soviétiques, les pays membres de l'ANASE ont convenu, à leur sommet de décembre 1987, d'intensifier leur action en faveur de la constitution de l'Asie du Sud-Est en zone dénucléarisée. Les États-Unis se sont toutefois dits farouchement opposés à l'idée.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

En principe, le Canada est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, là où cela est jugé faisable et lorsque cette mesure favorise la stabilité. Cette solution, bien qu'elle ne soit en rien considérée comme étant préférable à la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par les pays des régions concernées, peut contribuer sensiblement à empêcher la prolifération des armes nucléaires et à renforcer la sécurité régionale. À deux reprises, aux deux premières sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur le désarmement en 1978 et en 1982, le Canada a souscrit aux déclarations finales qui favorisaient la création de zones dénucléarisées.

La position du gouvernement canadien demeure inchangée. Celui-ci est prêt à étudier individuellement les propositions visant la création de zones dénucléarisées, mais pour être acceptables, les plans formulés doivent répondre à certaines exigences : la zone en question doit être une région géographique bien délimitée, les plans doivent être fondés sur des propositions formulées et approuvées par la plupart des pays de la région concernée, notamment les principales puissances militaires de cette dernière; les propositions ne doivent conférer aucun avantage militaire à un État ou à un groupe d'États; elles doivent renfermer des garanties et prévoir des moyens de vérification valables, et elles doivent interdire l'acquisition, par les pays concernés, de la capacité de faire exploser des engins nucléaires.[1]

À la 44e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1989, le Canada a voté pour des résolutions connexes portant sur le Traité de Tlatelolco et le Traité de Rarotonga, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Proche-Orient (adoptée à l'unanimité) et en Asie du Sud, et sur la dénucléarisation de l'Afrique (Partie A -- Mise en oeuvre de la déclaration). Le Canada s'est abstenu lors du vote sur la dénucléarisation de l'Afrique (Partie

---

1 Direction du contrôle des armements et du désarmement, «La position du Canada sur les zones dénucléarisées», *Le Bulletin du désarmement*, été-automne 1986, p. 12.

B -- Les moyens nucléaires de l'Afrique du Sud), sur la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, et sur l'établissement d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique-Sud.

Le Canada étant membre de l'OTAN, il s'est toujours opposé à la création de zones dénucléarisées en Europe centrale, en Europe du Nord et dans les Balkans. Le gouvernement est d'avis que l'établissement de telles zones dans ces régions ferait naître des doutes sur l'efficacité de la force de dissuasion de l'OTAN et risquerait d'exposer certaines régions à une attaque soviétique, sans pour autant contribuer réellement au désarmement nucléaire.

Le gouvernement s'oppose à l'idée de déclarer notre pays zone dénucléarisée. Le Canada a beau ne pas posséder d'armes nucléaires et ne pas autoriser non plus la présence de tels engins sur son territoire, il fait partie de l'OTAN qui, rappelons-le, compte sur la dissuasion nucléaire. Faire officiellement du Canada une zone dénucléarisée serait donc incompatible avec son appartenance à l'OTAN.[2]

Malgré cela, les autorités locales d'environ 170 municipalités du Canada se sont déclarées zones exemptes d'armes nucléaires. Le Manitoba, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ont fait de même. Environ 60 p. 100 de la population canadienne habitent donc des zones désignées par les autorités locales comme étant des «zones dénucléarisées».

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Des projets de loi visant à déclarer le Canada zone dénucléarisée ont été présentés à la Chambre des communes à plusieurs reprises. Le Nouveau Parti démocratique s'y est montré extrêmement favorable. Par le passé, il a mis de l'avant des motions demandant, par exemple, que l'on interdise le «déploiement, la mise à l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, (ainsi que) l'exportation de biens et de matériaux servant à la construction et au déploiement d'armes nucléaires», tout en invitant le gouvernement à «encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à prendre des mesures semblables».[3]

---

2 *Ibid.*

3 *Débats de la Chambre des communes*, 31 août 1987, p. 8627.

Le 19 février 1990, le député néo-démocrate Svend Robinson a demandé au gouvernement d'interdire aux navires dotés d'armes nucléaires de faire escale dans le port de Vancouver. M. Robinson a déclaré :

> (...) le conseil municipal de Vancouver, agissant le 19 avril 1983 au nom de ses habitants, a déclaré Vancouver zone dénucléarisée. Malgré cela le gouvernement du Canada continue d'inviter au port de Vancouver des navires américains équipés d'armes nucléaires. Récemment, de courageux manifestants de *Greenpeace* ont été acquittés d'une accusation de méfait qui avait été portée contre eux parce qu'en août dernier ils avaient peint des symboles de paix et des avertissements de radioactivité sur des navires américains en visite. Le juge de première instance M. Wallace Craig a dit s'étonner «que le gouvernement ait décidé d'inviter ce genre de bâtiments à Vancouver étant donné les graves inquiétudes que cela cause à la population. C'est presque inviter les gens à protester.» En juin l'an dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre : «Puisque les armes nucléaires existent, des accidents sont inévitables.» J'invite le gouvernement conservateur à respecter les désirs de la population de Vancouver et à refuser dorénavant l'entrée de notre port aux navires équipés d'armes nucléaires, à adopter une position énergique en faveur de la paix et d'un environnement propre.[4] (sic)

Le 7 mars 1990, le député néo-démocrate Robert E. Skelly a présenté à la Chambre une pétition visant à faire de la Colombie-Britannique une zone libre d'armes nucléaires. Lors de la présentation de la pétition, M. Skelly a déclaré:

> (...) j'ai une (...) pétition de personnes qui demandent au gouvernement de créer une zone dénucléarisée en Colombie-Britannique pour interdire à tout navire porteur d'armes nucléaires l'accès à nos ports et à nos voies d'eau, notamment le passage dans nos eaux pour se rendre à Nanoose Bay et aux sites d'essais maritimes des forces armées canadiennes près de Nanoose Bay, en Colombie-Britannique, et pour obliger tous les gouvernements à donner l'assurance, avant l'arrivée de leurs navires dans nos eaux, qu'ils ne transportent ni armes ni réacteurs nucléaires.[5]

---

4 *Débats de la Chambre des communes*, 19 février 1990, p. 8495.

5 *Débats de la Chambre des communes*, 7 mars 1990, p. 8932.

À son congrès de 1986, le Parti libéral s'est dit en faveur de la création d'une zone dénucléarisée au Canada, mais pas si le pays doit renier ses obligations envers l'Alliance.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Dufour, Jules, «Le réseau mondial des zones de sécurité», *Option Paix*, vol. 8, n° 1, printemps 1990, p. 14-15.

Flacco, Nicholas L., «Whether to Confirm or Deny?», *U.S. Naval Institute Proceedings*, vol. 116, n° 1043, janvier 1990, p. 52-56.

Pugh, M. C., «Nuclear Warship Visiting: Storms in Ports», *Naval Forces*, vol. XI, n° 1, 1990, p. 26-30.

Thakur, Ramesh, «Creation of the Nuclear-free New Zealand Myth: Brinkmanship Without a Brink», *Asian Survey*, vol. XXIX, n° 10, octobre 1989, p. 919-939.

«Treaty for the Prohibition of Nuclear Weapons in Latin America (Treaty of Tlateloco)», *Disarmament Facts* 68, New York, Département des affaires du désarmement, Nations Unies, septembre 1989, 12 p.

Tsarevski, Nesho, «The Balkans - A Zone Free of Nuclear and Chemical Arms», *Peace and the Sciences*, n° 1, 1989, p. 61-67.

«Working for a Nuclear-free Zone in Africa», *Apri Newsletter*, vol. IV, n° 1, janvier-février 1989, p. 3-4.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bennett, G. C., *The New Abolitionists: The Story of Nuclear-Free-Zones*, Elgin (Illinois), Brethen Press, 1987, 269 p.

Borawski, J. et J. Valentine, «Nuclear Weapon-Free Zones: The Nordic Case», *Naval Forces*, vol. 9, n° 3, 1988, p. 66 à 71.

Broadhurst, A. I., «Nuclear Weapon-Free Zones: A Comparative Analysis of Theory and Practice», *Aurora Papers*, n° 5, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, juin 1987, 53 p.

Hayward, Dan, «Gorbachev's Murmansk Initiative: New Prospects for Arms Control in the Arctic?», *Northern Perspectives*, vol. 16, n° 4, août 1988, p. 9 à 11.

International Meeting for Nuclear-Weapon-Free Zones, Impressions of a World Forum of Peace, 20-22 June 1988, Dresden, Grafischer Grossbetrieb Völkerfreundschaft, 1988, 62 p.

International Meeting for Nuclear-Weapon-Free Zones: A Documentary Account, Berlin, Liaison Office of the International Meeting for Nuclear-Weapon-Free Zones, 1988, 350 p.

«Les zones exemptes d'armes nucléaires», Annuaire des Nations Unies sur le désarmement, vol. 12, New York, Publication des Nations Unies, 1987, p. 196 à 219.

Mogami, Toshiki, «The South Pacific Nuclear-Free Zone: A Fettered Leap Forward», *Journal of Peace Research*, vol. 25, n° 4, décembre 1988, p. 411 à 430.

Purver, Ronald G., *La limitation des armements dans l'Arctique*, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, *Cahiers de l'Institut*, n° 3, février 1988, 80 p.

Regehr, E. et coll., *Making Canada a Nuclear Weapon-Free Zone*. Waterloo, Projet Ploughshares, *Document de travail*, n° 1, avril 1987, 8 p.

Selin, Shannon, *Canada as a Nuclear Weapon-Free Zone: A Critical Analysis, Issue Brief*, n° 10, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, août 1988, 42 p.

5. LES ESSAIS NUCLÉAIRES

CONTEXTE

Dans les années 1950, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont entamé des négociations avec l'Union soviétique afin d'interdire les essais nucléaires sous toutes leurs formes. Si les efforts pour aboutir à un traité d'interdiction complète des essais (CTB) se sont révélés infructueux, les pourparlers se sont néanmoins soldés par la signature, en 1963, d'un Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) qui interdit les essais d'engins nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique. En janvier 1990, 119 États avaient signé le Traité. Cependant, deux puissances nucléaires, à savoir la France et la Chine, ne l'ont toujours pas signé.

De nouveaux progrès sur la limitation des essais nucléaires ont été accomplis lorsque les États-Unis et l'Union soviétique ont signé le Traité sur la limitation des essais nucléaires (TTBT), en 1974, et le Traité sur les explosions nucléaires à buts pacifiques (PNET), en 1976. Aux termes du premier, la puissance des engins nucléaires que l'on fait exploser sous terre ne doit pas dépasser 150 kilotonnes. Le second, quant à lui, impose la même restriction aux explosions nucléaires dites «à buts pacifiques». Le Sénat américain n'a toutefois ratifié aucun des deux traités.

Les efforts visant à limiter davantage les essais nucléaires se sont poursuivis quand le président Carter, en 1977, a réouvert les négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais. Bien que les parties aient commencé d'ébaucher un traité, les progrès ont été restreints, en raison principalement d'une forte opposition politique aux États-Unis mêmes. Ces négociations ont cessé à l'arrivée du président Reagan au pouvoir.

Le 6 août 1985, l'Union soviétique a annoncé un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, qu'elle a par la suite prorogé à trois reprises. Cependant, l'initiative soviétique n'a pas incité les États-Unis à prendre des mesures identiques ni à réouvrir les négociations sur l'interdiction complète des essais. Les Soviétiques ont repris leurs essais le 28 février 1987. Le Congrès américain a formulé des propositions pour imposer un moratoire sur les essais nucléaires d'une puissance supérieure à une kilotonne, mais le gouvernement n'en a accepté aucune.

Tout en considérant l'interdiction totale des essais nucléaires comme un objectif à long terme, le gouvernement Reagan a maintenu qu'il était indispensable, pour garantir la fiabilité des armes et la sécurité nationale, de poursuivre les essais. En outre, il a soutenu qu'on ne

pourrait réussir à interdire totalement les essais nucléaires qu'en procédant par étapes : tout d'abord en incorporant au TTBT et au PNET des dispositions plus rigoureuses en matière de vérification, ensuite en négociant des limites intermédiaires et, enfin, en interdisant complètement les essais dans le cadre d'un vaste processus de désarmement réel.

Bien qu'au départ, les Soviétiques, qui auraient préféré entamer immédiatement des pourparlers sur une interdiction totale, se soient opposés à la méthode de limitation préconisée par les Américains, à l'été 1986, les perspectives d'entente s'étaient alors déjà améliorées. Un an plus tard, les Soviétiques avaient pratiquement accepté la position américaine sur la façon dont les négociations en vue de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires devaient se dérouler.

Le 17 septembre 1987, les deux camps se sont mis d'accord pour entamer avant le 1er décembre 1987 des négociations complètes, étape par étape, sur les essais nucléaires. La première tâche des négociateurs allait être de trouver des moyens mutuellement acceptables de vérifier si le TTBT et le PNET étaient rigoureusement observés. Le 9 décembre 1987, pendant la première série de pourparlers, M. Robert Baker, chef de la délégation américaine, a annoncé que les deux superpuissances envisageaient de procéder conjointement à des essais nucléaires afin de calibrer l'équipement grâce auquel on allait pouvoir vérifier l'observance de toute limite imposée dans l'avenir. Les essais conjoints contribueraient également à régler tout différend quant aux méthodes à adopter pour mesurer la puissance dégagée au moment des explosions atomiques. Les Soviétiques préfèrent se fier à des dispositifs sismométriques, mais les Américains favorisent le système de mesures hydrodynamiques Corrtex. Toutefois, en signe de bonne volonté, les Soviétiques ont accepté de négocier l'application de méthodes hydrodynamiques sur place.

Au sommet de Moscou (du 28 mai au 1er juin 1988), le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont souligné que des progrès sensibles avaient été accomplis dans la préparation d'un nouveau protocole relatif au PNET. Ils ont, à cet égard, enjoint à leurs délégations respectives de faire diligence et les ont priées de terminer un protocole pour le TTBT dès que l'expérience conjointe de vérification aurait eu lieu et qu'on en aurait analysé les résultats. Pendant ce temps, le secrétaire d'État américain, M. Shultz, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, se sont entendus sur l'échéancier de l'expérience conjointe et sur la façon dont elle se déroulerait; chaque camp allait ainsi mesurer avec des méthodes télésismiques et hydrodynamiques la puissance d'une explosion à laquelle

l'autre camp aura procédé dans sa propre zone d'essais nucléaires.[1] Le 17 août 1988, la première phase de l'expérience s'est déroulée au centre d'essais du Nevada, tandis que la dernière a eu lieu le 14 septembre 1988, à Semipalatinsk, avec l'explosion d'un engin nucléaire soviétique. De part et d'autre, on a jugé les essais concluants.

Après leur réunion de deux jours à Jackson Hole au Wyoming, en septembre 1989, le secrétaire d'État James Baker et le ministre soviétique Edouard Chevardnadze ont annoncé que le protocole de vérification du PNET avait été accepté *ad referendum* par leurs négociateurs. Ils ont également annoncé que les discussions sur le protocole du TTBT allaient bon train et que l'on s'était entendu sur trois méthodes de vérification : les méthodes hydrodynamiques, les méthodes sismiques et les inspections sur place. Le niveau à partir duquel ces méthodes d'enregistrement pourraient être autorisées n'a pas été révélé, mais une entente à ce sujet aurait alors été conclue.

Le 22 janvier 1990, l'administration Bush a annoncé que les discussions sur de nouvelles limites relatives aux essais nucléaires ne débuteraient pas immédiatement après la signature des protocoles du PNET et du TTBT, alors prévue pour juin 1990, soit pendant le sommet Bush-Gorbatchev à Washington. Cette décision a été mal reçue par le Congrès américain parce qu'elle allait à l'encontre de la promesse que lui avait fait le président Reagan en 1986 (promesse qu'il avait d'ailleurs réitérée à l'Union soviétique en 1987) et selon laquelle les États-Unis continueraient à négocier étape par étape sur de nouvelles limites dès que les protocoles de vérification du PNET et du TTBT seraient ratifiés. L'administration Bush a justifié sa décision en affirmant qu'il était impossible d'établir de nouvelles limites qui ne nuiraient pas à la sécurité nationale du pays. Selon l'administration américaine, de nouvelles techniques de vérification complexes seraient incluses dans le protocole du TTBT, et les États-Unis aimeraient pouvoir les analyser pendant un certain temps avant de définir les mesures supplémentaires à prendre.

Le 1er juin 1990, à Washington, le président Bush et le secrétaire général Gorbatchev ont signé les protocoles de vérification du PNET et du TTBT. Selon les dispositions du protocole du PNET, les parties sont autorisées à utiliser trois méthodes de vérification : les méthodes hydrodynamiques, lorsque la puissance des explosions prévues doit dépasser les 50 kilotonnes; les inspections sur place, si la puissance est supérieure à 35 kilotonnes; et les méthodes sismiques, lorsqu'il s'agit d'explosions groupées d'une puissance de plus de 150 kilotonnes.

---

1 «U.S., Soviet Union Sign Joint Verification Experiment Agreement», *Department of State Bulletin*, août 1988, p. 67.

Le régime de vérification du protocole du TTBT est pratiquement identique à celui du PNET. La seule différence notable réside dans l'utilisation des méthodes d'enregistrement sismiques. Celles-ci pourront être appliquées dans le pays qui procède à l'explosion, mais uniquement à partir de trois stations sismiques désignées hors du lieu d'essai. Le niveau à partir duquel cette méthode est autorisée a été fixé à 50 kilotonnes. Les deux protocoles comprennent aussi un calendrier relatif aux avis à fournir avant toute explosion excédant les seuils permis.

Par ailleurs, on a milité, devant diverses tribunes multilatérales, en faveur de la limitation complète des essais nucléaires. En 1982, la Conférence du désarmement (CD) aux Nations Unies a constitué un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais. Le groupe, désormais appelé Comité spécial, n'a pu s'entendre sur un programme d'étude et ne s'est pas réuni depuis 1983.

Malgré l'incapacité de la CD de fixer un mandat au Comité spécial, un Groupe spécial d'experts scientifiques associé à la CD continue ses travaux depuis 1976. Le Groupe d'experts scientifiques (GES) a pour but de définir les caractéristiques techniques d'un système global qui permettrait un échange fiable et rapide de données qui serait acceptable par toutes les parties à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En décembre 1988, le GES a entamé les travaux relatifs au deuxième Échange international de données sismiques -- une première expérience avait eu lieu en 1984.[2] La seconde phase de cette deuxième expérience, qui porte sur l'échange et le traitement de données entre différentes stations sismologiques une fois par semaine, a débuté en janvier 1990.

Depuis 1985, le Mouvement des pays non alignés (MPNA), soutenu par les pays de l'Est, a soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies des résolutions préconisant de transformer le PTBT en un traité d'interdiction complète (CTB). Le 5 août 1988, cette initiative a acquis de l'importance quand le Mexique, la Yougoslavie, le Pérou et Sri Lanka ont demandé aux États dépositaires du Traité (les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique) de convoquer une conférence d'amendement. En vertu de l'Article II du PTBT, les États dépositaires sont tenus de convoquer une telle conférence si un tiers des signataires du Traité le demandent.

Au printemps de 1989, la proposition a reçu le soutien nécessaire et, quelques mois plus tard, les États dépositaires ont annoncé que la Conférence d'amendement du Traité aurait lieu du 7 au 18 janvier 1991 à New York. Du 29 mai au 8 juin 1990, plus d'une soixantaine d'États

---

2 «Le Groupe d'experts scientifiques se réunit à Yellowknife», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 2-3.

signataires ont assisté à une réunion d'organisation de la Conférence à New York. Les discussions ont alors porté essentiellement sur l'organisation et le mode de financement de la Conférence. Les États-Unis et la Grande-Bretagne s'opposent à la transformation du PTBT en un traité d'interdiction complète des essais.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

La limitation plus poussée des essais nucléaires figure toujours parmi les priorités du gouvernement canadien, et l'interdiction complète des essais est restée l'un des six objectifs principaux d'Ottawa en matière de limitation des armements et de désarmement en 1989 et 1990. Au cours des dernières années, le Canada a contribué diversement à faire progresser cette cause.

Depuis 1976, le Canada participe aux travaux du Groupe d'experts scientifiques (GES) de la CD, chargé d'examiner les caractéristiques d'un système global de données techniques qui serait acceptable pour toutes les parties à un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En 1985, l'État fédéral a octroyé à l'Université de Toronto une subvention pour qu'elle mène des recherches plus approfondies sur les méthodes régionales de vérification d'une interdiction des essais. En 1986, dans le cadre d'une contribution visant la mise sur pied d'un système global de surveillance sismique, le gouvernement a affecté plus de trois millions de dollars à la modernisation de la station sismologique de Yellowknife. En octobre 1986, le Canada a également accueilli les participants à un atelier technique qui avait pour but d'appuyer les travaux du GES sur l'Échange international de données sismiques. Quarante-trois délégués venus de dix-sept pays y ont assisté, et ils ont formulé des recommandations techniques précises sur les méthodes, les protocoles d'entente et les formules applicables aux échanges de données sur les ondes sismiques. Le Canada a déposé le compte rendu de cet atelier à la CD le 27 avril 1987.[3]

Du 11 au 15 septembre 1989, le Canada a accueilli une trentaine de membres du GES pour un atelier du Groupe à Yellowknife. L'atelier technique devait donner aux participants l'occasion d'évaluer les progrès accomplis en matière d'échange d'information, de discuter des problèmes à résoudre, et de préparer la seconde phase du deuxième Échange international de données sismiques, qui a débuté en janvier 1990 sous la direction du Canadien Peter Basham.

---

[3] CD/753, 28 avril 1987.

La présence de certains membres du GES au Canada a correspondu avec l'ouverture de l'ensemble sismologique modernisé de Yellowknife.[4]

Le 20 juin 1989, M. Fred Bild, sous-ministre adjoint chargé des Affaires politiques et de la sécurité internationale au ministère des Affaires extérieures, s'est exprimé à la CD sur les tentatives pour transformer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) en un traité d'interdiction complète. Soulignant les effets à prévoir si une demande sommaire de modification est présentée aux pays dépositaires du PTBT, M. Bild a affirmé qu'il était dangeureux d'obliger les parties à un accord de limitation des armements d'accepter des changements radicaux à ces accords s'il n'y a pas consensus.[5] M. Bild a ajouté:

> Nous devrions examiner avec circonspection les conséquences à long terme qu'une telle démarche pourrait avoir sur les discussions multilatérales touchant le contrôle des armements et le désarmement. Ce qui est encore plus déconcertant, c'est l'empressement apparent de certains à établir un rapport entre une telle demande de conférence de modification du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et l'avenir du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il faut s'opposer vigoureusement à de tels efforts, et il s'agit d'un parfait exemple de situation où l'on pèche par excès de zèle. Il est tout simplement irresponsable de menacer de faire tomber la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire pour une modification qui ne produira pas nécessairement une interdiction des essais qui soit globale, complète et ouverte à la vérification.[6] (sic)

M. Bild a poursuivi son exposé en mentionnant qu'il était tout de même très important de rester ferme dans la recherche d'un terrain d'entente pour une interdiction complète des essais. Il a également mentionné qu'il fallait se préparer pour le moment où les grandes puissances réaliseront qu'une interdiction complète des essais serait avantageuse pour leur sécurité. Se disant convaincu que les circonstances viendront à changer en ce sens, M. Bild a décrit comme suit ce qu'il faudrait faire en attendant ce moment :

---

4 «Ouverture de l'ensemble sismologique ultra-moderne de Yellowknife», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 1-2.

5 «Crise de crédibilité», Discours du sous-ministre adjoint chargé des Affaires politiques et de la sécurité internationale, *Le Bulletin du désarmement*, printemps-été 1989, p. 30.

6 *Ibid.*

> Les vives inquiétudes que ressentiront sans aucun doute les puissances nucléaires et les autres pays lorsqu'ils s'apprêteront à entrer dans l'ère post-nucléaire seront grandement apaisées par la certitude que personne ne trichera. C'est pourquoi l'amélioration et le perfectionnement des moyens dont nous disposons pour surveiller efficacement une telle interdiction doivent occuper une place importante au programme du désarmement multilatéral. Nous devons poursuivre énergiquement les expériences sismiques et les échanges de données dans ce domaine. Ce n'est qu'en améliorant les moyens techniques et les méthodes de coordination permettant la surveillance globale des événements sismiques que nous pourrons atteindre un niveau de vérification qui sera réconfortant et rassurant pour tous. Il faut éviter de se retrouver dans une situation où les puissances nucléaires seraient prêtes à mettre fin à leurs essais, alors que les moyens de vérification ne seraient pas encore au point.[7]

Le 20 octobre 1989, dans une allocution prononcée devant la Première Commission des Nations Unies, l'ambassadrice au désarmement, M^me^ Peggy Mason, a évoqué en ces termes la position du gouvernement canadien sur la tentative visant à transformer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité d'interdiction complète des essais :

> Parce qu'il appuie fortement l'idée d'instaurer des mesures de vérification spécifiques à chaque traité et compte tenu des modalités qui régissent l'apport de modifications au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Canada ne voit pas comment une conférence visant à modifier ce dernier pourrait être utile ou productive. Toutefois, maintenant que cette conférence a été annoncée, nous y donnerons bien entendu notre plein concours.[8] (sic)

En décembre 1989, à la 44^e^ Session de l'Assemblée générale de l'ONU, trois résolutions relatives à l'interdiction des essais ont été adoptées. La résolution 44/105 demandait à la CD de créer un Comité spécial pour négocier un traité sur cette question; le comité comprendrait deux groupes de travail, l'un sur le respect des clauses et la vérification, l'autre sur le contenu et la portée du traité. La résolution a été adoptée par 136 voix contre 3 (celles des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France), avec 13 abstentions, dont celle du Canada.[9] La

---

7 *Ibid.*, p. 31.

8 «Allocution de l'ambassadeur Mason devant la Première Commission», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 15.

9 AGNU, Résolution 44/105, 15 décembre 1989.

résolution 44/106 demandait qu'un comité préparatoire pour l'organisation de la Conférence pour transformer le PTBT en un traité d'interdiction complète des essais soit mis sur pied. Cette résolution a été adoptée par 127 voix contre 2 (celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne), avec 22 abstentions, dont encore une fois celle du Canada.[10] La France a annoncé qu'elle ne participerait pas au vote.

Enfin, la résolution 44/107 dont le Canada a été l'un des auteurs, demandait à la CD d'entreprendre des travaux d'envergure, et aux États dotés d'armes nucléaires de se mettre d'accord pour adopter des mesures intermédiaires appropriées et vérifiables sur les essais nucléaires afin de pouvoir en arriver le plus rapidement possible à un traité d'interdiction complète des essais. Elle demandait également à la CD de créer un réseau international de surveillance sismique et d'étudier d'autres mesures pour surveiller et vérifier l'observance du régime d'interdiction complète des essais. Cette résolution a été adoptée par 145 voix contre 2 (celles de la France et des États-Unis), avec 6 abstentions.[11]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 16 février 1990, l'honorable Warren Allmand a déposé en Chambre une motion priant le gouvernement canadien de se joindre aux trente-neuf pays signataires du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires qui ont réclamé une conférence en vue de convertir ce traité en un traité d'interdiction complète des essais. Soulignant que très peu de gens étaient familiers avec cette question, M. Allmand a exposé l'historique et l'importance du Traité d'interdiction partielle en ces termes :

> Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a été conclu en 1963 par le président John Kennedy et le secrétaire général de l'Union soviétique, Nikita Kroutchev, et devait à l'origine porter sur le problème des retombées radioactives. On y voyait aussi un moyen de freiner la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Conformément à ce traité, les pays signataires s'engageaient à ne pas tester d'armes nucléaires dans l'atmosphère, sous la mer ni dans l'espace. Cela signifiait que les essais ne pouvaient plus être autres que souterrains. Depuis que le traité a été signé, les essais nucléaires se sont évidemment toujours déroulés sous terre. Comme vous le savez pour la plupart, les

---

10 AGNU, Résolution 44/106, 15 décembre 1989.

11 AGNU, Résolution 44/107, 15 décembre 1989.

> essais n'ont pas cessé pour autant. En fait, il y a eu plus de 1 000 essais d'armes nucléaires depuis 1963, tous souterrains. Malheureusement, ces essais ont conduit à la prolifération de nouveaux types d'armes nucléaires (...) En 1963, le traité d'interdiction partielle des essais a mis un terme aux essais dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. En laissant ouverte la voie des essais nucléaires souterrains, nous avons récolté une prolifération massive des armes nucléaires.[12]

L'honorable Warren Allmand a pousuivi son allocution en expliquant pourquoi la motion qu'il proposait était importante. Il a déclaré :

> C'est extrêmement important, non seulement au plan des conséquences écologiques des essais mais aussi pour stopper la mise au point d'armes nucléaires nouvelles. Partout dans le monde les experts ont la conviction que si l'on pouvait mettre fin à l'essai des armes nucléaires, on pourrait mettre fin à leur mise au point. Cela devient une étape extrêmement importante pour aboutir à la fin des armes nucléaires.[13]

Le même jour, le député néo-démocrate Dan Heap a lui aussi commenté sur la tentative visant à transformer le PTBT en un traité d'interdiction complète des essais. Il déclaré :

> Cette initiative a reçu l'appui de 116 pays, soit une bonne majorité des pays membres des Nations Unies. Certaines des grandes puissances ne l'ont malheureusement pas appuyée. Une conférence comme celle qu'on propose vise à amener l'opinion publique du monde entier, ou des deux tiers ou plus du monde qui se trouvent représentés par ces pays, à faire pression sur les grandes puissances qui résistent à l'idée d'un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Des centaines de millions de personnes dans le monde entier rêvent du jour où nous en arriverons à la décision raisonnable de mettre fin à l'utilisation des armes nucléaires, à la décision de ne plus jamais les utiliser et donc de ne plus jamais en produire, de ne plus jamais faire de recherche concernant leur production et, décision-clé, de ne plus jamais faire d'essais pour la production de quelque arme nucléaire que ce soit.[14]

---

12 *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8473.

13 *Ibid.*

14 *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8478.

Commentant sur la question de l'arrêt complet des essais nucléaires, le député conservateur Bill Casey a affirmé que l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais avait toujours été un objectif fondamental pour le gouvernement. Il a noté à ce sujet, qu'en 1985, le premier ministre avait affirmé qu'il s'agissait d'un des six objectifs clés en matière de limitation des armements et de désarmement. Le député conservateur a poursuivi en déclarant :

> En outre, il ne faut pas oublier qu'aucune modification apportée au traité d'interdiction partielle des essais ne peut entrer en vigueur sans l'accord des États signataires initiaux, et on voit une opposition claire sur ce point. Le Canada a toujours dit que des conférences ou des négociations spéciales concernant un traité sur l'interdiction complète des essais seraient tout à fait inutiles sans l'appui des parties les plus directement visées. Nous ne réussirons pas à établir le contrôle efficace des armes et à faire adopter un traité sur l'interdiction complète des essais si nous n'abordons pas la question ouvertement. Dans ce cas-ci, cependant, les partisans du traité sur l'interdiction complète des essais se servent d'une échappatoire juridique - la procédure établie d'amendement du traité sur l'interdiction partielle des essais - pour arriver à un but qu'ils ont été incapables d'atteindre directement. Au lieu de se concentrer sur les initiatives qui peuvent vraiment aboutir au succès, une conférence dont l'objet serait l'interdiction partielle des essais pourrait être une perte de temps et de ressources. (sic) Certains disent que ce serait une utilisation irresponsable des mécanismes de contrôle des armes et de désarmement multilatéraux. Son échec pourrait faire perdre toute confiance dans ce processus.[15]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Barillot, Bruno, «Arrêt des essais nucléaires français : des résultats encourageants«, *Damocles*, vol. 43, avril-mai 1990, p. 25-26.

Canada, Énergie, Mines et Ressources et Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *L'ensemble sismologique de Yellowknife. Une contribution canadienne vers la vérification du respect d'un traité interdisant des essais nucléaires*, Ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1989, 14 p.

---

15 *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8477.

Epstein, William et Glenn T. Seaborg, «Non-nuclear States Move to End Testing», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 45, n° 5, juin 1989, p. 36-37.

Lockwood, Dunbar, «Continued Testing 'Essential' DOE Tells Congress», *Arms Control Today*, vol. 20, n° 4, mai 1990, p. 29.

Robinson, C. Paul et Les Paldy, « Substantial Progress in Nuclear Testing Talks : Verification Protocols Nearing Completion», *NATO Review*, vol. 38, n° 1, février 1990, p. 17-19.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bugat, Alain, «Les essais nucléaires ont encore un avenir», *Défense nationale*, juin 1988, p. 143-144.

Epstein, William, et Seaborg, Glenn, «Non-Nuclear States Move to End Testing», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 45, n° 5, juin 1989, p. 36-37.

Evernden, Jack F. et Charles B. Archambeau, «Some Seismological Aspects of Monitoring a CTBT», publié dans *Arms Control Verification : The Technologies that Make it Possible*, sous la dir. de Kosta Tsipis et coll., Londres, Pergamon-Brassey's, 1986, p. 223-263.

Faille, Maxime, «Bold New Conference For Test Ban By Amending Existing Treaty», *Peace Magazine*, octobre 1988, p. 16-17.

Fetter, Steve, «Stockpile Confidence Under a Nuclear Test Ban», *International Security*, hiver 1987-1988, p. 132-167.

Fischer, Georges, «The Treaty of 1963: Retrospective and Perspective», *Disarmament*, vol. 12, n° 2, été 1989, p. 96-108.

Goldblat, Jozef et David Cox, *Le débat sur les essais nucléaires, Cahiers de l'Institut* n° 5, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, août 1988, 86 p.

Ministère des Affaires extérieures, *Vérification sismique, Brochure sur la vérification*, n° 1, Ottawa, 1986, 57 p.

Robinson, C., «The Joint Verification Experiment: A Unique Approach to Developing Verification Agreements», *Disarmament*, vol. 12, n° 2, été 1989, p. 90-95.

Stokes, Paul A., «Unattended In-country Stations for Seismic Verification» publié dans *Arms Control Verification : The Technologies that Make it Possible*, sous la dir. de Kosta Tsipis et coll., Londres, Pergamon-Brassey's, 1986, p. 264-274.

US Arms Control and Disarmament Agency, *Nuclear Testing Limitations*, ACDA Issues Brief, Washington, 2 octobre 1987.

Von Hipple, F., Feiveson, H. et C. Paine, «A Low Threshold Nuclear Test Ban», *International Security*, automne 1987, p. 135-151.

RENVOIS

La non-prolifération des armes nucléaires

La vérification

6. LES NÉGOCIATIONS SUR LES MESURES PROPRES À ACCROÎTRE LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ (MPACS)

CONTEXTE

Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPACS) dans le contexte européen se sont négociées dans trois principales instances : à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à Helsinki; à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité, et sur le désarmement en Europe (CCSMBDE), à Stockholm; et dans le cadre des négociations sur les MPACS, qui se déroulent actuellement à Vienne.

La CSCE a négocié l'Acte final d'Helsinki entre le 3 juillet 1973 et le 1er août 1975. Les trente-cinq États participants se divisaient, en gros, en trois groupes : les seize membres de l'OTAN, les sept pays du Pacte de Varsovie et les pays neutres et non alignés (NNA).[1] L'Acte final regroupait les questions en trois catégories, à savoir la catégorie I : les questions intéressant la sécurité de l'Europe; la catégorie II : la coopération en matière d'économie, de sciences, de techniques et d'environnement; et la catégorie III : la coopération dans les domaines humanitaires et autres.

En ce qui concerne la catégorie I, les trente-cinq pays participants sont convenus, entre autres, d'observer volontairement des mesures limitées propres à accroître la confiance et conçues pour réduire les risques de conflits armés que pourraient causer un malentendu ou une erreur de calcul au cours de manoeuvres militaires. Il s'agissait, en l'occurrence, de la notification préalable des grandes manoeuvres militaires ou autres et des principaux mouvements de troupes, et de l'échange d'observateurs.

Des réunions de suivi de la CSCE ont eu lieu à Belgrade (1977-1978), à Madrid (1980-1983) et à Vienne (1986-1989). À Madrid, on a mis sur pied la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CCSBMDE), souvent appelée Conférence sur le désarmement en Europe (CDE), qui s'est ouverte le 17 janvier 1984, à Stockholm. L'objectif de cette conférence était le suivant : à partir du processus engagé à

---

1 Participaient à la Conférence les pays suivants : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne, la Roumanie, le Royaume-Uni, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union des républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie.

Helsinki, prendre par étapes de nouvelles mesures concrètes pour mieux assurer la confiance et la sécurité et pour parvenir au désarmement, de façon à sensibiliser effectivement les États à leur devoir, qui est de s'abstenir de menacer de recourir à la force, ou d'y recourir vraiment, dans leurs relations mutuelles. Pour avoir une véritable importance militaire, être politiquement contraignantes et convenablement vérifiables, ces mesures devaient s'appliquer à l'Europe entière ainsi qu'aux espaces maritimes et aériens contigus. Étant donné que le type de mesures de confiance qui allait se négocier s'appuierait sur celles adoptées à Helsinki, on a ajouté le mot «sécurité» pour les décrire.

Le 22 septembre 1986, après presque trois années de négociations, les parties à la Conférence de Stockholm sont enfin arrivées à un accord. Le document, entré en vigueur le 1er janvier 1986, prévoyait notamment l'obligation de notifier quarante-deux jours à l'avance toutes manoeuvres militaires faisant intervenir plus de 13 000 soldats ou 300 chars; celle d'inviter des observateurs étrangers aux manoeuvres regroupant plus de 17 000 hommes; le droit pour tout État de réclamer une inspection terrestre ou (et) aérienne dans le cas d'exercices militaires dont la nature permet de douter que les MPACS convenues sont respectées, encore qu'aucun État ne soit tenu de se plier à plus de trois inspections de ce genre par année; et le choix, par consentement mutuel des parties concernées, des aéronefs qui effectueront les inspections aériennes. Toujours aux termes de ce document, il incombe aux inspecteurs de fournir le matériel de surveillance et de décider des itinéraires suivis par les aéronefs dans la zone sujette à caution; et les parties doivent se communiquer le 15 novembre au plus tard le calendrier de leurs manoeuvres militaires respectives prévues pour l'année suivante. Les notifications de manoeuvres devant regrouper plus de 40 000 ou 75 000 soldats doivent elles aussi être faites le 15 novembre au plus tard, avec un préavis d'un an et deux ans respectivement. Enfin, les signataires se sont engagés à ne pas user de la force et à ne pas menacer d'en user contre la souveraineté territoriale ou l'indépendance politique d'autres États, conformément à l'Acte final d'Helsinki conclu en 1975 et à la Charte des Nations Unies.[2]

Tous les États signataires de l'accord de Stockholm se disent satisfaits de la façon dont celui-ci est respecté depuis son entrée en vigueur. En 1989, l'OTAN prévoyait onze exercices, dont sept pouvaient se faire en présence d'observateurs. Le Pacte de Varsovie prévoyait dix-sept exercices, dont sept également pourraient être suivis par des observateurs. Les NNA prévoyaient trois exercices, dont deux pouvaient se dérouler en présence d'observateurs. En

---

2 Ministère des Affaires extérieures, *Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, réunie conformément aux dispositions pertinentes du document final publié à l'issue de la réunion de Madrid (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe)*, 1986, p. 1-20.

1989 aussi, l'Occident a effectué neuf inspections sur demande et l'Est, sept. Pour 1990, des préavis ont été donnés pour vingt et une manoeuvres militaires, soit sept par le Pacte, dix par l'OTAN et quatre par des NNA. Sur ces vingt et une manoeuvres, onze répondent à la définition de manoeuvres auxquelles des observateurs peuvent assister, soit huit pour l'OTAN et trois pour le Pacte.

La question de savoir quelle suite donner à la Conférence de Stockholm figurait à l'ordre du jour de la troisième réunion de suivi de la CSCE, qui a commencé à Vienne le 19 novembre 1986. Le groupe de travail sur la sécurité a discuté d'une proposition visant à mener deux négocations séparées sur la limitation des armes classiques. D'adord, on se servirait de pourparlers s'inscrivant dans le cadre de la CSCE pour élargir l'ensemble des mesures de confiance et de sécurité adoptées à Stockholm; ensuite, on s'efforcerait de renforcer la sécurité et la stabilité en Europe en réduisant les niveaux des forces classiques dans des pourparlers se déroulant aussi dans le cadre de la CSCE mais de manière autonome et ne faisant intervenir que les vingt-trois pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN (voir **LES NÉGOCIATIONS SUR LES FORCES ARMÉES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE)**, dans le présent *Guide*). C'est dans sa déclaration de Bruxelles de décembre 1986 que l'OTAN a émis pour la première fois l'idée de mener deux séries de négociations distinctes sur la sécurité dite «conventionnelle».

Le 17 janvier 1989, les trente-cinq pays signataires sont convenus de donner des discussions de suivi à la Conférence de Stockholm. Les nouvelles négociations sur les MPACS, qui allaient de pair avec les négociations sur les FCE sans pourtant s'y rattacher directement, ont commencé le 9 mars 1989. Auparavant, le 6 mars, les pays occidentaux ont rendu publique leur proposition d'ouverture dans laquelle ils énonçaient douze mesures précises classées comme suit en trois groupes généraux :

1) *Transparence en matière d'organisation militaire* : les trois mesures classées dans ce groupe préconisaient l'échange d'informations militaires sur les forces terrestres présentes dans la zone visée par les négociations et sur les armes importantes s'y trouvant déployées.

2) *Transparence et prévisibilité des activités militaires* : pour l'essentiel, les six mesures inscrites dans ce groupe élargissaient la portée de celles adoptées à Stockholm. Elles visaient à fournir de meilleurs renseignements dans les calendriers et notifications annuels, à améliorer les directives en matière d'observation (instructions plus détaillées, meilleures cartes, etc.), à abaisser le seuil numérique (13 000 hommes ou 300 chars) autorisant la présence d'observateurs, à améliorer encore les directives relatives aux inspections en augmentant le nombre des

inspections autorisées, en raccourcissant les délais entre les demandes d'inspection et le moment où les inspecteurs peuvent se rendre sur le terrain, entre autres choses, et dans le cas des grandes manoeuvres, en abaissant à 50 000 soldats le seuil numérique obligeant à déposer un préavis plus long.

3) *Contacts et communications* : les trois mesures proposées dans ce groupe visaient à faciliter les contacts du personnel accrédité s'occupant des questions militaires avec les représentants officiels, à mettre en place de meilleurs réseaux de communication pour transmettre des renseignements en rapport avec l'accord, et à mieux traiter et informer les correspondants de presse.

En outre, l'OTAN a proposé un échange de points de vue sur la politique, les idées, les capacités et les doctrines militaires.

Le Pacte de Varsovie a fait une proposition détaillée en trente-six points et cinq parties. La *Première partie* contenait cinq mesures contraignantes qui limitaient à 40 000 hommes les effectifs alignés pour les exercices, les redéploiements ou les concentrations de forces armées; à 40 000 le nombre des soldats engagés dans des manoeuvres se déroulant à proximité des frontières de l'autre bloc; à trois le nombre des exercices notifiés regroupant un maximum de 40 000 soldats et devant avoir lieu simultanément dans un même pays; à deux celui des exercices auxquels participent plus de 25 000 hommes et qui doivent avoir lieu tous les ans dans l'un quelconque des pays participants; et à quinze jours la durée des exercices militaires devant être notifiés.

La *Deuxième partie* comportait seize mesures ayant trait aux forces aériennes et navales. Elles préconisaient, par exemple, de limiter le nombre des navires engagés dans les manoeuvres navales et la durée de telles manoeuvres; de notifier les redéploiements navals d'une certaine ampleur (des mesures similaires s'appliqueraient aux forces aériennes) et les exercices aériens engageant plus de 150 appareils ou comportant plus de 500 sorties; et d'admettre des observateurs dans les manoeuvres navales auxquelles participeraient plus de vingt-cinq bâtiments ou cent aéronefs.

La *Troisième partie* comprenait trois mesures visant à «développer et étoffer» les mesures adoptées à Stockholm. Elles prévoyaient, pour ce faire, d'abaisser les seuils fixés pour les notifications et les observations, d'améliorer les conditions d'observation et de fournir de meilleurs renseignements dans les calendriers annuels.

La *Quatrième partie* proposait des sous-régions à l'intérieur desquelles des MPACS particulières s'appliqueraient. Enfin, la *Cinquième partie* présentait des mesures telles que la création d'un centre pour la réduction des risques de guerre et la prévention des attaques-surprises, et la discussion des doctrines militaires.

La Roumanie a elle aussi présenté un ensemble de sept propositions pendant la première série de pourparlers.

Au terme de la première série, les négociateurs occidentaux avaient le sentiment positif qu'il existait un terrain d'entente commun entre les propositions des deux blocs. Ils n'en ont pas moins continué de maintenir qu'il ne devrait pas être question dans les pourparlers d'exercices ne faisant intervenir que des éléments navals et aériens, puisqu'ils ne figurent pas dans leur mandat. Les propositions de l'Est visant à limiter le nombre et le type d'exercices ont été qualifiées d'inacceptables, vu les avantages numériques et géographiques dont disposent les pays du Pacte de Varsovie. L'OTAN soutient que les grandes manoeuvres qu'elle effectue et le meilleur entraînement dont bénéficient ainsi ses soldats contribuent à compenser les avantages numériques du Pacte de Varsovie. Restreindre cet entraînement sans réduire les forces en présence favoriserait davantage encore le bloc de l'Est.

Pendant la deuxième série de pourparlers, deux groupes de travail ont été constitués, le premier étant chargé d'étudier les questions relatives à l'information, à la vérification, aux communications et à la consultation, le second, celles se rapportant aux mesures de nature contraignante, à la notification, à l'observation et aux calendriers. Le 16 juin 1989, un troisième groupe de travail a été mis sur pied pour envisager la tenue d'un colloque indépendant sur la politique et les doctrines militaires.

À la fin de la troisième série, qui a duré du 8 septembre au 20 octobre 1989, les trente-cinq participants s'étaient mis d'accord sur les dates et le programme d'un colloque consacré aux doctrines militaires. Celui-ci a eu lieu du 16 janvier au 5 février 1990, en présence des plus hauts gradés des armées des pays signataires. L'objectif était de discuter des doctrines militaires relativement à la situation, à la structure et aux activités des forces conventionnelles dans la zone, ainsi que d'autres questions connexes se rapportant aux capacités militaires.[3] Les participants au colloque, dont faisaient partie le général Colin Powell, chef de l'état-major interarmes des États-Unis, et le général Mikhaïl A. Moïsseïev, chef d'état-major de l'armée soviétique, ont pris bien soin de souligner que le colloque ne servait pas de tribune à des

---

3 *Arms Control Reporter*, 1989, p. 402.B.242.

négociations. Il s'agissait, en fait, «d'essayer de commencer à comprendre les motivations et les intentions sur lesquelles reposent les structures des forces armées et leurs activités, élément qui, de toute évidence, est essentiel à une confiance mutuelle».[4]

La première semaine a été consacrée à des exposés d'introduction présentés par des commandants militaires. Du 22 au 26 janvier, les délégués ont discuté de la situation militaire de leurs différentes forces armées, y compris de l'organisation, du commandement, des structures, du déploiement, du personnel des systèmes de soutien, de l'armement, du matériel, de l'état de préparation et des projets d'acquisition. Ensuite, une séance a été consacrée aux activités et à l'entraînement militaires et enfin, pour conclure, une autre aux budgets et à la planification.

Les Occidentaux se sont particulièrement intéressés à la manière dont les Soviétiques ont réorienté la situation militaire de leurs forces pour les placer en mode défensif. Dans son allocution d'ouverture, le général Moïsseïev a insisté sur le fait que Moscou avait adopté «une nouvelle doctrine militaire défensive» qui découlait d'une nouvelle philosophie politique.[5] À l'appui de ses propos, il a fourni des détails sur les réductions de troupes unilatérales en Union soviétique et en Europe de l'Est. Bien que se félicitant des retraits de soldats soviétiques, les Américains ont réagi tièdement car, selon des rapports de leurs services du renseignement, Moscou maintient en Europe de l'Est les mêmes réserves de munitions et de carburant qu'avant 1989.[6]

En mars 1990, on a appris qu'à Vienne, les diplomates étaient presque tous d'accord sur la nécessité de boucler un traité sur les MPACS à temps pour qu'il soit signé au sommet sur les CSCE prévu pour la fin 1990.[7] En conséquence, la cinquième série de pourparlers s'est terminée le 23 février avec plusieurs nouvelles initiatives. Ainsi, les délégations se sont réparties en quatre groupes chargés de rédiger des projets de traité, un premier sur l'échange d'informations et la vérification; un deuxième sur les communications, les consultations et les contacts; un troisième sur l'observation et la notification des exercices; et le quatrième sur le

---

4 John J. Maresca, «In Vienna, A Friendly Invasion», *Text*, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 15 janvier 1990.

5 Alan Riding, «Military Chiefs of East and West Meet to Discuss Europe's Security», *New York Times*, 17 janvier 1990, p. A8.

6 Michael R. Gordon, «Soviets Still Stocking Ammunition, US Says», *New York Times*, 11 janvier 1990, p. A15.

7 «CSBM Talks "Back on the Front Page"», *Defense and Disarmament Alternatives*, vol. 3, n° 3, mars 1990, p. 7.

calendrier annuel et les contraintes. Par ailleurs, un document exposant des options possibles pour un nouveau système de communications a été présenté conjointement par des États des trois groupes participants aux négociations sur les CSCE. Les NNA ont, pour leur part, émis des recommandations relatives à des évaluations effectuées au hasard pour vérifier l'exactitude des données fournies dans le cadre de l'éventuel échange annuel d'informations se rapportant aux MPACS. Enfin, l'OTAN a présenté officiellement deux propositions découlant des discussions au cours du colloque sur les doctrines militaires. Premièrement, les États signataires du Traité sur les CSCE devraient tous échanger entre eux, chaque année, des données détaillées afférentes à leur budget militaire pour le prochain exercice. Les États pourraient ensuite poser des questions sur ces données et s'attendre à obtenir des réponses. Deuxièmement, les États participants à la CSCE devraient organiser chaque année des réunions d'examen de cinq jours pour discuter de l'application actuelle et future du Traité et d'autres échanges de données militaires.[8]

Le 18 mai 1990, l'OTAN a présenté une série de nouvelles propositions de MPACS, dont des mesures visant à réduire le risque d'incidents dangereux (y compris ceux auxquels seraient exposés observateurs et inspecteurs de la CDE) et à imposer de signaler ces incidents; un mécanisme qui, dans la CSCE, permettrait de discuter d'activités militaires inhabituelles; des visites de bases aériennes où sont stationnés des avions de combat pour en observer les exercices de routine; et l'échange d'informations sur la modernisation des infrastructures. L'OTAN a également suggéré de revoir des propositions antérieures dans lesquelles on demandait plus de disponibilité de la part des fonctionnaires envers les personnes accréditées pour les questions militaires, une amélioration des contacts avec les militaires et la mise au point de nouveaux moyens de communication, dont un réseau télégraphique, des interconnexions d'ordinateur ou des réseaux commerciaux existants.[9]

En mai également, la Hongrie et la Tchécoslovaquie ont proposé des MPACS bilatérales, dont des mesures prévoyant de notifier les exercices militaires réduits et d'y inviter des observateurs, ainsi qu'un engagement bilatéral à ne pas effectuer de manoeuvres à proximité des frontières afin d'éviter inquiétude ou méprises. Les deux pays pensaient que ces MPACS pourraient être intégrées au régime des MPACS. En juin 1990, la Suède a présenté une proposition relative à l'échange d'informations concernant des projets et programmes de développement des forces armées.

---

8 *Ibid.*

9 *Arms Control Reporter* 1990, p. 402.B.267.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le 19 octobre 1989, le gouvernement a annoncé que des officiers de l'armée canadienne partaient le lendemain pour l'URSS, où ils resteraient jusqu'au 26 du même mois pour discuter avec leurs homologues soviétiques de doctrine militaire, de questions liées à la limitation des armements et au désarmement ainsi que d'une proposition relative à un programme d'échange militaire de deux ans. Selon le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, «ces discussions russo-canadiennes ont constitué une première et elle sont une preuve du nouvel esprit de coopération existant entre l'Est et l'Ouest».[10] Le sous-chef d'état-major de la Défense, le lieutenant-général David Huddleston, qui se trouvait à la tête de la délégation canadienne, a qualifié l'événement de :

> (...) premier bon pas vers une compréhension mutuelle des positions soviétiques et canadiennes en matière de défense (...) et de méthode éprouvée pour en apprendre plus les uns sur les autres en ce qui concerne les raisonnements militaires.[11]

Pendant la visite du premier ministre Mulroney à Moscou, à la fin du mois de novembre 1989, le Canada et l'Union soviétique ont signé un accord sur la prévention des incidents en mer. Le document précise la conduite que les navires et aéronefs des deux pays doivent adopter lorsqu'ils se rencontrent ou qu'ils circulent dans le même voisinage.[12] Le 31 mai 1990, le ministère de la Défense a fait savoir que des bâtiments de la 2e Escadre de destroyers du Canada, basée à Esquimault (Colombie-Britannique), ferait escale à Vladivostok (URSS) du 3 au 7 juin 1990 afin de participer à un entraînement suivant les termes de l'accord signé entre Ottawa et Moscou. Le ministre de la Défense, M. McKnight, a déclaré que «la mise en application de cet accord constitue la preuve tangible de l'engagement du Canada à promouvoir la stabilité internationale et la confiance mutuelle. Nous nous efforçons d'établir un nouveau type de relations entre nos deux pays et de favoriser une compréhension mutuelle».[13]

---

10 Défense nationale, *Communiqué*, AFN 51/89, 19 octobre 1989.

11 *The Wednesday Report*, 8 novembre 1989, p. 2.

12 Gouvernement du Canada, «Le Canada et l'URSS signent un accord sur la prévention des incidents en mer», *Communiqué*, 20 novembre 1989.

13 Défense nationale, «Des navires canadiens feront escale en Union soviétique», *Communiqué* AFN: 25/90, 31 mai 1990.

Pendant la visite à Moscou, également, le premier ministre et M. Gorbatchev ont signé un accord sur un programme d'échanges militaires, le premier de ce type jamais conclu entre le Canada et l'URSS. Selon le gouvernement canadien, cet accord a pour objectif de «favoriser la compréhension entre les forces de défense des deux pays afin de réduire les tensions».[14]

Dans l'allocution qu'il a prononcée au cours du séminaire sur les doctrines et les stratégies militaires, qui a eu lieu à Vienne en janvier 1990, le chef d'état-major de la Défense des forces canadiennes, le général de Chastelain, a parlé de l'importance de cette rencontre, qui a ouvert des voies de communication jusque-là inexistantes et qui a donné l'occasion d'avoir une vue équilibrée et transparente des doctrines et des stratégies militaires de tous les participants.[15]

S'exprimant devant le Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants, le 7 mars 1990, l'ambassadeur du Canada aux négociations sur les MPACS, M. David Peel, a reconnu qu'en matière de limitation multilatérale des armements, les négociations sur les MPCA étaient maintenant reléguées au deuxième rang derrière celles relatives aux forces conventionnelles en Europe (FCE), simplement parce que ces dernières avaient progressé de façon si rapide et si phénoménale. Néanmoins, l'ambassadeur Peel a conclu que les négociations sur les MPCA :

> (...) constituent, de par leur existence-même, une mesure propre à accroître la sécurité. Le fait qu'il y ait un organe au sein duquel 35 pays se réunissent pour discuter de moyens d'établir une confiance mutuelle du point de vue militaire accroît déjà la confiance et, pourrait-on dire, la sécurité aussi, quel que soit d'ailleurs, le document qu'il pourrait produire.[16]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité n'a pas été abordée en chambre au cours de l'année parlementaire écoulée.

---

14 Gouvernement du Canada, «Le Canada et l'URSS signent un accord sur un programme d'échanges militaires», *Communiqué*, 20 janvier 1990.

15 Défense nationale, *Allocution prononcée par le général de Chastelain, chef d'état-major de la Défense, à l'occasion du Séminaire sur les doctrines et stratégies militaires*, Vienne (Autriche), 17 janvier 1990, p. 13.

16 Chambre des Communes, Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule, nº 19, 7 mars 1990, p. 19 : 7.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Brown, Stuart, «CBSM - The Other Negociations», *NATO's Sixteen Nations*, vol. 34, n° 4, août 1989, p. 59-61.

«East-West and the Neutral and Non-aligned Countries of Europe Discuss Military Doctrine», *Disarmament Bulletin*, n° 13, printemps 1990, p. 14-15.

Feinstein, Lee, «CSBM Talks Reconvene as Sides Differ on Air and Naval Activities», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 7, septembre 1989, p. 31.

Holmes, Michael, «Le respect des mesures propres à accroître la confiance : d'Helsinki à Stockholm», *Exposé*, n° 30, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, février 1990, 8 p.

Magill, W.K. et Rasilius, Andrew P., «The Vienna Negociations: Establishing a New Security Order for Europe», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 4, février 1990, p. 34-38.

Maresca, John, «Ambassador John Maresca: Building Confidence in Europe» [Entretien], *Arms Control Today*, vol. 20, n° 4, mai 1990, p. 8-12.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Ben-Horin, Y., et coll., *Building Confidence and Security in Europe: The Potential Role of Confidence- and Security-Building Measures*, Santa Monica, The RAND Corporation, 1986, 91 p.

Borawski, John, «From Stockholm to Vienna: Confidence- and Security-Building Measures in Europe», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 4, mai 1989, p. 11-15.

Borawski, John, *From the Atlantic to the Urals: Negociating Arms Control at the Stockholm Conference*, Pergamon-Brassey's International Defense Publishers, Washington, D.C., 1988, 260 p.

Braun, Aurel, «Confidence Building Measures, Security and Disarmament», dans R. Spencer (sous la dir. de), *Canada and the Conference on Security and Co-operation in Europe*, Centre des études internationales, Université de Toronto, Toronto, 1984, p. 202-227.

Flanagan, S.J. et F.O. Hampson, (sous la dir. de), *Securing Europe's Future*, Croom Helm, Londres, 1986, 334 p.

Goodby, J. «To Reduce the Risk of War - The Stockholm Negociation», dans R.B. Byers et coll. (sous la dir. de), *Confidence Building Measures and International Security*, Institute for East-West Security Studies, East-West Monographs Series, n° 4, New York, 1987, p. 39-54.

Macintosh, James, *Le renforcement de la confiance (et de la sécurité) dans le contrôle des armements : une optique canadienne*, Direction du contrôle des armements et du désarmement, ministère des Affaires extérieures, Arms Control and Disarmament Studies n° 1, Ottawa, 1985, 148 p.

Namiesniowski, C.A., «L'entente de Stockholm ou l'art d'instaurer la confiance», *Exposé*, n° 14, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, septembre 1987, 8 p.

Vick, A.J., «Building Confidence During Peace and War», *Defense Analysis*, vol. 5, n° 2, juin 1989, p. 97-114.

RENVOI

Les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE)

7. L'OUVERTURE DES ESPACES AÉRIENS

CONTEXTE

Le 12 mai 1989, dans un discours prononcé à l'université A&M du Texas, le président Bush a évoqué une proposition faite aux Soviétiques par le président Eisenhower en 1955, proposition dite des «Ciels ouverts». Il proposait, en l'occurrence, qu'États-Unis et URSS autorisent des aéronefs non armés de l'autre camp à survoler leur territoire, livrant ainsi leurs manoeuvres militaires respectives à la surveillance de l'autre. Après avoir rappelé que les Soviétiques avaient rejeté l'idée en 1955, prouvant ainsi qu'ils n'étaient pas disposés à ouvrir leur société, M. Bush a tenu les propos suivants :

> Examinons à nouveau cette proposition, mais en agrandissant son champ d'action, en la rendant plus indiscrète et plus radicale et en y faisant, je l'espère, participer les alliés des deux camps. Nous proposons que les pays qui souhaitent l'étudier se réunissent sans tarder, dans un cadre autre que celui des négociations sur la limitation des armements, afin de définir les détails fonctionnels nécessaires. Les vols de surveillance proposés, qui compléteraient le travail des satellites, permettraient aux deux camps de se surveiller régulièrement. Un tel libre accès au territoire de l'autre montrerait au monde le vrai sens de l'idée d'ouverture.[1]

En formulant ces propositions, les présidents Eisenhower et Bush étaient mus par des motifs étonnamment semblables. Pour le premier, la proposition de «Ciels ouverts» constituait, dans une certaine mesure, un moyen de connaître les limites de la volonté des Soviétiques en matière de désarmement. L'idée d'une inspection aérienne mutuelle semblait un bon critère pour déterminer si l'URSS était prête à accepter une inspection avec intrusion.[2] Quant au second, sa proposition visait, en partie, à éprouver la véracité de la déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, à l'ouverture des négociations sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe (FCE), en mars 1989, selon laquelle il n'existait pas de mesure de vérification que l'URSS refuserait, pour autant qu'elle soit fondé sur la réciprocité.

---

1 George Bush, «Remarks at the Texas A&M University Commencement Ceremony College Station, Texas, 12 May 1989», dans *Beyond Containment: Selected Speeches by President George Bush on Europe and East-West Relations, 17 April-2 June 1989*, Ottawa, United States Information Agency, juillet 1989, p. 10-11.

2 Affaires extérieures et Commerce international Canada, «Ciels ouverts : un défi pour les années 1990», *Document d'information*, 15 septembre 1990, p. 1-2.

L'OTAN a approuvé l'idée d'ouverture des espaces aériens au cours de son sommet des chefs d'État qui a eu lieu à Bruxelles les 29 et 30 mai 1989 :

> Nous considérons comme une importante initiative l'appel lancé par le président Bush en faveur d'un régime de libre survol des territoires, visant à améliorer la confiance entre les États en conduisant des opérations de reconnaissance et à contribuer à la transparence des activités militaires, à la maîtrise des armements et à l'information du public; elle fera l'objet d'une étude attentive et de larges consultations.[3]

Dans un premier temps, les Soviétiques ont à peine réagi à l'idée d'ouverture des espaces aériens relancée par le président américain. Mais en septembre 1989, après la rencontre ministérielle entre le secrétaire d'État américain, M. James Baker, et M. Chevardnadze, à Jackson Hole (Wyoming), les Soviétiques ont dit être d'accord sur le principe de «Ciels ouverts». En outre, les deux parties se sont déclarées prêtes à participer à une conférence à ce sujet.[4] Le Canada a aussitôt offert d'organiser la conférence. En novembre 1989, pendant sa visite à Moscou, le premier ministre canadien a annoncé que tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie avaient été conviés à assister à la Conférence «Ciels ouverts» des ministres des Affaires étrangères qui aurait lieu à Ottawa, en février 1990, et que MM. Chevardnadze et Baker avaient accepté l'invitation.[5]

---

3 *Déclaration des chefs d'États et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Bruxelles* (M-1(89)21), Bruxelles, Service de presse de l'OTAN, 30 mai 1989, p. 5.

4 United States Arms Control and Disarmament Agency, «Joint Statement of the Wyoming Ministerial Meeting», *Official Text*, 23 septembre 1989, p. 3.

5 Gouvernement du Canada, «Canada Announces the International Conference on "Open Skies"», *Communiqué*, 20 novembre 1989.

Le 15 décembre 1989, l'OTAN a publié un document renfermant des *éléments de base* dans lequel elle définissait sa position de négociation à la conférence.[6] D'après ce document, le régime des «ciels ouverts» devrait reposer sur les points suivants :

- les survols se feront sur «la totalité du territoire national des parties, en principe sans limitations autres que celles imposées par la sécurité des vols ou par les règles du droit international»;

- les participants pourront effectuer des vols d'observation indépendamment ou conjointement avec leurs alliés;

- toutes les parties s'engagent à effectuer ces vols d'observation et à les autoriser en fonction de quotas nationaux;

- elles définissent ensemble des procédures visant à assurer la transparence et la sécurité des vols.

La position de l'OTAN se fondait sur les éléments clés suivants :

- les quotas de survols sont fonction de la superficie des pays participants et, au total, les alliances ont, grosso modo, droit au même nombre;

- les appareils utilisés, civils ou militaires, ne sont pas armés et sont à voilure fixe;

- le matériel électronique de collecte de renseignements est interdit, encore que plusieurs sortes d'autres détecteurs seraient autorisés;

- il faut aviser de l'arrivée au point d'entrée seize heures à l'avance, après quoi commence une période de pré-vol de vingt-quatre heures. Pendant cette période de pré-vol, l'aéronef fera l'objet d'une inspection minutieuse mais non destructrice destiné à découvrir d'éventuels détecteurs et enregistreurs interdits;

- les alliances définissent chacune des processus pour le partage des informations recueillies.

---

[6] Open Skies Elements (Annex to M-2(89)46), Bruxelles, Service de presse de l'OTAN, 30 mai 1989, p. 5.

Le Pacte de Varsovie n'a présenté aucun document d'«éléments de base» comparable avant la conférence de février. Néanmoins, il est devenu évident, dans les conférences de presse et les compte-rendus des journaux, que les Soviétiques abordaient la question des «Ciels ouverts» de manière très différente de l'OTAN. En premier lieu, Moscou préférait la solution d'un groupe d'aéronefs mis en commun, équipés de matériel de détection standard, et que les pays des deux alliances se partageraient. Ensuite, l'Union soviétique faisait valoir que les informations recueillies au cours de survols devraient être tenues à la disposition de tous les signataires et pas exclusivement à celle des membres qui effectuent les survols. Enfin, le Kremlin voulait avoir le droit d'effectuer des survols des bases militaires de l'OTAN situées dans des pays tiers.

La Conférence «Ciels ouverts» a eu lieu à Ottawa, du 12 au 27 février 1990, et les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie (OPV) s'étaient déplacés pour participer aux trois premières journées. Le 12 février, l'OPV a présenté un document contenant ses propres «éléments de base». Le Pacte y déclarait que «les paramètres du régime devraient garantir aux parties un droit égal à l'information». Il proposait aussi que «les pays participants possédant des bases militaires à l'étranger entament des négociations (...) afin de décider si le régime devrait s'étendre à ces bases (...) avec l'accord des pays tiers qui les abritent». Par ailleurs, le document de l'OPV suggérait d'établir une flotte commune d'aéronefs de surveillance qui seraient pilotés par des équipages mixtes et transporteraient des groupes mixtes d'observateurs; d'adopter des équipements de surveillance uniformes ou convenus qui seraient mis à la disposition de tous les participants; de donner à tous et sur une base égalitaire accès aux informations recueillies au cours des survols; et de désigner des régions «fermées», avec de politiques particulières pour celles comportant des centrales atomiques, des usines chimiques importantes et certaines autres structures.

Malgré ces divergences, les négociateurs ont pu publier, le 13 février, un communiqué dans lequel ils étaient d'accord sur quatre éléments :

> Le régime de libre survol sera appliqué sur une base de réciprocité et d'équité qui permette de préserver les intérêts de chacun des États participants, et selon laquelle les États participants seront ouverts à l'observation aérienne. Le régime assurera la plus grande ouverture possible ainsi que des restrictions minimales pour les vols d'observation;
>
> Chaque État participant aura le droit d'effectuer, et l'obligation d'accepter, des vols d'observation menés selon des quotas annuels

> qui seront fixés par voie de négociations, de manière à assurer une couverture équitable;
>
> L'accord comportera des dispositions concernant le droit d'effectuer des vols d'observation au moyen d'avions non armés et d'équipements pouvant en toutes circonstances assurer la réalisation des objectifs du régime;
>
> Les États participants envisageront favorablement la possibilité de faire participer d'autres pays au régime, en premier lieu les pays européens.[7]

Cependant, l'optimisme initial, qui donnait à penser que la négociation d'un accord de libre survol serait chose relativement aisée, s'est vite évanouï. Les délégations se sont scindées en quatre groupes de travail qui se réuniraient chaque jour pour traiter des principaux points de litige. Le premier groupe s'est concentré sur les détecteurs qui seraient autorisés et sur les types d'aéronefs qui seraient employés. Le deuxième groupe s'est intéressé au nombre de survols que chaque pays pourrait effectuer (quotas actifs), au nombre de survols de son territoire que chaque pays devrait accepter (quotas passifs), et aux zones géographiques qui, dans chaque pays, figureraient ou pas dans le régime. Le troisième groupe, celui des «opérations aériennes», s'est penché sur des questions comme la sécurité des vols, les délais des préavis de survol, et les modalités de transit au point d'entrée. Enfin, le quatrième groupe s'est occupé des diverses questions juridiques que soulèverait le régime.

La principale pierre d'achoppement, au début, concernait les types de détecteurs à autoriser. Les Occidentaux, favorables à des appareils utilisables 24 heures sur 24, par tous temps, envisageaient des détecteurs à infrarouge de reconnaissance photographique et des radars à ouverture synthétique. Les Soviétiques, bien qu'ils aient semblé, à un moment donné, accepter l'idée, se sont rétractés pour demander avec insistance que l'on choisisse uniquement des capteurs optiques et électro-optiques (qui ne peuvent servir par tous les temps, et pas de jour comme de nuit) qui seraient utilisés en commun par tous les participants.

Sur d'autres points, les Soviétiques ont commencé à moins insister pour que soit constituée une flotte commune d'aéronefs, mais ont proposé, à la place, que ce soient des appareils soviétiques pilotés par des équipages soviétiques qui transportent les observateurs étrangers au-dessus du territoire de l'URSS. Pour les Occidentaux, c'était au pays procédant au survol de fournir l'aéronef et son équipage. Il y a également eu désaccord sur les quotas. Alors qu'aucune partie n'avait abouti à des conclusions définitives quant au nombre de vols

---

7 Conférence «Ciels ouverts», *Communiqué*, Doc. ICO-CS-038, 13 février 1990, p. 1-2.

qu'elle serait autorisée à effectuer au cours d'une année donnée, les Soviétiques pensaient à un chiffre cinq fois inférieur à celui envisagé par les Occidentaux. Par exemple, ils proposaient de fixer à une quinzaine le nombre des survols de l'URSS et à une trentaine celui de l'ensemble des pays du Pacte de Varsovie, alors que le Canada à lui seul envisageait de demander à effectuer trente survols de l'URSS.

En outre, l'Union soviétique, qu'un fonctionnaire canadien a dite isolée dans ses positions, même des autres membres de l'OPV, voulait imposer de strictes limites territoriales au libre survol. Ainsi, les aéronefs devraient voler à une altitude minimale de 10 000 pieds quand ils passeraient au-dessus de centrales nucléaires, d'usines chimiques et de régions peuplées, comme celle de Moscou. M. Viktor Karpov, le chef de la délégation soviétique, faisait valoir que des vols dans ces régions seraient excessivement dangereux, étant donné les conséquences désastreuses qu'y entraînerait une catastrophe aérienne.[8] Les membres de l'OTAN estimaient que de telles restrictions s'appliqueraient à une trop grande portion du territoire soviétique et qu'elles étaient, par conséquent, déraisonnables. Les Soviétiques insistaient aussi sur la nécessité d'étendre le régime des «Ciels ouverts» aux bases militaires implantées dans des pays tiers, ce à quoi les Occidentaux répondaient que cela devait se faire en négociation avec ces pays tiers. Enfin, les Soviétiques n'ont pas démordu de l'idée que les données recueillies au cours de n'importe quel survol devaient être partagées avec tous les membres du régime. Les Occidentaux, qui jugeaient que ce serait trop onéreux, étant donné les coûts de traitement des informations, ont maintenu leur position, à savoir que les données devraient être partagées entre les alliés, selon ce que chaque membre décidera. Le 27 février, à la clôture de la Conférence d'Ottawa, les deux parties avaient peu bougé sur ces questions. Cependant, elles sont parvenues à rédiger un projet de traité composite de soixante-treize pages pour le libellé duquel elles s'étaient mises d'accord pour l'essentiel.

Bien que déçus de l'issue de la première Conférence «Ciels ouverts», les délégués semblaient croire qu'un accord pouvait être conclu à la conférence de suivi prévu au mois de mai, à Budapest. Le délégué canadien, M. John Noble, a déclaré : «Nous ne sommes pas dans une impasse (...) Nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions utilement à Ottawa. Il s'agit d'une négociation suivie».[9]

---

8 Olivia Ward, «Superpowers Far Apart on Open Skies Treaty», *Toronto Star*, 28 février 1990, p. 3.

9 «Open Skies Doesn't Fly», *Ottawa Sun*, 28 février 1990, p. 16.

La Conférence de Budapest a commencé le 23 avril 1990. Depuis Ottawa, on n'avait pas ou peu avancé vers un règlement de l'une ou l'autre des questions en suspens. Cependant, au début de la série de pourparlers de Budapest, M. Karpov a fait savoir que l'Union soviétique, accèdant à la demande des Occidentaux à propos des équipements utilisables 24 heures sur 24 et par tous les temps, serait prête à ajouter les radars à la liste des détecteurs autorisés. Les parties n'ont cependant pas réglé le point du degré de perfectionnement de ces radars.[10] Pour sa part, l'OTAN a annoncé qu'elle envisagerait de lever des restrictions liées au COCOM (Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques) pour permettre l'exportation de détecteurs commerciaux vers tous les pays participants. Cependant, les chances de conclusion fructueuse de cette deuxième conférence ont diminué quand, après deux jours seulement de pourparlers, M. Karpov est rentré en Union soviétique. Le 4 mai, les négociateurs de Budapest ont renoncé à vouloir signer un traité de libre survol avant la fin de la conférence, le 12 mai, un an jour pour jour après que M. Bush a lancé sa proposition. Au lieu de cela, ils ont ajourné leurs discussions avec deux jours d'avance. L'un des participants a reconnu qu'ils n'avaient pu s'acquitter de la tâche ambitieuse qu'ils s'étaient fixée à Ottawa.[11] Toutefois, ils espéraient qu'une troisième série de pourparlers auraient lieu à une date encore indéterminée.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Au printemps 1989, les responsables canadiens se sont aperçus que le gouvernement Bush envisageait pour le moins de représenter la proposition d'ouverture des espaces aériens faite en 1955 par le président Eisenhower. Comme dans celle-ci, les survols proposés par le président Bush devraient être effectués par des aéronefs non armés et viser seulement les territoires de l'Union soviétique et des États-Unis. Cependant, en raison des recherches que ces deux pays mènent dans le domaine de la surveillance spatiale par satellite, il était évident, aux yeux des responsables canadiens, que les moyennes et petites puissances seraient celles qui auraient le plus à gagner à une surveillance aérienne, parce que :

> (...) aussi longtemps que les appareils de reconnaissance de chacune des alliances ont interdiction de pénétrer dans l'espace aérien de l'autre, les membres moins importants de l'OTAN et du Pacte de Varsovie doivent s'en remettre aux moyens d'espionnage

---

10 Celestine Bolhen, «Open Skies Talks Hit Snag, Cutting Chances of Pact in May», *New York Times*, 26 avril 1990, p. A14.

11 John Noble, «Remarks to Closing Plenary», 10 mai 1990.

> hautement perfectionnés de leurs superpuissances respectives pour une bonne partie des informations qu'ils reçoivent concernant leurs adversaires potentiels. Les partisans de «Ciels ouverts» font valoir qu'il serait mieux pour les petites puissances de recueillir leurs propres informations grâce à des survols indépendants.[12]

En bref, la surveillance par satellite est trop coûteuse pour les moyennes et petites puissances; la surveillance aérienne, en revanche, est à la portée de toutes. En avril 1989, M. Mulroney a écrit au président Bush pour vivement l'encourager à appuyer l'idée des «Ciels ouverts», lui offrir l'aide du Canada et demander à ce que le sujet figure à l'ordre du jour de sa visite à Washington, le mois suivant.[13] Au cours de cette visite, le premier ministre a expliqué que, pour le Canada, il s'agissait certes d'une excellente initiative, même dans un contexte bilatéral, mais qu'elle serait encore plus intéressante si l'on y incluait le territoire de tous les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie et si tous ces pays pouvaient participer au programme de survols.[14] Le 11 mai, à la veille de lancer sa proposition, le président Bush a informé M. Mulroney qu'il entendait poursuivre l'initiative en adoptant la définition plus large des «Ciels ouverts» suggérée par le Canada. Apparemment, l'intervention canadienne été un facteur important dans la décision du président américain d'aller de l'avant.[15]

Le Canada, qui a été parmi les premiers pays à applaudir à la proposition Bush d'ouverture des espaces aériens, a aussitôt fait savoir qu'il souhaitait participer à un accord allant dans ce sens. Ainsi que le premier ministre l'a expliqué dans un communiqué de presse où il saluait la proposition américaine :

> Cette idée a surgi pendant nos rencontres avec le Président et le Secrétaire d'État James Baker et nous avons suggéré que M. Bush étudie la possibilité d'y associer d'autres membres de l'Alliance.[16]

Le 5 juin 1989, dans un article écrit pour le *New York Times*, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a exposé les raisons pour lesquelles le Canada soutenait la proposition de

---

12 Marc Clark et Ian Mather, «Opening the Skies», *Maclean's*, 12 février 1990, p. 19.

13 *Ibid.*

14 Bureau du premier ministre, voir note 11, p. 8

15 Clark et Mather, voir note 11, p. 19.

16 Bureau du premier ministre, *Communiqué*, 12 mai 1989, p. 2

«Ciels ouverts». Pour commencer, il a énuméré les avantages d'une surveillance aérienne par rapport à une surveillance par satellite :

> Les avions peuvent voir plus de choses que les satellites. Ils volent à des altitudes plus basses. Ils contournent les nuages ou passent dessous et observent le sol depuis des angles différents. Les satellites passent sur des orbites fixes, à des heures prévisibles, ce qui fait qu'il est possible de très bien cacher des activités suspectes. Des survols précédés de préavis courts compliqueraient considérablement de tels camouflages, voire les rendraient impossibles. Si un satellite repère quelque chose d'important, il ne peut, à cause de sa période de révolution, vérifier aussitôt ce qu'il a vu. Avec un accord «Ciels ouverts», les avions pourraient effectuer un second survol sans attendre.[17]

M. Clark répertoriait ensuite les raisons moins techniques pour lesquelles il fallait envisager sérieusement un régime de libre survol. Selon lui, un tel régime instaurerait la confiance, car les pays, en livrant leurs activités à une surveillance détaillée et importune, «prouveraient sans conteste que leurs intentions ne sont pas agressives»; ce régime faciliterait la vérification du respect d'éventuels traités sur la limitation des armements, notamment d'un accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (FCE), en permettant à «toutes les parties à l'accord (...) d'assurer à leurs populations, en se fondant sur leur propre jugement, que ces accords sont respectés et qu'elles n'ont rien à craindre pour leur sécurité»; le fait que les photos résultant de la surveillance aérienne soient mises à la disposition de tous ne pourrait qu'inciter le public à discuter des activités militaires du Pacte de Varsovie et du respect de la limitation des armements; enfin, la surveillance aérienne deviendrait plus fiable, puisqu'elle ne serait pas sujette aux caprices des satellites et de leurs pannes.

Après la rencontre ministérielle du Wyoming, en septembre 1989, le Canada a donc offert d'organiser la première conférence internationale sur l'ouverture des espaces aériens. Se félicitant de la décision des Soviétiques de participer à cette conférence, M. Clark a déclaré : «Il s'agit d'un engagement très ferme de l'Union soviétique, non seulement à y participer mais aussi à encourager d'autres pays à faire de même».[18]

---

17 Joe Clark, «Don't Dismiss Open Skies», *New York Times*, 5 juin 1989, p. 17.

18 Southam News, «Soviets Endorse Canada's Plan for Open Skies Treaty», *Montreal Gazette*, 28 septembre 1989, p. A13.

Au cours de sa visite à Moscou, M. Mulroney a de nouveau affirmé que le Canada pensait qu'un régime de libre survol contribuerait beaucoup à instaurer la confiance entre l'Est et Ouest et il a ajouté que «l'utilité de ces survols serait accrue si les aéronefs pouvaient aller n'importe où et n'être soumis qu'aux seuls règlements de sécurité aérienne applicables à des avions de ligne civils».[19]

Avant la conférence de février, et afin de clarifier certaines des questions se posant quant à un régime de libre survol, Affaires extérieures et Commerce international Canada a organisé un atelier à Ottawa, du 21 au 24 novembre 1989. Au cours de cette rencontre, les quarante participants, venus du Canada, des États-Unis et d'Europe, se sont penchés sur les aspects techniques, structurels, fonctionnels, juridiques et politiques du sujet. Dans la préface de l'ouvrage qui a résulté de l'atelier, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a écrit :

> (...) le Canada croit qu'un régime de «Ciels ouverts» est le moyen le plus efficace de traduire l'atmosphère de bonne volonté qui prévaut actuellement dans les relations internationales en quelque chose de pratique et de concret. L'initiative donnera l'occasion au président Gorbatchev de concrétiser sa volonté d'ouverture de façon simple mais tangible.[20]

M. Clark faisait également remarquer que le Canada soutenait l'idée des «Ciels ouverts» parce que son application «permettrait aux deux membres nord-américains de l'OTAN de prouver à leurs partenaires européens leur volonté de remplir certaines des obligations de l'ère naissante de plus grande transparence dans les relations internationales». Plus particulièrement, il a écrit qu'«étant donné que les dispositions relatives aux FCE ne s'appliqueront pas à l'Amérique du Nord, le régime de libre survol prouvera notre volonté d'assumer une responsabilité comparable dans l'intérêt de meilleures relations internationales». Il faisait allusion au fait que les membres nord-américains de l'OTAN s'attiraient parfois les critiques de leurs alliés européens en demandant d'assortir les accords de limitation des armements de mesures de vérification onéreuses auxquelles eux-mêmes ne sont pas soumis. En étendant le régime de libre survol à l'Amérique du Nord, les territoires canadien et américain feraient eux aussi l'objet d'une surveillance aérienne. M. Clark a pris soin de préciser que les libres survols

---

19 *Ibid.*

20 Joe Clark, «Open Skies» (Foreword), dans : Michael Slack et Heather Chestnut (sous la dir. de), *Open Skies: Technical Organizational Operational Legal and Political Aspects*, Centre for International and Strategic Studies, York University, Toronto, février 1990, p. vii.

ne constituaient pas en soi une technique de vérification, même s'ils devaient contribuer à la vérification du respect des accords de limitation des armements.

Le 3 janvier 1990, le Canada a annoncé qu'il procéderait à un survol d'essai du territoire hongrois le 6 janvier, afin «de mettre à l'essai la procédure administrative et la procédure opérationnelle qui seraient nécessaires à la conclusion d'un accord de libre survol des territoires».[21] À la conférence de presse qui a suivi ce survol, le directeur de la Direction du contrôle des armements et du désarmement, M. Ralph Lysyshyn, a fait observer que le fait que c'était le Canada qui avait effectué le survol était révélateur du «rôle que nous avons joué dans la promotion du processus d'ouverture des espaces aériens».

L'optimisme de certains responsables canadiens, qui pensaient la Conférence «Ciels ouverts» «vouée au succès», est resté intacte malgré les idées opposées que l'Est et l'Ouest affichaient quant à l'éventuel régime. M. Clark a expliqué qu'il était tout simplement naturel que les pays arrivent à la rencontre avec des positions divergentes.[22] Au cours de la réunion plénière d'ouverture, le 12 février 1990, M. Mulroney a déclaré :

> Un accord sur le libre survol des territoires serait des plus opportuns (...) En concluant un tel accord, nous ferons preuve d'une volonté politique éclairée, en parfait accord avec le climat de progrès concret et d'espoir qui règne actuellement.[23]

Puis, passant au propos de la conférence, le premier ministre a poursuivi :

> Cette conférence vise deux grands objectifs. Il faut d'abord déblayer le terrain de sorte que les délégations puissent effectivement conclure un accord d'ouverture des espaces aériens lorsqu'elles se réuniront de nouveau à Budapest. Ensuite, de façon plus générale, il faut saisir cette occasion exceptionnelle dans notre histoire de remplacer la Guerre froide, ses coûts incalculables en argent et en gaspillage d'énergie et de possibilités

---

21 Gouvernement du Canada, «Le Canada procédera à un survol d'essai du territoire de la Hongrie», *Communiqué*, n° 001, 3 janvier 1990.

22 Tim Harper, «Soviet Sincerity on "Open Skies" is Challenged by US Official», *Toronto Star*, 8 février 1990, p. 2.

23 Brian Mulroney, «Notes pour une allocution [à la] Conférence «Ciels ouverts», 12 février 1990, p. 3.

> de secours humain, par une nouvelle éthique de la coopération fondée sur la paix, la prospérité et la communauté d'intérêts.[24]

Le lendemain, dans son discours d'ouverture de la Conférence, M. Clark a inscrit le concept des «Ciels ouverts» dans le contexte des changements historiques qui se produisaient en Europe :

> En adhérant au principe des Ciels ouverts, nous ferons un premier pas dans l'inconnu que représente actuellement notre sécurité future en Europe. Nous faisons face à un énorme défi, mais nous avons aussi une occasion unique d'en venir à bout. En traduisant notre volonté politique en actes concrets, nous pouvons ensemble faire de l'expression «Est-Ouest» non plus un synonyme d'affrontement et de rivalité, comme ce fut le cas ces quarante dernières années, mais plutôt un synonyme de bonne volonté et de coopération.[25]

Faisant allusion à l'annonce de la formule des «deux plus quatre» pour la réunification allemande et à l'accord sur la réduction des troupes américano-soviétiques intervenu au cours des premiers jours de la conférence, M. Clark a déclaré que ses voeux étaient comblés. «Il ne fait aucun doute, a-t-il commenté, que nous avons contribué aux changements historiques qui surviennent en Europe».[26] Le premier ministre a déclaré que les accords étaient la preuve du «genre d'initiatives opportunes et appropriées qu'un pays comme le Canada est capable de prendre».[27]

L'euphorie initiale suscitée par ces nouvelles s'est vite dissipée quand les négociateurs d'Ottawa se sont retrouvés dans une impasse. Entre les deux conférences, M. Clark a laissé entendre que, selon lui, aucun accord sur l'ouverture des espaces aériens ne serait probablement signé à Budapest, bien qu'on ait d'abord pensé le contraire. Accusant les Soviétiques d'avoir traîné les pieds à Ottawa, le ministre des Affaires extérieures a avancé que cette attitude tenait

---

24 *Ibid.*

25 Conférence «Ciels ouverts», Discours du très honorable Joe Clark, Doc ICO-CS-031, 13 février 1990, p. 5.

26 Paul Mooney, «Conference a Triumph for Canada», *Ottawa Citizen*, 14 février 1990, p. A4.

27 Philip Jalsevac, «PM: Success of Meeting Shows Canada has Role in Solving Global Issues», *Ottawa Citizen*, 14 février 1990, p. A4.

peut-être à ce que des forces conservatrices freinaient les réformes en URSS ou à ce que les Soviétiques étaient préoccupés par d'autres problèmes.[28]

L'optimisme s'est réinstallé quand la deuxième série de pourparlers s'est engagée à Budapest. Selon M. John Noble, ils ont commencé «dans une bonne atmosphère»; et «un accord n'était pas du domaine de l'impossible», a-t-il ajouté en précisant que les délégations étaient là pour négocier, mais que la grande question était de savoir si l'Union soviétique était disposée à négocier elle aussi. En fait, elle montrait quelques signes de souplesse.[29] À la fin de la conférence, M. Noble a déclaré :

> Nous avons été limités dans notre potentiel lors de cette session par des divergences politiques fondamentales continues sur certaines questions essentielles. Une fois ces différends politiques atténués, comme j'ai bon espoir qu'ils le soient, les solutions techniques suivront très vite.[30]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Une bonne part du débat parlementare relatif à l'ouverture des espaces aériens concernait le rapport entre la conférence d'Ottawa et les changements phénoménaux qui balayaient l'Europe. Quelques jours avant le début de la conférence, M. Arnold Malone (P.C.) a déclaré :

> (...) Il s'est passé des choses extraordinaires en Union soviétique ces derniers jours. Mikhaïl Gorbatchev a pris une initiative courageuse en engageant son pays sur la voie de la démocratie et du renouveau économique (...) En prenant ces mesures, M. Gorbatchev lance en même temps un défi à tous les autres pays. Il les met en demeure d'engager des démarches propices à l'établissement d'un climat de confiance mutuelle.

---

28 Charlotte Montgomery, «Clark Pessimistic on Slow Progress of Open Skies Pact», *Globe and Mail*, 12 avril 1990, p. A5.

29 Alan Ferguson, «Canada to Offer Compromise in "Open Skies" Row», *Toronto Star*, 24 avril 1990, p. 3.

30 John J. Noble, «Remarks to Closing Plenary», 10 mai 1990.

Puis il a ajouté :

> Le Canada pourra donner le ton dans la promotion de mesures susceptibles d'aboutir à ce climat de plus grande confiance à Ottawa la semaine prochaine. La Conférence sur la proposition de ciel ouvert (sic) lui offrira la chance de participer à la mise au point des procédures de vérification et de contribuer à la détente et à l'établissement de ce climat de confiance. Tous les membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants souscrivent à ce principe.[31]

Puis, alors que la conférence commençait, M^me^ Pauline Browes (P.C.) a inscrit sans hésitation l'ouverture des espaces aériens au nombre des changements qui se sont produits en Europe en 1989-1990 :

> Aujourd'hui, à Ottawa, une page historique de ce processus est en train de s'écrire. Les représentants de 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont réunis au Canada pour négocier un traité permettant à chacun des deux blocs les vols de surveillance non armés au-dessus des pays de l'autre bloc. Un traité «Ciels ouverts» contribuera à la compréhension et à l'instauration d'une coopération pacifique, et rendra les rapports plus stables entre toutes les nations. Les Canadiens peuvent être fiers du rôle que leur pays joue dans les initiatives prises pour mettre fin une fois pour toutes à la Guerre froide.[32]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Affaires étrangères et Commerce extérieur, «Open Skies: Opportunity for the 1990s», *Exposé*, n° 2, janvier 1990, 22 p.

Boulden, Jane, «Conférence sur l'ouverture des espaces aériens - Canada, 1990», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 4, hiver 1989-1990, p. 13.

Chevardnadze, Édouard, «Open Thinking Opens the Skies», *Vestnik*, avril 1990, p. 60-61.

Florini, Ann M., «Come Spy the Friendly Skies», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 46, n° 2, mars 1990, p. 13.

---

31 *Débats de la Chambre des communes*, 8 février 1990, p. 8057.

32 *Débats de la Chambre des communes*, 12 février 1990, p. 8176-8177.

Hawes, John H., «Open Skies: From Idea to Negociation», *NATO Review*, n° 2, avril 1990, p. 6-9.

«Open Skies -- or Pie in the Skies?» *International Perspectives, vol. 19, n° 3*, mars 1990, p. 30.

«An Open Skies Chronicle», *Disarmament Bulletin*, n° 12, hiver 1989-1990, p. 3-4.

Slack, Michael et Chestnutt, Heather (sous la dir. de), *Open Skies: Technical, Organizational, Operational, Legal and Political Aspects*, Centre for International Strategic Studies, York University, North York, Ontario, 1990, 168 p.

Spencer, Metta, «Opening the Sky», *Peace Magazine*, vol. 6, n° 1, février-mars 1990, p. 26.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Rostow, W.S., *Open Skies: Eisenhower's Proposal of July 21, 1955*, University of Texas Press, Austin, 1982, 224 p.

8. LES NÉGOCIATIONS SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE)

CONTEXTE

Les négociations entre les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et ceux du Pacte de Varsovie sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe se sont déroulées à deux grandes tribunes : celle des pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR), à Vienne; et celle des négociations sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), à Vienne également.

Les pourparlers MBFR ont commencé en 1973. Leur objectif était de réduire les forces conventionnelles dans la région d'Europe centrale couvrant les territoires de l'Allemagne fédérale, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Y participaient directement onze États membres de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie ayant des troupes stationnées dans ces pays, soit les sept pays susmentionnés plus les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Huit autres pays, appelés «États de flanc», ont pris part indirectement aux pourparlers, à savoir le Danemark, la Grèce, la Norvège, l'Italie et la Turquie, pour l'OTAN, et la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, pour le Pacte de Varsovie.

Ces pourparlers MBFR ont quelque peu progressé au cours des années 1970. Ainsi, en 1977, les participants ont conclu un accord de principe en vertu duquel chaque camp s'engageait à ramener à 900 000 hommes l'effectif combiné de ses forces aériennes et terrestres dans la région, le total de ses forces terrestres ne devant pas dépasser 700 000 hommes. Cependant, de 1977 à la fin des pourparlers en 1989, les discussions ont achoppé sur la question du nombre de soldats que chaque camp stationnait dans la région (les Occidentaux dénombraient 230 000 soldats de plus à l'Est que le Pacte de Varsovie n'en déclarait officiellement) et sur celle des méthodes qui serviraient à vérifier toute réduction des effectifs.

Tout au long des négociations, l'OTAN a insisté sur les points suivants : atteindre la parité avec le Pacte de Varsovie en matière d'effectifs militaires; convenir de mesures de vérification efficaces pour garantir le respect du Traité; prendre en compte l'asymétrie géographique, puisque les États-Unis et le Royaume-Uni se trouvent plus loin du front central que les pays du Pacte; et faire accepter le principe d'une réduction collective des forces en vertu duquel un pays pourrait déployer des forces à la place d'un autre pays du même bloc, pourvu que le maximum total autorisé ne soit pas dépassé. Le Pacte de Varsovie, pour sa part, s'est opposé à ce principe et s'est efforcé d'obtenir des limites nationales applicables dans chaque

bloc; des réductions du matériel, en plus des réductions des effectifs; et des méthodes de vérification qui soient moins «importunes» que celles proposées par l'OTAN.

En avril 1986, le secrétaire général Gorbatchev a proposé d'étendre la «zone des réductions» au «territoire européen tout entier, de l'Atlantique à l'Oural». Deux mois plus tard, le Pacte de Varsovie a suggéré de réduire les contingents de 100 000 à 150 000 hommes au cours des deux années suivantes pour arriver, au début des années 1990, à des réductions totales de 500 000 hommes de part et d'autre. Les Soviétiques ont laissé entendre qu'il serait possible de négocier ces propositions dans le cadre de pourparlers élargis sur les MBFR (auquels prendraient part des pays qui n'y participent pas encore), d'une tribune qui serait rattachée à la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe (CCSBMDE) (voir *Les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité*, chapitre 6), ou d'une toute nouvelle tribune. En mai 1986, l'OTAN a créé un groupe de travail de haut niveau chargé de diriger la révision et l'élaboration des positions occidentales sur la limitation des armements classiques.

En septembre 1986, la première étape de la CCSBMDE s'est terminée par la conclusion d'une entente, qui a été signée à Stockholm. On espérait que ce dénouement heureux des négociations sur l'établissement d'un régime de sécurité plus ouvert et prévisible créerait un climat propice à la reprise des pourparlers sur les MBFR.

En décembre 1986, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié la Déclaration de Bruxelles sur la limitation des armements classiques, dans laquelle il recommandait d'entamer des négociations sur deux plans distincts, d'une part, pour amplifier les résultats obtenus à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et, d'autre part, pour assurer la stabilité conventionnelle à des niveaux inférieurs, de l'Atlantique à l'Oural. Dans le premier cas, tous les participants à la CSCE seraient présents, tandis que dans le second, seuls les pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie siégeraient à la table des négociations.

En février 1987, le Pacte de Varsovie et l'OTAN ont entamé des discussions pour définir le mandat des parties dans ce l'on appelait alors les pourparlers sur la stabilité conventionnelle (PSC). Le 10 janvier 1989, les parties sont convenues de l'objet et du but des nouvelles négociations, qui ont dès lors pris le titre officiel de «Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe» (FCE).

Aux termes du mandat, les objectifs des pourparlers sont les suivants :

> (...) Renforcer la stabilité et la sécurité en Europe en instituant un équilibre stable et sûr des forces armées conventionnelles, ce qui comprend les armements et équipements classiques, à des niveaux inférieurs; éliminer les disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité; et supprimer, d'abord et avant tout, la capacité de lancer des attaques-surprises et d'entamer des manoeuvres offensives de grande envergure.

Toujours selon le mandat, ces objectifs seraient atteints grâce à des mesures militaires importantes, telles que des réductions, des limitations des redéploiements et l'adoption de plafonds égaux. Les deux blocs prendraient ces mesures progressivement et pour l'ensemble de la zone à laquelle elles s'appliqueraient, de l'Atlantique à l'Oural, en prévoyant, le cas échéant, des différences régionales pour éliminer les disparités.[1]

Après avoir décidé d'entamer une première série de nouvelles négociations en mars, les participants ont préféré clore les pourparlers sur les MBFR. Le 2 février 1989, la quarante-septième et dernière série de ceux-ci s'est terminée sans accord.

Avant l'accord sur le mandat susmentionné, plusieurs événements importants ont jeté les bases des nouvelles négociations. Le 25 novembre 1989, l'OTAN a publié un rapport intitulé *Les forces conventionnelles en Europe : les faits*. Au travers d'un récapitulatif des forces en présence en Europe, le document démontrait que le Pacte de Varsovie avait l'avantage numérique dans chacune des catégories citées, notamment dans les suivantes : les chars de combats (51 500 contre 16 424), les véhicules blindés de combat d'infanterie (22 400 contre 4 153), l'artillerie (43 400 contre 14 458), les autres véhicules blindés (71 000 contre 35 351), les armes antichars (44 200 contre 18 240), les systèmes de défense anti-aérienne (22 400 contre 10 309), les hélicoptères (3 700 contre 2 419), les avions de combat (8 250 contre 3 977), les chars poseurs de ponts (2 550 contre 454); et les effectifs en hommes (3 090 000 contre 2 213 593). Ces chiffres ne comprenaient pas le matériel de réserve.

Le 8 décembre 1988, le secrétaire général Gorbatchev a annoncé, aux Nations Unies, que son pays réduirait unilatéralement ses forces armées de 500 000 soldats, 8 500 pièces d'artillerie, 800 aéronefs et 10 000 chars avant la fin 1990. Cinquante mille hommes et

---

1 États-Unis, Département d'État, *To Strengthen Stability and Security: CFE Negotiation on Conventional Armed Forces in Europe*, Washington, United States Information Agency, mars 1989, p. 4-5.

5 000 chars quitteraient la Tchécoslovaquie, la Hongrie et l'Allemagne de l'Est avant 1991. Six divisions de chars stationnées dans ces pays seraient dissoutes. M. Gorbatchev a de plus déclaré que les forces restantes en Europe de l'Est et dans la partie occidentale de l'URSS seraient réorganisées en formations défensives.

Le lendemain, l'OTAN a fait connaître sa propre proposition pour des réductions négociées des armements. Chaque camp aurait droit à un nombre maximum de 20 000 chars et aucun pays ne pourrait en aligner plus de 12 000 à lui seul. Des limites égales s'appliqueraient également à toutes les autres catégories d'armements, avec des quantités légèrement inférieures à celles données pour les forces occidentales dans le rapport présenté par l'OTAN en novembre 1988. Comme pour les chars, aucun pays ne pourrait posséder plus de 30 p. 100 du total autorisé pour les deux camps dans l'une quelconque des catégories de systèmes d'armes. En outre, la proposition occidentale prévoyait des limites précises pour les forces stationnées et des sous-limites à l'intérieur des zones particulières afin d'éviter une concentration de forces.

Dans les deux mois qui ont suivi l'annonce par M. Gorbatchev de réductions unilatérales, plusieurs pays du Pacte de Varsovie ont emboîté le pas à l'URSS. L'Allemagne de l'Est a fait savoir qu'elle réduirait ses troupes de 10 000 hommes, ce qui correspondait à six régiments de blindés, 600 chars et 50 avions de combat, d'ici la fin 1990. La Tchécoslovaquie a déclaré que, dans les deux années qui suivaient, elle réduirait ses unités de combat de 12 000 hommes, tout en éliminant progressivement 850 chars, 165 autres véhicules blindés et 51 avions de combat. La Pologne, qui a annoncé avoir supprimé deux divisions d'infanterie mécanisée, soit 15 000 hommes, au cours des deux années précédentes, a fait savoir qu'elle réduirait encore ses forces de 40 000 hommes, 850 chars, 900 pièces d'artillerie, 700 véhicules blindés et 80 avions de combat. La Hongrie a annoncé son intention de réduire ses forces de 9 300 hommes, 251 chars, 30 véhicules blindés de transport de troupes (VBTT), 430 pièces d'artillerie, 6 plates-formes lance-missiles et 9 avions d'interception. Enfin, la Bulgarie a fait savoir que, d'ici la fin 1990, elle réduirait ses forces de 10 000 hommes, 200 chars, 200 pièces d'artillerie, 20 avions et 5 navires.

Le 30 janvier 1989, pour la toute première fois de son histoire, le Pacte de Varsovie a publié sa propre évaluation de la répartition des forces militaires en présence en Europe. D'après cette estimation, l'OTAN alignait plus de soldats que le Pacte (3 660 200 contre 3 573 100), plus d'hélicoptères de combat (5 270 contre 2 785), de lance-missiles antichars (18 070 contre 11 465) et de gros navires de surface (499 contre 102). En revanche, le Pacte de Varsovie venait en tête aux chapitres suivants : aéronefs de combat (7 876 contre 7 130), systèmes de lancement de missiles tactiques (1 608 contre 136), chars (59 470 contre 30 690),

véhicules d'infanterie de combat (70 330 contre 46 900), pièces d'artillerie (71 560 contre 57 060) et sous-marins (228 contre 200). La plupart des divergences entre les évaluations des deux blocs tiennent à l'utilisation de règles de décompte et de définitions différentes. Ainsi, les chiffres de l'OTAN ne prennent pas en compte les aéronefs embarqués, les navires, les effectifs des forces navales et le matériel stocké.

Le 6 mars, le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Édouard Chevardnadze, a présenté la proposition du Pacte de Varsovie, qui prévoyait trois étapes. Pendant la première, qui durerait deux à trois années, les deux alliances devaient réduire leurs effectifs et leurs armes classiques (aéronefs d'appui tactique, chars, VBTT, artillerie, hélicoptères de combat, lance-roquettes multitubes et mortiers) de 10 à 15 p. 100 par rapport aux quantités les plus basses actuellement détenues de part et d'autre. La deuxième étape, qui durerait elle aussi de deux à trois ans, amènerait une nouvelle réduction de 25 p. 100 dans ces catégories ainsi que dans celle des armes nucléaires de théâtre. Dans la dernière étape, les forces des deux camps deviendraient purement défensives, et des accords seraient conclus pour limiter toutes les autres catégories d'armes.

Le 6 mars également, le ministre des Affaires étrangères britannique, Sir Geoffrey Howe, a présenté la proposition de l'OTAN, qui détaillait le plan esquissé en décembre. Comme on l'a précisé plus haut, chaque camp aurait droit à 20 000 chars, mais aucun pays ne pourrait en aligner plus de 12 000 à lui seul. Un plafond de 16 500 pièces d'artillerie et de 28 000 VBTT était par ailleurs proposé. Dans un camp comme dans l'autre, aucun pays ne pourrait stationner plus de 3 200 chars, 1 700 pièces d'artillerie et 6 000 VBTT en dehors de son territoire national dans des unités d'active. Des sous-limites régionales fixeraient, par exemple, à 8 000 le nombre maximal de chars pouvant être déployés en Belgique, en République fédérale d'Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Tchécoslovaquie, en République démocratique allemande et en Pologne.

En somme, les deux camps se sont entendus sur des points essentiels comme l'établissement de limites égales pour les armes clefs (chars, VBTT et artillerie), l'ampleur générale des réductions envisagées et la nécessité d'adopter des mesures de vérification rigoureuses. Il restait néanmoins des points de divergence importants, notamment en ce qui concernait les zones que les Soviétiques proposaient de démilitariser partiellement le long de la frontière Est-Ouest, les limites visant les aéronefs, le détail des réductions ultérieures des armes et des effectifs, et le fait qu'ils voulaient que l'on tienne compte ou non des forces navales dans les négociations.

Le 25 mai, pendant la deuxième série de pourparlers, le Pacte de Varsovie, changeant d'avis, a accepté les principes de l'OTAN sur les plafonds touchant les forces de tout pays et tout déploiement de troupes à l'étranger et ce, à l'intérieur de trois sous-régions. Plus précisément, il a proposé que chaque camp réduise ses forces de 20 000 chars, 28 000 VBTT, 24 000 pièces d'artillerie et 1 350 000 soldats. Le nombre des aéronefs de frappe serait limité à 1 500 et celui des hélicoptères, à 1 700. Ces coupes s'opéreraient sur six années, de 1991 à 1997, après quoi les alliances entameraient une réduction de 25 p. 100 des forces restantes.

Le 29 mai, au sommet de l'OTAN, le président Bush a tracé les grandes lignes d'une nouvelle proposition en quatre points. Premièrement, un accord serait conclu sur les plafonds déjà proposés à Vienne pour les chars, les VBTT et l'artillerie, accord qui prévoirait la destruction de tout équipement retiré (et qui reconnaîtrait que des problèmes de définition restent à résoudre). Deuxièmement, les deux camps procéderaient à une réduction du nombre des 15 p. 100 des hélicoptères et des avions de combat basés à terre entre l'Atlantique et l'Oural, et là encore, tout le matériel retiré devrait être détruit. Troisièmement, le président Bush a proposé de réduire de 20 p. 100 les effectifs de combat des forces stationnées aux États-Unis et de plafonner à quelque 275 000 hommes les effectifs de l'armée de l'air et l'armée de terre des deux puissances stationnés en dehors de leur territoire national mais à l'intérieur de la zone, tous les effectifs retirés devant être démobilisés. Quatrièmement, le président américain a invité l'URSS à négocier un accord de ce type dans les six à douze mois qui suivaient, de façon que les réductions se fassent d'ici 1992 ou 1993. Le fait que les Occidentaux acceptent de réduire les forces aériennes et les effectifs au sol est des plus importants. Il a été décidé au sommet de l'OTAN de présenter un projet d'accord sur cette proposition avant la troisième série de pourparlers, qui devait commencer le 7 septembre. Le Pacte de Varsovie a qualifié la proposition Bush de positive et a convenu qu'un accord était possible dès 1990.

Le 12 juillet, avant l'échéance fixée, l'OTAN a fourni de nouveau détails sur les propositions Bush concernant les aéronefs, à savoir qu'il s'agirait de limiter chaque camp à 5 700 avions de combat et 1 900 hélicoptères de combat. La première catégorie comprendrait les appareils conçus à l'origine pour les opérations de bombardement air-sol et les combats aériens. L'OTAN a fait savoir qu'elle disposait d'environ 6 700 de ces appareils, alors que le Pacte de Varsovie en possèdait à peu près 9 600. Toutefois, les deux camps divergeaient encore beaucoup quant à la définition des types d'aéronefs entrant dans les chiffres cités.

En août 1989, le comité des services armés du parlement américain a visité le quartier général des Soviétiques en Allemagne de l'Est. Au cours d'une rencontre avec le lieutenant-général Valery I. Fursin, chef d'état-major des forces soviétiques en Allemagne de l'Est, les membres du comité ont appris qu'aux termes du plan exposé à l'ONU par M. Gorbatchev en

décembre 1988, les six divisions de chars ne seraient pas intégralement retirées d'Europe de l'Est. En fait, les armes servant à la défense anti-aérienne et l'artillerie resteraient, a expliqué le lieutenant-général soviétique, pour être incorporées à de «nouvelles divisions de fusiliers motorisés non offensives» en Allemagne de l'Est. Les visiteurs américains n'en ont pas moins conclu que les réductions unilatérales du nombre des chars diminueraient de façon réelle et mesurable la menace militaire que les Soviétiques constituaient pour l'OTAN.

La première session de la troisième série de pourparlers sur les FCE a commencé, comme prévu, le 7 septembre 1989. L'Union soviétique y a déclaré qu'elle relevait le défi occidental, qui était de parvenir à signer en 1990 un traité sur la réduction des armes conventionnelles. Deux semaines plus tard, l'OTAN a présenté des propositions relatives à l'échange d'informations, aux mesures de «stabilisation» et aux dispositions afférentes à la vérification. Pour ce qui est de l'échange d'informations, la proposition occidentale stipulait que chaque alliance fournirait des renseignements sur la structure de ses forces terrestres, aériennes et de défense anti-aérienne jusqu'au niveau des bataillons, pour les forces terrestres, et des escadrilles, pour les forces aériennes et de défense anti-aérienne. Ces renseignements donneraient des précisions sur l'organisation et l'emplacement de ces unités et des détails sur leur matériel limité et non limité en vertu d'un traité, comme les chars de combat, pour lesquels il serait possible de contourner un traité.

S'agissant de la vérification, l'OTAN proposait, entre autres, des mesures touchant la validation des données de base, le contrôle des réductions et la confirmation du respect des limites imposées pour les forces. Elle demandait expressément qu'il soit possible de procéder, sur préavis court, à des inspections des emplacements déclarés et que les parties soient en droit de demander à inspecter des emplacements non déclarés. La proposition comportait, de plus, des dispositions permettant de contrôler l'application des mesures de stabilisation et des inspections aériennes.

L'OTAN a également proposé des mesures de stabilisation, dont le dépôt d'un préavis d'au moins quarante-deux jours en cas de mouvements de troupes ou de rappel d'un minimum de 40 000 réservistes; le contrôle des lieux de stockage et des unités de faibles effectifs; et la limitation des manoeuvres à des exercices ne mobilisant pas plus de 40 000 soldats et 800 chars de combat, ces chiffres ne pouvant être dépassés qu'une fois tous les deux ans, avec un préavis de douze mois minimum.

Le 28 septembre 1989, les Soviétiques ont présenté une position revue sur les limites relatives aux aéronefs. Comme l'OTAN, le Pacte de Varsovie proposait maintenant d'en limiter le nombre à 4 700 de part et d'autre. Ce chiffre englobait certains types d'avions d'interception

et de combat, d'appareils de reconnaissance et d'aéronefs de guerre électronique. Restaient exclus les aéronefs d'entraînement, le bombardier *Backfire* et quelques 1 800 avions de combat qui, selon les Soviétiques, étaient destinés à la défense contre des attaques aériennes stratégiques. En outre, ces derniers proposaient de fixer à 1 900 le nombre d'hélicoptères autorisés de part et d'autre, soit autant que dans les propositions de l'Alliance atlantique.

La troisième série des pourparlers sur les FCE s'est terminée le 19 octobre avec la présentation par le Pacte de Varsovie de contre-propositions aux propositions de l'OTAN relatives aux mesures de stabilisation, à l'échange d'informations et à la vérification. Pour ce qui est de la vérification, l'Est a proposé de doter la zone d'application de points d'entrée et de sortie, à savoir à des embranchements ferroviaires, dans des ports, des bases aériennes et des terrains d'aviation. Quant à l'échange d'informations, le Pacte demandait que les données visent les régiments mais n'aillent pas jusqu'aux bataillons ou escadrilles. Enfin, entre autres mesures de stabilisation, le Pacte proposait de limiter les exercices mobilisant plus de 40 000 soldats à tous les trois ans et ceux engageant plus de 25 000 soldats, à deux par an seulement.

En octobre 1989, l'Institut international d'études stratégiques (IIES) a déclaré qu'une fois achevées, les réductions unilatérales annoncées par M. Gorbatchev en 1988, élimineraient quasiment toute menace d'attaque-surprise qui inquiétait l'OTAN depuis si longtemps. Selon l'IIES, après ces réductions, il faudrait d'une à deux semaines à l'URSS pour rassembler ses forces pour une attaque. Cette estimation complétait celle des services du renseignement américain, rendue publique en novembre 1989, selon laquelle, désormais, les États-Unis sauraient probablement d'un à trois mois à l'avance que les forces soviétiques conventionnelles se préparent à attaquer en Europe, alors que récemment encore, le Pentagone estimait ce délai à quatorze jours seulement. Ce chiffre d'un à trois mois s'explique par un moins grand goût du secret de la part des Soviétiques, par une amélioration des services du renseignement américains et par la réduction des forces soviétiques conventionnelles.

À l'automne 1989, quelques pays du Pacte de Varsovie ont commencé à réduire leurs structures de défense conventionnelle. À la fin novembre 1989, la Tchécoslovaquie a fait savoir qu'elle entreprenait immédiatement l'élimination des fortifications dressées le long de sa frontière avec l'Autriche, longue de quelque 360 km. Le mois suivant, Prague a annoncé qu'elle entendait elle aussi démanteler ses défenses le long de ses 250 km de frontière avec l'Allemagne de l'Ouest. Le gouvernement tchèque a également fait savoir qu'il entendait ramener le service militaire obligatoire de deux ans à dix-huit mois et abaisser les effectifs des réserves d'active de 290 000 à environ 200 000 hommes. En septembre 1989, la Hongrie a annoncé, à son tour, qu'elle allait retirer des troupes et réduire ses défenses le long de sa frontière avec l'Autriche et la Yougoslavie.

Avant la rencontre au sommet entre le président Bush et le secrétaire général Gorbatchev, les 2 et 3 décembre, à Malte, les alliés européens des États-Unis ont exprimé leur inquiétude à l'idée que Washington pouvait prendre unilatéralement l'initiative de réduire ses troupes davantage que le président Bush ne l'avait proposé en mai 1989. Le 4 décembre, le président américain a rencontré ses homologues de l'Alliance pour leur assurer qu'il n'avait discuté avec M. Gorbatchev que de leurs aspirations générales en matière de limitation des armements, sans entrer dans les détails. De plus, a-t-il souligné lors d'une conférence de presse qui a suivi la réunion de l'OTAN, ce qui l'intéressait, c'était qu'un traité sur les FCE soit signé et non de commencer à penser à de futures réductions des armes conventionnelles, autrement dit à un deuxième traité sur les FCE.

Le 14 décembre 1989, l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont échangé leurs textes de projet de traité. Les deux parties semblaient sur le point de s'entendre sur des réductions dans trois catégories d'armement, à savoir les chars de combat, les transports de troupes blindés et les hélicoptères, dont les quantités respectives seraient fixées, d'un commun accord, à 20 000, 28 000 et 1 900.

Quant aux plafonds des autres catégories de matériel, les deux textes divergeaient, mais rarement de façon radicale. La plus grande différence portait sans doute sur l'artillerie, pour laquelle l'OTAN proposait un chiffre maximal de 16 500 pièces, alors que le Pacte suggérait un plafond de 24 000 pièces. Cependant, les deux camps s'étaient au moins entendus sur une définition de la catégorie. Par ailleurs, l'OTAN continuait de vouloir plafonner le nombre des aéronefs à 5 700, tandis que le Pacte souhaitait s'arrêter à 4 700.

Enfin, alors que l'OTAN, dans son projet, plafonnait les troupes stationnées américaines et soviétiques à 275 000 hommes, le Pacte de Varsovie, pour sa part, restreignait chacune des alliances à un maximum de 1 350 000 soldats, parmi lesquels 350 000 seulement seraient des forces stationnées.

Les deux projets comportaient des propositions relatives à des limites «satisfaisantes» (le pourcentage maximal de troupes et de matériel que tout pays peut aligner) et à des mesures concernant la vérification et la stabilisation. Des divergences demeuraient dans la définition des équipements. L'Est continuait d'insister pour que certains types d'aéronefs (intercepteurs de la défense anti-aérienne, aviation de marine et d'entraînement basés au sol) soient exclus. Pour l'OTAN, un char de combat était un véhicule à chenilles pesant vingt tonnes minimum, doté d'un canon de 75 mm. Le Pacte abaisse ce poids minimal à dix tonnes.

Les bouleversements survenus en Europe au cours de l'année écoulée ont influé sur les négociations sur les FCE. Le changement le plus important a été la demande par plusieurs pays d'Europe de l'Est d'un retrait négocié des troupes soviétiques stationnées sur leurs territoires. Le 10 mars 1990, Moscou a accepté de retirer de Hongrie, d'ici le 30 juin 1991, son contingent de 50 000 à 60 000 hommes. En Tchécoslovaquie, le retrait de quelque 75 000 soldats de l'Armée rouge a débuté le 26 février 1990 et devrait être terminé d'ici le 1er juillet 1991. Le Kremlin s'est déclaré disposé à rapatrier ses 40 000 hommes stationnés en Pologne, mais Varsovie n'en avait pas encore fait la demande officielle.

En janvier 1990, le bruit a couru que les deux camps allaient proposer de très importantes réductions de troupes. Le 1er janvier 1990, on a appris que le président du Comité sénatorial des services armés, M. Sam Nunn, avait suggéré que les États-Unis ramènent leurs effectifs européens de 305 000 à 200 000 hommes, armées de terre et de l'air confondues, étant donné que la proposition de l'OTAN présentée en décembre à ce sujet était dépassée suite aux événements survenus entre-temps.

Le 5 janvier, on a su qu'au cours de la quatrième série de pourparlers, le chef de la délégation soviétique, M. Oleg Grinevski, avait présenté, à titre officieux, un plan préconisant de limiter à 600 000 le nombre des soldats (étrangers et autochtones) stationnés en Europe centrale par chaque camp. Sur cet effectif, les forces soviétiques et américaines ne devraient pas compter respectivement plus de 275 000 hommes, tout comme l'OTAN le proposait déjà.

Le 26 janvier, l'Allemagne de l'Ouest, la France et l'Italie ont demandé que le rythme des négociations s'accélère pour pouvoir tenir compte des changements politiques qui interviennent en Europe de l'Est. Au vu de ces changements, l'Union soviétique a annoncé, le 11 février 1990, qu'elle était disposée à réduire ses troupes stationnées en Europe avant la signature d'un accord sur les FCE, sauf dans le cas de l'Allemagne de l'Est, qui devrait être considéré à part.

Enfin, le 31 janvier 1990, dans son discours sur l'état de l'Union, le président Bush a proposé que Soviétiques et Américains ramènent leurs forces stationnées en Europe centrale à 195 000 hommes, auxquels s'ajouteraient 30 000 soldats américains stationnés en dehors de cette zone.[2] Tout d'abord, les Soviétiques ont regimbé, surtout parce que la dernière partie de la proposition conférerait aux États-Unis une supériorité numérique sur l'ensemble de l'Europe. Cependant, le 14 février, à Ottawa, à la Conférence «Ciels ouverts», les Soviétiques ont fini par

---

2 R.W. Apple, «Bush Calls on Soviets to Join in Deep Troop Cuts for Europe as Germans See Path to Unity», *New York Times*, 1er février 1990, p. A1.

accepter la proposition à condition que les seuils numériques distincts des Américains constituent des plafonds individuels qu'ils ne pourraient dépasser dans aucune des deux zones et qu'ils ne puissent transférer de troupes d'une zone à l'autre.

En février 1990, l'OTAN a accepté d'autoriser chaque partie à conserver jusqu'à 500 intercepteurs en sus du plafond fixé pour les avions de combat. Elle a également accepté d'exclure quelque 2 000 aéronefs d'entraînement «de base» (ceux non dotés d'armes) du nombre arrêté pour les avions de combat, qu'elle a abaissé à 4 700. L'Alliance atlantique a revu sa position quant aux aéronefs pour permettre des inspections sur place et pour montrer sa volonté de limiter le nombre des intercepteurs séparément. Parallèlement, elle a abaissé à treize tonnes le tonnage minimum définissant les chars de combat.

Le 23 février, à la surprise de l'OTAN, Moscou et l'Allemagne de l'Est ont proposé de limiter les effectifs totaux de chaque alliance à un nombre de soldats oscillant entre 700 000 et 750 000. L'OTAN avait déduit de l'assentiment soviétique à la proposition Bush que l'Est renonçait à essayer d'imposer ce type de limites numériques. Néanmoins, en raison de l'opposition des Hongrois à la proposition soviéto-est-allemande, cette proposition n'a pas été présentée officiellement.

Le 24 février, on a appris que l'URSS avait procédé à près de la moitié des réductions unilatérales des effectifs annoncées par M. Gorbatchev en décembre 1988. Divers services de renseignement ont révélé que pratiquement 5 000 chars et 800 aéronefs soviétiques avaient été retirés et que la moitié des réductions concernant les troupes et l'artillerie avaient été effectuées, encore que cela ait été difficile à vérifier.[3]

Avant d'entamer la sixième série de pourparlers sur les FCE, en mars, l'OTAN a donné son accord à des propositions de vérification moins strictes que celles présentées antérieurement. Auparavant, sur l'insistence des États-Unis, les projets de l'OTAN relatifs à la vérification d'un accord sur les FCE auraient comporté une surveillance des principales usines d'armement et des expéditions d'équipements soumis à des restrictions à destination de la région couverte par l'accord ou la quittant. À présent, les alliés acceptaient de renoncer à une surveillance stricte de certaines expéditions et productions pour se fier, dans certains cas, à une simple notification.

---

3 J.A.C. Lewis, «Soviets on Target with Force Cuts», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 8, 24 février 1990, p. 322.

Les parties à un accord devraient toujours autoriser l'inspection des principaux sites d'entreposage et la destruction d'armes.[4]

Le 15 mars 1990, au début de la sixième série de pourparlers, l'OTAN a présenté des protocoles de destruction stipulant que tout le matérial venant en sus des niveaux fixés devrait être détruit, et que cette destruction devait avoir lieu dans un délai de trois ans. Avec la présentation de ces protocoles, l'OTAN mettait pratiquement la touche finale à son projet de traité.[5]

La promesse d'aboutir rapidement et facilement à un accord sur les FCE qui soit prêt à être signé pour le sommet Bush-Gorbatchev de juin 1990, voire, au plus tard, à la fin de l'année, a commencé à s'estomper pendant cette sixième série de pourparlers quand la situation en URSS et le futur statut de l'Allemagne unifiée sont devenus des sujets de préoccupation pour les Soviétiques. Le premier jour des discussions, M. Grinevsky a demandé que des réductions des forces armées d'une Allemagne unifiée figurent à l'accord de réunification allemande, quel qu'il soit. Il a précisé que ces réductions devraient être liées d'une manière ou d'une autre aux pourparlers sur les FCE.[6] En conséquence, les négociations se sont enlisées sur des questions comme la hauteur des clôtures autour des dépôts ou le fait de savoir si l'on devait inclure le carburant et d'autres éléments dans le tonnage d'un char.[7]

Cependant, le principal obstacle à surmonter, et pour lequel on n'a pas avancé ou peu à cette sixième série d'entretiens, concernait l'aviation. À la rencontre des 5 et 6 avril entre MM. Baker et Chevardnadze, à Washington, le ministre des Affaires étrangères soviétique a proposé de limiter à 500 le nombre d'aéronefs qu'Américains et Soviétiques stationneraient chacun en Europe centrale. Les Américains ont aussitôt rejeté la proposition, d'abord parce qu'elle ne visait pas d'aéronefs soviétiques se trouvant en URSS mais pouvant facilement atteindre l'Europe centrale. Le 26 avril, la Hongrie a proposé un compromis consistant à limiter le nombre des intercepteurs à 800 et celui des avions de combat et d'entraînement à

---

4 R. Jeffrey Smith, «US, Allies Ease Terms on Arms Verification», *Washington Post*, 14 mars 1990, p. A24.

5 Andrew Slade, «Europe's Troubles Stall Vienna Talks», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 13, 31 mars 1990, p. 580.

6 *Arms Control Reporter 1990*, p. 407.B.341.

7 British American Security Information Council, *Basic Reports From Vienna*, n° 7, 11 avril 1990, p. 1.

5 600, ce qui donnerait un plafond combiné de 6 400 appareils. L'aéronavale basée à terre se verrait fixer un plafond absolu.[8] La question aérienne s'est révélée si insoluble qu'à plusieurs reprises, délégués américains et soviétiques ont proposé de la remettre à de futures négociations, mais ils n'ont pu se mettre d'accord pour le faire.

Il restait des divergences importantes dans d'autres domaines, dont celui des règles «quantitatives», l'OTAN proposant qu'aucun pays ne possède plus de 30 p. 100 de la totalité des équipements dans chaque catégorie (60 p. 100 du total par alliance), alors que l'OPV préconisait 35 à 40 p. 100 de ces équipements (70 à 80 p. 100 du total par alliance); et de la vérification, pour lequel le principal différend porte sur le mode de calcul du nombre d'inspections dont chaque pays fera l'objet. L'OTAN préférait une formule reposant sur le nombre d'articles limités par traité se trouvant dans chaque pays et sur la superficie de ce pays. Ce à quoi les membres du Pacte ont objecté qu'une telle formule les obligerait à subir 900 inspections alors que l'OTAN n'en subirait que 400. L'OPV voulait définir les quotas en fonction du nombre d'unités, d'entrepôts et de camps d'entraînement militaires dans chaque pays.[9]

À l'occasion de la rencontre ministérielle qui a eu lieu à Moscou, du 16 au 19 mai 1990, entre MM. Baker et Chevardnadze, les États-Unis ont avancé de nouvelles idées visant à débloquer les pourparlers sur les FCE. Ainsi, ils ont proposé d'augmenter le nombre des aéronefs tactiques et se sont dit prêts à élaborer un compromis sur les règles quantitatives. La proposition relative aux avions tactiques, révélée dans une lettre aux ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN le jour de l'arrivée de M. Baker à Moscou, laissait penser que les Américains étaient disposés à discuter d'un plafonnement avoisinant les 6 000 appareils.[10] Elle suggérait aussi une plus grande souplesse dans la répartition numérique entre appareils de combat, appareils d'entraînement et avions intercepteurs. Cependant, les deux ministres ne sont arrivés à aucun compromis pendant cette rencontre.

Après des entretiens aussi infructueux entre MM. Baker et Chevardnadze, les deux parties ne pouvaient plus guère espérer qu'à leur sommet de juin, les présidents Bush et Gorbatchev annonceraient de grands progrès dans les pourparlers sur les FCE. Les Soviétiques

---

8 Institute for Defence and Disarmament Studies, *Vienna Fax*, n° 19, 29 mai 1990, p. 2.

9 Institute for Defense and Disarmament Studies, *Vienna Fax*, n° 17, 26 avril 1990, p. 1 et 2.

10 Michael R. Gordon, «Baker Has New Deal for Moscow, Officials Say», *New York Times*, 18 mai 1990, p. A6.

entendaient obtenir l'assurance, aux pourparlers des «deux plus quatre» sur la réunification de l'Allemagne (qui réunissaient les deux Allemagne plus les quatre puissances ayant des troupes en RDA et RFA, soit les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France), que l'armée de l'Allemagne unifiée serait de taille réduite, avant d'aller plus avant dans les négociations sur les FCE. L'OTAN, quant à elle, faisant valoir que le sujet des effectifs militaires allemands devrait être discuté exclusivement dans le cadre des négociations sur les FCE, après la signature d'un premier traité sur les forces conventionnelles, et qu'il fallait éviter de singulariser l'Allemagne pour ce qui était des réductions.

Pendant le sommet de Washington, qui s'est déroulé du 30 mai au 3 juin, MM. Bush et Gorbatchev ont réaffirmé leur détermination à conclure un accord sur les FCE au plus tard à la fin de l'année 1990.[11] Une semaine plus tard, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, réunis à Turnberry (Écosse), ont donné pour instruction à leurs négociateurs de Vienne de «rechercher de nouvelles solutions mutuellement acceptables, notamment en ce qui concerne les aéronefs, les blindés et la vérification». Ces nouvelles solutions devaient reposer sur les propositions faites par M. Baker à M. Chevardnadze au mois de mai.[12]

À la fin du mois de juin, pour essayer de faire progresser les pourparlers, l'OTAN a commencé à envisager d'offrir à Moscou de s'engager à limiter les effectifs de l'armée allemande en fonction d'un traité sur les FCE. Le détail numérique serait toutefois l'affaire d'une deuxième négociation sur les FCE.[13] Le 23 juin, au cours des pourparlers des «deux plus quatre», M. Chevardnadze a proposé que la «reconnaissance internationale de la réunification de l'Allemagne comporte des dispositions prévoyant un retrait progressif de toutes les troupes étrangères présentes sur le sol allemand et que l'armée du nouvel État soit soumise à de strictes limites».[14] La proposition a été aussitôt rejetée par les autres participants, pour qui elle entraînait une restriction injustifiée de la souveraineté de la future Allemagne.

---

11 La Maison Blanche, Office of the Press Secretary, «Joint Statement on CFE», *Factsheet*, 1er juin 1990.

12 Theresa Hitchens, «NATO Gives Negotiators Improved Flexibility», *Defense News*, 11 juin 1990, p. 3 et 29.

13 Thoms L. Friedman, «NATO May Offer Moscow Specific Limit for Future German Army», *New York Times*, 23 juin 1990, p. A4.

14 Serge Schmemann, «Shevardnadze Seeks Curbs on Forces in New Germany», *New York Times*, 23 juin 1990, p. A4.

Le 27 juin 1990, l'OPV et l'OTAN sont convenus des définitions des chars et véhicules blindés de combat ainsi que des réductions les concernant. Aux terme de cet accord transactionnel, d'abord présenté le 14 juin par la France et la Pologne, les chars seront définis comme étant des véhicules sur chenilles ou sur roues pesant au moins 16,5 tonnes (à vide) et doté d'un canon principal de 75 mm ou plus. On comptera trois catégories de véhicules blindés de combat (VBC) : les transports de troupes blindés (TTB), qui sont des véhicules blindés montés sur chenilles ou sur roues, destinés à transporter des troupes de combat; les véhicules blindés d'infanterie de combat (VBIC), qui sont des TTB munis d'un canon de 20 mm au moins; et les véhicules de combat à armement lourd (VCAL), qui sont des véhicules blindés montés sur chenilles ou sur roues, pesant entre 6 et 16,5 tonnes (à vide) et doté d'un canon de 75 mm au moins.[15]

Selon le même accord, chaque alliance aurait droit à 20 000 chars. Le nombre maximal de VBC a été fixé à 30 000, avec une sous-limite combinée pour les VBIC et les VCAL s'élevant à 18 000 unités, les seconds étant plafonnés à 1 500. D'après ce plan, l'OPV sera forcée de réduire de 35 000 son parc de chars, alors que l'OTAN aura à en supprimer 4 000 seulement.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Avec ses alliés de l'OTAN, le gouvernement du Canada est partisan d'une réduction des forces conventionnelles aux plus bas niveaux garantissant la sécurité et la stabilité. Le 20 novembre 1989, prenant la parole lors d'un dîner à Moscou, le premier ministre canadien, M. Mulroney, a qualifié de «condition préalable à la réalisation d'une paix, une réduction des forces conventionnelles et des arsenaux nucléaires à courte portée en Europe et la correction des déséquilibres dans les forces».[16]

Tout d'abord, les responsables canadiens se sont montrés prudents quant à la mesure dans laquelle les événements européens avaient amoindri la menace soviétique. Le 12 décembre 1989, témoignant devant le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international, le directeur général du Bureau de la sécurité internationale et de la limitation des armements au ministère des Affaires extérieures, M. John Noble, a déclaré :

---

15 *Arms Control Reporter 1990*, p. 407.B.376.

16 Cabinet du Premier ministre, «Notes pour une allocution du Premier ministre du Canada, Monsieur Brian Mulroney, à Moscou, 20 novembre 1989», p. 2.

> Malgré les événements politiques dont nous font part quotidiennement les journaux occidentaux, il demeure à l'heure actuelle des asymétries en faveur de l'Est dans certaines catégories essentielles d'armes conventionnelles qui donnent à l'Organisation du traité de Varsovie la possibilité de lancer des attaques surprises et des offensives à grande échelle. Je parle de capacité; je ne parle pas de l'intention (...) Il est donc important que les négociations relatives aux FCE entraînent des réductions qui ramènent les forces soviétiques à un niveau égal à celui des forces de l'OTAN et inférieur de 15 p. 100 au niveau actuel.[17]

On ne savait pas très bien au gouvernement si le Canada diminuerait le nombre de ses soldats en cas de conclusion d'un accord sur les FCE. Le 27 novembre 1989, le premier ministre a exprimé l'espoir qu'un accord de l'OTAN visant à réduire les troupes en Europe concernerait aussi les forces canadiennes stationnées en Allemagne de l'Ouest. Le 5 décembre, après une visite à Washington, le même premier ministre a précisé que le Canada souhaiterait retirer *un jour* d'Europe une partie de ses forces armées, mais qu'il allait y maintenir la totalité de son contingent (fort de quelque 7 500 soldats à l'heure actuelle) jusqu'à ce que l'Alliance atlantique décide qu'une réduction est possible.[18]

Le Canada a pleinement approuvé le projet de traité présenté par l'OTAN en décembre. Faisant sans doute référence aux difficultés rencontrées par l'organisation pour formuler une position commune, les responsables canadiens ont qualifié le projet d'accord important et de réalisation considérable.

Le 17 janvier 1990, lors d'un colloque sur la doctrine et les stratégies militaires auquel assistaient pratiquement tous les responsables militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, le chef d'état-major de la défense, le général John de Chastelain, a réaffirmé la volonté du Canada de parvenir à «un équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest au plus bas niveau possible des deux forces».[19]

---

17 Chambre des communes, Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international, *Procès-verbal des délibérations et des données* [ci-après CPAECI], n° 32, 12 décembre 1989, p. 25.

18 Edison Stewart, *Toronto Star*, 5 décembre 1989, p. 14.

19 Allocution du général A.J.G.D. de Chastelain, chef d'état-major, prononcée au colloque sur la doctrine et les stratégies militaires, Vienne (Autriche), 17 janvier 1990.

Dans un discours prononcé à l'Université McGill, le 5 février 1990, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a fermement rejeté l'unilatéralisme et insisté sur la volonté du Canada d'aboutir à des réductions négociées des capacités militaires nationales. Parallèlement, il a précisé que cela signifiait «qu'il ne devait y avoir aucun décalage entre les négociations elles-mêmes et la volonté politique, et que nous devons saisir l'occasion qui se présente à nous d'accroître la sécurité en recourant à des niveaux d'armements infiniment plus bas».[20]

Annonçant l'accord américano-soviétique survenu à la Conférence «Ciels ouverts» d'Ottawa, le 13 février, M. Clark a ajouté que l'accord sur les effectifs faisait tomber un des obstacles les plus importants à la conclusion d'un traité sur les FCE et permettait de nouveau d'espérer que les négociations aboutiraient cette année.[21] Plus tard, il aurait déclaré que «le jeu des réductions de troupes qui se déroule en ce moment pourrait, en définitive, toucher les plus de 7 000 Canadiens stationnés en Allemagne de l'Ouest».[22]

Le 27 juin 1990, suite à l'accord sur les chars et VCB, l'ambassadeur canadien aux négociations sur les FCE, M. David Peel, a déclaré : «Il s'agit là d'une étape importante dans les négociations, qui a mis en suspens une partie des autres travaux (...) Avec l'artillerie, les chars et les véhicules de combat blindés sont les principaux éléments, nous pouvons donc passer maintenant aux autres domaines».[23]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 27 novembre 1989, dans son compte-rendu à la Chambre sur la visite qu'il a effectuée à Moscou, le premier ministre a abordé la question des FCE. Il a affirmé que, même dans le contexte de changements considérables survenant en Europe de l'Est et en Union soviétique, cette dernière possédait encore des forces conventionnelles énormes et que l'OTAN restait,

---

20 Affaires extérieures et Commerce international Canada, *Notes pour une allocution du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark,*, prononcée à l'Université McGill, Département des sciences politiques, 90/09, 5 février 1990, p. 5.

21 R. Jeffrey Smith, «US, Soviets Teach Troop-Cut Accord», *Washington Post*, 14 février 1990, p. A23.

22 Tim Harper, «"Common Sense" Led to Deal, Soviet Says», *Toronto Star*, 14 février 1990.

23 Dossier spécial, «Negotiators Fix Curbs on Armies», *New York Times*, 28 juin 1990, p. A8.

par conséquent, le cadre approprié pour discuter de la réponse occidentale aux changements politiques qui se produisent à l'Est et pour coordonner les positions pour les pourparlers cruciaux de Vienne sur la réduction des armements conventionnels.[24]

Réagissant à la déclaration du premier ministre, M. Bill Blaikie (NPD) a conseillé «que le Canada cherche, dans le cadre de négociations visant à la réduction mutuelle et équilibrée des forces, à ramener au Canada nos troupes qui se trouvent en Europe». Il a cependant précisé que cela devrait se faire dans le cadre de réductions négociées.[25]

Le 1er février 1990, répondant à une question de M. William Rompkey (Parti libéral) sur l'initiative de réduction de troupes annoncée la veille par le président Bush, M. Mulroney a déclaré que la Maison Blanche avait consulté le Canada au sujet de la décision présidentielle et qu'Ottawa l'avait félicité de cette décision avant même qu'elle soit rendue publique. Quant à la possibilité de rapatrier ses soldats d'Europe, le premier ministre a fait savoir que le Canada n'entendait agir que de concert avec ses alliés.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Chalmers, Malcolm, «Beyond CFE: Cutting Conventional Procurement», *Arms Control Today*, vol. 20, n° 5, juin 1990, p. 5-6.

Darilek, Richard, «Conventional Arms Control in Europe: The Role of Non-Reduction Measures», *Proceedings of the International Security Seminar Series*, Norman Paterson School of International Affairs, vol. 2, n° 4, 22 novembre 1989, Université Carleton, Ottawa, 4 p.

Dean, Jonathan, «Defining Long-term Western Objectives in CFE» *Washington Quarterly*, vol. 13, n° 1, hiver 1990, p. 169-184.

Dean, Jonathan, «Negotiated Force Cuts in Europe: Overtaken by Events?, *Arms Control Today*, vol. 19, n° 10, décembre 1989-janvier 1990, p. 12-16.

Freedman, Lawrence, «The Politics of Conventional Arms Control», *Survival*, vol. 21, n° 5, septembre-octobre 1989, p. 387-396.

---

24 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6237.

25 *Ibid.*, p. 6244

Ghebali, Victor-Yves, «La négociation sur les Forces conventionnelles en Europe», *Défense nationale*, avril 1990, p. 89-100.

Hamlin, Doug, *Conventional Arms Control and Disarmament in Europe: Canadian Objectives, Document de travail*, n° 20, janvier 1990, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, 52 p.

Hamm, Manfred R. et Hartmut Pohlman, «Military Strategy and Doctrine: Why They Matter to Conventional Arms Control», *Washington Quarterly*, vol. 13, n° 1, hiver 1990, p. 185-198.

Legge, Michael, «NATO Defence Planning After CFE», *NATO's Sixteen Nations*, vol. 35, n° 3, juin 1990, p. 31-35.

Magill, W.K. et Andrew P. Rasiulius, «The Vienna Negotiations: Establishing a New Security Order for Europe», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 4, février 1990, p. 34-38.

Mason, R.A., «Airpower in Conventional Arms Control», *Survival*, vol. 21, n° 5, septembre-octobre 1989, p. 397-414.

Warnke, Paul C., «Arms Control in a New Age», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 10, décembre 1989 - janvier 1990, p. 3-5.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Blechman, Barry (et coll.), *Regaining the High Ground: NATO's Stake in the New Talks on Conventional Forces in Europe*, Defense Forecasts Inc., Washington, avril 1989, 328 p.

Dean, Jonathan, *Watershed in Europe: Dismantling the East-West Military Confrontation*, Lexington Books, 1987, Lexington (Mass.), 286 p.

Hill, Roger, *Are Major Conventional Force-Reductions in Europe Possible?, Aurora Papers* n° 7, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, 1988, 47 p.

Keliher, J.G., *The Negotiations on Mutual and Balanced Force Reductions: The Search for Arms Control in Central Europe*, New York, Pergamon, 1980, 204 p.

Krakau, Anton et Ole Diehl, «The Unilateral Reduction in Conventional Arms by the USSR», *Aussenpolitik*, vol. 40, n° 2, deuxième trimestre 1989, p. 119-128.

Krepon, Michael, «Verification of Conventional Arms Control», *Survival*, vol. 30, n° 6, novembre-décembre 1988, p. 544-556.

Nerlich, Uwe et Thomson, James A. (sous la dir. de), *Conventional Arms Control and the Security of Europe*, Boulder, Westview Press, 1988, 251 p.

RENVOIS

Les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPACS)

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

9. LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

CONTEXTE

Depuis la découverte de la fission nucléaire en 1939, le problème de la prolifération des armes nucléaires a toujours été une source de très grande préoccupation. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada (les trois gouvernements alliés qui avaient participé au projet Manhattan pour la fabrication de la première bombe nucléaire) ont décidé de poursuivre la politique du secret atomique adoptée pendant la guerre jusqu'à ce qu'un régime international efficace de surveillance puisse être instauré pour contrôler cette nouvelle forme d'énergie. Quelques mois plus tard, en juin 1946, les États-Unis ont proposé la création d'une autorité internationale dont le but aurait été de surveiller toutes les matières nucléaires brutes existantes du monde et toutes les activités nucléaires jugées potentiellement dangeureuses. Mieux connue sous le nom de Plan Baruch, l'initiative a été rejetée par les Soviétiques en 1949 sous prétexte qu'elle n'entraînait pas la destruction préalable des armes nucléaires américaines.

Par suite de l'explosion du premier dispositif nucléaire de l'Union soviétique, en 1949, et de celui de la Grande-Bretagne en 1952, les États-Unis ont envisagé le problème de la prolifération des armes nucléaires sous un tout autre angle. En décembre 1953, le président Eisenhower a présenté aux Nations Unies le programme «Atoms for Peace», suivant lequel une libéralisation du commerce nucléaire pourrait être envisagée à la condition que les États assistés soient prêts à s'engager à utiliser la technologie nucléaire uniquement à des fins pacifiques et à accepter des mesures pour garantir le respect de cette obligation. Ce concept a finalement été entériné en 1956 lorsque plus d'une cinquantaine d'États ont sanctionné la création et le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Les tâches premières de l'AIEA, qui est entrée en fonction à Vienne en 1957, consistent à «accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité» et à s'assurer que toute aide fournie ou supervisée par elle n'est pas «utilisée de manière à servir à des fins militaires». Afin de réaliser ce dernier objectif, le Statut de l'Agence lui confère l'autorité d'appliquer des garanties (comme, par exemple, la comptabilisation des stocks de matières nucléaires et les inspections sur place) à tous les projets qu'elle supervise, à toutes les offres volontaires et à toutes les demandes découlant d'ententes bilatérales ou multilatérales de coopération qui lui sont faites.

Bien que la création de l'Agence de Vienne et l'acceptation du principe de la vérification et des inspections sur place aient été importantes pour empêcher que l'énergie atomique ne serve à fabriquer des armes, la mise en oeuvre d'un système plus mondial de non-prolifération des armes nucléaires n'a véritablement été réalisé qu'en 1968 avec la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le TNP, comme on l'appelle communément, vise expressément à empêcher la diffusion d'armes nucléaires dans les États n'en étant pas dotés.

Selon les dispositions du TNP, qui est entré en vigueur en 1970, chaque État doté d'armes nucléaires devenant partie au Traité «s'engage à ne transférer à qui que ce soit (...) des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs (...) et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires (...) à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs».

Pour les États non dotés d'armes nucléaires, adhérer au Traité, c'est s'engager à ne pas recevoir, fabriquer ou acquérir de quelque autre manière de telles armes ou de tels explosifs, et à appliquer les garanties de l'AIEA à toutes leurs activités nucléaires pacifiques. Aux termes du Traité, de plus, tous les États signataires doivent prendre l'engagement de ne pas fournir à un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, des matières ou équipements nucléaires à moins que ceux-ci soient soumis aux mesures de garanties de l'Agence.

Outre la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité vise également à encourager le désarmement nucléaire. Son Préambule, par exemple, rappelle que les parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (PTBT) ont exprimé leur détermination d'en arriver à un arrêt complet des explosions expérimentales d'armes nucléaires. Aux termes de l'article VI, de plus, chaque État signataire s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations «sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée».

Enfin, le Traité vise également à favoriser l'accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. L'article IV stipule, notamment, que «toutes les parties au Traité s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques».

Bien que certains observateurs considèrent le TNP comme un accord entre les États qui possèdent l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas munis, seul trois des États dotés d'armes nucléaires (les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique) l'ont signé à ce jour. La France et la Chine, de même que des États soupçonnés d'avoir ou de vouloir acquérir de telles armes, comme par exemple l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, l'Inde, Israël et le Pakistan,

n'y ont pas encore adhéré. Il est à noter par ailleurs que, d'après certaines rumeurs, Prétoria pourrait bientôt signer le Traité.

La raison la plus souvent invoquée pour ne pas souscrire au TNP est qu'il est discriminatoire, en ce sens qu'il permet à un très petit nombre de pays de conserver l'arme nucléaire, alors que la majorité doit y renoncer. En outre, les pays non dotés d'armes nucléaires sont les seuls qui, en vertu des dispositions du Traité, doivent obligatoirement accepter les vérifications de l'AIEA. Néanmoins, au début de 1990, 141 États étaient parties au Traité. L'AIEA, pour sa part, avait conclu à la fin de 1988 quelques 168 accords de garanties avec 99 États.[1]

Conformément à l'article VIII du TNP, les parties peuvent convoquer des conférences tous les cinq ans afin de s'assurer que les dispositions et objectifs de l'accord sont en voie de réalisation. Jusqu'à présent, trois conférences d'examen du Traité ont eu lieu.

À la première conférence, qui s'est tenue en 1975, les pays neutres et non alignés ont souligné avec inquiétude que les pays dotés d'armes nucléaires n'avaient pas réussi à mettre fin à la course aux armements. Réclamant alors l'interdiction complète des essais nucléaires souterrains et une réduction sensible des arsenaux nucléaires, ils ont aussi demandé aux nations détenant de telles armes de s'engager à ne pas y recourir ou menacer d'y recourir contre des États qui n'en possèdent pas. Dans le Document final, les puissances dotées d'armes nucléaires se disaient prêtes à redoubler d'efforts pour apaiser ces inquiétudes.

La conférence de 1980 a été moins fructueuse en grande partie parce que les puissances nucléaires n'avaient satisfait à aucune des demandes formulées cinq ans plus tôt par les pays neutres et non alignés et que l'on n'a pu parvenir à un consensus pour enrayer l'expansion des arsenaux nucléaires existants. En fait, à l'issue de cette deuxième conférence d'examen, il n'y a pas eu de déclaration finale ni de réaffirmation formelle de soutien en faveur du Traité et de ses objectifs.

Alors qu'aucune mesure importante de limitation des armements n'a été prise entre 1980 et 1985, les débats sur cette question furent de nouveau très importants, à la Troisième Conférence d'examen tenue en 1985. Malgré tout, une déclaration finale réaffirmant le soutien des parties en faveur du Traité a été adoptée par consensus. Dans cette déclaration, par

---

1 Agence internationale de l'énergie atomique, *The Annual Report for 1988*, Vienne, juillet 1989. Il est à noter que les accords de garanties négociés en vertu des dispositions du TNP ne sont pas les seuls accords que l'Agence ait négociés.

ailleurs, tous les États participants sauf deux (à savoir les États-Unis et la Grande-Bretagne) ont vivement regretté qu'aucun traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'ait encore été conclu et ont exhorté les États dotés de ces armes à reprendre les négociations trilatérales et à redoubler d'efforts à la CD pour y parvenir.

Une Quatrième Conférence d'examen du TNP doit avoir lieu à Genève du 20 août au 14 septembre 1990. Cette conférence marquera le dernière rencontre de ce genre avant que les parties se réunissent à nouveau en 1995 pour décider si le Traité «demeurera en vigueur pour une période indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée». Selon les dispositions de l'article X du TNP, celui-ci a une durée initiale de vingt-cinq ans, et toute décision concernant sa prolongation après cette période doit être prise à la majorité, à l'occasion d'une nouvelle réunion des parties.

Du 1er au 5 mai 1989, une première réunion du Comité préparatoire de la Quatrième Conférence d'examen du TNP s'est tenue à New York. Le Comité a alors choisi la personne qui allait présider la Quatrième Conférence : le Péruvien Oswaldo de Rivero.[2] À la deuxième rencontre du Comité préparatoire qui s'est tenue à Genève du 11 au 18 septembre 1989, il a discuté de questions d'ordre administratif ayant trait à la Conférence et a examiné des documents de travail portant sur le désarmement.[3] La troisième et dernière rencontre du Comité préparatoire avant la Conférence a eu lieu à Genève du 21 avril au 2 mai 1990. Les discussions ont alors porté sur un certain nombre de questions, dont l'adhésion éventuelle de l'Afrique du Sud au TNP et les mesures propres à promouvoir l'adhésion universelle au Traité.[4]

Le Canada a toujours montré la voie dans la recherche de mesures strictes de non-prolifération. S'il a aidé les États-Unis à mettre au point les premières armes atomiques du monde pendant la Seconde Guerre mondiale, il a aussi été le premier pays à renoncer à en fabriquer alors qu'il en avait les moyens. Actif participant aux négociations sur la création de l'AIEA et l'un des premiers à avoir adhéré au TNP, le gouvernement canadien s'est toujours prononcé en faveur du maintien, voire du renforcement, du régime de non-prolifération qui constitue précisément pour lui un des six objectifs à atteindre en matière de limitation des armements.

---

2 Voir *The Arms Control Reporter*, Brookline, Ma., juin 1989, p. 602.B.164.

3 «TNP : Réunion du Comité préparatoire», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 9.

4 Voir *The Arms Control Reporter*, Brookline, Ma., mai 1990, p. 602.B.174 à 176.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

La politique actuelle du Canada en matière de non-prolifération repose sur les changements apportés par Ottawa au milieu des années 1970, par suite de la mise à l'essai d'un engin nucléaire explosif par l'Inde en 1974. Même si l'Inde, pays non signataire du TNP, a alors affirmé que son explosion était «pacifique» (c'est-à-dire à des fins pacifiques), le gouvernement canadien n'a jamais reconnu de distinction entre les armes nucléaires et les engins nucléaires explosifs. D'autre part, l'annonce que l'explosion indienne avait été réalisée avec du plutonium produit dans un réacteur fourni par le Canada dans les années 1950 a aussi contribué à amener Ottawa à réviser sa politique de non-prolifération et à imposer des contrôles plus rigoureux sur les exportations canadiennes de matières et de technologies nucléaires.

Depuis 1974, le Canada n'autorise l'exportation de matières nucléaires qu'à destination des États, dotés ou non de l'arme nucléaire, qui se sont officiellement engagés à accepter un certain nombre d'exigences particulières visant à réduire au minimum les risques de prolifération. Ces États doivent garantir que l'eau lourde, les matières, le matériel et la technologie nucléaires d'origine canadienne ne serviront pas à produire des dispositifs nucléaires explosifs. Les partenaires du Canada doivent aussi accepter le principe de l'application de garanties de rechange pouvant être appliquées s'il advenait que l'AIEA ne puisse assurer ses fonctions de surveillance. Le gouvernement canadien, de plus, se réserve le droit de contrôler le retransfert et le retraitement de tout article nucléaire directement fourni ou «dérivé» d'articles fournis par le Canada. Enfin, depuis 1976, toute nouvelle coopération nucléaire avec les États ne possédant pas l'arme atomique n'est autorisée qu'à la condition que ces États adhèrent au TNP ou prennent des engagements équivalents vis-à-vis du Traité, et qu'ils acceptent ainsi l'application des garanties de l'AIEA.[5] Depuis 1976, Ottawa a signé un certain nombre d'accords assurant le respect de ces conditions, notamment avec l'Euratom, les États-Unis, l'Australie, le Japon et la République de Corée.

Au milieu des années 1970, le Canada a mis sur pied un vaste programme dont l'objet était d'améliorer les mécanismes de vérification du TNP. Le Programme canadien d'appui des garanties visait, à l'origine, à aider l'AIEA à concevoir des garanties plus avancées pour les réacteurs de conception canadienne CANDU. Depuis 1983, les travaux inscrits au Programme

---

5 *La politique canadienne de non-prolifération nucléaire*, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1985, p. 13.

se sont étendus à d'autres installations comme, par exemple, les usines de retraitement du plutonium.[6]

Au cours des mois de septembre et d'octobre 1989, certaines sources ont signalé que la société de la couronne fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) avait eu des discussions avec la Hongrie,[7] Israël[8] et la Corée du Sud[9] pour la vente de réacteurs nucléaires canadiens CANDU. Alors qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires ont par la suite démentit les rumeurs de coopération prochaine avec la Hongrie[10] et Israël[11], la possibilité d'un accord avec la Corée du Sud a été jugée, quant à elle, simplement prématurée.[12]

Au début de 1990, de nombreuses sources ont accusé la Roumanie d'employer des conscrits et de recourir aux travaux forcés sur le chantier de construction d'un réacteur CANDU à Cernavoda.[13] Le 14 mars 1990, la société d'État qui avait vendu le réacteur à la Roumanie, Énergie atomique du Canada limitée, a affirmé savoir que l'armée roumaine avait fourni des manoeuvres pour la construction du réacteur, mais elle a dit ne rien savoir au sujet du recours aux travaux forcés sur les lieux.[14]

---

6 *Le Canada et les garanties internationales. Vérification de la non-prolifération des armes nucléaires,* Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Ottawa, janvier 1990, p. 46.

7 «Un réacteur Candu en Hongrie ?», *Le Droit*, 27 septembre 1989, p. 20.

8 «Israel Keen to Buy Candu from AECL, Official Says», *Globe and Mail*, 27 octobre 1989, p. A1-A2.

9 «Un autre Candu pour la Corée», *La Presse*, 22 septembre 1989, p. A-11.

10 «Centrale Candu: pas d'accord entre EACL et la Hongrie», *La Presse*, 30 septembre 1989, p. A-7.

11 «Israel Keen to Buy Candu from AECL, Official Says», *Globe and Mail*, 27 octobre 1989, p. A1-A2.

12 «News of AECL Candu Sale to South Korea Premature», *Globe and Mail*, 21 septembre 1989, p. B-12.

13 Voir William Walker, «Candu Overseer Dismisses Reports of Forced Labor», *The Toronto Star*, 3 janvier 1990, p. A-17. Voir également «Énergie atomique nie que des Roumains aient été envoyés de force sur le chantier Candu», *La Presse*, 4 janvier 1990, p. B-10.

14 *Débats de la Chambre des Communes*, 14 mars 1990, p. 9285-9286.

En mai 1990, le projet nucléaire de la Roumanie a de nouveau fait la manchette des journaux, cette fois, à la suite d'allégations concernant le détournement illégal d'eau lourde provenant de la Norvège. L'eau lourde norvégienne devait servir dans les réacteurs roumains de conception canadienne, mais selon les déclarations du nouveau gouvernement roumain, cette eau lourde aurait été détournée vers l'Inde, en 1986, sous l'ancien régime du dictateur Nicolae Ceausescu. Selon un porte-parole d'EACL, le détournement d'eau lourde norvégienne ne constitue pas une violation de l'entente nucléaire entre le Canada et la Roumanie.[15]

Plus tard au mois de mai, le gouvernement roumain a demandé l'assistance financière du Canada pour compléter le complexe nucléaire de Cernavoda.[16] En janvier 1990, Bucarest avait suspendu la construction à ce chantier afin d'y évaluer les manquements à la sécurité qu'avaient décelés plusieurs responsables liés au projet nucléaire roumain.[17]

Le 5 mars 1990, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a réaffirmé en termes non équivoques le soutien du Canada à l'égard du TNP. Rappelant que cette date marquait le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, le Ministre a déclaré :

> Le Traité sur la non prolifération n'a rien perdu de son importance, car il oblige les pays qui en sont partie (sic) à empêcher la prolifération des armes nucléaires et il facilite la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (...) Le Traité encourage de plus les parties à poursuivre les négociations visant la réduction des arsenaux nucléaires.[18]

Soulignant que le Canada avait été parmi les premiers à souscrire au Traité, M. Clark a prôné l'adhésion universelle au TNP en demandant à tous les États qui ne l'avaient pas encore fait de sanctionner officiellement à l'accord. M. Clark a aussi affirmé que les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements nucléaires et sur le

---

15 «Canadian Reactor Used in Illegal Sale», *Toronto Star*, 1er mai 1990, p. 4.

16 «Romania to Seek $300-Million to Complete Candu Complex», *Globe and Mail*, 14 mai 1990, p. A1-A2.

17 «Romania Halts Candu Construction Official Promises to Make Changes», *Toronto Star*, 25 janvier 1990, p. 16.

18 «Le Canada réaffirme son soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'occasion du 20e anniversaire du Traité», Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *Communiqué*, n° 44, 5 mars 1990.

désarmement progressaient dans l'esprit des dispositions du Traité, et il a dit espérer que la situation continuerait à évoluer d'une facon constructive avant le début de la Quatrième Conférence d'examen. Enfin, après avoir loué le TNP pour ses contributions passées en faveur de la non-prolifération, M. Clark a souligné que le Traité resterait un facteur déterminant du renforcement de la coopération et de la sécurité internationales, vu notamment les changements importants s'opérant actuellement dans le monde.[19]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 27 octobre 1989, le député néo-démocrate Ron Fisher s'est interrogé sur la question de la possibilité d'une vente de réacteurs CANDU à Israël. S'exprimant devant la Chambre, le député a déclaré :

> (...) on dit qu'Énergie atomique du Canada limitée souhaite vendre un réacteur nucléaire à l'État d'Israël. Étant donné que cet État posséderait, dit-on, une centrale nucléaire lui permettant de fabriquer en secret des bombes atomiques, j'exhorte le gouvernement canadien à bloquer cette vente. Les Israéliens n'ayant pas signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, ils ne peuvent être considérés comme de simples consommateurs pacifiques d'énergie nucléaire. Souvenons-nous que, en 1974, le gouvernement indien a fait exploser une bombe atomique faite en grande partie à partir de la technologie CANDU et de matières nucléaires. Nous n'avons nul besoin (sic) de cette technologie malpropre et dangeureuse et la balance du pouvoir au Moyen-orient n'a nul besoin d'une autre centrale nucléaire, avec toutes les possibilités de convertir des matières nucléaires en armes nucléaires que comporte une usine CANDU.[20]

Faisant suite aux questions posées précédemment par le député libéral Charles Caccia concernant les ventes de réacteurs CANDU à l'étranger, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Arthur Jacob Epp, a soumis à la Chambre, le 14 mars 1990, les réponses d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL). À la question de savoir si EACL négociait avec d'autres pays la vente de réacteurs CANDU, la réponse de la société de la couronne a été la suivante :

> EACL ne négocie pas actuellement la vente de la technologie CANDU à d'autres pays. D'autre part, à la fin de janvier 1990,

---

19 *Ibid.*

20 *Débats de la Chambre des communes,* 27 octobre 1989, p. 5222.

> elle a reçu un appel d'offres de la Corée du Sud concernant les services de génie en vue de l'aménagement d'un deuxième réacteur CANDU dans ce pays, ce qui pourrait se traduire par la vente de technologie CANDU. Les négociations doivent commencer plus tard cette année.[21]

Le 28 mai 1990, le député libéral David Walker a demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il pouvait assurer à la Chambre que si une entente avec Bucarest concernant le projet nucléaire de Cervanoda était conclue, celle-ci prendrait en compte toutes les conditions liées à la sécurité et à la main-d'oeuvre, de même que les questions des droits de la personne, et que le texte de l'entente serait déposé à la Chambre pour être débattu par tous les partis. M. Jake Epp, a répondu :

> (...) pour ce qui est de la sécurité, si des travaux reprennent à Cernavoda, comme d'autres, j'ai insisté pour que nous en assumions le contrôle et que nous veillions au respect des aspects de sécurité qui répondent aux exigences d'EACL, des pays signataires du traité de non-prolifération, de même que des pays membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.[22] (sic)

Pour plus d'information sur le débat parlementaire concernant cette question, voir la rubrique *DÉBAT PARLEMENTAIRE* - **Roumanie** dans le chapitre 28 intitulé **L'EUROPE CENTRALE ET L'EUROPE DE L'EST.**

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bailey, Kathleen C., «The Spread of Nuclear Weapons», *Review of International Affairs*, 20 janvier 1990, p. 12-14.

Delobeau, Francis et Sophie de Lastours, «Évolution de la prolifération nucléaire dans le monde», *Stratégie*, vol. 3, 1989, p. 69-92.

Desjardins, Marie-France, «La Quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires», *Paix et Sécurité*, vol. 5, n° 2, été 1990, p. 14.

---

21 *Débats de la Chambre des communes*, 14 mars 1990, p. 9286.

22 *Débats de la Chambre des communes*, 28 mai 1990, p. 11933.

Goldblat, Jozef, *Twenty Years of the Non-Proliferation Treaty. Implementation and Prospects*, PRIO - International Peace Research Institute, Oslo, 1990, 162 p.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), *Fiche d'information*, n° 10, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, octobre 1989, 2 p.

Lysyshyn, Ralph J., «The Nuclear Non-Proliferation Regime : Today and Into the 1990s», dans Morrison, Alex (sous la dir. de), *Nuclear Strategy in the Nineties : Deterrence, Defence, and Disarmament*, Canadian Institute for Strategic Studies, Toronto, printemps 1989, p. 55-61.

Ministère des Affaires extérieures, *Le Canada et les garanties internationales. Vérification de la non-prolifération des armes nucléaires*. Brochure sur la vérification, n° 5, Ottawa, janvier 1990, 60 p.

Muller, Harald et Richard Kokoski, *The Non-Proliferation Treaty: Political and Technological Prospects and Dangers in 1990*, Stockholm International Peace Research Institute, avril 1990, 138 p.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Goldblat, Jozef, *La non-prolifération nucléaire : situation actuelle et perspectives*, *Exposé*, n° 29, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, juin 1989, 8 p.

La politique canadienne de non-prolifération nucléaire, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1985, 27 p.

«Programme for Promoting Nuclear Non-Proliferation», *Newsbrief*, (plusieurs numéros), Centre for International Policy Studies, Department of Politics, University of Southampton.

Rauf, Tariq et Marie-France Desjardins, «Canada's Nuclear Submarine Program: A New Proliferation Concern», *Arms Control Today*, décembre 1988, p. 13-18.

Scheinman, Lawrence, *The International Atomic Energy Agency and World Nuclear Order*, Washington, Resources for the Future Inc., 1987, 320 p.

Spector, Leonard, «Non-Proliferation - After the Bomb Has Spread», *Arms Control Today*, décembre 1988, p. 8-12.

Spector, Leonard, *The Undeclared Bomb: The Spread of Nuclear Weapons 1987-1988*, Cambridge, Mass., Ballinger Publishing Co., 1988, 499 p.

RENVOIS

Les armes chimiques et biologiques

Les essais nucléaires

Les exportations d'uranium et de tritium

Le Canada et les zones dénucléarisées

10. LA PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

CONTEXTE

En 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une résolution qui énonçait les principes devant guider les États quant à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il y était établi que le droit international et la Charte des Nations Unies régissent l'espace extra-atmosphérique et que tous les États sont libres d'explorer ce dernier et tous les corps célestes. En 1963, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont signé le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) qui interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Plus de 119 pays ont maintenant signé le Traité.

En décembre 1966, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. En 1967, le Canada a ratifié ce traité, plus couramment appelé Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui stipule notamment que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devront se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays. Le Traité interdit par ailleurs d'installer dans l'espace toute arme destructive; il défend également d'aménager des bases, installations ou fortifications militaires, de procéder à des essais d'armes quels qu'ils soient et d'exécuter des manoeuvres militaires sur la Lune et les autres corps célestes. L'utilisation de la Lune à des fins exclusivement pacifiques a été réaffirmée en juillet 1984, à l'entrée en vigueur de l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes.

Le Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM), conclu en 1972 entre les États-Unis et l'Union soviétique, oblige les deux pays à limiter le nombre de leurs bases de missiles antimissiles, ainsi que celui des missiles d'interception et des installations radars connexes. Par ailleurs, conformément à l'article V du Traité, chaque partie «s'engage à ne pas réaliser, essayer ou mettre en place de systèmes antimissiles ou d'éléments de tels systèmes qui soient basés en mer, dans l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles». Le Traité ABM constitue donc un obstacle au prolongement de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Document final diffusé à l'issue de la Première Session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement (UNSSOD I), en 1978, exhortait les pays à préparer d'autres accords sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques.

En juin 1979, au terme d'une année de discussions stériles, les États-Unis et l'Union soviétique ont suspendu leurs pourparlers bilatéraux sur les armes anti-satellites (ASAT). Le désaccord portait sur les capacités de chaque partie dans ce domaine et sur la nature offensive ou défensive des armes ASAT. Malgré des appels répétés de l'Union soviétique, les négociations n'ont pas repris. Puis, en 1983, Moscou a annoncé que l'URSS interrompait unilatéralement tous ses essais d'ASAT. Deux ans plus tard, le Congrès américain a imposé un moratoire sur les essais spatiaux de l'ASAT lancée depuis un *F-15* et, à la fin de l'année 1987, l'Armée de l'air américaine a cessé de financer la mise au point de cette arme, surtout en raison de son coût élevé et de sa capacité limitée. En 1988, quelques membres du Congrès ont tenté de faire imposer une interdiction plus permanente des essais d'ASAT. Les partisans des ASAT ont réussi non seulement à empêcher une interdiction, mais aussi à mettre fin au moratoire de 1985. Dans de récentes déclarations d'ordre budgétaire, le Pentagone a demandé plus de fonds pour la recherche et le développement des ASAT pendant l'exercice 1991, et les forces armées étudient actuellement différents systèmes mis au point dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique (IDS).

«La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique» est également à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement (CD), à Genève. Cependant, il a fallu attendre 1985 pour que les quarante États représentés à la Conférence s'accordent sur le mandat d'un Comité spécial de travail sur le sujet. Il a été convenu qu'outre les questions qu'une telle interdiction soulèverait, le Comité étudierait les traités existants et le droit international se rapportant à l'espace extra-atmosphérique ainsi que toute proposition concernant le sujet. Au cours de l'année 1986, la CD a rétabli le Comité spécial chargé d'examiner les questions liées à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le mandat qui lui avait été confié en 1986 a depuis lors été renouvelé chaque année.

En avril 1988, le Comité spécial a présenté à la CD un rapport dans lequel il concluait que le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique ne garantissait pas en soi qu'il n'y aurait pas de course aux armements dans ce milieu. Il ajoutait qu'il fallait consolider et renforcer le régime juridique existant pour le rendre plus efficace. Enfin, il demandait que les accords multilatéraux déjà en vigueur soient plus strictement observés.[1]

---

1 Rapport du Comité spécial concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, CD/833, 25 avril 1988.

En 1982, à la Deuxième Session extraordinaire sur le désarmement (UNSSOD II), le premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, a exposé la position officielle du Canada sur la militarisation grandissante de l'espace extra-atmosphérique. Il a notamment fait observer que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique comportait des lacunes qui risquaient de devenir extrêmement déstabilisatrices, notamment en ce qui concernait les armes antisatellites et les lasers antimissiles :

> Je crois que nous ne pouvons plus attendre très longtemps si nous voulons prévenir avec succès les guerres de l'espace. Je propose donc que nous amorcions rapidement l'élaboration d'un traité interdisant la mise au point et le déploiement de toute arme destinée à être employée dans l'espace.[2]

En 1982, pour contribuer aux préparatifs indispensables en vue de négociations approfondies, le Canada a déposé à la Conférence du désarmement (CD) un document de travail décrivant les facteurs d'une forme de dissuasion stable ou instable, les objectifs souhaitables des pourparlers sur la limitation des armements, l'importance croissante de l'espace d'un point de vue militaire, et l'état actuel de la limitation des armements dans l'espace. Il montrait également les rapports existant entre les systèmes anti-satellites et la défense contre les missiles balistiques.[3] L'année suivante, le Canada a lancé un programme de recherches sur les problèmes que la vérification poserait sans doute à cet égard, vu les capacités ambivalentes de nombreux systèmes spatiaux.

En 1985, la délégation canadienne à la CD a présenté un document de travail intitulé *Survey of International Law Relevant to Arms Control and Outer Space*.[4] On estimait que cette analyse des accords pertinents existants était absolument nécessaire pour garantir que, dans ses travaux, la CD se conformait aux traités en vigueur et au droit international.

Depuis le début des années 1980, le Canada poursuit une étude de faisabilité appelée «PAXSAT A», dont l'objet est de mettre au point un réseau de satellites capables de vérifier si un accord sur la limitation des armes dans l'espace extra-atmosphérique est bel et bien

---

2 Le très honorable P.E. Trudeau, «La poussée technologique alimente la course aux armements», allocution prononcée à la Deuxième Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, New York, 19 juin 1982, Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et discours*, n° 82/10, p. 10.

3 CD/320, 26 août 1982.

4 CD/618, CD/OS/WP.6, 23 juillet 1985.

respecté. Le projet intéresse la télédétection dans l'espace et, plus particulièrement, les satellites capables de déterminer la fonction d'autres objets évoluant dans l'espace. Une deuxième étude de faisabilité, appelée «PAXSAT B», porte sur l'emploi de satellites de télédétection pour vérifier si les parties signataires se conforment bien aux accords sur les forces classiques. Le Canada a présenté son analyse «PAXSAT» à la CD en avril 1987.

En 1988, le Canada a présenté trois documents de travail traitant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il y était question de terminologie, d'une proposition visant à renforcer l'obligation des États signataires de la Convention de 1975 sur l'immatriculation de fournir au Secrétaire général des Nations Unies des informations sur la fonction générale des objets qu'ils lancent dans l'espace, et d'un rappel des derniers développements politiques, techniques et militaires importants dans l'espace extra-atmosphérique.[5]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le 20 juin 1989 à la CD, M. Fred Bild, sous-ministre adjoint chargé des Affaires politiques et de la sécurité internationale au ministère des Affaires extérieures, a pris la parole sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Soulignant que les activités dans l'espace sont de plus en plus nombreuses, M. Bild a fait remarquer qu'il était important de pouvoir rassurer les populations sur la nature de ces activités et, plus précisément, sur le fait qu'elles ne portent pas atteinte à la sécurité internationale mais, au contraire, qu'elles y contribuent. M. Bild a mentionné, toutefois, qu'avant d'aller de l'avant à cet égard :

> (...) il nous faut (...) savoir ce que signifie la sécurité internationale dans l'espace. La sécurité internationale (...) ne suppose pas seulement l'absence d'armes dans l'espace, mais également la responsibilité des deux grandes puissances de l'espace d'entretenir des relations stables et régulières relativement aux questions de l'espace. Tous les rapports que l'on peut envisager entre la sécurité internationale et l'espace sont donc fondés sur

---

5 Voir le Canada : *Working Paper on the Use of Certain Terms Relating to Arms Control and Outer Space*, CD/OS/WP.27 (8 août 1988); l'Australie et le Canada, *Strengthening State Practice Under the Convention on Registration of Objects Launched into Outer Space, to provide more timely and specific information concerning the function of satellites, including whether the satellite is fulfilling a civilian or military mission*, CD/OS/WP.25 (18 août 1988); et le Canada, *Arms Control and Outer Space: A Retrospective Review: 1982-1987*, CD/OS/WP.26 (8 août 1988).

> une plus grande stabilité. C'est à nous de trouver des mesures relatives à l'utilisation de l'espace qui pourront faire l'objet de négociations multilatérales, être adoptées par consensus et permettre une plus grande stabilité; cette tâche, nous le savons tous, est énorme. C'est une raison de plus pour nous de commencer par des bases solides qui permettront ensuite l'adoption d'autres propositions.[6] (sic)

Par la suite, M. Bild a repris l'argument avancé par la délégation canadienne. Il a déclaré :

> Nous devons accorder beaucoup plus d'attention à l'ensemble des conditions déterminant l'utilisation de l'espace. Le régime actuel, qui comprend un certain nombre d'accords et de traités internationaux, peut être amélioré; nous pouvons essayer de trouver un terrain d'entente sur la définition de certains termes importants, clarifier la question de la stabilité et, globalement, établir ainsi des fondations solides qui orienteront notre travail pour les années à venir. Nous pourrions commencer, par exemple, par l'adoption de principes de transparence qui s'appliqueraient aux activités dans l'espace; il nous faudrait alors convaincre les parties signataires de la Convention sur l'enregistrement d'accepter de fournir des renseignements exacts et plus précis sur les fonctions des satellites qu'elles lancent, notamment des renseignements révélant si certains satellites sont censés servir à des fins civiles ou militaires ou aux deux.[7]

En octobre 1989, le Canada a organisé un atelier au Centre de recherche sur le droit aérien et spatial, à l'Université McGill de Montréal. Cet atelier, entreprise conjointe du Centre de recherche et de la Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures, s'inscrivait dans le cadre d'une étude progressive en faveur de l'utilisation continue de l'espace à des fins pacifiques. Plus de 100 universitaires et spécialistes de l'espace extra-atmosphérique, représentant vingt-quatre pays y ont assisté. Le thème du colloque portait sur les diverses formes de la militarisation de l'espace.[8]

---

6 «Crise de crédibilité», Discours du sous-ministre adjoint des Affaires politiques et de la sécurité internationale, *Le Bulletin du désarmement*, printemps-été 1989, p. 31.

7 *Ibid.*

8 «Symposium sur 'L'Espace sans armes'», *Le Bulletin du désarmement*, hiver 1989-1990, p. 18.

Le 20 octobre 1989, dans une allocution prononcée devant la Première Commission de la 44e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ambassadrice canadienne au désarmement, Mme Peggy Mason, a évoqué la politique du Canada sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique :

> À l'aube de la dernière décennie de ce siècle, la suprématie des États-Unis et de l'Union soviétique en tant que superpuissances dans l'espace extra-atmosphérique s'amoindrit. Un nombre croissant d'États acquièrent la capacité d'effectuer des recherches spatiales et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins commerciales justifiées. Ces réalisations sont bienvenues dans la mesure où elles ne contribuent d'aucune façon à une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (...) Le Canada est fermement convaincu que l'espace extra-atmosphérique mérite certainement l'attention des tribunes multilatérales et que la question des mesures légales supplémentaires qu'il pourrait avoir lieu de prendre dans ce domaine devrait intéresser l'ensemble des pays.[9]

Le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 44/112, demandant à la CD de donner la priorité à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et au rétablissement, avec le mandat voulu, d'un comité spécial chargé d'engager des négociations sur cette question. Elle demandait également aux États-Unis et à l'Union soviétique d'intensifier leurs négociations dans ce domaine. La résolution a été adoptée par 153 voix contre une, sans qu'il y ait d'abstention. Le Canada s'est pour sa part prononcé en faveur de la motion. Seuls les États-Unis s'y sont opposés.[10]

En janvier 1990, la Direction du contrôle des armements et du désarmement au ministère des Affaires extérieures a publié son dernier abrégé des dossiers et documents de travail finaux de la CD. Le volume comprend tous les documents relatifs à l'espace extra-atmosphérique que la CD a utilisés pendant ses réunions de 1989.[11]

---

9 «Allocution de l'ambassadeur Mason devant la Première Commission», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 15-16.

10 Résolution 44/112 de l'AGNU, 15 décembre 1989.

11 Voir Canada, Ministère des Affaires extérieures, *Prevention of an Arms Race in Outer Space - Final Records (PV) and Working Papers (WP) 1989*, Ottawa, Ministère des Affaires extérieures, janvier 1990.

Le 24 avril 1990, l'ambassadeur Gerald G. Shannon a évoqué à la CD la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Soulignant que le Canada occupait la présidence du Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique, M. Shannon a ajouté :

> Il y a à la fois très peu et beaucoup à dire sur la question de l'espace extra-atmosphérique. Je dis «très peu» parce que, nous le savons tous, nous avons passé les trois derniers mois à tenter d'abord d'établir le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, puis à rechercher une entente sur un programme d'activités et sur l'organisation du travail. C'est maintenant seulement que peut commencer le travail de fond. D'autre part, il y a beaucoup à dire dans le sens que le Comité a un travail fort utile à réaliser pour promouvoir son objectif, qui est de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.[12]

Depuis 1988, le Canada, comme le Japon et l'Agence spatiale européenne (ASE) est associé au projet de station orbitale habitée des États-Unis. Le déploiement de la station, qui fut d'abord prévu pour 1995, a été reporté à 1999. La contribution canadienne à cette station comprendra un centre mobile d'entretien et de réparation d'un coût estimé à 1,2 milliard de dollars. L'accord intergouvernemental signé en 1988 entre le Canada, le Japon, les États-Unis et certains membres de l'ASE donne à chaque État membre le droit de décider s'il appliquera sa contribution à la station à des fins militaires.[13]

Le projet de loi C-16 portant sur la création de l'Agence spatiale canadienne a été sanctionné le 10 mai 1990. Selon le texte du projet de loi :

> L'Agence a pour mission de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les

---

12 *Allocution de l'ambassadeur Gerald G. Shannon à la Conférence du désarmement*, 24 avril 1990, Genève, La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève.

13 Voir «Agreement Among the Government of the United States of America, Governments of Member States of the European Space Agency, the Government of Japan, and the Government of Canada on Cooperation in the Detailed Design, Development, Operation and Utilization of the Permanently Manned Civil Space Station», publié dans *Space Station Documents*, ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, 29 septembre 1988.

> Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique.[14]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Dans une allocution prononcée à la Chambre le 6 octobre 1989, le député néo-démocrate Lyle Dean MacWilliam a interrogé le gouvernement au sujet de la création de l'Agence spatiale canadienne. S'intéressant particulièrement au mandat de la nouvelle agence, M. MacWilliam a déclaré :

> (...) même si les Canadiens appuient en général les efforts déployés par le gouvernement conservateur dans le domaine de la recherche spatiale grâce à l'établissement de l'Agence spatiale canadienne, on a raison de craindre que cette agence ne soit pas utilisée uniquement à des fins pacifiques et non militaires. Le ministre d'État a reconnu récemment que la mesure législative établissant l'Agence spatiale (le projet de loi C-16), n'interdit pas la participation de cette agence à des projets militaires. L'expression «à des fins pacifiques» peut fort bien être interprétée comme voulant dire des fins militaires non agressives comme la surveillance par satellite ou encore la mise au point et l'essai de systèmes d'armes spatiaux.[15] (sic)

Le 3 novembre 1989, M. MacWilliam a proposé une motion en vue de modifier le projet de loi C-16. Dans sa présentation à la Chambre, le député néo-démocrate a soutenu que la motion visait à ce qu'il soit clairement inscrit dans le texte du projet de loi que les activités militaires seraient expressément exclues du mandat de l'Agence spatiale. Il a déclaré :

> Le projet de loi dont la Chambre a été saisie prévoit que l'agence proposée «a pour mission de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace». On a prétendu pendant l'étude en comité, et l'argument est plausible, que l'expression «exploitation et usage pacifiques de l'espace» n'excluait pas la possibilité de recours à l'agence à des fins militaires défensives. Pendant l'étude en comité, le Ministre a reconnu que l'agence pourrait effectivement être mêlée à des actions militaires défensives. Il a

---

14 Article 4, Projet de Loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, sanctionné le 10 mai 1990. Lois du Canada 1990, Deuxième session, trente-quatrième législature.

15 *Débats de la Chambre des communes*, 6 octobre 1990, p. 4418-4419.

> donné l'exemple du lancement et de l'entretien de satellites de surveillance. Le point crucial de l'argument réside toutefois dans l'interprétation de l'expression «à des fins militaires défensives». Par le passé, on a qualifié ainsi les essais à basse altitude des missiles de croisière dans l'espace canadien. Ces essais ont peut-être été faits à des fins militaires défensives, mais il n'en reste pas moins qu'ils ont soulevé toute la question du recours à l'arsenal nucléaire. Ainsi, comme le projet de loi actuel n'exclut pas expressément les actions militaires du mandat de l'agence, il laisse la porte ouverte à l'exploration de l'espace à des fins militaires.[16]

Le même jour, M^me^ Suzanne Duplessis, secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, a présenté en ces termes la position du gouvernement :

> La motion n'est pas acceptable au gouvernement parce que la mission de l'Agence est clairement énoncée dans l'article 4 du projet de loi. Elle consiste à promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace (...) L'expression «à des fins pacifiques» est tout à fait appropriée, étant donné que c'est elle qui est utilisée dans les traités sur l'espace extra-atmosphérique (...) j'aimerais rappeler (...) que la politique du gouvernement canadien, et cela est inscrit dans l'article 4 du projet de loi qui vise à promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, que la politique du gouvernement canadien à cet égard stipule que le Canada est signataire du Traité de l'espace extra-atmosphérique, qui exige que l'espace soit utilisé à des fins «exclusivement pacifiques». L'expression «fins pacifiques» peut s'appliquer à certaines activités non offensives comme la surveillance, par exemple, la vérification du respect des ententes sur le contrôle des armements, les télécommunications et les opérations de recherche et de sauvetage. Il est clair que l'expression «fins pacifiques» ne s'applique pas aux activités offensives comme la «militarisation» de l'espace.[17]

La motion du député MacWilliam portant sur le mandat de l'Agence spatiale canadienne a été rejetée par la Chambre le 6 novembre 1989. Le projet de loi C-16 portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace a été accepté le 15 décembre 1989.

---

16 *Débats de la Chambre des communes*, 3 novembre 1989, p. 5513.

17 *Ibid., p. 5519.*

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Coulon, Jocelyn, «À la recherche d'une politique de l'espace», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 3, automne 1989, p. 8-9.

O'Lone, Richard G., «Scientists Call for Policy on Space Nuclear Reactors», *Aviation Week & Space Technology*, vol 130, n° 4, 23 janvier 1989, p. 23.

Rodionov, Stanislav, «State of Research on Disarmament and International Security Questions related to Outer Space», *Lettre de l'UNIDIR*, vol. 2, n° 3, septembre 1989, p. 7-9.

Stribany, Peter, «Militarization and Outer Space», La Revue Pugwash, vol. 2, n° 3, printemps 1989, p. 12.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Beesley, J. Alan, Sproule D.W. et Mark Collins, «L'apport du Canada au droit spatial et au contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique», *Études internationales*, vol. 19, n° 3, septembre 1988, p. 501-517.

Canada, Ministère des Affaires extérieures, *PAXSAT Concept: The Application of Space-Based Remote Sensing for Arms Control Verification*, Verification Brochure, n° 2, Ottawa, décembre 1986, 48 p.

Canada, Ministère des Affaires extérieures, *Prevention of an Arms Race in Outer Space - Final Records and Working Papers 1988*, Ottawa, janvier 1989.

Canada, Ministère des Affaires extérieures, *Survey of International Law Relevant to Arms Control and Outer Space*. Document des Nations Unies CD/OS/WO.6, 23 juillet 1985, 41 p.

Carter, Ashton, «Testing Weapons in Space», *Scientific American*, vol. 261, n° 1, juillet 1989, p. 33-41.

Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, «Canadian Space Policy: An Arms Control Perspective», *Communiqué*, n° 35, 7 avril 1987.

Centre de recherche sur le droit aérien et spatial (Université McGill), *Space Surveillance for Arms Control and Verification: Options (Proceedings of the Symposium held on October 21-23, 1987)*.

Harkin, Sénateur Tom, «Star Wars: A Trojan Horse for ASAT Weapons», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 2, mars 1989, p. 3-9.

Horgan, John, «Ivan's Eyes: A Ban Ends, and Antisatellite Weapons Make a Comeback», *Scientific American*, vol. 20, n° 6, juin 1989, p. 19-22.

Kirby, S. et G. Robson, (sous la dir. de), *The Militarization of Space*, Brighton, Wheatsheaf, 1987, 255 p.

Kirton, John, «Une coquille vide : le Canada, puissance spatiale internationale, 1945-1988», *Études internationales*, vol. 19, n° 3, septembre 1988, p. 477-491.

Lindsey, George, «L'espace : rôle auxiliaire ou quatrième armée», *Études internationales*, vol. 19, n° 3, septembre 1988, p. 451-566.

Weston, William C., «L'importance stratégique de l'espace pour les besoins militaires futurs du Canada», *Études internationales*, vol. 19, n° 3, septembre 1988, p. 493-499.

RENVOIS

Les négociations sur les armes nucléaires et spatiales : les armes défensives et spatiales.

La vérification

11. LES EXPORTATIONS D'URANIUM ET DE TRITIUM

CONTEXTE

Le Canada est un des grands producteurs d'uranium du monde. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'est associé aux travaux de recherche et de mise au point qui ont conduit à la fabrication de la bombe A, en fournissant notamment de l'uranium à des fins militaires. Bien qu'il ait renoncé entièrement à se doter de l'arme atomique, le Canada a continué de fournir de l'uranium pendant plus de vingt ans aux États-Unis et à la Grande-Bretagne pour leur programme d'armements nucléaires. En 1965, le premier ministre Lester B. Pearson a annoncé une modification de la politique nationale des exportations d'uranium : ce minerai ne serait désormais vendu à des pays étrangers qu'à la condition qu'il serve exclusivement à des fins pacifiques.

En adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est entré en vigueur en 1970, le Canada a accepté de restreindre davantage l'utilisation de ses matières nucléaires. Selon les dispositions du TNP, tout État qui est partie au Traité s'engage à ne pas fournir de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux devant servir à des fins pacifiques, à un État non doté d'armes nucléaires, à moins que ces produits soient soumis aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les États non dotés d'armes nucléaires doivent, de plus, s'engager à ne pas acquérir de telles armes et à accepter, pour fin de vérification, d'assujettir l'ensemble de leur programme nucléaire civil aux mesures de garanties de l'AIEA.

En 1974, après que l'Inde, pays n'ayant pas signé le TNP, eut procédé à une explosion nucléaire dite «pacifique» (c'est-à-dire à des fins pacifiques), la politique canadienne de non-prolifération des armes nucléaires a été réévaluée en profondeur. Le Canada n'a jamais reconnu de distinction entre les engins nucléaires explosifs et les armes nucléaires, et l'annonce que l'explosion indienne avait été réalisée grâce à du plutonium produit dans un réacteur fourni par le Canada dans les années 1950 a provoqué la suspension de toute coopération nucléaire avec New Delhi et entraîné la mise en vigueur de contrôles plus sévères sur les exportations nucléaires canadiennes.

Depuis 1974, le gouvernement canadien se réserve le droit de contrôler le retransfert et le retraitement de tout article nucléaire directement fourni ou «dérivé» d'articles fournis par le Canada. De plus, depuis décembre 1976, toute nouvelle coopération avec les pays non dotés d'armes nucléaires est assujettie à la condition que ces pays adhèrent au TNP ou prennent des

engagements équivalents vis-à-vis du Traité, et qu'ils acceptent ainsi l'application des garanties de l'AIEA à l'ensemble de leurs activités nucléaires.

Le Canada est maintenant le premier producteur et exportateur d'uranium naturel au monde. Le minerai qu'il exporte toutefois ne peut servir directement à fabriquer des armes nucléaires. En effet, l'uranium naturel est composé à l'état brut d'un mélange d'uranium 235 (U 235) et d'uranium 238 (U 238) contenant moins d'un pour cent d'U 235. Or, la fabrication d'armes nucléaires requiert une concentration beaucoup plus grande de cet isotope fissile. Au plan international, lorsque la concentration d'U 235 atteint les 20 p. 100 (par un processus connu sous le nom d'enrichissement de l'uranium), le matériel est alors désigné comme étant de l'uranium hautement enrichi, même si la fabrication d'armes nécessite probablement un niveau d'enrichissement de l'ordre de 80 à 90 p. 100.

Le Canada n'a jamais conçu qu'il pouvait être nécessaire d'enrichir l'uranium sur son territoire. Non seulement il n'a pas de programme d'armements nucléaires, mais le réacteur électrogène de conception canadienne CANDU (pour CANada, Deutérium et Uranium), n'utilise que de l'uranium naturel. À l'exception de la filière nucléaire canadienne, toutefois, la plupart des réacteurs électrogènes existants fonctionnent à l'eau légère et nécessite de l'uranium légèrement enrichi à environ 3 p. 100. Les pays qui importent du minerai canadien doivent donc enrichir sa teneur en U 235. Complexe et onéreux, le procédé d'enrichissement était, il y a peu de temps encore, réservé aux pays dotés de programmes nucléaires militaires, les seuls capables de supporter les coûts d'une opération de si grande envergure.

Aujourd'hui, environ 50 p. 100 des exportations canadiennes d'uranium sont destinées aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, où le produit est enrichi avant de pouvoir servir dans des réacteurs nucléaires à eau légère. L'accord canado-américain concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, signé en 1955 et reconduit en 1980, stipule que l'uranium canadien ne doit pas être utilisé à des fins militaires. Aux termes de l'accord Canada-Euratom de 1978, des conditions similaires s'appliquent aux exportations d'uranium à destination de la Grande-Bretagne et de la France.

Étant donné que les usines d'enrichissement des pays dotés d'armes nucléaires ont une vocation à la fois civile et militaire, la distinction entre les utilisations de l'uranium devient purement théorique. En fait, le minerai importé est placé dans un seul et même «récipient» où il ne peut être séparé en fonction du pays d'origine ou de l'utilisation à laquelle on le destine. Dans une lettre qu'il a adressée en octobre 1985 au chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark déclarait :

> Il nous est impossible de savoir quel parcours exact chacune des molécules d'uranium canadien suit dans ces usines d'enrichissement, dont le fonctionnement est complexe (...) Nous savons cependant que, pour chaque once d'uranium enrichi ou appauvri produit par une de ces usines à partir d'une once d'uranium canadien non traité, les dispositions de l'Accord de coopération nucléaire entre le Canada et les États-Unis s'appliquent, tout comme les engagements qu'ont alors pris ces deux pays de ne pas utiliser ces matières pour fabriquer des explosifs ou des armements militaires. Nous avons ici un exemple de l'application du principe de fongibilité, qui fait l'unanimité internationale.[1]

Après qu'on a porté la teneur en U 235 aux 3 p. 100 de concentration requis, l'uranium restant (qui contient encore de petites quantités d'U 235) est stocké. Cet uranium, que l'on appelle uranium appauvri, parce que sa teneur en U 235 est inférieure à celle de l'uranium naturel, peut être utilisé dans des réacteurs militaires pour la fabrication de plutonium, lequel peut servir à la production d'armes nucléaires. L'uranium appauvri joue également un rôle essentiel dans la production de bombes à hydrogène, puisqu'il constitue 50 p. 100 de leur puissance explosive.

Par suite des changements apportés à sa politique en 1974, le Canada a du suspendre, en janvier 1977, ses exportations d'uranium à destination de la Communauté économique européenne (CEE) et du Japon, deux clients qui, au terme de deux années de négociations, n'avaient toujours pas signifié leur volonté de se soumettre à toutes les nouvelles exigences canadiennes. Alors que le Japon faisait savoir peu après qu'il acceptait la clause, la CEE campait sur ses positions. Il fallut attendre 1980 pour qu'un accord soit signé autorisant la reprise des ventes à la CEE, dans le cadre de concertations ponctuelles.

Il est arrivé que des pays d'Europe occidentale ayant acheté de l'uranium canadien se soient organisés pour le faire enrichir, puis retransférer à l'un des partenaires nucléaires du Canada via l'Union soviétique. Cette pratique s'est répétée au fil des années avec l'accord préalable du gouvernement canadien, que ces pays tenaient pleinement informé. En effet, le Canada estime ce procédé en parfait accord avec sa politique d'exportation et de non-prolifération nucléaires.

---

1 Secrétariat d'État aux Affaires extérieures, lettre adressée à l'honorable Edward Broadbent, le 3 octobre 1985.

Cet arrangement s'est plus nettement confirmé avec la signature entre le Canada et l'URSS de l'Accord concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire le 14 octobre 1988. L'accord stipule que l'uranium canadien expédié en Union soviétique « (...) ne sera pas utilisé pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires ni à aucune autre fin militaire».[2] Il prévoit aussi l'échange direct entre les parties d'informations relatives aux transferts (entrée et sortie) d'uranium canadien sur le territoire soviétique.[3]

Une autre composante importante pouvant servir dans la fabrication d'armes nucléaires est le tritium. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène qui se présente généralement sous forme d'eau tritiée. Son importance tient à son haut degré de fusion avec le deutérium et à la forte quantité de neutrons puissants qui en résulte. La fusion de ces deux éléments produit dix fois plus de neutrons que la fission pour la même quantité d'énergie libérée. Le tritium est donc crucial pour accroître l'énergie libérée pendant une explosion nucléaire et permettre aux concepteurs de fabriquer des armes plus petites et plus légères. En fait, en raison de l'accroissement de puissance qu'il procure, le tritium constitue aujourd'hui un élément essentiel dans la plupart des armes nucléaires américaines.

Un demi-kilogramme de tritium environ est utilisé chaque année à des fins civiles, notamment dans la fabrication de feux phosphorescents ou dans des expériences de fusion. Dans le même laps de temps, onze kilogrammes sont utilisés par le secteur militaire. Rappelons que, le tritium se dégradant au taux approximatif de 5,5 p. 100 par an, on est obligé de le remplacer périodiquement dans les armes nucléaires.

Cependant, aux États-Unis, la production continuelle du tritium indispensable aux réserves militaires nationales est devenue une cause d'inquiétude. En août 1988, l'unique installation qui produit du tritium aux États-Unis - l'usine de Savannah River (Caroline du Sud), vieille de trente-huit ans - a été fermée en raison de problèmes de gestion et de sécurité. On estime que le coût global de réfection de l'installation, étalé sur dix ans, avoisinera un milliard de dollars. Toutefois, même remise en état, l'usine ne fonctionnera sans doute pas avec la puissance requise pour produire tout le tritium nécessaire afin de répondre aux besoins américains.

Les réacteurs canadiens CANDU produisent davantage de tritium, sous forme de dérivé, que tout autre type de réacteur existant. En effet, l'eau lourde utilisée dans les CANDU

---

2 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué,* n° 223, Ottawa, 14 octobre 1988.

3 *Ibid.*

contient du deutérium qui, après avoir capté les neutrons provenant de la chambre de réaction principale se transforme en tritium. Étant donné que les réacteurs canadiens sont conçus pour minimiser le plus possible les fuites d'eau lourde, ils sont très efficaces pour confiner le tritium.

Pour des raisons de santé et de sécurité, il est nécessaire de retirer le tritium des réacteurs CANDU. En octobre 1988, Ontario Hydro ouvrait une installation de récupération du tritium à Darlington en Ontario. Capable de produire une quantité de tritium évaluée à 2,5 kg par an, l'usine devait toutefois fermer pour réparations à la fin de février 1989, par suite de difficultés techniques. Elle a rouvert en juin 1990.

L'Ontario Hydro s'est longtemps demandé si elle devait vendre le tritium récupéré de l'installation de Darlington; sur le marché international, le cours de ce produit est d'environ 15 millions de dollars le kilogramme. Comme le transport du tritium peut présenter certains dangers et qu'il n'est pas soumis aux mesures de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (parce qu'il n'est pas classé comme matière nucléaire même s'il joue un rôle important dans la fabrication de certaines armes atomiques), l'éventualité de sa commercialisation par Ontario Hydro a causé une inquiétude considérable tant chez les écologistes que chez les pacifistes.

Le 30 août 1989, le gouvernement de l'Ontario a annoncé sa décision. Selon la ministre de l'Énergie, M^me^ Lyn McLeod :

> Ontario Hydro ne sera autorisé à vendre du tritium que pour la fabrication, au Canada, d'appareils d'éclairage à alimentation interne, pour la recherche médicale et pour les projets de recherche sur la fusion parrainés par le gouvernement.[4]

La Ministre a ajouté que ces ventes limitées seront assujetties à l'interprétation la plus stricte des mesures de contrôle du gouvernement fédéral, conformément aux obligations du Canada découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le tritium ne sera utilisé qu'à des fins pacifiques.

L'annonce de la décision d'Ontario Hydro d'autoriser la vente de tritium n'a pas fait l'unanimité. Certains observateurs, par exemple, ont mis en doute la capacité du gouvernement de vérifier l'utilisation pacifique du tritium, une fois qu'il aura quitté le pays.[5] D'autres

---

4 Ministère de l'Énergie, Gouvernement de l'Ontario, *Communiqué*, 30 août 1989, p. 1.

5 «Hydro Ontario pourra vendre du tritium», *La Presse*, 31 août 1989, p. A-10.

critiques, par ailleurs, ont réclamé du gouvernement qu'il appuie et encourage l'idée d'une interdiction universelle de la production de tritium.[6]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada continue d'exiger que son uranium ne soit pas utilisé pour fabriquer des dispositifs explosifs, conformément aux accords bilatéraux de coopération en matière nucléaire et à ses engagements relatifs à la non-prolifération des armes atomiques.

La politique canadienne sur la vente de tritium et de technologies liées au tritium est régie par un ensemble de directives qui ont été publiées le 14 mars 1986; celles-ci précisent que les exportations de tritium «ne servent pas à la production d'armes nucléaires ni de dispositifs nucléaires explosifs».[7] De plus, les exportations de tritium ne sont autorisées qu'à destination d'États parties au Traité sur la non-prolifération (TNP), ou de pays qui ont pris des engagements équivalents de non-prolifération acceptables aux yeux du Canada et qui destinent expressément leurs importations aux fins établies dans les directives canadiennes.[8]

En décembre 1989, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a introduit une nouvelle résolution (44/116H) intitulée «Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement». La résolution soulignait qu'une telle interdiction contribuerait grandement à prévenir la prolifération des armes nucléaires et d'autres engins explosifs, et à enrayer la course aux armements, ce qui renverserait la tendance actuelle. Elle demandait par conséquent que la Conférence du désarmement (CD) continue d'étudier la question d'un arrêt et d'une interdiction convenablement vérifiables et qu'elle tienne l'Assemblée générale informée de ses travaux. La résolution a été adoptée par 147 voix contre une (la France), avec 6 abstentions.

---

6 «Mulroney Asked to Push Ban on World Production of Tritium», *The Sunday Star*, 8 octobre 1989, p. A-26.

7 «Exportations liées au tritium», Commission de contrôle de l'énergie atomique, Avis 86-5, Ottawa, 14 mars 1986, p. 1.

8 *Ibid.*

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Ni la question des exportations d'uranium, ni celle des ventes de tritium à l'étranger n'ont été soulevées en Chambre cette année.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Les réalités du nucléaire. Il est temps de parler de l'avenir, (plusieurs numéros), l'Association nucléaire canadienne, Toronto.

Kock, Irene et coll., «Tritium», *Peace Magazine*, vol. V, n° 3, juin-juillet 1989, p. 20-21.

Martin, Dave, «Tritium Sales Approved : Commercial Use Pushed», *Anti-Nuclear Review*, été-automne 1989, p. 1-2.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Pour lire un bon compte rendu sur ce qu'il advient de l'uranium canadien aux États-Unis, voir le témoignage de Mark Moher, Directeur, Direction de l'énergie nucléaire au ministère des Affaires extérieures, dans les *Délibérations* du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 1er octobre 1985, p. 24-27.

Aubin, N., «Le tritium : questions et réponses», *Option Paix*, vol. 4, n° 3, 1986, p. 16-18.

Cochran, Thomas B., «U.S. Nuclear Weapons Production: An Overview», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 44, n° 1, janvier-février 1988, p. 12-16.

Edwards, Gordon, «Fuelling the Arms Race : Canada's Nuclear Trade», Ploughshares Monitor, juin 1985, p. 16-22.

Kock, Irene, Phillips, Joy et Norman Rubin, «Tritium», *Peace Magazine*, vol. 5, n° 3, juin 1989, p. 20-21.

La politique canadienne de non-prolifération nucléaire, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1985, 27 p.

«Uranium Exports», *Ploughshares Monitor*, juin 1987, p. 15.

Rubin, Norman, «Tritium: Canadian Content for the Bomb», dans Alton, J., Fawcett, Γ., et L. Gardiner, *The Name of the Chamber Was Peace*, Toronto, Samuel Stevens and Co. pour *Science for Peace*, 1988, p. 40-44.

The Tritium Factor: Tritium's Impact on Nuclear Arms Reductions, Washington (D.C.), Nuclear Control Institute and the National Academy of Sciences, 1989, 180 p.

RENVOI

La non-prolifération des armes nucléaires

12. LA VÉRIFICATION

CONTEXTE

La vérification est maintenant reconnue comme essentielle dans tous les secteurs du désarmement et de la limitation des armements. Elle est au centre des pourparlers sur les missiles nucléaires, les armes spatiales, les armes chimiques et les essais nucléaires. Les questions de conformité font souvent l'objet de controverses et rendent difficile la conclusion d'un accord dans n'importe lequel de ces secteurs. Cependant, deux événements importants sont survenus depuis la fin de l'été 1987 : la reprise des discussions sur la vérification des essais nucléaires après une parenthèse de huit ans, et la conclusion, par l'Union soviétique et les États-Unis, d'un accord sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire (FNI) basés au sol. Le traité sur les FNI comporte, en matière de vérification, certaines dispositions novatrices qui pourraient créer un précédent pour de futurs accords de désarmement et de limitation des armements.

Le Canada, qui a acquis avec les années une grande compétence en matière de vérification, reconnaît qu'un accord de limitation des armements et de désarmement doit être accompagné de dispositions propres à en assurer le respect et à créer un climat de confiance. Après les première et deuxième sessions extraordinaires des Nations Unies sur le désarmement, où l'on avait insisté sur l'inclusion de dispositions appropriées de vérification dans les accords de désarmement, le gouvernement canadien a annoncé en 1983 le lancement d'un Programme de recherche sur la vérification, lequel est maintenant doté d'un budget annuel d'un million de dollars. Ce programme, mis sur pied par le ministère des Affaires extérieures, engage la participation du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur commercial. Il comprend des projets tels que des études sur les problèmes qui se posent dans les négociations internationales, la création de programmes de formation technique spécialisée et l'organisation de symposiums internationaux.

Le Programme de recherche sur la vérification, gérée par la Section de recherche sur la vérification de la Direction du contrôle des armements, au ministère des Affaires extérieures, met l'accent sur certaines priorités canadiennes en matière de limitation des armements, à savoir l'adoption d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques, la négociation d'un traité qui interdirait complètement les essais nucléaires, l'élaboration d'un traité interdisant l'emploi des armes dans l'espace extra-atmosphérique, la poursuite des efforts en faveur de la limitation des armements, et la consolidation de la confiance militaire en Europe.

Parmi les activités du gouvernement, citons la modernisation de l'ensemble sismologique de Yellowknife, qui a officiellement été inauguré le 11 septembre 1989; la rédaction de deux rapports qui ont été remis au Secrétaire général des Nations Unies et qui portaient sur les méthodes opérationnelles à employer en cas d'enquête sur l'emploi présumé d'armes chimiques; et la publication de documents de travail sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et sur les clauses qui concerneraient la vérification dans une future convention sur les armes chimiques. Le Canada s'est également interrogé sur la possibilité d'utiliser des appareils spatiaux de télédétection aux fins de la vérification des ententes multilatérales de limitation des armements. Le projet PAXSAT comprend un volet A et un volet B. Le premier porte sur l'emploi de tels appareils dans le contexte de la limitation des armements dans l'espace, et le second concerne la vérification des accords de limitation des armes classiques.

En 1985, pendant la 40e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation canadienne a présenté la résolution 40/152, qui a été adoptée par consensus. La résolution portait sur tous les aspects de la vérification; elle exhortait notamment les États membres «à redoubler d'efforts pour parvenir à des accords sur des mesures de limitation des armements et de désarmement qui soient équilibrées, mutuellement acceptables, vérifiables et efficaces». En outre, elle les incitait «à communiquer au Secrétaire général (...) leurs opinions et suggestions sur les principes, les procédures et les techniques de vérification (...) ainsi que sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de vérification». La résolution 40/152 a été qualifiée d'historique, car celles présentées antérieurement sur le même sujet n'avaient pas dépassé le stade de la négociation.[1]

En avril 1986, dans le droit fil de la résolution, le gouvernement canadien a soumis au Secrétaire général un document intitulé *La vérification sous tous ses aspects. Étude globale de la vérification aux fins du contrôle des armements et du désarmement présentée conformément à la résolution 40/152 (o) de l'Assemblée générale des Nations Unies*, document qu'il a ensuite publié. Outre qu'il décrit les principes, modalités et techniques applicables à la vérification, ce document prévoit que les Nations Unies joueront un rôle important dans l'application et l'interprétation des accords de limitation des armements, même si, en l'occurrence, les négociations bilatérales entre les superpuissances continueront sans doute de revêtir une importance primordiale.

En 1987 et 1988, le Canada a présidé le Groupe de travail sur la vérification à la Commission du désarmement de l'ONU. Le Groupe a achevé ses travaux en mai 1988 en

---

1 La Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, *Communiqué*, n° 62, 22 novembre 1985.

adoptant, par consensus, un document décrivant seize principes de vérification. Il avait aussi débattu de procédures et de techniques ainsi que du rôle que les Nations Unies pourraient jouer dans la vérification des accords sur la limitation des armements et de désarmement. Le 12 mai 1988, au cours d'une allocution prononcée sur ce dernier thème, M. Douglas Roche, alors ambassadeur du Canada au désarmement a énuméré certains rôles que l'ONU pourrait jouer en l'espèce :

- élaborer des normes internationalement reconnues;
- créer une banque de données sur la vérification, essentiellement à l'usage des négociateurs;
- apporter, sur demande, une aide, des conseils et une expertise technique aux négociateurs d'accords régionaux de limitation des armements; et
- sur demande et avec le consentement des parties à un accord ou à une négociation sur la limitation des armements ou le désarmement, participer éventuellement à la formulation et à l'exécution des dispositions relatives à la vérification.[2]

Pendant la Troisième Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, en juin 1988, le Canada et les Pays-Bas ont présenté un document sur le rôle que pourraient jouer les Nations Unies au chapitre de la vérification. Les deux pays proposaient notamment qu'un groupe d'experts de l'ONU étudie la question avec minutie et que les résultats de leurs travaux servent de référence pour les futures activités de l'Organisation dans ce domaine.

En décembre 1988, le ministère des Affaires extérieures a exposé dans un communiqué la position du gouvernement canadien sur une éventuelle organisation internationale de vérification (OIV) et sur le lien qui existerait entre un organe de ce type et les Nations Unies :

> Le Canada est partisan d'une démarche réaliste et graduelle vers l'établissement d'OIV, notamment si celles-ci étaient fondées sur l'ONU. Les projets coûteux visant à créer des organes de vérification dotés de responsabilités immenses, dont certaines dépassent la fonction limitée qui consiste à vérifier le respect des accords de limitation des armements et de désarmement, ne conviennent pas. La vérification devrait avant tout être prévue aux traités. Il est utile d'étudier la vérification en tant que processus général et de discuter de principes généraux, mais la mise en oeuvre d'un protocole de vérification dépend fondamentalement du contexte particulier à chaque traité. Dans un avenir prévisible, la façon la plus efficace d'organiser les

---

2 *Intervention on the Role of the United Nations in Verification by Canadian Representative at UNDC, Verification Working Group*, Nations Unies, 12 mai 1988.

> compétences spécialisées nécessaires à la vérification consistera à créer des organismes pour des traités en particulier. Vu la conjoncture internationale actuelle, une OIV qui serait chargée de plusieurs traités de limitation des armements et de désarmement ne semble guère envisageable.[3]

Pendant la 43e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1988, le Canada a co-présenté une résolution demandant au Secrétaire général de confier à un groupe d'experts une étude sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer en matière de vérification. Ces experts auraient à définir et à examiner les activités existantes des Nations Unies dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, à voir s'il convient d'y apporter des améliorations, à envisager et à définir d'autres activités possibles, et à formuler des recommandations précises quant aux actions futures des Nations Unies à cet égard.[4] La résolution a été adoptée par 150 voix contre une (celle des États-Unis), sans qu'il y ait d'abstention.

Le groupe d'experts chargé d'étudier le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification a tenu sa première réunion en février 1989. Les experts, venant de plus de vingt pays, dont le Canada, ont consacré l'essentiel de leur première réunion à des questions d'organisation et à la préparation d'un plan provisoire pour le rapport final. M. Fred Bild, sous-ministre adjoint chargé des Affaires politiques et de la sécurité internationale au ministère canadien des Affaires extérieures, a été élu président.[5] Les deuxième et troisième réunions des experts tenues, respectivement, en juillet 1989 et janvier 1990, ont été consacrées à l'élaboration du rapport final qu'ils doivent présenter à la 45e session de l'Assemblée générale de l'ONU en 1990. Une dernière séance du Groupe est prévue pour juillet 1990.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Les 24 et 25 juillet 1989, le Groupe d'experts chargé d'étudier le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification s'est réuni à Montréal dans le cadre d'un atelier. Ce dernier, était organisé par le Centre de recherches en droit aérien et spatial de l'Université McGill, à la demande du ministère des Affaires extérieures, et il avait pour objectifs de donner au groupe

---

3 «Establishment of a UN Verification Organization», *Fiche d'information*, Ministère des Affaires extérieures, 22 décembre 1988, p. 3.

4 Résolution 43/81 (B), AGNU, 7 décembre 1988.

5 «Work Begins on S. G. Studies», *Disarmament Times*, avril 1989, p. 1.

l'occasion de partager certains résultats des recherches canadiennes sur la vérification et d'examiner les problèmes techniques et juridiques liés à la vérification.[6]

Du 11 au 15 septembre 1989, le Canada a été l'hôte d'un atelier du Groupe d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'activités sismiques. Le Groupe d'experts est associé à la Conférence du désarmement et il représente quelque vingt-sept pays; il s'est réuni à Edmonton et à Yellowknife pour discuter de questions techniques liées à la détection d'activités sismiques, à la communication de données par satellite, ainsi qu'aux installations de gestion et de traitement de bases de données.[7]

Dans une allocution prononcée devant la Première Commission des Nations Unies, le 20 octobre 1989, l'ambassadrice au désarmement, M^me^ Peggy Mason, a souligné l'importance de la vérification dans le contexte de la politique canadienne de limitation des armements :

> La vérification du respect des accords de limitation des armements et de désarmement continue d'être un élément central du travail du Canada sur le plan multilatéral. En l'absence de modalités permettant d'assurer que les parties aux traités respectent leurs obligations, les pays hésiteront à signer des accords sur la maîtrise des armements et le désarmement. La vérification est le moyen essentiel qui inspirera confiance quant au respect des accords.[8]

M^me^ Mason a également souligné l'appui énergique qu'avait reçu la résolution sur la vérification proposée par le Canada l'année précédente. Elle a ajouté qu'afin de ne pas préjuger des conclusions du rapport du Groupe d'experts sur ce sujet, le Canada ne proposerait pas de résolution sur la vérification au cours de la 44^e^ session de l'Assemblée générale de l'ONU.[9]

---

6 «Le Canada est l'hôte d'un atelier organisé à l'intention de spécialistes en vérification des Nations Unies», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 5.

7 «Le Groupe d'experts scientifiques se réunit à Yellowknife», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 2-3.

8 «Allocution de l'ambassadeur Mason devant la Première Commission», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 15.

9 *Ibid.*

Dans le cadre du Programme de recherche sur la vérification, la Section de recherche sur la vérification (ministère des Affaires extérieures) a consacré son sixième symposium annuel à la question des «Ciels ouverts». Organisé par le Centre des études internationales et stratégiques de l'Université York, le symposium a réuni une quarantaine de personnes, dont des responsables civils et militaires en provenance du Canada, des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et de Hongrie. La rencontre, qui a eu lieu à Ottawa du 21 au 24 novembre 1989, a donné l'occasion aux participants d'examiner les questions techniques, organisationnelles, juridiques et politiques liées à un régime de libre survol des territoires.[10] (Voir le chapitre intitulé «Ciels ouverts».)

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le question de la vérification n'a pas été abordée en Chambre cette année.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *Le Canada et les garanties internationales. Vérification de la non-prolifération des armes nucléaires, Brochure sur la vérification*, n° 5, Ottawa, janvier 1990, 60 p.

Dorn, Walter, «Technologies for Peace : Canada Proceeds Cautiously», *Science for Peace Bulletin*, vol. 10, n° 1, mars 1990, p. 20-21.

«Programme canadien de recherche sur la vérification», *Le Bulletin du désarmement*, automne 1989, p. 4.

Watt, Fergus, «Experts Study U.N. Verification Role», *Links*, printemps 1989, p. 6.

---

10 «Le symposium sur la vérification se penche sur les questions liées au régime 'Ciels ouverts'», *Le Bulletin du désarmement*, hiver 1989-1990, p. 5.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Buckingham, R., *La surveillance par satellite et les capacités du Canada*, *Exposé* n° 7, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, septembre 1986, 10 p.

Cleminson, Ronald, «United Nations Meeting of Experts on Verification: Principles of Verification: the Multilateral Context», *Disarmament,* été 1988, p. 20-29.

Cleminson F.R. et E. Gilman, *Document de travail théorique sur le concept de vérification de la limitation des armements, Étude sur la vérification du contrôle des armements*, n° 1, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1986, 31 p.

Graybeal, Sidney, et Patricia McFate, «Criteria for Verification: In the Eyes of the Beholder», *Harvard International Review*, vol. 10, n° 6, août-septembre 1988, p. 4- 80.

Hansen, Lynn M., «United Nations Meeting of Experts on Verification: Is there a Gap Between Advances in Technology and the Ability to Verify?», *Disarmament,* été 1988, p. 45-53.

Keeley, James F., *Garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Observations sur les leçons applicables à la vérification découlant d'une convention sur les armes chimiques. Études ponctuelles sur la vérification du contrôle des armements*, n° 1, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1988, 72 p.

Ministère des Affaires extérieures, Compendium of Verbatim Statements on Verification, Ottawa, mai 1988, 529 p.

Ministère des Affaires extérieures, *Recherche sur la vérification. Programme canadien de recherche sur la vérification, Brochure sur la vérification*, n° 3, Ottawa, 1987, 48p.

Remacle, Éric, «L'inspection sur place et la transparence des relations internationales», *Études internationales*, décembre 1988, p. 693-702.

Sanders, Ben, «United Nations Meeting of Experts on Verification: Some Practical Aspects of Arms Control Verification», *Disarmament*, été 1988, p. 30-39.

Scott, Douglas S. et W.A Dorn, «Making Arms Control Treaties Stronger», *International Perspectives*, janvier-février 1989, p. 13-17.

Scribner, Richard, «In the Future of Verification», *Harvard International Review*, vol. 10, n° 6, août-septembre 1988, p. 27-31 et p. 48.

Tsipis, K., et coll. (sous la dir. de), *Arms Control Verification: The Technologies That Make It Possible*, Pergamon-Brassey's Defense Publishers, 1986, 419 p.

RENVOIS

Les armes chimiques et biologiques

Les essais nucléaires

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique

L'ouverture des espaces aériens

13. LES TRANSFERTS D'ARMES

CONTEXTE

Selon l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), la vente des principaux systèmes d'armes à l'échelle internationale en 1989 est évaluée à quelque 31,8 milliards de dollars US (tous les chiffres sont exprimés en dollars US de 1985).[1] Cela représente une diminution par rapport aux 33,6 milliards de dollars US dépensés en 1988, ainsi qu'aux 38,8 milliards de 1987, année considérée comme étant un sommet historique pour les ventes d'armements.[2]

L'Institut suédois souligne une baisse relative des ventes d'armes aux pays du tiers-monde: en 1988, il s'est livré pour 19,3 milliards de dollars US d'armes aux pays en développement. À titre de comparaison, en 1989, ce chiffre est passé à 16,4 milliards, ce qui équivalait au plus bas niveau depuis 1976.[3] Selon le SIPRI, cette tendance à la baisse est attribuable à un certain nombre de facteurs, dont les difficultés économiques de nombreux pays du sud et la fin de conflits importants, comme la guerre entre l'Iran et l'Irak.

Pour la première fois en vingt ans, le Moyen-Orient n'a pas été la première région importatrice d'armes. En 1989, le premier importateur de systèmes d'armes dans le tiers-monde est l'Asie du Sud, vers lequel le transfert est estimé à 6,9 milliards de dollars US. Il est suivi par l'Extrême-Orient (3,279 milliards), le Moyen-Orient (3,270 milliards), l'Afrique du Nord (1,2 milliard), l'Amérique du Sud (963 millions), l'Afrique sub-saharienne (397 millions), l'Amérique centrale (300 millions) et l'Afrique du Sud (3 millions).[4] Sur la liste par pays, l'Inde arrive en tête des importateurs d'armes en 1989, avec des achats estimés à 3,8 milliards de dollars US. Suivent l'Afghanistan, la Corée du Nord, l'Arabie saoudite, le Pakistan, la Corée du Sud et la Lybie.[5] Les plus gros exportateurs de systèmes d'armes vers les pays en

---

1 Stockholm International Peace Research Institute, *SIPRI Yearbook 1990: World Armaments and Disarmament*, Londres, Oxford University Press, 1990, p. 219.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, p. 220.

4 *Ibid.*, p. 250-251.

5 *Ibid.*, p. 228.

développement sont l'URSS (8,5 milliards de dollars US), les États-Unis (2,5 milliards), la France (1,5 milliard), la Grande-Bretagne (993 millions) et la Chine (718 millions). [6]

Alors que les achats d'armes par les pays du tiers-monde sont en baisse, ceux des pays industrialisés sont en hausse constante depuis 1985. Ainsi, la part du marché mondial de l'armement détenue par les pays industrialisés est passée de 33 p. 100 en 1987, à 42 p. 100 en 1988, et à presque 50 p. 100 en 1989.[7] Selon le SIPRI, cette croissance est attribuable à un certain nombre de pays de l'OTAN (elle découle, entre autres choses, de programmes importants de modernisation en Grèce, en Turquie et en Espagne), et au Japon. Parmi les pays industrialisés, le Japon est le premier importateur d'armes en 1989, avec des achats dont la valeur est estimée à 3,1 milliards de dollars US. Il est suivi par la Grèce (1,8 milliard) et la Turquie (1,1 milliard).[8]

L'Union soviétique (11,7 milliards de dollars US), les États-Unis (10,8 milliards) et trois pays de l'OTAN (la France : 2,7 milliards; la Grande-Bretagne : 1,6 milliard; et l'Allemagne fédérale : 780 millions) venaient en tête des exportateurs de systèmes d'armes vers tous les pays.[9] La Chine arrivait derrière l'Allemagne fédérale avec des transferts évalués à 779 millions pour 1989. Cependant, les ventes de la Chine se sont faites presque exclusivement à des pays en développement. L'Union soviétique est restée le principal exportateur de systèmes d'armes à destination du tiers-monde. Quant aux États-Unis, leurs transferts d'armements se sont répartis ainsi : 2,5 milliards de dollars US aux pays en développement et 8,2 milliards aux pays industrialisés.[10] En 1989, les États-Unis occupaient le premier rang des fournisseurs d'armes du monde industrialisé.[11]

La limitation des transferts d'armes par les pays exportateurs, grâce à une loi, à la création d'un registre mondial des armements, ou à tout autre moyen, a souvent été envisagée, mais aucun membre des Nations Unies ne l'a jamais mise en pratique. En 1977, le président Carter (États-Unis) a imposé des restrictions unilatérales sur les exportations d'armes

---

6 *Ibid.*, p. 220.

7 *Ibid.*, p. 219.

8 *Ibid.*, p. 228.

9 *Ibid.*, p. 221.

10 *Ibid.*, p. 220.

11 *Ibid.*

américaines, décision qui a précédé les pourparlers avec l'Union soviétique sur les transferts d'armes conventionnelles (TAC), pourparlers qui ont toutefois rapidement échoué.[12]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada joue toujours un rôle minime sur le marché international des armes conventionnelles. En 1989, il occupait le 14e rang sur la liste des exportateurs de systèmes d'armes, avec des livraisons estimées à 37 millions de dollars US.[13] La même année, le Canada a importé des armes de pays industrialisés pour une valeur de 444 millions de dollars US.[14]

Les exportations militaires canadiennes proviennent essentiellement des domaines de l'électronique et de l'aérospatiale. Comme les sociétés canadiennes fabriquent peu de systèmes d'armes complets, ce sont surtout des composantes qui sont exportées, malgré les efforts continus d'Ottawa pour développer dans de nombreux secteurs une industrie nationale de défense. La politique fédérale en matière d'exportations militaires est inchangée depuis que le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a rendu publiques, le 20 septembre 1986, les directives révisées destinées à réglementer les exportations canadiennes.[15] Cette politique interdit les exportations militaires vers les pays qui violent gravement ou systématiquement les droits de la personne, sauf si l'on est raisonnablement convaincu que les marchandises ne risquent pas d'être utilisées contre les populations civiles; vers les pays frappés de sanctions par le Conseil de sécurité de l'ONU, et vers les pays qui sont en guerre ou qui risquent de l'être. Des restrictions s'appliquent aussi aux exportations de certains matériels stratégiques civils vers l'Union soviétique, les pays du Pacte de Varsovie et les États susceptibles de détourner du matériel vers ces pays.

Les États-Unis, avec qui nous avons depuis 1959 un accord de partage de la production de défense (DPSA), qui donne aux sociétés canadiennes un accès privilégié au marché américain,

---

12 Krause, Keith, *Le commerce international des armes*, *Exposé* n° 28, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, mars 1988, p. 7-8.

13 SIPRI, voir la note 1 ci-dessus, p. 221.

14 *Ibid.*, p. 229.

15 Pour un exposé complet de la nouvelle politique, voir «Export Controls Policy», *Communiqué*, n° 155, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 10 septembre 1986.

sont le plus gros acheteur de matériel militaire ou connexe canadien.[16] [Le Canada et les États-Unis sont également liés par un accord sur l'expansion de la production de défense (DDSA).] Cependant, les députés et les sénateurs protectionnistes ont présenté devant le Congrès américain des projets de loi qui restreindraient les achats de matériel de défense étranger afin de favoriser la production américaine. Malgré l'accord de libre-échange, ces mesures pourraient modifier les ententes américano-canadiennes sur le commerce militaire, comme le DPSA et le DDSA.

L'idée d'un registre international du commerce des armes placé sous les auspices des Nations Unies est réapparue en juin 1986 dans le Rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada (Rapport Simard-Hockin). Ce rapport recommandait que le Canada s'efforce de convaincre d'autres pays de soutenir les propositions «visant à instaurer un système international d'enregistrement des exportations et des importations d'armes et de munitions».[17] Le 21 octobre 1987, à l'occasion d'une conférence donnée à Hull, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. James Taylor, a déclaré que le Canada soutient l'idée d'un registre du commerce des armes. Voici un extrait de son allocution :

> Il est peut-être instructif à cet égard de noter que, malgré les résolutions répétées des Nations Unies, à peine plus de vingt États communiquent à l'ONU le montant de leurs dépenses militaires. Le Canada compte parmi ces rares pays-là.[18] (Traduction officieuse.)

M. Taylor a également dressé la liste des difficultés qui empêchent pour le moment la mise en place d'un tel registre, comme notamment le type d'informations à fournir et la gamme des matériels à déclarer. Il a aussi reconnu que des États pourraient refuser d'adhérer à une telle mesure pour des raisons de sécurité, car le registre offrirait à un ennemi potentiel des renseignements quasi complets sur la puissance militaire de chacun. Enfin, M. Taylor a expliqué que le problème du commerce des armes ne saurait être résolu tant qu'on n'aura pas réduit

---

16 Krause, voir note 12 ci-dessus, p. 6-7.

17 Hockin, Tom (député) et Jean-Maurice Simard (sénateur), *Indépendance et Internationalisme*. Rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, juin 1986, p. 157.

18 Ministère des Affaires extérieures, *Canadian Policy on Arms Control and Disarmament - Excerpts from Official Statements and Communication*, Ottawa, août 1988, p. 1.

l'insécurité que certains pays éprouvent, souvent à cause de l'imperfection des mécanismes de sécurité internationaux.[19]

En 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle invitait le Secrétaire général à mener en collaboration avec des experts gouvernementaux une étude sur les moyens de promouvoir la transparence des transferts internationaux d'armes conventionnelles dans un contexte universel et non discriminatoire. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa première réunion à New York, du 22 au 26 janvier 1990. Les participants ont alors discuté du mandat de l'étude, ainsi que de la définition de termes clés, comme «armes» et «transferts». Le Groupe est formé d'experts réprésentant dix-neuf pays, dont le Canada. Il doit présenter les résultats de son travail à l'Assemblée générale à l'automne 1991.[20]

En mai 1989 a eu lieu à Ottawa l'Exposition ARMX-89, cette foire bisannuelle de la technologie de l'instruction militaire qui avait été présentée pour la première fois en 1983. Environ 450 sociétés représentant seize pays, dont le Canada, y ont exposé les plus récents produits de la technologie militaire. Le commanditaire de l'exposition était la maison torontoise Baxter Publishing Co., qui publie la *Revue de défense*.

Le 19 mai 1989, la ministre associée de la Défense nationale, M^me^ Mary Collins, a expliqué à la Chambre des communes le rôle d'ARMX-1989 :

> (...) le but premier de l'exposition est d'offrir une tribune où le ministère de la Défense nationale a l'occasion de faire connaître ses besoins en matière de formation et de technologie (...) Le gouvernement fédéral a établi ses besoins d'équipement, à partir des camions jusqu'au matériel de communication, et cet événement permet aux diverses entreprises concernées d'exposer leurs produits et de partager leurs idées (...) Cette exposition donne aux entreprises canadiennes du pays la possibilité de montrer ce qu'elles ont à offrir aux exposants et au gouvernement canadien (...) Des visiteurs des pays de l'OTAN sont encouragés à examiner les possibilités de production du Canada pour les aider à honorer leurs engagements envers l'OTAN (...) Nous savons

---

19 Krause, Keith, *Le commerce international des armes : problèmes et perspectives*. Rapport de conférence, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, octobre 1987, p. 32-33.

20 «Réunion du Groupe d'experts», *Le Bulletin du désarmement*, n° 13, Ottawa, printemps 1990, p. 15.

> tous que l'industrie de la défense représente une part relativement petite de notre économie nationale (...) Toutefois, elle est certainement l'une de nos industries les plus avancées technologiquement. Le secteur de la haute technologie est l'un des moyens dont le Canada dispose pour maintenir une position concurrentielle sur la scène internationale (...) Le secteur de la défense est important pour la viabilité économique de bon nombre de nos localités axées sur la haute technologie.[21] (sic)

Environ 2 000 personnes ont manifesté contre l'exposition, à l'extérieur des terrains où elle se tenait. En tout, 145 d'entre elles ont été arrêtées et accusées de méfait, quand elles se sont livrées à un «sit-in» pour tenter d'empêcher l'ouverture de l'exposition. Le conseil municipal d'Ottawa a par la suite décidé de ne plus louer de terrains appartenant à la ville pour la présentation d'autres expositions ARMX dans l'avenir.

En février 1990, un responsable d'ARMX a déclaré que l'on était en train de construire une nouvelle installation privée dans la région d'Ottawa afin d'y recevoir les participants à l'exposition militaire.[22] Quelques mois plus tôt, en octobre 1989, une étude préparée pour le compte des Publications Baxter a maintenu que moins de dix pour cent des produits présentés pendant ARMX-89 pouvaient être classifiés dans la catégorie des armements. L'étude, préparée par M. John Walsh de l'Université Guelph, soutenait que plus de 80 p. 100 des exposants à ARMX étaient des fabricants de produits non meurtriers, tels que des vêtements protecteurs, des appareils d'infographie, des pièces usinées, de l'équipement médical servant à la formation et des éléments pour services d'information.[23]

En vertu des règlements canadiens sur l'exportation, quiconque veut vendre des produits militaires à un pays autre que les États-Unis a besoin d'un permis d'exportation. Cependant, ce permis ne vise pas les ventes subséquentes ni l'intégration d'un produit donné à un autre produit vendu à une tierce partie. Aucun rapport officiel du gouvernement n'établit que des ventes directes ou indirectes de produits militaires aient pu avoir lieu. Toutefois, le magazine *Ploughshares Monitor* a déclaré, dans son numéro de décembre 1989, que des produits militaires ou d'autres matériels canadiens ayant une application militaire aboutissent chaque année dans

---

21 *Débats de la Chambre des communes*, 19 mai 1989, p. 1981-1982.

22 «ARMX Trade Show's Back - Permanently», *The Ottawa Sun*, 20 février 1990, p. 4.

23 «Report Finds Defence Show a Boon to Ottawa Industry», *The Toronto Star*, 24 octobre 1989, p. F7.

les mains de nombreux gouvernements qui sont en guerre ou qui foulent carrément au pied les droits de la personne.[24]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 29 septembre 1989, le député libéral Stan Keyes a présenté à la Chambre des communes une pétition signée par quelque vingt-cinq membres de diverses paroisses de la circonscription de Hamilton-Ouest. Selon M. Keyes:

> Les pétitionnaires demandent au gouvernement de publier dans un répertoire qui soit accessible sur demande aux Canadiens en général tous les renseignements concernant les exportations militaires canadiennes, y compris leur nature, le nom des fabricants, vendeurs, acheteurs et transporteurs, ainsi que leurs destinations immédiates et finales.[25]

Le 25 janvier 1990, le député néo-démocrate Bill Blaikie a commenté sur le projet de loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève. À cette occasion, M. Blaikie a fait référence à l'édition de décembre 1989 de la revue *Ploughshares Monitor* dans laquelle se trouve une liste des pays qui auraient, directement ou indirectement, reçu du matériel militaire canadien. Le député néo-démocrate a souligné que la revue faisait mention de plusieurs cas documentés sur le sujet. Il a déclaré :

> Permettez-moi d'énumérez les pays auxquels le Canada a vendu directement des armes. Preuve à l'appui, nous savons qu'il en a vendu à la Colombie par des intermédiaires. Preuve à l'appui également, nous savons qu'il en a vendu directement au Pérou, à Israël, à l'Irlande du Nord et à la Turquie. Preuve à l'appui encore, nous savons qu'il en a vendu par des intermédiaires au Sahara occidental, au Soudan, au Tchad, à l'Ouganda et à l'Angola. Selon un document, le Canada a vendu par des intermédiaires des armes qui ont servi dans le conflit Iraq-Iran. Il en a directement vendu à l'Inde où le gouvernement lutte contre des groupes séparatistes et des rebelles religieux. Il en a

---

24 «Armed Conflicts in the World 1989», *The Ploughshares Monitor*, vol. 10, n° 4, décembre 1989, p. 14-15. Voir aussi «Indirect Military Sales to the Third World: Hidden Road to the Arms Market», *The Ploughshares Monitor*, vol. 9, n° 4, décembre 1984, p. 13-15.

25 *Débats de la Chambre des communes*, 29 septembre 1989, p. 4110. Voir aussi *Débats de la Chambre des communes*, 4 octobre 1989, p. 4312.

> vendu directement au Mozambique, au Sri Lanka, à l'Indonésie, à la Malaisie et, par des intermédiaires, à la Somalie et aux Philippines. Enfin, il a vendu directement des armes qui ont servi dans les conflits opposant les gouvernements chinois et vietnamien depuis 1979. [26]

M. Blaikie a pousuivi en déclarant :

> En ce qui nous concerne, malheureusement, le bilan du gouvernement du Canada à cet égard n'est pas de ceux dont les Canadiens puissent s'enorgueillir comme ils le font parfois. Il est indubitable que le Canadien moyen est satisfait du rôle que le Canada joue de par le monde, vraisemblablement avec raison à bien des égards. Mais il a besoin qu'on lui rappelle, non pas de temps à autre mais constamment, que notre pays joue parfois un rôle infamant dans bien des conflits armés qui ensanglantent le monde à l'heure actuelle.[27]

Le 9 février 1990, le député néo-démocrate Stan J. Hovdebo a lui aussi commenté sur le projet de loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève et les ventes d'armements. Il a déclaré :

> Des restrictions plus strictes devraient être imposées pour au moins s'assurer que les destinataires de produits militaires ou connexes ne sont pas de ceux qui violent les droits de la personne. L'utilisation que l'on entend faire des armes composantes devrait faire partie des conditions d'exportation et devrait faire l'objet d'un contrôle serré. Mieux encore, nous devrions arrêter complètement de fabriquer et de vendre des armes. Les Canadiens devraient également s'efforcer, tant chez nous qu'à l'échelle internationale, de réduire le commerce des armes sur les marchés internationaux. Pour commencer, nous pourrions établir des exigences qui forceraient les fournisseurs à se rendre compte qu'ils contribuent à l'armement dans le monde. Nous pourrions lancer un appel aux autorités des pays de l'Indochine, de la corne de l'Afrique, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique centrale, du Moyen-Orient et d'ailleurs, où le carnage, la dévastation et l'injustice sont endémiques, pour entamer des pourparlers en vue d'éliminer les armements. Même si nous

---

[26] *Débats de la Chambre des communes*, 25 janvier 1990, p. 7482-7483.

[27] *Ibid.*, p. 7483.

> réglementons la guerre, il faudrait faire encore plus pour éviter qu'elle ne se produise dans le monde.[28] (sic)

Le 30 avril 1990, le député néo-démocrate Ian Waddell a interrogé le gouvernement sur les ventes d'armes au Nicaragua. Il a déclaré :

> Il y a trois ans, j'ai soulevé quatre fois la question des ventes d'armes aux *Contras* du Nicaragua par des sociétés canadiennes. Hier, le *Toronto Star* signalait que le marchand d'armes Arif Durrani avait vu lui-même les envois et il attestait que les documents étaient falsifiés. Vu ces nouvelles preuves d'activité illégale de la part de sociétés canadiennes, le ministre rendra-t-il public le rapport de la GRC, qui, à ma connaissance, n'a jamais été diffusé et envisagera-t-il d'intenter des poursuites contre ces sociétés?[29]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a répondu :

> (...) le député a raison. Il a soulevé la question quatre fois, et je pense qu'à chaque fois je lui ai donné l'assurance que le gouvernement canadien n'était pas en cause et n'avait pas connaissance de contrats de vente d'armes. Il cite M. Arif Durrani. Il ne dit pas tout sur cette personne. C'est un trafiquant d'armes condamné, qui est actuellement en prison en Oregon. C'est lui la source des nouvelles figurant dans le *Toronto Star*. Le député, comme tout le monde ici, sait très bien qu'il y a une règle qui veut que l'on ne publie pas les rapports de la GRC. Je lui fais confiance, je pense que c'est un homme de parole. S'il est prêt à observer le secret qui s'impose, je suis prêt à lui faire donner une séance d'information confidentielle. Il pourra ensuite baser ses questions sur des faits et non des allégations émanant de personnes en prison en Oregon.[30]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Adam, Bernard, «La production d'armements en Belgique», *Dossier «notes et documents»*, GRIP, vol. 135, novembre 1989, 45 p.

---

28 *Débats de la Chambre des communes*, 9 février 1990, p. 8105.

29 *Débats de la Chambre des communes*, 30 avril 1990, p. 10790.

30 *Ibid.*

Anthony, Ian et Herbert Wulf, «The Trade in Major Conventional Weapons», publié dans SIPRI *World Armaments and Disarmament Yearbook, 1990*, Londres, Oxford University Press pour l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), 1990, p. 219-316.

Ball, Nicole, «Report on Working Group 5 : The Arms Trade and Regional Conflicts», *Pugwash Newsletter*, vol. 27, n° 2, octobre 1989, p. 86-92.

Barrillo, Bruno, «Le complexe militaro-industriel en chiffres», *Damocles*, vol. 41, novembre-décembre 1989, p. 12-15.

Husbands, Jo L., «A Buyer's Market for Arms», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 46, n° 4, mai 1990, p. 14-19.

Johnston, Russell, «Curbing the Arms Trade», *Council for Arms Control*, vol. 48, février 1990, p. 1-2.

Lyons, Peter, Fitzgerald, Keith et Robin Rheinbolt, «Militarizing the Third World», *Nuclear Times*, vol.8, n° 2, été 1990, p. 27-29.

Morring, Frank, «Canada's Role in International Defense Market is in Flux», *Defense News*, vol. 4, n° 26, 26 juin 1989, p. 16.

Neuman, Stephanie G., «The Arms Market : Who's on Top?», *Orbis*, vol. 33, n° 4, automne 1989, p. 509-529.

Regehr, Ernie, «Arms Bazaars in the Age of Restraint», *Ploughshares Monitor*, vol. X, n° 3, septembre 1989, p. 59-60 et p. 62.

Regehr, Ernie, «Declaring War on the Traffic in Arms», *Ploughshares Monitor*, vol. XI, n° 1, mars 1990, p. 9-10.

Rosh, Robert M., «Third World Arms Production and the Evolving Interstate System», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 34, n° 1, mars 1990, p. 57-73.

Starr, Barbara, «Foreign Military Sales», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 6, automne 1990, p. 249, p. 251, p. 253 et autres.

«U.S. Military Equipment Surplus Grows as Worldwide Weapons Market Shrinks», *Aviation Week and Space technology*, vol. 133, n° 2, 9 juillet 1990, p. 52-53.

«World Weapons Sales Top $1 Trillion, Paced by South Asia Market», *Aviation Week and Space Technology*, vol. 131, n° 9, 28 août 1989, p. 34-36.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Achuthan, Nisha Sahai, «Soviet Arms Transfer Policy in South Asia», *IDSA*, vol. 19, n° 3, janvier-mars 1987, p. 409-588.

«Canada's Military Exports Policy: A Response to the New Guidelines», *The Ploughshares Monitor*, vol. 8, n° 2, juin 1987, p. 9-10.

Catrina, Christian, *Arms Transfers and Dependence*, New York, Taylor & Francis pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 1988, 409 p.

Daguzan, J.F., «Les politiques industrielles de défense de l'Europe du Sud», *Défense nationale*, décembre 1988, p. 101-113.

Dussauge, Pierre, «La baisse des exportations françaises d'armement et ses répercussions industrielles», *Défense nationale*, janvier 1988, p. 77-93.

Gallik, Daniel (sous la dir. de), *World Military Expenditures and Arms Transfers*, U.S. Arms Control and Disarmament Agency, Washington, 1988, 147 p.

Hooper, Larry, «Canadian Defense Industry Focuses on Export Market», *Defense Electronics*, vol. 18, n° 10, octobre 1986, p. 175-188.

Klare, Michael T., «The State of the Trade: Global Arms Transfer Patterns in the 1980s», *Journal of International Affairs*, vol. 40, n° 1, été 1986, p. 1-21.

Klare, Michael T., «Deadly Convergence: The Perils of the Arms Trade», *World Policy Journal*, vol.6, n° 1, hiver 1988-1989, p. 141-168.

Neuman, Stephanie G., «Arms, Aid and the Superpowers», *Foreign Affairs*, vol. 66, n° 5, été 1988, p. 1044-1066.

Ohlson, Thomas (sous la dir. de), *Arms Transfer Limitations and Third World Security*, New York, Oxford University Press, pour le SIPRI, 1988, 260 p.

Pearson, Frederick S., et coll., «Arms Transfers: Effects on American Interstate Wars and Intervention», *Conflict Quarterly*, vol. 9, n° 1, hiver 1989, p. 36-62.

Regehr, Ernie, *Arms Canada*, Lorimer, Toronto, 1987, 273 p.

Segal, Gerald et Anne Gilks, «China and the Arms Trade», *Arms Control*, vol. 6, n° 3, décembre 1988, p. 256-281.

Sivard, Ruth L., *World Military and Social Expenditures 1989*, Washington DC., *World Priorities*, 1989, 60 p.

14. **LA SOUVERAINETÉ ET LA SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE** 161
Contexte 161
Position actuelle du Canada 166
Débat parlementaire 172
15. **LE PROGRAMME D'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE** 183
Contexte 183
Position actuelle du Canada 187
Débat parlementaire 188
16. **L'ACCORD DU NORAD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS** 193
Contexte 193
Position actuelle du Canada 197
Débat parlementaire 200
17. **LE BUDGET DE LA DÉFENSE : PROGRAMMES ET ACHATS** 203
Contexte 203
Position actuelle du Canada 204
Débat parlementaire 211
18. **L'INDUSTRIE DE DÉFENSE** 219
Contexte 219
Position actuelle du Canada 221
Débat parlementaire 223
19. **L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN)** 225
Contexte 225
Position actuelle du Canada 233
Débat parlementaire 238
20. **LES FORCES NUCLÉAIRES À COURTE PORTÉE** 247
Contexte 247
Position actuelle du Canada 253
Débat parlementaire 253
21. **LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION** 259
Contexte 259
Position actuelle du Canada 264
Débat parlementaire 273

DEUXIÈME PARTIE - LA DÉFENSE

14. LA SOUVERAINETÉ ET LA SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE

CONTEXTE

Les gouvernements du Canada ont toujours accordé une grande valeur politique et économique à l'Arctique et à ses ressources. Dès les années 1890, des missions d'exploration et de patrouille ont instauré une présence canadienne active dans le grand Arctique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Arctique canadien a pris une nouvelle importance stratégique lorsque le Canada a autorisé les État-Unis à y construire un réseau d'aérodromes et de stations météorologiques pour livrer des avions militaires à l'Union soviétique.

En 1955, le Canada et les États-Unis ont signé un accord portant sur la construction du Réseau d'alerte lointaine (DEW), série de stations radars de préalerte disséminées dans tout le Grand Nord canadien. Le rôle principal du Réseau était de donner l'alerte si un bombardier soviétique traversait le Pôle Nord pour aller attaquer les États-Unis.

Certes, cette exploitation accrue de l'Arctique était surtout le fait des États-Unis, mais des accords de coopération conclus avec ce pays apaisaient les craintes d'Ottawa quant à sa souveraineté dans la région. Cette situation a changé en 1969, quand un pétrolier américain appartenant à une société privée, le *Manhattan*, a tenté de franchir le passage du Nord-Ouest sans demander la permission des autorités canadiennes. Inquiet de voir sa souveraineté menacée et redoutant un éventuel accroissement du trafic maritime commercial, le gouvernement a adopté la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (1970) en vertu de laquelle la juridiction canadienne en matière d'environnement s'étend jusqu'à 100 milles au large du littoral arctique. Jusqu'en 1969 encore, une ambiguité considérable semblait caractériser la position d'Ottawa quant à la nature exacte des revendications du Canada à l'égard des eaux arctiques. Après 1973, cependant, les différents gouvernements canadiens ont constamment proclamé que les eaux de l'archipel arctique appartenaient au territoire national et que le droit de passage inoffensif ne s'y appliquait pas.

En mars 1985, au Sommet de Québec, le Canada et les États-Unis ont signé un protocole d'entente sur la mise en place du Système d'alerte du Nord (SAN), réseau de radars modernes à longue et courte portées destinés à remplacer la Ligne DEW. Contrairement au système précédent, dont l'exploitation était essentiellement assurée par des Américains, le SAN sera entièrement exploité par le Canada (pour de plus amples renseignements, voir le chapitre consacré au NORAD dans le présent *Guide*).

Bien que la première plongée de longue durée effectuée par un sous-marin nucléaire sous la calotte polaire remonte à 1958, il semble que les deux superpuissances n'auraient commencé qu'assez récemment à envoyer des patrouilles régulières sous la glace. L'Arctique risque donc de revêtir une importance stratégique croissante pour les superpuissances, ce qui place le gouvernement canadien devant un certain nombre de dilemmes. Comme les sous-marins à propulsion nucléaire sont particulièrement difficiles à détecter et à surveiller efficacement sous la glace, leur présence dans l'Arctique rend l'affirmation de la souveraineté canadienne dans la région plus difficile.

En août 1985, la souveraineté canadienne a été plus directement menacée quand un navire de la Garde côtière américaine, le *Polar Sea*, a traversé le passage du Nord-Ouest sous prétexte de raccourcir sa route vers l'Alaska. Cependant, le gouvernement américain avait omis de demander à Ottawa l'autorisation de naviguer dans ses eaux territoriales. Bien que les États-Unis eussent fait clairement comprendre qu'ils rejetaient la position du Canada sur le statut des eaux arctiques, ils ont néanmoins proposé que la traversée se fasse en coopération. La Garde côtière américaine a donc transmis des renseignements à son homologue canadienne, et le *Polar Sea* a pris des observateurs canadiens à son bord. De plus, le gouvernement américain a déclaré que ce voyage ne portait aucunement préjudice à la position juridique des deux pays à propos de ces eaux.[1]

Réagissant à l'incident du *Polar Sea*, Ottawa a affirmé avec force la souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique. Le 10 septembre 1985, dans une intervention à la Chambre des communes, M. Joe Clark, ministre des Affaires extérieures, a déclaré :

> L'exercice de la juridiction fonctionnelle dans les eaux arctiques est essentiel aux intérêts canadiens. (...) La pleine souveraineté est vitale pour la sécurité du Canada. Elle est vitale pour le peuple inuit. Elle est vitale pour l'identité nationale du Canada. Ce gouvernement a pour politique d'exercer la pleine souveraineté dans et sur les eaux de l'archipel arctique, tant au regard des eaux que de l'espace aérien subjacent. Nous n'accepterons aucun succédané.[2]

---

1 Cette position a été clairement exposée dans un bulletin de presse du Département d'État publié le 14 juin 1985, c'est-à-dire le lendemain du jour où la population canadienne a appris la nouvelle de cette traversée imminente.

2 *Débats de la Chambre des communes*, 10 septembre 1985, p. 6463.

M. Clark a annoncé que le gouvernement prendrait plusieurs mesures pour mieux protéger la souveraineté du Canada dans cette région. Citons notamment un décret traçant des lignes de base droites (et délimitant les eaux territoriales canadiennes) autour du périmètre extérieur de l'archipel arctique; des dispositions visant à étendre la juridiction du Canada en matière de droit civil et pénal à toutes les zones situées au large des côtes, y compris celles de l'arctique (projet de loi C-104); l'augmentation du nombre de patrouilles aériennes et maritimes dans les eaux orientales de l'Arctique; et la construction d'un brise-glaces (le *Polar 8*). Le gouvernement a également indiqué qu'il était disposé à soumettre la question de la souveraineté canadienne à la Cour internationale de justice et à renoncer aux réserves qu'il avait auparavant émises à ce sujet. Enfin, il a préconisé l'ouverture immédiate de pourparlers avec les États-Unis afin d'étudier les différents moyens de collaborer dans les eaux arctiques, étant bien entendu que la souveraineté du Canada devait être intégralement respectée. Les négociations entre les deux pays ont débuté peu après.

Dans le Livre blanc sur la défense publié en juin 1987, le gouvernement a énuméré un certain nombre de dispositions supplémentaires qu'il entendait prendre pour promouvoir la souveraineté du Canada. Citons notamment la modernisation permanente des radars du Réseau d'alerte lointaine (DEW), la modernisation de cinq aérodromes septentrionaux pour qu'ils puissent accueillir des chasseurs-intercepteurs, l'augmentation du nombre d'avions de reconnaissance à grande autonomie *Aurora*, la modernisation des avions à moyenne autonomie *Tracker*, l'augmentation des effectifs des *Canadian Rangers*, la création dans le Nord d'un centre d'instruction pour les Forces canadiennes, et le projet de déploiement de sonars fixes pour la détection de sous-marins dans les passages de l'Arctique. En outre, reconnaissant que les sous-marins auraient avantage à traverser l'archipel pour passer de l'océan Arctique à l'océan Atlantique, le gouvernement a annoncé, dans le Livre blanc, sa décision d'acquérir dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire, en raison notamment de leur capacité de se déplacer sous la glace.

Dans un discours prononcé le 1er octobre 1987 à Mourmansk (URSS), M. Mikhaïl Gorbatchev a proposé que l'on fasse de l'Arctique une zone de paix. Plus précisément, il a demandé que l'on engage des négociations en vue de réduire la militarisation de la mer Baltique, de la mer du Nord et de celles du Groenland et de Norvège (auxquelles il a par la suite ajouté la mer de Barents) et les activités navales qui s'y déroulent. Le dirigeant soviétique a aussi proposé de limiter des armes anti-sous-marines, d'imposer la notification des exercices militaires d'envergure et d'interdire les activités navales dans les voies maritimes et détroits internationaux. M. Gorbatchev a également lancé un appel à la collaboration multilatérale pour la mise en valeur des ressources de l'Arctique, la recherche scientifique et la protection de

l'environnement. Enfin, il a déclaré que l'Union soviétique pourrait laisser d'autres pays emprunter la voie maritime du Nord qui relie l'Europe à l'Extrême-Orient.

Le 9 décembre 1987, à la Conférence Norvège-Canada sur l'Arctique, qui s'est tenue à Tromso (Norvège), le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a indiqué que le gouvernement canadien souhaitait élaborer une politique étrangère complète à l'égard du Nord. Cette politique viserait à : 1) affirmer la souveraineté canadienne; 2) moderniser les moyens de défense du Nord canadien; 3) préparer l'utilisation du passage du Nord-Ouest à des fins commerciales; et 4) encourager une meilleure coopération entre les pays circumpolaires. Selon M. Clark, la sécurité dans l'Arctique s'améliorera progressivement, au rythme de la limitation des armements et du désarmement. Enfin, le ministre a fait observer que la sécurité de l'Arctique canadien dépendait directement de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Alliance atlantique, du climat des relations Est-Ouest et des progrès accomplis par les deux blocs dans la réduction des armes nucléaires.[3]

Dans cette intervention, M. Clark a également clarifié la réponse du Canada à l'initiative proposée par M. Gorbatchev à Mourmansk en soulignant qu'elle avait suscité de «sérieuses réserves». En premier lieu, le ministre a précisé que des propositions visant à déclarer le Nord zone dénucléarisée ou à restreindre la circulation des navires dans des régions comme la mer de Norvège ne tenaient pas compte du fait que la menace nucléaire est mondiale et non régionale. Les concrétiser, a-t-il ajouté, ne réduirait donc en rien la menace des armes nucléaires. Ensuite, il a reproché à M. Gorbatchev de ne fournir aucun détail quant aux modalités de vérification d'une interdiction de manoeuvres navales. Enfin, il a fait remarquer que c'était l'Union soviétique, et non le Canada ou les autres pays nordiques, qui concentrait énormément d'effectifs et d'armements dans l'Arctique.

Le 11 janvier 1988, après deux années de pourparlers, le Canada et les États-Unis ont signé un accord de coopération dans l'Arctique, connu sous le nom d'accord «brise-glaces». L'entente vise à faciliter la navigation des brise-glaces des deux pays et à définir, à cette fin, des mesures de coopération. Aux termes de l'accord, les États-Unis acceptent que tous les déplacements des brise-glaces américains dans les eaux territoriales revendiquées par le Canada

---

3 «Allocution du très honorable Joe Clark à la Conférence Norvège-Canada sur l'Arctique, Tromso (Norvège), le 9 décembre 1987», Ministère des Affaires extérieures, *Déclaration 87/72*.

soient assujettis à l'approbation préalable du gouvernement canadien.[4] L'accord stipule également qu'aucune de ses dispositions, ni aucune pratique en découlant, ne saurait modifier ni les positions respectives des deux gouvernements sur le Droit de la mer dans l'Arctique et dans toute autre région maritime, ni leurs positions à l'égard de tierces parties.[5] Qualifiant l'accord d'«étape importante pour la politique du Canada dans le Nord», le premier ministre Brian Mulroney a déclaré :

> Comme ni le Canada ni les États-Unis n'ont changé leurs positions juridiques, nous sommes convenus d'un accord pratique qui est tout à fait conforme aux pré-requis de la souveraineté canadienne dans l'Arctique. C'est une amélioration par rapport à la situation antérieure. Ce que nous avons actuellement sert beaucoup mieux les intérêts canadiens.[6]

La première application du nouvel accord a eu lieu en octobre 1988, quand le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a annoncé que le gouvernement canadien avait consenti, en réponse à une demande formulée par les États-Unis, à ce que le brise-glaces de la Garde côtière américaine, le *Polar Star,* emprunte le passage du Nord-Ouest.

Le nouveau budget du gouvernement, publié fin avril 1989, a entraîné l'annulation ou la réduction d'un certain nombre de programmes qui, d'après le Livre blanc sur la défense, auraient contribué à la protection de la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Parmi les programmes annulés, citons : 1) l'acquisition de dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire; 2) l'achat de six nouveaux avions de reconnaissance à grande autonomie *Aurora*; 3) la modernisation de deux escadrilles de vieux avions de reconnaissance *Tracker*; et 4) l'achat de treize à vingt-huit chasseurs CF-18. En outre, le programme d'achat de 820 véhicules tout-terrain pour les opérations dans l'Arctique a été réduit de plus de la moitié (à 400), et sa mise en oeuvre a été reportée à 1995-1996 au moins.

Dans un entretien accordé le 27 avril 1989, le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, a déclaré qu'en raison des restrictions budgétaires, le Canada pourrait être obligé de compter davantage sur la coopération avec ses alliés (les États-Unis et la Grande-Bretagne) pour

---

4 «Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération dans l'Arctique», ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 010, 11 janvier 1988.

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

préserver sa souveraineté dans l'Arctique.[7] Il a ajouté qu'il existait de meilleurs moyens de défendre la souveraineté canadienne dans le Nord, mais que le Canada ne pouvait malheureusement se les permettre financièrement.[8]

En juin 1989, M. McKnight a annoncé l'achat de trois avions de surveillance arctique et maritime pour les Forces canadiennes. Ces avions, baptisés *Arcturus*, seront surtout utilisés pour la surveillance militaire, écologique, maritime et arctique, ainsi que pour la surveillance des activités de pêche.[9] Ils serviront également d'appareils de renfort pour des missions de recherche et de sauvetage. Ils seront dotés de caractéristiques exigées par les Forces canadiennes; ils auront la même cellule et seront équipés des mêmes moteurs que le *CP-140 Aurora*, (mais, contrairement à ces derniers, ils ne seront pas dotés d'une panoplie d'appareils détecteurs de sous-marins) ce qui permettra de réduire considérablement les coûts liés à l'entretien et à l'instruction pour les deux types d'appareils. Le ministre a décrit l'achat comme étant «un moyen d'un bon rapport coût/rendement pour répondre à la nécessité d'assurer une surveillance efficace le long du littoral canadien et d'affirmer notre souveraineté».[10]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

En juillet 1989, pour la deuxième fois en vertu de l'Accord canado-américain de coopération dans l'Arctique, les États-Unis ont demandé et obtenu la permission du gouvernement canadien pour que le brise-glaces *Polar Star* emprunte le passage du Nord-Ouest. En annonçant cette nouvelle, M. Clark a déclaré que le *Polar Star* serait accompagné par un brise-glaces de la Garde côtière canadienne et qu'il y aurait un agent de la Garde côtière canadienne à son bord.[11]

En septembre 1989, on a laissé entendre que le dirigeant soviétique Mikhail Gorbatchev demanderait au premier ministre Mulroney de contribuer à la démilitarisation de l'Arctique

---

7 Paul Koring, «Defence of Arctic Left to Allies by Budget Cuts», *Globe and Mail*, 28 avril 1989, p. A2.

8 *Ibid.*.

9 Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, 30 juin 1989, p. 1.

10 *Ibid.*

11 «Ottawa autorise le Polar Star à naviguer dans le passage du Nord-Ouest», *La Presse*, Montréal, 29 juillet 1989, p. A10.

lorsque ce dernier se rendrait en visite officielle en Union Soviétique, en novembre 1989.[12] Le mois suivant, la démilitarisation de l'Arctique a suscité une attention plus soutenue après la publication, par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, du rapport d'un groupe de travail sur la limitation des armements dans l'Arctique . Ce groupe, constitué de professeurs, d'experts en relations internationales et de représentants de groupes autochtones, a formulé huit recommandations en réponse aux propositions faites par M. Gorbatchev à Mourmansk, notamment : la création d'une zone démilitarisée au centre de l'Arctique; un accord «Ciels ouverts» pour l'Arctique; l'adoption de mesures de restauration de la confiance en ce qui concerne les vols des aéronefs militaires; la limitation de missiles de croisière mer-sol et le contrôle des armes navales; l'organisation d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans l'Arctique; la nomination par le Canada d'un ambassadeur chargé des affaires circumpolaires; parmi les recommandations, il y avait également deux initiatives unilatérales de l'URSS, qui cessait ses essais nucléaires dans l'île arctique de Novaya Zemlya et déclarait que les sous-marins soviétiques ne circuleraient pas dans les eaux arctiques canadiennes.[13]

Lors d'une Conférence canado-soviétique sur la coopération dans l'Arctique au cours de laquelle le rapport du groupe de travail a été présenté, le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Vladimir Petrovsky, a demandé instamment au Canada d'unir ses efforts à ceux de l'Union soviétique pour tenter de démilitariser l'Arctique. Plus précisément, il a proposé que l'on impose des limites à la circulation des navires porteurs d'armes nucléaires dans les mers septentrionales. «Nous proposons, a-t-il déclaré, que tous les pays intéressés, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, entament des négociations visant à limiter l'ampleur de leurs activités militaires dans le Nord».[14]

La réaction du gouvernement canadien au rapport du groupe de travail sur la limitation des armements dans l'Arctique a été moins qu'enthousiaste. S'adressant au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Chambre des communes, le 7 novembre 1989, la nouvelle ambassadrice canadienne pour le désarmement, Mme Margaret Mason, a

---

12 Olivia Ward, «Soviets "ready" to disarm Arctic official says» *Toronto Star*, 18 septembre 1989, p. A3.

13 Voir : David Cox et Tariq Rauf : *Security Co-operation in the Arctic : A Canadian Response to Gorbachev's Murmansk Initiative*, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, 24 octobre 1989, Ottawa, p. vi-vii.

14 William Walker, «Soviet urges Canada to work toward limiting nuclear arms in North», *Toronto Star*, 24 octobre 1989, p. 3.

déclaré que le Canada situe la menace à la sécurité de l'Arctique dans le contexte des relations Est-Ouest. Selon elle, cette menace est à l'ordre du jour des réunions où l'on traite de ce genre de questions. En outre, M^me^ Mason a déclaré :

> Les seules armes nucléaires dans l'Arctique sont celles de la péninsule soviétique de Kola. C'est une base de sous-marins porteurs de missiles ballistiques. Ces armes feront l'objet... des négociations START. S'il y a une réduction de 50 p. 100, cette réduction portera au moins en partie sur les missiles situés dans l'Arctique soviétique.
>
> De même, la Négociation sur les armes classiques en Europe, qui porte sur la menace Est-Ouest... traite également de la question de la sécurité dans l'Arctique. Je crois que c'est là la démarche adoptée par le Canada.[15]

L'ambassadrice Mason a souligné que la quantité d'armes basées dans le centre de l'Arctique était trop faible et qu'il n'était pas nécessaire d'envisager de transformer cette région en une région de paix. Toutefois, elle a reconnu que l'on pouvait envisager des mesures de confiance pour la région. Dans son intervention, elle a également laissé entendre que le gouvernement examinait sérieusement la recommandation relative à l'organisation d'une conférence sur la coopération dans l'Arctique où l'on discuterait d'un grand nombre de questions touchant la région. Cependant, elle a affirmé avec force que «cette fois-ci, la position du gouvernement consiste à affirmer que le danger qui plane sur l'Arctique ne provient pas de la région en tant que telle. C'est une question d'une portée plus grande».[16] Enfin, l'ambassadrice a déclaré qu'«aucune proposition n'a encore été faite par les Soviétiques pour modifier en quoi que ce soit la situation dans cette péninsule».[17] Cette affirmation a été réitérée par le ministre des Affaires extérieures; en effet, M. Clark, a déclaré vers la fin du mois que, pour le Canada, «la zone de paix» (proposée par M. Gorbatchev) était inacceptable, parce qu'elle excluait la péninsule de Kola, qui est considérablement militarisée.[18]

---

15 *Procès-verbal des délibérations et des données du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur,* Fascicule n° 24, 7 novembre 1989, p. 11.

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*, p. 22.

18 «Hands Across the Pole», *Maclean's*, 102:48, 27 novembre 1989, p. 25.

En novembre 1989, pendant sa visite en Union Soviétique, le premier ministre, M. Mulroney a prononcé à l'Institut de l'Arctique et de l'Antarctique de Leningrad un discours sur les questions touchant l'Arctique, et il a signé l'Accord canado-soviétique sur la coopération dans l'Arctique et le Nord. Dans ce discours, qui traitait essentiellement de la responsabilité du Canada et de l'Union Soviétique dans la protection de l'environnement dans l'Arctique, M. Mulroney a déclaré qu'il était «entièrement d'accord avec la proposition que le président Gorbatchev a faite aux Nations-Unies d'élargir les définitions du concept de sécurité nationale de façon qu'elles englobent la menace que fait planer sur toutes les nations la dégradation de l'environnement».[19] «L'accord de coopération dans l'Arctique», signé par le premier ministre Mulroney et son homologue soviétique, M. Nikolaï Ryzhkov, vise à promouvoir les échanges et à élargir la coopération bilatérale dans de nombreux secteurs du développement de l'Arctique, notamment la coopération scientifique, technique, économique, sociale et culturelle. Il prévoit la mise sur pied, au niveau ministériel, d'une commission mixte qui sera chargée d'en superviser la mise en oeuvre.

Durant sa visite à Moscou, M. Mulroney a également annoncé la création d'une Commission polaire canadienne qui sera à l'écoute du développement des connaissances sur l'Arctique au Canada et à l'étranger et qui fournira à la population et aux organismes canadiens des informations sur les questions relatives à la recherche polaire. Le projet de loi C-72 portant création de la Commission a été déposé à la Chambre des communes par le ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, M. Thomas Siddon, le 25 mai 1990.[20]

Pendant la dernière journée de la visite de M. Mulroney à Moscou, on a appris que le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, avait annoncé en privé à M. Clark que l'Union soviétique n'enverrait pas de sous-marins dans les eaux arctiques du Canada.[21] M. Chevardnadze a rendu cet engagement public dans un entretien accordé au journal soviétique *Izvestia*, en ces termes :

> L'Union Soviétique travaille en permanence pour faire de l'Arctique une zone de paix, dénucléarisée; elle réduit ses activités

---

19 Bureau du Premier ministre, *Notes de discours du Très Honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada*, prononcé à l'Institut de l'Arctique et de l'Antarctique, Leningrad, 24 novembre 1989, p. 4.

20 *Débats de la Chambre des communes*, 25 mai 1990, p. 11903.

21 Jeff Sallot, «Soviet subs entered Arctic, Clark says». *Globe and Mail*, 25 novembre 1989, p. A4.

> militaires dans la région... Aujourd'hui encore, nous pouvons annoncer que les sous-marins soviétiques n'entrent pas dans les eaux de l'archipel canadien.[22]

M. Clark a réagi avec prudence à l'annonce soviétique. Selon lui, les sous-marins soviétiques avaient, dans le passé, pénétré dans les eaux arctiques canadiennes, même si rien ne prouvait des incursions récentes.[23]

À son retour au Canada, M. Mulroney a été largement critiqué pour n'avoir pas saisi l'occasion de sa visite en URSS pour lancer une initiative canadienne sur la limitation des armements dans l'Arctique. Il a annoncé à la Chambre des communes qu'il avait parlé des propositions de Mourmansk avec le président Gorbatchev, qu'il lui avait rappelé les premières réactions de M. Clark, et lui avait précisé «que nous étions assez disposés à discuter avec les Soviétiques des modifications éventuelles qu'ils pourraient apporter à leurs propositions initiales». Il a également fait savoir au président soviétique que, selon lui, «la meilleure façon de progresser dans ces dossiers», c'était de poursuivre «les négociations sur la limitation des armements, négociations qui ont lieu actuellement entre les deux grandes puissances et entre les deux alliances». Selon le premier ministre, le président Gorbatchev «comprend parfaitement notre position et a convenu et même suggéré que le ministre des Affaires extérieures et M. Chevardnadze procèdent à un examen plus poussé de cette question».[24]

Plus tard dans le débat de la journée, M. Clark a parlé du souhait du président Gorbatchev «que la question fasse l'objet d'examens plus réguliers entre moi-même, ministre canadien des Affaires extérieures, et M. Chevardnadze». Estimant que c'était là l'un des temps forts des pourparlers de Moscou, M. Clark a ajouté : «Nous avons immédiatement fait connaître notre accord, parce qu'à notre avis, cela va nous donner la possibilité de faire des propositions et de donner aux Soviétiques la possibilité d'en faire, l'occasion de les examiner à un niveau très élevé».[25]

---

22 Ambassade d'URSS, «Préoccupations communes -- Collaboration étroite» (Entretien avec le ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze dans *Izvestia*, 23 novembre 1989), Bureau de presse de l'ambassade de l'URSS au Canada, *Communiqué*, nº 90, Ottawa, 30 novembre 1989.

23 Sallot, voir note 21, ci-dessus.

24 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6237.

25 *Ibid.*, p. 6261.

En février 1990, juste avant sa visite au Canada, M. Chevardnadze a déclaré que le Canada jouerait un rôle primordial dans la démilitarisation de l'Arctique. Il a insisté sur le fait que l'Union Soviétique répondait déjà aux doutes émis par le Canada et par d'autres pays quant à l'engagement de l'URSS à démilitariser la région. À titre d'exemple, il a souligné que, cette année, Moscou retirerait plus de 20 000 soldats et marins du district militaire de Leningrad et de la flotte stratégique du Nord. Le ministre soviétique a ajouté qu'un traité américano-soviétique sur la réduction des arsenaux nucléaires toucherait également la région polaire.[26]

Toujours en février 1990, le gouvernement canadien a annoncé, dans le cadre des mesures de réduction du déficit, l'annulation du projet de construction du brise-glaces *Polar 8*. Le 20 février, dans son discours du budget, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a expliqué que le gouvernement ne donnerait pas suite au projet de brise-glaces *Polar 8* en raison des augmentations importantes des devis, des délais qui ont contribué à ces augmentations et de l'évolution de la conjoncture internationale.[27] Dans le document du budget, on peut lire :

> La décision de construire le *Polar 8* avait été prise dans un contexte international sensiblement différent. En 1988, le gouvernement du Canada a signé avec celui des États-Unis un accord de coopération dans l'Arctique. Les États-Unis se sont engagés par cet accord à informer à l'avance le Canada et à demander son autorisation préalable pour toutes les incursions prévues de brise-glaces américains dans les eaux de l'Arctique canadien.[28]

Dans le document budgétaire, le gouvernement soulignait également que le coût estimatif actuel du *Polar 8* dépassait 680 millions de dollars, soit 20 p. 100 de plus que le devis initial de 565 millions. En outre, le document stipulait que la décision d'annuler le projet générerait des économies directes de 84 millions en 1990-1991 et de 62 millions, en 1991-1992.[29]

---

26 Stephen Handelman, «Let's build "peaceful Arctic roof" Soviet urges», *Toronto Star*, 3 février 1990, p. A20.

27 Ministère des Finances, *Le budget*, 20 février 1990, p. 12.

28 *Ibid.*, p. 82.

29 Ministère des Finances, *Le budget*, 20 février 1990, p. 82.

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question de la limitation des armements dans l'Arctique a fait l'objet d'un débat considérable à la Chambre des communes. Le 24 octobre 1989, M. Joseph Volpe (Parti libéral), parlant du rapport du groupe de travail mis sur pied par le Centre pour le contrôle des armements, a critiqué le gouvernement pour ce qu'il a appelé son manque de politique en ce qui concerne l'Arctique. Plus précisément, il a accusé le gouvernement d'ignorer les recommandations du rapport et de ne pas donner suite aux propositions de l'URSS relatives au dialogue et à la coopération dans la région. Il a ajouté :

> Je demande au gouvernement d'examiner à fond, d'une manière réfléchie et ouverte, les recommandations du groupe sur la limitation des armements dans l'Arctique et de répondre positivement aux invitations à la paix.[30]

Le 31 octobre 1989, M. Simon de Jong (NPD) a fait une déclaration analogue en Chambre, critiquant le gouvernement pour sa réaction négative à la proposition faite par M. Gorbatchev à Mourmansk. Il a ensuite lancé cet appel :

> Au moins, le gouvernement devrait accepter deux des recommandations du Centre pour le contrôle des armements. Il devrait créer un ambassadeur des affaires circumpolaires et il devrait élargir les propositions d'ouverture des espaces aériens pour inclure la région de l'Océan arctique.[31]

En novembre 1989, avant le départ du premier ministre pour l'Union soviétique, le chef du NPD, M. Ed Broadbent, lui a demandé s'il répondrait sérieusement, lors de sa visite, à la proposition réitérée par l'URSS, de créer une zone dénucléarisée dans l'Arctique.[32] Le premier ministre a répondu :

> J'ai l'intention d'étudier avec le président de l'Union soviétique toutes les formes de coopération possibles et d'explorer toutes les occasions raisonnables de progrès et de stabilisation.[33]

---

30 *Débats de la Chambre des communes*, 24 octobre 1989, p. 5046.

31 *Débats de la Chambre des communes*, 31 octobre 1989, p. 5353.

32 *Débats de la Chambre des communes*, 30 octobre 1989, p. 5292.

33 *Ibid.*

Quand le premier ministre est revenu de Moscou, le chef du Parti libéral, M. John Turner, a relancé la question. Parlant de la visite de M. Mulroney, il a dit :

> La déclaration commune entre les deux gouvernements comporte de nombreuses généralités, mais aucune proposition, aucune initiative, aucune étude ou autre manifestation d'intérêt concernant l'élaboration de vues canadiennes sur la limitation des armements. Des approches communes sur la sécurité dans l'Arctique sont remarquablement absentes. Aucune réponse n'a été donnée à la proposition de M. Gorbatchev concernant une zone de paix dans l'Arctique.[34]

M. Turner a poursuivi en énonçant des propositions précises que le premier ministre aurait dû faire aux Soviétiques :

> Le premier ministre aurait dû soumettre des propositions sérieuses sur plusieurs sujets. Premièrement, la sécurité dans l'Arctique. En février 1988, j'ai réclamé la création d'un nouveau régime international dans l'Arctique, plus particulièrement la promotion d'autres solutions de contrôle des armements. Le gouvernement refuse d'envisager pareille initiative.
>
> Le deuxième sujet est la souveraineté dans l'Arctique. Il faut que, dans une déclaration conjointe, l'Union soviétique reconnaisse explicitement notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique que nous revendiquons. Le ministre soviétique des Affaires étrangères a laissé entendre, dans sa déclaration sur les sous-marins soviétiques, que son pays serait disposé à appuyer une déclaration de ce genre.[35]

Enfin, M. Turner a demandé au gouvernement de nommer un ambassadeur chargé des affaires circumpolaires; ce dernier coordonnerait la politique canadienne touchant l'Arctique.

M. Bill Blaikie (NPD) a lui aussi reproché au gouvernement son incapacité de faire des propositions relatives à la paix dans l'Arctique :

> Que répond le gouvernement à la proposition d'une politique d'ouverture des espaces aériens dans l'Arctique ? Que répond-il à la proposition faite non seulement par l'Union soviétique,

---

34 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 240.

35 *Ibid.* p. 6241.

> mais par divers groupes et partis politiques canadiens, soit qu'on fasse de l'Arctique une zone démilitarisée ou dénucléarisée ?[36]

M. Blaikie a estimé que c'était une erreur de limiter la discussion des questions relatives à l'Arctique au contexte des négociations entre les superpuissances. Au contraire, a-t-il déclaré, la souveraineté canadienne dans l'Arctique n'a été respectée ni par les États-Unis ni par l'Union soviétique. M. Blaikie a donc proposé que le gouvernement trouve une solution de rechange au NORAD, solution qui permettrait au Canada de répondre aux propositions faites par l'URSS pour la paix et la sécurité dans l'Arctique.[37]

Le 27 novembre, M. Volpe a encore demandé si, à l'instar de l'URSS, le gouvernement réagirait de façon positive aux recommandations du groupe de travail sur la limitation des armements dans l'Arctique. M. Clark a répondu :

> J'avais demandé à mes collaborateurs de me ménager une entrevue avec le président de l'organisme qui avait organisé cette table ronde. Nous entendons examiner de près toutes ses recommandations.[38]

M. Clark a ensuite réitéré une opinion qui, à son avis, est partagée par l'URSS : toute discussion sur ces questions n'aurait lieu qu'«avec l'entente que les négociations pertinentes devraient s'effectuer dans le cadre des alliances, étant donné que ce sont les seules qui puissent aboutir à une réduction véritable des armements».[39] Il a, cependant, ajouté :

> Évidemment, le fait qu'il incombe aux alliances de négocier ces questions n'interdit pas pour autant aux pays comme le Canada et l'Union soviétique, qui y ont un intérêt particulier, d'en faire autant.[40]

Étant donné la vigueur avec laquelle le gouvernement s'était engagé à faire construire le brise-glaces *Polar 8* et compte tenu de l'importance économique de ce navire pour la Colombie-Britannique, où il devait être construit, il n'est pas surprenant que la décision

---

36 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6243.

37 *Ibid.*

38 *Ibid.*, p. 6264.

39 *Ibid.*

40 *Ibid.*

d'annuler le projet ait provoqué un tollé à la Chambre des communes. Ainsi, le 13 mars 1990, M. John Brewin (NPD) a demandé au gouvernement de revenir sur sa décision :

> Étant donné son engagement personnel, le premier ministre va-t-il garantir à la Chambre, qu'il va, en fait, ordonner qu'on reconsidère cette décision, ou va-t-il expliquer dans cette enceinte aux Canadiens quelle solution le gouvernement envisage, afin de protéger notre souveraineté dans l'Arctique, d'ouvrir le Nord et d'assurer aux habitants de la Colombie-Britannique leur juste part d'emplois dans le secteur de la construction navale ?[41]

Le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a répondu que la décision d'annuler la construction du brise-glaces a été déchirante pour le gouvernement. Cependant, a-t-il poursuivi, elle était justifiée par les raisons suivantes : d'abord, le coût de l'opération montait en flèche; ensuite, les États-Unis avaient accepté de demander le consentement du Canada avant que leurs navires traversent le passage du Nord-Ouest; enfin, «il y a un éventail d'autres moyens auxquels nous pouvons avoir recours dans le Nord, afin d'affirmer et d'assurer notre souveraineté».[42]

M. Lloyd Axworthy (Parti libéral) a abondé dans le même sens que M. Brewin en demandant au gouvernement s'il renonçait à exercer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. M. Clark a répété que l'accord avec les États-Unis assurait la souveraineté canadienne dans la région. Peu satisfait de la réponse, M. Axworthy a de nouveau demandé comment le gouvernement entendait défendre la souveraineté canadienne. M. Clark a répondu :

> M. le président, j'ai dit que nous avons premièrement porté notre cause devant un tribunal international. Deuxièmement, que nous avons établi nos lignes de base. Troisièmement, que nous avions mis au point un système de surveillance aérienne et d'autres dispositifs de surveillance dans le Nord. Quatrièmement, que nous avions conclu avec les États-Unis une entente aux termes de laquelle, et cela pour la première fois de notre histoire, les Américains acceptent, non pas de nous prévenir, mais d'obtenir notre consentement, en tant que gouvernement d'un pays souverain, avant d'emprunter le passage du Nord-Ouest.[43]

---

41 *Débats de la Chambre des communes*, 13 mars 1990, p. 9157.

42 *Ibid.*, pp. 9157-9158.

43 *Ibid.*

Quelques jours plus tard, M. Bill Kaplan (Parti libéral) a attaqué ce dernier argument :

> Ma question s'adresse au secrétaire aux Affaires extérieures et concerne les illusions de grandeur qu'il entretient au sujet de l'entente conclue avec les Américains sur le passage du Nord-Ouest. Le ministre a dit trois fois à la Chambre la semaine dernière que les États-Unis avaient besoin du consentement du Canada pour faire passer tous leurs navires. C'est faux. L'entente ne s'applique qu'aux brise-glaces. Cela veut dire que d'autres navires américains, tels que les sous-marins et les pétroliers, peuvent passer sans obtenir notre consentement.
>
> Après tous les efforts que nous avons déployés pour faire reconnaître notre souveraineté par les Américains, son entente ne constitue-t-elle pas un pas en arrière ?[44]

M. Clark a répondu qu'il laisserait les Canadiens et Canadiennes décider de ce qui était un pas en arrière. Il a souligné qu'à l'époque où le parti de M. Kaplan était au gouvernement, il n'existait pas d'entente entre le Canada et les États-Unis en ce qui concernait le passage des brise-glaces. C'est cela qui avait déclenché la controverse sur le passage du Nord-Ouest que le gouvernement de M. Clark avait essayé de régler en concluant l'entente.

Dans une déclaration faite en Chambre le 5 mars 1990, M^me^ Dawn Black, députée néo-démocrate de Westminster-Burnaby (Colombie-Britannique), a dit que l'annulation du projet *Polar 8* démontrait «à quel point le ministre des Finances se soucie de la Colombie-Britannique». D'abord, a déclaré M^me^ Black, le gouvernement avait complètement écarté la province au moment d'accorder des contrats de construction de frégates pour la Marine, ce que la population avait trouvé scandaleux. M^me^ Black a poursuivi :

> Étonnés par le scandale que cette rebuffade avait provoqué dans ma province, les conservateurs ont fait ce qu'ils font toujours. Ils se sont concertés à la hâte et fait l'une de leurs promesses genre «dépôt sacré». Ils ont dit : «Non, nous n'avions bien sûr pas oublié la Colombie-Britannique; nous allons donner à vos chantiers maritimes le contrat du *Polar 8*». Or, pas bien longtemps après, nous voyons que ces paroles n'étaient que du vent. Le budget a balayé cette promesse à la Colombie-Britannique.[45]

---

44 *Débats de la Chambre des communes*, 19 mars 1990, p. 9460.

45 *Débats de la Chambre des communes*, 5 mars 1990, p. 8824.

Parlant de l'action gouvernementale, M^me^ Black a accusé : «Ils font une promesse pour se faire élire et annulent cet engagement quand la fantaisie leur en prend».[46]

Du 20 avril au 5 mai 1990, le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur s'est déplacé en URSS et dans les deux Allemagne. À Leningrad, il a appris que Moscou transférerait bientôt ses essais nucléaires du Kazakhstan dans l'île arctique de Novaya Zemlya. Le 24 mai, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, qui comparaissait devant le Comité, a été interpelé comme suit par M. Bill Blaikie (NPD) :

> Quoi qu'il en soit, l'Arctique, c'est la porte à côté, pour le Canada, et le fait que des essais nucléaires risquent d'y être effectués devraient amener notre gouvernement à changer de position et à réclamer fermement la signature d'un traité d'interdiction exhaustif (...)[47]

Ce à quoi M. Clark a répondu :

> En ce qui concerne les essais dans l'Arctique, je dois vous dire que c'est une question qui nous préoccupe beaucoup. Il est certain que nous allons en discuter avec les Soviétiques lorsqu'ils viendront à Ottawa, et que nous allons notamment leur demander quelles garanties ils peuvent nous fournir au sujet de la protection de l'environnement canadien. Comme vous le savez, l'environnement de l'Arctique est extrêmement fragile et les problèmes de pollution nucléaire peuvent y être aigus. Nous allons tenter de voir si nous n'avons pas les moyens d'exercer une certaine influence à ce sujet par le truchement des ententes que nous avons signées avec l'Union soviétique en matière de coopération dans les régions septentrionales.[48]

M. Walter MacLean (Progressiste conservateur) a proposé que le ministre étudie la possibilité «d'entreprendre une initiative parlementaire de l'Arctique afin d'examiner les questions qui se posent dans cette région, en matière d'environnement et de sécurité,

---

46 *Ibid.*

47 Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule, n° 51, 24 mai 1990, p. 51:11.

48 *Ibid.*, p. 51:13.

notamment en matière d'essais nucléaires, comme le disait M. Blaikie».[49] Le ministre a répondu comme suit :

> En ce qui concerne l'initiative parlementaire de l'Arctique, c'est une idée intéressante. Si vous pouviez étoffer un peu votre projet, je crois que ce serait une initiative utile pour les parlementaires soviétiques et canadiens, et ce, pour toutes sortes de raisons.[50]

Au mois de juin, le Comité permanent a publié un rapport sur sa visite en Union soviétique et dans les deux Allemagne. Il y recommandait d'organiser une Conférence sur la sécurité et la coopération dans l'Arctique, qui serait l'équivalent de la CSCE et qui permettrait d'élaborer un calendrier politique pour la région circumpolaire.[51] Il conseillait que cette instance traite, sur une base continue, plusieurs «catégories» de sujets, comme ceux se rapportant à la sécurité et à la limitation des armements, aux populations autochtones, à la coopération scientifique, à l'environnement et au développement économique et culturel. Pour entamer le processus, le rapport recommandait que le parlement canadien propose d'organiser une conférence parlementaire circumpolaire visant à créer une Conférence de l'Arctique permanente, et qu'il s'y prépare.[52]

Le 31 mai 1990, M. André Ouellet (Parti libéral) a proposé que la Chambre demande au gouvernement d'élaborer, par le biais de consultations parlementaires libres, des initiatives indépendantes et efficaces en matière de politique étrangère et de commerce extérieur dans lesquelles il tiendrait compte de la nouvelle conjoncture internationale. À ce propos, M. Lloyd Axworthy (Parti libéral) a dit considéré l'Arctique comme un des sujets de préoccupation les plus importants. Il a reproché au gouvernement de ne pas avoir profité de la visite de M. Gorbatchev, la veille, pour réagir à sa suggestion passée de traité de l'Arctique : «Dieu sait comme notre sécurité est liée directement à l'Arctique. C'est là que les sous-marins

---

49 *Ibid.*, p. 51:20.

50 *Ibid.*, p. 51:21.

51 Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Rapport sur la visite du Comité en Union soviétique et dans les deux Allemagne*, juin 1990, p. 16.

52 *Ibid.*

américains et russes jouent tout le temps à cache-cache, et il nous faut en arriver à une certaine entente.»[53]

Le 5 juin, la chef du Nouveau Parti démocratique, M^me^ Audrey McLaughlin, a déclaré qu'il n'existait pas pire menace contre l'environnement que des essais nucléaires incessants. Puis elle a demandé au ministre des Affaires extérieures ce que le Canada avait dit à M. Gorbatchev au sujet de l'Arctique pendant sa visite. M. Clark a répondu comme suit :

> J'ai abordé avec M. Chevardnadze la question du déplacement des essais soviétiques vers l'Arctique et je lui ai dit que le Canada se préoccupait des effets que ces essais pourraient avoir sur l'environnement. Je lui ai fait remarquer que nous étions très conscients de la fragilité de l'écologie dans la région et que nous voulions faire en sorte que le climat de coopération établi entre le Canada et l'Union soviétique sur les question arctiques puisse s'étendre à la question des essais.[54]

Le 15 juin 1990, le projet de loi C-72, visant la création de la Commission polaire canadienne, a fait l'objet d'une deuxième lecture en Chambre. Dans le débat qui a suivi, M^me^ Shirley Martin (Parti conservateur) a déclaré que la Commission favoriserait la promotion et le développement de connaissances sur la région polaire. «De plus», a-t-elle poursuivi :

> En acquérant davantage de connaissances sur les régions polaires, le Canada jouera, conformément à sa politique étrangère, un plus grand rôle sur la scène internationale en tant que pays circumpolaire. Il fera la promotion de la collaboration internationale, attirera l'attention des autres pays sur les régions polaires du Canada, s'intéressera à des questions comme l'exploitation des ressources, les problèmes environnementaux et juridiques, les problèmes de sécurité et les problèmes écologiques mondiaux, comme l'effet de serre, le rétrécissement de la couche d'ozone ainsi que les contaminants de l'eau et de l'air.[55]

La Chambre a pratiquement appuyé à l'unanimité la création de la Commission. M. Jack Iyerak Anawak (Parti libéral) a dit soutenir le projet en principe «parce c'est une

---

53 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12126.

54 *Débats de la Chambre des communes*, 5 juin 1990, p. 12286.

55 *Débats de la Chambre des communes*, 15 juin 1990, p. 12836.

bonne initiative qui était attendue depuis longtemps».[56] Faisant écho aux propos de M. Anawak, M. Nelson Riis (NPD) a déclaré :

> Le projet de loi en question visant à créer une commission de l'Arctique se fait attendre depuis longtemps. Si ma mémoire est fidèle, nous sommes, je crois, le seul pays ayant des territoires polaires qui n'a pas établi de commission. Je dois dire que les néo-démocrates à la Chambre sont heureux de cette initiative (...)[57]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Cox, David et Rauf, Tariq, *Security Co-operation in the Arctic: A Canadian Response to Murmansk (Report of the Panel on Arctic Arms Control)*, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, 24 octobre 1989, 28 p.

Dosman, Edgar (sous la dir. de), *Sovereignty and Security in the Arctic*, Routledge, Londres, 1989, 234 p.

Jockel, Joseph T., «The US Navy, Maritime Command and the Arctic», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 3, décembre 1989, p. 23-27 et 30-32.

Lindsey, George, *Strategic Stability in the Arctic*, *Adelphi Papers*, n° 241, The International Institute for Strategic Studies, Londres, été 1989.

Monier, Claude, «La Défense du Grand Nord Canadien», *Défense nationale*, juillet 1990, 181-184.

Osherenko, Gail, «Environmental Cooperation in the Arctic: Will the Soviets Participate?», *Current Research on Peace and Violence*, vol. 12, n° 3, 1989, p. 133-143.

Purver, Ronald G., «Aspects of Sovereignty and Security in the Arctic», dans : Donald McRae et Gordon Munro (sous la dir. de), *Canadian Oceans Policy: National Strategies and the New Law of the Sea*, University of British Columbia Press, Vancouver, 1989, p. 165-188.

Purver, Ronald G., «The North in Canada's International Relations», dans : Maureen Appel Molot et Fen Osler Hampson (sous la dir. de), *Canada Among Nations, 1989: The Challenge of Change*, Carleton University Press, Ottawa, 1990, p. 105-118.

---

56 *Ibid.*, p. 12837.

57 *Ibid.*, p. 12840.

Rauf, Tariq, «Arms Control in the Arctic: The Time is Ripe», *Barometer*, Centre pour le contrôle des armements, hiver 1989-1990, p. 1-3.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Institut canadien des affaires internationales, *The North and Canada's International Relations*, Rapport du groupe de travail du Bureau international de l'Institut canadien des affaires internationales, Ottawa, Comité des ressources de l'Arctique canadien, mars 1988, 67 p.

Frédérick, Michel, «La politique arctique des États-Unis et le cas de la souveraineté du Canada dans le Nord», *Études internationales*, vol. 19, n° 4, décembre 1988, p. 673-691

Grant, Sheilagh D., *Sovereignty or Security?: Government Policy in the Canadian North*, University of British Columbia Press, Vancouver, 1988, 385 p.

Griffiths, Franklin (sous la dir. de), *The Politics of the Northwest Passage*, McGill-Queen's University Press, Kingston (Ontario), 1987, 313 p.

Halstead, John, «L'importance politique et stratégique de l'Arctique : une perspective canadienne», *Études internationales*, vol. 20, n° 1, mars 1989, p. 27-44.

Hannigan, John, «Les nouvelles dimensions des relations canado-soviétiques au sujet de l'Arctique», *Opinions*, n° 6, novembre 1988, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, Ottawa, 8 p.

McMahon, Kevin, *Arctic Twilight*, James Lorimer & Company, Toronto, 1988, 259 p.

Haydon, Commander Peter T., «The Strategic Importance of the Arctic: Understanding the Military Issues», *Revue canadienne de défense*, vol. 17, n° 4, printemps 1988, p. 27-34.

Honderich, John, *Arctic Imperative: Is Canada Losing the North?*, University of Toronto Press, Toronto, 1987, 258 p.

Mottola, Kari (sous la dir. de), *The Arctic Challenge: Nordic and Canadian Approaches to Security and Cooperation in an Emerging International Region*, Westview Press, Boulder, 1988, 335 p.

Pharand, Donat, *Canada's Arctic Waters in International Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 1988, 288 p.

Pharand, Donat, «Les problèmes de droit international de l'Arctique», *Études internationales*, vol. 20, n° 1, mars 1988, p. 131-164.

Polar Opposites: Ensuring Peace in the Arctic, *Working Paper* 89-1, avril 1989, Project Ploughshares, Waterloo (Ontario), 16 p.

Purver, Ronald, «Arctic Security: The Murmansk Initiative and Its Impact», *Current Research on Peace and Violence*, vol. 9, n° 4, 1988, p. 147-158.

Purver, Ronald G., *La limitation des armements dans l'Arctique*, Les Cahiers de l'Institut, n° 3, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, février 1988, 80 p.

RENVOIS

Le budget de la Défense : programmes et achats.

L'accord du NORAD entre le Canada et les États-Unis.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

15. LE PROGRAMME D'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

CONTEXTE

Le 10 février 1983, le Canada et les États-Unis ont signé un accord qui établissait la procédure à suivre pour la mise à l'essai de systèmes de défense américains au Canada. L'accord est connu sous le nom de «Programme canado-américain d'essai et d'évaluation», et sa durée initiale était de cinq ans; il a été renouvelé pour cinq autres années, en 1988.

L'accord n'est pas réciproque, puisqu'il ne vise que les essais de systèmes américains au Canada. Selon ses termes, les États-Unis peuvent demander de mettre à l'essai divers systèmes, dont des pièces d'artillerie, des hélicoptères, des systèmes de surveillance et d'identification, et le système de guidage de missiles de croisière non armés. Cependant, le Canada reste libre de refuser tout projet d'essai, et aucune arme biologique, chimique ou nucléaire ne peut être introduite sur son territoire. En outre, l'entente peut être dénoncée sur préavis de douze mois.[1]

Deux groupes ont été créés au ministère de la Défense nationale (MDN) pour surveiller l'exécution du programme. Un groupe directeur, chargé de la mise en oeuvre du programme même, formule des recommandations quant aux projets que le Canada peut accepter. En plus, un groupe de coordination examine la faisabilité des projets et administre le programme. Au début de chaque année, les États-Unis soumettent au MDN une liste des projets qu'ils souhaitent exécuter au Canada au cours des trente mois suivants. Après examen et une fois la sanction ministérielle obtenue, le gouvernement canadien informe les États-Unis de son accord de principe. Les Américains remettent ensuite l'ébauche du projet au MDN où des autorités compétentes l'examinent et le sanctionnent. Alors seulement, les deux parties élaborent conjointement les modalités de mise en oeuvre. Les essais peuvent commencer une fois le document officiel signé. Pour certains projets, l'approbation du Cabinet peut être requise.

Le 15 juillet 1983, le gouvernement canadien a annoncé qu'il avait autorisé l'essai de missiles de croisière air-sol AGM-86B (ALCM) au-dessus du territoire national. Le missile de croisière est un véhicule sans pilote, propulsé par un moteur à réaction et capable de transporter des ogives classiques ou nucléaires. Il peut être lancé à partir de plates-formes maritimes, terrestres ou aériennes.

---

1 Ministère des Affaires extérieures, «Mise à l'essai de systèmes de défense au Canada : Notes générales», Ottawa, 1983.

Le gouvernement a agréé la demande des États-Unis parce qu'à son sens, l'essai de systèmes de guidage des missiles de croisière intéresse directement la sécurité du Canada, en sa qualité de membre de l'OTAN et du NORAD, et qu'il est en harmonie avec la politique nationale en matière de limitation des armements et de désarmement. Le territoire canadien convient particulièrement à ce type d'essais parce qu'il offre de vastes étendues de terres froides et inhabitées semblables à celles que survoleraient les missiles pour aller attaquer l'Union soviétique. Afin de bénéficier des conditions météorologiques voulues, les Américains procèdent habituellement aux essais dans les trois premiers mois de l'année. Le gouvernement a précisé, cependant, que son approbation de tels essais ne modifie en rien la volonté du Canada de renoncer à l'arme nucléaire pour ses propres forces armées.

La prolongation des essais de missiles de croisière sur cinq nouvelles années au-delà de la période initiale prévue dans l'accord-cadre a été confirmée en 1987 quand le gouvernement n'a pas déposé de préavis de retrait dudit accord. La reconduction et les conditions y afférentes sont clairement exposées dans la déclaration faite le 6 mars 1987 par le ministre associé de la Défense nationale devant la Chambre des communes :

> Les deux parties pouvaient, et peuvent toujours, dénoncer (l'entente globale) sur préavis de 12 mois (...) Le Canada et les États-Unis peuvent suspendre les dispositions prises aux termes de cette entente, par exemple en ce qui concerne les essais du missile de croisière, sur préavis d'un jour en cas de force majeure (...) Nous avons maintes fois réaffirmé notre intention de le maintenir, et c'est ce que nous ferons, mais nous pourrions revenir sur notre décision si la conjoncture se modifiait.[2]

Le premier terme de l'accord-cadre sur les essais a officiellement pris fin le 28 février 1988. Sa reconduction le prolonge jusqu'en 1993.

Le 17 janvier 1989, le Canada a reçu une demande officielle des autorités américaines pour que soit amendé l'accord de 1983 afin de permettre l'essai d'une version perfectionnée du missile de croisière au Canada. Ce missile, appelé AGM-129A, est plus rapide que le modèle déjà mis à l'essai au Canada; il s'agit d'un engin «furtif» difficilement repérable par radar et ayant une plus grande portée que son prédécesseur. Grâce à la technique de guidage plus perfectionnée dont il bénéficie, il est aussi plus précis.

La nouvelle de la demande américaine a provoqué un véritable tollé chez les spécialistes de la limitation des armements et parmi les groupes pacifistes ou en faveur du désarmement,

---

2 *Débats de la Chambre des communes*, 6 mars 1987, p. 3919.

dont beaucoup ont manifesté leur inquiétude quant aux capacités potentielles du missile en tant qu'arme de première frappe. Ces critiques considéraient qu'une réponse positive du Canada favoriserait une «dangereuse escalade de la course aux armements».[3]

Le 1er février 1989, le ministre de la Défense nationale, M. Bill McKnight, a annoncé que le Canada permettrait aux États-Unis de procéder à des essais du missile de croisière perfectionné (ACM) non armé au-dessus de son territoire. Le ministre a fait observer que les essais de missiles de croisière représentaient «une contribution importante du Canada à l'efficacité de la force de dissuasion stratégique de l'OTAN».[4] Réaffirmant que le Canada soutient les efforts de réduction mutuelle des armements, M. McKnight a ensuite déclaré que de tels efforts ne peuvent porter fruit que si les deux camps traitent à partir de positions équivalentes. Il a ajouté que le Pacte de Varsovie possède déjà des stocks importants voire impressionnants de missiles de croisière et que les deux superpuissances sont convenues, dans le cadre des négociations sur la réduction des armements stratégiques (START), que les missiles de croisière perfectionnés continueraient de faire partie de leurs futurs arsenaux stratégiques.[5]

Faisant écho aux remarques de M. McKnight, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a ajouté que les essais de missiles de croisière contribueront à instaurer un climat qui conduira à une limitation équilibrée des armements.[6] Il a aussi démenti les accusations selon lesquelles le missile de croisière «furtif» constitue une arme de première frappe utilisable dans une attaque soudaine contre l'Union soviétique. Il a souligné que le missile en question mettrait dans les six heures à atteindre Moscou depuis l'Amérique du Nord et que les écrans radars soviétiques le repéreraient.[7]

Le même jour, un document du ministère des Affaires extérieures assurait que l'URSS était en train de perfectionner ses missiles de croisière. Qualifiant nombre des améliorations de «révolutionnaires», le document précisait que l'Union soviétique avait entrepris l'essai de

---

3 Tim Harper, «New Cruise Missile Tests Fuel The Arms Race», *Toronto Star*, 2 février 1989, p. A2.

4 Ministère de la Défense nationale,*Communiqué*, n° 6, Ottawa, 1er février 1989, p. 1.

5 *Ibid.*, p. 1-2.

6 Harper, voir la note 3.

7 Ian Hunter, «Disarmament Groups Condemn 'Stealth' Cruise Missile Testing», *Ottawa Citizen*, 2 février 1989.

missiles de croisière supersoniques (MACH 3) plus gros que les ALCM américains et soviétiques existant.[8] Il soulignait aussi que le missile de croisière soviétique AS-19 actuellement en production est supersonique et qu'il fait appel à des techniques ultra-modernes dites «de discrétion».[9]

Le premier essai du missile perfectionné au-dessus du Canada a eu lieu le 2 mars 1989. Dans le cadre d'un essai en vol captif, le missile est resté attaché à un bombardier B-52 américain, qui a effectué un voyage aller-retour depuis les États-Unis, sans escale au Canada. La mise à l'essai de missiles perfectionnés (ACM) a suscité de nombreuses critiques au Canada. Par suite du premier essai de l'ACM, par exemple, on a assisté partout au pays à une série de manifestations contre les missiles de croisière.

Jusqu'à présent, seize essais de missiles de croisière ont eu lieu au-dessus du territoire canadien : un en 1984, trois en 1985, deux en 1986, trois en 1987, deux en 1988, deux en 1989 (dont un essai du missile perfectionné AGM-129A), et trois en 1990.

L'accord sur les essais de missiles de croisière a suscité un débat national animé. Pour certains Canadiens et Canadiennes, il compromet la position de leur pays sur l'arme nucléaire et il contribue à la course aux armements. Par ailleurs, des voix se sont élevées pour s'inquiéter des risques potentiels qui pèseraient sur la population canadienne et sur l'environnement en cas d'accident pendant les essais. Cependant, chaque fois qu'il a annoncé qu'un essai allait avoir lieu, le gouvernement a donné l'assurance que le missile ne passerait jamais à moins de huit kilomètres d'une agglomération, quelle qu'elle soit.

À la mi-mars 1989, des documents diffusés en vertu de la loi sur l'accès à l'information ont révélé que le gouvernement canadien avait accepté une part de responsabilité allant de 25 à 100 p. 100 relativement aux accidents susceptibles de résulter des essais de missile de croisière au Canada, dans le cadre de l'accord-cadre de 1983 sur lesdits essais. Il s'agit de documents normalisés de l'OTAN selon lesquels le Canada devrait payer le quart des dommages-intérêts si les États-Unis causaient un accident, et la moitié des dommages, si une part de la responsabilité lui était imputable. De plus, notre pays réclamerait un dédommagement aux Américains s'ils infligeaient des dommages à des biens militaires canadiens et, si d'autres biens fédéraux subissaient des dégâts, Ottawa devrait choisir, avec l'assentiment de Washington, un

---

8 Ministère des Affaires extérieures, «Le Canada, la politique de sécurité et l'essai des missiles de croisière», *Exposé documentaire*, Ottawa, 1er février 1989, p. 8.

9 *Ibid.*

arbitre extérieur qui statuerait sur la part des dommages que chacun devrait supporter.[10] Les documents révèlent aussi que des fonctionnaires d'au moins quatre directions du ministère de la Défense nationale [finances, contentieux, plans (Air) et coordination des plans militaires] se sont fortement opposés à l'adoption des clauses relatives à la responsabilité.[11]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Dans un communiqué publié le 21 janvier 1990, le ministère de la Défense nationale a expliqué comme suit les raisons pour lesquelles le Canada autorise les essais de missile de croisière au-dessus de son territoire :

> Si le Canada participe à des essais de missile de croisière air-sol, c'est qu'il accepte ses engagements et ses responsabilités au sein de l'alliance OTAN; il contribue ainsi au maintien de l'équilibre des forces stratégiques, un moyen de dissuasion efficace contre l'agression, et par conséquent, au maintien de la paix.[12]

En 1990, le premier essai d'un missile de croisière au-dessus du territoire canadien a été réalisé le 23 janvier. Le missile testé était de type AGM-86B et l'essai a été effectué en vol libre. Un test identique à celui-ci était prévu pour le 26 janvier. Toutefois, des conditions météorologiques défavorables et les défaillances techniques de l'un des avions de poursuite qui devait participer à l'exercice de dépistage et d'interception du missile ont retardé la mission jusqu'au 29 janvier. Bien que l'essai du missile se soit alors déroulé comme prévu, l'exercice de détection et de défense simulée contre le misssile a dû être annulé, suite à l'écrasement d'un des quatre chasseurs devant y participer. Le CF-18 s'est écrasé quelques instants après son décollage de l'aéroport d'Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.[13]

Le dernier essai de l'année 1990 a eu lieu le 24 mars. Le missile de croisière testé était un missile perfectionné de type AGM-129A. Le missile est resté attaché au B-52 américain

---

10 Voir Peter Calamai, «Canada Liable If Cruise Crashes», *Ottawa Citizen*, 17 mars 1989, p. A1.

11 *Ibid.*, p. A2.

12 Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, n° 5, Ottawa, 21 janvier 1990, p. 2.

13 «Un CF-18 s'écrase au cours d'un essai du missile de croisière», *La Presse*, 30 janvier 1990, p. 1.

pendant tout le vol qui, d'après les autorités compétentes, aurait duré un peu plus de quatre heures.[14] Selon des informations divulguées avant le test, le B-52 devait survoler la mer de Beaufort et la vallée du fleuve Mackenzie, pour se diriger ensuite vers l'Est près de la jonction des frontières des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, où il devait par la suite bifurquer vers le Sud en direction du polygone d'essai de Primrose Lake, situé près de la Base des Forces canadiennes à Cold Lake (Alberta), avant de retourner aux États-Unis.[15] Ce test était le deuxième essai d'un missile de croisière perfectionné au-dessus du territoire canadien depuis 1984; les deux essais ont été réalisés en vol captif.

Selon un sondage Gallup réalisé entre les 7 et 10 février 1990 auprès de 1 003 Canadiens et Canadiennes, 57 p. 100 des personnes interrogées se disaient contre la continuation des essais de missile de croisière au Canada; 35 p. 100 étaient en faveur; et 8 p. 100 n'avaient pas d'opinion.[16]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 22 janvier 1990, le député néo-démocrate Derek Blackburn a interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la continuation des essais de missile de croisière au Canada :

> Comme il [secrétaire d'État aux Affaires extérieures] le sait, ainsi que le monde entier, nous avons assisté au cours des quelque derniers mois à la fin de la Guerre froide en Europe centrale, en Europe de l'Est, et même en Union soviétique. (...) Par conséquent, pourquoi reste-t-il, de même que son ministère et le gouvernement, attaché à ce vestige de la Guerre froide : les essais de missile de croisière au Canada ?[17]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a répondu :

> (...) les relations Est-Ouest se sont profondément modifiées. Il s'est produit des changements spectaculaires qui sont évidents et

---

14 «Final 1990 Cruise Test Runs Smoothly», *The Toronto Star*, 25 mars 1990, p. A2.

15 Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, n° 16, Ottawa, 22 mars 1990, p. 1.

16 «Cruise Tests Opposed by 57%, Gallup Says», *The Toronto Star*, 26 février 1990, p. A-18.

17 *Débats de la Chambre des communes*, 22 janvier 1990, p. 7314.

> dont la portée, en Europe de l'Est, nous étonne tous jusqu'à un certain point. Il y a sans doute plusieurs causes à tous ces changements. L'une d'entre elles, naturellement, est la réforme entreprise par M. Gorbatchev. Il ne fait cependant aucun doute qu'une autre raison de ces changements est que, à certains moments, lorsque des partis comme celui du député ont demandé aux pays occidentaux de prendre des positions qui les divisaient, les gouvernements de l'Occident, comme le nôtre, ont décidé qu'ils avaient intérêt à rester solidaires. Cette solidarité a conduit, tout d'abord, à la réduction d'une catégorie d'armes nucléaires, et nous estimons qu'elle a beaucoup contribué à l'établissement des nouveaux rapports qui existent maintenant entre l'Est et l'Ouest. Nous avons pris l'habitude, dans le passé, de prendre d'importantes décisions de ce type de concert avec nos alliés. Nous avons souvent proposé des choses, comme la conférence «Ciels ouverts», qui sont devenues la politique de l'ensemble de l'alliance. Mais nous ne proposons pas d'agir unilatéralement, parce que cela neutraliserait l'une des forces qui ont entraîné les progrès que nous célébrons maintenant dans cette Chambre.[18]

Dans un communiqué publié le 23 janvier 1990, le porte-parole suppléant de l'Opposition pour la limitation des armements, M. Joseph Volpe, a demandé au gouvernement de reconsidérer sa décision d'autoriser les essais des missiles de croisière de type furtif au Canada.[19] Le député libéral a poursuivi en déclarant :

> Le gouvernement canadien doit comprendre que les missiles de croisière stratégiques représentent une menace directe et croissante pour la sécurité canadienne et qu'il est fondé à exposer clairement ses inquiétudes aux gouvernements américain et soviétique.[20]

Selon M. Volpe, l'arrêt des essais de missile de croisière au-dessus du territoire canadien permettrait au Canada de signifier clairement aux superpuissances que les négociations de Genève sur les armes stratégiques doivent faire progresser la limitation et la réduction des missiles de croisière. Le député libéral a déclaré :

---

18 *Ibid.*, p. 7314-7315.

19 Joseph Volpe, député d'Eglington-Lawrence, porte-parole suppléant de l'Opposition officielle pour la limitation des armements, *Communiqué*, 23 janvier 1990, p. 1.

20 *Ibid.*

> ... la répugnance du gouvernement conservateur à interdire les essais des missiles de croisière montre qu'il préfère laisser d'autres nations décider du destin du Canada dans le domaine du contrôle des armements et de la politique extérieure, même lorsque ces décisions concernent de très près la sécurité nationale et la souveraineté du Canada.[21]

Le 29 janvier 1990, par suite de l'écrasement d'un CF-18 au cours de l'essai d'un missile de croisière au-dessus du territoire canadien, le député libéral Jack Iyerak Anawak a demandé au ministre de la Défense nationale, M. Bill McKnight, s'il reviendrait sur sa position d'autoriser les essais en territoire canadien.[22]

Le ministre de la Défense nationale a répondu :

> (...) l'accord que le Canada a conclu sur les essais de l'ACM-86B a reçu antérieurement la signature et l'approbation d'un gouvernement que formait alors son parti, ainsi que l'approbation du gouvernement actuel. Je considère que c'est une partie importante de la défense de l'Amérique du Nord. Nous appartenons à cette alliance.[23]

M^me^ Audrey McLaughlin, chef du Nouveau parti démocratique, a affirmé que l'on ne devrait pas mettre la vie des gens en péril simplement pour tester des missiles de croisière. Dans sa déclaration à la presse, le 30 janvier 1990, M^me^ McLaughlin a soutenu que les changements qui s'opèrent de par le monde font qu'il n'est pas nécessaire de mettre à l'essai de telles armes offensives.[24]

Le 26 mars 1990, le député libéral Stan Keyes a soulevé la question de la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada. S'exprimant devant la Chambre, le député a déclaré :

> (...) comme beaucoup d'autres Canadiens, la section de Hamilton (Ontario) de *Science et Paix* s'oppose à ce que le gouvernement conservateur sanctionne l'essai des missiles de croisière sur le

---

21 *Ibid.*

22 *Débats de la Chambre des communes*, 29 janvier 1990, p. 7544-7545

23 *Ibid.*, p. 7545.

24 Miro Cernetig, «CF-18 Explodes on Arctic Flight for Cruise Test», *The Globe and Mail*, 30 janvier 1990, p. 1.

territoire canadien. Les 300 scientifiques et autres membres de *Science et Paix* font remarquer au gouvernement que ces essais annulent tous les efforts que le Canada peut accomplir en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Alors que d'autres pays du monde remettent l'épée au fourreau, le Canada entretient les vestiges de la guerre froide en participant aux essais de ces armes destructives. Comme les membres de *Science et Paix* le soulignent à juste titre dans la deuxième lettre de protestation qu'ils envoient au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada peut respecter ses engagements envers l'OTAN par bien d'autres moyens que sa participation aux essais des missiles de croisière. Il peut d'abord se dissocier de ces activités de déstabilisation et faire valoir son rôle traditionnel de pacificateur. *Science et Paix* et tous les Canadiens, y compris le Parti libéral, demandent au gouvernement conservateur de faire cesser les essais des missiles de croisière sur le territoire canadien.[25]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Fieldhouse, Richard, «Cruise Missile Compromise Surfacing», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 46, n° 5, juin 1990, p. 21-24.

Mann, Paul, «Cruise Missile Accord Advances START Treaty», *Aviation Week and Space Technology*, vol. 132, n° 22, 28 mai 1990, p. 18-19.

Mann, Paul, «Soviets Ready to Resolve START Pact Despite Clash Over Cruise Missiles», *Aviation Week and Space Technology*, vol. 132, n° 16, 26 avril 1990, p. 66-67.

Rosenblum, Simon et Bill Robinson, «Modernizing the Cruise», *International Perspectives*, vol. 18, n° 4, juillet-août 1989, p. 13-15.

Sorenson, David S., «Stealth Bombers, Advanced Cruise Missiles, and Superpower Deterrence Stability», *Armed Forces and Society*, vol. 16, n° 3, printemps 1990, p. 405-420.

Welch, Jasper, «Assessing the Value of Stealthy Aircraft and Cruise Missiles», *International Security*, vol. 14, n° 2, automne 1989, p. 47-63.

---

25 *Débats de la Chambre des communes*, 26 mars 1990, p. 9744-9745.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Arkin, William, «Stealth Cruise Sneaks Into Canada», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 45, n° 4, mai 1989, p. 6-7.

Betts, Richard K., *Cruise Missiles : Technology, Strategy, Politics*, Washington, Brookings Institution, 1981, 612 p.

Boulden, Jane, *Les missiles de croisière et la limitation des armes stratégiques*, Ottawa, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, *Exposé* n° 24, janvier 1989, 8 p.

Canada, ministère des Affaires extérieures, *Cruise Missiles : Background, Technology and Verification*, Ottawa, Verification Brochure n° 4, décembre 1986, 64 p.

Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, «Testing the Advanced Cruise Missile : Starting on a Slippery Slope», *Communiqué*, n° 60, 2 février 1989, 2 p.

«Les missiles de croisière et les essais de ces engins au Canada», Ottawa, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, *Fiche d'information* n° 3, septembre 1988, 2 p.

Cox, David, «Les essais des missiles de croisière perfectionnés», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 1, printemps 1989, p. 16.

«The Stealth Cruise Missile : Unsafe at Any Speed», *Ploughshares Monitor*, vol. 10, n° 1, mars 1989, p. 1-4.

Regehr, Ernie, «Canada and the U.S. Nuclear Arsenal», publié dans Ernie Regehr et Simon Rosenblum (sous la dir. de), *Canada and the Nuclear Arms Race*, Toronto, Lorimer and Co., 1983, p. 101-121.

Rosenblum, Simon, *Misguided Missiles*. Toronto, Lorimer and Co., 1985, 234 p.

16. L'ACCORD DU NORAD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

CONTEXTE

Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) a été constitué à titre provisoire par le Canada et les États-Unis le 7 août 1957. Il a commencé à fonctionner le 12 septembre 1957 et a été officiellement institué par les deux gouvernements le 12 mai 1958.

Le NORAD était le résultat des efforts communs que les deux pays avaient déployés pour assurer la défense du continent après la Seconde Guerre mondiale. Il avait pour but de défendre l'Amérique du Nord contre des attaques aériennes, plus particulièrement contre celles des bombardiers soviétiques. Dès l'instant de sa conception, le Canada s'est inquiété des effets qu'il pourrait avoir sur sa souveraineté. Le commandant du NORAD est américain, le commandant en second, canadien.

L'accord du NORAD, conclu à l'origine pour une durée de dix ans, créait un quartier général intégré destiné à diriger les opérations des forces des deux pays affectées à la défense continentale. Au début, il comprenait des systèmes de défense active et passive, une force mixte de chasseurs-intercepteurs et plusieurs réseaux de radars déployés d'un bout à l'autre du continent. La Ligne Pinetree, construite en 1951 le long du 50e degré de latitude Nord; la Ligne Mid-Canada, qui a commencé à fonctionner en 1954 le long du 55e parallèle; et le Réseau l'alerte lointaine (DEW), terminé en 1957 et déployé le long du 70e degré de latitude Nord, faisaient partie de ces réseaux.

La nature de la menace évoluant, les ressources affectées au NORAD ont elles aussi évolué. Grâce au missile balistique intercontinental (ICBM), notamment, les défenses contre les bombardiers sont moins nécessaires. En 1965, les quatre-vingt-dix-huit stations de détection de la Ligne Mid-Canada, seul réseau conçu, financé et construit entièrement par le Canada ont été désaffectées. Le nombre des installations des réseaux DEW et Pinetree est passé, respectivement, de soixante-dix-huit à trente et un et de trente-neuf à quinze. Du nombre maximal de 250 000 hommes, dont 17 000 Canadiens, atteint en 1958 et 1962, les effectifs du NORAD sont tombés à 64 000 hommes, dont 6 700 Canadiens, en 1985. La contribution financière du Canada a toujours correspondu à une dizaine de pour cent du total des dépenses annuelles, qui s'élèvent à 6,8 milliards de dollars (en dollars de 1985).

L'accord du NORAD a été reconduit une première fois en mai 1968 pour une durée de cinq ans. À cette occasion, deux changements y ont été apportés : une clause stipulant que chacune des deux parties peut dénoncer l'accord après réexamen et préavis d'un an, et une autre

clause précisant que l'adhésion du Canada au NORAD ne l'engageait en rien à participer à un système de défense active contre les missiles balistiques. En 1973, l'accord n'a été reconduit que pour deux ans, les deux pays voulant se donner le temps de réévaluer la conjoncture stratégique, au vu des progrès soviétiques en matière d'ICBM et de la conclusion du premier traité sur la limitation des armements stratégiques (SALT I).

Le texte de l'accord renouvelé en 1975 prenait acte du nouveau contexte stratégique. En effet, la force de dissuasion s'était davantage stabilisée de part et d'autre et les bombardiers à long rayon d'action ne représentaient plus une menace aussi grande. La fonction du NORAD restait néanmoins de déclencher l'alerte en cas d'attaque de bombardiers et d'assurer une défense limitée. En outre, comme l'accent était de plus en plus mis sur les ICBM, le NORAD fut chargé de surveiller l'espace, de donner l'alerte en cas d'attaque par missiles balistiques et d'évaluer l'ampleur de cette attaque afin d'assurer une réponse efficace, au cas où les mesures de dissuasion ne suffiraient pas. Entre autres nouvelles tâches à accomplir, le NORAD devait mettre au point et entretenir de nouveaux réseaux de surveillance (le Système de télédétection par satellite, SEWS, et le Système d'alerte avancée contre les attaques par missiles balistiques, BMEWS), auxquels le Canada participerait finalement assez peu.

En 1980, l'accord fut prolongé d'une année seulement, car la question du NORAD donnait lieu à un débat incessant au Canada, où des élections générales approchaient. En mars 1981, il fut reconduit pour cinq ans, mais avec deux changements importants pour le Canada. D'abord, pour traduire la nouvelle nature de l'entente et de la menace qu'elle devait contrer, on décida de remplacer le mot *aérienne* par le terme *aérospatiale* dans la désignation officielle du Commandement. Ensuite, on abandonna la clause sur les missiles anti-missiles balistiques (ABM) qui avait été introduite en 1968. Cette suppression tenait apparemment au fait que les États-Unis ne possédaient pas de système ABM à ce moment-là et au désir des deux parties de ne pas être soupçonnées de vouloir violer le Traité sur les ABM. Des analystes ont prétendu que la modification avait été apportée pour laisser aux deux pays les coudées franches quant à de futurs systèmes ABM.

En août 1984, deux centres de contrôle des opérations régionales (CCOR), l'un et l'autre situés à North Bay (Ontario), ont été mis en service, ce qui a permis au Canada d'assumer le commandement complet des opérations du NORAD dans son espace aérien. Auparavant, un secteur important de l'espace aérien canadien relevait des autorités et des installations militaires américaines.

Le 18 mars 1985, à l'occasion du Sommet de Québec, le Canada et les États-Unis ont signé un protocole d'entente engageant les deux pays à collaborer pour moderniser

considérablement le NORAD; il s'agissait du Programme de modernisation de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (PMDAAN).

Le réseau modernisé comprendra :

- un réseau de quatre radars transhorizon à rétrodiffusion troposphérique (OTH-B), qui sera déployé sur le territoire américain (un en Alaska et trois sur le territoire continental des États-Unis) pour surveiller les approches orientales, occidentales et méridionales de l'Amérique du Nord;

- le Système d'alerte du Nord (SAN), devant comprendre treize radars à longue portée (dont onze au Canada) et trente-neuf à courte portée (dont trente-six au Canada), à la périphérie septentrionale du continent;

- un système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) fourni par l'aviation américaine pour renforcer le SAN en cas d'alerte;

- la modernisation des postes d'opération avancés et des bases d'opération dispersées pour qu'ils puissent accueillir les appareils AWACS et les chasseurs;

- l'amélioration des éléments de commandement, de contrôle et de communication du système, autrement dit des «3 C».

Sur les 7 milliards de dollars que coûtera le programme de modernisation, le Canada déboursera 1,2 milliard.

Le SAN devrait être achevé d'ici 1993. Dans le cadre du programme susmentionné, le Canada s'est engagé à répondre à tous les besoins du SAN en matière de communication, à relier les stations radars aux CCOR situées à North Bay (Ontario), à concevoir et construire toute installation nouvelle nécessaire au SAN au Canada, à assurer 40 p. 100 du financement du SAN, qui coûtera 1,3 milliard de dollars (cette répartition 60/40 vaut aussi pour le règlement des frais d'exploitation et d'entretien du Réseau), à administrer les dernières étapes du programme après 1989, et à assurer le contrôle opérationnel entier du SAN au Canada dès qu'il sera prêt. De plus, des Canadiens, en nombre limité, se joindront aux équipes des stations radars OTH-B et aux équipages des avions AWACS.

Le 19 mars 1986, le Canada et les États-Unis ont renouvelé l'accord du NORAD pour cinq ans sans le modifier.

En mars 1987, le Canada a fait savoir que les chasseurs-intercepteurs du NORAD décolleraient des cinq bases aériennes avancées suivantes : Rankin Inlet, Inuvik, Yellowknife et Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest, et Kuujjuaq, au Québec. Les travaux d'aménagement de ces bases, qui devraient devenir opérationnelles pour la fin 1993, seront payés à part égales par les deux pays.

Les cinq premiers radars de longue portée du SAN, c'est-à-dire ceux installés le plus à l'Ouest du territoire canadien, sont entrés en fonction en novembre 1987. La construction des six autres dans l'Arctique oriental, au Labrador et sur l'Île de Baffin, s'est achevée en novembre 1988. Vers le milieu de la même année, on a commencé, sur la côte Est des États-Unis, les essais du premier radar OTH-B, qui devrait être pleinement opérationnel d'ici la fin 1990. Le 24 avril 1990, il a été livré à l'armée de l'air américaine, dans le Maine.[1] Celui de la côte Ouest, toujours en construction, était terminé à 90 p. 100 en avril et devrait être opérationnel, en partie au moins, d'ici la fin 1990.[2] Les travaux de planification et de conception se poursuivent pour ceux du Mid-West et du Nord. Les plans des trente-neuf radars à courte portée de la Phase II du SAN sont terminés et leur construction devrait commencer en 1990. L'installation du premier radar est prévue pour 1991 et le système entier devrait être fini d'installer vers la fin 1993, soit avec une année de retard.

Comme le révélait le Livre blanc de la défense en 1987, le Canada a également accepté de participer à l'Initiative de défense aérienne (IDA) des États-Unis. Il s'agit à l'heure actuelle d'un programme relativement modeste (250 millions de dollars US ont été dépensés entre 1987 et 1989) consacré à la recherche dans le domaine des techniques de défense aérienne susceptibles de permettre de détecter, de suivre et d'attaquer de façon fiable les bombardiers et les missiles de croisière, compte tenu notamment de la mise au point d'engins «furtifs». Dès le commencement, et pendant cinq ans, l'IDA a donné lieu a un débat sur la place que la surveillance et la gestion des engagements et des combats devraient occuper dans le programme. La confusion qui en a résulté a incité le Congrès à réduire de 100 millions de dollars le budget que la Défense américaine demandait pour l'IDA en 1990, à savoir 253 millions de dollars. La Défense a apparemment résolu le problème en décidant de concentrer l'IDA sur la surveillance aérienne et de laisser les questions d'engagement au Commandement tactique aérien de l'armée

---

1 «New Radar Peers Over the Horizon», *New York Times*, 26 avril 1990, p. A24.

2 Voir *Ibid.*; et Défense nationale, *Prévisions 1990-1991 - Troisième partie, plan de dépenses*, p. 47.

de l'air et à d'autres secteurs militaires.[3] En conséquence, le gouvernement Bush a essayé d'obtenir 246,9 millions de dollars pour l'exercice 1991 de l'IDA.[4]

De son côté, le Canada poursuit un programme de recherche et de développement de ses propres futurs systèmes de surveillance spatiale, d'une valeur de 50 millions de dollars. Ce projet, amorcé en 1987, s'étalera sur sept années. On cherche actuellement à savoir s'il est possible de fabriquer des radars spatiaux illuminant vers le bas qui soient capables de repérer des engins volant à basse altitude. Le Canada et les États-Unis négocient par ailleurs un accord ayant pour objet de définir un projet de mise en place d'un système spatial commun de surveillance.

Enfin, le Canada envisage de compléter le SAN et de combler les espaces que les radars OTH-B ne peuvent couvrir sur les côtes Est et Ouest en mettant en place un réseau de radars côtiers (RRC). Tout en négociant la question avec l'armée de l'air américaine, le Canada poursuit la mise au point de trois radars sur la côte Est et d'un autre sur la côte Ouest. Le déploiement du système RRC est prévu pour le début des années 1990.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le gouvernement est fermement décidé à rester membre du NORAD et à lui apporter son soutien. Le 29 septembre 1989, à l'occasion d'une cérémonie de signature officielle qui s'est déroulée à Hall Beach (Territoires du Nord-Ouest), le Canada a accepté d'assumer l'entière responsabilité du SAN.[5] La cérémonie marquait la transmission au Canada par les États-Unis des huit dernières anciennes bases du réseau DEW, qui ont été modernisées pour être intégrées au SAN. Le soin de les faire fonctionner et de les entretenir a lui aussi été transmis à une entreprise canadienne, la *FRONTEC Logistics Corporation*, qui remplace ainsi la *FELEC Services Inc.*, entreprise américaine.

Le 26 janvier 1990, dans le cadre des opérations du NORAD, des appareils canadiens ont intercepté un *Ilyouchine Il-20*, appareil de reconnaissance et d'espionnage électronique, alors

---

3 Barbara Amouyal, «Air Defence Initiative Survives Congressional, Industry Debate», *Defence News*, 29 janvier 1990, p. 13.

4 *Aviation Week and Space Technology*, vol. 132, n° 12, 19 mars 1990, p. 25.

5 «Canada Takes Over Northern Alert System», *Sunday Star*, 1er octobre 1989, p. A20.

qu'il pénétrait dans la zone d'identification de la défense aérienne du Canada, au-dessus de la mer de Beaufort.[6] À aucun moment, l'aéronef soviétique n'est entré dans l'espace aérien canadien. En mars 1990, notre aviation a intercepté quatre avions soviétiques, deux *Bear* «D» et deux *Bear* «F».

Dans un document remis le 31 mai 1990, le commandant du Groupe de chasse de la région canadienne du NORAD, le major-général J.D. O'Blenis, a fait remarquer ce qui suit :

> Dans le cadre de la nouvelle politique de M. Gorbatchev, l'armée soviétique a considérablement réduit ses manoeuvres au large de nos côtes en 1989. Ainsi, au total, l'an dernier, il n'a été repéré que 21 aéronefs militaires soviétiques dans les trois zones. Cependant, il est important de remarquer que cela ne signifie pas que l'URSS ne maintient pas ses vecteurs de missiles de croisière constamment prêts à l'action par un entraînement régulier.[7]

Le major-général O'Blenis fournissait des chiffres indiquant qu'en 1988 et 1987, on avait repéré, respectivement, 68 et 66 appareils soviétiques, puis il expliquait :

> On peut se douter que ces nombreuses incursions militaires gênaient M. Gorbatchev dans sa politique et qu'elles ont diminué parce qu'elles sapaient les efforts qu'il déployait pour donner à l'Occident l'image d'une armée soviétique non agressive.[8]

Mais, avertissait-il :

> Bien que la diminution de ces manoeuvres agressives soit encourageante, certains, qui ont peut-être trop envie de croire que l'URSS a réduit ses capacités d'attaque stratégique contre l'Amérique du Nord, alors qu'en fait, c'est l'opposé qui se passe, risquent fort de mal interpréter cette diminution.[9]

---

6 Défense nationale, «Soviet Aircraft Intercepted in the Beaufort Sea Area», *Communiqué*, AFN : 6/90, 26 janvier 1990.

7 Major général J.D. O'Blenis, *Air Defence*, Ministère de la Défense nationale, Ottawa, 1990, p. 15.

8 *Ibid.*, p. 16.

9 *Ibid.*

Le 26 mars 1990, un permis de construire était délivré pour commencer à préparer le terrain destiné à l'Emplacement avancé d'opérations (FOL), à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). On s'attendait que les indiens Dene et Metis fassent appel, étant donné qu'ils exerçaient des pressions sur le gouvernement de leur région pour l'amener à rejeter le plan de protection de l'environnement présenté par le ministère de la Défense nationale (MDN), jugé insuffisant. Pour finir, c'est un pacifiste, M. Chris O'Brien, qui a fait appel. Mais celui-ci a été rejeté et, cinq jours plus tard, le MDN confiait la préparation du terrain retenu à l'entreprise *Robinson Trucking*, pour un contrat s'élevant à 4,5 millions de dollars.

En mai 1990, les dirigeants autochtones ont eu la surprise d'apprendre que l'armée envisageait d'effectuer, sur le FOL de Yellowknife, des entraînements au vol à basse altitude. Ils ont affirmé qu'il n'était pas question de ce type d'exercice dans l'évaluation environnementale originale du FOL réalisée par le MDN et que, pas plus tard que le 28 décembre 1989, M. McKnight leur avait assuré qu'il n'y aurait pas de vols à basse altitude au-dessus de chez eux. Au vu des nouvelles informations, les autochtones ont demandé au MDN de préciser le détail des activités prévues sur la base aérienne. Ils se sont plaints de ce que la première évaluation des incidences environnementales était restée floue quant aux effets du bruit sur les habitants et sur la faune, et aux mesures que le ministère entendait prendre pour atténuer les incidences des vols à basse altitude dans la région.[10]

En mai 1990, le ministre de la Défense, M. McKnight, a annoncé qu'à compter du 3 mai, la région canadienne du NORAD aurait pour «politique d'ordonner à tout aéronef non identifié pénétrant dans la zone d'identification de la défense aérienne du Canada (CADIZ) d'atterrir à un point d'entrée reconnu».[11] Il a également fait savoir qu'en vertu d'une autre nouvelle politique, tout appareil entrant dans la CADIZ devrait transmettre son plan de vol. Par ces changements, les forces canadiennes entendaient accroître leur soutien à la GRC et à différents ministères dans leur lutte anti-drogue. En août 1989, le gouvernement a autorisé l'emploi des ressources du NORAD canadien en appui aux efforts de répression du trafic de drogues.[12]

L'Accord du NORAD arrive à échéance en 1991. Les audiences parlementaires relatives à la teneur de l'accord et à son renouvellement devraient avoir lieu à l'automne 1990. Le

---

10 «Natives Upset Over Jet Base», *Toronto Star*, 24 mai 1990, p. 16.

11 Défense nationale, «McKnight Announces Directed Landing Policy», *Communiqué*, AFN : 20/90, 1er mai 1990, p. 30.

12 *Ibid.*

Nouveau Parti démocratique proclame depuis longtemps que, s'il est élu, il annulera l'Accord du NORAD. Le Parti libéral, quant à lui, promet de le maintenir.

Selon le ministère de la Défense, la contribution du Canada au Programme de modernisation de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (PMDAAN) se chiffrera à 112 millions de dollars pour l'exercice 1990-1991.

DÉBAT PARLEMENTAIRE

En novembre 1989, au vu des perspectives de coopération accrue avec l'Union soviétique en 1989-1990, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé au gouvernement de reconsidérer la participation du Canada au NORAD. Ainsi, il a déclaré :

> (...) Nous exhortons le premier ministre et son gouvernement à chercher à nous faire remplacer auprès des États-Unis en ce qui concerne le NORAD, ce qui nous donnerait une plus grande marge de manoeuvre et nous rendrait plus aptes à répondre aux initiatives prises par l'Union soviétique en ce qui concerne la paix et la sécurité dans l'Arctique.[13]

Le 2 mai 1990, M. Derek Lee (Parti libéral) a demandé à la ministre associée de la Défense nationale, M^me^ Mary Collins, comment le Canada allait faire pour s'acquitter de son rôle dans les opérationss anti-drogue en utilisant les *CF-18* qui, a-t-il déclaré, ont une vitesse relative trop élevée pour ce type de fonction. M^me^ Collins a répondu qu'outre les *CF-18*, on pouvait employer les appareils de type *Aurora* pour ces opérations. Elle a ajouté : «Nous exigeons que les avions volant à basse vitesse et les avions inconnus s'identifient. S'ils n'obtempèrent pas, nous pouvons utiliser nos moyens pour les suivre jusqu'à ce qu'ils atterrissent».[14] M. Lee a ensuite demandé si la politique d'atterrissage obligatoire annoncé le 1^er^ mai par le ministre de la Défense s'avérait nécessaire à cause de l'incapacité du gouvernement de défendre efficacement et adéquatement la souveraineté aérienne du Canada. Répondant par la négative, M^me^ Collins a expliqué qu'il s'agissait seulement d'une des mesures, en plus de la poursuite-radar et de l'identification, permettant au pays de mieux s'assurer qu'aucun appareil se livrant au trafic de drogue ne pénétrait dans son espace aérien.[15]

---

13 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6244.

14 *Débats de la Chambre des communes*, 2 mai 1990, p. 10905.

15 *Ibid.*, p. 10905-10916.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Canan, James W., «The Big Hole in NORAD», *Air Force*, vol. 72, n° 10, octobre 1989, p. 54-59.

Charo, Arthur, *Continental Air Defense. A Neglected Dimension of Strategic Defense, CSIA Occasional Paper*, n° 7, Harvard University Center for Science and International Affairs, Cambridge (Mass.), en collaboration avec l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, 1990, 146 p.

Cannizzo, C.A., «NORAD-NATO Linkages», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 5, avril 1990, p. 21-27.

O'Blenis, J.D., *Air Defence*, Ministère de la Défense nationale, Ottawa, 1990, 58 p.

Piotrowski, J.L., «The Future of NORAD», *Forum*, vol. 5, n° 2, avril 1990, p. 14-16.

Sokolsky, Joel J., «A Seat at the Table: Canada and its Alliances», *Armed Forces and Society*, vol. 16, n° 1, automne 1989, p. 11-35.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Angell, David J.R., «NORAD and Binational Nuclear Alert: Consultation and Decision-making in the Integrated Command», *Defence Analysis*, vol. 4, n° 2, juin 1988, p. 129-140.

Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, Chambre des communes, *La coopération canado-américaine en matière de défense et la reconduction de 1986 de l'Accord du NORAD*, Ottawa, 14 février 1986, 79 p.

Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, *La défense aérienne du territoire canadien*, ministère des Approvisionnements et Services, janvier 1985, Ottawa, 70 p.

Cox, David, «Canada and NORAD, 1958-1978: A Cautionary Retrospective», *Aurora Papers*, n° 1, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, hiver 1985, 48 p.

Cox, David, *La défense continentale : analyse des tendances et perspective canadienne*, *Cahier*, n° 2, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, février 1987, Ottawa, 50 p.

Haglund, David, «Les missiles de croisière, aéroports soviétiques et la géopolitique de la défense aérienne de l'Amérique du Nord : une nouvelle perspective du Nord canadien», *Études internationales*, vol. 19, n° 2, juin 1988, p. 245-272.

Hayward, Daniel, *The Air Defence Initiative*, *Issue Brief*, n° 9, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, août 1988, 32 p.

Jockel, Joseph T., «Sneaking into Canada», *Nation*, vol. 246, n° 8, février 1988, p. 166-268.

Kattenburg, D., «Sneaking into Canada», *Nation*, vol. 246, n° 8, février 1988, p. 266-268.

Morton, Major-général R.W., «Surveillance: A Fundamental Aspect of Deterrence», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 18, n° 5, avril 1989, p. 11-16.

RENVOI

La souveraineté et la sécurité dans l'Arctique

17. LE BUDGET DE LA DÉFENSE : PROGRAMMES ET ACHATS

CONTEXTE

Le 5 juin 1987, le gouvernement a présenté à la Chambre des communes son Livre blanc sur la défense intitulé *Défis et engagements*. Le document avait pour objet d'énoncer une nouvelle stratégie de défense pour les forces canadiennes et ce, pour les quinze années suivantes. On y précisait que la conjoncture internationale avait considérablement évolué depuis la parution du dernier Livre blanc sur la défense nationale, en 1971, mais que la rivalité entre l'Est et l'Ouest demeurait, malgré tout, la caractéristique dominante des relations internationales. Un des grands principes énoncés dans le Livre blanc était donc que le Canada devait continuer d'appuyer l'Occident et de contribuer aux activités de l'OTAN et du NORAD, deux alliances dont il est membre.

Le Livre blanc soulignait, cependant, qu'il existait un écart considérable entre les engagements pris par les Forces canadiennes et les moyens dont elles disposaient pour les remplir, résultat de budgets de défense depuis longtemps insuffisants. Le gouvernement a décidé qu'en regroupant certains de ses engagements, à savoir ceux concernant le déploiement des forces canadiennes en Europe, et en élaborant un programme de dépenses à long terme, il réussirait à combler l'écart susmentionné.

Le gouvernement a donc annoncé dans le Livre blanc l'adoption d'une nouvelle méthode pour dresser le budget de la Défense, méthode fondée sur des augmentations annuelles réelles de 2 p. 100, avec l'attribution de fonds supplémentaires devant être décidée chaque année à l'occasion de révisions ministérielles. Il s'agissait de permettre une planification à long terme, notamment en ce qui concernait les grands achats d'équipement.

Le Livre blanc énumérait divers grands achats de matériel prévus pour les quinze années à venir, dont ceux de nouveaux chars, de sous-marins à propulsion nucléaire, d'avions de patrouilles et de systèmes de communications. La plupart des observateurs ont convenu que des augmentations budgétaires réelles se rapprochant plutôt de 5 p. 100 par année seraient nécessaires pour réaliser les programmes d'acquisition envisagés.

Le budget canadien pour 1989-1990 a, en fait, sabré dans le programme du Livre blanc de 1987. Les dépenses envisagées pour le ministère de la Défense nationale (MDN) ont été limitées à 11,34 milliards de dollars, ce qui représentait une augmentation de 0,9 p. 100 par rapport aux dépenses de 1988-1989. Au cours des cinq années suivantes, le MDN doit alléger ces prévisions budgétaires de 2,7 milliards de dollars. L'essentiel des économies attendues pour

cette période devraient se réaliser par la réduction, la reprogrammation, le report ou l'annulation de plusieurs projets d'investissement importants.

Sont annulés les sous-marins à propulsion nucléaire, qui devaient coûter huit milliards de dollars sur vingt-sept ans; six avions de patrouille à grande autonomie de type *Aurora*, qui devaient coûter 450 millions de dollars; la modernisation de l'avion *Tracker*, chiffrée à 300 millions de dollars; et le projet d'acquisition de treize à vingt-huit chasseurs tactiques *CF-18A* pour remplacer les appareils perdus en temps de paix.

Le projet d'acquisition de 250 chars de combats a été réduit et retardé et on attend une décision autorisant à poursuivre la définition de projet à une date ultérieure. Sur les 820 nouveaux véhicules pour terrains septentrionaux que le MDN destinait à l'OTAN et à la défense du Grand Nord et dont l'achat avait été annoncé en juillet 1988, seuls la commande de 400 sera maintenue, mais sa réalisation ne se fera pas avant 1995-1996. Enfin, le projet de système tactique de commandement, de contrôle et de communications, dans lequel on prévoyait, entre autres, de remplacer les radios de combat et les systèmes de communications de zone, a été revu à la baisse pour ne plus concerner que les radios, et encore, uniquement celles des forces affectées au théâtre européen dans le cadre de l'OTAN. En outre, le MDN a fait savoir qu'il entendait fermer sept bases militaires au Canada et réduire les activités de sept autres[1] pour restreindre ses dépenses de fonctionnement. Le ministère estime que ces mesures coûteront 153,5 millions de dollars, mais qu'elles permettront d'économiser 3,3 milliards de dollars en quinze ans. La possibilité de réduire les effectifs totaux des Forces armées n'a pas été écartée et, par ailleurs, le renforcement et la restructuration des Réserves ont été ralentis.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Avant la présentation du budget canadien pour 1990-1991, en février 1990, on pensait que le MDN subirait encore des compressions sévères. En fait, les augmentations des dépenses de défense ont été limitées à 5 p. 100 par an pour les deux prochains exercices. Comparé au budget antérieur, aucune fermeture de base n'a été annoncée et aucun grand programme d'équipement n'a été annulé. Cependant, les effectifs militaires seront réduits de 1 500 personnes, en plus des 2 500 postes dont la suppression a été annoncée en 1989-1990.

---

1 Les bases qui fermeront sont les suivantes : BFC Sydney, Portage-la-Prairie, Holberg, Mot-Apica, Barrington, Summerside et London. Celles dont les activités diminueront sont : BFC Ottawa (Nord), Chatham, Penhold, Gander, Winnipeg, Moncton et North Bay.

Pour ces derniers, il s'agira d'une réduction naturelle des effectifs. Le personnel militaire compte actuellement 86 833 personnes.

L'augmentation de 5 p. 100 maximum fixée pour les dépenses prévues signifie que le MDN aura 658 millions de dollars en moins à dépenser au cours des deux années à venir. Pour l'exercice 1990-1991, le gouvernement canadien a chiffré son budget à 147,8 milliards de dollars et, sur ce total, le MDN estime que la part de la défense s'élève à 12,005 milliards.

Les frais de personnel, qui englobent les salaires, traitements et avantages sociaux de quelque 120 000 employés civils et militaires, représentent près de 45 p. 100 des dépenses de défense. Viennent ensuite les dépenses d'équipement, qui absorbent 24 p. 100 environ du budget. Cinq grands programmes d'équipement, à savoir le Programme des frégates canadiennes de patrouille (Phases I et II), le système de défense aérienne à basse altitude, la révision et la modernisation de destroyers de la classe *Tribal*, et le projet d'acquisition de véhicules logistiques lourds, comptent pour 45 p. 100 dans ces dépenses d'équipement.

Le 8 mars 1990, après la publication du budget prévisionnel du ministère, le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, a défendu le principe de ce document, où l'on pouvait lire : «La principale menace directe à la sécurité du Canada est la possibilité d'une attaque nucléaire de l'Union soviétique contre l'Amérique du Nord. Actuellement, le seul moyen efficace pour lutter contre cette menace est une stratégie de dissuasion fondée sur le déploiement de forces nucléaires diversifiées».[2] M. McKnight a expliqué que, malgré l'évolution rapide des relations Est-Ouest, la capacité des forces stratégiques soviétiques n'avaient pas diminué depuis que M. Gorbatchev était devenu président et qu'il n'était que prudent de prendre les mesures nécessaires. Cependant, a-t-il ajouté, il ne croyait pas que les dirigeants soviétiques actuels étaient prêts à lancer une attaque nucléaire.[3]

À propos du fait que le budget de 1990 ne comportait pas de compressions importantes des dépenses de défense, le ministre a affirmé que le Canada consacrait une moins grande part de son produit national brut à la défense que d'autres pays et qu'il n'était pas possible de réduire encore les dépenses tout en gardant une structure qui permette aux Canadiens et Canadiennes de se sentir en sécurité, c'est-à-dire qui protège les intérêts maritimes du pays, qui

---

2 Ministère de la Défense nationale, *Prévisions 1990-1991*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1990, p. 22.

3 Satya Das, «Soviet still main threat, Defence minister says», *Ottawa Citizen*, 8 mars 1990, p. A16.

lutte contre le trafic de drogue, qui assure une surveillance des côtes, participe au maintien de la paix, aient des forces en Europe, etc.[4]

Depuis quelque temps déjà, en réponse aux nouvelles réalités fiscales et internationales, le MDN procède à un examen minutieux de la défense. Le rôle du Canada en Europe est au coeur de cet examen, qui devrait donner lieu à un nouveau Livre blanc d'ici la fin de 1990. M. McKnight a expliqué ce qui suit :

> Nous espérons avoir, nous aurons, si j'ai mon mot à dire, une force professionnelle dans trois environnements : terrestre, maritime et aérien. Elle devra être formée à un rôle principal (le combat) et devra être continuellement dotée en équipements pour rester opérationnelle. Nous avons des fonctions nationales à remplir ainsi qu'un soutien à continuer d'assurer à nos alliés, qui pourrait bien signifier, à court terme, une présence maintenue en Europe.[5]

Le 16 mai 1990, le ministre de la Défense a déclaré au Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants que l'examen de la défense visera à élaborer une politique conçue pour une période de transition :

> [Elle] visera à préserver nos options dans la plus grande mesure possible. Elle reposera sur la souplesse, de telle sorte que nous soyons en mesure de répondre aux exigences d'une situation changeante. Une fois notre examen terminé, dans un avenir pas trop lointain (...), nous devrions être en mesure de faire face de manière rationnelle à la situation stratégique mondiale, aux réalités de la situation financière du Canada ainsi qu'aux exigences, immuables, du maintien de notre souveraineté.[6]

De toute façon, a-t-il poursuivi, «La sécurité du Canada continuera donc de s'appuyer sur trois principaux éléments : la défense et la sécurité collectives; le contrôle des armements

---

4 «Ceiling slapped on military spending», *Ottawa Citizen*, 21 février 1990, p. D3.

5 Carol Goar, «Can We Cut Our $12 Billion Military Budget? NO Says Ottawa», *Toronto Star*, 14 avril 1990, p. D1.

6 Chambre des communes, Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants, *Procès-verbaux et témoignages* [désormais : *Procès-verbaux* du CPDNAAC], Fascicule, n° 23, 16 mai 1990, p. 23:6.

et le désarmement; et le règlement pacifique des conflits».[7] Il a reconnu qu'on avait réclamé avec bruit une nouvelle politique de défense, maintenant, mais a expliqué que «nous allons de l'avant à une vitesse délibérée, face à une situation stratégique en pleine mutation».[8] Bien qu'incapable de préciser quand l'examen de la défense serait terminé, il a dit espérer pouvoir présenter les résultats de l'analyse avant que trop de mois se soient écoulés.[9]

Bien que les plus gros projets d'investissement du MDN n'aient pas eu à pâtir de compressions budgétaires, la décision d'annuler le brise-glaces *Polar 8* concerne en partie son budget, puisqu'il devait contribuer au projet à hauteur de 178 millions de dollars sur une période de deux ans à compter du 1er avril 1993. Le budget de 1990 annonçait également que 1 500 postes seraient supprimés dans le personnel des forces canadiennes et que cela se ferait par une réduction naturelle des effectifs. Enfin, le MDN a entamé une étude pour trouver le moyen d'éliminer 870 postes au ministère même. L'objectif de toutes ces suppressions d'emplois est de ramener les effectifs à 83 500 personnes.

Le plafonnement à 5 p. 100 d'augmentation des dépenses de défense pour les deux prochaines années a aussi alimenté les spéculations selon lesquelles le MDN serait à nouveau contraint de repousser certains autres projets d'équipement, sinon tous.[10] Voici ce qu'il en est, à l'heure actuelle, des principaux projets de grands achats d'équipement :

Bâtiments chasseurs de mines (BCM) : Un programme d'acquisition de douze bâtiments chasseurs de mines (BCM) destinés à la Réserve suit son cours. Sa réalisation devrait coûter 750 millions de dollars en tout,[11] et sa réalisation devrait commencer en 1992 pour des livraisons échelonnées entre 1993 et 1998. En juin 1989, le ministre de la Défense, M. McKnight, a sélectionné deux entreprises concurrentes, *Canadian Shipbuilding and Engineering Limited* de Ste-Catharines et *Fenco Engineering Inc.* de Toronto et leur a donné à chacune une année pour élaborer un contrat de construction des bâtiments. Elles devaient présenter leurs propositions respectives en juillet 1990. Outre leur rôle de chasseurs de mines, les navires assureront des

---

7 *Ibid.*, p. 23:7.

8 *Ibid.*, p. 23:9.

9 *Ibid.*, p. 23:9.

10 John Geddes, «Defence-spending Growth Held to 5%», *Financial Post*, 21 février 1990, p. 28.

11 Le chiffre de 750 millions de dollars tient compte de la dépréciation du dollar sur la durée du projet. En dollars de 1989, ce coût serait de 450 millions.

missions de patrouille côtières et de surveillance portuaire et ils remonteront régulièrement le Saint-Laurent jusqu'aux Grands lacs.[12]

Aéronefs embarqués : En août 1986, le gouvernement a donné son accord au MDN pour qu'il entreprenne la définition du projet relatif à l'achat d'un nouvel aéronef embarqué (NAE). Le MDN estime avoir besoin de quarante à cinquante et un NAE pour remplacer la flotte actuelle des trente-cinq hélicoptères *Sea King* entrés en service en 1963. Le 5 août 1987, le gouvernement canadien a choisi d'acheter des *EH-101* italo-britanniques, dont la facture devrait dépasser les 3 milliards de dollars.[13]

EH Industries (Canada) Ltd., qui appartient conjointement à *Westland Helicopter* (Grande-Bretagne), à *Agusta Group* (Italie) et à *Unisys Corporation* (États-Unis), a formé un consortium aux fins de la définition du projet. Depuis peu, *Bell Helicopter Textron* s'est retiré du projet. Le consortium comprend maintenant *Paramax Electronics*, filiale à 100 p. 100 de *Unisys*, *Canadian Marconi* de Montréal, *IMP Group* de Halifax, et *Amtek Group* d'Ottawa. Le NAE servira avant tout à la lutte anti-sous-marine (ASM) et à la désignation d'objectifs. Il servira également à des missions de recherche et de sauvetage, à des évacuations médicales, au transport de troupes et aux communications.

L'aéronef lui-même et ses moteurs entrent pour un quart dans le coût du projet. Les trois autres quarts vont au matériel électronique de bord, au soutien logistique, à la formation, à la gestion des projets, etc. Les EHI devaient avoir terminé la définition du projet pour avril 1989, mais elles n'ont pu respecter leurs délais. La première livraison de NAE, prévue en 1994, a été repoussée. On estime que la première escadrille dotée d'une capacité opérationnelle devrait être livrée en 1997-1998.

Programme de révision et de modernisation des destroyers de la classe Tribal (TRUMP) : Le programme, annoncé avant la publication du Livre blanc de 1987, prévoit une révision, au milieu de leur vie utile, des quatre destroyers canadiens *DDH-280*, entrés en service en 1972-1973. Ces navires vont être équipés de nouveaux systèmes de commandement, de contrôle et de communications, ainsi que de nouveaux systèmes de combat grâce auxquels ils pourront se défendre contre des attaques aériennes et des missiles anti-navires et défendre d'autres

---

12 Ken Romain, «Minesweepers Making a Comeback in Wake of Persian Gulf War», *Globe and Mail*, 17 octobre 1989, p. B33.

13 Ronald Lebel, «Bell Helicopter Quits Group Bidding on $3 billion Contract», *Montreal Gazette*, 17 mars 1990, p. E2.

bâtiments. Le TRUMP, qui prolongera la vie utile de ces navires au-delà de ce siècle, devrait coûter 1,87 milliard de dollars. Les travaux sur le premier destroyer, à savoir le NCSM *Algonquin*, ont commencé en novembre 1987, suivis par ceux sur le NCSM *Iroquois*. Dans les deux cas, ils devaient durer dix-huit mois. Cependant, en janvier 1990, *Litton Systems Canada Limited* avait déjà plus d'un an de retard et le MDN a fait valoir qu'elle ne respectait pas les termes de son contrat. Au printemps 1990, la société *Litton* a présenté un nouveau calendrier des travaux pour les deux navires, dans lequel elle promettait de livrer l'*Algonquin* en décembre 1990 et l'*Iroquois* en octobre ou novembre 1991. La modernisation de ces deux destroyers et des deux autres, à savoir les NCSM *Athabascan* et *Huron*, se fait en sous-traitance aux chantiers des *Marine Industries Limited* (MIL) à Montréal et sur leurs chantiers *Davie Shipyard* à Lauzon (Québec).

Frégates de patrouille : Le Programme des frégates de patrouille (FPC) lancé en 1983 portait sur l'acquisition de six navires. Le coût total, comprenant l'achat de six autres frégates commandées en décembre 1987, est estimé à 9,5 milliards de dollars. Cependant, il est probable que ce chiffre augmentera, étant donné que les retards et les dépassements de coûts risquent de porter le prix de chaque frégate bien au-delà des 525 millions de l'estimation initiale.[14]

Le *Shipbuilding Limited* de St. John et les *Marine Industries Limited* de Montréal se partagent à parts égales le contrat des six premières frégates, les premiers construisant les NCSM *Halifax*, *Vancouver* et *Toronto*, les seconds, le *Ville de Québec*, le *Regina* et le *Calgary*. Les chantiers de St. John ont obtenu le contrat pour les six frégates du deuxième lot.

Les essais en mer du NCSM *Halifax*, prévus à l'origine pour l'automne 1989, ont été reportés à début 1990, en raison de problèmes avec le matériel de communication. Le *Halifax* ne devrait pas être livré avant la fin 1990, voire plus tard. Le *Vancouver* devrait l'être d'ici la fin de 1991 et les quatre frégates restantes, dans le courant des trois années à venir. La livraison du reste des douze navires devrait être terminée d'ici 1996. À cause de son coût, le projet de rallonger les frégates de la deuxième commande de dix mètres a été abandonné.

Système de défense aérienne à basse altitude (DABA) : Le 16 avril 1986, le MDN a fait savoir qu'il adjugeait le contrat de construction d'un système de défense aérienne à basse altitude destiné aux Forces canadiennes au consortium *Oerlikon-Burhle Litton*. Ce contrat, d'une valeur de 1,14 milliard de dollars, portait sur la fourniture de trente-six systèmes d'arme antichars et

---

[14] Canadian Press, «Frigate Costs Skyrocketing, Letters Show», *Toronto Star*, 24 juin 1990, p. 4.

anti-aériens (SACA) et vingt canons bitubes de 35 mm avec dix systèmes de conduite de tir. Le SACA sera déployé sur les bases de Baden-Soellingen et de Lahr (RFA). La première livraison de canons bitubes aux forces canadiennes stationnées en Europe a eu lieu en octobre 1988. En décembre 1989, un seul des huit SACA commandés avait été livré. Le déploiement en Europe du premier SACA opérationnel ne se fera pas avant 1992, soit avec deux bonnes années de retard. Le SACA est fabriqué à St-Jean-sur-Richelieu (Québec).

Véhicule logistique lourd : Bien que l'on parle depuis 1983 de remplacer le parc de camions lourds des FC, c'est semble-t-il l'allusion faite dans le Livre blanc aux lacunes en matière de soutien logistique qui a relancé le processus d'adjudication d'un contrat. Le 5 février 1987, le ministre associé de la Défense nationale, M. Paul Dick a annoncé que son ministère confiait la construction de 1 200 camions lourds au groupe composé de l'*Urban Transportation Development Corp. (UTDC) Inc.* de Kingston (Ontario), appartenant à 85 p. 100 à *Lavalin Industries*, et de la firme autrichienne *Stayr-Daimler-Puch*. Le MDN a évalué le contrat à 310 millions de dollars. Les camions, baptisés *Percheron*, remplaceront le parc actuel de 800 véhicules de cinq tonnes, dont 40 p. 100 ont été achetés entre 1953 et 1963 (les autres ont été construits en 1975-1976). Le MDN a pris livraison du premier *Percheron* en mai 1989. Les 1 200 véhicules, dont la livraison aux unités a commencé au début de 1990, devraient être terminés en septembre 1990. En tout, ils auront coûté 387,3 millions de dollars.

Avion de patrouille à grande autonomie (APGA) : Dans le budget présenté en avril 1989, l'engagement pris dans le Livre blanc d'acheter au moins six nouveaux APGA *Aurora* a été annulé. En juin 1989, le gouvernement a approuvé l'achat, à leur place, de trois APGA *Arcturus*. Ces appareils serviront à la surveillance maritime, arctique et environnementale, à la surveillance des pêches et participeront à des missions de recherche et de sauvetage. La *Lockheed Aircraft Systems Company* fournira les appareils, dont la livraison s'échelonnera entre décembre 1992 et février 1993. Le projet est évalué à 257 millions de dollars.

Véhicules blindés légers pour la milice (VBL) : En juillet 1989, le gouvernement a approuvé l'achat de 221 véhicules à roues et à chenilles destinés à la milice, 199 VBL sur roues et 22 transports de troupes blindés (TTB) sur chenilles *M113*. Le 28 juillet 1989, *General Motors of Canada Ltd.* a décroché un contrat de 100 millions de dollars pour fournir les 199 VBL. Le véhicule est produit sous un brevet de *Motorwagen Fabrik AG* (MOVAG), la firme suisse qui a mis le VBL au point. Le contrat pour les 22 TTB est encore en négociation. En tout, l'achat des VBL et des TTB coûtera 201,3 millions de dollars.

Autres projets : Le 15 novembre 1989, on a appris que le gouvernement du Canada avait invité sept entreprises à soumissionner pour un contrat de fourniture d'un système de communications

mobile tactique d'une valeur de 800 millions de dollars.[15] Le contrat devrait être octroyé en juin 1991.

Au printemps 1990, on a appris que le Cabinet allait approuver l'achat de cinq nouveaux avions de ravitaillement de transport *Hercules* pour un coût d'environ 300 millions de dollars. Le Canada prendrait livraison de ces cinq appareils dans les deux années qui suivraient la décision du Cabinet.[16] Grâce à des kits de transformation, il faut deux heures pour changer les *Hercules* d'avions de ravitaillement (utiliser pour le ravitaillement en vol des *CF-18*) en avions de transport. Au début de l'été, le MDN n'avait pas encore présenté de proposition au Cabinet, car les résultats de l'examen de la Défense se faisaient attendre.

Dans un article du 21 septembre 1989, le *Globe and Mail* révélait que le MDN avait exhorté le Cabinet à approuver la construction d'au moins six sous-marins diesel-électriques.[17] Dans le cadre de ce projet, on devait examiner aussi divers modes de propulsion, dont les réacteurs nucléaires de faible puissance, envisageables pour que les sous-marins puissent naviguer dans l'Arctique. En janvier 1990, on a appris que la Marine canadienne préférait acheter le sous-marin nucléaire français *Améthyste* dans une version diesel pour le doter par la suite d'un système de propulsion non-aérobie.[18]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

En réponse à une question posée par M. William Rompkey (Parti libéral) le 30 janvier 1990, le ministre de la Défense, M. William McKnight, a nié que le programme de frégates comporterait quatre bâtiments de moins que prévu.[19]

---

15 «7 firms invited to bid for defence contract valued $800 million», *Globe and Mail*, 15 novembre 1989, p. B28.

16 Ron Lowman, «5 New Hercules Aircraft in Works for Airforce», *Toronto Star*, 1er mars 1990, p. 14.

17 Paul Koring, «Defence Staff Asks for 6 Submarines to Beef-up Navy», *Globe and Mail*, 21 septembre 1989, p. A9.

18 Marc Clark, «Keeping the Dream Alive», *Maclean's*, vol. 103, n° 3, 1er janvier 1990, p. 48 et 49.

19 *Débats de la Chambre des communes*, 39 janvier 1990, p. 7607.

Le 5 mars 1990, commentant le budget de 1990, M. Ronald Duhamel (Parti libéral) a pris le gouvernement à parti, lui reprochant d'augmenter les dépenses de défense de 5 p. 100, tout en faisant peser les plus fortes compressions budgétaires sur la santé et l'éducation.[20] De même, le 6 mars, M. Derek Blackburn (NPD), chargé des questions de défense pour son parti, a demandé s'il était bien sage d'investir plus d'un milliard de dollars (dont 300 millions pendant l'exercice en cours) dans le SACA, qu'il a décrit comme étant un système truffé d'imperfections et sujet à de multiples défaillances, alors que l'on renonçait à la construction du brise-glaces *Polar 8*.[21] M. McKnight a répondu en ces termes :

> Je voudrais que le député comprenne que la défense aérienne à basse altitude est conçue pour défendre les Canadiennes, les Canadiens et les pilotes canadiens (...) et les biens canadiens situés en territoire de garnison, notamment en Europe centrale aujourd'hui. Le député sait fort bien qu'il y avait là une lacune et que cette question aura encore de l'importance et que nous continuerons d'en tenir compte du point de vue des acquisitions.[22]

M. Blackburn a rétorqué que l'équipement était conçu pour n'être utilisé qu'en Europe, d'où les troupes canadiennes seront, selon toute vraisemblance, retirées dans les toutes prochaines années. Citant un rapport américain où le SACA était décrit comme n'étant efficace qu'à 5 p. 100, le député a demandé : «Pourquoi le ministre envisage-t-il de continuer ce programme inutile qui ne mènera probablement nulle part ?»[23] L'intéressé a répondu comme suit :

> Les députés doivent comprendre que les hommes et les femmes qui servent dans les forces canadiennes désirent une protection et en ont besoin. La défense anti-aérienne à basse altitude n'était pas offerte à ces hommes et à ces femmes. Elle a été élaborée dans notre pays. Elle offre des emplois aux Canadiens et aux Canadiennes. Cela a créé des emplois.[24]

---

20 *Débats de la Chambre des communes*, 5 mars 1990, p. 8772.

21 *Débats de la Chambre des communes*, 6 mars 1990, p. 8876.

22 *Ibid.*, p. 8876.

23 *Ibid.*

24 *Ibid.*

Vers la fin du mois de mars 1990, M. William Rompkey (Parti libéral) a demandé au ministre de la Défense s'il était disposé à livrer les fruits de son examen de la politique de défense à la population canadienne et à lui donner voix au chapitre. M. McKnight a répondu que les Canadiens et Canadiennes pouvaient exprimer leurs opinions et préoccupations en s'adressant au Comité permament de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants. «Néanmoins, a-t-il poursuivi, si le député veut laisser entendre que la sécurité du Canada devrait être orientée selon des sondages Gallup, qu'il sache qu'à mon avis, une telle forme de consultation ne pourrait servir à aucun pays à garantir sa sécurité».[25]

Comme l'année précédente, il a beaucoup été question à la Chambre de la fermeture des bases. Les discussions ont porté essentiellement sur le projet gouvernemental de fermer la BFC de Portage-la-Prairie (Manitoba) et celle de Summerside (Île-du-Prince-Édouard). À une question posée à l'ordre du jour par M. John Harvard (Parti libéral), le secrétaire parlementaire du premier ministre, M. Albert Cooper, a révélé que la fermeture de la base de Portage-la-Prairie se solderait, pour le Trésor, par un coût net 93 140 dollars. Le coût de reclassement du personnel, directement lié à la fermeture de la base était estimé à 3,54 millions de dollars. Il a toutefois précisé que la fermeture physique de la base dépendrait de la réutilisation des installations.[26]

À cet égard, le ministre de la Défense a fait remarquer que le MDN «s'appliquait (...) à déterminer s'il sera possible d'adjuger un marché en ce qui concerne l'instruction élémentaire de pilotage, qui permettra de mettre en branle ces activités au moment de la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie prévue en 1992».[27] En septembre 1989, il avait déclaré en Chambre qu'une proposition avait été envoyée à quelque 260 sociétés à travers le monde et que cinquante-sept d'entre elles avaient manifesté un intérêt.[28] Le 29 janvier, répondant à une question de M. Harvard, le ministre McKnight a fait observer qu'en raison de son emplacement, la BFC de Portage-la-Prairie convenait toujours pour l'instruction élémentaire au pilotage et que plusieurs des sociétés pressenties qui avaient répondu à la lettre avaient proposé de s'y installer

---

25 *Débats de la Chambre des communes*, 26 mars 1990, p. 9755.

26 *Débats de la Chambre des communes*, 29 janvier 1990, p. 7556.

27 *Ibid.*

28 *Débats de la Chambre des communes*, 27 septembre 1989, p. 3974.

sous contrat dans le cadre d'un parc industriel dont une des activités serait l'instruction élémentaire de pilotage.[29]

Les questions concernant l'avenir de la BFC de Summerside, et elles étaient nombreuses, portaient sur les répercussions économiques des fermetures, sur l'opportunité de déplacer l'escadron de recherche et de sauvetage et sur le fait qu'en éliminant l'avion *Tracker*, le Canada perd des capacités de surveillance. Le 29 septembre 1989, M. Fred Mifflin (Parti libéral), a attiré l'attention sur le fait qu'aucune étude des répercussions économiques n'avait été effectuée relativement aux collectivités touchées par la fermeture des bases et à l'incidence de ces fermetures sur l'efficacité militaire. Le ministre de la Défense a répondu qu'il n'incombait pas au MDN de trouver des solutions de remplacement économiques, même s'il avait évalué la perte que les fermetures occasionneraient pour les collectivités concernées.[30]

En août 1989, plusieurs membres du Parti libéral, avec M. Joseph Volpe (adjoint du responsable des questions de défense au Parti libéral) à leur tête, ont proposé que Summerside soit converti en centre d'entraînement pour les opérations internationales de maintien de la paix des Nations Unies, centre qui serait pour l'essentiel financé par les Nations Unies.[31] Dans une lettre ouverte à l'*Ottawa Citizen*, M. McKnight a écarté l'idée d'un tel centre en disant que «les opérations canadiennes de maintien de la paix sont avant tout une fonction militaire et nos troupes sont entraînées pour se comporter en soldats efficaces et professionnels d'abord... Des soldats, qui seront peut-être choisis pour servir fièrement le Canada à l'étranger, sont formés dans des garnisons du pays entier et ces installations sont plus qu'appropriées».[32]

Le 8 mars 1990, M^me^ Catherine Callbeck, a critiqué la décision de fermer la base de Summerside, la qualifiant d'arbitraire. Elle a ajouté qu'en outre, une année après avoir pris sa décision, le gouvernement n'avait toujours pris aucun engagement ferme vis-à-vis de la population de Summerside. «Un nouveau budget vient d'être déposé, a-t-elle poursuivi, mais le gouvernement ne prévoit toujours pas de mesure spéciale pour venir en aide aux personnes

---

29 *Débats de la Chambre des communes*, 29 janvier 1990, p. 7557.

30 *Débats de la Chambre des communes*, 29 septembre 1989, p. 4107.

31 Joseph Volpe, «Liberals Propose an Alternative for the Operation of CFC Summerside», Communiqué, 24 août 1989.

32 Bill McKnight, «Canadian Forces» (lettre ouverte), *Ottawa Citizen*, 26 septembre 1989.

touchées par la fermeture de la base militaire de Summerside».[33] En avril, elle est revenue à la charge en ces termes :

> Le manque de planification de ce gouvernement a mis une région de ma province dans une situation délicate. Les gens attendent depuis environ un an un engagement ferme en faveur de l'emploi de la part du gouvernement fédéral. Au cours de l'année écoulée, la population de Summerside et de la région environnante a travaillé d'arrache-pied pour sauver la base et préserver l'économie de la région. Ces gens méritent toute l'admiration de la Chambre des communes parce qu'ils luttent contre un gouvernement qui ne planifie rien, qui en un an n'a pas su s'engager à créer de nouveaux emplois et qui, à toutes fins utiles, n'écoute pas la population de ma province.[34]

Le 13 octobre 1989, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M^me^ Barbara McDougall, a fait la déclaration suivante en Chambre :

> Trois groupes de travail fédéraux-provinciaux ont été créés. Le premier recherche de nouvelles vocations possibles pour les installations de Summerside; le deuxième, dont je fais partie avec mes collègues ici présents, se penche sur les activités gouvernementales susceptibles d'être implantées dans la région; et le troisième étudie les stimulants et les activités susceptibles d'amener les investisseurs privés à Summerside.[35]

La décision de transférer le 413^e^ Escadron de recherche et de sauvetage (RES) à Greenwood (Nouvelle-Écosse) a pris une importance considérable dans le débat sur la fermeture de la base de Summerside. D'après une étude réalisée par le lieutenant-colonel Dennis Hopping, qui a commandé cet escadron de 1981 à 1984, et par le major Gary Naylor, ancien commandant du centre de coordination des sauvetages à Halifax, Summerside est l'emplacement idéal pour un RES dans les maritimes. Citant cette étude et un rapport important sur la défense présenté en 1982 qui était arrivé à la même conclusion, M. William Rompkey (Parti libéral) a demandé instamment au gouvernement de réinstaller le RES dans l'Île-du-Prince-Édouard.[36] Faisant à son tour référence au rapport Hopping-Naylor,

---

33 *Débats de la Chambre des communes*, 8 mars 1990, p. 8985.

34 *Débats de la Chambre des communes*, 25 avril 1990, p. 10665.

35 *Débats de la Chambre des communes*, 13 octobre 1989, p. 4656.

36 *Débats de la Chambre des communes*, 29 septembre 1989, p. 4097.

plus en détail, M. Joe McGuire (Parti libéral) a déclaré que celui-ci démontrait que «la base de Summerside est mieux située pour 90 p. 100 des opérations de recherche et de sauvetage dans la région de l'Atlantique, que la topographie et le climat de Summerside conviennent mieux et que le tranfert du 413e Escadron réduit ses moyens d'action et met des vies en danger».[37] Le ministre de la Défense lui a répondu que, «d'après plusieurs relevés, la plupart des opérations de recherche et de sauvetage ont lieu plus près de Greenwood et de Halifax que de Summerside».[38]

En mai 1990, M. McKnight a répondu à M. McGuire, qui lui demandait de préciser le nombre exact d'opérations de recherche et de sauvetage pour lesquels il avait été fait appel à des aéronefs de la base de Summerside entre le 1er janvier 1986 et le 1er janvier 1989. M. McGuire lui demandait aussi de préciser le nombre des opérations qui s'étaient déroulées plus près de Summerside que de la base de Greenwood. Le ministre a répondu qu'il y avait eu 202 opérations au cours de cette période et que 152 visaient une zone plus proche de Summerside que de Greenwood. Il a cependant fait remarquer qu'entre 1981 et 1986, la situation était inverse, à savoir qu'il y avait eu davantage d'opérations de recherche et de sauvetage plus près de Greenwood que de Summerside. Il a également fait observer qu'en moyenne, ces sorties amenaient les appareils à plus de 200 miles de l'une ou l'autre base et qu'en moyenne toujours, l'écart de distance entre ces deux bases et les lieux des opérations était seulement de trente-cinq miles.[39]

La décision, prise dans le cadre de la fermeture de la base de Summerside, de supprimer le 880e Escadron de *Tracker* (surveillance et reconnaissance), a aussi beaucoup retenu l'attention aux communes. Répondant à M. McGuire, qui suggérait de reformer l'escadron de *Tracker* pour continuer d'assurer la surveillance des pêches, la ministre associée de la Défense, Mme Mary Collins, a déclaré que le MDN «continuerait d'assurer cette surveillance avec les *Aurora* et les nouveaux *Arctucus*, quand ceux-ci entreraient en service».[40] De plus, a-t-elle ajouté, le Cabinet avait décidé d'octroyer 28 millions de dollars supplémentaires au ministère des Pêcheries pour qu'il puisse se doter de patrouilles de surveillance des pêches.

---

37 *Débats de la Chambre des communes*, 6 octobre 1989, p. 4429

38 *Ibid.*

39 *Débats de la Chambre des communes*, 29 mai 1990, p. 11977.

40 *Débats de la Chambre des communes*, 18 décembre 1989, p. 7056.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Ashton, Barry W., «Value for Money: Implications for Defence», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 6, juin 1990, p. 39-44.

Blackburn, Derek, «Roundtable: NDP View on Defence», *Wednesday Report*, vol. 4, n° 19, 9 mai 1990, p. 1-2.

Critchley, Harriet, «Does Canada Have a Defence Policy?», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 2, automne 1989, p. 7-10.

de Chastelain, A.J.G.D., «The Art of Prudent Wing Walking», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 6, juin 1990, p. 11-14.

Halstead, John, «A Defence Policy for Canada: The White Paper Two Years On», *Behind the Headlines*, vol. 47, n° 2, , Canadian Institute of International Affairs, Toronto, hiver 1989-1990, 16 p.

Hill, Roger (et coll.), «Que faut-il faire ? Une table ronde sur la sécurité militaire du Canada dans les années 1990», *Paix et Sécurité*, vol. 5, n° 2, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, été 1990, p. 2-6.

Langille, Peter, «Changing of the Guard», *Peace Magazine*, vol. 6, n° 4, août-septembre 1990, p. 21-23 et 28.

Monier, Claude, «La Défense du Grand Nord Canadien», *Défense nationale*, juillet 1990, p. 181-184.

«The Rise and Fall of the Three-Ocean Concept», *Canada's Navy Annual*, n° 4, 1989, p. 10-12.

Wood, Bernard, «La politique de défense du Canada : les jeux ne sont pas faits», *Paix et Sécurité*, vol. 5, n° 1, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, printemps 1990, p. 21.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bayer, J.A., «Is There Life After NATO?», *International Perspectives*, septembre-octobre 1987, p. 13-16.

Bland, Douglas L., «Controlling the Defence Policy Process in Canada: White Papers on Defence and Bureaucratic Politics in the Department of National Defence», *Defence Analysis*, vol. 5, n° 1, mars 1989, p. 3-18.

Byers, Rod, «Canadian Security and Defence: The Legacy and the Challenges», *Adelphi Paper*, n° 214, The International Institute for Strategic Studies, Londres, décembre 1986, 87 p.

Hawes, M., «Canadian Defence Spending: Lessons from Sweden», *International Perspectives*, vol. 16, n° 1, janvier-février 1988, p. 17-21.

Jockel, Joseph T. et Joel J. Sokolsky, *Canada and Collective Security: Odd Man Out, The Washington Papers,* n° 121, The Center for Strategic and International Studies, Georgetown University, Washington, 1986, 118 p.

Middlemiss, Danford W. et Joel J. Sokolsky, *Canadian Defence: Decisions and Determinants*, Harcourt, Brace, Jovanovich Canada Inc., Toronto, 1989, 249 p.

RENVOIS

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'accord du NORAD entre le Canada et les États-Unis

18. L'INDUSTRIE DE DÉFENSE

CONTEXTE

Avec la publication du Livre blanc sur la défense nationale, en juin 1987, la question de l'industrie canadienne de défense s'est de nouveau posée. Avant les deux conflits mondiaux, ce secteur était secondaire dans l'économie du pays. Cependant, quand le Canada est entré en guerre, il a dû, pour équiper et ravitailler ses forces armées, mobiliser massivement son industrie et la tourner vers la production de matériel de guerre.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont reconnu la nécessité de combiner les efforts de leurs industries de défense pour accroître leur productivité et, par là même, leur capacité de soutenir l'effort de guerre et de protéger l'Amérique du Nord. Deux accords, à savoir la Déclaration d'Ogdensburg (1940), qui portait création de la Commission permanente canado-américaine de défense (CPCAD), et la Déclaration de Hyde Park (1941), ont jeté les fondations d'une coopération militaire entre les deux pays. La CPCAD avait pour mandat de gérer les besoins d'une défense continentale intégrée de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, cette commission, au sein de laquelle les deux parties sont également représentées, existe toujours en tant qu'organisme officiel chargé de veiller aux intérêts canadiens et américains en matière de défense continentale.

La nature interdépendante de la défense nord-américaine et le fait que les deux États doivent chacun se concentrer sur la production d'articles qu'ils sont le plus à même de fabriquer sont des principes fondamentaux établis d'un commun accord dans les arrangements susmentionnés. Après la Seconde Guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont maintenu et renforcé ces arrangements.

En 1959, Ottawa et Washington ont conclu l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense et l'Accord sur le partage de la production de défense, ce qui, entre autres choses, a davantage ouvert le marché américain aux industries de défense canadiennes. En signant ces deux accords, le Canada reconnaissait que son propre marché était trop limité pour suffire à sa propre industrie de défense tournée vers les gros systèmes d'armes. Les accords offraient au Canada un moyen de tirer parti de la production militaire à grande échelle de son allié. Profitant de ce que les obstacles qui barraient l'accès au marché américain étaient partiellement levés, les industries canadiennes devinrent des sources secondaires spécialisées et plus sûres de matériels et de produits de défense.

En dehors de ces accords généraux, les deux pays sont liés par plus de deux cents accords bilatéraux de coopération dans la recherche et le développement. Entre 1959 et 1987, la valeur totale des exportations de défense vers les États-Unis a été de 13,490 milliards de dollars, tandis que celle des importations en provenance des États-Unis a atteint 16,422 milliards.

En 1984, le Canada a entamé une étude interministérielle globale de son industrie de défense à laquelle ont participé la Défense nationale, Approvisionnements et Services Canada, le ministère de l'Expansion industrielle régionale et les Affaires extérieures. L'objet de cette étude était de savoir dans quelle mesure l'industrie locale pouvait faire face aux besoins de la défense nationale selon différents schémas de mobilisation, et de formuler des recommandations pour remédier aux lacunes.

Au Sommet de Québec qui, en mars 1985, a réuni le premier ministre Brian Mulroney et le président Ronald Reagan, l'accent a de nouveau été mis sur la coopération industrielle en matière de défense continentale. Les deux chefs d'État se sont engagés à oeuvrer pour abaisser les barrières qui existaient sur le marché nord-américain de la défense, pour renforcer l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense (NADIB) et pour axer les efforts sur l'état de préparation de cette industrie.

En mai 1985, le Groupe de travail sur l'état de préparation industrielle de la Défense était créé pour examiner la question et formuler des recommandations sur l'état de l'industrie de défense au Canada et en Amérique du Nord. Le Groupe a terminé son étude en novembre 1987. Entre autres choses, il a recommandé que le ministère de la Défense nationale tienne compte de la planification relative à l'état de préparation industrielle dans les acquisitions d'équipements et dans la gestion des cycles de vie; que les budgets de la Défense servent à prendre des mesures de préparation industrielle, et non à accumuler du matériel, ce qui est plus coûteux; et que l'état de préparation de la défense soit envisagé d'un point de vue continental.

En mars 1987, conséquence directe de ces initiatives, le Canada et les États-Unis ont signé une lettre-cadre pour la Charte d'un Bureau de l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense (NADIBO). Le NADIBO a pour mandat de définir des façons plus efficaces d'assurer un soutien industriel complémentaire qui permette de satisfaire aux besoins de la sécurité nord-américaine. Il est essentiellement chargé de planifier la charge de l'industrie de défense de manière que les forces armées soient convenablement approvisionnées en temps de paix comme en temps de crise ou de guerre.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Dans le Livre blanc sur la défense, le gouvernement place l'infrastucture industrielle de défense parmi ses priorités. Il y affirme, en effet, qu'il est essentiel de maintenir et de renforcer l'industrie de défense canadienne pour soutenir tant nos forces armées que celles de nos alliés. Il y rappelle que le Canada se doit de coopérer avec ces mêmes alliés, notamment avec les États-Unis, dans l'acquisition d'équipements de défense et dans la poursuite de la recherche et du développement en matière militaire. Il y déclare encore qu'il accordera une plus grande attention aux conséquences industrielles à long terme des achats d'équipement. Le Livre blanc précise également que le gouvernement entend continuer de mettre l'accent sur les mesures de préparation industrielle pour améliorer l'état de préparation de l'industrie de défense.[1]

Après la parution du Livre blanc, un comité consultatif sur l'état de préparation de l'industrie de défense, composé de représentants du milieu des affaires, des banques et des universités, a été constitué. En concertation avec le ministère de la Défense nationale, il a proposé des mesures destinées à renforcer l'état de préparation de l'industrie.

Par ailleurs, le Canada a signé neuf accords de recherche, de développement et de production avec des pays européens, d'abord avec la République fédérale d'Allemagne, en 1964, puis avec le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège, la Suède, la Grande-Bretagne et la Belgique. Le Canada est, de plus, partie à d'autres arrangements concernant l'industrie de défense, conclus dans le cadre de l'OTAN.

Au regard de la plupart des critères, l'industrie canadienne de défense est relativement modeste. Sa production représente moins d'un pour cent du produit national brut et elle n'emploie que 80 000 à 90 000 personnes, soit moins d'un pour cent de la main-d'oeuvre du pays. L'industrie de défense, qui est extrêmement spécialisée, est surtout concentrée dans les domaines suivants : l'aérospatiale, l'électronique, les communications, les véhicules et la construction navale. Grâce aux efforts qu'elle a déployés récemment avec le concours du gouvernement canadien, elle s'est améliorée dans les secteurs de la conception et de l'électronique navales, des véhicules militaires normalisés, des armes portatives, des hélicoptères légers et moyens, et des moteurs. Ces efforts ont notamment porté sur les programmes d'acquisition, sur l'industrie-même et sur la création de nouvelles capacités de fabrication.

---

1 Ministère de la Défense nationale, *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*, Ottawa, juin 1987, p. 75

En octobre 1989, on a appris que les industriels canadiens du secteur de la défense avaient décidé de créer l'Association des industries de défense du Canada (AIDC), groupe de pression qui aurait pour mission de trouver une riposte à la mauvaise publicité dont ils pâtissaient depuis quelque temps.[2] Ces industriels disaient ressentir le besoin d'un tel organisme parce que 1989 avait été pour eux une «année noire». L'article expliquait ensuite que l'ère Gorbatchev et le dégel de la Guerre froide qui l'accompagnait incitaient les hommes politiques et les contribuables à s'interroger sur les dépenses de défense. Trois facteurs, à savoir les éventuelles réductions d'armement, les restrictions budgétaires fédérales et les protestations bruyantes contre les achats d'armes par le Canada, dont les manifestations contre ARMX, le salon de l'armement qui se tient à Ottawa, avaient convaincu les entreprises qui travaillent pour la défense qu'elles devaient convaincre des contribuables des mérites des achats de défense.

Une étude publiée en octobre 1989 par *Government Consultants International* révèle que, dans les acquisitions du gouvernement fédéral, la part du ministère de la Défense s'élève à 44,9 p. 100. À titre de comparaison, celle du deuxième plus gros acheteur fédéral, nommément la corporation commerciale canadienne, était de 7,2 p. 100. Le premier fournisseur du gouvernement fédéral, sur les vingt-cinq principaux répertoriés, était la marine américaine. Dans ce même groupe figuraient des entreprises canadiennes liées à la défense telles que Spar Aerospace, Canadian Arsenal Ltd, Bristol Aerospace, Microtel Ltd, Bendix Avelex, IMP Group Ltd, Marconi Canada, Saint John Shipbuilding, Bombardier Inc. et Martin Marietta Canada Ltd. La valeur totale des 126 107 contrats octroyés par la Défense nationale se chiffrait à 3,4 milliards de dollars.

D'aucuns s'attendaient que le budget de l'exercice 1990-1991, dans lequel les dépenses de défense sont réduites de 210 millions de dollars en 1990-1991 et de 270 millions en 1991-1992, plus les 2,74 milliards d'économie à faire sur cinq ans annoncés l'année précédente, serait lourd de conséquences pour l'industrie de défense canadienne, surtout si l'on y ajoute les restrictions budgétaires que connaît aussi la défense américaine.[3] En février 1990, le secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, M. Dick Cheney, a proposé un budget militaire de 295 milliards de dollars d'où disparaissaient treize systèmes d'armements, dont des programmes étaient générateurs d'emplois et de bénéfices pour des entreprises de défense canadiennes.[4] Les

---

2 Patrick Sullivan, «Defence industries out to polish image», *Globe and Mail*, 17 octobre 1989, p. B32.

3 Doug Kelly, «Canada, US budget cuts paint gloomy picture for industry», *Ottawa Citizen*, 8 mars 1990, p. G4

4 *Ibid.*

commandes américaines représenteraient habituellement entre 50 et 80 p. 100 des ventes de défense canadiennes.[5]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question de l'industrie canadienne de défense n'a pas été soulevée en chambre pendant l'année parlementaire écoulée.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Belzile, C.H., «Preparedness Under Fiscal Restraint», *Forum*, vol. 5, n° 2, avril 1990, p. 19-20.

Epps, Ken, «Canada'a Top Twenty», *Ploughshares Monitor*, vol. 10, n° 3, septembre 1989, p. 8-9 et 12.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Ministère de la Défense nationale, *Défis et engagements : une politique de défense pour le Canada*, Ottawa, 1987, 89 p.

Ministère de la Défense nationale, *L'état de préparation de l'industrie de défense : une assise de la Défense*, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, novembre 1987, 41 p.

«Defence Planning and Industrial Preparedness», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 18, n° 6, special n° 2/1989, 66 p.

Haglund, David G. (sous la dir. de), *Canada's Defence Industrial Base: The Political Economy of Preparedness and Procurement*, R.P. Frye, Kingston (Ontario), 1988, 261 p.

Hill, Roger, «Les périls de l'intégration de la Défense», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 2, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, été 1989, p. 4-5.

Middlemiss, D.W. et Joel J. Sokolsky, *Canadian Defence: Decisions and Determinants*, Harcourt, Brace, Jovanovich Canada Inc., Toronto, 1989, 249 p.

Bureau de l'industrie de défense nord-américaine, *Continental Preparedness: Strengthening the North American Industrial Base*, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1988, 20 p. plus annexes.

---

5 *Ibid.*

Approvisonnements et Services Canada, *Support industriel à la défense du Canada -L'étude de l'industrie du matériel de défense, 1987*, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1987, 22 p.

Yost, William J., *Industrial Mobilization in Canada*, Congrès des associations de défense, Ottawa, 1983, 106 p.

RENVOIS

Le budget de la Défense : programmes et achats

Les transferts d'armes

19. L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN)

CONTEXTE

Le Canada compte parmi les membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dont l'objectif déclaré est de prévenir les guerres.

> Elle s'y emploie en essayant d'améliorer la compréhension entre l'Est et l'Ouest et en se dotant d'une puissance suffisante pour décourager toute attaque contre l'un de ses membres. Le Traité stipule que les membres de l'Alliance se prêteront mutuellement assistance en cas d'attaque armée contre l'un d'entre eux.[1]

Dans les années qui ont immédiatement suivi la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, les alliés ont mis en place un mécanisme de défense collective et admis dans leurs rangs la Grèce, la Turquie et la République fédérale d'Allemagne. Vers le milieu des années 1950, confrontés au défi que l'Union soviétique leur posait à maints égards, force leur a été de reconnaître que, pour résoudre entre autres le problème européen, il leur fallait renforcer l'unité, la solidarité et la coopération occidentales. Un comité de «trois sages», créé en 1956, recommanda des façons d'améliorer le mode de consultation politique, ce qui aida l'OTAN à réagir face aux difficultés et aux tâches qui se sont présentées à elle au cours de la décennie suivante : les crises de Berlin, la crise des missiles à Cuba, le retrait de la France du commandement militaire intégré et les diverses négociations sur la limitation des armements nucléaires et autres centrées sur des sujets tels que la non-prolifération des armes nucléaires.

En 1967, la conjoncture stratégique évoluant, l'OTAN révisa sa politique et publia un rapport intitulé *Les tâches à venir de l'Alliance*. Ce rapport, également appelé *Rapport Harmel*, expliquait que l'Organisation avait pour mission principale de poursuivre le double objectif de défense et de détente, et que ses membres devaient, quant à eux, chercher à instaurer en Europe une paix juste et durable accompagnée des garanties de sécurité nécessaires.

Au cours des vingt dernières années, les relations Est-Ouest ont connu des hauts et des bas. Néanmoins, l'OTAN s'est toujours efforcée, dans la mesure du possible, d'améliorer ses relations avec l'Est. Au début des années 1970, l'Alliance a appuyé les négociations du Traité SALT I, la conclusion des accords de Berlin et l'ouverture de pourparlers sur la sécurité européenne et la réduction des forces classiques. Quand la période de stagnation déclenchée

---

1 Service de l'information de l'OTAN, *Comparaisons entre l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie*, Bruxelles, 1984, p. 1.

par l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, fin 1979, et par l'imposition de la loi martiale en Pologne, au début des années 1980, a pris fin, on a de nouveau espéré progresser, notamment en ce qui concerne le Traité sur les FNI, de nouvelles négociations sur les forces armées classiques en Europe et dans d'autres secteurs de la limitation des armements.

Dans le même temps, l'Alliance a continué à se préoccuper d'assurer la cohésion de la défense occidentale. En 1974, dans sa Déclaration de l'Atlantique, elle a rappelé les engagements pris par tous les signataires du Traité et exposé clairement leurs responsabilités dans des domaines tels que la consultation politique. Elle a également continué d'améliorer son système de défense et de moderniser ses forces armées, de planifier ses défenses, de travailler à ses infrastructures, à ses réseaux de communications, à ses méthodes de gestion des crises et à d'autres tâches similaires.

Le Conseil de l'Atlantique Nord est la plus haute instance de l'Alliance. Y siègent des délégués des seize pays membres, qui sont des ministres ou des représentants permanents (ambassadeurs), selon les réunions. Les ministres, des Affaires étrangères, de la Défense, des Finances et autres, se retrouvent au moins deux fois par an, mais le Conseil, qui tient aussi une session permanente, se réunit une fois par semaine et plus souvent si nécessaire. Des réunions extraordinaires des chefs de gouvernement ont également lieu quand les affaires de l'Alliance l'exigent.

Sont placés sous l'autorité du Conseil divers comités et commandements tels que le Comité politique, le Comité des plans de défense, le Comité militaire, le Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) et le Grand Quartier général des puissances alliées de l'Atlantique. Le Secrétaire général de l'OTAN en est le chef civil. Il préside le Conseil et d'autres organes essentiels comme le Groupe de planification nucléaire.

Voyant l'ampleur et la nature des changements qui se sont produits en Europe de l'Est et en URSS en 1998 et 1989, les dirigeants de l'Alliance ont entrepris de réexaminer la nature même de l'OTAN. En décembre 1989, à Berlin-Ouest, le secrétaire d'État américain, M. James Baker, a proposé aux alliés de songer à transformer leur organisation militaire en une organisation plus politique. Au fil de l'année 1990, sous la pression d'événements tels que le quasi-effondrement du Pacte de Varsovie en tant qu'organisation militaire effective et l'acheminement rapide vers une réunification de l'Allemagne, l'OTAN s'est engagée de plus en plus dans la direction indiquée par M. Baker.

Lors d'une réunion à Bruxelles, le 3 mai 1990, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se sont mis d'accord sur un ensemble de propositions soulignant davantage

l'aspect politique que militaire de l'organisation. Fait révélateur, les ministres sont convenus que les chefs d'État des pays de l'OTAN tiendraient un sommet à Londres, au cours de l'été, et qu'ils y discuteraient de stratégie militaire, du rôle des armes nucléaires et de la fonction politique de l'Alliance dans le contexte d'une unification allemande imminente et d'un déclin soviétique continu (pendant une réunion du Groupe de planification nucléaire, à Kananaskis [Alberta], les 9 et 10 mai, ils ont arrêté les dates du sommet de Londres au 5 et 6 juillet). Comme l'a dit un officiel, «Ce qui est en jeu dans tout cela, c'est la future structure de la communauté économique et politique occidentale».[2]

Le 17 mai, les États-Unis ont annoncé qu'ils ne demanderaient plus à leurs alliés de l'OTAN d'augmenter leurs dépenses de défense de 3 p. 100 par an. L'OTAN a entériné cette politique au cours de la réunion du Comité des plans de défense (CPD), à Bruxelles, les 22 et 23 mai. Faisant valoir que «Nous pouvons maintenant commencer à récolter les fruits de l'amélioration très nette du climat des relations Est-Ouest», le CPD a également décidé de prendre des mesures pour abaisser le degré de préparation et de disponibilité d'un certain nombre de forces permanentes (unités d'hélicoptères, d'avions et unités terrestres) et d'étudier les possibilités de recourir davantage à des forces multinationales.[3] Tout en réaffirmant que l'OTAN était fondamentale dans la sécurité collective occidentale, le CPD a reconnu que la CSCE pouvait jouer un rôle complémentaire par rapport à l'Alliance et définir des mesures visant à renforcer une sécurité fondée sur la coopération. Enfin, les ministres se sont engagés à réviser la stratégie militaire de l'OTAN et à adapter les impératifs de défense de l'Organisation afin de tenir «pleinement compte de la situation qui se développe».[4]

Dans un rapport classé secret, soumis au CPD à sa réunion de mai, le Comité militaire de l'OTAN concluait que le Pacte de Varsovie n'était plus capable de lancer une invasion sur trois fronts de l'Europe occidentale. Il affirmait, par ailleurs, que l'Occident pouvait prévoir une attaque soviétique avec trente à quarante-deux jours d'avance, ce qui marquait une amélioration.[5] D'après des évaluations antérieures, ce délai n'était que de quatorze jours.

---

2 Craig R. Whitney, «Europe Picks its Lodestar», *New York Times*, 4 mai 1990, p. A1.

3 *Communiqué de presse*, M-CPD-1 (90)22, Service de presse de l'OTAN, Bruxelles, 23 mai 1990. En vertu de l'arrangement, actuellement en vigueur, les différents membres de l'Alliance sont responsables de la défense de leur propre secteur territorial. Avec des unités multinationales, plusieurs pays participeraient à la défense d'un même secteur.

4 *Ibid.*

5 Michael R.Gordon, «NATO Moves to Relax Readiness and Cut Back Training Programs», *New York Times*, 24 mai 1990, p. A1.

Le 7 juin 1990, l'Organisation du Pacte de Varsovie (OPV) a déclaré que l'image d'«ennemi idéologique» que l'Est et l'Ouest se faisaient traditionnellenent l'un de l'autre était largement dépassée et que «ce qui se rapportait à la confrontation des deux blocs dans les documents du Pacte de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, documents adoptés par le passé, ne correspondait plus à l'esprit du temps».[6] Ensuite, elle s'est dite prête à une «coopération constructive» avec l'OTAN, qu'elle félicitait de certaines mesures prises récemment, et espérait que «la nouvelle tendance qui se dessinait dans les changements opérés au sein de l'OTAN s'accélérerait et s'accentuerait et qu'elle se traduirait par des mutations importantes dans les activités de cette alliance».[7]

Le même jour, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Turnberry (Écosse) ont accueilli avec satisfaction la déclaration de l'OPV, notamment en ce qu'elle annonçait une volonté déclarée de coopération constructive avec leur organisation. En retour, le lendemain, ils ont «adressé à l'Union soviétique et à tous les autres pays européens un message d'amitié et de coopération».[8] Ils ont, de plus, déclaré que le processus de la CSCE devrait être renforcé et faire l'objet d'une forme d'institutionnalisation, et ajouté : «Le processus de la CSCE constitue à nos yeux un cadre important pour de vastes réformes et pour la stabilité, ainsi qu'un élément central dans la construction d'une Europe nouvelle, aux côtés d'autres institutions européennes comme de l'Alliance elle-même».[9] Ils sont par ailleurs convenus que l'OTAN devait se doter d'un mécanisme de coordination visant la vérification des traités sur la limitation des armements.

Tout en reconnaissant que les événements historiques survenus en Europe confirmaient que le continent se trouvait à l'aube d'une ère nouvelle, les ministres ont été d'accord pour dire que toutes les causes de préoccupation n'avaient pas disparu : «Nous ne saurions méconnaître le fait que l'Union soviétique conservera des capacités militaires substantielles dont elle poursuit la modernisation, ce qui a des implications pour notre défense».[10] Ils ont donc estimé qu'il demeurait vital de maintenir leur défense commune et affirmé que «dans un avenir prévisible, la prévention de la guerre exigera encore une combinaison appropriée de forces efficaces et

---

6 Ambassade d'URSS à Ottawa, *Communiqué*, n° 29, 12 juin 1990, p. 1.

7 *Ibid.*

8 OTAN, *Communiqué de presse*, M-1 (90)29, 8 juin 1990.

9 *Ibid.*, p. 4-5.

10 *Ibid.*, p. 4.

aptes à la survie, conventionnelles comme nucléaires, au niveau compatible avec les besoins de sécurité de nos pays».[11]

La participation du Canada

En 1990-1991, la présence canadienne en Europe coûtera 1,26 milliard de dollars à la Défense, soit 10,5 p. 100 de ses dépenses totales. À l'heure actuelle, pour honorer ses engagements envers l'OTAN, le Canada fournit les ressources militaires suivantes[12] :

- un groupe-brigade mécanisé d'environ 4 115 hommes, stationné à Lahr (RFA) et composé de trois unités de manoeuvre, d'un régiment d'artillerie et d'éléments de soutien au combat et de soutien logistique;
- trois escadrons de chasseurs tactiques de la 1re Division aérienne du Canada, dotés de CF-18, ainsi que leurs éléments d'entretien et de commandement, basés à Lahr et Baden-Soellingen (RFA);
- un groupe-bataillon capable de rejoindre rapidement la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe (AMF(A)) pour des opérations en Norvège septentrionale;
- deux escadrons de chasseurs de renfort à déploiement rapide, dotés de CF-18, chargés, en cas de guerre, de renforcer les escadrons basés en Allemagne. Un de ces escadrons est par ailleurs affecté à des régions autres que celles du front central;
- le 4e Régiment de défense aérienne, qui assure la protection d'une division aérienne canadienne et de la 1re Division canadienne; et
- d'autres forces terrestres, maritimes et aériennes, stationnées au Canada et affectées à la défense alliée de l'Amérique du Nord, au soutien à la défense maritime alliée de l'Atlantique-Nord et d'autres eaux et à renforcer les forces présentes en Europe en cas de crise ou de guerre.

Le 30 novembre 1989, le Groupe-brigade canadien transportable par air et par mer (CTAM), basé au Canada et prêt à renforcer la Norvège septentrionale en temps de crise, a été dissout. Pour le remplacer, l'OTAN a créé une force multinationale «composite» à laquelle participe le 1er Bataillon du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*. Conçue au départ pour défendre la Norvège ou le Danemark, elle est maintenant affectée exclusivement au Nord de

---

11 *Ibid.*

12 Défense nationale, *Defence 89*, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1990, p. 68-78.

la Norvège. Quant au rôle que jouait le Canada dans la défense du Danemark, c'est désormais la Belgique qui l'assure.

Après la publication du budget, en avril 1989, le bruit a couru que le gouvernement annulerait les plans concernant l'envoi en Europe centrale d'une force de la taille d'une division en cas de crise.[13] En mai 1989, cependant, on a appris que le premier ministre Mulroney et le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, avaient tous deux réaffirmé que le Canada maintenait son engagement à aligner une division de 10 000 hommes en Allemagne de l'Ouest.[14] Le 24 mai 1989, le lieutenant-général de Chastelain, alors sous-chef de l'état-major de la Défense, faisait remarquer que, si ces projets n'avaient pas changé, celui d'équiper la division et, en fait, de la renforcer au fil des années avait, quant à lui, été remis en question.[15] Le lieutenant-général de Chastelain reprenait ce qu'il avait dit de façon plus détaillée huit jours auparavant devant le Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, à savoir :

> Il était prévu que ces forces (c.-à-d. le 4e GBMC, le 5e GBC et le quartier général de la division) seraient chargés de mener conjointement, avec leur équipement actuel, des opérations dans le sud de la République fédérale d'Allemagne à compter du 1er décembre et que leur rééquipement s'échelonnait sur un certain nombre d'années. Il a fallu modifier ce projet. À cause des restrictions budgétaires, il nous sera impossible d'acheter le gros du matériel que nous destinions à la nouvelle division. Toutefois, la destination du 5e GBC dans son rôle de groupe-brigade CTAM passera de la Norvège à la République fédérale d'Allemagne, comme prévu. Il y formera, avec les éléments sur place du 4e GBMC et avec le quartier général de division venant de Kingston, une force combinée qu'il a déjà été convenu avec l'OTAN de former.[16]

Le Canada compte actuellement quelque 7 900 soldats stationnés en Europe.

---

13 Voir, par exemple, «1st Division Commitment to NATO Cancelled», *Canadian Defence Update*, vol. 3, n° 4, mai 1989, p. 1 et 8.

14 James Bagnall, «Cuts Cloud Canadian Role in NATO», *Financial Post*, Toronto, 29 mai 1989, p. 5.

15 «1st Canadian Division Back On», *The Wednesday Report*, vol. 3, n° 21, 24 mai 1989, p. 2-3.

16 Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, *Délibérations*, 16 mai 1989, p. 5.

Les installations d'entraînement

Le Canada met aussi des installations d'entraînement sur sol canadien à la disposition de l'OTAN. Des unités de chars allemandes effectuent des manoeuvres à Shilo (Manitoba), alors que l'armée britannique utilise des installations à Suffield et à Wainwright (Alberta). Les armées de l'air allemande, britannique, hollandaise et américaine s'entraînent au vol à basse altitude à Goose Bay (Labrador).

Depuis 1984, l'OTAN envisage d'installer son nouveau centre d'entraînement tactique et de tir aérien (NTFWTC) sur la base aérienne de Goose Bay. Bien que des responsables de l'Alliance se soient prononcés en faveur d'une base à Konya (Turquie) en septembre 1986, le Canada a obtenu que l'OTAN ne prenne pas de décision définitive avant qu'une analyse plus approfondie soit effectuée. Le gouvernement canadien a affecté 93 millions de dollars à l'agrandissement de la base de Goose Bay.[17] Un poste avancé, conçu par le commandement aérien et dont la construction a coûté 9 millions de dollars, est opérationnel depuis l'automne 1988. À la même époque, la commission de l'OTAN chargée d'étudier les emplacements possibles a de nouveau étudié la base pour mettre ses données à jour et les compléter en vue d'une décision.[18]

Le choix du Canada dépendait de l'issue de deux processus. Le premier était le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement réalisé par le bureau fédéral des évaluations environnementales du ministère de la Défense nationale. Il comprend une première évaluation de l'incidence environnementale des vols à basse altitude, dont les résultats sont ensuite soumis à un examen public organisé par un groupe indépendant de spécialistes nommés par le ministre de l'Environnement.

Les résultats de cette première évaluation ont été rendus publics à la fin octobre 1989. D'après cet «Énoncé des incidences environnementales» (EIE), la présence d'une base d'entraînement de l'OTAN à Goose Bay aurait des effets négligeables sur l'environnement et sur la faune de la région, et la plupart d'entre eux pourraient être atténués. En conclusion, on y estimait que les avantages économiques d'une NTFWTC (la construction d'une base de 500 millions de dollars, l'injection de deux milliards de dollars dans l'économie de Goose Bay d'ici l'an 2 000) compensaient largement les risques encourus.

---

17 *Débats de la Chambre des communes*, 1er mars 1988, p. 13265.

18 Ministère de la Défense, *Défense 1988*, janvier 1989, p. 52-53.

Ces conclusions de l'EIE ont soulevé une controverse considérable. Depuis quelques années, les Innu de Goose Bay protestent contre les vols à basse altitude de l'OTAN dans leur région. Pendant l'automne 1988, plus de 200 d'entre eux ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre ces vols.[19] Leurs objections se doublent d'une revendication territoriale sur une grande partie du Labrador, revendication fondée sur l'histoire et les traditions, puisqu'il n'existe aucun traité fédéral pour ces terres. Leur revendication s'est trouvée confortée le 17 avril 1988, quand un juge du Labrador a rejeté des accusations de troubles de l'ordre public portées contre quatre Innu interpelés au cours d'une manifestation à la base de Goose Bay, en déclarant que leur comportement démontrait chez eux la «sincère conviction» que les terrains de la base aérienne leur appartenaient. Le juge a fait observer que par leur connaissance de leurs ancêtres et de leur parenté, les accusés avaient prouvé qu'aucun des leurs n'avait jamais cédé au Canada des droits sur ces terres.[20] Le gouvernement de Terre-Neuve a interjeté appel et, le 3 octobre 1989, la cour d'appel de Saint-John's a examiné le jugement rendu et l'a annulé pour vice de procédure. Elle l'a donc déclaré nul et non avenu, mais n'a pas suivi la Couronne sur un point, puisqu'elle n'a pas ordonné de nouveau procès.[21] Près de 200 autres Innus du Labrador sont eux aussi inculpés de troubles de l'ordre public.

En février 1990, un groupe réuni par les Innu a accusé le gouvernement d'avoir triché dans l'évaluation environnementale. Les Innu ont déposé deux plaintes auprès des tribunaux, l'une pour obtenir l'arrêt définitif des vols à basse altitude, l'autre contre la construction du barrage de la Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, qui n'aurait pas dû commencer tant que l'audience d'évaluation environnementale n'avait pas eu lieu.[22]

Un «groupe fédéral d'évaluation environnementale» composé de vingt-deux scientifiques a été engagé par Environnement Canada pour procéder à l'examen public de l'EIE. Après avoir fait savoir, en avril 1990, que l'étude comportait plus de 100 erreurs, le groupe a demandé

---

19 Terry Gavin, «Natives battle NATO», *Vancouver Sun*, 16 novembre 1988, p. C6.

20 Michelle Lalonde, «Innu Vow to Step Up Court Fights, Protests Against Military Flying», *Globe and Mail*, 17 avril 1989, p. A7.

21 «Court Quashes Innu Not-Guilty Verdict», *Globe and Mail*, 4 octobre 1989, p. A9.

22 Craig McInnes, «Ottawa Accused of Fraud over Study», *Globe and Mail*, 4 avril 1990, p. A1.

publiquement de réduire le nombre des vols d'entraînement à basse altitude au-dessus du Labrador pour bien montrer à «la population qu'il n'avait pas de préjugé favorable à l'armée».[23]

Le second processus déterminant dans le choix du Canada pour un NTFWTC était l'évaluation que l'OTAN ferait des avantages et des inconvénients présentés par deux candidatures. Les 22 et 23 mai 1990, les ministres de la Défense de l'OTAN ont donné les résultats de cette étude comparative, à Bruxelles. Étonnamment, aucun des deux sites envisagés n'a été retenu. Moins étonnamment, le choix d'un centre d'entraînement des avions de combat a été remis *sine die* «en raison de l'évolution des questions relatives à la sécurité et des contraintes budgétaires des pays membres de l'OTAN dans le domaine de la Défense». Les ministres ont, toutefois, «retenu l'option qui consiste à créer un tel centre à un autre endroit qu'à Goose Bay ou Konya, ultérieurement, si le besoin s'en fait sentir».[24]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

En raison des changements considérables survenus en Europe en 1989-1990, la question de l'engagement militaire canadien au sein de l'OTAN a continué d'occuper le devant de la scène au Canada même. Dans un entretien de fin d'année accordé en décembre 1989, le premier ministre Mulroney a déclaré que ce serait une erreur terrible de la part du Canada de songer à retirer d'Europe ses troupes de l'OTAN alors que les pays d'Europe de l'Est connaissent de véritables bouleversements politiques.[25] Le premier ministre a décrit l'Alliance comme étant un instrument de stabilité, de prévisions et de paix. Néanmoins, la question de l'engagement du Canada envers l'OTAN souciait les Canadiens et leurs alliés, d'autant plus au vu des restrictions budgétaires. Le 19 octobre 1989, clarifiant la contribution actuelle du Canada à l'OTAN devant le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, le général John de Chastelain, chef de l'état-major de la défense, a déclaré :

> Pour le moment, nous n'avons rien réduit. En fait, depuis le mois d'avril, nous avons même complété ce que nous avions. Nous avons bloqué tous les programmes d'acquisitions prévus pour

---

23 Ross Howard, «Federal panel calls for cut in jet flights over Labrador», *Globe and Mail*, 4 avril 1990, p. A1.

24 Défense nationale, «NATO Defence Ministers Decide Against NATO Training Centre For Goose Bay», *Communiqué*, AFN : 24/90, 22 mai 1990.

25 «NATO Pullout Rejected», *Winnipeg Free Press*, 24 décembre 1989, p. 15.

> moderniser ou remplacer le matériel destiné à nos engagements en Europe. Cela n'a pas forcément fait plaisir à l'OTAN. En revanche, nous n'avons pas mis fin à quoi que ce soit que nous avions prévu de faire jusqu'à maintenant.[26]

Le 5 décembre 1989, on pouvait lire dans la presse que M. Mulroney avait déclaré que «le Canada pouvait espérer réduire son contingent de 7 500 soldats stationnés en Europe, dans les mêmes proportions que le reste de ses alliés de l'OTAN, seulement si les pourparlers de Vienne sur les forces conventionnelles débouchaient sur un accord».[27]

En janvier 1990, au «Séminaire sur les doctrines et les stratégies militaires» réunissant Est et Ouest, le général de Chastelain a attiré l'attention sur les différents aspects de la contribution du Canada à l'OTAN. Il a souligné que «le rôle militaire du Canada au sein de l'OTAN a autant à voir avec les forces que nous déployons en Amérique du Nord qu'avec celles que nous déployons dans l'Atlantique Est et en Europe».[28] Le général de Chastelain a par ailleurs fait observer que, numériquement, les forces que le Canada stationne en Europe sont moins importantes d'un point de vue militaire que d'un point de vue politique. Il a insisté sur le fait que le Canada et ses alliés avaient beaucoup à gagner à une présence militaire continue des Canadiens en Europe : «Pour les Canadiens, elle donne une dimension supplémentaire à nos relations bilatérales sur le continent nord-américain, en même temps qu'elle nous donne voix au chapitre à Bruxelles, à Vienne et à d'autres tribunes des négociations sur les MPACS».[29]

En février 1990, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a reconnu que «l'utilité de l'OTAN à long terme dépendra de sa capacité de joindre une mission politique à son rôle

---

26 Chambre des communes, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, *Procès-verbal des délibérations et des données*, n° 5, 28 septembre 1989, 19 octobre 1989, p. 19.

27 «NATO briefed on summit», *Globe and Mail*, 5 décembre 1989, p. A2.

28 Défense nationale, *Allocution prononcée par le général A.J.G.D. de Chastelain, chef d'état-major de la Défense, à l'occasion du Séminaire sur les doctrines et stratégies militaires* , Vienne (Autriche), 17 janvier 1990, p. 7.

29 Général de Chastelain, voir note 27, p. 9.

militaire».[30] Il a repris ce thème dans un discours prononcé au Collège Humber, à Toronto, où il a proposé que l'OTAN réduise ses effectifs militaires et assume un rôle plus politique :

> C'est un changement pleinement appuyé par le Canada et qui répond aux intérêts canadiens. Mais il ne suffit pas de déclarer tout simplement que l'OTAN doit se politiser davantage (...), elle doit être rendue plus politique (...) L'OTAN doit revoir urgemment et globalement tous les aspects de sa stratégie nucléaire et conventionnelle. Il est peu sensé de conserver des armes nucléaires dont les seuls objectifs peuvent être nos nouveaux amis en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est. Il est peu sensé de maintenir une stratégie militaire fondée sur un scénario d'attaque surprise sur un front qui n'existe plus et où la surprise n'est plus possible. Et il est peu sensé de retenir en Europe le plus gros contingent militaire qu'ait connu le monde en temps de paix.[31]

M. Clark a pris soin dans son allocution de ne pas écarter totalement l'aspect militaire de l'OTAN. Faisant remarquer qu'il y avait toujours une possibilité d'instabilité en Europe, il a déclaré que, «par conséquent, un solide mandat militaire pour l'OTAN reste valable, et l'engagement nord-américain envers l'Europe que représente la présence de militaires canadiens et américains sur ce continent reste essentiel alors que nous tentons d'atteindre la stabilité stratégique à des niveaux d'armements sensiblement moins élevés».[32] Néanmoins, il a conseillé que l'OTAN montre l'exemple dans le processus de changement et recommandé, notamment, qu'il y ait des rencontres régulières entre le ministre des Affaires étrangères soviétique et ses homologues de l'OTAN ainsi qu'entre les dirigeants de l'URSS et ceux des pays de l'Alliance occidentale, que l'OTAN renforce son rôle dans les activités d'établissement de la confiance et de vérification et qu'elle envisage de créer un Centre de la vérification, et enfin, qu'elle abandonne une défense avancée rigide en faveur d'une approche plus souple engageant des unités multinationales.[33]

---

30 Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (...) à la faculté des sciences politiques et économiques de l'Université McGill, le 5 février 1990», *Déclaration*, 90/09, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

31 Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (...) au Collège Humber, le 26 mai 1990», Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, p. 3.

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*

Le 8 mars 1990, le candidat à la direction du Parti libéral, M. Chrétien a déclaré que le Canada devrait rester membre politique de l'OTAN, mais qu'il devrait retirer ses soldats d'Europe. Il a pris soin, cependant, de ne pas donner de calendrier de retrait : «J'espère que nous pourrons bientôt retirer nos forces d'Europe dans le cadre de l'établissement progressif et concerté d'un nouvel ordre européen».[34]

Pendant la visite de M. Gorbatchev à Ottawa, les 29 et 30 mai, M. Mulroney a lui aussi affirmé qu'il était maintenant possible de suivre davantage l'intention première de l'article 2 de la charte de l'OTAN, qui définit l'organisation comme étant un bloc aussi bien politique que militaire.[35] Le premier ministre entendait apaiser les craintes exprimées par les dirigeants soviétiques quant à l'intégration de l'Allemagne unifiée dans l'OTAN: «Une réorientation réfléchie, fondée sur l'article 2 de la charte de l'OTAN, négociée au mieux et convenablement appliquée, rassurerait beaucoup ceux qui, en Union soviétique, ont en mémoire les cicatrices de la guerre».[36]

Dans une allocution prononcée à Montréal le 20 juin, M. Clark a expliqué pourquoi il souhaitait voir l'OTAN devenir plus politique[37] et il a assuré que le Canada y consacrerait l'essentiel de ses efforts. Il a rappelé qu'à la rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, à Turnberry (Écosse), il avait déclaré que l'Alliance devait s'ouvrir à l'Est et s'efforcer de se réformer pour qu'aucun pays ne la perçoive comme une menace.[38] Il a ajouté que le «message d'amitié et de coopération de Turnberry», qui était en grande partie l'aboutissement d'une initiative canadienne («ce sont des diplomates canadiens qui ont amorcé le processus de rédaction»), illustrait le «rôle dynamique que peut jouer le Canada au sein de l'OTAN».[39] Puis il a conclu en ces termes : «Une évolution de l'Alliance vers un rôle davantage politique

---

34 Shelley Page, «Get Our Troops Out of Europe Chretien Says», *Toronto Star*, 9 mars 1990, p. A3.

35 Stephen Handelman, «Gorbachev Visit Was a Giant Step», *Toronto Star*, 2 juin 1990, p. D1.

36 Stephen Handleman, «Gorbachev Pleads for "Timeout" on Future of Reunified Germany», *Toronto Star*, 31 mai 1990, p. 1.

37 Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (...) au sours d'un déjeuner-causerie organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal, le 20 juin 1990», *Déclaration*, n° 90/38, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

38 *Ibid.*, p. 4.

39 *Ibid.*

constitue donc un élément très positif qui, avec des négociations réussies dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, devrait contribuer à l'établissement d'un nouveau système de sécurité en Europe».[40]

En mars 1990, le premier ministre Mulroney a exprimé des doutes quant à la construction de la base d'entraînement de l'OTAN au Labrador. Son pronostic, qui s'est avéré juste, était que l'entreprise entière était incertaine :

> Étant donné les récents événements en Europe de l'Est, je doute que l'OTAN décide de donner suite au projet de base, quand bien même notre proposition satisferait aux tests environnementaux et ne soulèverait plus de protestations dans les populations autochtones.[41]

Le lendemain, M. McKnight, essayant de clarifier cette déclaration, a précisé: «Ce qu'il a déclaré, c'est qu'à la lumière des changements (...) il ne serait pas surpris (...), et c'était là une opinion personnelle, si l'OTAN décidait de ne pas aller plus loin (...). Il ne s'agissait nullement d'un message officiel».[42]

Après l'annulation par l'OTAN, au mois de mai, du projet de construction d'un NTFWTC, M. McKnight a dit regretter la décision, étant donné que ce centre d'entraînement aurait été synonyme de prospérité économique pour la région de Goose Bay et qu'il aurait conféré au Canada un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'OTAN.[43] L'ambassadeur du Canada à l'OTAN, M. Gordon Smith a, quant à lui, qualifié la décision de «compréhensible dans la conjoncture actuelle, même si elle décevante pour le Canada».[44] M. McKnight a cependant tenu à préciser que cette annulation ne changerait rien aux

---

40 *Ibid.*, p. 5.

41 Kevin Cox, «Mulroney "skeptical" low-level base will be built», *Globe and Mail*, 7 mars 1990, p. A1.

42 Susan Delacourt, «NATO base still possible in Labrador», *Globe and Mail*, 8 mars 1990, p. A5.

43 Larry Pynn, «NATO Chiefs Shoot Down Labrador Training Centre», *Ottawa Citizen*, 23 mai 1990, p. A6.

44 J.A.C. Lewis, «NATO Training Base Axed», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 22, 2 juin 1990, p. 1076.

opérations d'entraînement que les forces aériennes des États-Unis, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas effectuaient à Goose Bay.[45]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 27 novembre 1989, le premier ministre Mulroney a rendu compte à la Chambre de son voyage à Moscou. Signalant que les populations d'Europe de l'Est et les dirigeants soviétiques procédaient avec la plus grande prudence dans le changement, il a souligné que cette période de transition demanderait une gestion attentive. À ce propos, il a déclaré :

> L'OTAN conserve sa très grande importance, car c'est là que sont centrées les discussions sur la réaction de l'Ouest aux changements politiques qui surviennent dans l'Est et que sont coordonnées les positions qui seront défendues à Vienne, lors des pourparlers cruciaux sur la réduction des armes conventionnelles, et à Genève, lors des négociations entre les superpuissances sur les armes stratégiques.[46]

Pour M. John Turner, chef du Parti libéral, le premier ministre ne s'était pas montré assez précis. D'après lui, le gouvernement devrait fournir des détails sur sa politique face aux changements qui surviennent en Europe; il a donc posé les questions suivantes : «Quelles sont les conséquences pour l'OTAN ? Quelle est l'incidence sur la position du Canada dans le cadre de cette alliance ? Quelle orientation l'OTAN devrait-elle prendre ?»[47] Toujours en réaction à la déclaration du premier ministre, M. Blaikie a fait des recommandations concrètes au gouvernement concernant l'OTAN :

> Nous conseillons que le premier ministre prenne l'engagement, en son nom et en celui du gouvernement, de chercher à faire exclure par l'OTAN la politique du premier emploi de l'arme nucléaire; que le premier ministre s'engage, en son nom et en celui du gouvernement, à adopter au moins un moratoire sur la participation canadienne à la stratégie FOFA de l'OTAN (...) et qu'il change de position au sujet de la modernisation de l'arsenal nucléaire en Europe. Enfin, nous conseillons que le Canada cherche, dans le cadre de négociations visant la réduction

---

[45] *Ibid.*

[46] *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6237.

[47] *Ibid.*, p. 6240.

> mutuelle et équilibrée des forces, de ramener au Canada nos troupes qui se trouvent en Europe, ce dont le premier ministre a déjà parlé à ce que je vois. Il est certain que si cela peut se faire dans le cadre de réductions négociées, ce sera là la façon de procéder.[48]

Pour défendre l'«attentisme» affiché par son gouvernement vis-à-vis de l'OTAN malgré les bouleversements internationaux, le premier ministre a assuré à M^me^ Audrey McLaughlin qu'il s'agissait d'une attitude que même les dirigeants soviétiques préféraient. Parlant de M^me^ McLaughlin, il a déclaré :

> Je voudrais attirer son attention sur les observations que le président Gorbatchev nous a communiquées, à moi et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a dit que ce qu'il y aurait de plus imprudent en ce moment, vu l'énormité des changements qui se produisent en Europe de l'Est, ce serait des changements dans la structure des alliances ou dans leur approche, parce que dans les circonstances actuelles, tout changement pourrait avoir un effet déstabilisateur sur les efforts que lui et d'autres essaient de faire aboutir.[49]

En fait, a affirmé le premier ministre, c'était pour une bonne part à la solidarité au sein de l'OTAN que l'on devait les changements en cours.

Le 1^er^ février 1990, suite à la proposition du président Bush de réduire davantage encore les troupes soviétiques et américaines présentes en Europe, M. William Rompkey (Parti libéral) a demandé au gouvernement de préciser sa position relativement aux forces canadiennes stationnées sur ce continent. Le premier ministre a répondu comme suit : «Le Canada fait partie de l'OTAN. Nous avons toujours manifesté la volonté d'agir de concert avec nos alliés et c'est exactement ce que nous ferons en l'occurrence».[50]

Dans une déclaration faite à la Chambre le 14 février 1990, M. Blaikie a affirmé qu'il était temps de penser à l'après-OTAN :

> Nous devrions plutôt parler d'un nouveau système de sécurité commun, pour une Europe qui s'étend de l'Atlantique aux monts

---

48 *Ibid.*, p. 6244.

49 *Débats de la Chambre des communes*, 6 décembre 1989, p. 6552.

50 *Débats de la Chambre des communes*, 1^er^ février 1990, p. 7719.

> Oural, qui entraînera la disparition de l'OTAN et du Pacte de Varsovie à la plus grande joie de tous.[51]

Le 31 mai 1990, M. Blaikie a critiqué la nouvelle politique européenne formulée par M. Clark lors de son allocution au Collège Humber. Le ministre a donc expliqué à la Chambre que «donner une nouvelle orientation à l'OTAN, accroître le rôle que joue la CSCE et intensifier nos relations avec la Communauté économique européenne; voilà les grands objectifs institutionnels de notre politique concernant l'Europe».[52] Le député a formulé ainsi son opposition:

> Je n'accepte donc pas à cet égard l'analyse selon laquelle la CSCE et l'OTAN sont des institutions complémentaires. J'aurais préféré que le ministre présente la CSCE comme l'une des tribunes où nous pourrons découvrir, créer ou approuver les nouvelles structures où l'OTAN se fondra pour éventuellement cesser d'exister telle que nous la connaissons.[53]

M. Girve Fretze (Parti conservateur) a défendu la position du gouvernement quant au maintien d'une Alliance atlantique durable : «Tout d'abord, il est important de rappeler que même après l'entrée en vigueur d'un accord sur les FCE, l'Union soviétique conservera les forces conventionnelles et nucléaires les plus puissantes d'Europe (...) Cela souligne la nécessité pour les pays de l'Ouest de poursuivre les accords collectifs de défense qui ont fait le succès de l'OTAN depuis 40 ans».[54] Puis il a déclaré :

> Pour veiller à ce que la politique européenne évolue dans la paix, l'OTAN peut et devrait continuer d'être le pilier de la sécurité en Europe, le centre de coordination des positions concernant la sécurité de l'Occident, allant du contrôle des armements jusqu'à l'unification de l'Allemagne.[55]

Enfin, il a conclu que le Canada allait «continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'alliance au fur et à mesure qu'elle s'adapte à l'évolution européenne. Nous redoublerons nos

---

51 *Débats de la Chambre des communes*, 14 février 1990, p. 8307.

52 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12098.

53 *Ibid.*, p. 12102.

54 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12141.

55 *Ibid.*, p. 21142.

efforts pour harmoniser la contribution du Canada à l'OTAN avec les événements en Europe et la révision déjà entreprise de notre politique de défense».[56]

L'évolution rapide des relations Est-Ouest et les répercussions de cette évolution sur la participation du Canada à l'OTAN ont été un thème constant au parlement en cours des débats sur les vols à basse altitude et la base d'entraînement de l'OTAN. Le 28 novembre 1989, M. Derek Blackburn, chargé des questions de défense au NPD, a demandé au premier ministre de contribuer à enterrer la Guerre froide en retirant la candidature du Canada pour le centre d'entraînement tactique.[57] Dans une question posée au ministre de la Défense quelques jours plus tôt, il avait demandé :

> À une époque où l'Europe essaie de réduire les tensions Est-Ouest et où les deux alliances prennent des mesures pour instaurer un climat de confiance, comme les deux superpuissances d'ailleurs, le ministre croit-il vraiment que le Canada doit exercer des pressions pour accroître les activités militaires de l'OTAN ?[58]

Le 12 février 1990, M^me^ Audrey McLaughlin, chef du NPD, est revenue sur le sujet. À propos de l'allocution prononcée le matin-même par le premier ministre à l'ouverture de la Conférence «Ciels ouverts», elle a posé la question suivante au ministre de la Défense, M. Bill McKnight :

> Ce matin, le premier ministre a dit que la Guerre froide était terminée. Cependant, en même temps, le gouvernement persiste à envisager d'accueillir un centre d'appui tactique de l'OTAN, à Goose Bay, au Labrador, ce qui constituerait la plus grande expansion militaire enregistrée au Canada depuis l'époque de la Guerre froide des années 1950. Je demande au ministre de nous expliquer pourquoi il envisage même de prendre cette mesure en ce moment ?[59]

La réponse du gouvernement à ce type de questions, habituellement donnée par M. Bill McKnight, a été que le Canada devait agir de concert avec ses alliés de l'OTAN : «(...) nous devrions continuer à exercer de prudence. Nous devrions continuer à travailler par

---

[56] *Ibid.*, p. 12143.

[57] *Débats de la Chambre des communes*, 28 novembre 1989, p. 6355.

[58] *Débats de la Chambre des communes*, 6 novembre 1989, p. 5602.

[59] *Débats de la Chambre des communes*, 12 février 1990, p. 8179.

l'intermédiaire des deux alliances, celle de l'OTAN et celle du Pacte de Varsovie, à réduire la présence des armes dans le monde».[60] M. McKnight a dit des propositions demandant que le Canada retire sa candidature qu'elles revenaient à encourager le Canada à agir unilatéralement, ce qu'il a condamné. Il a également souligné que, contrairement à l'opinion selon laquelle l'entraînement au vol à basse altitude appuyait une stratégie agressive de l'OTAN, «il s'agissait d'exercices d'entraînement défensifs. Ce sont des exercices auxquels s'entraînent toute les forces aériennes à la fois des pays signataires du Pacte de Varsovie et de l'Alliance de l'OTAN et nous continuerons à nous y entraîner».[61] C'était M. Bill Blaikie (NPD) qui, le 8 novembre 1989, avait affirmé en Chambre que l'entraînement au vol à basse altitude allait dans le sens d'une stratégie militaire agressive, quand il avait déclaré que de tels exercices s'inscrivaient dans la stratégie d'attaque des forces de deuxième échelon (AFDE) de l'OTAN.[62]

Les conclusions de l'énoncé des incidences environnementales (EIE) a suscité une vaste controverse à la Chambre, surtout après que les vingt-deux scientifiques indépendants, dans leur évaluation préliminaire, ont déclaré qu'elle comportait une centaine d'erreurs importantes. Quand il a demandé au gouvernement de limiter les vols à basse altitude, au-dessus de Goose Bay, M. Dan Heap (NPD) a attiré l'attention sur certaines des erreurs relevées par les scientifiques susmentionnés. Il a fait remarquer que l'étude n'envisageait pas l'effet particulier du bruit sur les enfants, qu'elle ne traitait que superficiellement les questions de santé, n'évaluait pas convenablement les coûts économiques et sociaux du projet et que son évaluation des avantages économiques était très insuffisante, tout comme celle des conséquences passées, présentes et futures du déversement de carburant dans les rivières et lacs, d'ailleurs. M. Heap a donc demandé au gouvernement de procéder à un nouvel EIE et d'interrompre les vols à basse altitude tant que celui-ci ne serait pas terminé.[63]

---

60 *Débats de la Chambre des communes*, 28 novembre 1989, p. 6355.

61 *Ibid.*

62 *Débats de la Chambre des communes*, 8 novembre 1989, p. 5703. L'AFDE est pour l'essentiel une stratégie par laquelle l'OTAN, victime d'une première attaque du Pacte de Varsovie, essaierait, au moyen d'aéronefs et d'armes à guidage précis, d'entamer l'efficacité et la durabilité de l'assaut en attaquant l'arrière-garde ennemie ou ses forces de 2e échelon. L'interprétation offensive de cette stratégie tient au fait que de telles contre-attaques viseraient probablement des points situés derrière les lignes de front, voire loin à l'intérieur du territoire ennemi.

63 *Débats de la Chambre des comunes*, 13 février 1990, p. 8302-8304.

Ce à quoi le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, a répondu :

> Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que mon ministère travaille étroitement avec tous les ministères du gouvernement, y compris, bien sûr, celui de la Défense nationale en rapport avec le processus d'évaluation environnementale. Nous avons toujours affirmé, à la Chambre et ailleurs, que ce gouvernement avait pris des engagements qu'il respecterait en matière d'application des évaluations environnementales. Il en sera de même dans le cas qui fait l'objet de la question.[64]

Il a ensuite ajouté que le gouvernement avait entrepris de suivre exactement ce qui était prévu en matière d'évaluation environnementale et qu'il respecterait toutes ses obligations.[65]

Le 7 mars 1990, M. Mulroney a dû s'expliquer devant les députés des propos qu'il avait tenus au sujet du projet de centre d'entraînement aux combats et armes tactiques de l'OTAN. Il répondait à M. Robert Skelly (NPD), qui suggérait que le Canada, dans l'exercice de sa souveraineté, retire sa candidature pour cette base. M. Mulroney a répliqué que, malgré ses propres sentiments quant à la perspective d'une base d'entraînement de l'OTAN, il n'estimait pas que la question était «dépassée». Il a accusé le NPD de s'opposer, ni plus ni moins, à la création de milliers d'emplois à Terre-Neuve et au Labrador.[66] Le 3 avril, M. Skelly lui a répondu comme suit :

> Au contraire, nous voulons que des emplois soient créés à Terre-Neuve et au Labrador (...) Il est une chose que le NPD et la plupart des Canadiens aussi, je crois, ne veulent pas. Nous ne voulons pas que des emplois soient créés à Terre-Neuve et au Labrador aux dépens des Innus et de l'environnement du Labrador. Nous ne voulons pas que des emplois soient créés au détriment du mode de vie de ce peuple ou des fondements mêmes de sa culture.[67]

Le 4 avril, la ministre associée de la Défense nationale, M^me^ Mary Collins a déclaré à la Chambre que des mesures étaient prises pour pallier les effets des vols à basses altitudes sur les

---

64 *Ibid.*, p. 8267.

65 *Ibid.*

66 *Débats de la Chambre des communes*, 7 mars 1990, p. 8916-8917.

67 *Débats de la Chambre des communes*, 3 avril 1990, p. 10163-10164.

populations autochtones et sur l'environnement de Happy Valley et de Goose Bay : «Nous avons convenu de prendre des mesures d'atténuation et d'instaurer des mécanismes de surveillance pour éviter des réserves naturelles ou des agglomérations et pour que cette activité se déroule d'une manière très responsable».[68]

En mai 1990, après que l'OTAN a annoncé qu'elle abandonnait le projet de centre d'entraînement tactique et de tir aérien, M. Skelly a félicité le peuple innu d'avoir obtenu gain de cause. Cependant, il a rappelé à ses collègues que «l'annulation du projet ne signifie pas que les 7 000 vols effectués annuellement dans la région de Goose Bay prendront fin. En vertu de l'entente actuelle, ils se poursuivront pendant encore six ans (...) Si le Canada voulait montrer un minimum d'égards envers les Innu, il mettrait fin immédiatement à tous les vols à basse altitude effectués au Labrador».[69]

Suite à l'allocution prononcée au Collège Humber, au cours de laquelle M. Clark avait demandé à l'OTAN d'abandonner une politique de défense avancée rigide, M. Bill Blaikie (NPD), a fait le commentaire suivant :

> Une bonne partie de l'entraînement dans le Labrador [à Goose Bay] est liée à la stratégie de défense active de l'OTAN. Si le gouvernement estime qu'il vaut mieux abandonner progressivement cette stratégie en raison des changements à l'orientation de l'OTAN, il pourrait, il me semble, prendre les devants au lieu d'attendre que l'OTAN prenne l'initiative. Le Canada devrait prendre position et dire qu'il ne veut plus participer à ce programme (...)[70]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Alexander, Michael, «NATO's Role in a Changing World«, *NATO Review*, vol. 38,n° 2, avril 1990, p. 1-6.

Buteux, Paul, «NATO Strategy: Where Do We Go From Here?», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 6, juin 1990, p. 17 et 19-21.

---

68 *Débats de la Chambre des communes*, 4 avril 1990, p. 10176.

69 *Débats de la Chambre des communes*, 23 mai 1990, p. 11704.

70 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12102.

Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (...) au Collège Humber, sur le Canada et la nouvelle Europe, Toronto, le 26 mai 1990», *Déclaration*, n° 90/32, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 10 p.

Corterier, Peter, «Quo Vadis NATO?», *Survival*, vol. 32, n° 2, mars-avril 1990, p. 141-157.

Eyskens, Mark, «The History of the Future», *NATO Review*, vol. 38, n° 3, juin 1990, p. 1-8.

Gagné, Jérôme, «Les Innus face au système judiciaire canadien», *Option Paix*, vol. 8, n° 1, printemps 1990, p. 23-24.

Kiss, Laszlo, «European Security and Intra-Alliance Reform Processes», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 21, n° 2, juin 1990, p. 175-182.

Latham, Andrew et Michael Slack, «Security Policy at the Crossroads: What Direction for Canada in Europe», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 19, n° 6, juin 1990, p. 23-29.
Nunn Sam, «A New Strategy for NATO», *European Affairs*, vol. 4, n° 2, été 1990, p. 13-21.

Robinson, Bill, «What Role for NATO», *Ploughshares Monitor*, vol. XI, n° 1, mars 1990, p. 17-18 et 22.

Chevardnadze, Edouard, «Towards a Greater Europe -- The Warsaw Treaty Organization and NATO in a Renewing Europe», *NATO's Sixteen Nations*, vol. 35, n° 3, juin 1990, p. 18-19 et 21-22.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Blackburn, Derek, «Canadian Sovereignty, Security and Defence: A New Democratic Response to the White Paper», 31 juillet 1987, 26 p.

Bland, Douglas, et Young, John, «Trends in Canadian Security Policy and Commitments», *Armed Forces and Society*, vol. 15, n° 1, automne 1988, p. 113-130.

Ministère de la Défense nationale, *Défis et engagements*, 5 juin 1987, 89 p.

Ministère de la Défense nationale, *Defence Update: 1988-89*, mars 1988, 58 p.

Hicks, Robert, «Canada's Role in the North Atlantic Assembly», *Canadian Defence Quarterly*, vol. 18, n° 4, automne 1989, p. 57-58.

Holmes, J.W., M.N. Bow et J. Halstead, *Canada, NATO and Arms Control*, Ottawa, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, *Issue Brief* n° 6, mars 1987, 27 p.

Comité des affaires internationales du Nouveau Parti Démocratique, «Les enjeux du Canada dans la sécurité commune», avril 1988, 41 p.

Keating, Tom et Larry Pratt, *Canada, NATO and the Bomb: Western Alliance in Crisis*, Edmonton, Hurtig Publishers Ltd., 1988, 246 p.

Sharpe, J.L., «The Maple Leaf in Europe», *NATO's Sixteen Nations*, vol. 33, n° 3, 1988, p. 82-87.

Sloan, Stanley, *NATO's Future. Toward a New Transatlantic Bargain*, National Defense University Press, Washington D.C., 1985, 243 p.

Turner, John, «Building the Canadian Nation: Sovereignty and Foreign Policy in the 1990s», *Discours prononcé à la Troisième Conférence du Canada*, Vancouver, 7 février 1988.

RENVOI

Le budget de la Défense : programmes et achats

20. LES FORCES NUCLÉAIRES À COURTE PORTÉE

CONTEXTE

Au cours des dernières années, la question de la modernisation des forces nucléaires à courte portée (SNF) de l'OTAN a pris de plus en plus d'importance. Pendant les années 1980, en vertu de diverses décisions prises par l'Alliance atlantique, celle-ci a réduit la quantité de ses forces nucléaires de théâtre. Non seulement elle a éliminé unilatéralement environ 2 400 systèmes à courte portée, mais encore elle s'est départie d'un nombre important de ses engins à portée intermédiaire et moyenne, conformément aux dispositions du Traité de 1987 sur les FNI. Cependant, la volonté de conserver des forces de dissuasion crédibles face aux arsenaux du Pacte de Varsovie a incité les pays de l'Alliance à convenir qu'il fallait, parallèlement aux réductions, s'engager à moderniser les systèmes nucléaires à courte portée restant encore dans l'arsenal. Les membres de l'OTAN ont affirmé ce principe en 1983, à une réunion tenue par le Groupe des plans nucléaires à Montebello (Canada), et ils les ont réitérés dans divers communiqués de l'OTAN par la suite. Les plans de modernisation prévoient notamment le remplacement, par un modèle amélioré, de quatre-vingt-huit missiles *Lance* actuellement déployés en Europe. La question des systèmes à venir devait être débattue par l'Alliance en 1992.

Cependant, tous les alliés ne partageaient pas le même enthousiasme pour la modernisation. Les États-Unis et la Grande-Bretagne appuyèrent tout d'abord fermement les plans formulés en ce sens, en faisant valoir que la modernisation des SNF s'imposait pour compenser la prépondérance du Pacte de Varsovie au chapitre des forces classiques et pour ainsi garantir à l'OTAN une force de dissuasion crédible. D'autres pays alliés, notamment l'Allemagne de l'Ouest, manifestèrent une certaine réserve face aux plans en question, car une proportion écrasante des armes déployées l'étaient sur leur territoire, ce qui mettait davantage ces pays en péril.

En avril 1989, le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl demanda que des négociations soient amorcées immédiatement sur les SNF et que l'on rapporte à plus tard, soit jusqu'après la tenue des élections de 1990 en Allemagne fédérale, la décision finale sur le déploiement d'un modèle amélioré du missile *Lance*. Les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui préféraient tous deux obtenir rapidement un engagement en faveur de la modernisation et reporter à une date indéterminée l'étude du dossier concernant les SNF, rejetèrent cette demande. Les initiatives prises par Moscou au chapitre de la limitation des armements accentuèrent encore plus l'impasse où les Alliés occidentaux étaient enfermés. Le 12 mai 1989, en effet, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, annonça, dans un effort pour accroître les

pressions en faveur de l'élimination de tous les systèmes nucléaires de théâtre, le retrait unilatéral d'Europe de l'Est de 500 ogives nucléaires à courte portée .

Dans les semaines suivantes, les pourparlers menés entre les alliés occidentaux favorisèrent une certaine ouverture vers la conclusion d'un compromis. Quand le sommet de l'OTAN se tint à Bruxelles, les 29 et 30 mai 1989, Washington avait accédé à la demande de Bonn de reporter la décision finale sur le déploiement d'un nouveau missile pour remplacer le *Lance*, et les Américains avaient aussi esquissé un plan sur l'amorce de discussions avec Moscou au sujet des systèmes nucléaires à courte portée. Cependant, les questions de savoir quand les négociations commenceraient, quelles réductions on espérait opérer et quand l'Alliance réaffirmerait la nécessité de mettre au point un modèle amélioré du *Lance* restèrent en suspens.[1]

Au sommet du 29 mai 1989, les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN ont convenu de négocier avec Moscou une élimination «partielle» des SNF, une fois amorcée la réduction des FCE. Toutefois, les réductions mêmes des forces nucléaires à courte portée ne commenceraient qu'une fois totalement mis en oeuvre un accord conclu sur les FCE. Quant à la modernisation des systèmes *Lance*, les Alliés ont réaffirmé que les forces nucléaires devaient éviter de tomber en désuétude, et ils ont ajouté que la question du remplacement du *Lance* serait étudiée en 1992, à la lumière de «l'ensemble des développements en matière de sécurité».[2]

Le 6 juillet 1989, Mikhaïl Gorbatchev annonça que l'URSS réduirait «sans tarder» le nombre de ses missiles à courte portée, si l'OTAN acceptait d'entreprendre des négociations sur ces engins. La proposition soviétique semblait viser à obliger l'OTAN à repenser la position qu'elle avait adoptée à son sommet (à savoir que des pourparlers sur les SNF ne pourraient commencer qu'une fois signé et mis en oeuvre un accord sur les FCE), mais les Alliés ne bougèrent pas d'un iota.

Pendant une réunion de deux jours que le Groupe des plans nucléaires tint au Portugal en octobre 1989, les ministres de la Défense de l'OTAN se sont réjouis à l'annonce de réductions unilatérales de ses forces par le Pacte de Varsovie, mais ils ont fait observer qu'une telle mesure ne modifierait pas vraiment la capacité nucléaire du Pacte, ni surtout son écrasante supériorité au chapitre des engins nucléaires à courte portée. Par conséquent, les ministres de la Défense ont réaffirmé l'engagement de l'OTAN en faveur d'une stratégie de dissuasion

---

1 «Compromise on Missiles Heads Off NATO Rift», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 5, juin-juillet 1989, p. 22.

2 *Ibid.*, p. 23 et 27.

«fondée sur une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles adéquates et efficaces qui seraient maintenues à jour là où ce serait nécessaire; en ce qui concerne les forces nucléaires, des systèmes à lanceurs terrestres, navals et aériens, y compris des missiles basés à terre, sont, dans les circonstances actuelles et aussi loin que l'on puisse le prévoir, requis en Europe.»[3] Parallèlement, le GPN a exhorté l'Union soviétique à ramener unilatéralement le nombre de ses missiles à courte portée aux niveaux alors pratiqués par l'OTAN.

Dans sa déclaration d'ouverture, au moment d'une conférence de presse tenue après la réunion du GPN, le Secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Woerner, a déclaré que «même si nous parvenons à un équilibre des forces conventionnelles en Europe, il nous faudra encore des forces nucléaires modernes et surviables pour garantir un régime crédible de dissuasion».[4] Malgré tout, le GPN a donné ordre d'entreprendre une étude sur le rôle des armes nucléaires en Europe occidentale, une fois que les forces conventionnelles de l'URSS auront été réduites. Parlant de cet effort, un haut fonctionnaire américain a dit que c'était une étude conceptuelle dont l'objet était d'établir pourquoi les Occidentaux possèdent des armes nucléaires, quel rôle elles jouent dans la stratégie de l'OTAN, et si la conclusion d'un accord sur les FCE (Forces conventionnelles en Europe) changerait quoi que ce soit à l'état des choses.[5]

L'ampleur des changements qui se sont produits en Europe et en Union soviétique dans la deuxième moitié de 1989 et au début de 1990, et la vitesse à laquelle ils ont eu lieu ont forcé les dirigeants de l'OTAN à revoir leurs plans sur le déploiement des armes nucléaires à courte portée basées au sol en Europe. Au départ, prenant en compte l'inéluctabilité de la réunification allemande, l'Alliance a commencé à s'interroger sur les solutions de rechange relativement au lieu de déploiement des armes nucléaires alors basées en Allemagne de l'Ouest. On envisagea ainsi d'entreposer en Grande-Bretagne et en Italie, en pièces détachées, les missiles devant remplacer le *Lance*, de manière à pouvoir les y monter rapidement en temps de crise; l'Alliance pourrait aussi redéployer ses escadres aériennes à capacité nucléaire dans d'autres pays que l'Allemagne de l'Ouest, y compris la France.[6] Aux termes de cette dernière option, l'OTAN aurait, dit-on, prévu des négociations immédiates avec l'Union soviétique sur

---

3 OTAN, *Communiqué*, M-NPG-2(89)30, 25 octobre 1989.

4 OTAN, *Communiqué* (89)3, 25 octobre 1989.

5 «NATO Ministers Order A-arms Study», *The Gazette*, 25 octobre 1989, p. H10.

6 Voir : Peter Adams et Caleb Baker, «Politics May Push New Lance to Britain», *Defense News*, 5 février 1990, p. 1 et 53; et Peter Pringle, «Bush to Seek NATO Nuclear Bases in France», *Ottawa Citizen*, 19 avril 1990, p. A12.

l'élimination des missiles nucléaires basés au sol restant encore en Europe et sur le retrait unilatéral par l'OTAN de 1 600 obus d'artillerie à tête nucléaire.

En mars 1990, Les Aspin, président du *US House Armed Services Committee*, a révélé que, d'après la dernière analyse faite par le Pentagone, l'Alliance occidentale était en mesure, pour la première fois depuis la fin de la guerre, de repousser une invasion soviétique classique en Europe, sans recourir aux armes nucléaires.[7]

La réévaluation progressive du rôle des SNF dans la stratégie de l'OTAN a atteint son paroxysme en avril 1990 quand on a appris que le gouvernement Bush travaillait à un plan de limitation des armements qui prévoyait notamment l'annulation du déploiement en Allemagne de l'Ouest des missiles devant remplacer les engins *Lance*. L'annonce officielle d'un tel plan ne devait pas avoir lieu avant une consultation avec les Alliés, mais le Pentagone suspendit discrètement tout travail de mise au point du missile en avril. Des experts gouvernementaux ont alors semblé admettre que la valeur d'armes nucléaires à courte portée qui exploseraient sur le territoire d'une Allemagne réunifiée ou de pays est-européens dirigés par des gouvernements démocratiquement élus était douteuse.[8] Au lieu du missile de remplacement, l'OTAN se mit à étudier sérieusement des plans portant sur le déploiement en Europe occidentale d'un missile tactique air-surface à capacité nucléaire (TASM), qui serait monté sur des avions. Cet engin, également connu sous le nom de SRAM-T (missile tactique d'attaque à courte portée), est censé entrer en service en 1995, soit à l'époque même où le missile de remplacement du *Lance* aurait été déployé.

Le 3 mai 1990, le président Bush annonça officiellement la décision d'annuler les travaux concernant l'engin de remplacement. Il proposa en même temps d'entamer plus tôt des négociations avec l'URSS au sujet des missiles et de l'artillerie nucléaires à courte portée en Europe. À l'origine, il avait été prévu de n'amorcer ces pourparlers qu'une fois signé un traité sur les FCE et seulement après qu'on en aurait entrepris la mise en oeuvre. Les Américains proposaient maintenant d'entamer lesdites négociations après la signature du traité, mais sans en attendre la mise en application. Le président Bush fit aussi savoir qu'il avait ordonné l'arrêt des travaux de modernisation des systèmes d'artillerie nucléaire. Les ministres des Affaires

---

7 Molly Moore, «Pentagon Said to Imply Need for Atom Arms in Europe Has Faded», *Washington Post*, 14 mars 1990, p. A12.

8 Michael R. Gordon, «Bush Plans to Cut Short-Range Arms in Germany», *New York Times*, 19 avril 1990, p. A12.

étrangères de l'OTAN ont adopté ces propositions, pendant une réunion tenue à Bruxelles le jour même où elles ont été divulguées.

Plus tard en mai, à une réunion du Groupe des plans nucléaires à Kananaskis (Alberta), les seize pays membres de l'OTAN n'ont pas réussi à s'entendre sur les détails de la nouvelle politique nucléaire. La plupart soutenaient que les armes nucléaires devaient continuer à faire partie intégrante des forces de dissuasion de l'OTAN en Europe occidentale, mais les Hollandais et les Allemands affirmaient qu'il fallait retirer les obus d'artillerie nucléaire du sol ouest-allemand rapidement, et de préférence avant la fin de 1991. Plus prudents, les Américains croyaient qu'il convenait de décider de l'avenir de l'artillerie nucléaire dans le cadre d'un examen approfondi de la stratégie et de la position nucléaires de l'OTAN.

Dans le communiqué final émis à Kananaskis, les ministres ont reconnu que, si les éléments principaux de la politique nucléaire de l'OTAN demeuraient valables, il fallait malgré tout réexaminer à quels critères qualitatifs et quantitatifs les forces nucléaires sub-stratégiques de l'OTAN allaient devoir satisfaire dans l'avenir. Plus précisément, ils ont souligné que les changements survenus en Europe de l'Est et la perspective de la conclusion d'un traité sur les FCE avaient rendu moins nécessaires les systèmes nucléaires à très courte portée, tandis que les engins nucléaires sub-stratégiques offrant une souplesse d'emploi et une portée plus grande assumeraient relativement plus d'importance (aux yeux de certains, c'était là favoriser l'adoption des TASM).[9] Les ministres ont donc bien accueilli la décision du président Bush d'annuler le programme de remplacement des *Lance* et de moderniser davantage les obus d'artillerie nucléaire américains en Europe.

Dans le cadre de cette réévaluation, l'OTAN a instruit le général américain John Galvin, Commandant suprême des forces alliées en Europe, d'entreprendre une étude détaillée sur les forces nucléaires nécessaires et de définir ainsi les besoins minimums à ce chapitre, compte tenu de la nouvelle conjoncture est-européenne et à supposer qu'un traité soit signé sur les FCE. On s'attendait à ce que les TASM deviennent le fondement de l'arsenal nucléaire de l'OTAN dans l'avenir, mais le Secrétaire général Manfred Woerner a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de tenir d'urgence un débat sur les mérites politiques des TASM, étant donné que les engins *Lance* resteront en service jusqu'en 1995.[10]

---

9 OTAN, *Communiqué*, M-NPG-1(90)24, 10 mai 1990.

10 «NATO Review of Nuclear Forces Centers on Tactical Air-to-Surface Missiles», *Aviation Week and Space Technology*, vol. 132, nº 20, 14 mai 1990, p. 29-30.

Le 5 juin 1990, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a annoncé que l'Union soviétique retirerait unilatéralement d'Europe centrale soixante lanceurs de missiles nucléaires tactiques, 250 systèmes d'artillerie atomique et 1 500 ogives nucléaires. L'OTAN a réagi avec circonspection; M. Baker a déclaré qu'il était difficile de savoir combien de ces systèmes devaient de toute façon être retirés en vertu de la déclaration faite à l'ONU par M. Gorbatchev en décembre 1988 sur la réduction unilatérale des troupes soviétiques. M. Baker a ajouté que ces armes seraient enlevées de toute manière, à mesure que les troupes soviétiques quitteraient la Tchécoslovaquie, la Hongrie et, finalement, l'Allemagne de l'Est.[11]

Réunis à Turnberry (Écosse) les 7 et 8 juin dernier, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont officiellement sanctionné la proposition du président Bush, à savoir que les négociations sur les engins nucléaires américains et soviétiques à courte portée déployés en Europe commencent peu après la conclusion d'une entente sur les FCE. Le 15 juin, on a appris que l'Union soviétique avait proposé aux États-Unis d'amorcer rapidement lesdites négociations, soit en septembre ou en octobre, avant la signature d'un traité sur les FCE.[12] Les États-Unis et d'autres dirigeants de l'OTAN ont cependant rejeté cette offre qui, semble-t-il, préconisait d'inclure dans les pourparlers les systèmes nucléaires français à courte portée ainsi que les systèmes air-sol et sol-sol.[13]

Malgré l'annulation du programme de remplacement des engins *Lance*, la décision de renoncer à la modernisation de l'artillerie nucléaire en Europe, et la volonté claire et nette d'amorcer des négociations sur les SNF dès la signature d'un traité sur les FCE, les dirigeants de l'Alliance ont décidé, à la fin de juin, de ne pas adopter une politique de non-recours en premier aux armes nucléaires en cas de guerre. En prenant cette décision, les Alliés occidentaux éliminaient effectivement du réexamen de la stratégie, qui devait commencer en juillet au sommet de l'OTAN à Londres, la question du recours en premier à l'arme atomique.[14]

---

11 Thomas L. Friedman, «Soviets Promise to Pull Back Some Tactical Nuclear Arms», *New York Times*, 6 juin 1990, p. A10.

12 Agence de presse Reuter, «Nuclear Arms Talks Proposal Rebuffed», *Globe and Mail*, 16 juin 1990, p. 7.

13 Edward Cody, «Soviets Ask Ban on Short-Range Arms», *Washington Post*, 16 juin 1990, p. A19.

14 R. Jeffrey Smith, «NATO Again Rejects "No First Use" Policy», *Washington Post*, 28 juin 1990, p. A36.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Dans un discours prononcé le 26 mai 1990 au Collège Humber de Toronto, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré : «L'OTAN doit revoir de toute urgence et globalement tous les aspects de sa stratégie nucléaire et conventionnelle. Il est peu sensé de conserver des armes nucléaires dont les seuls objectifs peuvent être nos nouveaux amis en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est.»[15] D'aucuns ont tout d'abord cru comprendre que le Canada avait rejeté la politique traditionnelle de l'OTAN consistant à conserver des armes nucléaires en Europe.[16] Mais des porte-parole des Affaires extérieures s'empressèrent de préciser que, dans sa déclaration, M. Clark avait uniquement fait allusion aux missiles et systèmes d'artillerie nucléaires à courte portée, basés au sol.

Pendant leur réunion de Kananaskis (Alberta), les 10 et 11 mai, les ministres de la Défense de l'OTAN ont évoqué la position du Canada sur le déploiement des TASM en Europe. Un haut fonctionnaire canadien a alors déclaré que son pays n'avait pas encore choisi les systèmes nucléaires dont il appuierait le déploiement.[17]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 17 mai 1990, après la réunion de Kananaskis, le député néo-démocrate Bill Blaikie a tenu au ministre de la Défense, M. McKnight les propos suivants : «Cette conférence et la performance là-bas du ministre de la Défense ont déçu beaucoup de Canadiens. Le ministre n'a fait preuve d'aucune autorité sur la question de la modernisation des armes nucléaires.» Il a poursuivi en disant : «Pourquoi le gouvernement canadien ne s'oppose-t-il pas à toute modernisation des armements et ne préconise-t-il pas non seulement la suppression des missiles sol-air, mais encore des missiles de croisière air-air et mer-air ?»[18] M. McKnight a répondu qu'il

---

15 Joe Clark, «Notes de discours - Collège Humber», Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclarations*, 90/32, 26 mai 1990, p. 3.

16 Paul Mooney, «NATO Policy in Europe Outdated, Says Clark», *Ottawa Citizen*, 27 mai 1990, p. 1.

17 Canadian Press, «No Change in NATO Policy -- External Affairs Officials», *Gazette* (Montréal), 28 mai 1990, p. 8.

18 *Débats de la Chambre des communes*, 17 mai 1990, p. 11558-11559.

accueillait favorablement la décision du président Bush d'annuler le programme de modernisation des engins *Lance* et de l'artillerie nucléaire. Il a toutefois exprimé une réserve :

> Même si la formulation de sa question laisse entendre le contraire, le député comprend sans aucun doute qu'il n'est pas possible de faire comme si la technologie nucléaire n'existait pas. Pour assurer la défense des pays de l'OTAN, il nous faut compter sur le pouvoir dissuasif d'armements qui assurent la paix en Europe depuis 45 ans.[19]

M. Blaikie est resté sur sa position : «Pourquoi tant chercher à maintenir des moyens de défense contre des gens qui ne sont plus nos ennemis, s'ils l'ont jamais été ?»[20]

Le 31 mai, M. Clark a répété devant la Chambre ce qu'il avait déclaré au Collège Humber au sujet des armes nucléaires en Europe. M. Blaikie a répondu «qu'il nous serait beaucoup plus facile de croire que les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont fidèles à l'esprit de la politique gouvernementale, si le ministre de la Défense nationale ne venait pas rompre le charme... [en nous servant] le discours type sur l'OTAN, qui dit que la structure de l'armement en place a assuré la paix pendant 45 ans...»[21] M. Blaikie a ajouté qu'une des façons dont le Canada pourrait montrer la voie sur cette question consisterait à décider de participer dans l'avenir à la mise à l'essai de nouveaux systèmes d'armes tels que «des missiles tactiques air-sol et d'autres armes nucléaires pouvant éventuellement remplacer les missiles basés au sol (le *Lance* et son successeur), qui ont été supprimés».[22] M. Clark a répondu en ces termes :

> Je tiens à assurer au député et à la Chambre que tant le gouvernement que l'OTAN suivent l'évolution de la politique sur les armes stratégiques nucléaires à laquelle j'ai fait allusion. Il en a été question aux assemblées tenues récemment à Kananaskis, au Canada, et aux réunions auxquelles mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a participé à Bruxelles la semaine dernière. Ce sujet est à l'ordre du jour de l'assemblée de l'OTAN mercredi prochain à Turnberry, en Écosse.

---

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*

21 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12101.

22 *Ibid.*, p. 12102.

> Le Canada va assister à ces pourparlers, non pas pour exprimer son désaccord, mais pour essayer d'influencer et d'orienter le consensus de l'Alliance.[23]

Le député libéral Lloyd Axworthy a poursuivi sur le thème abordé par M. Blaikie, en soulignant les aspects suivants :

> D'une part, le ministre de la Défense nationale a participé à une réunion de l'OTAN en Alberta il y a deux ou trois semaines, a approuvé le principe de conserver les armes nucléaires à l'OTAN et a déclaré qu'il en serait ainsi. D'autre part, samedi soir, la semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures disait que nous ne devrions peut-être pas le faire. Qui peut-on croire ? Quel ministre parle au nom du gouvernement ? C'est difficile à dire.[24]

Le député conservateur Gerve Fretz a répondu que, tout au long de l'histoire de l'OTAN, les armes nucléaires avaient fortement découragé tout conflit militaire et que, par conséquent, l'Alliance avait raison d'en conserver. Cependant, l'évolution des relations Est-Ouest et la perspective d'un traité sur les FCE donnent à penser que l'OTAN a sans doute moins besoin de déployer des armes de théâtre : «Toujours dans cet esprit, le Canada et les autres pays membres de l'Alliance ont applaudi à la décision de l'administration Bush, qui a mis un terme à la modernisation de l'artillerie nucléaire déployée en Europe et à la mise au point d'un missile devant remplacer le *Lance*.»[25]

Le 5 juin 1990, le député libéral Jesse Flis a critiqué le ministère des Affaires extérieures en faisant valoir que celui-ci avait rejeté la politique de l'OTAN consistant à conserver des armes nucléaires en Europe, tandis qu'aux dires d'autres hauts fonctionnaires, le Canada continuait à appuyer la stratégie préconisant le maintien d'une combinaison d'armes nucléaires et conventionnelles là-bas. M. Flis a poursuivi en soulignant que, si l'OTAN renonçait à ses armes nucléaires en Europe, l'Union soviétique se montrerait sans doute moins craintive face à la réunification allemande. Finalement, le député a tenu les propos suivants :

> Je suis persuadé que la demande d'une réévaluation des priorités globales par la communauté internationale serait renforcée si l'on

---

23 *Ibid.*, p. 12105.

24 *Ibid.*, p. 12125.

25 *Ibid.*, p. 12142.

> isolait les États-unis, la Grande-Bretagne et la France, seuls membres de l'OTAN qui mettent au point des armes nucléaires aéroportées pour remplacer les missiles terrestres et l'artillerie et si on les présentait comme des pays aux politiques erronées et dépassées.[26]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bosch, Olivia (sous la dir. de), *Short-Range Nuclear Forces: Modernisation and Arms Control*, Londres, The Council for Arms Control, 1989, 74 p.

Cannon, Michael W., «Battlefield Nuclear Weapons and Tactical Gridlock in Europe», *Military Review*, vol. 59, n° 10, octobre 1989, p. 52-65.

Collet, André, «Les missiles tactiques», *Défense nationale*, novembre 1989, p. 151-163.

Feinstein, Lee, «Bush "Terminates" New Lance», *Arms Control Today*, vol. 20, n° 4, mai 1990, p. 27.

Payev, Pavel (et coll.), «Is a Third Zero Attainable?», *International Affairs*, Moscou, n° 4, avril 1990, p. 3-12.

Rauf, Tariq, «The Next Step After INF: The Elimination of US-USSR SNF», Ottawa, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, *Arms Control Communiqué*, n° 68, 10 mai 1990, 8 p.

Sigal, Leon, «The Case for Eliminating Battlefield Nuclear Weapons», *Arms Control Today*, vol. 19, n° 7, septembre 1989, p. 15-20.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Barrett, John, «NATO's Flexible Response Strategy After the INF Agreement», *Revue canadienne de défense*, vol. 18, n° 3, hiver 1988, p. 9-17.

---

[26] *Débats de la Chambre des communes*, 5 juin 1990, p. 12322.

Bertram Christoph, «The Implications of Theater Nuclear Weapons in Europe», *Foreign Affairs*, vol. 60, n° 2, hiver 1981-1982, p. 305-326.

Biddle, Stephen D. et Peter Feaver, (sous la dir. de), *Battlefield Nuclear Weapons, Issues and Options*, Boston, Université Harvard, Centre for Science and International Affairs, *CSIA Occasional Papers*, n° 5, 1989, 156 p.

Elliot, David C., «Project Vista and Nuclear Weapons in Europe», *International Security*, vol. 2, n° 1, été 1986, p. 163-183.

Freedman, Lawrence, *The Evolution of Nuclear Strategy*, New York, St. Martin's Press, 1981, 473 p.

Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, *Tactical Nuclear Weapons: European Perspectives*, Londres, Taylor and Francis Ltd., 1978, 371 p.

Kelleher, Catherine McArdle, «Managing NATO's Tactical Nuclear Operations», *Survival*, vol. 30, n° 1, janvier-février 1988, p. 59-78.

Mearsheimer, John J., «Nuclear Weapons and Deterrence in Europe», *International Security*, hiver 1984-1985, p. 19-46.

RENVOIS

Les négociations sur les forces conventionnelles en Europe (FCE)

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

21. LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION

CONTEXTE

Le maintien de la paix peut se définir comme l'emploi, sous les auspices d'une autorité internationale reconnue, de forces militaires, paramilitaires ou civiles dans une région où sévit un conflit politique, afin d'y rétablir ou d'y maintenir la paix. Il s'agit de permettre aux parties de se désengager, puis de les convaincre qu'elles peuvent régler leurs différends par des négociations. Les opérations de maintien de la paix vont de missions non armées qui ont pour seul rôle d'observer et de remettre des rapports, après enquête, supervision et contrôle, à l'interposition de formations et d'unités militaires armées entre les parties.[1]

À la fin des années 1940, des missions internationales d'observation ont été mises en place le long de la frontière indo-pakistanaise et au Moyen-Orient, après la guerre israélo-arabe de 1948. En 1950, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution intitulée «L'union pour le maintien de la paix» qui l'autorisait à recommander les mesures qu'elle jugeait nécessaires pour préserver la paix internationale. La même année, une résolution du Conseil de sécurité, proposée par les États-Unis en l'absence de l'Union soviétique, aboutit à la création d'un commandement militaire unifié pour repousser l'offensive nord-coréenne contre la Corée du Sud. Cette initiative, qui créait un précédent, ne s'est jamais répétée.[2] La première opération de maintien de la paix d'envergure que mena l'ONU consista à envoyer une Force d'urgence (FUNU) en Égypte, avec l'aide déterminante du Canada, pour superviser le cessez-le-feu qui suivit la crise de Suez, en 1956. Depuis lors, les Nations Unies ont dépêché des missions de maintien de la paix et d'observation dans des régions en conflit, dont le Congo, Chypre, le Moyen-Orient et l'Indochine. En 1988, le prix Nobel de la paix a été décerné aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies.

---

1 Colonel R.B. Mitchell, «Peacekeeping and the Canadian Army in the 21st Century» (document présenté pendant le colloque sur «Le rôle de l'armée canadienne au 21e siècle», organisé par le *Royal United Services Institute of Nova Scotia* et le *Centre for Foreign Policy Studies*, Université Dalhousie, Halifax, 17 mars 1989), p. 2-3.

2 Les opérations des Nations Unies en Corée (1950 et 1953) et la Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations Unies, ou CAMCNU (1954 à nos jours) n'entrent pas dans la définition actuelle du maintien de la paix. (*Les opérations de maintien de la paix*, ICPSI, *Fiche d'information* n° 4, octobre 1988, mise à jour et rééditée en mars 1989, p. 2.) Un attaché canadien est en poste auprès de la CAMCNU dans le groupe consultatif des pays participants.

Outre qu'il a participé à dix-sept missions de maintien de la paix, le Canada a aussi contribué à cinq autres missions hors du cadre de l'ONU, à savoir : la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC), créée en 1954 pour surveiller le cessez-le-feu au Cambodge, au Laos et au Vietnam; l'organisme qui lui a succédé, la Commission internationale de supervision et de contrôle (CISC), créée en 1973; le Groupe d'observateurs au Nigéria (GON), mis sur pied pour surveiller le déroulement des élections dans ce pays en 1968; la Force de surveillance du Commonwealth, fondée en 1979 pour suivre les élections au Zimbabwe; et la Force multinationale d'observation dans le Sinaï (FMO), chargée de veiller au respect des dispositions de sécurité prévues par le Traité de paix égypto-israélien de 1979. La participation du Canada au FMO, qui a commencé en 1986, consistait en l'envoi sur place de 128 hommes qui assuraient le transport par hélicoptère des troupes et des observateurs civils. En mars 1990, Ottawa a retiré son unité d'hélicoptères pour ne plus maintenir que vingt-cinq de ses soldats au maximum au sein de la mission.

À l'heure actuelle, le Canada participe aux sept missions de maintien de la paix de l'ONU suivantes. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), créée en 1974 après la guerre de 1973 au Moyen-Orient, a pour tâche d'observer et de maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Deux cent vingt-huit Canadiens, sur les quelque 1 300 casques bleus présents, s'occupent de la logistique, des communications et d'autres services techniques. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) est une mission d'observation mise sur pied en 1948 pour observer et maintenir le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité et pour superviser les accords généraux d'armistice de 1949 entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Sur un total d'environ 299 hommes, la force compte 20 Canadiens. La Force des Nations Unies à Chypre (FNUC), mise sur pied en 1964, après le déclenchement des hostilités entre les communautés grecque et turque de l'île. Les 575 Canadiens de la FNUC, qui est forte de quelque 2 100 hommes, ont pour tâche d'assurer la surveillance du cessez-le-feu et de régler les différends entre factions rivales dans un secteur comprenant la capitale, Nicosie (voir *LA POSITION ACTUELLE DU CANADA* dans le présent chapitre). Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (GOMNUIP), créé en 1949 pour superviser le cessez-le-feu entre ces deux pays dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Le Canada lui fournit des avions *Hercules* qui assurent la rotation semestrielle du quartier général du Groupe entre Srinagar (Inde) et Rawalpindi (Pakistan), et vice-versa.

Plus récemment, en 1988, le Canada a accepté de participer à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP). Cette opération a été mise sur pied en mai 1988 pour surveiller le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan ainsi que le rapatriement volontaire des réfugiés. Dix pays ont pris par à cette mission, chacun fournissant

au départ cinq officiers. Un Canadien se trouvait en poste à Islamabad et quatre autres à Kaboul, avec deux groupes d'observation de l'UNGOMAP. Au 1er mai 1989, le nombre des officiers canadiens a été ramené à trois, répartis comme suit, deux à Islamabad et un à Kaboul. En janvier 1990, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé le mandat de l'UNGOMAP de deux mois. À la fin de ce mandat, le 15 mars 1990, le Secrétaire général de l'ONU a créé l'Office du Secrétaire général des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (OSGAP). Un Canadien continue de servir dans cette mission.

En janvier et février 1989, le Canada a commencé à participer au Programme de formation à la détection des mines et au déminage (MACPT), qui est un vaste programme d'aide humanitaire à l'Afghanistan placé sous les auspices des Nations Unies. Notre pays a fourni une équipe de treize militaires, pour enseigner des techniques de déminage aux réfugiés afghans du Pakistan. Le MACPT, qui se poursuit, ne répond pas à la définition actuelle des opérations de maintien de la paix, mais on le considère comme un programme d'«édification de la paix».

Le 9 août 1988, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, et le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, ont annoncé que le Canada avait accepté de participer à un Groupe d'observateurs militaires en Iran-Iraq (GOMNUII). Cette opération, mise sur pied par le Conseil de sécurité des Nations Unies, fournissait au départ 350 observateurs militaires non armés venant de vingt-quatre pays, ayant pour tâche de surveiller le cessez-le-feu entré en vigueur le 20 août 1988. En tout, le Canada a envoyé 525 personnes, qui ont mis en place un réseau de transmissions entièrement autonome pour toutes les communications du Groupe le long des 1 200 kilomètres de la frontière irano-irakienne, plus quinze soldats observateurs, qui restent au sein de la force des Nations Unies. Ces soldats sont arrivés à Bagdad le 16 août 1988, suivis par les membres de l'équipe de transmissions, qui est rentrée au Canada entre novembre et la mi-décembre 1988.[3] Dans sa reconduction la plus récente, le mandat du GOMNUII a été prolongé par le Conseil de sécurité de l'ONU jusqu'en septembre 1990.

En février 1989, le Conseil de sécurité a créé le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), qu'il a chargé de surveiller l'application des accords du plan de paix en Namibie signés le 22 décembre 1988. Le Canada a fourni 301 soldats à cette force de maintien de la paix, qui comptait 4 650 membres. En outre, cent agents de la GRC ont rejoint les rangs de la police du GANUPT pour surveiller l'application de la loi par la police

---

3 Gouvernement du Canada, *Communiqué*, n° 171, 9 août 1988; ministère de la Défense nationale, *Communiqué* AFN: 89/88; «Canadian Team Arrives in Iraq to Observe Truce», *Toronto Star*, 16 août 1988, p. 7; et Paul Koring, «UN Signallers Return Home Via Moscow», *Globe and Mail*, 5 octobre 1988, p. A8.

namibienne et protéger les installations et le personnel électoraux. Une fois passées les élections de novembre 1989 et l'accession officielle de la Namibie à l'indépendance, en mars 1990, la majorité du contingent canadien et des agents de la GRC est rentrée au Canada dans les premiers mois de 1990. Les derniers éléments sont rentrés à la mi-avril, à la fin de la mission du GANUPT (voir *LA POSITION ACTUELLE DU CANADA* dans le présent chapitre).

En décembre 1988, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité d'envoyer une mission de vérification en Angola pour s'assurer du redéploiement vers le nord et du retrait complet des Cubains présents dans ce pays. (Cette décision résultait de l'accord régional signé officiellement en décembre 1988 par les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba et qui prévoyait le retrait total des soldats cubains engagés dans la guerre civile angolaise). Le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) est de trente et un mois, soit de janvier 1989 à juillet 1991. Le groupe de vérification se compose de soixante-dix observateurs militaires et de vingt civils venant des pays suivants : Algérie, Argentine, Brésil, Congo, Tchécoslovaquie, Inde, Jordanie, Norvège, Espagne et Yougoslavie. Le Canada n'a pas été invité à participer à l'UNAVEM.[4]

Le 7 novembre 1989, le Conseil de sécurité a mis sur pied le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (connu sous son acronyme espagnol, ONUCA) afin de vérifier sur place que les groupes rebelles de la région ne reçoivent plus d'aide et de surveiller les frontières des cinq États centraméricains. Il était prévu, au départ, que le groupe compterait 675 personnes, soit 260 observateurs militaires et du personnel de soutien naval et aérien, et médical et administratif. Le groupe, dont le quartier général se trouve à Tegucigalpa (Honduras), a des bureaux de liaison dans les autres capitales centraméricaines. Ses observateurs militaires viennent du Canada, de Colombie, d'Irlande, d'Espagne et du Venezuela, ses spécialistes en logistique, du Canada et du Venezuela, et ses éléments civils, d'Allemagne de l'Ouest.

Deux autres organes ont été créés pour compléter le travail de l'ONUCA. La Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) a été mise sur pied conjointement par les Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA) afin d'aider au rapatriement et à la réinstallation des *contras* nicaraguayens. Quant à la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral du Nicaragua (ONUVEN), elle a été fondée pour suivre les élections nicaraguayennes prévues pour le 25 février 1990. Le Canada

---

4 Paul Lewis, «Security Council Votes to Send a Force to Angola», *New York Times*, 21 décembre 1988, p. A7; et James Brooke, «U.N.'s Angola Mission to Take Cuba at its Word», *New York Times*, 8 janvier 1989, p. A5.

a fourni huit observateurs civils à l'ONUVEN et engagé quelque 170 militaires dans les opérations de l'ONUCA et de la CIAV (voir *LA POSITION ACTUELLE DU CANADA* dans le présent chapitre).

En 1989 et 1990, environ 1 100 membres des forces armées canadiennes se sont trouvés en poste en divers points du monde pour des missions de maintien de la paix. Les gouvernements canadiens successifs ont souligné que le Canada considère les opérations de maintien de la paix comme un élément du règlement des conflits, comme une contribution importante à la création de la conjoncture nécessaire pour apporter des solutions politiques à ces mêmes conflits. Le Canada, pour qui ces opérations constituent une mesure intérimaire dans le règlement de conflits régionaux, n'a cessé de réclamer que l'ONU renforce ses compétences en matière d'opérations de maintien de la paix, ainsi que leurs assises institutionnelles, financières et administratives. Les critères sur lesquels le Canada se fonde pour sa participation à de telles opérations sont énoncés comme suit dans le Livre blanc sur la défense de 1987 :

> Le gouvernement rend une décision après avoir vérifié si les opérations seront régies par un mandat clair et applicable; si les principaux antagonistes acceptent un cessez-le-feu et la participation du Canada aux opérations; s'il existe des chances réelles de voir les mesures prévues servir la cause de la paix et donner lieu, en définitive, au règlement du différend par la voie politique; si la grandeur numérique et la composition internationale de la force de maintien de la paix conviennent au mandat assigné et si la composition de cette force ne nuira pas aux relations que le Canada entretient avec d'autres États; si la participation du Canada aux opérations compromettra le respect d'autres engagements canadiens; si l'on a désigné une autorité unique qui a compétence pour assurer le soutien des opérations et pour exercer une influence sur les parties au différend; et si les activités du contingent canadien bénéficieront d'un soutien financier et logistique adéquat et équitable.[5]

Au sein même des Nations Unies, il y a litige sur plusieurs points concernant les opérations de maintien de la paix. Ainsi, on s'interroge sur leur efficacité, sur le soutien à leur apporter, sur leur financement et sur l'utilisation de la force par des casques bleus.

Plusieurs pays accumulent des dettes importantes à l'égard de l'ONU et certains refusent de verser les fonds destinés aux opérations de maintien de la paix. Les Nations Unies

---

5 Ministère de la Défense nationale, *Défis et engagements : une politique de défense pour le Canada*, Ottawa, 1987, p. 24.

estiment qu'au cours des toutes prochaines années, le coût de ces dernières passera à quelque 2,1 milliards de dollars, si les missions actuelles sont maintenues et si les conflits du Cambodge et du Sahara occidental sont réglés et que l'on requière la présence sur place de forces de maintien de la paix.[6] (Les besoins en hommes passeraient de 10 500 actuellement à 30 000.[7]) Fin 1989, l'arriéré des contributions des membres au budget courant de l'ONU s'élevait à environ 700 millions de dollars, auxquels s'ajoutaient 500 millions destinés au budget des opérations de maintien de la paix (pour un budget total de l'ONU atteignant 900 millions de dollars en 1989). En conséquence, de grandes opérations, comme celles du Liban et de Chypre, sont lourdement déficitaires, alors que les pays qui fournissent des soldats, comme le Canada, prennent généralement en charge l'essentiel de leurs propres dépenses. Pour l'exercice fiscal en cours, Ottawa a affecté plus de 40 millions de dollars aux opérations de maintien de la paix.[8]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Dans un discours prononcé le 26 septembre 1989, à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Affaires étrangères, M. Joe Clark, a évoqué «l'application de la technologie moderne au maintien de la paix» :

> En avril dernier, le Canada a terminé une étude globale qui avait pour but d'explorer l'utilisation de la surveillance aérienne sous toutes ses formes dans l'exécution des tâches de maintien de la paix qui incombent actuellement à la communauté internationale. Nous sommes arrivés à la conclusion que ces modes de surveillance, à partir d'aéronefs ou de satellites, pouvaient améliorer sensiblement l'efficacité des opérations de maintien de

---

6 James Bone, «The Price of Peacekeeping», *World Press Review*, vol. 36, n° 12, décembre 1989, p. 57.

7 Paul Lewis, «U.N. Chief Warns of Costs of Peace», *New York Times*, 11 décembre 1988, p. 4.

8 Voir note 6 ci-dessus; Andrew Cohen, «Blessed Are the Peacekeepers - But Costly: Canada's Role as Policeman under Review», *Financial Post*, 28 août 1989, p. 9; «UN Opens Annual Session, de Cuellar Calls for Funds to Aid Peace Efforts», *Ottawa Citizen*, 20 septembre 1989, p. A14; Fred Cleverley, «Canadians Pay a Bundle to Be UN Peacekeepers», *Winnipeg Free Press*, 6 novembre 1989, p. 7; «Strengthening UN Peacekeeping», *Disarmament Newsletter*, vol. 7, n° 6, décembre 1989, p. 12-13; et Thalif Deen, «Peacekeeping Deficit Grows», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 5, 3 février 1990, p. 191.

> la paix et des travaux connexes de vérification. Nous soumettrons cette étude aux Nations Unies. J'estime que cette initiative est importante en soi et aussi sur le plan symbolique. Elle représente le genre de travail concret et pragmatique nécessaire pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités croissantes en matière de maintien de la paix. Elle illustre par ailleurs l'un des buts fondamentaux de l'Organisation : mettre les découvertes de la technologie moderne au service de la paix et non de la guerre.[9]

Le 29 octobre 1989, après une visite de trois jours à Chypre, le ministre de la Défense, M. McKnight, a déclaré qu'il continuerait d'y avoir des soldats canadiens dans la Force des Nations Unies à Chypre (FNUC) aussi longtemps que l'on aurait besoin d'eux.[10] Le contingent actuel de 575 Canadiens est stationné dans le Secteur 3, qui commence dans les faubourgs de Nicosie pour s'étendre à l'intérieur de la ville le long de la «ligne verte» ou ligne de démarcation, dite aussi «zone tampon», et dans la campagne jusqu'au village de Louroujina, qu'il comprend. Depuis 1964, ce sont quelque 31 000 Canadiens qui ont servi dans la FNUC.[11]

Le 12 mars 1990, après une rupture des pourparlers entre dirigeants chypriotes grecs et turcs, pourparlers engagés à l'initiative des Nations Unies, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé aux deux parties de trouver une solution mutuellement acceptable qui permette de créer une fédération englobant les deux communautés se partageant deux régions, comme le préconisaient les accords conclus à un haut niveau en 1977 et 1979. L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, a déclaré que la résolution du Conseil était une «expression à peine voilée de déception» face à l'échec des récents pourparlers.[12] Le 24 mars 1990, s'adressant à un groupe d'étudiants du Collège B. Pearson du Pacifique, l'ambassadeur Fortier a affirmé qu'il ne faisait aucun doute que la FNUC empêchait les Chypriotes grecs et turcs de se battre entre eux, mais qu'il se pouvait qu'un jour, le Canada annonce qu'il est impossible de la maintenir indéfiniment. Il a ajouté qu'il semblait y avoir fort

---

9 Le très honorable Joe Clark, «Discours du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (...) à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 26 septembre 1989», ministère des Affaires extérieures, *Discours*, n° 89/45, p. 1

10 «Canada Will Keep Peacekeepers on Job», *Ottawa Citizen*, 29 octobre 1989, p. C1.

11 Tim Wakefield, «25 Years of UNFICYP», *Armed Forces*, vol. 8, n° 12, décembre 1989, p. 564.

12 Olivia Ward, «U.N. Signals Its Impatience with Peace Process in Cyprus», *Toronto Star*, 14 mars 1990, p. A22.

peu de volonté d'aboutir à un accord et que des pays comme le Canada étaient en train de se demander si la force de maintien de la paix était un élément du problème ou de la solution.[13]

Un rapport du Secrétaire général de l'ONU publié le 5 juin 1990 confirme que la FNUC connaît de graves problèmes financiers, avec un déficit cumulé de 179,3 millions de dollars.[14] (À l'heure actuelle, la Force de Chypre est la seule mission de maintien de la paix de l'ONU à être entièrement financée par des contributions volontaires des pays participants. Les autres le sont sur le budget principal de l'ONU ou par des cotisations spéciales des États membres.) On a également appris le même jour que le Canada avait envoyé depuis peu une nouvelle équipe de spécialistes du déminage dans la zone tampon qui sépare les deux communautés chypriotes.[15]

Le 15 septembre 1989, le contingent canadien du GANUPT a commencé une rotation de 237 des 253 membres qu'il comptait alors.[16] Le 26 septembre 1989, aux Nations Unies, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a annoncé que, si on le lui demandait, le Canada enverrait un contingent de la GRC en Namibie pour y surveiller le déroulement des élections de novembre.[17] Le 3 octobre 1989, le même ministre et le solliciteur général, M. Pierre Blais, faisaient savoir que le Canada avait accepté, à la demande officielle du Secrétaire général des Nations Unies, faite le 19 septembre 1989, de fournir au GANUPT une équipe de surveillance policière, dont les membres seraient recrutés au sein de la GRC, par appel à des volontaires. Cent agents de la GRC sont partis pour la Namibie le 17 octobre 1989, afin de grossir les rangs du personnel policier du GANUPT, dont les membres venaient de vingt-quatre pays. Pendant six mois, leurs tâches allait consister à surveiller l'application de la loi par la police locale, qui était sous la coupe de la police sud-africaine, et à protéger le personnel s'occupant des élections ainsi que les installations connexes.[18]

---

13 Judith Lavoie, «Renaissance Time for UN, Fortier Tells Conference», *Times-Colonist*, 25 mars 1990, p. B19.

14 «Cyprus Peacekeepers in Cash Crisis», *Toronto Star*, 6 juin 1990, p. 21.

15 *Ibid.*

16 Défense nationale, *Communiqué*, n° AFN: 45/89, 15 septembre 1989.

17 Voir note 9 ci-dessus, p. 1-2.

18 Gouvernement du Canada, *Communiqué*, n° 235, 3 octobre 1989; Paul Koring, «RCMP Rank-And-File Eager to Serve in Namibia», *Globe and Mail*, 23 septembre 1989, p. D2; Ian Timberlake, «Mounties Leave for African Patrol», *Ottawa Citizen*, 17 octobre 1989, p. A1; «Mounties Will Monitor Namibia's Police», *Globe and Mail*, 17 octobre 1989, p. A4; et Bill Schiller, «Mounties Guard Namibian Ballot Boxes», *Toronto Star*,

Le 12 octobre 1989, le ministre des Affaires extérieures a annoncé qu'à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, le Canada allait envoyer quarante contrôleurs électoraux en Namibie. Désignés par les trois principaux partis politiques et par les organismes électoraux fédéral et provinciaux, ces contrôleurs ont passé un mois en Namibie pour superviser avec le GANUPT la transition du pays vers l'indépendance, y compris les élections qui ont eu lieu du 7 au 11 novembre. Ils se sont joints à 800 de leurs collègues venus d'autres pays et à 500 autres appartenant au secrétariat des Nations Unies.[19]

Le 12 novembre 1989, M. Clark a déclaré accueillir avec satisfaction la conclusion des Nations Unies selon laquelle les élections namibiennes s'étaient déroulées librement et équitablement. Il a également exprimé sa reconnaissance aux plus de 400 Canadiens qui avaient participé à l'effort international déployé dans l'organisation de ces élections sous la supervision et le contrôle des Nations Unies.[20] Dans un communiqué publié le 15 janvier 1990, M. Clark et le ministre de la Défense, M. McKnight, ont fait savoir que la majorité des forces canadiennes envoyées en Namibie rentrerait au Canada le lendemain, «dans le cadre du retrait graduel d'un certain nombre de contingents nationaux». Le ministre des Affaires extérieures a déclaré : «Le succès de l'opération, nous le devons tant aux Nations Unies qu'au peuple namibien (...) J'ajouterai qu'il est fort encourageant de voir une mission de maintien de la paix s'achever dans les délais prévus et sans dépassement de budget». Le communiqué du Gouvernement du Canada résumait ensuite le rôle de notre pays au sein du GANUPT :

> Étant donné la stabilité de la situation en Namibie, l'élément militaire du GANUPT a pu commencer à se retirer avant l'expiration de son mandat, en mars, ce qui permettra aux Nations Unies de faire face aux coûts occasionnés par une augmentation des effectifs policiers qui s'était précédemment avérée nécessaire (...) Près de 500 soldats ont été affectés, en deux tours, au contingent canadien, dont l'effectif maximum a atteint 260 personnes et qui a assuré le soutien logistique aux éléments militaire, policier et civil du GANUPT dans le centre et le sud de la Namibie. Après un début difficile, marqué par des combats entre les mouvements de guérilla nationalistes et les forces sous contrôle sud-africain en avril dernier, le GANUPT a beaucoup contribué à créer un climat propice à la tenue d'élections libres et équitables en novembre. À ce moment-là, il y avait au sein du

---

13 novembre 1989, p. 16.

19 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 243, 12 octobre 1989, p. 1-2.

20 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 282, 12 novembre 1989, p. 1.

> Groupe, outre les membres des Forces canadiennes, 100 agents de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que 50 contrôleurs électoraux et 12 experts techniques canadiens. Le Canada a également fourni 4 000 boîtes de scrutin pour les élections. Les contrôleurs électoraux et les experts sont déjà rentrés au Canada, de même qu'une trentaine de soldats. Après le retour, demain, du principal groupe de soldats canadiens, les agents de la GRC et quelque 25 militaires resteront en Namibie jusqu'en mars.[21]

On a appris le 29 mars 1990 que le colonel Mike Jeffery, commandant le contingent des Forces canadiennes détachées auprès du GANUPT, était rentré au Canada avec la majeure partie de ses soldats après les fêtes de l'indépendance namibienne, le 21 mars.[22] Le reste du contingent et les agents de la GRC sont rentrés à leur tour à la mi-avril 1990, au terme de la mission du GANUPT.

Le 1er septembre 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a annoncé que des spécialistes canadiens prendraient part à une mission de reconnaissance de l'ONU visant à définir les besoins opérationnels du futur Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). La mission, composée de dix-huit membres, dont trois Canadiens, a séjourné en Amérique centrale du 3 au 23 septembre, après quoi elle a remis ses conclusions à M. Pérez de Cuéllar.[23]

Le 30 novembre 1989, MM. McKnight et Clark faisaient savoir que le Canada avait accepté de participer à la première phase de l'ONUCA en déléguant un premier groupe de neuf militaires au quartier général de celui-ci, le 3 décembre 1989. Ottawa avait aussi accepté, en principe, d'envoyer une quarantaine d'observateurs militaires et un maximum de cent pilotes et membres d'équipage pour les huit hélicoptères qu'il fournirait également.[24] Le

---

21 Gouvernement du Canada, *Communiqué*, n° 008, 15 janvier 1990, p. 1-2. Voir également : Défense nationale, *Communiqué*, n° AFN: 03/90, 12 janvier 1990; «UN Peace Team Begins Pullout from Namibia», *Ottawa Citizen*, 29 décembre 1989, p. 10; «Canadian Peacekeepers Get Ready to Return Home», *Montreal Gazette*, 11 janvier 1990, p. G9; et «Canadian Soldiers Return», *Montreal Gazette*, 17 janvier 1990, p. B1.

22 «Canadians Home from Namibia», *Montreal Gazette*, 29 mars 1990, p. B1.

23 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 209, 1er septembre 1989, p. 1-2.

24 Défense nationale, *Communiqué*, n° AFN: 58/89, 30 novembre 1989. Voir également : Dave Todd, «Canadians May Join UN Force in Nicaragua», *Ottawa Citizen*, 3 novembre 1989, p. A6; «Canadian Soldiers Join UN Peacekeeping Force», *Globe and Mail*, 1er décembre 1989, p. A9; et «Canadians on UN Force Start Work in Honduras»,

28 décembre 1989, les ministres des Affaires extérieures et de la Défense ont annoncé que le Canada enverrait douze membres des Forces canadiennes au Honduras le 4 janvier 1990 au plus tard, pour renforcer les rangs du premier groupe.[25]

Le 9 février 1990, à la Chambre des communes, le ministre de la Défense a déposé un décret confirmant l'intention du gouvernement de participer au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Après avoir rappelé le rôle joué par le Canada dans le processus de paix dans cette région depuis 1987, le ministre a poursuivi comme suit :

> Il n'y a jamais de moment idéal pour envoyer nos troupes chargées du maintien de la paix et ces missions comportent des risques. Mais en Amérique centrale, ces risques sont contrôlables et peuvent se justifier par l'importance que nous attachons à la paix dans cette région. Si jamais nous nous apercevons que les risques deviennent inacceptables, nous réévalueront naturellement la situation et le rôle que nous devons jouer (...) La pacification de l'Amérique centrale s'est avérée un processus long et parfois difficile. Mais nous faisons des progrès et nous continuerons à en faire. En envoyant ses troupes chargées du maintien de la paix à l'étranger, le Canada prouve qu'il est disposé à aider tous les pays du monde en quête de paix et de sécurité.[26]

Début 1990, le Canada a affecté à l'ONUCA des soldats supplémentaires, qui ont effectué leurs premières patrouilles aux frontières nicaraguayenne et hondurienne. Ce deuxième déploiement a porté les forces du contingent canadien à 122 soldats et quatre hélicoptères *Jet Ranger*.[27] Le 22 mars 1990, le ministre de la Défense a annoncé que le Canada augmenterait sa contribution à l'ONUCA en fournissant 47 pilotes et membres de personnel de soutien, plus

---

Ottawa Citizen, 7 décembre 1989, p. B3.

25 Défense nationale, *Communiqué*, n° AFN : 59/89, 28 décembre 1989.

26 *Débats de la Chambre des communes*, 9 février 1990, p. 8126-8127.

27 Gilles Paquin, «La force de paix des Nations Unies s'installe en Amérique centrale», *La Presse* , 6 janvier 1990, p. A10; Les Wellington, «Central America: Peacekeeping in No-Man's Land», *Ottawa Citizen*, 3 février 1990, p. B3; et Robert Bousquet, «77 militaires canadiens attendus au Honduras», *Le Droit*, 6 février 1990, p. 4. Voir également : Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule n° 34, 14 décembre 1989, p. 34: 4-22.

4 hélicoptères *Twin Huey*, ce qui porterait à 169 le nombre des soldats canadiens engagés dans cette troisième phase du déploiement.[28]

Le 27 mars 1990, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'extension de la taille et du mandat de l'ONUCA. La force a été portée à 1 000 hommes et son rôle étendu afin qu'elle puisse participer à la démobilisation des forces *contras* du Nicaragua, ce que faisait déjà la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) créée à la fin 1989. Le 20 avril 1990, le Conseil a une fois encore étendu le mandat de l'ONUCA, afin d'y inclure la surveillance d'un cessez-le-feu conclu la veille entre les dirigeants de la *contra*, le gouvernement nicaraguayen nouvellement élu et l'Église catholique romaine du Nicaragua.

Le 29 mai 1990, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a exprimé son inquiétude devant la lenteur de la démobilisation, mais un mois plus tard, de concert avec le ministre de la Défense, M. McKnight, il a félicité le commandant de l'ONUCA pour le rôle important joué par ses forces dans la réussite de cette démobilisation des forces *contras* le long de la frontière entre le Nicaragua et Honduras. La mission de l'ONU a récupéré les armes et munitions des *contras* dans sept «zones de sécurité» temporaires. M. McKnight a, pour sa part, tenu à remercier spécialement les 170 membres du contingent canadien pour leur rôle dans cette même démobilisation.[29]

Parmi les régions pour lesquelles on peut faire appel aux forces canadiennes de maintien de la paix, il y a le Cambodge, le Sahara occidental et les territoires occupés par les Israéliens au Moyen-Orient.

Le Canada fait partie des nombreux pays qui ont refusé d'envoyer des observateurs pour surveiller le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge du 21 au 27 septembre 1989.[30]

---

28 Défense nationale, *Communiqué*, n° AFN: 15/90, 22 mars 1990; et «Notes pour un discours de l'honorable Bill McKnight, P.C., M.P., Ministre de la Défense nationale, aux casques bleus canadiens de l'ONUCA, Château Laurier, Ottawa (Ontario), le 22 mars 1990».

29 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 118, 29 mai 1990; et Gouvernement du Canada, *Communiqué*, n° 143, 29 juin 1990. Voir également : Evelyn Leopold, «UN Forced to Guard Camps of Nicraguan Combatants», *Montreal Gazette*, 24 mai 1990, p. 12.

30 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 175, 26 juillet 1989; *Débats de la Chambre des communes*, 28 septembre 1989, p. 4035-4036; et «No U.N. Monitors for Cambodia», *New York Times*, 23 septembre 1989, p. 5.

Cependant, au cours de la conférence de Paris sur le Cambodge, qui a duré un mois, entre juillet et août 1989, le Canada a co-présidé avec l'Inde un comité spécial sur un mécanisme international de contrôle (une mission de maintien de la paix) pour le Cambodge.[31] Le 5 août 1989, le Canada a accepté de participer à la mission d'évaluation technique du Secrétaire général de l'ONU sur le Cambodge visant à déterminer quelles infrastructures et quelles ressources un éventuel mécanisme international de contrôle trouverait sur place. Dans le communiqué publié, on lisait également :

> La semaine dernière, à l'ouverture de la Conférence de Paris, M. Clark s'était fait l'ardent défenseur de l'idée d'envoyer une telle mission d'évaluation. La participation canadienne à cette mission ne préjuge pas l'éventuelle décision que le Canada pourra prendre concernant sa participation à un groupe de maintien de la paix au Cambodge. Cette décision dépendra avant tout de la présence préalable d'un accord de paix vrai et durable; d'un mandat clair et d'une participation d'une durée limitée; et des implications raisonnables sur le plan des ressources.[32]

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, qui se sont réunis trois fois, début 1990, pour discuter du problème cambodgien, ont demandé la conclusion d'un cessez-le-feu, l'envoi de casques bleus, la création d'une administration onusienne intérimaire, et la supervision par l'ONU d'élections libres. Le 18 janvier 1990, le ministre des Affaires extérieures canadien s'est félicité de l'issue de la première des trois réunions, qui ont eu lieu les 15 et 16 janvier 1990,[33] et, le 25 janvier 1990, il a présenté à la Chambre des communes un rapport intermédiaire sur les efforts internationaux déployés pour régler le conflit cambodgien. Il a précisé, entre autres, qu'il se pouvait que l'on demande au Canada et à d'autres pays de

---

31 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 175, 26 juillet 1989; Le très honorable Joe Clark, «Allocution par (...) à la Conférence de Paris sur le Cambodge, Paris (France), le 30 juillet 1989», ministère des Affaires extérieures, *Discours*, n° 89/36; et ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 197, 27 août 1989.

32 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 184, 5 août 1989. Voir également : «UN Fact-Finding Group Begins Cambodia Mission», *Ottawa Citizen*, 8 août 1989, p. A7; et «UN Team Studying Peace Plan Makes Surprise Vietnam Visit», *Montreal Gazette*, 9 août 1989, p. H8.

33 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 012, 18 janvier 1990. Voir également : «Text of the U.N. Declaration on the Future of Cambodia», *New York Times*, 17 janvier 1990, p. A6; Olivia Ward, «Canadians May Join Cambodian Peace Bid», *Toronto Star*, 18 février 1990, p. A21; et David Clark Scott, «UN Role at Center of New Talks», *Christian Science Monitor*, 26 février 1990, p. 4.

participer à des activités de maintien de la paix et de transition menées sous l'égide des Nations Unies. À cet effet, des fonctionnaires des Affaires extérieures et de la Défense nationale étaient en train d'étudier l'expérience du Canada en Namibie et ailleurs afin d'améliorer «la planification et l'organisation d'autres opérations de maintien de la paix, par exemple au Cambodge».[34]

Le 9 avril 1990, M. Clark a annoncé que le Canada ferait don d'un million et demi de dollars à un fonds spécial des Nations Unies destiné à soutenir le processus de paix au Cambodge. Il a déclaré :

> La situation au Cambodge constitue depuis longtemps un problème difficile et apparemment insoluble (...) Le Canada juge important de s'assurer que les Nations Unies disposent dès le début des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de la mission de paix au Cambodge. La contribution du Canada doit être perçue par toutes les parties cambodgiennes comme un geste résolu en faveur du rôle des Nations Unies dans un règlement viable de la situation.[35]

Ce communiqué ajoutait que la mission de l'ONU au Cambodge serait l'une des plus complexes jamais entreprises et que l'Australie, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Irlande, l'Italie et la Nouvelle-Zélande verseraient des contributions similaires au fonds spécial.[36] Lors de son passage à Ottawa, à la fin mai 1990, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Péréz de Cuellar, a déclaré qu'il n'envisageait pas encore de demander au Canada d'envoyer des forces de maintien de la paix au Cambodge. Parallèlement, des responsables canadiens estimaient qu'au cas où l'opération se ferait, le Canada aurait à débourser entre 65 et 100 millions de dollars.[37]

En 1989 et 1990, les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont poursuivi leurs efforts pour trouver une solution pacifique au conflit du Sahara occidental, qui

---

34 Le très honorable Joe Clark, «Déclaration (...) sur le Canada et l'Indochine, Chambre des communes, le 25 janvier 1990», Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration*, n° 90/05.

35 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 075, 9 avril 1990.

36 *Ibid.*

37 Jennifer Lewington, «Canada's Future Roles on Agenda in Ottawa during UN Chief's Visit», *Globe and Mail*, 26 mai 1990, p. A5.

oppose le gouvernement marocain au Front populaire de libération de Saguia el-Hamra et de Rio de Oro (POLISARIO). Au cours de sa visite à Ottawa, le 27 mai 1990, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il ne pensait pas pour l'heure demander au Canada d'envoyer des forces de maintien de la paix au Sahara occidental.[38]

En 1987, les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ont lancé l'*intifada*, soulèvement populaire contre l'occupation de leurs territoires par Israël. À ce jour, les nombreux efforts diplomatiques déployés au niveau international n'ont pas réussi à débloquer de processus de paix dans le cadre plus vaste du différend israélo-arabe ni, par conséquent, à apporter une solution au problème des territoires occupés. Le 24 mai 1990, répondant à une question du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur qui voulait savoir si le Canada avait l'intention d'envoyer des troupes de maintien de la paix au Moyen-Orient, dans les territoires occupés, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a déclaré :

> Nous serions prêts à appuyer une autre présence de l'ONU, même si nous n'avons pas fait de proposition en ce sens au Conseil de sécurité. Mais, très franchement, il me semble qu'une proposition, s'il y en a une, devrait peut-être venir d'un pays un peu plus influent que le Canada dans ce domaine. Mais nous serions certainement disposés à l'étudier, si nous étions convaincus de son efficacité possible.[39]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 2 octobre 1989, à la Chambre des communes, M. Joseph Volpe (Parti libéral) a demandé au gouvernement de créer sur la base militaire de Summerside (I.-P.-E.), qui doit fermer, un centre de formation pour les soldats participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il a déclaré :

---

38 *Ibid.*

39 Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule n° 51, 24 mai 1990, p. 51 : 24-25. Voir également : «U.N. Considers Observer Team for Occupied Territories», *Toronto Star*, 7 novembre 1989, p. 3; «U.S. Considers UN Observers», *Ottawa Citizen*, 24 mai 1990, p. A6; Tim Harper, «Canada Backs U.N. Force for Mideast», *Toronto Star*, 25 mai 1990, p. 3; et Paul Lewis, «U.S. Bars U.N. on Sending Mission to West Bank», *New York Times*, 27 mai 1990, p. 6.

> (...) Un comité de libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard et moi-même avons relevé le défi des conservateurs en proposant des solutions de rechange à la fermeture de bases militaires par le ministre de la Défense nationale dans le cadre des compressions budgétaires du ministre des Finances. Après une étude approfondie, nous avons proposé qu'une des bases militaires, celle de Summerside, serve à l'établissement d'un centre de formation chargé d'assurer le maintien de la paix sur le plan international (sic). Le centre serait financé principalement par les Nations Unies et les nations participantes et, même si la contribution financière du gouvernement canadien baissait de 40 à 10 millions de dollars, le nombre d'emplois ne diminuerait pas. Notre proposition a été accueillie avec enthousiasme par de nombreux experts en désarmement (...) Le Canada pourrait mettre à profit les compétences et l'expérience qu'il a acquises dans le domaine du maintien de la paix. Il pourrait ainsi jouer un rôle de premier plan dans ce secteur de plus en plus important des affaires extérieures, et les capitaux étrangers viendraient remplacer les fonds du MDN et relancer l'économie locale. J'exhorte le ministre de la Défense nationale à considérer sérieusement notre proposition et à faire appel à notre comité s'il a besoin d'aide.[40]

Le 1er mai 1990, le même député a pris la parole pour faire la déclaration suivante à propos de l'engagement du gouvernement vis-à-vis des opérations de maintien de la paix dans le monde entier :

> Le Canada participe à cinq opérations de maintien de la paix dans le monde. Il s'est engagé notamment à accroître sa participation aux forces de l'ONU en Amérique centrale et il se pourrait qu'il joue un rôle important dans une éventuelle opération de l'ONU au Cambodge. Les demandes d'intervention des forces de maintien de la paix de l'ONU et de participation du Canada à ces forces augmenteront probablement, étant donné la recrudescence des tensions ethniques dans les pays développés et en voie de développement, l'augmentation des différends concernant la souveraineté sur les océans et l'accroissement des risques de pollution transfrontalières de l'environnement. Par ses compressions budgétaires, le gouvernement a rendu impossible l'acquisition de nouveaux équipements de communication et de nouveaux hélicoptères légers d'observation, deux instruments importants de l'action canadienne de maintien de la paix (...) Il ne suffit pas que le gouvernement effectue des examens internes

---

40 *Débats de la Chambre des communes*, 2 octobre 1989, p. 4171. Voir également : *Infra* note 45.

> pour réévaluer les nouvelles exigences de la défense et de la politique étrangère du Canada. Nous devons permettre au public de participer à ces réévaluations et nous devons être prêts à fournir le soutien financier nécessaire pour que les engagements présents et futurs du Canada ne soient pas un vain mot.[41]

Le 28 mars 1990, M. Jim Karygiannis (Parti libéral), parlant de la situation à Chypre, a fait le commentaire suivant :

> Presque tous les jours, les journaux nous parlent des changements politiques radicaux qui se produisent à l'échelle mondiale. La voix de la démocratie semble se faire entendre partout. Toutefois, il me peine de voir que, si les tensions diminuent de façon générale dans d'autres pays, il n'en est pas de même à Chypre. Depuis 25 ans déjà, le Canada y envoie des troupes pour assurer le maintien de la paix. Je demande instamment au gouvernement d'exercer toutes les pressions possibles pour favoriser la démilitarisation et le dialogue, afin que la démocratie soit restaurée encore une fois et que les soldats canadiens puissent rentrer dans leurs foyers.[42]

De retour d'une visite à Chypre, M. Stan Wilbee (PC) a déclaré :

> Le commandant de l'ensemble des forces de maintien de la paix de l'ONU est un militaire canadien très respecté, le général Milner. Le contingent canadien de 575 hommes regroupe essentiellement les membres du Princess Patricia Regiment auxquels s'ajoutent quelques réservistes. Tous les gens que nous avons rencontrés sur l'île ont louangé les forces canadiennes, soulignant leur compétence, leur objectivité, leur esprit de collaboration ainsi que l'excellent travail humanitaire qu'elles effectuent auprès des populations grecque et turque.[43]

Le 20 mars 1990, le ministre des Affaires extérieures a rendu compte à la Chambre du rôle que le Canada avait joué dans le processus d'indépendance de la Namibie et de sa contribution au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). De concert avec M. André Ouellet (Parti libéral) et M^me^ Lynn Hunter (NPD), qui s'exprimaient au nom de leurs partis, M. Clark a approuvé l'élément de maintien de la paix

---

41 *Débats de la Chambre des communes*, 1^er^ mai 1990, p. 10850.

42 *Débats de la Chambre des communes*, 28 mars 1990, p. 9863.

43 *Débats de la Chambre des communes*, 25 avril 1990, p. 10643.

dans le rôle joué par le Canada et félicité la population namibienne d'avoir pris son indépendance par rapport à l'Afrique du Sud, indépendance qui devait être célébrée le lendemain.[44]

Le 9 février 1990, M. William Rompkey (Parti libéral) a approuvé la décision de déployer des forces canadiennes pour soutenir l'ONUCA, mais précisé qu'à son sens, le mandat de l'ONUCA devrait être étendu, afin que le groupe puisse suivre de près l'évolution de la situation au Salvador. Au cours du même débat, M. Bill Blaikie (NPD) a lui aussi approuvé le rôle des Canadiens dans l'ONUCA, en émettant toutefois des doutes quant à la façon dont le gouvernement traitait les problèmes politiques de la région, s'agissant notamment du Nicaragua, du Salvador et du Panama.[45]

Le 24 mai 1990, M. André Ouellet (Parti libéral) a demandé au ministre des Affaires extérieures si le Camada était disposé à soutenir les États-Unis si ceux-ci proposaient, comme on s'y attendait, de recommander l'envoi d'observateurs de l'ONU au Moyen-Orient, dans les territoires occupés. M. Clark a répondu comme suit :

> En fait, il n'y a pas de proposition concrète par les États-Unis ou d'autres membres du Conseil de sécurité pour envoyer un tel groupe. Mais le secrétaire d'État américain a indiqué que le gouvernement américain est prêt à considérer une telle proposition. Au Canada, pour notre part, en tant que pays qui a été bien actif en ce qui concerne les activités de maintien de la paix et des forces d'observateurs, nous sommes prêts aussi à considérer une telle proposition. Comme c'est bien connu ici, le Canada a déjà supporté fortement les activités, assez limitées, mais importantes du UNRWA en ce qui concerne les Palestiniens (...) Le Canada est prêt à appuyer toute mesure constructive que pourraient prendre les Nations Unies (...)[46]

En réponse à une question similaire de M. Bill Blaikie (NPD), M. Clark a déclaré qu'une mission de ce type devrait recevoir l'accord d'Israël et qu'à son avis, ce pays était disposé à accepter les visites de représentants du Secrétaire général des Nations Unies à cet effet.[47]

---

44 *Débats de la Chambre des communes*, 20 mars 1990, p. 9505-9510 et 9559.

45 *Débats de la Chambre des communes*, 9 février 1990, p. 8127-8129.

46 *Débats de la Chambre des communes*, 24 mai 1990, p. 11805.

47 *Débats de la Chambre des communes*, 14 juin 1990, p. 12775-12776.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCES RÉCENTS

Bardehle, Peter, «"Blue Helmets" from Germany? Opportunities and Limits of UN Peacekeeping», *Aussenpolitik*, vol. 40, n° 4, quatrième trimestre 1989, p. 372-384.

Canadian Defence Quarterly, vol. 19, n° 1, août 1989, p. 5-58 [tout le numéro].

Cox, David (et coll.), *The Reduction of the Risk of War through Multilateral Means: A Summary of Conference Proceedings*, Kingston, 7-8 octobre 1988, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, *Document de travail*, n° 18, septembre 1989, 32 p.

Eknes, Aage, *Revitalizing Peacekeeping: Old Constraints, New Challenges*, Oslo (Norvège), Institut norvégien des Affaires internationales (NUPI), *Notat*, n° 406, août 1989, 15 p.

Furdson, Edward, «UN Peacekeeping in Cyprus», *Conflict Studies*, n° 232, juin 1990, p. 11-18.

Glossop, Ronald J., «Improving UN Peacekeeping», *Transnational Perspectives*, vol. 15, n° 2, 1989, p. 14-18.

Heiberg, Marianne, *Lebanon, Political Playground of the Middle East: The Role of Peacekeeping*, Oslo (Norvège), Institut norvégien des Affaires internationales (NUPI), *Notat*, n° 411, octobre 1989, 14 p.

Holst, Johan J., *UN Peacekeeping Operations: Present Trends and Future Opportunities*, Oslo (Norvège), Institut norvégien des Affaires internationales (NUPI), *Notat*, n° 416, décembre 1989, 18 p.

James, Alan, «Peacekeeping and Keeping the Peace», *Review of International Studies*, vol. 15, n° 4, octobre 1989, p. 371-378 [analyse].

Johansen, Robert C., «UN Peacekeeping: The Changing Utility of Military Force», *Third World Quarterly*, vol. 12, n° 2, avril 1990, p. 53-70.

Karns, Margaret P. et Karen A. Mingst, «Peacekeeping Efforts: Some Fly, Some Flop», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 46, n° 4, mai 1990, p. 43-47.

Klintworth, Gary et Ross Babbage, *Peacekeeping in Cambodia: An Australian Role?*, Canberra (Australie), Australian National University, Strategic and Defence Studies Centre, *Working Paper*, n° 179, mai 1989, 19 p.

Liu, F.T., *United Nations Peacekeeping: Management and Operations*, New York, International Peace Academy, Occasional Papers on Peacekeeping, n° 4, 1990, 37 p.

Mills, Susan R., *The Financing of United Nations Peacekeeping Operations: The Need for a Sound Financial Basis*, New York, International Peace Academy, n° 3, 1989, 33 p.

Norton, Augustus Richard et Thomas George Weiss, *UN Peacekeepers: Soldiers with a Difference*, New York, Foreign Policy Association, Headline Series, n° 292, printemps 1990, 52 p.

Puchala, Donald et Coate, Roger, «The Revitalization of United Nations Peacekeeping», dans *The Challenge of Relevance: The United Nations in a Changing World Environment*, p. 10-34 [Étude présentée à l'assemblée annuelle de l'Academic Council on the United Nations System, Ottawa, 15-17 juin 1989].

Quenneville, Major Serge, «Namibia's Road to Independance», *Sentinel*, vol. 25, n° 5, 1989, p. 2-7.

Rikhye, Indar Jit, *The Future of Peacekeeping*, New York, International Peace Academy, Occasional Papers on Peacekeeping, n° 2, 1989, 34 p.

«The Role of UNTAG in the Namibian Independance Process», *ISSUP Bulletin*, n° 3, 1989, p. 1-14.

Skjelsbaek, Kjell, «United Nations Peacekeeping and the Facilitation of Withdrawals», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 20, n° 3, septembre 1989, p. 253-264.

«United Nations Peacekeeping», *Survival*, vol. 32, n° 3, mai-juin 1990, p. 195-288 [tout le numéro].

Urquhart, Brian, «The Future of Peacekeeping», *Negociation Journal*, vol. 5, n° 1, janvier 1989, p. 25-32.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

The Blue Helmets, A Review of United Nations Peace-Keeping, New York, Département de l'information des Nations Unies, 1985, 350 p.

Gaffen, Fred, *In the Eye of the Storm: A History of Canadian Peacekeeping*, Toronto, Deneau & Wayne Publishers Ltd., 1987, 302 p.

Geffen, Fred, «Middle Power Brokerage in a Super Power World: Canadian Participation in Peacekeeping Operations», 18 p. [Document présenté au XIV[e] Colloque international d'histoire militaire, Montréal, 15-19 août 1988].

Mitchell, Robert, «Établir et maintenir la paix à Chypre», Ottawa, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, *Exposé*, n° 23, octobre 1988, 8 p.

Rikhye, Indar Jit, *The Theory and Practice of Peacekeeping*, Londres, C. Hurst & Company for the International Peace Academy, 1984, 205 p.

Wiseman, Henry (sous la dir. de), *Peacekeeping: Appraisals and Proposals*, New York, Pergamon Press, 1983, 461 p.

Wiseman, Henry, «Le maintien de la paix et la gestion des conflits internationaux», Ottawa, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, *Exposé*, n° 15, octobre 1987, 10 p.

22. **L'AMÉRIQUE CENTRALE** 281
Contexte 281
Le processus de paix en Amérique centrale 281
Panama 287
Position actuelle du Canada 291
Le processus de paix en Amérique centrale 291
Panama 297
Débat parlementaire 301
Le processus de paix en Amérique centrale 301
Panama 308
23. **LE MOYEN-ORIENT** 313
Contexte 313
Iran-Irak 313
Liban 315
Israël et les territoires occupés 318
Position actuelle du Canada 322
Iran-Irak 322
Liban 323
Israël et les territoires occupés 326
Débat parlementaire 332
Iran-Irak 332
Liban 333
Israël et les territoires occupés 335
24. **L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE** 343
Contexte 343
Namibie 343
Angola 345
Afrique du Sud 347
Mozambique 352
La Corne de l'Afrique :
Éthiopie 354
Somalie 356
Soudan 357
Position actuelle du Canada 358
Namibie 358
Angola 364

Afrique du Sud 364
Mozambique 375
La Corne de l'Afrique 376
Débat parlementaire 380
Namibie 380
Afrique du Sud 382
Mozambique 386
Éthiopie 386
25. **L'ASIE DU SUD** 395
Contexte 395
Inde-Pakistan 395
Inde-Chine 399
Afghanistan 400
Sri Lanka 403
Position actuelle du Canada 407
Débat parlementaire 408
26. **L'ASIE DE L'EST ET LE PACIFIQUE** 415
Contexte 415
Les relations sino-soviétiques 415
Le conflit indochinois 416
Japon - Union soviétique 420
Timor-Oriental 421
Corée du Nord et Corée du Sud 423
Les Philippines 425
Position actuelle du Canada 428
Débat parlementaire 435
27. **LE TERRORISME INTERNATIONAL** 445
Contexte 445
Position actuelle du Canada 447
Débat parlementaire 449

22. L'AMÉRIQUE CENTRALE

CONTEXTE

Le processus de paix en Amérique centrale

Dans les années 1960 et 1970, le Nicaragua, le Salvador et le Guatemala étaient dirigés par des régimes autoritaires et, dans les deux derniers pays nommés, il y avait des mouvements de guérilla actifs. À la fin des années 1970, un conflit ouvert a éclaté au Nicaragua quand le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) a renversé le régime Somoza, tandis qu'au Salvador, les guérilleros du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN), mouvement de gauche, gagnaient en force. Le FMLN était soutenu par le gouvernement sandiniste nicaraguayen, qui lui-même commençait à subir les attaques des *Contras* basés au Honduras et appuyés par les Américains. Pendant toute cette période, le Costa Rica est resté la seule démocratie stable de la région.

En janvier 1983, les ministres des Affaires étrangères de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela se sont réunis dans l'île panaméenne de Contadora pour discuter de moyens d'aboutir à un règlement négocié global entre les cinq pays d'Amérique centrale. Ils ont énoncé vingt et un objectifs, à savoir, entre autres, la cessation de toutes les incursions frontalières et de toute déstabilisation par des pays tiers des gouvernements de la région, la fermeture des bases militaires étrangères et le renvoi des conseillers militaires étrangers, l'arrêt des expéditions d'armes depuis l'étranger, et l'établissement de la pleine démocratie et du respect des droits de la personne dans tous les pays de la région. En 1985, les ministres des Affaires étrangères de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay ont constitué le groupe de soutien au Groupe de Contadora pour aider celui-ci à se rapprocher de ses objectifs. Ces deux groupes sont communément regroupés sous l'appellation de Groupe des huit.

En janvier 1987, le président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sanchez, a présenté une proposition visant à relancer le processus de paix qui piétinait. Le «Plan Arias», signé le 7 août 1987, à Esquipulas (Guatemala) conserve son importance, car il marque la concrétisation de la première occasion où les dirigeants des cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, Nicaragua, Salvador, Guatemala et Honduras) ont accepté, en principe, de se conformer à un processus destiné à ramener la paix dans la région. Le plan, connu aussi sous le nom d'Accord d'Esquipulas II, exige essentiellement de tous les gouvernements qu'ils se réconcilient avec leurs opposants nationaux, qu'ils instaurent un cessez-le-feu à l'intérieur du cadre constitutionnel

existant, qu'ils s'efforcent de faire cesser l'aide étrangère aux insurgés, qu'ils s'engagent à ne pas aider des groupes cherchant à déstabiliser d'autres gouvernements, qu'ils organisent des élections libres et démocratiques, prennent des mesures pour favoriser le rapatriement des réfugiés et conjuguent leurs efforts pour obtenir une aide économique internationale. L'accord de paix a bénéficié d'un soutien international considérable et le président Arias s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour son initiative.

La mise en oeuvre et la vérification des mesures prévues par l'Accord d'Esquipulas II ont été les principales tâches auxquelles les signataires ont dû s'atteler en 1988. Au Nicaragua, les premiers pourparlers directs entre le gouvernement de Managua et les dirigeants de la *Contra* ont eu lieu à Sapoa (Nicaragua) en mars 1988, après que le Congrès américain a supprimé l'aide militaire aux rebelles. Cependant, les quatre séries de pourparlers qui ont suivi n'ont pas donné lieu à des progrès notables vers un règlement global. Les pourparlers entre le gouvernement du Guatemala et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) et ceux entre le gouvernement salvadorien et les guérilleros du FMLN n'ont guère été fructueux, eux non plus, en 1988.

Au début du mois de février 1989, les gouvernements du Honduras et du Nicaragua ont conclu un accord. Les sandinistes ont accepté de prendre de réelles mesures de démocratisation et d'assurer que les élections de février 1990 se dérouleraient équitablement, contre la promesse du gouvernement hondurien de disperser les forces *contras* opérant depuis son territoire.

Les cinq présidents centraméricains se sont réunis à Tesoro Beach (Salvador) les 13 et 14 février 1989 pour relancer le plan Arias. Ils ont tous sanctionné l'accord intervenu quelques jours plus tôt entre le Honduras et le Nicaragua, en y ajoutant toutefois une clause selon laquelle les *Contras* et leurs familles vivant sur le territoire hondurien seraient rapatriés ou déplacés vers d'autres pays après le démantèlement des forces rebelles. Le président du Nicaragua, M. Daniel Ortega, a réaffirmé son intention d'éliminer toute censure officielle et d'organiser des élections générales le 25 février 1990 au plus tard. Au cours de ce sommet, les présidents sont aussi convenus d'inviter des observateurs de l'ONU dans la région.

Le 24 février 1989, dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, des représentants des ministères des Affaires étrangères des cinq pays signataires de l'Accord d'Esquipulas II ont demandé qu'une équipe d'observateurs militaires non armés composée de Canadiens, d'Espagnols et d'Allemands de l'Ouest, ainsi que de latino-américains d'un pays non désigné soit envoyée en Amérique centrale. Son rôle consisterait principalement à vérifier qu'aucun des pays engagés dans le processus de paix ne soutenait des activités subversives quelconques contre un pays voisin, à signaler les mouvements transfrontaliers des guérillas et à

suivre le déroulement des élections nicaraguayennes de 1990. Le Canada, l'Espagne et l'Allemagne de l'Ouest ont accepté de participer à la mission de maintien de la paix.

Le 27 juillet 1989, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 637 enjoignant au Secrétaire général de poursuivre ses efforts afin d'aider les cinq gouvernements centraméricains à atteindre les objectifs fixés dans l'Accord d'Esquipulas II. Les États-Unis ont voté la résolution, qui demandait également le démantèlement des forces *contras*.

Du 5 au 7 août 1989, les cinq présidents d'Amérique centrale ont tenu une réunion au sommet à Tela, au Honduras. Le 7 août, ils ont signé un accord prévoyant la démobilisation volontaire, le rapatriement ou l'installation ailleurs des *Contras* avant la fin 1989, sous la supervision des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA). L'Accord de Tela appelait également à un «dialogue constructif» entre le gouvernement salvadorien et les guérilleros du FMLN. Dans un accord séparé accompagnant l'Accord même, le Nicaragua acceptait d'abandonner la plainte déposée en 1988 auprès de la Cour internationale de justice (CIJ) pour obtenir réparation du Honduras pour dommages de guerre.

Comme le demandait l'Accord de Tela, les Nations Unies ont entrepris la mise sur pied de trois organes de vérification distincts pour l'Amérique centrale. En septembre 1989, conjointement avec l'OEA, elles ont créé la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) qui aiderait au rapatriement et à la réinstallation des forces *contras*. Le 7 novembre 1989, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 644, qui portait création du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), composé de contingents canadien, espagnol, ouest-allemand, venezuelien et irlandais et qui aurait pour mandat de vérifier le respect des dispositions d'Esquipulas II relatives à la sécurité. Enfin, l'ONU a également créé la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral du Nicaragua (ONUVEN), qui surveillerait le déroulement des élections prévues pour le 25 février 1990. (Pour de plus amples détails, voir **LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION.)**

Les 27 et 28 octobre 1989, dix-sept chefs d'État de pays membres de l'OEA ou y ayant le statut d'observateur ont assisté à un Sommet hémisphérique, qui se tenait à San José (Costa Rica), pour célébrer un siècle de démocratie dans ce pays. Au cours du sommet, le président Daniel Ortega (Nicaragua) a annoncé qu'un terme serait mis au cessez-le-feu avec les *Contras*, en vigueur depuis mars 1988, en raison d'attaques et d'infiltrations frontalières de ces derniers. Parallèlement, dans le cadre de la campagne électorale, le harcèlement des candidats de l'opposition et des sandinistes a commencé à s'intensifier.

Après deux séries de pourparlers sans résultats entre le gouvernement salvadorien et le FMLN en septembre et octobre 1989 (respectivement à Mexico et à San José), la situation au Salvador s'est détériorée. Le 31 octobre 1989, une bombe a explosé au siège syndical de la Fédération nationale des travailleurs salvadoriens (FENESTRAS), faisant dix morts et plus de vingt blessés. Peu après cet attentat, le FMLN a fait savoir qu'il interrompait ses pourparlers avec le gouvernement et, le 11 novembre 1989, il lançait une grande offensive, dont une attaque contre le quartier général de la garde nationale. Aussitôt, le président Alfredo Cristiani a décrété l'état d'urgence et multiplié les opérations militaires, qui comprenaient, dit-on, des bombardements aériens de populations civiles. Le 14 novembre 1989, à sa dix-neuvième assemblée, l'OEA a demandé la cessation des hostilités au Salvador qui, selon les estimations, avaient déjà fait 2 000 morts parmi les forces gouvernementales et rebelles.

Le 25 novembre 1989, après qu'un avion venant du Nicaragua et transportant des missiles et d'autres armes s'est écrasé au Salvador, le gouvernement Cristiani a accusé Managua de fournir des armes au FMLN. Cinq jours plus tard, le Conseil de sécurité de l'ONU a débattu de la situation au Salvador, après que le président Cristiani a eu annoncé que son pays suspendait ses relations diplomatiques et économiques avec le Nicaragua. Le 5 décembre 1989, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OEA, M. Joao Baena Soares, ont informé les cinq présidents centraméricains que la démobilisation des Contras qui, selon l'accord de Tela, devait se faire avant la fin 1989, était bloquée.

Du 10 au 12 décembre 1989, les cinq présidents centraméricains ont tenu une réunion au sommet à San Isidro de Coronado, au Costa Rica. Ils ont signé un nouvel accord de paix prévoyant un contrôle international de toute aide accordée aux *Contras* nicaraguayens et des mesures immédiates pour démobiliser le FMLN. Plus précisément, les présidents ont ordonné que tous les fonds destinés aux *Contras* aillent à la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV), qui les utiliserait pour démanteler les bases de la *Contra* situées le long de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua. Ils ont également demandé que l'ONUCA participe à la démobilisation du FMLN au Salvador et souhaité que son mandat soit étendu afin d'empêcher les *Contras* et le FMLN de recevoir des armes. (Le Conseil de sécurité a examiné la question le 16 mars 1990. Voir **LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION.**) Enfin, les chefs d'État ont déclaré soutenir le président Cristiani dans ses efforts pour trouver une «solution pacifique et démocratique» à la guerre civile qui ravage son pays et ils ont demandé au FMLN de renouer le dialogue avec le Salvador.

C'est l'Union de l'opposition nationale (UNO), coalition de quatorze partis conduite par M^me^ Violetta Chamorro, qui l'a emporté aux élections nicaraguayennes, qui se sont déroulées sous l'oeil très attentif de nombreux observateurs internationaux. L'UNO a remporté cinquante

et un sièges sur les quatre-vingt-douze que compte l'Assemblée nationale et le Front national sandiniste, trente-trois. Quant au Parti social-chrétien, centriste, et à l'Unité révolutionnaire, mouvement d'extrême droite, ils ont obtenu chacun un siège. Il manquait quatre sièges à l'UNO pour pouvoir modifier seule la constitution nicaraguayenne, ce qui l'a empêchée de démanteler l'armée populaire sandiniste forte de 100 000 hommes, dont l'existence en tant que «bras armé du peuple» est garantie par ce document. Le 13 mars 1990, le président Bush a annoncé que les États-Unis levaient les sanctions commerciales prises à l'encontre du Nicaragua par son prédécesseur, en mai 1985.

Les cinq présidents centraméricains se sont de nouveau réunis les 3 et 4 avril, à Montelimar (Nicaragua). Ce sommet s'est ouvert avec l'annonce par la nouvelle présidente du Nicaragua, M^me^ Chamorro, que le chef de la *Contra,* Israel Galeano, avait accepté de se conformer à l'accord du 23 mars 1990 (l'«Accord de Toncontin») conclu entre le gouvernement fraîchement élu et un commandant de moindre rang de son mouvement. En vertu de cet accord, les forces *contras* se trouvant déjà au Nicaragua avaient jusqu'au 20 avril 1990 pour remettre leurs armes à des points placés sous surveillance internationale.

Le 5 avril 1990, à Genève, le gouvernement Cristiani (Salvador) a signé un accord avec le FMLN en vue d'entamer des pourparlers de paix sous l'égide de l'ONU et de mettre fin à une guerre de dix ans qui, à ce jour, a déjà coûté la vie à quelque 75 000 personnes. L'accord en sept points prévoyait un cessez-le-feu, des mesures d'instauration d'une pleine démocratie, le respect des droits de la personne et la légalisation du FMLN en tant que parti politique. Les pourparlers ont commencé le 16 mai 1990 à Caracas (Venezuela). On a appris alors que le FMLN avait accepté l'année précédente que la légitimité du pouvoir passait par une sanction électorale, qu'il avait implicitement reconnu la légalité de la constitution de 1983 et la légitimité du gouvernement en place, admis que le Salvador se trouvait dans la sphère d'influence des États-Unis et abandonné ses exigences relatives à une intégration dans l'armée. Le gouvernement Cristiani, quoique toujours très méfiant quant aux motivations du FMLN, semblait disposé à négocier certaines de ses demandes, y compris celle concernant une réduction des effectifs de l'armée gouvernementale de 60 000 à 18 000 hommes environ.[1]

Le 19 avril 1990, l'armée nicaraguayenne, les dirigeants de la *Contra* et le cardinal Manuel Obando y Bravo, prélat de l'Église catholique romaine, ont signé un accord de cessez-le-feu mettant fin, après dix ans à une guerre civile qui a fait une trentaine de milliers de morts. Un accord de démobilisation séparé a été signé par le même cardinal Obando y Bravo, par le

---

1 Lindsey Gruson, «Salavadoran Foes Open Peace Talks», *New York Times*, 17 mai 1990, p. A19.

dirigeant rebelle Oscar Sovalberro et par M. Antonio Lacayo, représentant en chef de la présidente Chamorro. Aux termes de ce second accord, les *Contras* acceptaient de rendre leurs armes le 10 juin 1990 au plus tard à des représentants de l'ONU, de l'OEA et au cardinal Obando y Bravo. L'accord a été rompu le 19 mai 1990 par les *Contras*, qui refusaient de continuer à se désarmer, affirmant que M^me^ Chamorro, officiellement présidente depuis le 25 avril 1990, ne tenait pas ses engagements concernant les emplois et les logements promis aux rebelles qui rendaient leurs armes. Le 31 mai 1990, dans un accord signé par Israel Galeano et le gouvernement Chamorro, les rebelles ont accepté de reprendre leur démobilisation au rythme d'environ 200 hommes par jour dans chacune des sept zones où les 16 000 guérilleros concentraient leurs forces. En contrepartie, le gouvernement acceptait de créer plus de vingt centres de développement rural dans le Sud-Est très peu peuplé du pays afin de réinsérer les *Contras* dans la vie civile. Le gouvernement leur promettait également qu'ils disposeraient de leur propre force de police et qu'ils participeraient au gouvernement. À la mi-juin 1990, 3 000 *Contras* n'avaient toujours pas déposé les armes. Le 15 juin 1990, la présidente Chamorro a fait savoir qu'elle avait ordonné une réduction d'un tiers des effectifs de l'armée nationale (dirigée par des sandinistes et majoritairement composée de sandinistes), ce qui les ramenerait de 61 000 à 41 000 soldats avant le 3 août 1990. Le 27 juin 1990, au cours d'une cérémonie marquant la fin de la guerre civile, les commandants de la *Contra* nicaraguayenne, accompagnés par le cardinal Obando y Bravo, ont remis leurs armes à la présidente Chamorro. Ces armes ont été aussitôt détruites par les forces de l'ONUCA et de l'OEA, qui supervisaient la démobilisation depuis trois mois.

Au Guatemala, le 4 juin 1990, les guérilleros de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) ont accepté de ne pas saboter les élections législatives et présidentielles prévues en novembre 1990 contre la promesse des partis guatémaltèques existants de permettre à l'URNG de participer à une convention constitutionnelle prévue pour 1991. L'accord, cependant, n'est pas allé jusqu'à un cessez-le-feu complet.

Du 16 au 18 juin 1990, les dirigeants des six pays d'Amérique centrale (le sixième étant le Panama) ont tenu un sommet à Antigua (Guatemala). Le 17 juin, ils ont signé un accord général concernant la paix et le développement économique dans la région. Dans un discours de clôture du sommet, le président costaricain, M. Rafael Calderon, a déclaré qu'il n'y aurait pas de paix en Amérique centrale tant que des milliers de foyers y connaîtraient la faim. Le 18 juin, le secrétaire d'État américain, M. James Baker, accompagné d'autres représentants américains, est arrivé au Guatemala pour s'entretenir avec les six chefs d'État. Il aurait proposé de mettre en place un programme d'aide économique à l'Amérique centrale similaire à celui du Groupe

des 24 (sous-entendu des 24 pays les plus industrialisés du monde) visant à relancer les économies des pays d'Europe de l'Est.[2]

Le 25 juin 1990, le gouvernement salvadorien et le FMLN ont conclu une série de pourparlers sans trouver d'accord, mais en ayant, semble-t-il, ouvert le débat sur plusieurs questions importantes pour mettre fin à la guerre civile. Les rebelles auraient exigé la dissolution des services secrets nationaux, des patrouilles civiles de défense et du bataillon d'élite Atlacatl entraîné par les Américains et accusé d'avoir massacré des membres de la communauté jésuite en novembre 1989. Le médiateur des Nations Unies, M. Alvaro de Soto, a insisté sur le fait qu'il était possible de respecter le calendrier prévoyant l'instauration d'un cessez-le-feu à la mi-septembre, comme convenu à Caracas en mai 1989. Les deux parties sont, par ailleurs, convenues de se retrouver à la fin du mois de juillet 1990, en un lieu tenu secret. Alors que les pourparlers touchaient à leur fin, Amnistie internationale publiait un rapport accusant le gouvernement salvadorien de ne rien avoir fait pour réprimer les commandos de tueurs et empêcher l'armée de recourir à la torture. L'organisation humanitaire affirmait encore dans son rapport qu'une délégation qu'elle avait envoyée au Salvador en avril 1990 avait établi des dossiers sur dix-sept meurtres perpétrés par des commandos depuis le début de l'année.[3]

Panama

Le 7 septembre 1977, le président américain Jimmy Carter et le dirigeant panaméen Omar Torrijos ont signé de nouveaux traités en vertu desquels le Panama prendrait l'entier contrôle du canal le 31 décembre 1999. Les traités garantissaient le statut de voie d'eau internationale au passage et remplaçaient les gestionnaires américains par une Commission panaméenne du canal, dirigée conjointement par des représentants américains et panaméens. Le Sénat des États-Unis a ratifié ces traités en avril 1989, en y ajoutant toutefois une disposition permettant une intervention américaine au cas où la circulation dans le canal serait interrompue.

Le 31 juillet 1981, M. Omar Torrijos trouvait la mort dans un accident d'avion, au Panama. Peu après, le général Manuel Antonio Noriega, ancien chef du Renseignement sous la présidence Torrijos, a pris la tête des forces de défense panaméennes. Le 11 juillet 1987, des

---

2 Mark Trumbull, «News Currents», *Christian Science Monitor*, 18 juin 1990, p. 2; Elizabeth A. Brown, «News Currents», *Christian Science Monitor*, 19 juin 1990, p. 2; et «Accord au sommet centraméricain», *La Presse*, 27 juin 1990, p. 4.

3 Charlotte Montgomery, «Death Squads Killings in Salvador Denounced», *Globe and Mail*, 26 juin 1990, p. A6; Jane Bussey, «Salvadoran Peace Talks Take Hold», *Christian Science Monitor*, 27 juin 1990, p. 4.

accusations selon lesquelles le général Noriega aurait truqué les élections présidentielles de 1984 ont déclenché de violentes manifestations antigouvernementales, en réponse auxquelles le gouvernement a décrété un «état d'urgence» de dix jours.

En février 1988, le ministère de la Justice américain a accusé le général Noriega de trafic de drogues international. Le 25 février 1988, le président du Panama, M. Eric Delvalle, a essayé de renvoyer le général, mais c'est en fait lui que l'Assemblée nationale a démis de ses fonctions pour le rempiacer par un ami de M. Noriega, M. Manuel Solis Palma. Début mars 1988, M. Delvalle, que les États-Unis considéraient toujours comme le président légitime du Panama, a gelé les avoirs de son pays à l'étranger et demandé instamment aux débiteurs du pays de ne pas régler leurs dûs au régime Noriega. À la mi-mars et au début du mois d'avril 1988, Washington a annoncé des sanctions économiques contre le Panama.

Le 7 mai 1989, les Panaméens ont voté pour élire un nouveau président. Le candidat soutenu par le général Noriega, M. Carlos Duque, s'est proclamé vainqueur des élections, mais selon les observateurs internationaux, le décompte des voix aurait donné lieu à une vaste fraude électorale. Pour ces mêmes observateurs, c'est le chef de l'opposition, M. Guillermo Endara, qui l'emportait facilement avec ses colistiers, MM. Ricardo Arias Calderon et Guillermo Ford. Quelques jours plus tard, le général Noriega a annulé l'élection et, pendant une manifestation de protestation organisée à Panama, des unités paramilitaires formées par le gouvernement ont passé à tabac les trois candidats de l'opposition. Le 11 mai 1989, le président Bush a rappelé à Washington l'ambassadeur américain en poste au Panama, nommément M. Arthur Davis, envoyé 2 000 soldats supplémentaires renforcer l'effectif de 11 000 hommes se trouvant déjà dans la zone du canal, et demandé au Pentagone d'organiser des manoeuvres militaires au Panama. Le 17 mai 1989, au cours d'une réunion d'urgence, l'Organisation des États américains (OEA) a adopté une résolution condamnant les actes du général Noriega et demandant une «passation pacifique du pouvoir» à un gouvernement démocratiquement élu. Le 20 juillet 1989, l'OEA demandait dans une déclaration que cette passation du pouvoir se fasse le 1er septembre 1989, conformément aux règles constitutionnelles panaméennes, et que des élections libres soient organisées le plus tôt possible.

Au début du mois de septembre 1989, M. Francisco Rodriguez, fonctionnaire panaméen, a été installé à la présidence du pays. Les États-Unis ont suspendu leurs relations diplomatiques avec le Panama et l'OEA a annoncé que sa médiation n'avait toujours pas débouché sur une solution constitutionnelle à la situation. Le 3 octobre 1989, des officiers de l'armée panaméenne ont tenté de renverser le général Noriega, mais des troupes loyales à celui-ci ont écrasé la rebellion. Le gouvernement américain avait été prévenu qu'un coup d'État se préparait. À la mi-novembre 1989, dans un rapport, la Commission des droits de la personne de l'OEA a accusé

le général Noriega d'avoir dénié aux Panaméens leurs droits politiques fondamentaux en annulant l'élection de mai. Elle affirmait, en outre, que par ses actions, le général avait violé la Convention interaméricaine des droits de la personne et la charte de l'OEA. Elle accusait aussi les autorités panaméennes de nombreuses violations des droits de la personne.

Le 15 décembre 1989, l'Assemblée nationale panaméenne, désignée par le général Noriega au mois d'octobre précédent, nommait ce dernier «commandant suprême» du Panama et déclarait que le pays était en «état de guerre» avec les États-Unis. Le lendemain, un officier américain était tué par des soldats panaméens. Le 18 décembre 1989, un soldat américain tirait sur un policier panaméen et le blessait. Le 20 décembre 1989, des forces américaines envahissaient le pays et le président Bush justifiait l'intervention en invoquant une menace contre des citoyens américains et contre les droits garantis par les traités relatifs au canal de Panama, ainsi que la mort de l'officier américain. L'assaut, baptisé «Opération juste cause» par les autorités américaines, était une opération dirigée sur plusieurs objectifs et menée par les 13 000 soldats du *Southern Command* américain stationnés au Panama, avec le renfort de 10 000 hommes venus des États-Unis. À l'époque, les chiffres officiels fournis par Washington faisaient état de vingt-trois soldats et trois civils tués côté américain, et 314 soldats et 220 civils tués côté panaméen, plus 324 soldats américains et 124 soldats panaméens blessés. Selon diverses autres sources, cependant, ce sont 5 000 civils panaméens qui auraient trouvé la mort dans l'intervention. Le 27 décembre 1989, le gouvernement Bush et le nouveau gouvernement panaméen soutenu par les États-Unis et dirigé par M. Guillermo Endara a demandé au Vatican de livrer le général Noriega, qui s'était réfugié dans la nonciature le 24 décembre 1989.

Le 22 décembre 1989, par vingt et une voix contre une, l'OEA a adopté une résolution «regrettant profondément» l'invasion américaine et demandant aux États-Unis de retirer leurs forces d'intervention du Panama. Les États-Unis ont voté contre la résolution. Le 23 décembre 1989, le Conseil de sécurité des Nations Unies a examiné un projet de résolution réclamant l'arrêt de l'intervention et le retrait des troupes américaines. Les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et la France se sont prononcés contre le projet; dix autres membres du Conseil ont voté pour et la Finlande s'est abstenue. Le 30 décembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 240 par soixante-quinze voix contre vingt et quarante abstentions ou absences. Cette résolution, qui demandait l'arrêt immédiat de l'intervention et le retrait des forces américaines, qualifiait l'invasion de «violation flagrante du droit international et de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États». Le même jour, l'Assemblée générale a autorisé un diplomate panaméen, accrédité auprès des Nations Unies sous le régime Noriega, mais qui venait de se rallier au gouvernement Endara, à occuper le siège du Panama. Le 8 janvier 1990, le Secrétaire général de l'ONU a accepté les lettres de créance d'un nouvel envoyé nommé par le gouvernement Endara.

Le 8 janvier également, l'OEA a adopté une résolution blâmant les États-Unis pour avoir permis à leurs soldats à pénétrer de force dans la résidence de l'ambassadeur du Nicaragua à Panama, le 29 décembre 1989. Bien que Washington se soit excusé aussitôt après le raid, le Nicaragua a expulsé vingt diplomates américains en représailles. Le 17 janvier 1990, au Conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis ont opposé leur veto à un projet de résolution similaire à celui adopté par l'OEA condamnant le raid américain contre la résidence de l'ambassadeur nicaraguayen. Treize membres, dont le Canada, ont voté en faveur de la résolution, la Grande-Bretagne s'étant, quant à elle, abstenue.

Le 3 janvier 1990, le général Noriega est sorti de la nonciature pour être emmené par hélicoptère à la base aérienne d'Howard, où des fonctionnaires de la *Drug Enforcement Agency* l'ont arrêté et mis dans un avion de l'armée de l'air américaine pour le ramener aux États-Unis, où il aurait à répondre des accusations de trafic de drogues portées contre lui en 1988. Le lendemain, à Miami, le général panaméen était déféré devant la justice. Son procès ne devrait pas commencer avant novembre 1990.

À la mi-janvier 1990, le président Endara a demandé aux États-Unis de l'aider à reconstruire l'économie dévastée de son pays en lui offrant un programme d'assistance généreux. Le 25 janvier 1990, le président Bush sollicitait un ensemble de prêts, de subventions, de garanties d'investissements et d'aides diverses en faveur du Panama pour une valeur d'un milliard de dollars américains. Puis, le 31 janvier, il annonçait qu'il ramènerait les effectifs militaires américains au Panama à leur niveau d'avant l'intervention, soit à 13 000 soldats, avant la fin février 1990. Il a également déclaré que les troupes américaines continueraient d'assumer des fonctions de police dans tout le Panama. Le 7 février 1990, le Congrès des États-Unis a approuvé l'aide d'urgence pour 42 millions de dollars et a, quelques jours plus tard, annoncé qu'il levait les sanctions commerciales et les interdictions d'aide qui visaient le régime Noriega. Le 15 mars 1990, le gouvernement panaméen a demandé à être dédommagé des énormes saisies d'armes faites par les troupes américaines pendant l'invasion de décembre.

Le Groupe des huit pays latino-américains, qui s'est réuni deux jours durant à la fin du mois de mars 1990, a demandé expressément que le Panama organise des élections pour se choisir un nouveau gouvernement sans aucune ingérence extérieure. Il a également insisté pour que les troupes américaines présentes dans ce pays restent dans la zone du canal et se cantonnent à protéger celui-ci. Les ministres des Affaires étrangères des sept pays latino-américains (le Panama a été suspendu du Groupe en février 1988 parce que le général Noriega

avait pris illégalement le pouvoir) a aussi discuté à nouveau de la réadmission du Panama dans ses rangs, mais aucun consensus ne s'est dessiné dans ce sens au cours des réunions.[4]

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le processus de paix en Amérique centrale

Le Canada a toujours soutenu ouvertement les efforts de paix en Amérique centrale, notamment ceux déployés par le Groupe de Contadora. Le gouvernement canadien a montré à maintes reprises qu'il appuyait les objectifs de l'Accord d'Esquipulas II de 1987. Soulignant que «c'est aux parties qui, dans les faits, sont en conflit qu'il appartient de régler leurs différends», le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré que «le Canada n'en demeure pas moins disposé à contribuer à ce processus par tout moyen direct et concret dont il dispose».[5] De plus, Ottawa a fourni aux gouvernements centraméricains des informations techniques sur les opérations de maintien de la paix et sur les moyens de vérification des accords régionaux visant à mettre fin à des hostilités. L'aide économique canadienne au développement de la région, qui s'est chiffrée à quelque 52 millions de dollars en 1988-1989, est une autre facette importante de la politique centraméricaine d'Ottawa.

Le 18 juillet 1989, les Nations Unies ont révélé que le Canada, l'Espagne, la Suède et la Communauté européenne avaient promis d'accorder 1,8 milliard de dollars d'aide à l'Amérique centrale sur trois ans. Le versement de cette somme, qui sera gérée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), devrait dépendre des progrès réalisés dans la région en matière de paix et de mise en oeuvre de réformes démocratiques.[6]

Le 1er septembre 1989, le ministre des Affaires extérieures du Canada a annoncé que des spécialistes canadiens participeraient à une mission de reconnaissance de l'ONU organisée pour définir les besoins opérationnels du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique

---

4 «Latin American Group Demands New Elections Be Held in Panama», *Globe and Mail*, 31 mars 1990, p. A3.

5 Ministère des Affaires extérieures, *Discours* 87/49, 22 septembre 1987. Voir également les *Communiqués* n° 154 et 163 des 10 et 16 août 1986 publiés par le même ministère.

6 «Canada Offers Aid to Central America», *Toronto Star*, 19 juillet 1989, p. A19.

centrale (ONUCA).[7] (Voir dans le présent chapitre, sous *CONTEXTE*, la partie intitulée **LE PROCESSUS DE PAIX EN AMÉRIQUE CENTRALE**; et le chapitre sur **LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION**.)

Le 15 septembre 1989, M. Clark s'est déclaré encouragé par le fait que le gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) avaient décidé d'entamer des pourparlers à Mexico. Il s'est également réjoui d'apprendre que ce mouvement avait annoncé un cessez-le-feu et que le gouvernement salvadorien avait décidé de permettre aux combattants blessés du FMLN d'aller se faire soigner à l'étranger. M. Clark a fait remarquer que la population canadienne était choquée par l'escalade de la violence à laquelle on assistait alors au Salvador, ainsi que par les disparitions et les cas de torture que l'on signalait.[8]

Le 28 septembre 1989, le gouvernement canadien a confirmé le soutien promis à l'élection nicaraguayenne de février 1990 en annonçant, par la voix de son ministre des Affaires extérieures, qu'il offrait à la Commission électorale du Nicaragua du matériel et une assistance technique évalués à quelque 700 000 dollars. La contribution comprenait des fonds pour une campagne d'éducation des électeurs, du papier journal pour l'impression de manuels de formation du personnel et du carton pour fabriquer des urnes électorales.[9]

Les 27 et 28 octobre 1989, quelques quatorze membres de l'Organisation des États américains (OEA), qui en compte trente-deux, ainsi que le Canada, l'Espagne et le Portugal, en tant que pays observateurs de l'OEA, se sont retrouvés à San José (Costa Rica) pour un Sommet de l'Hémisphère. À l'ouverture de ce sommet, le premier ministre Mulroney a exprimé le voeu du Canada de devenir membre à part entière de l'Organisation. Parallèlement, le gouvernement canadien faisait savoir qu'il ne souscrirait pas, dans la charte de l'OEA, aux dispositions du Traité de Rio afférentes à l'aide réciproque en vertu desquelles les membres se doivent mutuellement un appui militaire dans certaines circonstances.[10] Au cours du sommet,

---

7 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 209, 1er septembre 1989.

8 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 215, 15 septembre 1989.

9 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 230, 28 septembre 1989.

10 Le très honorable Brian Mulroney, «Notes pour une allocution (...) prononcée au Sommet de l'Hémisphère, à San José (Costa Rica), le 27 octobre 1989», Cabinet du Premier ministre; «Costa Rican Summit Celebrates Democracy», *Globe and Mail*, 27 octobre 1989, p. A4; «Canada Joins OAS; Mulroney Pledges New Relationship», *Globe and Mail*, 28 octobre 1989, p. A1 et A2; et Dave Todd et Lee Whittington,

le ministre des Affaires extérieures canadien s'est dit consterné et inquiet d'apprendre que le président du Nicaragua, M. Daniel Ortega, entendait mettre fin au cessez-le-feu en vigueur depuis dix-huit mois dans son pays. «Le cessez-le-feu, a-t-il déclaré, était un élément essentiel du processus de paix en Amérique centrale», qui préoccupait particulièrement le Canada, étant donné le déploiement possible de forces de vérification de l'ONU dans la région.[11]

Le 2 novembre 1989, M. Clark s'est dit bouleversé et attristé par l'attentat perpétré contre les bureaux nationaux des Mères des disparus (COMADRES) et des syndicalistes salvadoriens à San Salvador, qui a fait dix morts.[12] Le 16 novembre 1989, le ministre a exprimé l'indignation des Canadiens et Canadiennes face au meurtre brutal, au Salvador, de six membres de la communauté jésuite et de deux de leurs employés.[13] Le même jour, il a fait savoir que le Canada verserait 100 000 dollars au Comité international de la Croix rouge (CICR) entre autres, pour l'aide médicale aux victimes des combats au Salvador.[14] Le lendemain, M. Clark s'est félicité de la libération au Salvador du révérend Brian Rude, prêtre de l'église luthérienne du Canada qui servait dans ce pays comme bénévole des *Peace Brigades International* (PBI). Le révérend Rude avait été arrêté la veille, avec d'autres religieux et des membres d'organismes de secours, par la police salvadorienne.[15] Une autre bénévole canadienne du PBI, Karen Ridd, de Winnipeg, a été arrêtée par les forces de sécurité salvadoriennes le 20 novembre 1989. Relâchée le lendemain, elle est rentrée au Canada le 23 novembre 1989.[16]

Le 22 novembre 1989, suite à l'offensive rebelle de novembre et à l'intensification des combats au Salvador, M. Michael Jay, du programme centraméricain de l'Agence canadienne

---

«Mulroney Dismisses Fears of Undue U.S. Influence», *Ottawa Citizen*, 28 octobre 1989, p. A1 et A2.

11 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 264, 30 octobre 1989.

12 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 270, 2 novembre 1989.

13 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 285, 16 novembre 1989.

14 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 286, 16 novembre 1989.

15 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 289, 17 novembre 1989; et Lee Whittington, «Canadian Freed in War-Torn El Salvador», *Ottawa Citizen*, 28 novembre 1989, p. A8.

16 Charlotte Montgomery et Linda Hossie, «El Salvador Frees Jailed Canadian Volunteer», *Globe and Mail*, 21 novembre 1989, p. A1 et A2; et April Lindgren, «Missionaries Do Diplomats' Work in El Salvador», *Ottawa Citizen*, 28 novembre 1989, p. A8.

de développement international (ACDI), a annoncé que le programme d'aide bilatérale du gouvernement canadien pour le Salvador était momentanément interrompu. Ce programme comporte plus d'une centaine de projets sur lesquels les gouvernements canadien et salvadorien se sont mis d'accord depuis 1986. Des associations professionnelles, des groupes paroissiaux et autres organismes non gouvernementaux (ONG) canadiens n'ont cessé de demander l'annulation de ces projets bilatéraux en affirmant que les ONG sont plus à même d'aider la population civile du Salvador et qu'en subventionnant les servives sociaux de ce pays, le Canada permet au gouvernement de libérer des fonds qui serviront à des fins militaires.[17]

Également au cours de la première semaine de l'offensive rebelle et des représailles gouvernementales, les agents de l'immigration canadienne au Salvador ont délivré 100 permis d'urgence du ministre à des Salvadoriens pour qu'ils puissent rejoindre leur famille au Canada, et ils ont organisé un pont aérien qui a permis de sauver quelque 300 réfugiés salvadoriens de la guerre civile qui faisait rage.[18] On a appris, par ailleurs, que le projet d'une église canadienne et d'un organisme de développement d'envoyer pour 1 million de dollars de médicaments, d'aliments et d'autres fournitures aux victimes de la guerre civile avait pris du retard fin novembre et début décembre 1989 en raison de problèmes de livraison imputables aux autorités salvadoriennes, qui arrêtaient et harcelaient le personnel de ces organismes. Le 12 décembre 1989, un groupe d'églises et d'ONG canadiens a fait savoir que l'ACDI lui avait remis 315 000 dollars à titre de premier versement pour un programme d'un million de dollars destiné à secourir les victimes de la guerre salvadorienne.[19]

En signant la Charte de l'Organisation des États américains (OEA), le 13 novembre 1989, le Canada est devenu le 33e membre de l'Organisation, à laquelle il participait en tant qu'observateur depuis 1972.[20]

---

17 Charlotte Montgomery, «Ottawa Has No Plan to End Aid to El Salvador, Officials Contend», *Globe and Mail*, 23 novembre 1989, p. A4; et «Aid to El Salvador Stalled», *Ottawa Citizen*, 25 novembre 1989, p. A14.

18 Paul Watson, «Salvador Airlift a Mercy Mission», *Toronto Star*, 2 décembre 1989, p. 1; et «Canadian Airlift Saves Hundreds of Salvadorans», *Ottawa Citizen*, 3 décembre 1989, p. D11.

19 Charlotte Montgomery, «Canadian Aid to El Salvador Stalled by Delivery Problems», *Globe and Mail*, 9 décembre 1989, p. A4; et Charlotte Montgomery, «El Salvador Initiates Public-Relations Drive», *Globe and Mail*, 13 décembre 1989, p. A4.

20 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 281, 13 novembre 1989; Scott White, «Canada Takes OAS Chair», *Ottawa Citizen*, 13 novembre 1989, p. A3; Colin MacKenzie,

Le 13 décembre 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a accueilli avec satisfaction la déclaration des cinq présidents d'Amérique centrale, réunis en sommet au Costa Rica du 10 au 12 décembre 1989, condamnant les insurrections et réaffirmant le rôle clé de l'ONU dans la région. M. Clark a résumé comme suit la contribution du Canada au processus de paix :

> Le Canada est l'un des principaux participants au Groupe d'observation des Nations Unies en Amérique centrale, et il collabore étroitement de bien d'autres façons : en exécutant son programme d'aide au développement, qui prend de l'ampleur; en envoyant des spécialistes observer le déroulement des élections; en fournissant une aide technique et matérielle dans le cadre des élections au Nicaragua; en venant en aide aux réfugiés, de façon efficace; et en militant énergiquement en faveur du respect et du renforcement des droits de la personne en Amérique centrale.

En outre, le ministre des Affaires extérieures a de nouveau demandé que l'on mette fin au bain de sang et à la violence qui ravagent le Salvador.[21]

Le 22 janvier 1990, dans un discours prononcé à Ottawa, à l'occasion des consultations annuelles avec les organismes non gouvernementaux (ONG) relativement aux droits de la personnes, M. Clark a déclaré :

> En Amérique centrale (...), de nombreux pays ont adhéré à divers instruments internationaux dans ce domaine. Mais cette mesure en elle-même n'a pas empêché des gens d'être victimes de graves abus. Au sein d'organisations commes les Nations Unies et l'Organisation des États américains, le Canada peut contribuer à améliorer la situation dans ces pays. À la dernière session de l'Assemblée générale [de l'ONU], le Canada a coparrainé une résolution portant sur les droits de la personne au Salvador, et la délégation canadienne s'occupera également de cette situation

---

«Democratic Principles Praised as Canada Formally Joins OAS», *Globe and Mail*, 14 novembre 1989, p. A4; Le très honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une allocution (...) à la réunion du Conseil de l'Organisation des États américains, Washington, D.C., le 13 novembre 1989», ministère des Affaires extérieures, *Discours* n° 89/62. Voir également : Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule n° 35, 1er février 1990, p. 35: 6-17; et Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué* n° 141, 29 juin 1990.

21 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué* n° 306, 13 décembre 1989.

> dans le cadre des travaux de la Commission [des droits de l'homme des Nations Unies].[22]

Dans un autre discours, prononcé à l'Université de Calgary le 1er février 1990, le ministre des Affaires extérieures a évoqué le rôle du Canada dans le processus de paix en ces termes :

> Et, outre que nous sommes en quelque sorte voisins de l'Amérique latine, nous possédons et exerçons les talents qui, justement, permettent de dénouer les impasses. En fait, ce sont ces mêmes talents que le Canada a déployés pour contribuer à faire avancer le processus de paix en Amérique centrale. Dès le début, cinq gouvernements de cette région se sont tournés vers le Canada (...) La structure de cette opération de maintien de la paix suit de près les recommandations qu'avait formulées le Canada après avoir étudié les conditions qui devraient être réunies pour assurer une présence efficace des Nations Unies dans la régions. Voilà le rôle que le Canada a joué - et continuera de jouer - dans la région. C'est un rôle utile qu'il n'est pas donné à tous de pouvoir assumer (...) Certaines ONG canadiennes nous ont critiqués pour avoir maintenu nos relations avec le Salvador, le Guatemala et le Honduras. On nous a pressés de rompre tous les liens avec ces pays, de leur tourner le dos, comme l'ont d'ailleurs fait certains pays européens. Mais lorsqu'est venu le moment de préparer la paix, ce n'est pas vers ces autres États, mais vers le Canada, que se sont tournés les pays d'Amérique centrale.[23]

Le 8 février 1990, M. Clark a annoncé qu'en réponse aux demandes de l'ONU et de l'OEA, huit Canadiens se rendraient au Nicaragua comme observateurs pour les élections du 25 février 1990.[24] Selon un communiqué publié le 26 février 1990, le premier ministre Mulroney

---

22 Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution ... à l'occasion des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales concernant les droits de la personne, Ottawa, le 22 janvier 1990», ministère des Affaires extérieures, *Déclaration* n° 90/03, p. 2.

23 Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (...) à l'Université de Calgary sur la politique du Canada vis-à-vis de l'Amérique latine, Calgary (Alberta), le 1er février 1990», Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration* n° 90/08, p. 4-5; et Tim Harper, «Clark Sees Clashes with U.S. over Latin American Policy», *Toronto Star*, 2 février 1990, p. 12.

24 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué* n° 027, 8 février 1990.

a présenté les félicitations du gouvernement canadien à M^me^ Chamorro et à sa coalition, l'Union nationale de l'opposition (UNO), pour leur victoire électorale. Le communiqué poursuivait :

> Le peuple nicaraguayen a pu exprimer librement sa volonté et les dirigeants et partisans de l'UNO et du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) peuvent être fiers de la manière dont la campagne et le scrutin se sont déroulés. Le gouvernement canadien approuve et appuie vivement l'appel lancé par M^me^ Chamorro en faveur de la réconciliation nationale et son affirmation selon laquelle le peuple nicaraguayen souhaite vivre en démocratie, en paix et en liberté. Le Canada se réjouit de la perspective d'assister à l'avènement d'un régime politique ouvert et démocratique au Nicaragua et félicite le peuple nicaraguayen d'avoir participé si efficacement à ce processus de renouveau démocratique. Le Premier ministre a également félicité le Président Ortega d'avoir adhéré au processus démocratique instauré au Nicaragua (...) Le Premier ministre a fait part de l'intention du Canada de maintenir les relations amicales qu'il entretient depuis longtemps avec le Nicaragua et de continuer de fournir une aide financière importante pour le développement de ce pays. L'aide canadienne directe au développement du Nicaragua s'est chiffrée à 58 millions de dollars pendant la période de cinq ans allant de 1984-1985 à 1988-1989.[25]

Le 4 avril 1990, le ministre des Affaires extérieures s'est dit réjoui de la reprise, à Genève, des pourparlers de paix entre le gouvernement salvadorien et les rebelles du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) et il a ajouté que le Canada «accueillera favorablement toute demande d'aide relative à ces importantes négociations».[26]

Le Panama

Le 28 août 1989, un communiqué des Affaires extérieures expliquait la position du gouvernement canadien relativement à la crise panaméenne. Ce communiqué commençait par une déclaration de M. Clark libellée comme suit :

> Je suis très déçu de l'échec de la mission spéciale de l'Organisation des États américains (OEA) qui, malgré tous ses efforts, n'a pu contribuer à obtenir un règlement négocié de la crise politique au Panama. Le Canada a souscrit à la déclaration

---

25 Cabinet du premier ministre, *Communiqué*, 26 février 1990.

26 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué* n° 068, 4 avril 1990.

> du 20 juillet de l'OEA dans laquelle l'Organisation demandait que la passation des pouvoirs au Panama ait lieu le 1er septembre, conformément aux exigences constitutionnelles, et que des élections libres soient tenues dans les plus brefs délais (...)

On pouvait lire plus loin :

> Peu après l'annulation des élections du 7 mai, le Canada a condamné la répression des aspirations démocratiques du peuple panaméen, et il a décidé de limiter ses relations officielles avec le gouvernement actuel.

Enfin, le ministre a ajouté :

> Le général Noriega, par ses actes, s'isole et isole son pays de ses voisins et du reste du monde démocratique. Le Canada espère que se poursuivent les efforts constructifs de l'OEA en vue d'une solution acceptable au problème panaméen (...)[27]

Le 20 décembre 1989, s'agissant de l'invasion du Panama par les Américains, le ministre des Affaires extérieures a publié la déclaration suivante :

> Le gouvernement canadien regrette l'intervention américaine au Panama, mais il comprend la mesure prise par les États-Unis, et y est sensible, étant donné surtout leur préoccupation devant l'escalade des menaces proférées contre les citoyens américains au Panama. Le Canada a, par le passé, condamné l'abandon du processus démocratique au Panama et, tout récemment, le refus du Général Noriega d'accepter les résultats de l'élection démocratique tenue en mai. L'intervention militaire est un précédent dangereux, et nous notons que les États-Unis ont utilisé la force en dernier recours, et seulement après avoir constaté l'échec de leurs efforts en vue de régler pacifiquement la situation au Panama. Nous espérons un rapide retour à la démocratie et à la stabilité au Panama. Le Premier ministre a été informé de l'action américaine ce matin, par un appel du Président Bush.[28]

Quelques heures après le début de l'invasion du Panama, le premier ministre Mulroney a affirmé, a rapporté la presse, que les États-Unis avaient des raisons de recourir à la force militaire pour destituer le général Noriega, qu'il a décrit comme un «gangster et un trafiquant

---

27 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 199, 28 août 1989.

28 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué* n° 313, 20 décembre 1989.

de drogue» qui avait pilié son pays.[29] À la Chambre des communes, le 20 décembre 1990, M. Clark a, entre autres, déclaré :

> Les événements de la semaine dernière étaient particulièrement inquiétants pour tous les députés et pour beaucoup d'entre nous, notamment lorsque le général Noriega a déclaré que le Panama était, pour reprendre ses paroles, en «état de guerre» avec les États-Unis. Après cette déclaration (...), des Américains en garnison à Panama en vertu d'un traité ont été harcelés, un soldat américain qui n'était pas de service a même été tué et sa famille menacée. Il importe de souligner deux choses qui distinguent la situation à Panama de ce qui pourrait se passer ailleurs dans le monde. Premièrement, la présence des États-Unis dans ce pays est le résultat d'un traité et non d'une occupation. Les troupes américaines (...) ont le droit de s'y trouver et d'être protégées pendant leur séjour (...) Je voudrais souligner un deuxième fait, à savoir qu'on a eu recours à des solutions pacifiques et qu'elles ont échoué. En fait, ce qui est remarquable, c'est que le gouvernement Bush consente pendant si longtemps à mettre tous ses espoirs dans la médiation, dans les négociations, dans les méthodes pacifiques (...) Je voudrais parler de trois choses qui, à mon avis, devraient être présentes à notre esprit alors que nous envisageons l'avenir. La première est que nous devons user de toute l'influence et de la réputation du Canada pour faire en sorte que cette intervention ne devienne pas un précédent. Il y avait ici des facteurs exceptionnels, et s'ils peuvent justifier les mesures qui ont été prises par les États-Unis tôt ce matin, c'est justement parce qu'ils sont exceptionnels. Ces facteurs ne constituent pas un précédent que notre Parlement ou notre pays approuverait en d'autres circonstances (...) Deuxièmement, il importe, à notre avis, d'aider le gouvernement qui a été élu au Panama, en mai dernier, à créer un climat de stabilité et à implanter la démocratie dans ce pays (...) Troisièmement, je crois que cette expérience nous a appris qu'il fallait réellement renforcer les institutions régionales de l'Amérique latine, et en particulier de l'Amérique centrale (...) Ce qu'il faut souligner (...), c'est que l'Amérique centrale n'appartient à personne. L'Amérique centrale est formée d'États souverains qui ont leurs

---

[29] John Valorzi, «Bush Thanks Mulroney for Support», *Montreal Gazette*, 5 janvier 1990, p. 8.

> propres ambitions, leur propre histoire et des qualités qui leur sont uniques.[30]

Le 22 décembre 1989, l'OEA a adopté une résolution «regrettant vivement» l'invasion du Panama par les Américains. Les États-Unis avaient été les seuls à voter contre cette résolution. Le Canada ne s'est pas prononcé, car il n'est devenu membre à part entière de l'Organisation qu'à compter du 1er janvier 1990.[31]

Le 23 décembre 1989, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont opposé leur veto à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant l'intervention américaine. Le Canada s'est lui aussi prononcé contre la résolution et l'ambassadeur Fortier a souligné que le harcèlement dont étaient victimes les citoyens américains au Panama justifiait l'action de Washington. Il a également déclaré que, le général Noriega ayant affirmé que le Panama était en «état de guerre» avec les États-Unis, il n'avait «guère laissé de choix» au président Bush.[32]

Le 30 décembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution réclamant la cessation immédiate de l'intervention américaine et le retrait de ses forces d'invasion du Panama. Le Canada a voté contre la résolution avec dix-neuf autres pays, alors que soixante-quinze votaient pour et soixante-quatre étaient absents ou s'abstenaient.[33]

On a appris, le 5 janvier 1990, que le président Bush avait appelé le premier ministre Mulroney pour parler de la reddition du général Noriega aux forces américaines se trouvant au Panama et pour remercier le Canada d'avoir soutenu l'intervention des États-Unis.[34]

---

30 Le très honorable Joe Clark, «Déclaration (...) devant la Chambre des communes sur la situation au Panama, Ottawa, le 20 décembre 1989», Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration* n° 89/70, p. 3-5; et *Débats de la Chambre des communes*, 20 décembre 1989, p. 7286-7287.

31 Norma Greenaway, «Panama Focus of OAS Agenda as Canada Joins», *Toronto Star*, 9 janvier 1990, p. A11; et Ross Howard, «Canada's Backing Invasion Not Damaging, Officials Say», *Globe and Mail*, 19 janvier 1990, p. A10.

32 Trevor Rowe, «À l'ordre du jour du Conseil de sécurité», *Paix et Sécurité*, vol. 5, n° 1, printemps 1990, p. 17.

33 «UN Condemns Panama Invasion, Canada Backs U.S.», *Ottawa Citizen*, 30 décembre 1989, p. A1 et A2.

34 Voir note 29, ci-dessus.

Le 8 janvier 1990, l'OEA a adopté une résolution exprimant sa «profonde inquiétude» après le raid américain contre la résidence de l'ambassadeur du Nicaragua à Panama, le 29 décembre 1989. Le Canada a joint sa voix à celle des dix-huit autres membres qui ont voté en faveur de la résolution. Sept membres, dont les États-Unis, se sont abstenus. Après le vote, l'ambassadeur du Canada auprès de l'OEA, M. Jean-Paul Hubert, a qualifié le raid de «répréhensible».[35]

Le 11 janvier, on a appris que le Canada n'avait pas donné suite à une demande de l'ambassadeur du Panama auprès de l'OEA qui sollicitait l'aide canadienne pour le nouveau gouvernement panaméen, soutenu par les États-Unis, et la reconnaissance officielle de celui-ci.[36]

Le 17 janvier 1990, les États-Unis ont opposé leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant leur raid contre la résidence de l'ambassadeur du Nicaragua à Panama. La Grande-Bretagne s'est abstenue et les treize membres restant, dont le Canada, ont voté en faveur de la résolution. Le représentant permanent adjoint du Canada auprès des Nations Unies, M. Philippe Kirsch, a tenu compte des excuses que les États-Unis ont présentées le 29 décembre 1989, mais a maintenu que leur raid était «contre les principes bien établis du droit international».[37]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le processus de paix en Amérique centrale

Durant la seconde moitié de 1989, des députés ont pris la parole à la Chambre à propos de la participation du Canada à l'Organisation des États américains (OEA). Plusieurs membres de l'opposition ont émis des doutes quant à l'intention du gouvernement de faire du pays un membre à part entière de l'Organisation, dont il faisait partie à titre d'observateur depuis 1972, alors qu'à leurs yeux, celle-ci passe pour un instrument de la politique extérieure des États-Unis. Les députés libéraux et ceux du NPD ont affirmé que le changement de statut risquait

---

35 Norma Greenaway, «Canada Condemns Raid by U.S.», *Ottawa Citizen*, 9 janvier 1990, p. A1 et A2; et «New Member», *Financial Post*, 9 janvier 1990, p. 2.

36 Bob Hepburn, «Canada Ignores Call to Recognize Panama», *Toronto Star*, 11 janvier 1990, p. 1.

37 «U.S. Vetoes UN Condemnation of Raid», *Globe and Mail*, 18 janvier 1990, p. A10.

de compromettre l'indépendance du Canada dans ses relations avec les pays membres de l'OEA.[38] D'autres se sont étonnés de ce que le gouvernement ne consulte pas publiquement les groupes et organismes canadiens qui travaillent régulièrement avec des pays membres de l'OEA avant de demander ce changement de statut.[39] Des députés de l'opposition ont demandé au gouvernement ce qu'il comptait faire en cas de violations des droits de la personne dans des pays membres de l'OEA.[40] Ils ont aussi émis des doutes quant à son engagement envers la région à un moment où il annonçait des compressions budgétaires qui toucheraient les programmes d'aide extérieure et les services diplomatiques.[41]

De la mi-1989 à la mi-1990, les déclarations et débats de la Chambre des communes concernant l'Amérique centrale ont porté essentiellement sur la guerre civile incessante au Salvador. Nombre de députés ont condamné les violations des droits de la personne commises dans ce pays et ont demandé au gouvernement canadien de les condamner lui aussi.[42] Plusieurs députés ont demandé au gouvernement de faire tout son possible pour convaincre le gouvernement salvadorien et les guérilleros du FMLN de négocier un règlement de paix,[43] tandis que d'autres l'ont exhorté à se distancer du soutien américain au gouvernement Cristiani.[44]

Le 20 novembre 1989, M^me^ Christine Stewart (Parti libéral) et M^me^ Lynn Hunter (NPD) ont pris la parole pour condamner l'assassinat du Père Ignacio Ellacuria, recteur de l'Université

---

38 *Débats de la Chambre des communes*, 29 septembre 1989, p. 4095; 30 octobre 1989, p. 5291-5293; et 31 octobre 1989, p. 5355.

39 *Débats de la Chambre des communes*, 5 octobre 1989, p. 4361-4362; et 10 octobre 1989, p. 4481-4482.

40 *Débats de la Chambre des communes*, 27 octobre 1989, p. 5219; et 30 octobre 1989, p. 5291-5293.

41 *Débats de la Chambre des communes*, 30 octobre 1989, p. 5291-5293.

42 *Débats de la Chambre des communes*, 13 octobre 1989, p. 4646; 27 octobre 1989, p. 5219-5220; 2 novembre 1989, p. 5465; 20 novembre 1989, p. 5836, 5838 et 5841-5842; 21 novembre 1989, p. 5930 et 5939-5940; 28 novembre 1989, p. 6357-6358; 13 décembre 1989, p. 6855; 14 décembre 1989, p. 6938-6939; et 12 février 1990, p. 8176.

43 *Débats de la Chambre des communes*, 24 novembre 1989, p. 6186-6187; 6 décembre 1989, p. 6545; et 5 février 1990, p. 7827-7828.

44 *Débats de la Chambre des communes*, 27 octobre 1989, p. 5219-5220; 22 novembre 1989, p. 5985-5986; 23 novembre 1989, p. 6087; 24 novembre 1989, p. 6186-6187; 27 novembre 1989, p. 6262-6263; 6 décembre 1989, p. 6545; et 12 février 1990, p. 8176

d'Amérique centrale, et d'autres membres de la communauté jésuite du Salvador. M^me^ Stewart a déclaré :

> Nous déplorons le meurtre brutal et insensé de cet homme, de ses cinq collègues et de deux employés, crimes qui ont été commis par l'armée salvadorienne la semaine dernière. Comme membre de l'OEA, le Canada doit prendre des initiatives indépendantes et particulières pour obtenir un cessez-le-feu et le règlement négocié du conflit au Salvador. Le Canada ne saurait se contenter d'observer la situation. Il doit officiellement reprendre le flambeau que portaient les prêtres assassinés du Salvador et montrer par tous les moyens diplomatiques à sa portée son dévouement à la cause de la paix et des Salvadoriens. Il doit assurer la remise d'une aide humanitaire accrue par les organismes non gouvernementaux et les voies multilatérales. Il faut défendre les droits fondamentaux de tous, mais surtout des civils. Il faut assurer la sécurité de bénévoles canadiens comme Karen Ridd, des *Peace Brigades International*. Il faut presser les États-Unis de mettre fin, après huit ans, à leur programme d'aide à l'armée salvadorienne, qui est un échec.[45]

Le 21 novembre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) s'est déclaré soulagé de savoir que Karen Ridd, Canadienne qui travaillait avec les *Peace Brigades International*, avait été relâchée. Il s'est exprimé en ces termes :

> Le travail des personnes qui, comme Karen et les *Peace Brigades International*, vont en Amérique centrale pour fournir des services d'escorte aux Salvadoriens qui risquent d'être tués ou enlevés, est véritablement conforme à l'esprit du rôle de maintien de la paix que veut jouer le Canada. Ces gens sont de véritables gardiens de la paix, qui se placent, qui placent leur propre corps entre les victimes et les oppresseurs, en l'occurrence le gouvernement Cristiani. Je pense qu'il est plus que temps que le gouvernement canadien se montre aussi courageux que certains de ses citoyens, comme Karen Ridd au Salvador, et qu'il se place, aux plans diplomatique, politique et économique, entre les États-Unis, son régime fantoche du Salvador, et la population du Salvador.[46]

---

45 *Débats de la Chambre des communes*, 20 novembre 1989, p. 5836. Voir également : 20 novembre 1989, p. 5838.

46 *Débats de la Chambre des communes*, 21 novembre 1989, p. 5930.

Le même jour, M. Dan Heap (NPD) exhortait le gouvernement à accélérer le traitement des demandes de visas et de permis émis par le ministre pour les personnes désireuses de quitter le Salvador pour le Canada et à cesser d'expulser des Salvadoriens se trouvant au Canada.[47] Le 5 décembre 1989, M. Heap a félicité le gouvernement d'avoir réagi rapidement aux demandes d'immigration au Canada émanant de civils salvadoriens et il a appelé les Canadiens et Canadiennes à parrainer les nouveaux réfugiés.[48]

Le 21 novembre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) a interrogé le gouvernement à propos de l'aide militaire américaine au Salvador et il lui a demandé de suspendre toute aide bilatérale au gouvernement salvadorien. La ministre des Relations extérieures et du Développement international, M^me^ Monique Landry à répondu comme suit :

> (...) les pays d'Amérique centrale sont très heureux du rôle que le gouvernement du Canada joue pour essayer d'en venir à une paix durable dans cette partie du monde, et nous continuerons dans ce sens-là (...) Nous avons toujours demandé aux puissances étrangères de s'abstenir d'intervenir dans un conflit, mais plutôt de presser les parties de négocier une paix durable, et dans ce sens-là, nous croyons que c'est le seul moyen d'arriver à une solution. Quant à l'aide, je dois dire qu'actuellement, étant donné la situation précaire au Salvador et par souci de sécurité pour les Canadiens, la mise en application du projet d'aide est suspendue. Je voudrais également dire (...) que l'aide a été livrée par l'intermédiaire des ONG canadiens et salvadoriens et a servi à venir en aide aux populations déplacées, qui sont actuellement affectées par la guerre.[49]

Le 22 novembre 1989, M. David Walker (Parti libéral) a formulé les recommandations suivantes au nom de son parti :

> D'abord, et fort du nouveau rôle que le gouvernement canadien joue au sein de l'OEA, il devrait exhorter le gouvernement américain à revoir sa politique à l'égard du Salvador et, notamment, à suspendre son aide économique à l'Armée salvadorienne tant que le Salvador ne tiendra pas de négociations politiques, ne respectera pas les droits de la personne et ne se

---

47 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 5930. Voir également : 20 novembre 1989, p. 5841-5842; et 30 janvier 1990, p. 7600-7601.

48 *Débats de la Chambre des communes*, 5 décembre 1989, p. 6500.

49 *Débats de la Chambre des communes*, 21 novembre 1989, p. 5939-5940.

> conformera pas à l'accord de paix Esquipulas II. Ensuite, il faut encourager l'OEA, et plus particulièrement son service de défense des droits de la personne, à enquêter et à faire rapport le plus tôt possible sur les atteintes aux droits de la personne qui sont perpétrées au Salvador, de même que demander au gouvernement salvadorien de cesser immédiatement tout type d'atteinte aux droits de la personne. Enfin, il faut que le Canada adopte une politique de la porte ouverte pour les réfugiés qui fuient le Salvador en ces temps difficiles et décrète un moratoire sur la déportation de tout réfugié salvadorien vivant au Canada à l'heure actuelle.[50]

Le lendemain, M^me^ Lynn Hunter (NPD) a fait remarquer en Chambre que le FMLN rebelle avait demandé un cessez-le-feu placé sous la surveillance des Nations Unies. Elle a demandé instamment au gouvernement de «faire comprendre aux États-Unis (...) que l'ingérence des forces militaires américaines en Amérique centrale est inacceptable», et ajouté que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a relevé «que le nombre de violations des droits de la personne avait radicalement augmenté» au Salvador depuis l'accession au pouvoir du gouvernement Cristiani, début 1989.[51]

Le 24 novembre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé que la Chambre débatte d'urgence de la situation au Salvador. Le vice-président a rejeté la demande du député, tout en reconnaissant que la situation dans ce pays était «extrêmement critique».[52]

Le 27 novembre 1989, M. Blaikie a demandé au premier ministre de préciser quelles démarches le gouvernement canadien entreprenait auprès du président Bush relativement à la situation au Salvador. M. Mulroney et le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, ont répondu qu'ils attireraient l'attention des États-Unis et des pays membres de l'OEA sur les pertes en vies humaines, sur les menaces pesant sur les droits de la personne et sur celles qui compromettent la réussite des plans de maintien de la paix et d'observation au Salvador.[53]

Le 5 février 1990, M. Lloyd Axworthy (Parti libéral) a demandé au premier ministre si son gouvernement respecterait les engagements pris antérieurenent d'aider les ONG travaillant

---

50 *Débats de la Chambre des communes*, 22 novembre 1989, p. 5984.

51 *Débats de la Chambre des communes*, 23 novembre 1989, p. 6087.

52 *Débats de la Chambre des communes*, 24 novembre 1989, p. 6199.

53 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6262-6263.

en Amérique centrale, notamment au Salvador; s'il insisterait auprès du gouvernement Bush pour que celui-ci subordonne l'aide américaine au gouvernement Cristiani à des améliorations en matière des droits de la personne; et si le Canada ferait pression sur les États-Unis pour qu'ils convainquent les deux parties de se rencontrer pour négocier un règlement de paix au Salvador. Le premier ministre a répondu, entre autres, ce qui suit :

> (...) Le Canada, compte tenu de sa population, accorde plus d'aide dans le monde entier que les États-Unis d'Amérique (...) et il n'accorde pas d'aide militaire qui s'ajouterait dans les calculs. Notre pays a un bilan extrêmement positif en matière d'aide financière inconditionnelle. Nous nous proposons de continuer dans cette voie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons déjà parlé maintes fois avec les autorités américaines de cette approche face à l'aide étrangère des États-Unis. Le comité parlementaire a étudié la possibilité d'envoyer une aide de 100 millions de dollars à cette région. Nous comptons respecter cet engagement.[54]

À la fin de 1989 et au début de 1990, les députés ont contesté à plusieurs occasions la politique gouvernementale vis-à-vis du Nicaragua. Le 31 octobre 1989, M. Howard McCurdy (NPD) a posé les questions suivantes :

> Le Canada dénoncera-t-il l'aide cachée qui est continuellement offerte aux *Contras* dont les activités actuelles ont entraîné la mort de centaines de personnes et menacent de faire échouer le processus de paix au Nicaragua ? Le Canada se prononcera-t-il ouvertement contre les neuf millions de dollars que les États-Unis ont dépensés pour appuyer les partis d'opposition lors des élections au Nicaragua ? Avouera-t-il que c'est une ingérence inadmissible dans les affaires internes d'un autre pays ? En bref, le Canada tombera-t-il dans le panneau de l'OEA et acceptera-t-il les interventions militaires et politiques des États-Unis dans les affaires des autres pays membres, ou le secrétaire d'État [aux Affaires extérieures] hésitera-t-il à exprimer une opinion canadienne de peur d'être perçu par les Américains comme quelqu'un de trop énergique (...) ?[55]

---

[54] *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 7827-7828.

[55] *Débats de la Chambre des communes*, 31 octobre 1989, p. 5355.

Le 7 mars 1990, M. Bill Blaikie (NPD) a fait le commentaire suivant à propos des élections nicaraguayennes :

> Les élections qui ont eu lieu la semaine dernière au Nicaragua constituaient un phénomène démocratique qui n'aurait pas eu lieu sans la révolution sandiniste. Nous pouvons être sûrs que si le régime Somoza appuyé par les Américains n'avait pas été renversé, le Nicaragua ne connaîtrait pas encore la démocratie, ni l'alphabétisation, ni les soins de santé communautaires, ni la réforme agraire, ni l'absence d'escadrons de la mort, pour ne mentionner que quelques-uns des avantages apportés par les sandinistes. Quoi qu'il en soit, la population du Nicaragua a crié grâce sous le poids réuni de l'embargo commercial [américain], des erreurs des sandinistes eux-mêmes et de la perspective d'une guerre interminable contre la *Contra*, dans l'éventualité fort probable que Washington n'aurait pas fait preuve d'autant de bonne grâce qu'Ortega si le côté qu'il appuyait avait perdu les élections. Il faut espérer que M^me^ Chamorro et Daniel Ortega pourront réussir à s'entendre étant donné qu'ils avaient tous deux horreur du Nicaragua d'avant la révolution (...) Il est indispensable de disperser immédiatement et complètement la *Contra*, ce que seul Washington est en mesure d'assurer en lui retirant son appui (...) Une fois cela réalisé, les négociations concernant l'armée nicaraguayenne et les autres questions pourront avoir lieu. Entre-temps, le gouvernement canadien devrait conserver au Nicaragua une place importante dans ses programmes d'aide au développement et faire pression auprès du président Bush pour qu'il fasse ce qu'il faut.[56]

Le 4 juin 1990, M^me^ Lynn Hunter (NDP) a fait la déclaration suivante à propos de la politique canadienne à l'égard du Guatemala :

> De nouveau, le nombre des violations des droits de la personne est à la hausse au Guatemala. Des allégations de corruption et d'utilisation à mauvais escient de fonds destinés au développement suscitent de graves appréhensions quant à la décision du gouvernement [en novembre 1987] de renouveler son aide bilatérale au Guatemala (...) Amnistie Internationale rapporte que, depuis trois ans, le nombre des travailleurs humanitaires, des syndicalistes, des ministres du culte et des universitaires qui ont été enlevés, sont disparus ou ont été assassinés a augmenté (...)

---

[56] *Débats de la Chambre des communes*, 7 mars 1990, p. 8909-8910

> Nous devons trouver le moyen d'aider les opprimés sans légitimer pour autant un régime corrompu haineux.[57]

Le Panama

Le 20 décembre 1989, le gouvernement a été vivement attaqué par les membres de l'opposition après qu'il a annoncé, le matin même, qu'il appuyait l'invasion du Panama par les Américains.[58] M. Mulroney a rejeté les accusations selon lesquelles l'invasion, qualifiée d'injustifiable, aurait dû être condamnée par le Canada. Comme le ministre des Affaires extérieures, il a parlé de «circonstances inhabituelles» au Panama et affirmé que le gouvernement du Canada «regrettait mais ne condamnait» pas l'intervention.[59] (Pour de plus amples détails sur la position du gouvernement, voir sous **Le Panama** à *LA POSITION ACTUELLE DU CANADA*.)

Au cours d'un débat houleux à la Chambre, le 20 décembre 1989, la chef du Nouveau Parti démocratique, M^me^ Audrey McLaughlin, a demandé au premier ministre :

> Est-ce ainsi qu'un gouvernement civilisé agit dans un monde civilisé ? Quand le premier ministre fera-t-il savoir au gouvernement américain que l'Amérique latine n'est plus la chasse gardée des États-Unis ?

En réponse, M. Mulroney a insisté sur les «circonstances inhabituelles» au Panama et il a répété qu'il pensait que, dans ces circonstances, les États-Unis avaient agi comme il fallait. Il a ajouté que les «sentiments exprimés» par la chef du NPD étaient «tellement étrangers aux valeurs fondamentales des Canadiens en général que (...) son parti ne serait jamais appelé à former un gouvernement au Canada».[60]

M^me^ Christine Stewart (Parti libéral) a demandé au premier ministre si le gouvernement canadien acceptait «sans exception» le principe de l'ONU relatif à la non-intervention. En réponse, le ministre des Affaires extérieures a de nouveau rappelé qu'il régnait au Panama des «circonstances inhabituelles» au moment de l'intervention.[61]

---

57 *Débats de la Chambre des communes*, 4 juin 1990, p. 12198.

58 *Débats de la Chambre des communes*, 20 décembre 1989, p. 7247, 7256-7257 et 7288-7292.

59 *Ibid.*, p. 7254.

60 *Ibid.*, p. 7252-7253.

61 *Ibid.*, p. 7253-7255.

Le 23 mars 1990, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé au ministre des Affaires extérieures s'il avait connaissance d'un rapport de la Commission de défense des droits de l'homme en Amérique centrale révélant que l'invasion américaine avait fait plus de victimes civiles que le gouvernement américain n'en avait d'abord signalées. M. Clark a répondu qu'il allait «prendre connaissance du rapport (...) et prendre les mesures qui s'imposent».[62]

Le 23 avril 1990, M^me^ Lynn Hunter (NPD) a demandé à M. Clark si le gouvernement avait sollicité un avis juridique avant d'exprimer son soutien aux États-Unis dans leur intervention militaire au Panama. Le ministre a répondu que «les questions connexes concernant la nature de cet avis équivalent à demander de rendre publics des avis dispensés à titre confidentiel au premier ministre par le gouvernement. La confidentialité de cette information est protégée par la Loi sur l'accès à l'information».[63]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Barre, Marie-Chantal, «Le difficile processus de paix en Amérique latine», *Défense nationale*, octobre 1989, p. 113-121.

«A Chance for Central America to Pull Itself Together», *The Economist*, 21-27 avril 1990, p. 45-46.

Dinges, John, *Our Man in Panama: How General Noriega Used the United States and Made Millions in Drugs and Arms*, New York, Random House, 1990, 402 p.

Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur [CPAECE], *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule n° 28, 23 novembre 1989, p. 28 : 6-29 et 28A : 1-37 [El Salvador]; Fascicule n° 33, 13 décembre 1989, p. 33 : 4-23 [El Salvador]; Fascicule n° 34, 14 décembre 1989, p. 34: 4-36 [Développements actuels en Amérique centrale]; Fascicule n° 35, 1^er^ février 1990, p. 35: 6-17 [OEA]; Fascicule n° 38, 6 mars 1990, p. 38: 3-28 [Élections nicaraguayennes]; Fascicule n° 40, 13 mars 1990, p. 40: 4-25 [El Salvador].

Kempe, Frederick, *Divorcing the Dictator: America's Bungled Affair with Noriega*, New York, G.P. Putnam's Sons, 1990, 469 p.

---

62 *Débats de la Chambre des communes*, 23 mars 1990, p. 9697.

63 *Débats de la Chambre des communes*, 23 avril 1990, p. 10537-10538.

Lindenberg, Marc, «World Economic Cycles and Central American Political Instability», *World Politics*, vol. 42, n° 3, avril 1990, p. 397-421.

Maechling, Charles Jr., «Washington's Illegal Invasion», *Foreign Policy* n° 79, été 1990, p. 113-131.

Massing, Michael, «New Trouble in Panama», *New York Review of Books*, vol. 37, n° 8, 17 mai 1990, p. 43-49.

North, Liisa, et Tim Draimin, «The Decay of the Security Regime in Central America», *International Journal*, vol. 45, n° 2, printemps 1990, p. 224-257.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bagley, Bruce M. (sous la dir. de) *Contadora and the Diplomacy of Peace in Central America: The United States, Central America and Contadora - Volume I*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1987, 275 p.

Buvollen, Hans Petter, «Low-Intensity Warfare and the Peace Plan in Central America», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 20, n° 3, 1989, p. 319-334.

Destexhe, Alain, *Amérique centrale, enjeux politiques*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1989, 276 p.

Dunkerly, James, *Power in the Isthmus: A Political History of Modern Central America*, Londres, Verso, 1988, 691 p.

Haglund, David G., et Peter L. Jones, *Canada, the «Lessons» of Peacekeeping and Central America*, Kingston (Ontario), Centre des relations internationales, Université Queen's, *Occasional Paper* n° 33, mai 1989, 46 p.

Handy, Jim, *Gift of the Devil: A History of Guatemala*, Toronto, Between The Lines, 1984, 319 p.

Holmes, John, et Colin Leys, (sous la dir. de), *Frontyard / Backyard: The Americas in the Global Crisis* , Toronto, Between The Lines, 1987, 241 p.

Hopmann, P. Terence, «Negociating Peace in Central America», *Negociation Journal*, vol. 4, n° 4, octobre 1988, p. 361-380.

McFarlane, Peter, *Northern Shadows: Canadians and Central America*, Toronto, Between The Lines, 1989, 245 p.

North Liisa, *Bitter Grounds : Roots of Revolt in El Salvador*, Toronto, Between The Lines, 1985, 124 p.

North, Liisa, et Tim Draimin, *The Central American Peace Process and Canadian Foreign Policy: An Overview*, Toronto, Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives, *Working Paper*, février 1988, 48 p.

Turner, Robert F., *Nicaragua v. United States: A Look at the Facts*, Washington, Pergamon-Brassey's, 1987, 184 p.

CONTEXTE

Iran - Irak

Le 18 juillet 1988, l'Iran a accepté la résolution 598 des Nations Unies comme base à des pourparlers avec l'Irak en vue de mettre fin à une guerre qui durait depuis huit ans. Entre autres dispositions, ladite résolution demandait l'instauration d'un cessez-le-feu sous la surveillance de l'ONU, le retrait des forces à des frontières internationalement reconnues, l'échange de prisonniers, la mise sur pied d'une commission chargée d'établir qui est responsable de la guerre et la négociation d'un règlement global. Le 20 août 1988, un cessez-le-feu est entré en vigueur et les deux belligérants ont accepté d'entreprendre des pourparlers. De plus, le Conseil de sécurité des Nations Unies a créé le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran-Irak (GOMNUII), composé de 350 observateurs militaires non armés venant de vingt-quatre pays, dont le Canada; il incombe au Groupe de surveiller le cessez-le-feu.

Entre la fin de 1988 et septembre 1989, malgré quinze séries de pourparlers et trois rencontres séparées des belligérants avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, il n'y a pas eu grand progrès dans l'application de la résolution 598. Le 8 août 1989, le président irakien, Saddam Hussein, a invité l'Iran à signer un traité de paix qui mettrait officiellement fin à la guerre. Le 18 septembre 1989, le président iranien, Hashemi Rafsanjani, récemment élu, a dit qu'il ne reprendrait pas les pourparlers de paix avant que l'Irak ne se retire du territoire iranien frontalier qu'il occupe depuis les derniers jours de la guerre. Le 29 septembre 1989, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé à l'Iran et à l'Iraq d'appliquer la résolution 598 et a prolongé de six mois le mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran-Irak (GOMNUII).

En octobre 1989, le médiateur des Nations Unies, le Suédois Jan Eliasson, a commencé une navette diplomatique entre Bagdad et Téhéran dans le but de favoriser l'application de la résolution 598 des Nations Unies. En novembre 1989, l'Iran et l'Irak ont échangé des propositions. L'Iran s'est dit prêt à échanger des prisonniers avec l'Irak pourvu que celui-ci se retire du territoire frontalier iranien qu'il occupe. L'Irak a insisté sur le fait qu'un échange de prisonniers, en plus du déblaiement des décombres et de la réouverture du Chatt al-'Arab de la navigation, étaient les conditions préalables à la discussion de toute autre question. Le Chatt al-'Arab sépare l'Iran de l'Irak au sud et relie le port irakien de Bassora au golfe Persique.

À la mi-décembre 1989, le Secrétaire général des Nations Unies a de nouveau rencontré séparément les ministres des Affaires étrangères de l'Iran et de l'Irak. L'Iran a rejeté la demande de l'Irak, qui voulait modifier le tracé frontalier irako-iranien, et a réaffirmé son adhésion au Traité d'Alger de 1975, qui divisait le Chatt al-'Arab entre les deux pays. L'Irak exigeait un nouvel accord, qui placerait le Chatt al-'Arab sous sa juridiction.

Le 27 février 1990, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé aux deux pays de «coopérer pleinement» avec le Secrétaire général de l'ONU dans les efforts qu'il déploie pour faciliter les pourparlers directs entre eux. Le 29 mars 1990, le Conseil a prolongé le mandat du GOMNUII de six mois et entendu un appel du Secrétaire général demandant à l'Iran et à l'Irak de lui faire savoir s'ils acceptaient le calendrier des pourparlers directs qu'il leur proposait. À la mi-mai 1990, on apprenait que le président irakien, Saddam Hussein, avait offert de nouvelles propositions de paix aux Iraniens et qu'il avait proposé, pour sortir les négociations de l'impasse, de rencontrer leur président, M. Hashemi Rasfanjani, en tête-à-tête.

En ce qui concerne les échanges de prisonniers, quelque 400 personnes ont été libérées depuis le cessez-le-feu de 1988, mais le processus s'est interrompu après que l'Iran et l'Irak se sont accusés mutuellement de mauvaise foi. Le 25 décembre 1989, l'Iran a libéré cinquante prisonniers de guerre irakiens malades et invalides et les a remis aux représentants de la Croix-Rouge internationale. La Croix-Rouge estime que l'Iran détient toujours quelque 50 000 prisonniers de guerre irakiens enregistrés et entre 10 000 et 20 000 autres prisonniers irakiens. Quant à l'Irak, on y compterait 18 000 prisonniers iraniens enregistrés plus 22 000 à 27 000 autres non enregistrés.

En août 1989, on a annoncé que les États-Unis contesteraient l'affirmation iranienne selon laquelle la Cour internationale de justice (CIJ) est compétente dans l'affaire de l'avion de ligne iranien abattu par le navire de guerre américain *USS Vincennes*, le 3 juillet 1988. En juillet 1989, les États-Unis avaient offert de dédommager les familles des victimes mais, semble-t-il, refusé de porter la responsabilité de l'accident. L'Iran a refusé de coopérer sur cette question et a choisi de soumettre son cas à la Cour internationale de justice (CIJ).

Le 7 mars 1990, Téhéran a accepté d'autoriser un avocat de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à se rendre une deuxième fois en Iran pour enquêter sur des accusations de violations graves des droits de la personne. Les quarante-trois membres de la Commission ont approuvé la mission à l'unanimité. À cette même date, Bagdad a invité la Commission des droits de l'homme à venir en Irak à ses frais pour enquêter sur les rumeurs d'utilisation d'armes chimiques contre les rebelles kurdes. Certains pays membres de la Commission ont accepté l'invitation à la condition que la visite se déroule sous les auspices des

Nations Unies, mais l'Irak a refusé. La Commission a ensuite rejeté la proposition par 18 voix contre 14, et 9 abstentions. Le 11 février 1990, le groupe pour le respect des droits de la personne *Middle East Watch* a déclaré que l'Irak recourait à la torture et aux exécutions pour faire taire l'opposition à l'intérieur du pays.

En mars 1989, l'Iran a rompu ses relations diplomatiques avec l'Angleterre après avoir exigé que celle-ci dénonce l'auteur britannique d'origine indienne Salman Rushdie et son roman *Les versets sataniques*. La condamnation à mort que l'ayatollah Khomeyni avait prononcé contre l'auteur n'a pas été levée par ses successeurs. Salman Rushdie vit toujours dans la clandestinité.

En mars 1990, un journaliste de nationalité iranienne travaillant pour un journal britannique a été condamné à mort à Bagdad pour espionnage d'installations militaire secrètes en Irak. Malgré des appels internationaux à la clémence, M. Farzad Bazoft a été exécuté le 15 mars 1990 et sa mort a provoqué une nouvelle crise diplomatique entre la Grande-Bretagne et l'Irak. Par la suite, l'attention internationale s'est concentrée sur l'ampleur des connaissances acquises par les Irakiens en matière d'armes chimiques et bactériologiques, et sur la grande campagne de réarmement lancée par Bagdad malgré le cessez-le-feu conclu avec Téhéran.

Liban

Dernièrement, la guerre civile qui sévit depuis quinze ans au Liban a opposé les chrétiens libanais aux forces syriennes et à leurs alliés des milices armées musulmanes et druzes. À la fin de 1989, à Beyrouth et dans les environs, des affrontements ont éclaté entre chrétiens des unités de l'Armée libanaise commandée par le général Michel Aoun et les Forces libanaises, milice dirigée par Samir Geagea. Dans le sud du Liban, les combats ont repris entre les milices chiites, tandis qu'Israël a poursuivi ses raids aériens contre les positions des milices du Hezbollah et contre celles d'Amal et de la faction Fatah de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

En septembre 1988, le président Amin Gemayel terminait son mandat de six ans sans que le parlement libanais ait pu lui choisir un successeur. Le président Gemayel a alors nommé premier ministre par intérim Michel Aoun, qui était commandant en chef de l'armée; les musulmans ont répliqué en mettant sur pied un gouvernement rival dirigé par Selim al-Hoss. À partir de mars 1989 et pendant huit mois, les forces chrétiennes dirigées par Aoun, établies à Beyrouth-Est, et les forces musulmanes appuyées par la Syrie, établies à Beyrouth-Ouest se sont affrontées. Les combats ont éclaté quand le général Aoun a décrété le blocus des ports illégaux situés au sud de Beyrouth que des milices soutenues par la Syrie exploitaient, privant le Trésor public de droits de douane et empêchant Aoun d'obtenir des armes de l'Irak, ennemi de la Syrie. Plus de 900 personnes ont été tuées dans ces combats.

Le 24 octobre 1989, la majorité des parlementaires libanais ont approuvé un accord de paix et un plan de restructuration du parlement libanais présentés par la Ligue arabe, élaborés à Taif en Arabie Saoudite deux jours plus tôt. L'accord de Taif prônait la mise en place d'un gouvernement unifié qui réduise les pouvoirs du président libanais qui, depuis l'Accord National de 1943 (verbal), est traditionnellement un chrétien maronite et qui renforce ceux du premier ministre, sunnite, et du président du parlement, chiite. Ces changements dans la redistribution du pouvoir entre les dix-sept groupes confessionnels du Liban ont surtout été négociés pour refléter l'évolution démographique du Liban, les musulmans étant maintenant plus nombreux que les chrétiens en raison d'un taux de natalité plus élevé et de l'arrivée de réfugiés palestiniens.

Le 5 novembre 1989, le parlement libanais a élu président René Mouawad, un chrétien maronite, qui a été reconnu par les États-Unis, la France, l'Arabie Saoudite, la Syrie, ainsi que par le chef des Phalanges libanaises chrétiennes (le plus grand parti chrétien du Liban), George Saddeh. Le 13 novembre 1989, le président Mouawad nommait Selim al-Hoss, un sunnite, premier ministre et lui demandait de former un gouvernement. Dès son entrée en fonction, Selim al-Hoss a démissionné du poste de chef du gouvernement rival dans Beyrouth-Ouest. Les unités chrétiennes de l'Armée libanaise dirigées par le général Aoun ont refusé d'accepter l'accord de Taif et l'élection de Mouawad. Le plan de paix présenté par la Ligue arabe prévoyait notamment le retrait par étapes d'environ 40 000 soldats syriens entrés au Liban en 1976 sous les auspices de la Ligue arabe (pour combattre les Palestiniens) et qui occupent maintenant quelque 70 p. 100 du territoire libanais. Le général Aoun n'accepterait rien de moins que le retrait total et immédiat des troupes syriennes du Liban.

Le 22 novembre 1989, le président Mouawad était tué, à Beyrouth-Ouest, dans l'explosion d'une bombe télécommandée, qui a fait vingt-trois autres victimes. Peu de temps après, le parlement libanais s'est réuni et a choisi M. Elias Hrawi, un chrétien maronite, comme dixième président du Liban. Celui-ci s'est engagé à respecter les dispositions de l'accord de Taif. À la fin de novembre et en décembre 1989, les forces syriennes ont porté leurs effectifs au Liban à une cinquantaine de milliers d'hommes et se sont préparées à attaquer les forces chrétiennes qui occupaient le palais présidentiel à Baabda, dans la banlieue chrétienne de Beyrouth. La Syrie a tenté de persuader le général Aoun de quitter le palais et de laisser Hrawi s'y installer. À la fin de janvier 1990, Hrawi a tenu des pourparlers dans la capitale syrienne, Damas, dans le but présumé de trouver des moyens de déloger le général Aoun. Le 29 janvier 1990, le chef des Phalanges libanaises, George Saddeh, quittait le gouvernement pro-syrien du président Hrawi qui, selon lui, n'avait pas réussi à réaliser l'unité nationale visée par l'accord de Taif. Le 8 mars 1990, le général Aoun a fait savoir qu'il assouplissait sa position sur l'accord de Taif et il a demandé l'ouverture de négociations internationalement reconnues visant à mettre fin à la guerre civile du Liban.

Le 31 janvier 1990, des accrochages ont eu lieu entre factions chrétiennes, opposant les unités chrétiennes de l'Armée libanaise, dirigées par le général Aoun, aux milices des Forces libanaises (ex-Milices phalangistes chrétiennes), dirigées par Samir Geagea. Geagea se serait opposé à la présence syrienne au Liban, mais pas à l'accord de Taif appuyé par la Ligue arabe. La première série de combats pour obtenir le contrôle de l'enclave chrétienne de Beyrouth-Est a fait plus de 800 morts et de 2 000 blessés. Le 16 février 1990, les deux parties ont accepté un cessez-le-feu, leur seizième depuis le 31 janvier, date du début des hostilités. Après un cessez-le-feu de onze jours, cependant, les forces du général Aoun et de Samir Geagea ont recommencé à échanger des tirs d'artillerie et de roquettes dans Beyrouth-Est. Malgré les différents cessez-le-feu conclus, 300 autres civils ont été tués et 1 500, blessés entre la mi-février et juin 1990.

De la mi-1989 jusqu'au début de 1990, il y a eu un grand nombre d'interventions internationales visant à régler le conflit libanais. Des représentants de l'Union soviétique ont discuté avec les forces chrétiennes et musulmanes, à Beyrouth. Le 15 août 1989, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé un cessez-le-feu immédiat à toutes les parties engagées dans le conflit libanais et exprimé son soutien aux efforts du comité tripartite des chefs d'État arabes, mis sur pied au sommet de Casablanca en mai 1989. Le 20 septembre 1989, les combats se poursuivant, le Conseil a réitéré sa demande. En novembre 1989, il a condamné l'assassinat de René Mouawad et, en décembre 1989, il a demandé au peuple libanais d'appuyer Elias Hrawi. À la fin de février 1990, l'ONU a déposé une plainte auprès de l'Armée israélienne après que deux soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont été tués par la milice chrétienne pro-israélienne dans le sud du pays.

Dans le sud du Liban, les milices chiites rivales ont poursuivi leur lutte intestine pour le pouvoir et pour le choix des tactiques à employer dans leur combat contre Israël. Les affrontements, qui ont repris en décembre 1989 entre les milices Amal pro-syriennes dirigées par Nabih Berri et les milices pro-iraniennes du Hezbollah, se sont poursuivis sporadiquement jusqu'en mars 1990. Au 26 novembre 1989, Israël avait déjà effectué seize raids aériens pendant l'année hors de sa «zone de sécurité» dans le sud du Liban, principalement contre les positions de l'OLP près du port de Sidon, situé à quarante kilomètres au sud de Beyrouth, et contre les milices du Hezbollah, qui détiendraient des otages américains et israéliens. Le 26 décembre 1989, les troupes israéliennes ont effectué un raid contre le siège du Parti communiste libanais à Nabi Safa, dans la plaine de la Bekaa.

Au début de 1988, une faction du Hezbollah a kidnappé le lieutenant- colonel des *Marines* américain William Higgins, détaché auprès de l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST) au Liban. Le 31 juillet 1989, William Higgins était exécuté.

L'Organisation des opprimés de la terre, considérée comme une ramification du Hezbollah, a déclaré qu'il s'agissait d'un acte de représailles en réaction à l'enlèvement par Israël, quelques semaines plus tôt, du cheik Abdul Kaïm Obeid, un des chefs spirituels et militaires du Hezbollah. L'exécution a été condamnée dans le monde entier. En mars 1990, on parlait de rencontres entre le Hezbollah et des représentants iraniens dans l'Est du Liban, ainsi que de contacts diplomatiques entre l'Iran et les États-Unis touchant au sort des huit américains et des dix autres occidentaux toujours retenus en otages au Liban. Le 22 avril 1990, M. Robert Polhill, un Américain enlevé trente-neuf mois plus tôt au Liban par des chiites, a été libéré par une faction répondant au nom de «Jihad islamique pour la libération de la Palestine». Neuf jours plus tard, c'était le tour de M. Frank Reed qui, après quarante-quatre mois de captivité, était libéré par une autre organisation, le «Renouveau islamique». Le 13 mai 1990, le commandant de la force libanaise pro-israélienne (l'Armée du Sud Liban) s'est dit disposé à échanger un «grand nombre» des 300 musulmans prisonniers de sa milice contre le reste des otages occidentaux se trouvant entre les mains des chiites pro-iraniens. Aucune faction pro-iranienne n'a réagi immédiatement à l'offre du général Antoine Lahd, que ce soit pas la bouche de dignitaires musulmans libanais ou par la voix de Téhéran.

Israël et les territoires occupés

En 1989 et pendant la première moitié de 1990, le soulèvement palestinien (l'*intifada*) dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza s'est poursuivi. Depuis le début de ce soulèvement jusqu'au 21 février 1990, quelque 725 Palestiniens, 47 Israéliens et 228 collaborateurs présumés (tués par les Palestiniens eux-mêmes) ont perdu la vie.

Entre 1989 et la mi-1990, trois grandes propositions de paix pour les territoires occupés ont été discutées dans le cadre du ballet diplomatique auquel ont participé, à divers degrés, les États-Unis, l'Union soviétique, Israël, l'Égypte, la Jordanie, la Syrie, le Vatican et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). La proposition du premier ministre israélien Yitzhak Shamir, présentée pour la première fois en mai 1989, suggérait d'organiser en Cisjordanie et dans la bande de Gaza des élections au cours desquelles les Palestiniens choisiraient des représentants qui négocieraient une autonomie transitoire des territoires avant de passer à la définition d'une solution permanente (voir le *Guide 1989*, p. 195). Dans les mois qui ont suivi, Israël a insisté pour que les pourparlers proposés se limitent à une discussion des règles devant régir les élections éventuelles dans les territoires occupés. Le président de l'OLP, Yasser Arafat, a insisté, quant à lui, pour que son organisation ait un droit de regard indirect sur la composition de l'équipe de négociation palestinienne et pour que les Palestiniens de Jérusalem-Est (le secteur arabe de la ville) participent à l'élection.

En septembre 1989, le président égyptien, Hosni Moubarak, a proposé un plan de paix en dix points. Le plan prévoyait la tenue d'élections libres dans les territoires occupés et dans Jérusalem-Est pour choisir des représentants palestiniens sous surveillance internationale. Israël n'interviendrait pas dans les élections et déclarerait publiquement, à l'avance, qu'elle en accepterait les résultats comme première étape à la négociation d'un règlement final et global. De plus, Israël accepterait de négocier un échange de terres contre la paix et d'arrêter l'implantation et l'expansion des colonies juives dans les territoires. Le plan Moubarak évitait les questions délicates que sont la création d'un État palestinien et des pourparlers directs entre Israël et l'OLP. Hosni Moubarak proposait, en outre, qu'Israéliens et Palestiniens des territoires occupés et de la diaspora se rencontrent au Caire pour élaborer les modalités de sa proposition. Au cours d'une visite aux États-Unis, début octobre 1989, le président égyptien a reçu le soutien américain quant à sa proposition d'organiser des pourparlers entre des délégations palestinienne et israélienne avant le déroulement d'élections dans les territoires occupés. À son retour en Égypte, le 4 octobre 1989, il a présenté une liste de douze Palestiniens, parmi lesquels figuraient des exilés et des Cisjordaniens importants, qui négocieraient avec une délégation israélienne. Le premier ministre israélien Shamir a rejeté le plan, en affirmant qu'il obligerait tôt ou tard Israël à négocier avec l'OLP, qu'il a qualifiée d'organisation terroriste. L'OLP, qui revendique la création d'un État palestinien dans les territoires occupés, s'est opposée au plan égyptien parce qu'il ne parle pas d'État palestinien. L'organisation palestinienne a également rejeté la demande subséquente d'Israël qui appelait à l'arrêt de l'*intifada* avant la tenue d'élections.

Début octobre 1989, le Secrétaire d'État américain James Baker a présenté un programme en cinq points destiné à rapprocher les positions de Shamir et de Moubarak. Le plan prévoyait une rencontre entre des représentants israéliens et égyptiens qui dresseraient une liste des Palestiniens pouvant participer aux discussions israélo-palestiniennes sur les modalités des élections proposées dans les territoires occupés. À la mi-octobre 1989, le premier ministre israélien a réaffirmé que son gouvernement ne reviendrait pas sur son refus d'entreprendre des pourparlers avec l'OLP ou d'échanger du territoire contre la paix. Au début de novembre 1989, le cabinet restreint d'Israël a accepté le plan Baker à la condition d'exclure l'OLP et de limiter l'ordre du jour des discussions aux seules élections. Le 11 novembre 1989, M. Shamir a ajouté une autre condition, à savoir que la délégation palestinienne devrait être suffisamment instruite et expérimentée pour discuter des plans de l'élection.

Le 6 décembre 1989, on apprenait que l'Égypte, au nom de l'OLP, avait accepté, sous certaines conditions, le plan américain prévoyant la tenue de pourparlers tripartites réunissant les États-unis, l'Égypte et Israël au Caire afin de choisir des représentants palestiniens. Les États-Unis ont constaté l'accord sur le principe qu'Israël devrait établir un dialogue avec une délégation palestinienne au Caire et sur le principe que l'Égypte ne remplaçait pas les

Palestiniens dans le processus de paix et, en conséquence, qu'elle devrait les consulter. En février 1990, le Secrétaire d'État américain, M. James Baker, a présenté sa proposition de pourparlers israélo-palestiniens au Caire. Celle-ci prévoyait qu'au moins un expulsé palestinien et un habitant palestinien de Jérusalem-Est puissent participer aux discussions. Le 23 février 1990, M. Baker exhortait le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Arens, à accepter ce compromis. Le même jour, le président de l'OLP, M. Arafat, acceptait l'idée que les Palestiniens des territoires occupés entreprennent des négociations de paix avec Israël.

En 1989 et jusqu'au début de 1990, le gouvernement de coalition d'Israël, formé le 19 décembre 1988, est resté profondément divisé sur les plans de paix proposés. La participation d'Israël aux pourparlers prévus pour choisir une délégation palestinienne pour les négociations était cause de dissensions au sein du Likoud-même. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Ariel Sharon, qui, au Likoud, était l'élément le plus opposé à l'idée de négociations avec les Palestiniens, a démissionné du gouvernement au début de février 1990. Cinq autres membres du Likoud, qui représentent 13 p. 100 des députés de ce parti conservateur à la Knesset, ont annoncé au début de mars qu'ils essaieraient de former un groupe parlementaire indépendant. Après avoir occupé le second poste du gouvernement de coalition pendant huit mois, M. Shimon Peres, vice-premier ministre, ministre des Finances et chef du Parti travailliste, a menacé de rompre la coalition si le premier ministre, M. Shamir, ne prenait pas rapidement des dispositions pour négocier avec les Palestiniens. Après la chute du gouvernement de coalition, à la mi-mars 1990, le Likoud et le Parti travailliste se sont disputé les suffrages des petits partis, sans lesquels ils ne pouvaient former un nouveau gouvernement. Après plusieurs tentatives en avril et mai 1990, M. Perez n'a pu former de nouveau gouvernement.

Le 30 mai 1990, un commando palestinien arrivé par la mer échouait dans son attaque contre une plage de Tel Aviv et l'opération se terminait par la mort de quatre de ses membres et la capture des onze autres. Selon les autorités israéliennes, ce commando était apparenté à l'OLP. À la mi-juin 1990, le gouvernement Bush s'est déclaré déçu que l'organisation palestinienne n'ait pas condamné le raid ou dénoncé les responsables. L'OLP a fait savoir qu'elle menait une enquête interne pour déterminer si le raid visait des civils israéliens. Le 20 juillet 1990, le président Bush a annoncé qu'il suspendait les discussions entamées dix-huit mois auparavant par son pays avec l'OLP parce que celle-ci n'avait toujours pas condamné l'attaque terroriste du 30 mai, ni puni les responsables.

Le 13 juin 1990, un jour après avoir formé un nouveau gouvernement incluant des partis de droite, le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, a déclaré qu'Israël ne négocierait avec aucun Palestinien s'opposant à l'idée d'accorder aux habitants de Cisjordanie et de la bande de

Gaza occupées une autonomie limitée sous l'autorité israélienne. De plus, les directives de son nouveau gouvernement excluaient les Arabes de Jérusalem-Est de toute participation à des pourparlers ou des élections concernant les territoires occupés. Le même jour, à Washington, le secrétaire d'État américain a critiqué le discours israélien et affirmé qu'il n'y aurait pas de paix au Moyen-Orient si Israël ne démordait pas de cette ligne dure. Le 28 juin 1990, répondant à la Maison Blanche, qui voulait voir les négociations avancer, M. Shamir a déclaré que son gouvernement refuserait de négocier avec une délégation qui comprendrait des Palestiniens expulsés ou des habitants de Jérusalem-Est.

Depuis 1967 qu'ils occupent la Cisjordanie et la bande de Gaza, les Israéliens y ont implanté 143 colonies, où sont installés 75 000 juifs. Un million sept cent mille Palestiniens environ vivent dans les territoires. En outre, 120 000 Israéliens habitent maintenant dans les quartiers construits dans le secteur de Jérusalem-Est annexé par Israël et qui compte aussi 140 000 Palestiniens. Le 11 avril 1990, 150 colons juifs prenaient possession d'un hospice de l'Église orthodoxe grecque situé dans la Jérusalem-Est arabe, provoquant deux jours durant des accrochages entre soldats israéliens et manifestants. Le 23 avril 1990, un autre groupe de colons israéliens installaient les premières caravanes d'une nouvelle implantation juive à Dugut, dans la bande de Gaza. À la fin du mois de mai 1990, citant le meurtre de sept Palestiniens par un Israélien le 20 mai (qui a provoqué, dans les territoires occupés et en Jordanie voisine, les émeutes les plus graves depuis le début de l'*intifada*) et les projets d'implantations israéliennes dans les territoires, les dirigeants arabes, réunis en sommet à Bagdad, ont adopté une série de résolutions. Elles visaient essentiellement à empêcher Israël d'annexer la Cisjordanie et la bande de Gaza et d'expulser des Palestiniens et exhortaient les Nations Unies et les pays européens à jouer un rôle accru dans le processus de paix. D'autres résolutions demandaient que l'on accorde une protection internationale aux Palestiniens et qu'une mission d'observation de l'ONU soit envoyée sur place pour préserver le statut religieux et juridique de Jérusalem et pour mettre un frein aux implantations israéliennes dans les territoires occupés.

Le 24 janvier 1990, le président Hosni Moubarak a déclaré que les Arabes ne toléreraient aucune manoeuvre israélienne destinée à installer des juifs immigrés d'Union soviétique dans les territoires occupés. Israël s'attend à accueillir 100 000 juifs soviétiques en 1990 et 750 000 autres au cours des cinq prochaines années. Le 29 janvier 1990, les États-Unis et l'URSS ont réprouvé les efforts déployés par Israël pour installer des milliers de juifs soviétiques dans les territoires occupés. Au sommet de Washington, au début du mois de juin, le président Gorbatchev a menacé de mettre un terme au départ des juifs soviétiques pour Israël en leur refusant des visas de sortie. Les présidents américain et soviétique ont tous deux condamné la politique israélienne d'expansion des implantations dans les territoires occupés, mais le président Bush n'a pas approuvé la menace de refuser les visas de sortie proférée par

M. Gorbatchev. Le 4 juin 1990, en réaction aux propos de ce dernier, le premier ministre israélien a déclaré que les juifs soviétiques qui arrivaient en Israël avaient le droit de s'installer où bon leur semblait, y compris dans les territoires occupés. Cependant, le 24 juin 1990, son ministre du logement, M. Ariel Sharon, a promis qu'ils ne seraient pas installés dans les territoires, mais qu'on leur construirait des logements au centre d'Israël, dans le nord de la Galilée et dans le sud du désert du Néguev. Fin 1989, quelque 4 000 des 55 000 juifs soviétiques arrivés en Israël depuis le début de l'année s'étaient installés dans ces régions. Trois cents autres avaient choisi de vivre en Cisjordanie.

Pour plus d'information sur l'activité des Nations Unies relativement aux territoires occupés, ainsi que sur le rôle du Canada aux Nations Unies, voir la *POSITION ACTUELLE DU CANADA*, ci-dessous.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Iran - Irak

Le 18 juillet 1988, après une rupture de huit ans dans les relations officielles entre le Canada et l'Iran, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a annoncé qu'Ottawa et Téhéran renouaient immédiatement des relations diplomatiques normales et qu'en conséquence, ils procéderaient à l'échange d'ambassadeurs.[1] L'ambassade canadienne à Téhéran a officiellement réouvert ses portes le 16 octobre 1988.[2] Le 22 février 1989, après la condamnation à mort de l'écrivain Salman Rushdie par l'ayatollah Khomeyni, le Canada a suivi l'exemple des douze pays de la Communauté économique européenne, de la Norvège et de la Suède en rappelant son chargé d'affaires à Téhéran.[3] On a appris, en août 1989, que le Canada et l'Iran pensaient procéder à l'échange des ambassadeurs en 1990. Selon une source du ministère des Affaires

---

1 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 152, 18 juillet 1988; et Gouvernement du Canada, «Le Canada accueille favorablement l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 du Conseil de sécurité des Nations Unies», New York, Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, *Communiqué de presse* n° 32.

2 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 226, 17 octobre 1988.

3 «Canada Recalls Diplomat from Iran», *Ottawa Citizen*, 22 février 1989, p. A1.

extérieures, la date de la nomination de l'ambassadeur canadien en Iran dépendait de la qualité des relations futures du Canada avec ce pays et aucune décision n'avait encore été prise.[4]

Le Canada a appuyé les appels lancés à l'Iran et à l'Iraq le 29 septembre 1989 et le 27 février 1990 par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour que ces pays appliquent la résolution 598 de l'ONU et approuvé la prolongation de six mois du mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran-Iraq (GOMNUII). Le Canada participe à cette mission mise sur pied pour surveiller le cessez-le-feu entré en vigueur le 20 août 1988 (voir *LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION*).

Le 12 février 1990, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a annoncé qu'en réponse à un appel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), elle ferait don de 400 000 dollars pour la construction, en Turquie, de logements destinés à «faciliter l'intégration locale de réfugiés kurdes venus d'Irak».[5]

Le 15 mars 1990, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, exprimait dans un communiqué son indignation à la nouvelle de l'exécution de M. Farzad Bazoft, un journaliste employé par un journal britannique et convaincu d'espionnage par un tribunal révolutionnaire irakien. Le ministre déclarait, en outre, que le Canada se joignait à la communauté internationale pour reprouver cet acte de «barbarie» et se disait «alarmé par la fréquence» des cas de violations des droits de la personne signalés en Irak.[6]

Liban

Dans un communiqué du 31 juillet 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a condamné l'assassinat du lieutenant-colonel William Higgins au Liban et qualifié cet acte d'affront aux tentatives des Nations Unies visant à maintenir la paix.[7] Le même jour, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait une résolution parrainée par le Canada et la Finlande

---

4 Patrick Best, «Exchange of Top Envoys Between Iran and Canada Still on the Back-burner», *Ottawa Citizen*, 10 août 1989, p. A16.

5 Agence canadienne de développement international, Communiqué n° 90-06, 12 février 1990.

6 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 052, 15 mars 1990.

7 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 180, 31 juillet 1989.

condamnant toute prise d'otage et demandait la libération des otages et des personnes enlevées partout dans le monde. Le Conseil a également condamné l'assassinat de William Higgins.[8]

Le 15 août 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, s'est dit «très vivement préoccupé par la nette escalade de la violence au Liban». Il a invité la Syrie et toutes les parties libanaises à accepter un cessez-le-feu global et à le respecter inconditionnellement. Il a ajouté que le Canada était en consultation avec les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment la France, et qu'Ottawa appuyait les efforts de médiation déployés par le comité tripartite des Chefs d'État arabes pour régler le problème libanais.[9] Après avoir rencontré les chefs de la communauté libanaise à Ottawa, le 28 août 1989, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, a déclaré que le Canada avait travaillé «discrètement mais efficacement» grâce à ses démarches diplomatiques auprès des pays qui ont une influence dans la région, afin d'arrêter la «tuerie insensée» qui ravage le Liban. L'ambassadeur Fortier a ensuite expliqué :

> La situation au Liban est un microcosme de la situation du Moyen-Orient depuis plusieurs années et il n'existe pas de solution spectaculaire ou expéditive... La diplomatie discrète est la seule solution et c'est ce que pratique le Canada.[10]

Dans son discours du 26 septembre 1989 à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a renouvelé la demande «de retrait du Liban de toutes les forces étrangères» formulée par le Canada et réitéré son «appui au comité tripartite de la Ligue arabe».[11] Le 8 novembre 1989, M. Clark a rendu hommage aux parlementaires libanais et aux efforts constants des Chefs d'État arabes qui tentent de résoudre le conflit. Il a accueilli favorablement l'élection de M. René Mouawad comme président du Liban et il a demandé à toutes les parties concernées de mettre en oeuvre l'accord de Taif. Il a également invité instamment tous les Libanais à se rallier derrière leur nouveau président dans ses efforts pour accélérer la reconstruction du Liban et pour permettre

---

8 Trevor Rowe, «À l'ordre du jour du Conseil de sécurité», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 3, automne 1989, p. 13.

9 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 192, 15 août 1989.

10 Mohammed Adam, «UN Envoy Gives Hope to Lebanese Community», *Ottawa Citizen*, 30 août 1989, p. B7.

11 «Discours du très honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies», New York, 26 septembre 1989, ministère des Affaires extérieures, *Discours*, p. 7.

à cette nation de retrouver pleinement sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale».[12] Le 22 novembre 1989, M. Clark et le premier ministre, M. Brian Mulroney, ont exprimé leur consternation devant l'assassinat du président Mouawad. Le ministre des Affaires extérieures, ajoutant ses condoléances à celles exprimées par le premier ministre canadien à la famille de M. Mouawad et au peuple libanais, a fait remarqué :

> M. Mouawad était un homme de dialogue et son élection à la tête du Liban a été perçue par tous les Canadiens comme un signe précurseur de paix et de réconciliation nationale dans un pays aux prises avec un conflit depuis plus de quatorze ans...[13]

M. Clark a également demandé à toutes les parties concernées au Liban de se maîtriser et de continuer à chercher une solution politique au conflit libanais.[14]

Au début du mois de novembre 1989, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M^me^ Barbara McDougall, a répondu au rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de la Chambre des communes, intitulé *L'immigration des citoyens libanais au Canada*. Le gouvernement a accepté quatre recommandations formulées dans ce rapport visant des améliorations à apporter aux services du bureau temporaire de l'immigration canadienne à Nicosie (Chypre). Il a également accepté une recommandation invitant le Canada à faire pression sur les Nations Unies pour qu'elles «recherchent une solution» au conflit libanais. Deux des recommandations non retenues par le gouvernement proposaient l'une, de créer une catégorie désignée pour faciliter l'entrée au Canada des immigrants libanais, et l'autre, de permettre à des groupes paroissiaux et autres de parrainer ces immigrants. Le 9 novembre 1989, M^me^ McDougall a déclaré que le gouvernement ne considérait pas les Libanais fuyant la guerre civile comme des réfugiés parce qu'ils ne faisaient pas l'objet de persécutions individuelles.[15]

---

12 Ministère des Affaires extérieures. *Communiqué* n° 278, 8 novembre 1989.

13 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 291, 22 novembre 1989; et Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 22 novembre 1989.

14 Ministère des Affaires extérieures, voir note 10, ci-dessus.

15 Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué*, n° 89-24, 8 novembre 1989, p. 1-2; et «McDougall Rejects Category for Libanese Fleeing War», *Globe and Mail*, 9 novembre 1989, p. A10.

Israël et les territoires occupés

Le 19 septembre 1989, s'adressant à une délégation de dirigeants de la communauté juive canadienne, le premier ministre Mulroney a annoncé qu'il prévoyait d'aller en Égypte, en Israël et en Jordanie dans la deuxième moitié de 1990. Ces déplacements de M. Mulroney devaient être précédés par la venue au Canada du premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, et du président égyptien, M. Hosni Moubarak.[16]

Le roi Hussein de Jordanie a effectué une visite au Canada du 10 au 16 octobre 1989. À cette occasion, il a prononcé un discours devant les deux Chambres du Parlement réunies, au cours duquel il a déclaré que «le seul obstacle à l'établissement d'une paix juste tient au fait que les Israéliens sont incapables de prendre une décision quant à l'avenir des territoires arabes qu'ils occupent par la force depuis plus de 20 ans». Il a également souligné que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) «a satisfait à toutes les conditions et exigences nécessaires pour arriver à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien...» Il a accusé le gouvernement de coalition israélien réunissant le Likoud et le Parti travailliste d'essayer «d'entraver le processus de paix par des débats sur les modalités et procédures afin de gagner du temps et de retarder le moment où la décision doit être prise». Le premier ministre canadien a loué le dévouement du roi à la cause de la paix au Moyen-orient et l'a assuré que «tous les parlementaires ici réunis et tous les Canadiens» partagaient l'admiration et le respect que lui voue le monde entier. Le premier ministre a ajouté :

> Le Canada a appuyé toutes les initiatives constructives prises en vue de parvenir à un règlement global négocié de la situation au Moyen-Orient. Il est bien connu que le Canada appuie le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité. Nous pouvons ainsi parler avec franchise à nos amis israéliens, comme je l'ai fait en présence du président Herzog devant cette assemblée en juin (1989), en lui disant que le Canada adhère au concept d'une paix fondée sur des compromis territoriaux... Nous croyons que seule est possible une paix fondée sur le respect de la sécurité, du bien-être et de la légitimité de tous les États de la région, et sur le respect des droits du peuple palestinien. Et ces droits incluent celui de participer à la détermination de son propre avenir. Les développements qui se sont produits au Moyen-Orient au cours des dix-huit derniers mois ont modifié des conceptions bien établies quant à la nature du processus de paix. La décision de la Jordanie de se dissocier de ses liens historiques avec la

---

16 Paul Koring, «Mulroney Trip to Three Middle East States Would Be First Official Visit by Canadian PM», *Globe and Mail*, 20 septembre 1989, p. A1.

> Cisjordanie a été un point tournant dans le processus de paix. Le temps est maintenant venu pour d'autres dirigeants du Moyen-Orient de prendre des décisions tout aussi difficiles avec la même clairvoyance (...) La proposition du gouvernement israélien de tenir des élections a été, à notre avis, une première étape importante dans un processus politique qui pourrait mener à un règlement négocié. Il est encourageant pour nous de voir que le président Moubarak s'est joint activement à la recherche de progrès; son plan en dix points a fait franchir une nouvelle étape au processus de paix. Au Canada, nous sommes prêts à contribuer par tous les moyens possibles à faire avancer ce processus.[17]

Le 8 décembre 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a accueilli avec satisfaction l'annonce de l'acceptation du plan Baker par Israël et l'Égypte, et déclaré ce qui suit :

> Le Canada est d'avis que l'acceptation du plan en cinq points du secrétaire d'État américain Baker, aussi bien par Israël que par l'Égypte, marque un progrès important et fort bienvenu vers l'ouverture de négociations entre les parties directement intéressées, première étape indispensable pour parvenir à un règlement global, juste et durable.[18]

M. Clark a souligné que «l'Égypte avait collaboré étroitement avec l'OLP pour mettre au point une réponse positive et qu'elle avait concouru à faciliter les arrangements en vue d'un dialogue israélo-palestinien». Il a également exprimé sa satisfaction à la perspective de la rencontre tripartite entre les ministres des Affaires étrangères d'Israël, de l'Égypte et des États-Unis au début de 1990.[19]

Le 26 septembre 1989, dans son discours devant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Affaires extérieures a déclaré :

---

17 Allocution de Sa Majesté, le Roi Hussein Ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie, devant les deux Chambres du Parlement à la Chambre des communes, discours d'accueil prononcé par le premier ministre du Canada, Ottawa, 11 octobre 1989, *Débats de la Chambre des communes*, 11 octobre 1989, p. 4570-4572.

18 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 301, 8 décembre 1989.

19 *Ibid.*

> Au Moyen-Orient, il faut de toute urgence renouer avec la confiance et le dialogue. Nous appuyons les propositions d'Israël concernant la tenue d'élections directes dans les territoires occupés. Nous nous réjouissons de la modération manifeste dont fait preuve l'OLP dans ses positions. Mais les deux parties devront faire beaucoup plus pour consolider la confiance si ces premiers gestes doivent se traduire par un véritable processus de paix dans cette région troublée et ravagée par la guerre. Le Canada considère que le plan innovateur en dix points mis de l'avant par le président Moubarak constitue une des solutions possibles à l'impasse actuelle.[20]

Le 30 août 1989, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution déplorant l'expulsion continue de Palestiniens soupçonnés d'organiser l'*intifada*. Quatorze pays, dont le Canada, ont voté en faveur de la résolution, alors que les États-Unis se sont abstenus.[21] Le 7 novembre 1989, le Conseil a étudié un projet de résolution déclarant fort regrettables les pratiques israéliennes «qui violent les droits fondamentaux du peuple palestinien dans les territoires occupés», par exemple par «le siège de certaines villes, le pillage des demeures des habitants (...) et la confiscation de leurs biens et objets précieux». Le Canada a voté en faveur de la résolution, mais les États-Unis y ont opposé leur veto en faisant valoir que le texte manquait d'objectivité du fait qu'il n'évoquait aucunement les actes de violence commis par les Palestiniens.[22]

Par ailleurs, le 5 octobre 1989, les États-Unis ont averti l'UNESCO qu'ils ne réintégreraient jamais l'organisation si celle-ci acceptait l'OLP comme membre.[23] Le 27 novembre 1989, le gouvernement Bush a menacé de suspendre toute aide financière américaine aux Nations Unies si l'Assemblée générale reconnaissait la Palestine en tant qu'État au lieu de continuer à la considérer seulement comme un observateur, comme c'est le cas actuellement.[24] Deux jours plus tard, après que quatre-vingt-seize pays ont voté en faveur d'une résolution autorisant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à aider au développement de l'agriculture dans les territoires occupés «en collaboration étroite

---

20 Ministère des Affaires extérieures, voir note 9, ci-dessus.

21 «UN Council Lambastes Israel», *Ottawa Citizen*, 31 août 1989, p. A7.

22 Trevor Rowe, «À l'ordre du jour de Conseil de sécurité», *Paix et Sécurité*, vol. 5, n° 1, printemps 1990, p.17.

23 «Keep PLO Out, U.N. Group Warned», *Toronto Star*, 6 octobre 1989, p. 19.

24 «Don't Admit Palestine, U.S. Warns UN», *Ottawa Citizen*, 28 novembre 1989, p. A11.

avec l'Organisation de libération de la Palestine», les États-Unis ont annoncé que la FAO aurait à assumer «les graves conséquences» de cette décision. La résolution accusait également Israël d'entraver le développement économique des territoires occupés et de s'approprier l'eau et les terres palestiniennes. Les États-Unis et Israël ont voté contre la résolution, tandis que le Canada, l'Australie et huit pays d'Amérique Latine se sont abstenus.[25] Le 9 janvier 1990, les États-Unis ont réduit leur contribution financière à la FAO pour 1990 de 61,4 millions à 18 millions de dollars américains.[26]

Le 5 décembre 1989, sous une pression internationale généralisée, les pays Arabes membres des Nations Unies ont reporté indéfiniment un vote de l'Assemblée générale sur une résolution visant à faire reconnaître l'OLP comme représentant d'un État palestinien. La France, s'exprimant au nom de la Communauté économique européenne, et le Canada, s'exprimant au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Finlande et des pays nordiques, ont loué ce geste, mais ont refusé de commenter la menace proférée par les États-Unis, en novembre 1989, de suspendre leur aide financière aux Nations Unies.[27]

Le 8 mars 1990, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré que la rencontre et le dialogue imprévus que le ministre avait eus avec le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, à Lusaka (Zambie) quelques jours plus tôt, ne signifiaient pas que le Canada était disposé à organiser avec l'OLP des rencontres officielles entre les chefs de gouvernement canadien et palestinien. M. Arafat et M. Clark se trouvaient à l'aéroport de Lusaka avec d'autres représentants gouvernementaux qui attendaient M. Nelson Mandela à son arrivée d'Afrique du Sud. Le porte-parole a ajouté que le gouvernement canadien maintenait sa position actuelle, à savoir que les rencontres officielles au plus haut niveau du gouvernement n'étaient pas opportunes. C'est pour cette raison que le Canada n'avait pas donné de suite favorable à la demande faite plus tôt, en Afrique, par des représentants de l'OLP, qui désiraient

---

25 Paul Lewis, «U.S. Threatens Sanctions Against UN Food Agency After Vote to Work With PLO», *Ottawa Citizen*, 30 novembre 1989, p. D2.

26 Paul Lewis, «U.S. Cuts Funds to U.N. Food Agency Over P.L.O.», *New York Times*, 10 janvier 1990, p. A5; et «UN Body's Support of PLO Spurs U.S. Contribution Cut», *Globe and Mail*, 11 janvier 1990, p. A5.

27 Paul Lewis, «U.N. Puts off Its Vote on P.L.O.», *New York Times*, 7 décembre 1989, p. A8; Paul Lewis, «Arabs at U.N. Relax Stand on P.L.O.», *New York Times*, 6 décembre 1989, p. A3; et «PLO Backs off UN Showdown with U.S.», *The Gazette*, 5 décembre 1989, p. A2.

organiser une rencontre officielle.[28] Depuis septembre 1988, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, autorise les hauts fonctionnaires canadiens à rencontrer les représentants de l'OLP à Ottawa et dans les ambassades à l'étranger.[29] Le 7 mars 1990, M. Clark a déclaré à la Chambre des communes qu'il avait demandé instamment au président Arafat de «continuer à faire preuve de modération dans les affaires du Moyen-Orient» et qu'il lui avait indiqué «qu'il pourrait faire avancer les choses s'il acceptait de retirer l'article 19 de la charte de l'OLP» (qui prévoit la destruction d'Israël).[30]

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni le 15 mars 1990 pour examiner les allégations selon lesquelles Israël entendait installer les juifs arrivant d'Union soviétique dans les territoires occupés. Au cours d'une autre réunion, le 29 mars 1990, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, a demandé instamment à Israël d'installer les nouveaux immigrants exclusivement à l'intérieur de ses frontières d'avant 1967. Il a ajouté que le Canada ne reconnaissait pas «la permanence» du contrôle des territoires exercé par les Israéliens et qu'il continuerait de s'opposer à toute action entreprise par le gouvernement de Jérusalem pour modifier la situation «démographique» des territoires occupés. On a appris que, sans aller jusqu'à condamner les colonies juives déjà implantées dans les territoires, l'ambassadeur Fortier avait fait clairement comprendre durant le débat que le Canada était opposé à l'installation d'autres citoyens israéliens dans ces régions. Par ailleurs, il a insisté pour que l'URSS continue d'assouplir les restrictions qu'elle mettait au départ de ces ressortissants juifs. Pendant le débat, la Grande-Bretagne et la France ont qualifié les implantations juives, y compris celles dans Jérusalem-Est, d'illégales. Le Canada et la Finlande ont condamné les implantations qui, à leurs yeux, défient le droit international édicté dans la Quatrième Convention de Genève, mais ils n'ont pas cité Jérusalem-Est, dont Israël affirme qu'elle fait partie de sa capitale indivise.[31]

Dans une allocution prononcée devant des étudiants du Lester B. Pearson College of the Pacific (Colombie-Britannique), le 24 mars 1990, l'ambassadeur Fortier a déclaré qu'il voyait

---

28 Rosemary Speirs, «Top-level Meetings with PLO Ruled out», *Toronto Star*, 9 mars 1990, p. A14.

29 Paul Koring, «Canadian Jews Urge Ottawa to Downgrade Relations with PLO», *Globe and Mail*, 5 août 1989, p. A3; et Gordon Barthos, «Israelis Worried by Canada's Move to Improve PLO Ties», *Toronto Star,* 29 novembre 1989, p. A3.

30 *Débats de la Chambre des communes*, 7 mars 1990, p. 8928.

31 Trevor Rowe, «À l'ordre du jour du Conseil de sécurité», *Paix et Sécurité*, vol. 5, n° 2, été 1990, p. 18; et Olivia Ward, «Canada Attacks Israeli Policy on Settlements», *Toronto Star*, 30 mars 1990, p. A3.

«peu d'espoir de déblocage» dans le problème israélo-palestinien et que la situation dans les territoires occupés «continuait d'être inacceptable pour la communauté internationale». Des maisons palestiniennes étaient démolies et les Israéliens faisaient un usage immodéré de la force, a-t-il ajouté, mais les États-Unis opposaient régulièrement leur veto aux résolutions de l'ONU condamnant Israël. Enfin, M. Fortier a rappelé que les démarches importantes entreprises dernièrement par l'OLP en faveur de la paix ne devaient pas faire oublier que ce n'était pas Israël qui avait commencé les guerres de 1967 et 1973 au Moyen-Orient.[32]

Dans un communiqué publié par son Cabinet, le ministre des Affaires extérieures du Canada a exprimé sa consternation devant la violence «sans précédent» qui a suivi, dans les territoires occupés, l'assassinat «brutal» de sept Palestiniens le 20 mai 1990. M. Clark déclarait, entre autres :

> Le grand nombre de civils blessés par les balles des forces israéliennes nous préoccupe tout particulièrement. Le Canada demande aux autorités israéliennes de faire preuve le plus possible de retenue (...) L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix accentue les frustrations de ceux qui, dans les territoires occupés et en Israël, veulent croire qu'un règlement négocié est possible, et elle contribue à engendrer l'instabilité.[33]

En réponse à des questions posées à la Chambre des communes le même jour, M. Clark a déclaré que l'ambassadeur du Canada en Israël avait officiellement exprimé «la stupéfaction et la vive inquiétude [du Canada] à l'égard de cette nouvelle vague de violence au Moyen-Orient et qu'il avait prié instamment le gouvernement d'Israël de prendre les mesures nécessaires pour essayer de mettre un terme à ces incidents violents et à leurs sources». De plus, le ministre avait «encouragé» l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies à «faire tout en notre pouvoir pour établir si le Conseil de sécurité [de l'ONU] peut, par quelque moyen, contribuer utilement à dénouer une situation qui se fait chaque jour plus dangereuse».[34]

Le 26 mai 1990, les États-Unis se sont opposés à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU envoie une mission enquêter dans les territoires occupés sur la façon dont les

---

32 Judith Lavoie, «Renaissance Time for UN, Fortier Tells Conference», *Times-Colonist*, 25 mars 1990, p. B19.

33 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 108, 22 mai 1990.

34 *Débats de la Chambre des communes*, 22 mai 1990, p. 11661; et Tim harper, «End the Violence, Canada Tells Israel», *Toronto Star*, 23 mai 1990, p. 18.

Palestiniens y étaient traités. Quatorze des quinze membres du Conseil de sécurité, dont le Canada, étaient prêts à dépêcher sur place un groupe restreint qui aurait enquêté sur des plaintes puis remis un rapport au Conseil en juin 1990.[35] Le 10 juin 1990, on apprenait que les pays arabes membres de l'ONU avait l'intention de demander que l'Assemblée générale se réunisse en session extraordinaire afin de décider de la constitution d'une force internationale destinée à protéger les Palestiniens des territoires occupés contre les soldats israéliens. Ils espéraient utiliser une procédure rarement employée, appelée «union pour la paix», qui permet à l'Assemblée générale d'assumer les responsabilités du Conseil de sécurité quand celui-ci en est empêché par le veto d'un de ses cinq membres permanents.[36]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Iran - Irak

En décembre 1989 et en janvier 1990, la Chambre des communes a entendu plusieurs déclarations se rapportant aux violations des droits de la personne en Iran. Le 30 janvier 1990, M. David Walker (Parti libéral), a fait remarquer ce qui suit :

> (...) rien n'a vraiment changé en Iran depuis le décès de Khomeyni et l'arrivée du nouveau président. Les droits de la personne continuent d'être bafoués. En fait, on a observé une augmentation considérable de la violation des droits de la personne et des procès pour des délits de droit commun. Aujourd'hui prenait fin la visite en Iran du rapporteur officiel des Nations Unies, M. Reynaldo Pohl. M. Pohl présentera un rapport sur la violation des droits de la personne en Iran à la réunion de la Commission internationale des droits de l'homme(...) De graves violations ont été signalées par les amis et parents canadiens de prisonniers en Iran, ainsi que par plus de 1 000 Iraniens en exil un peu partout dans le monde qui ont mis fin aujourd'hui à la grève de la faim qu'ils faisaient par esprit de solidarité avec ces prisonniers. Soixante-quinze de ces grévistes de la faim étaient canadiens. Nous espérons que le gouvernement canadien étudiera attentivement le rapport (de) M. Pohl (...) et qu'il prendra les

---

35 Paul Lewis, «U.S. Bars U.N. on Sending Mission to West Bank», *New York Times*, 27 mai 1990, p. 6.

36 Paul Lewis, «Arabs Plan Moves in U.N. to Aid Palestinians», *New York Times*, 20 juin 1990, p. 17.

> devants afin de dénoncer ces abus continuels que tous les Canadiens jugent intolérables et inacceptables.[37]

Le 13 décembre 1989, M. Jesse Flis (Parti libéral), a attiré à l'attention de la Chambre le cas de Rita Silewa, une citoyenne canadienne âgée de onze ans qui a été arrêtée par les autorités irakiennes alors qu'elle rendait visite à ses parents naturels en 1988.[38]

Le 16 mars 1990, M. Ian Waddell (NDP) a pris la parole pour condamner l'exécution par les Irakiens du journaliste Farzad Bazoft, puis, pendant la période des questions, il a demandé au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, M. Patrick Boyer, comment le Canada entendait réagir à cette exécution. M. Boyer a répondu que M. Clark avait «publiquement déclaré que le gouvernement canadien regrettait cet acte barbare».[39]

Liban

Les représentants des trois grands partis à la Chambre des communes ont exprimé leur stupéfaction et leur consternation à la nouvelle de l'assassinat du président libanais René Mouawad à Beyrouth, le 22 novembre 1989.[40] M. Jesse Flis (Parti libéral), a déclaré :

> (...) J'exhorte vivement les membres de la Ligue arabe à ne pas se laisser décourager par ce meurtre sauvage et à poursuivre leurs efforts en vue de trouver une solution définitive à ce conflit tragique qui s'éternise, et à élire rapidement un nouveau président afin d'éviter que la situation ne se dégrade davantage et n'aboutisse presque sûrement à l'anarchie la plus complète. Par ailleurs, j'exhorte vivement le général Aoun à adhérer au plan de paix (l'accord de Taif) en offrant son appui total à la démarche et aux décisions sur lesquelles les législateurs libanais et les membres de la Ligue arabe se sont entendus. Enfin, j'exhorte le gouvernement du Canada à se prévaloir cette fois-ci de sa

---

37 *Débats de la Chambre des communes*, 30 janvier 1990, p. 7604. Voir aussi : 15 décembre 1989, p. 6981; et 23 janvier 1990, p. 7376-7377.

38 *Débats de la Chambre des communes*, 13 décembre 1989, p. 6857-6858.

39 *Débats de la Chambre des communes*, 16 mars 1990, p. 9394 et 9404.

40 *Débats de la Chambre des communes*, 22 novembre 1989, p. 5986-5987. Voir aussi : 23 novembre 1989, p. 6088-6089; et 24 novembre 1989, p. 6184.

> présence au sein du Conseil de sécurité pour demander une action énergique (...).[41]

M. Bill Blaikie (NPD) a également assuré la Ligue arabe de son appui dans ses efforts de médiation.[42]

À plusieurs reprises, M. Mark Assad (Parti libéral) a interrogé le gouvernement sur la façon dont il traitait les réfugiés libanais, notamment sur l'octroi du statut de réfugié et sur les rumeurs d'expulsion de certains d'entre eux qui étaient renvoyés au Liban via les États-Unis. Le 10 mai 1990, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et de Ressources, M. John A. MacDougall, lui a répondu comme suit :

> Depuis le début de la guerre civile, au milieu des années 70, si l'on fait exception de quelques brèves périodes, le gouvernement canadien a facilité l'immigration des Libanais qui étaient affectés par les combats et qui avaient de proches parents au Canada. Les mesures spéciales pour les Libanais ont permis à plus de 17 000 immigrants de la catégorie des parents aidés d'être admis au Canada en vertu de critères plus souples (...) Le Canada est le seul pays à avoir pris de telles mesures spéciales et à offrir davantage de services pour les Libanais qui fuient vers Chypre (...) [Le] bureau temporaire d'immigration à Nicosie, à Chypre, compte trois agents canadiens des visas, quatre agents d'immigration du Québec et vingt-deux autres employés embauchés sur place.[43]

Le 31 mai 1990, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, M. Marcel Danis, a promis à M. Assad qu'il ferait part à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de ses inquiétudes concernant l'expulsion de citoyens libanais vers les États-Unis.[44]

---

41 *Ibid.*, p. 5987.

42 *Ibid.*

43 *Débats de la Chambre des communes*, 10 mai 1990, p. 11299-11300. Voir également : 9 avril 1990, p. 10341; et 8 juin 1990, p. 12521.

44 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12116.

Israël et les territoires occupés

Deux jours après l'allocution du roi Hussein de Jordanie à la session mixte du Parlement, M. Bob Corbett (PC) a déclaré à la Chambre :

> (...) Notre invité a su aborder la question de la paix de façon éloquente, réfléchie et pragmatique et c'est ce qui a le plus impressionné ceux d'entre nous qui sont en faveur du dialogue et qui encouragent la modération. Je félicite également notre premier ministre d'avoir rappelé l'engagement du Canada à favoriser une paix fondée sur des compromis territoriaux. Si l'on veut parvenir à la paix dans une région où règne la violence, il faut appuyer de façon inconditionnelle les positions modérées comme celle du roi Hussein. On peut parvenir au règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au coeur du problème, en créant un État palestinien indépendant venant s'ajouter à tous les autres états de la région.[45]

Le 16 février 1990, commentant la violation des droits de la personne dans un grand nombre de conflits régionaux, M. Derek Blackburn (NPD) ajoutait ce qui suit à propos du Moyen-Orient :

> (...) On n'arrivera pas à régler les problèmes du Moyen-Orient et à faire régner la paix dans ce coin du monde déchiré par la guerre tant qu'on ne trouvera pas une solution à la question des Palestiniens. (...) il reste le fait fondamental que les Palestiniens sont privés de leur patrie (...). Il est plutôt intéressant que l'État d'Israël dise aujourd'hui que la réunification de l'Allemagne est l'affaire des Allemands, qu'elle ne sera pas une mauvaise chose et qu'elle ne lui fera aucun tort pourvu que les Allemands promettent d'être démocratiques et d'être respectueux des lois. Je suis d'accord avec eux. Mais quand il s'agit de redonner leur patrie, leurs droits et leurs libertés aux Palestiniens, Israël ne peut plus faire preuve de la même honnêteté et de la même décence. Les vagues de juifs soviétiques qui quittent l'Union soviétique, pour de fort bonnes raisons sans doute, pour émigrer en Israël, vont faire éclater ce baril de poudre qu'est le Moyen-Orient. C'est exactement l'expression qu'il faut employer pour décrire la situation là-bas. Pourquoi le gouvernement canadien ne joue-t-il pas un rôle plus actif ? Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères défend la cause palestinienne beaucoup plus énergiquement que ses prédécesseurs. Je le félicite pour son

---

[45] *Débats de la Chambre des communes*, 13 octobre 1989, p. 4646.

> courage. (Mais j'exhorte) le gouvernement (à adopter) la même attitude humanitaire dans tous les autres cas où les droits de la personne sont violés, que ce soit au Salvador, à Panama, dans le Timor oriental ou en Roumanie et en Cisjordanie occidentale [*sic*] et dans la bande de Gaza où ils sont bafoués depuis quarante ans.[46]

Le 6 février 1990, M. Lee Richardson (PC) a demandé au ministre des Affaires extérieures, M. Clark, ce que ferait le Canada pour protéger les deux journalistes de Calgary et leur escorte palestinienne qui étaient détenus par l'Armée israélienne et qui devaient être libérés. M. Clark a répondu que, grâce à l'intervention des représentants canadiens en Israël, les trois prisonniers avaient été libérés sains et saufs.[47]

Le 6 février également, M. Bob Corbett (Progressiste conservateur) et M. David Berger (Parti lébéral) ont condamné le meurtre de huit touristes israéliens dans la région de Suez, en Égypte, et demandé instamment à toutes les parties de s'efforcer de «régler pacifiquement le conflit israélo-arabe».[48]

À deux reprises, M. Bill Attewell (PC) a félicité l'Union soviétique de laisser ses citoyens juifs émigrer en Israël et a invité le Kremlin à accélérer «la procédure d'émigration en autorisant l'acheminement direct des juifs sur Israël et à recourir à toutes les voies de sortie utilisables sans danger à destination de la patrie juive».[49]

Le 23 mai 1990, M. Mark Assad (Parti libéral) a demandé au gouvernement d'intercéder auprès des autorités israéliennes pour qu'elles s'assurent que «des traitements médicaux nécessaires» sont dispensés aux habitants des territoires occupés.[50]

Le lendemain, s'exprimant au nom du Parti libéral, M. André Ouellet s'est «associé aux propos» du ministre des Affaires extérieures qui, l'avant-veille, avait «exprimé la consternation du Canada devant la violence sans précédent qui avait suivi l'assassinat de sept Palestiniens à

---

46 *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8462.

47 *Débats de la Chambre des communes*, 6 février 1990, p. 7895.

48 *Ibid.*, p. 1886 et 7888.

49 *Débats de la Chambre des communes*, 27 mars 1990, p. 9821; et 29 mai 1990, p. 11995.

50 *Débats de la Chambre des communes*, 23 mai 1990, p. 11704.

Richon-Le-Zion, près de Tel-Aviv». Le député a également demandé au ministre s'il était «prêt à appuyer la proposition américaine d'envoyer des observateurs des Nations Unies dans les territoires occupés». M. Clark a répondu comme suit :

> Il n'y a pas de proposition concrète par les États-Unis ou d'autres membres du Conseil de sécurité pour envoyer un tel groupe. Mais le secrétaire d'État américain a indiqué que le gouvernement américain est prêt à considérer une telle proposition. Au Canada, pour notre part, en tant que pays qui a été bien actif en ce qui concerne les activités de maintien de la paix et des forces d'observateurs, nous sommes prêts aussi à considérer une telle proposition.[51]

Le 31 mai 1990, au cours d'un vaste débat consacré à la politique étrangère du Canada, M. Mark Assad (Parti libéral) a fait les remarques suivantes :

> M. Israel Schack d'Israël, un homme d'une grande érudition, qui a survécu au ghetto de Varsovie et aux camps de concentration, est venu au Canada la semaine dernière. Cet homme-là a eu le courage de dénoncer, dans son propre pays, les violations commises par son gouvernement. Il a dénoncé le déracinement des oliviers et des citrus dont les Palestiniens ont besoin pour survivre. Depuis le début de l'*intifada*, 180 000 arbres ont été déracinés par les troupes israéliennes (...) [L'eau] est un bien convoité au Moyen-Orient. Et pourtant, il y a un usage illégal des ressources dans les territoires occupés, des usages interdits par la Convention de Genève. Pour les Palestiniens, la consommation d'eau autorisée est gelée [*sic*] au même niveau depuis 1967. Des données statistiques de 1988 révèlent que 1 100 000 Palestiniens habitant les territoires occupés n'étaient autorisés à utiliser que 17 p. 100 du volume annuel total d'eau souterraine....[52]

Le lendemain, M. David Berger (Parti libéral) a pris la parole pour condamner l'attentat perpétré le 30 mai 1990 par un commando de l'OLP contre des civils israéliens sur une plage de Tel Aviv. Il a demandé au gouvernement canadien de «condamner ceux qui planifient et organisent de telles atrocités».[53]

---

51 *Débats de la Chambre des communes*, 24 mai 1990, p. 11805.

52 *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12149.

53 *Débats de la Chambre des communes*, 1er juin 1990, p. 12173-12174.

Le 14 juin 1990, M. Bill Blaikie (NPD) a interrogé le ministre des Affaires extérieures au sujet des derniers événements survenus au Moyen-Orient :

> [Il y a eu] la formation d'un nouveau gouvernement intransigeant en Israël, l'attaque menée mardi dernier par les troupes israéliennes qui ont lancé des gaz lacrymogènes sur une clinique suédoise de consultations obstétricales et la déclaration, hier, du nouveau gouvernement d'Israël qui a annoncé qu'il ne négocierait pas avec l'OLP, anéantissant ainsi presque tout véritable espoir de paix. Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reconnaît lui aussi que la situation se détériore rapidement au Moyen-Orient, dans une région où la guerre nucléaire ou chimique reste toujours possible. À la lumière des récents événements, quelles mesures le gouvernement du Canada entend-il prendre, en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, ou à tout autre titre, pour faire comprendre à Israël, et aussi aux États-Unis, que le gouvernement israélien doit faire preuve de bonne volonté et non d'intransigeance ? (...) Je me demande si le ministre a songé à user de notre siège au Conseil de sécurité de l'ONU pour promouvoir la constitution d'une force de maintien de la paix acceptable aux yeux d'Israël, une forces chargée de patrouiller dans les territoires occupés pour protéger les Palestiniens ? Je me demande (...) si le ministre ne pourrait pas en profiter pour faire comprendre au gouvernement israélien ce que nous pensons de cette situation en renforçant nos relations avec l'Organisation de libération de la Palestine pour lui bien montrer qu'il faut traiter avec la population, que cela lui plaise ou non ?

Ce à quoi M. Clark a répondu :

> Je suis persuadé que tous les députés s'inquiètent [comme lui] non seulement des événements survenus au Moyen-Orient, mais aussi du fait que rien ne laisse prévoir un arrêt des actes de violence et des conséquences que cela peut entraîner pour les modérés qui ont du mal à maintenir leur position dans cette région du monde. Un nouveau gouvernement vient d'être formé en Israël. Je communiquerai très prochainement avec son ministre des Affaires étrangères (...) En ce qui concerne les États-Unis, j'ai signé hier une lettre adressée au secrétaire d'État américain, l'exhortant à persévérer dans ses discussions, et notamment à poursuivre les consultations entre le gouvernement des États-Unis et l'OLP (...) Le député a pris soin de préciser que toute mesure des Nations Unies doit être acceptable aux yeux d'Israël. Nous accepterions volontiers, comme nous l'avons fait naguère, d'user de notre influence pour atteindre les objectifs dont parle le député. Si j'ai

> bien compris, Israël serait prêt à accueillir des représentants du Secrétaire général [de l'ONU]. Nous croyons que c'est un grand pas dans la bonne voie. Quant aux relations de l'OLP avec le Canada, le député saura que le gouvernement a fait des démarches pour multiplier les contacts entre notre pays et les dirigeants de ce mouvement. Nous nous efforçons d'utiliser ces contacts pour les encourager à continuer de faire preuve de modération.[54]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Abukhalil, Asad, «Syria and the Shiites: Al-Asad's Policy in Lebanon», *Third World Quarterly*, vol. 12, n° 2, avril 1990, p. 1-20.

Bishop, Donald H., «The Israeli-Palestinian Conflict, Past, Present and Future», *Scandinavian Journal of Development Alternatives*, vol. 9, n° 1, mars 1990, p. 5-38.

Bonnefous, Marc, «Israël : crise d'un nouveau type», *Défense nationale*, juin 1990, p. 139-145.

Eknes, Aage, «The Iran-Iraq War: United Nations Efforts and Options», dans : Indar Jit Rikhye (sous la dir. de), *Afghanistan, Iran and Iraq: External Involvement and Multilateral Options*, International Peace Academy, New York, p. 60-81.

Entessar, Nader, «The Kurdish Mosaic of Discord», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 4, octobre 1989, p. 83-100.

Giniewski, Paul, «La perestroïka, Israël et les juifs», *Politique internationale*, vol. 46, hiver 1989-1990, p. 135-153.

Hagopian, Elaine C., «From Maronite Hegemony to Maronite Militancy: The Creation and Disintegration of Lebanon», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 4, octobre 1989, p. 101-117.

Hollis, Rosemary, «Israel on the Brink of Decision: Division, Unity and Crosscurrents in the Israeli Body Politic», *Conflict Studies*, n° 231, mai 1990, p. 1-29.

---

[54] *Débats de la Chambre des communes*, 14 juin 1990, p. 12775-12776.

Hunter, Robert E., «The United States Role in the Middle East», *Current History*, vol. 89, n° 544, février 1990, p. 49-52 et 88-89.

Norton, Augustus Richard et Greenberg, Martin H. (sous la dir. de), *The International Relations of the Palestine Liberation Organization*, Southern Illinois University Press/Scholarly Book Services, Carbondale (Illinois), 1990, 233 p.

Peretz, Don, *Intifada: The Palestinian Uprising*, Westview Press, Boulder (Colorado), 1990, 246 p.

Perlmutter, Amos, «Israel's Dilemma», *Foreign Affairs*, vol. 68, n° 5, hiver 1989-1990, p. 119-132.

Rabinovich, Itamar, «Paralysis in Lebanon», *Current History* , vol. 88, n° 544, février 1990, p. 73-76 et 89-90.

Rieck, Andreas, «A Peace Plan for Lebanon? Prospects after the Taif Agreement», *Aussenpolitik*, vol. 41, n° 3, troisième trimestre 1990, p. 297-309.

Waller, Harols M., «Israel's Continuing Dilemma», *Current History*, vol. 88, n° 544, février 1990, p. 69-72.

Yorke, Valerie, «Imagining a Palestinian State: An International Security Plan», *International Affairs (London)*, vol. 66, n° 1, janvier 1990, p. 115-136.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Angus Reid Associates, «Canadian Public Opinion Regarding the Israel-Palestinian Conflict», *The Reid Report*, vol. 3 n° 4, avril 1988, p. 23-26.

Aruri, Naseer (sous la dir. de), *Occupation : Israel Over Palestine*, Zed Books, Londres, 1984, 467 p.

Brière, C., *Liban : guerres ouvertes 1920-1985*, Ramsay, Paris, 1985, 225 p.

Chubin, Shahram, «The Last Phase of the Iran-Irak War : From Stalemate to Ceasefire», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 2, avril 1989, p. 1-14.

Lecours, Francine, «La guerre du Golfe», *Exposé*, n° 19, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, mai 1988, 7 p.

Lockman, Zachary et Joel Beinin, (sous la dir. de), *Intifada: The Palestinian Uprising against Israeli Occupation*, Between the Lines, Toronto. 1989, 423 p.

Mendelsohn, Everett, *A Compassionate Peace: A Future for Israel, Palestine, and the Middle East*, Collin Publishers, Toronto, 1989, 321 p. (édition révisée).

Muslih, Muhammad Y., *The Origins of Palestinian Nationalism*, Columbia University Press, New York, 1988, 277 p.

Norton, Augustus Richard, *Amal and the Shi'a: Struggle for the Soul of Lebanon*, University of Texas Press, Austin, 1987, 238 p.

O'Ballance, Edgar, *The Gulf War*, Brassey's Defence Publishers, Londres, 1988, 232 p.

Taras, David et David H. Goldberg, (sous la dir. de), *The Domestic Battleground: Canada and the Arab-Israeli Conflict*, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 1989, 250 p.

CONTEXTE

Namibie

Après la Première Guerre mondiale, l'Afrique du Sud-Ouest, devenue colonie allemande en 1885, a été placée sous mandat sud-africain. En 1968, les Nations Unies l'ont rebaptisée du nom de Namibie. La SWAPO (Organisation du peuple Sud-Ouest africain), née en 1958, a entamé en 1966 une guerre de guérilla contre Pretoria pour d'obtenir l'indépendance du territoire. En 1973, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu la SWAPO comme étant le «seul représentant authentique du peuple namibien», tandis qu'en 1971, la Cour internationale de justice (CIJ) avait déclaré illégale la présence sud-africaine en Namibie. En 1978, le Conseil de sécurité a adopté un plan pour l'indépendance de la Namibie, connu sous le nom de résolution 435, qui demandait l'instauration d'un cessez-le-feu, l'envoi d'une force onusienne de maintien de la paix et la tenue d'élections sous la surveillance de l'ONU.

Des plans concrets pour l'indépendance de la Namibie sont devenus l'élément central d'accords de paix imbriqués signés en 1988, par lesquels on cherchait aussi à mettre fin au conflit dans l'Angola voisin (voir **Angola** dans le présent chapitre). Le 22 décembre 1988, les représentants de l'Angola, de Cuba et de l'Afrique du Sud ont officiellement signé un accord demandant l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU (1978), dont ils élargissaient la portée pour assurer le départ de Namibie de toutes les troupes sud-africaines, avec un redéploiement sous surveillance internationale, et le retrait progressif du contingent de quelques 50 000 soldats cubains présents en Angola. Un deuxième accord, signé par Cuba et l'Angola, établissait le calendrier du retrait des forces cubaines. D'autres dispositions de la résolution 435 et les accords signés en décembre 1988 prévoyaient l'indépendance complète de la Namibie en avril 1990 au plus tard, avec auparavant, l'élection, en novembre 1989, d'une assemblée constituante qui serait chargée de rédiger une constitution et d'organiser un nouveau gouvernement. Toutefois, le plan de l'ONU n'abordait pas la question de Walvis Bay, dont le port est le seul en eaux profondes dans la région, et qui sera réglée bilatéralement entre la Namibie indépendante et l'Afrique du Sud.

Le 16 février 1989, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement d'un Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Il s'agit, en l'occurrence, d'une force de maintien de la paix composée de 4 650 militaires (dont quelque 250 Canadiens), 500 policiers et 1000 fonctionnaires civils chargés de surveiller le déroulement

des élections. Les effectifs du GANUPT, initialement fixés à 7 500 personnes, ont été réduits sous la pression des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

La mise en oeuvre de la résolution 435 des Nations Unies, commencée le 1er avril 1989, a failli échouer en raison d'affrontements entre la SWAPO et l'armée sud-africaine, après que des soldats de la SWAPO se sont infiltrés en Namibie depuis leurs bases angolaises. De plus, au début du mois de juillet 1989, les réfugiés namibiens qui commençaient à rentrer d'Angola ont accusé la SWAPO de les avoir torturés et emprisonnés en Éthiopie et en Angola. On a aussi rapporté que des membres du Koevoet, un groupe antirebelle fort de quelque 2 000 personnes créé par l'Afrique du Sud au début des années 1980, avaient usé de violence pour intimider les partisans de la SWAPO en Namibie même. Suite aux pressions accrues exercées par l'ONU en août et septembre 1989, l'Afrique du Sud a annoncé le démantèlement du Koevoet. Fin octobre 1989, avant les élections prévues, le ministre des Affaires étrangères sud-africain, M. Roelof (Pik) Botha a accusé la SWAPO de se préparer à envahir la Namibie. Il a retiré ses accusations par la suite.

Le 15 septembre 1989, M. Sam Nujoma, dirigeant de la SWAPO, est rentré à Windhoek, capitale de la Namibie, après vingt-trois ans d'exil. M. Nujoma est à la tête des chefs de tribus ovambos, qui contrôlent le mouvement. Les Ovambos représentent la moitié environ des 1 630 000 habitants que compte la Namibie. Entre les 7 et 11 novembre 1989, un peu plus de 700 000 électeurs inscrits ont choisi leurs représentants à une assemblée constituante composée de soixante-douze membres. Pendant cette élection, l'ONU avait déployé sur l'ensemble du territoire 1 300 fonctionnaires venus de trente pays, dont le Canada, et 1 500 policiers venus de vingt-quatre pays, dont 100 agents de la GRC canadienne, tous chargés de surveiller le déroulement du scrutin. Avec la méthode de représentation proportionnelle appliquée en Namibie, la SWAPO a emporté quarante et un des soixante-douze sièges et la DTA (*Democratic Turnhalle Alliance*), parti multiracial largement financé par l'Afrique du Sud, vingt et un. Le Front démocratique uni, composé de membres des tribus demaras namibiennes, a gagné quatre sièges; le *Christian Nation Action Party*, parti conservateur financé par le Parti national au pouvoir en Afrique du Sud, en a obtenu trois; et trois partis de moindre importance ont obtenu chacun un siège. La SWAPO a ramassé l'essentiel de ses voix dans l'Ovamboland, région très peuplée du Nord du pays, tandis qu'ailleurs, la population votant selon son appartenance tribale, l'organisation n'a remporté que peu de suffrages parmi les groupes non ovambos. Avec quarante-et-un sièges, la SWAPO a manqué de peu la majorité des deux tiers (soit quarante-huit sièges) indispensable, aux termes de la proclamation de l'Assemblée constituante du 6 novembre 1989, pour faire adopter tous les points importants d'une nouvelle constitution namibienne.

Le 20 décembre 1989, après un mois de pourparlers, l'Assemblée constituante s'est mise d'accord sur le principe d'une constitution. La nouvelle constitution, adoptée le 9 février 1990, contient une Déclaration des droits et prévoit la nomination d'un président qui rendra des comptes à une assemblée législative bicamérale élue à la proportionnelle, la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant, l'organisation régulière d'élections multipartites et l'abolition de la peine capitale. Le 16 février 1990, l'assemblée constituante élisait, à l'unanimité, M. Sam Nujoma premier président de la Namibie. Le 21 mars 1990, à la prise de fonction de M. Nujoma, qui a prêté serment devant le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, le tout jeune État accédait à la pleine indépendance et, le même jour, il entrait dans le Commonwealth, dont il devenait le quinzième membre. Le surlendemain, le Secrétaire général des Nations Unies déclarait la Namibie 160e membre de l'ONU.

Pour ce qui est de l'activité de l'ONU se rapportant à la Namibie, et du rôle du Canada à ce propos, se reporter à *LA POSITION ACTUELLE DU CANADA* dans le présent chapitre.

Angola

L'Angola, ancienne colonie portugaise, a accédé à l'indépendance en 1975. Le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) a alors formé un gouvernement et s'est maintenu au pouvoir avec l'aide d'un contingent cubain qui, des 13 000 soldats initiaux, serait passé depuis lors à un effectif de 50 000 à 60 000 hommes, selon les estimations. L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), groupe guérillero soutenu par l'Afrique du Sud, est devenue la principale force d'opposition. Pretoria a justifié son intervention en affirmant que l'Angola servait de base à la SWAPO dans sa lutte pour libérer la Namibie de la présence sud-africaine sur son sol.

En 1987, l'Afrique du Sud et les États-Unis aidant autant l'UNITA que l'Union soviétique et Cuba appuyaient le MPLA, on est arrivé à une impasse dans la guerre civile angolaise. Le 22 décembre 1988, à l'instigation des Américains, ont été signés deux accords visant à préparer le terrain pour des négociations de paix en mettant fin à l'aide sud-africaine à l'UNITA et en assurant le départ des troupes cubaines d'Angola. Aux termes du premier accord, signé par l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, l'Angola et l'Afrique du Sud s'engageaient à coopérer avec les Nations Unies pour conduire la Namibie à l'indépendance, et Cuba acceptait de retirer tous ses soldats d'Angola sous la surveillance de l'ONU. Le deuxième accord, signé par l'Angola et par Cuba, établissait un calendrier détaillé pour le départ progressif, sur une période de vingt-sept mois à compter du 1er avril 1989, des quelque 50 000 soldats cubains se trouvant en Angola. En décembre 1989, pour superviser le retrait cubain, le Conseil de sécurité

avait créé la Mission de vérification des Nations Unies (MVNUA), composée de soixante-dix membres.

En 1989, l'interminable guerre civile angolaise avait déjà fait plus de 100 000 morts et un million et demi de personnes avaient besoin de secours d'urgence, entre autres alimentaires. Le 22 juin 1989, lors d'un sommet réunissant dix-huit chefs d'État africains à Gbadolite (Zaïre), le président angolais, M. José Eduardo dos Santos, et le chef de l'UNITA rebelle, M. Jonas Savimbi, ont accepté un plan de paix qui comprenait un cessez-le-feu immédiat et l'intégration sous des conditions non précisées, de membres de l'UNITA dans le gouvernement du MPLA. Les négociations relatives à l'application de ce plan n'ont pas tardé à être rompues, les deux parties s'accusant mutuellement de graves violations de la trêve. Dans les semaines qui ont suivi, le gouvernement angolais a insisté sur le fait que le plan original prévoyait la mise en retrait volontaire du dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, alors que l'UNITA affirmait que le gouvernement avait accepté la formation d'un gouvernement intérimaire de coalition en attendant des élections. Le 23 août 1989, le président angolais a accusé l'Afrique du Sud et les États-Unis de continuer à armer les quelque 25 000 rebelles de l'UNITA. Le lendemain, après que le président zambien, M. Kenneth Kaunda, a affirmé que, conformément au plan de paix du 22 juin 1989, M. Jonas Savimbi avait accepté un «exil volontaire et temporaire» au Maroc, les rebelles de l'UNITA ont annoncé qu'ils repartaient en guerre contre le gouvernement angolais.

À la fin du mois d'août 1989, le président sud-africain, M. F.W. de Klerk, et le président zaïrois, M. Mobuto Sésé Séko, ont accepté de se livrer à une navette diplomatique pour essayer de sauver le plan de paix. Après avoir rencontré M. de Klerk, le 27 août 1989, le chef de l'UNITA s'est déclaré prêt à reprendre les négociations. Cependant, en septembre 1989, il ne s'est pas présenté à Kinshasa, au Sommet des dirigeants africains, qui était une suite du sommet du 22 juin. On a rapporté, le 10 octobre 1989, que M. Savimbi, après une entrevue avec le président Bush à Washington, avait de nouveau reçu l'assurance que les États-Unis le soutiendraient s'il renouait les négociations. Le 15 octobre 1989, le président Mobutu (Zaïre) a rencontré Jonas Savimbi et un envoyé américain de haut niveau. On a appris deux semaines plus tard que Cuba avait retiré la moitié de ses troupes d'Angola, comme convenu dans l'accord bilatéral conclu en 1988 avec ce pays.

Le 3 décembre 1989, M. Jonas Savimbi s'est déclaré prêt à accepter un cessez-le-feu immédiat. Une bataille acharnée pour le contrôle de Mavinga, ville provinciale et place forte de l'UNITA située au sud du pays, avait commencé à cette époque et, de part et d'autre, les belligérants déploraient de lourdes pertes. À la fin du mois de janvier 1990, Cuba a fait savoir qu'il interrompait temporairement le retrait de ses troupes suite à la mort de quatre soldats

cubains dans le sud-ouest de l'Angola et de six autres, tombés aux mains de l'UNITA en août 1989. Le 19 mars 1990, le président angolais rencontrait le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze, et le lendemain, le secrétaire d'État américain, M. James Baker. Les deux rencontres ont été suivies d'entretiens entre M. Baker, M. Chevardnadze et des représentants des États-Unis et de l'Angola. À ces occasions, les Américains auraient fait pression sur le gouvernement angolais pour qu'il accepte un cessez-le-feu et des négociations avec l'UNITA, en promettant, en contrepartie, de réduire leur aide militaire à l'UNITA et d'apporter un soutien diplomatique et financier à l'Angola. Une fois le cessez-le-feu instauré, les Soviétiques ferait pression auprès du gouvernement angolais pour qu'il abandonne certaines conditions à l'ouverture des pourparlers, dont l'acceptation par l'UNITA de la constitution angolaise existante, et sa renonciation à entrer dans le gouvernement du MPLA au pouvoir.[1] Début avril 1990, on apprenait que le gouvernement angolais acceptait d'entamer des pourparlers de paix directs avec l'UNITA, au Portugal et au Cap-Vert. Aucune date n'a cependant été arrêtée à cet effet.

Afrique du Sud

À la mi-juillet 1989, au commencement de la campagne électorale qui a précédé les élections parlementaires sud-africaines, le dirigeant du Parti national au pouvoir, M. Frederik W. de Klerk, a annoncé que son gouvernement négocierait avec le Congrès national Africain (ANC), mouvement illégal luttant contre l'*apartheid*, si celui-ci suivait l'exemple de son leader emprisonné, M. Nelson Mandela, et «s'engageait à rechercher des solutions pacifiques». Cette déclaration venait deux semaines après une rencontre entre M. Mandela et M. P.W. Botha, alors président de l'Afrique du sud.

Le 15 août 1989, après une lutte de pouvoir avec M. P.W. Botha causée par la décision de M. de Klerk de rencontrer le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda, qui avait permis à l'ANC en exil de s'installer dans son pays, M. F.W. de Klerk est devenu président par intérim de l'Afrique du Sud. Le 2 août 1989, avec des milliers de militants anti-*apartheid*, l'archevêque anglican Desmond Tutu lançait une campagne de protestation pacifique. La campagne, dirigée par le *Mass Democratic Movement*, large coalition regroupant le *United Democratic Front* (UDF), le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), et des organisations anti-*apartheid* confessionnelles et autres, visait à contester les lois ségrégationnistes et à mobiliser l'opposition jusqu'aux prochaines élections. Les représentants des églises et d'autres militants affirmaient que la violence qui sévissait dans les cités noires autour du Cap avait fait vingt-neuf morts, tandis

---

1 John Battersby, «Namibia Success Raises Hopes for Angola Cease-Fire», *Christian Science Monitor*, 23 mars 1990, p. 1-2.

que, selon la police sud-africaine, les violences inter-tribales nocturnes qui avaient marqué la période électorale avaient fait treize victimes dans la cité noire ou *township* de Khayelitsha.

Le 6 septembre 1989, les 5,5 millions d'électeurs en droit de se prononcer dans les élections parlementaires sud-africaines ont voté, alors que les 28 millions de Noirs que compte le pays étaient exclus du scrutin. Le Parti national a perdu des sièges en faveur du Parti démocratique, nouvelle alliance de groupes anti-*apartheid*, et du Parti conservateur, qui réclame un renforcement de la ségrégation raciale. Cependant, le Parti national a obtenu plus des quarante-huit sièges nécessaires pour former une majorité parlementaire. Dans les deux semaines qui sont suivi les élections, le président F.W. de Klerk a autorisé les premières grandes manifestations anti-gouvernementales que le pays ait connues depuis des décennies et il a commué plusieurs peines de mort. Peu après, une série de grands défilés et manifestations, permis par le gouvernement, ont eu lieu dans tout le pays.

Le 15 octobre 1989, huit dirigeants noirs de la lutte anti-*apartheid*, dont sept avaient été emprisonnés en même temps que Nelson Mandela, en 1964, ont été libérés sans condition. Des foules en liesse les ont fêtés, notamment à Port Elizabeth, où l'on estime que 30 000 à 50 000 personnes sont venus les saluer. Au nombre de ces prisonniers libérés figurait Walter Sisulu, ancien secrétaire général de l'ANC. Les journaux ont décrit ces libérations comme une légalisation *de facto* du Congrès national africain. Parallèlement, l'ANC a présenté les six conditions qu'il mettait à l'ouverture de négociations avec le gouvernement sud-africain. Il demandait, entre autres, la levée de l'état d'urgence décrété quarante mois plus tôt, la fin des restrictions imposées en matière d'activité politique, la libération de prisonniers politiques et des preuves de clémence envers les condamnés à mort. Le 21 août 1989, dans sa déclaration d'Harare, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a appuyé ces conditions préalables.

Le 16 novembre 1989, le président de Klerk a annoncé qu'il ferait abroger la *Separate Amenities Law* de 1953 le 2 février 1990, à l'ouverture de la session parlementaire. Les autorités locales se prévalaient de cette loi pour interdire aux Noirs l'accès à des plages, parcs et bibliothèques, entre autres lieux. Le 27 novembre 1989, le président sud-africain a rejeté la demande de l'ANC appelant à la mise en place d'un gouvernement intérimaire, dont l'idée figurait aussi dans la déclaration d'Harare (OUA). Puis, début décembre 1989, il a annoncé une enquête approfondie sur l'assassinat politique de quarante-neuf militants anti-*apartheid* au cours des dix dernières années, et la suspension de cinq policiers à la suite des révélations d'un ancien de leurs collègues sur un supposé commando de tueurs formé de membres de la police. Le 13 décembre 1989, M. de Klerk a rencontré Nelson Mandela, toujours détenu, pour discuter, semble-t-il, d'un dialogue possible sur l'avenir du pays. Le 14 décembre 1989, à Bloemfontein, à l'issue du plus long procès pour trahison qu'ait connu le pays (le «*Delmas Treason Trial*»), la

cour d'appel sud-africaine a annulé l'inculpation de cinq militants noirs. Ces cinq Noirs, dont trois dirigeants de la lutte anti-*apartheid*, emprisonnés depuis 1985, avaient été inculpés de trahison en novembre 1988.

Le 15 janvier 1990, après avoir reçu des passeports sud-africains, sept dirigeants de l'ANC depuis peu libérés de prison, sont arrivés à Lusaka (Zambie) pour rencontrer d'autres membres de l'ANC et discuter avec eux de l'ouverture de négociations avec le gouvernement d'Afrique du Sud. L'ANC a juré de poursuivre la lutte armée, mais n'a pas rejeté la possibilité de négociations de paix si l'Afrique du Sud légalisait les partis politiques interdits. Le 2 février 1990, le président de Klerk a ouvert la session parlementaire en annonçant, entre autres mesures, que Nelson Mandela serait bientôt libéré; que l'ANC, le Congrès pan-africain (CPA) et le parti communiste sud-africain n'étaient plus interdits; que certains prisonniers politiques seraient relâchés; que les restrictions qui pesaient sur trente-trois organisations et 374 personnes avaient été levées; que les règlements d'urgence pris à l'encontre des médias étaient abrogés, à l'exception de nouveaux règlements afférents à la sécurité et qui visaient à limiter la couverture télévisée et le filmage des troubles; et que l'application des peines capitales prononcées (en Afrique du Sud, l'exécution se fait par pendaison) était reportée.

Le 11 février 1990, Nelson Mandela quittait la prison Victor Verster, libre. Dans un discours prononcé au Cap, devant une foule de 50 000 à 120 000 personnes, selon les estimations, M. Mandela a demandé le maintien des sanctions contre l'Afrique du Sud et la poursuite de la lutte armée contre son gouvernement. Puis, le 28 février 1990, il a fait savoir que l'ANC ne ferait aucune concession au gouvernement de Pretoria tant que celui-ci n'aurait pas satisfait aux conditions fixées pour l'ouverture de pourparlers. Ce commentaire venait après que le président zambien, M. Kenneth Kaunda, avait déclaré que l'ANC devrait suspendre ses opérations militaires en Afrique du Sud en signe de soutien aux efforts de changement déployés par le président de Klerk. M. Mandela a refusé et affirmé que le refus de Pretoria de lever l'état d'urgence, de libérer les prisonniers politiques et de clarifier le statut des exilés qui revenaient en Afrique du Sud à titre individuel ou en tant que membres d'un groupe de négociation empêchaient toujours l'ouverture de négociations.[2]

Le 2 mars 1990, après avoir reçu un passeport sud-africain lui ouvrant les frontières, M. Nelson Mandela a été élu vice-président de l'ANC au cours d'une réunion de deux jours du comité exécutif de l'organisation, à Lusaka. En raison des problèmes de santé du président de l'ANC, M. Oliver Tambo, c'est son secrétaire général, M. Alfred Nzo, qui continue d'assumer

---

2 «Mandela Won't Back Down on Demands», *Montreal Gazette*, 1er mars 1990, p. 8

la présidence par intérim. En outre, deux des amis de M. Mandela, libérés de prison avant lui, MM. Walter Sisulu et Govan Mbeki, ont eux aussi été élus au comité exécutif.

La guerre civile brutale qui a éclaté il y a trois ans dans la province du Natal a fait quelque 3 000 morts. Une lutte pour le pouvoir au sein de la communauté noire et des divergences dans le choix des stratégies de guerre contre l'*apartheid* y sont à l'origine du conflit qui oppose l'ANC à l'Inkatha, un mouvement majoritairement zoulou né en 1975. L'Inkatha, loyal au chef Mangosuthu Buthelezi, s'oppose également aux membres du Front démocratique uni (UDF) et au Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), que l'on dit loyaux au dirigeant de l'ANC Nelson Mandela. Dans les jours qui ont suivi la libération de prison de ce dernier, cinquante-sept personnes se sont entre-tuées au Natal. Malgré les appels à l'apaisement lancés par M. Nelson Mandela devant une foule essentiellement zoulou rassemblée à Durban, à la fin du mois de février 1990, la violence a continué en mars et avril 1990, faisant de nouvelles victimes.

Le 4 mars 1990, après un premier coup d'État au Transkeï, le président du Ciskeï, autre bantoustan d'Afrique du Sud, a été renversé par des militaires. Des centaines de soldats sud-africains ont été envoyés au Ciskeï pour réprimer les troubles. Par ailleurs, le 7 mars 1990, l'état d'urgence a été décrété au Bophusthatswana, autre bantoustan, après que la police a tiré sur des manifestants, faisant quatorze morts. Le gouvernement d'un autre bantoustan encore, le Venda, a été renversé par un coup d'État militaire, le 4 avril 1990. (L'Afrique du Sud avait opté pour la politique de bantoustans afin de réduire le nombre des Noirs vivant autour des zones urbaines réservées aux Blancs. Ainsi, elle a créé six territoires «autonomes» noirs et quatre États noirs jouissant d'une indépendance de pure forme, où vivent 15 millions de Noirs. Les quatre États «indépendants», qu'aucun pays hormis l'Afrique du Sud ne reconnaît, sont le Transkeï, le Ciskeï, le Bophusthatswana et le Venda).

Le 26 mars 1990, au moins onze personnes ont été tuées et un grand nombre blessées dans la cité noire de Sekobeng (connue également sous le nom de Sharpeville), située au sud de Johannesburg, quand la police a ouvert le feu sur une manifestation anti-*apartheid*. Suite à la violence continue et aux actions du gouvernement pour mettre fin aux troubles dans les cités noires et au Natal, une première série de pourparlers entre Nelson Mandela, des groupes anti-*apartheid* et le président de Klerk a été reportée du 1er avril 1990, date à laquelle elle devait commencer, aux 2, 3 et 4 mai 1990.

Après trois jours de pourparlers, commencés le 2 mai 1990, le gouvernement sud-africain et la délégation de l'ANC dirigée par Nelson Mandela ont fait savoir que l'on s'acheminait vers des négociations pleines et entières sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Dans le communiqué

publié au terme des entretiens, le gouvernement et l'ANC s'engageaient d'un commun accord à mettre fin au climat de violence et d'intimidation, quels qu'en soient les instigateurs, à préserver la stabilité et à négocier selon un processus pacifique. Les parties convenaient de créer un groupe de travail qui formulerait des recommandations quant aux modalités afférentes à la libération des prisonniers politiques et au retour des exilés. En outre, le gouvernement acceptait d'accorder temporairement une immunité pénale pour des crimes et délits politiques passés, d'entreprendre l'abrogation de la législation existante en matière de sécurité et d'oeuvrer pour la levée de l'état d'urgence en vigueur dans tout le pays.

Aussitôt après les pourparlers, le président de Klerk a entamé une tournée de dix-huit jours de neuf capitales européennes, au cours de laquelle il a demandé aux pays de la CEE d'envisager de lever leurs sanctions économiques, étant donné que des «changements dynamiques» se produisaient en Afrique du Sud.

Le 4 juin 1990, c'était au tour de M. Nelson Mandela d'entreprendre une tournée à l'étranger, qui durerait six semaines et le mènerait dans treize pays. Tout au long de ce périple, le dirigeant noir a exhorté la communauté internationale à maintenir des sanctions économiques contre son pays tant que l'*apartheid* existerait. Le 26 juin 1990, à Washington, il a déclaré au président Bush qu'il ne pouvait renoncer à la violence et à la lutte armée pour instaurer l'égalité raciale en Afrique du Sud, mais que l'ANC cesserait les hostilités si le gouvernement de Pretoria acceptait ses conditions quant à la négociation d'une nouvelle constitution. Le président américain a assuré à son visiteur que les États-Unis ne lèveraient pas leurs sanctions tant que les conditions énoncées par l'ANC ne seraient pas remplies.

En mai et juin 1990, le gouvernement sud-africain a pris plusieurs mesures politiques et législatives. Le 16 mai, il a annoncé la fin de la ségrégation raciale dans les hôpitaux du pays et déclaré qu'il renonçait à essayer de faire de six territoires noirs «autonomes» des États indépendants. Le 7 juin, le président de Klerk a fait savoir que l'état d'urgence national décrété le 12 juin 1986 serait levé dans trois des quatre provinces sud-africaines. Il ne le serait cependant pas dans la province du Natal en raison, a-t-il expliqué, des luttes de factions continues entre l'Inkatha et l'ANC.

Le 19 juin 1990, le parlement sud-africain a voté massivement l'abrogation de la *Separate Amenities Act*, que M. de Klerk avait promise le 2 février 1990. Cependant, cette abrogation, qui ne concernait ni le système scolaire ni le système résidentiel, ne s'appliquait qu'aux installations telles que les parcs, les hôtels et les piscines. Le texte portant abrogation de la *Separate Amenities Act* supprimait également un article de la *Group Areas Act* de 1966, qui imposait la ségrégation dans les restaurants et clubs, et modifiait la *Road Transportation Act* de

1977, qui interdisait la mixité raciale dans les transports publics. Restent à abroger : la principale partie de la *Group Areas Act*, qui régit la ségrégation raciale; la *Land Act*, qui octroie 87 p. 100 des terres sud-africaines aux Blancs; et la *Population Registration Act*, qui classe tous les Sud-Africains par race dès leur naissance et interdit aux Noirs de voter. En avril 1990, le président de Klerk a fait savoir au Parlement qu'il voulait voir la *Group Areas Act* abrogée en 1991.

Au cours de la série suivante de pourparlers avec le gouvernement de Pretoria, fixée en août 1990, l'ANC a d'entrée de jeu exigé la libération des prisonniers politiques (dont le nombre, selon lui, s'élève à 1 300), une déclaration d'amnistie générale pour les crimes et délits politiques (qui permettrait à 22 000 exilés de rentrer en Afrique du Sud), la cessation des procès politiques, la levée de l'état d'urgence dans le Natal et l'annulation de la législation afférente à la sécurité. Le gouvernement sud-africain a cherché à obtenir de l'ANC qu'il règle son différend avec l'Inkatha et qu'il cesse sa lutte armée anti-gouvernementale. S'agissant d'une nouvelle constitution, l'ANC a demandé l'établissement d'une démocratie sans racisme dont le système électoral reposera sur la formule une personne-une voix, l'adoption d'une charte/déclaration des droits et la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant. Le gouvernement souhaitait, quant à lui, assurer une protection structurelle «non discriminatoire» des minorités par le biais d'une charte des droits et de garanties constitutionnelles.

Pour ce qui est de l'activité de l'ONU et du Commonwealth se rapportant à l'Afrique du Sud, se reporter à la *POSITION ACTUELLE DU CANADA* dans le présent chapitre.

Mozambique

Après que le Mozambique a obtenu son indépendance du Portugal, en 1975, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) a pris le pays en main. La guérilla d'opposition, ou RENAMO (Résistance nationale du Mozambique), fondée par le *Rhodesian Central Intelligence Organization* en 1977, réunissait au départ d'anciens colons portugais, des rescapés de troupes coloniales d'élite et des déserteurs de l'armée du FRELIMO. Quand la minorité blanche a perdu le pouvoir en Rhodésie, en 1982, le Renseignement militaire sud-africain a pris la relève auprès de la guérilla renamiste, lui offrant soutien et entraînement. En 1984, le président du Mozambique, M. Samora Machel, a signé avec l'Afrique du Sud l'Accord de Nkomati en vertu duquel celle-ci s'engageait à cesser d'appuyer la RENAMO en contrepartie de quoi, le Mozambique ne laisserait plus les guérilleros de l'ANC préparer sur son territoire leurs opérations contre l'Afrique du Sud. Depuis la mort du président Machel dans un accident d'avion, survenu le 19 octobre 1989, c'est M. Joachim Chissano qui assume les fonctions présidentielles.

Dans les années qui ont suivi la signature de l'Accord de Nkomati, le Mozambique a régulièrement accusé l'Afrique du Sud de violer ce dernier, à savoir de continuer à soutenir la RENAMO. Les rebelles auraient également bénéficié de l'appui officieux des forces de sécurité sud-africaines et d'anciens colons portugais installés en Afrique du Sud et au Portugal. Le Zimbabwe et la Tanzanie, États voisins, ont envoyé d'importants corps expéditionnaires épauler le gouvernement mozambicain. Pour tenter d'éviter que des pays enclavés, comme le Zimbabwe, la Zambie et le Bostwana, soient privés de liaisons avec les ports maritimes du Mozambique, les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Italie et d'autres pays européens ont participé à la réfection de voies de communication et à leur défense contre les incursions de la RENAMO.

On estime à 100 000 le nombre des Mozambicains morts de faim ou de maladie pendant la longue sécheresse qui a duré de 1983 à 1985. Ces deux dernières années, les rebelles de la RENAMO auraient tué 100 000 civils au moins. Un million de personnes auraient fui le Mozambique, alors qu'un autre million vit dans des camps pour populations déplacées à l'intérieur du pays.

Le 19 juillet 1989, le dirigeant du Parti national sud-africain, M. F.W. de Klerk, a rencontré le président du Mozambique, M. Joachim Chissano. Ce dernier a affirmé que la RENAMO continuait d'être ravitaillée clandestinement depuis l'Afrique du Sud, mais il a bien voulu croire son interlocuteur quand celui-ci lui a assuré que l'armée sud-africaine n'y était pour rien. Le président de Klerk a déclaré publiquement qu'un terme devait être mis à la guerre civile qui durait depuis quatorze ans. Aussi, en juillet 1989, après que le président du Kenya, M. Daniel T. Arap Moi, et le président du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, ont accepté de servir de médiateurs, à la demande du Mozambique, des pourparlers pour mettre fin à la guerre se sont engagés. En août 1989, après des discussions officielles à Nairobi (Kenya), avec des dirigeants du clergé mozambicain représentant le gouvernement, la RENAMO a présenté un plan de paix en seize points insistant notamment sur l'organisation d'élections nationales libres. Les représentants des églises ont répondu par une proposition en douze points demandant, entre autres, que la RENAMO reconnaisse la légitimité des institutions mozambicaines en place, y compris la constitution, mais offrant les pleines garanties constitutionnelles pour la participation de la RENAMO au système politique existant, pour autant qu'elle finisse par renoncer à la violence. Alors que les négociations se poursuivaient au Kenya, on a appris que des rebelles de la RENAMO, armés de haches, de machettes et de bâtons, avaient massacré cinquante-quatre civils non loin de la ville côtière de Xai-Xai, au sud du Mozambique. En janvier 1990, après avoir de nouveau rencontré son homologue sud-africain le 15 décembre 1989, le président Chissano a proposé des changements constitutionnels considérables afin de permettre l'organisation d'élections populaires et une «rupture nette avec les politiques marxistes-léninistes du passé».

Éthiopie

En 1989-1990, des combats intenses se sont poursuivis sur deux fronts en Éthiopie. L'Érythrée, colonie italienne de 1889 à la Deuxième Guerre mondiale, a été rattachée en 1952 à l'Éthiopie en vertu d'une résolution des Nations Unies. Aux termes du plan de l'ONU, l'ancienne colonie devait avoir la maîtrise de ses affaires intérieures, tandis que l'Éthiopie se chargerait de ses relations et de son commerce extérieurs. Cependant, cette dernière l'a annexée en 1962 et, depuis lors, les rebelles érythréens luttent pour l'indépendance de leur région. D'autres rebelles, dans la région du Tigré, se battent depuis le milieu des années 1970 pour obtenir une plus grande autonomie vis-à-vis de l'Éthiopie; certaines factions demandent l'autodétermination, d'autres plus de pouvoirs dans le cadre d'une fédération redéfinie. Au cours des deux dernières décennies, pour fuir les combats, quelque 625 000 Éthiopiens se sont réfugiés au Soudan. Jusqu'en 1989, toutes les tentatives pour amener le gouvernement éthiopien et les deux groupes rebelles à négocier avaient échouées.

Le 17 août 1989, le président éthiopien, Mengistu Haïlé Mariam, et le Front de libération du peuple érythréen (EPLF) ont accepté d'envoyer chacun quatre représentants de haut rang à des négociations de paix qui se dérouleraient sous la médiation de l'ancien président des États-Unis, Jimmy Carter. Ce dernier a effectué trois voyages en Afrique entre avril et juillet 1989 pour organiser les pourparlers. Les négociations entre Addis-Abeba et l'EPLF ont commencé le 7 septembre 1989, à Atlanta (Géorgie) et, le 20 septembre 1989, un ensemble d'accords de procédure était signé. Une deuxième série de négociations a débuté le 20 novembre, alors que les deux parties s'accusaient mutuellement d'entraver les efforts de paix. Le président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, a été nommé co-président de la commission de médiation à cette époque. Une fois tous les points de procédure réglés, les deux parties ont accepté d'entamer en 1990 de pleines négociations de paix, mais sans fixer de date précise.

En août 1989, les rebelles tigréens ont lancé une grande offensive contre les forces du gouvernement éthiopien dans le sud et dans l'est du Tigré. Le 24 août 1989, le Front de libération du peuple tigréen (TPLF) a annoncé qu'il avait accepté une offre de l'ancien président américain Jimmy Carter qui leur proposait d'entreprendre des pourparlers séparés avec le gouvernement éthiopien. Cependant, le 28 octobre 1989, le TPLF a fait savoir qu'il avait entamé, à Rome, des pourparlers avec le gouvernement éthiopien et des représentants italiens. En décembre 1989, les rebelles avaient déjà beaucoup progressé dans le sud du Tigré et ils se trouvaient à moins de 100 miles de la capitale éthiopienne, Addis-Abeba. Ils affirmaient également avoir pris la ville de Jihur, un centre de transport important reliant Addis-Abeba au

port d'Assad, sur la mer Rouge. La contre-offensive lancée par le gouvernement en janvier 1990 semble avoir arrêté la progression du TPLF.

Début février 1990, les troupes gouvernementales éthiopiennes et les forces de l'EPLF ont commencé à se battre pour le contrôle de Massava, port vital situé sur la mer Rouge, qui est aussi le point d'arrivée de l'aide alimentaire d'urgence internationale destinée aux quelque 4 millions de personnes confrontées à la famine dans le nord du pays. En raison des combats acharnés et de la destruction du port, la livraison de 50 000 tonnes d'aliments donnés par l'Occident, qui auraient suffi à nourrir 3 millions de personnes pendant un mois, a été interrompue. Les organismes de secours occidentaux se sont demandés s'il serait possible de mettre d'autres itinéraires de livraison sur pied à temps. Le principal problème tient au refus du gouvernement Mengistu de laisser livrer des secours alimentaires dans des zones contrôlées par des groupes rebelles. Toutefois, le gouvernement a fini par autoriser un consortium d'églises éthiopiennes à acheminer des aliments dans ces zones. De nombreux gouvernements occidentaux faisaient parvenir une aide alimentaire aux régions rebelles en plus petites quantités qui transitaient par Port Soudan, dans le Soudan voisin, où des convois de camions placés sous la surveillance des rebelles se chargeaient de la livraison.

Le 12 février 1990, l'EPLF s'emparait du port de Massawa et annonçait qu'il était d'accord avec les États-Unis qui, depuis longtemps, proposaient de faire de la ville un port international placé sous le contrôle des Nations Unies. Le gouvernement éthiopien a lancé trois contre-offensives infructueuses au cours des deux mois suivants (la dernière en date du 19 au 23 avril), qui se sont soldées par 30 000 morts dans ses rangs. L'EPLF en a profité pour durcir son siège d'Asmara, la capitale érythréenne.

Aux Nations Unies, le 24 avril 1990, les pays participant par des dons à la lutte contre la famine, soit, entre autres, la Communauté européenne, la Suède, la Norvège, la Suisse, les États-Unis et le Canada, ont approuvé un «énoncé de principes», code de conduite destiné à assurer la livraison des secours alimentaires dans le nord de l'Éthiopie. Aux termes d'un accord conclu lors du sommet de Washington, le 3 juin 1990, les deux superpuissances sont convenues de mener conjointement un programme de secours, à savoir que les Soviétiques se chargeraient du pont aérien destiné à livrer aux Éthiopiens menacés de famine par la sécheresse et par les guerres civiles des aliments donnés par les Américains. En outre, les deux grands se sont félicités de ce que le gouvernement éthiopien avait annoncé, l'avant-veille, qu'il autorisait des secours parrainés par les Nations Unies à emprunter le port de Massawa pour gagner le nord du pays, et ils ont fait savoir qu'ils appuieraient une «conférence internationale réunissant des gouvernements» sous les auspices de l'ONU pour tenter de mettre fin aux conflits qui ravagent la Corne de l'Afrique.

Le 7 juin 1990, le président Mengistu a annoncé dans une déclaration qu'il permettrait à l'ONU d'agir en tant qu'observateur dans des négociations avec l'EPLF, ce qui était une des conditions préalables énoncées par le groupe rebelle pour entamer des pourparlers de paix. À la fin du mois de juin 1990, le bruit courait que le gouvernement Mengistu était au bord de l'effondrement

Somalie

La Somalie, née de la fusion de deux colonies britannique et italienne, a obtenue son indépendance en 1960. En octobre 1969, Mohammed Syad Barré s'est proclamé président à vie. Ses principaux opposants, qui se trouvaient au nord du pays, appartenaient en majorité à la tribu Isaak, comme la moitié de la population somalienne. Quand l'Union soviétique a cessé de soutenir le président Barré, en 1975, les États-Unis ont offert à la Somalie leur aide militaire et financière en échange de bases militaires américaines sur son sol. La situation des droits de la personne s'est détériorée dramatiquement quand la guerre civile a éclaté en mai 1988 entre le Mouvement national somalien, groupe d'opposition armé basé au nord du pays, et les forces gouvernementales. Dans les combats féroces, l'économie pastorale a été détruite et quelque 450 000 Somaliens ont fui en Éthiopie, alors que 600 000 autres trouvaient refuge ailleurs en Somalie. En 1988, le traité de paix signé entre l'Éthiopie et la Somalie, mettant fin à dix ans de guerre, a évité à des centaines de milliers de réfugiés de s'enfuir en Éthiopie. Selon le département d'État américain, entre juin 1988 et mars 1989, la guerre civile avait coûté la vie à plus de 5 000 civils non armés.

Le 14 juillet 1989, les manifestations déclenchées par l'emprisonnement de quatre chefs religieux ont fait quelque 450 morts et des milliers de blessés. Le 16 juillet 1989, quarante-six Isaaks étaient massacrés à Mogadishu. Moins d'une semaine après, le gouvernement américain a suspendu une aide militaire de 25 millions de dollars à la Somalie. En août 1989, 21 autres millions de dollars destinés à aider économiquement ce pays ont été réorientés vers d'autres pays africains. En septembre, des combats ont été signalés dans la capitale et à Kishmayu. Au début du même mois, les Nations Unies ont fait savoir qu'elles suspendaient leur livraison de secours aux réfugiés éthiopiens de Somalie parce que l'armée somalienne les incorporait dans ses rangs.

Le 18 janvier 1990, *Africa Watch*, un groupe de protection des droits de la personne établi aux États-Unis, a annoncé que l'armée somalienne avait tué plus de 12 000 civils depuis mai 1988 et que les bombardements aériens et les tirs d'artillerie gouvernementaux dans les régions rebelles en avaient tué 25 000 autres. Tout en admettant que le Mouvement national

somalien avait lui aussi tué des civils, *Africa Watch* affirmait que le gouvernement était responsable d'un plus grand nombre de morts.

Soudan

Entre 1955 et 1972, les Arabes musulmans du nord du Soudan ont été engagés dans une terrible guerre contre les rebelles chrétiens et animistes du sud du pays. En 1983, malgré un règlement de paix négocié, les populations du sud ont formé l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) afin de lutter contre l'oppression des forces nationales de sécurité et contre l'imposition de la loi islamique (la *charia*). Armée par l'Éthiopie, l'APLS, dirigée par le colonel John Garang de Mabior, a encouragé la tribu des Dinkas, à laquelle ce dernier appartient, à se venger de l'armée soudanaise. En 1988, la famine causée par la guerre et aggravée par les problèmes d'acheminement de l'aide alimentaire internationale aurait fait 250 000 morts dans le sud du Soudan et poussé 1,6 million de personnes à fuir cette région.

Le 14 mai 1988, le premier ministre soudanais, M. Sadiq el-Mahdi, a annoncé la formation d'un gouvernement de coalition composé de vingt-sept membres. Le 29 septembre 1988, le président ougandais, M. Museveni, a fait savoir que l'APLS et le Parti démocratique unioniste (PDU) entameraient des négociations pour mettre fin à la guerre civile. Après le Parti Oumma du président Mahdi, le PUD représentait la composante la plus importante du gouvernement de coalition soudanais. Des rencontres ont eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) et, le 16 novembre 1988, les parties ont abouti à un accord de paix demandant un cessez-le-feu immédiat, la levée de l'état d'urgence et une conférence réunissant toutes les parties pour mettre un terme à la guerre et former un nouveau gouvernement. Le 26 mars 1989, sous la pression de sa propre armée, des États arabes modérés inquiets de la montée du fondamentalisme islamique, et de Washington (qui s'était insurgé contre l'utilisation de la famine comme arme de guerre) le gouvernement Mahdi a accepté l'accord de paix. Le 30 juin 1989, des officiers de l'armée soudanaise ont renversé le gouvernement Madhi sans effusion de sang et décrété la loi martiale. Le général Omar Hassan Ahmed al-Bashir, nouvel homme fort du régime, a alors annoncé un cessez-le-feu d'un mois dans la guerre civile. Le 1er mai 1989, les rebelles avaient déjà proclamé un cessez-le-feu unilatéralement.

Le 20 août 1989, les premiers pourparlers directs entre les nouveaux militaires au pouvoir et les rebelles de l'APLS ont échoué. Lam Akol, le chef militaire des forces de l'APLS, a déclaré par la suite que son mouvement avait demandé l'abolition de la *charia*, la démission de la junte militaire et son remplacement par un gouvernement intérimaire composé de représentants de l'armée, de l'APLS et des partis politiques présents au parlement avant le coup d'État du mois de juin. Au début du mois d'octobre 1989, le colonel Garang, chef de l'APLS,

a rejeté une proposition du gouvernement militaire visant à diviser officiellement le Soudan entre le nord arabisé et le sud chrétien.

Les pourparlers de paix qui se sont déroulés entre le 1er et le 5 décembre 1989, sous les auspices de l'ancien président des États-Unis Jimmy Carter, ont achoppé sur la question de la suspension de la *charia* pendant le déroulement d'une conférence constitutionnelle qui était proposée. Les combats ont repris de plus belle et le gouvernement a suspendu les vols de l'aide humanitaire vers le sud après avoir accusé l'APLS d'avoir encore rompu le cessez-le-feu. Le 26 janvier 1990, on apprenait que le Soudan venait de lever l'interdiction pesant sur les vols de l'aide humanitaire vers le sud, mais que la bataille qui faisait rage autour de la ville de Juba, capitale de la province méridionale, empêchait de distribuer les secours. En avril 1989, la communauté internationale s'était mobilisée, sous l'égide des Nations Unies, pour tenter d'éviter une famine due à la guerre aussi grave que celle qui avait ravagé la Somalie en 1988.

En décembre 1989, Amnistie Internationale a révélé que les forces gouvernementales soudanaises avaient exécuté des dizaines de milliers de civils non armés et torturé des rebelles faits prisonniers. Amnistie Internationale a, par ailleurs, accusé l'APLS de tuer des prisonniers et des civils opposés à sa politique. En mars et avril 1990, le général Bashir aurait survécu à deux tentatives de coup d'État, qui ont été suivies de l'arrestation de milliers d'opposants à son régime. Selon de nombreuses sources, cependant, le gouvernement soudanais aurait prétexté ces tentatives de coups d'État pour réprimer l'opposition, notamment dans les rangs des officiers mécontents.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Namibie

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a continué de suivre l'évolution des événements en Namibie de la mi-1989 jusqu'à nos jours. Le 28 juin 1989, le Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, a prévenu le Conseil qu'une atmosphère de «peur et d'intimidation», suscitée par les activités du Koevoet, organisation paramilitaire sud-africaine, compromettait les conditions nécessaires au bon déroulement d'élections en Namibie.[3] Le 16 août 1989, le Conseil s'est réuni pour discuter de la «non-observance de la résolution 435 par l'Afrique du Sud», c'est-

---

3 Trevor Rowe, «À l'ordre du jour du Conseil de sécurité», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 3, automne 1989, p. 13.

à-dire du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.[4] Le même jour, le gouvernement sud-africain a annoncé qu'il allait retirer d'anciens membres du Koevoet des forces de police namibiennes. L'ambassadeur du Canada à l'ONU, M. Yves Fortier, a salué l'initiative sud-africaine et déclaré que c'était là un but depuis longtemps recherché par les Nations Unies et que les membres du Conseil de sécurité avaient également joué un rôle dans les efforts diplomatiques déployés à cette fin.[5] Le 29 août 1989, le Conseil a adopté la résolution 640 demandant une stricte observance des termes du plan de paix namibien, notamment de la part de l'Afrique du Sud, et le démantèlement de toutes les forces paramilitaires, «en particulier, du Koevoet».[6] Le 31 octobre 1989, à l'instigation de son président du moment, qui se trouvait être l'ambassadeur Fortier, le Conseil de sécurité a adopté une résolution demandant de nouveau à toutes les parties d'observer strictement les termes du plan de paix et appelant à la dissolution totale du Koevoet et de la force de police du Sud-Ouest africain.

Une délégation canadienne représentant des organismes non gouvernementaux s'est rendue en Namibie en juillet 1989. Le groupe, avec à sa tête l'ancienne ministre Flora MacDonald, a recommandé que des soldats de l'ONU restent en Namibie après l'élection de novembre afin d'assurer une transition pacifique vers l'indépendance prévue pour le début de l'année 1990. Le groupe a également recommandé que le Canada se montre généreux dans son aide au développement du jeune État. Par ailleurs, il a critiqué les procédures électorales et s'est dit fort préoccupé par la présence persistante d'anciens membres d'unités anti-insurrectionnelles du Koevoet dans la force de police namibienne.[7] Le 30 août 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a annoncé qu'il avait invité un groupe parlementaire multipartite à se rendre en Namibie pour suivre le déroulement du processus pré-électoral et à communiquer ses conclusions au Parlement. Le groupe, composé de quatre députés, a séjourné en Namibie du 6 au 13 septembre 1989 et, à son retour, il a vivement recommandé que le Canada participe au développement de la Namibie indépendante et encourage à investir dans ce pays. Dans leur rapport, les parlementaires faisait aussi observer que les forts taux d'inscription sur les listes électorales namibiennes constituaient «un succès remarquable». Pour

---

4 Trevor Rowe, «À l'ordre du jour du Conseil de sécurité», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 4, hiver 1989-1990, p. 16.

5 S/PV.2878, Déclaration de l'ambassadeur L. Yves Fortier au Conseil de sécurité des Nations Unies à propos de la Namibie, 18 août 1989, p. 31.

6 Voir note 5, ci-dessus.

7 Oakland Ross, «Canadian Observers in Namibia Urge Amending of Electoral Law», *Globe and Mail*, 29 juillet 1989, p. A3; et «Keep UN in Namibia, Observers Urge», *Ottawa Citizen*, 29 juillet 1989, p. A6.

ce qui était de limiter les mesures d'intimidation à l'égard des électeurs, le rapport recommandait de consigner les hommes du Koevoet à leur base et de les surveiller étroitement jusqu'aux élections, puis de démanteler leur organisation et de leur donner une nouvelle formation.[8]

Le 25 septembre 1989, M. Clark a annoncé l'arrivée en Namibie du Groupe des observateurs du Commonwealth pour la Namibie, qui allait surveiller le déroulement du processus pré-électoral jusqu'au 11 octobre 1989. Conduit par l'Australie, le groupe comptait des représentants du Canada, de la Gambie, de l'Inde, de la Jamaïque, de la Malaysia et de la Zambie. C'est à une réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth concernant l'Afrique australe, qui s'est tenue à Canberra (Australie) du 7 au 9 août 1989, sous la présidence de M. Clark, qu'il a été décidé de créer ce groupe, et celui-ci a présenté son rapport à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui a eu lieu à Kuala Lumpur (Malaysia), en octobre 1989.[9]

En 1989 et 1990, le gouvernement canadien a annoncé une série de mesures de soutien au plan d'indépendance de la Namibie. En avril 1989, quelque 250 soldats canadiens ont rejoint le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) [voir le chapitre 21 sur **LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION**]. En juin 1989, le Canada a annoncé qu'il verserait 2 millions de dollars pour aider au rapatriement des réfugiés namibiens. En juillet, Ottawa a offert 4 000 urnes électorales et les services d'un spécialiste du dépouillement informatisé des scrutins pour l'élection de l'Assemblée constituante namibienne devant se dérouler sous la surveillance de l'ONU.[10] Dans une déclaration faite au Conseil de sécurité des Nations Unies le 18 août 1989, l'ambassadeur Fortier a décrit la politique et les préoccupations du Canada comme suit :

> Le Canada, l'un des auteurs principaux du plan de règlement original prévu dans la résolution 435 (1978), a tout fait pour en assurer la mise en oeuvre par tous les moyens pratiques. Notre engagement a pris des formes telles que des apports financiers rapidement versés, une aide importante au rapatriement des

---

8 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 204, 30 août 1989; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 240, 6 octobre 1989; et «MPs Urge Ottawa to Aid Independant Namibia», *Montreal Gazette*, 14 septembre 1989, p. 10.

9 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 224, 25 septembre 1989.

10 *The Election Process in Namibia - A Summary Report*, préparé par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, 6-7 juillet 1989, p. 7-8 et 10; et le ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 152, 22 juin 1989.

> réfugiés, un déploiement rapide de troupes, la fourniture d'urnes électorales et de connaissances d'expert en matière électorale. Nous avons également entrepris des démarches communes en vue de faire remettre en liberté tous les détenus politiques et nous avons aidé un certain nombre d'observateurs indépendants à se rendre en Namibie pour que le processus électoral jouisse d'un maximum de transparence. [Du 7 au 9 août 1989, à Canberra, en Australie]... le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth concernant l'Afrique australe (...) a avancé quatre idées. Premièrement, il a encouragé les pays du Commonwealth (...) à être prêts à fournir des forces de police supplémentaires si le besoin s'en faisait sentir. Indépendamment de l'ancien personnel du Koevoet, la force de police du GANUPT aura de plus en plus à faire à mesure qu'approcheront les élections et le Canada, pour sa part, est tout prêt à honorer cet engagement. Deuxièmement, le Comité a approuvé la création d'un groupe d'observateurs du Commonwealth (...) Ainsi, le Commonwealth s'associerait à d'autres efforts internationaux destinés à épauler l'opération des Nations Unies dans la période décisive précédant les élections. Troisièmement, le Comité a prévu une aide sensiblement accrue dans les domaines opérationnels, de développement et de la constitution, à commencer par la fourniture d'experts du Commonwealth dès qu'il le faudra. Quatrièmement, (...) le Comité (...) a recommandé la plus grande vigilance et demandé des changements fondamentaux, afin de garantir l'intégrité du scrutin secret, de même qu'un examen attentif des aspects suivants : l'identification des électeurs avant le vote; un rôle sans partage pour les agents du parti; le dépouillement rapide et décentralisé des suffrages; la reconnaissance de l'assemblée constituante en tant que seul organe représentatif authentique; et l'idée que l'Administrateur général serait guidé par l'assemblée jusqu'à l'indépendance. En outre, [le ministre des Affaires extérieures] M. Clark, écrivant [la semaine dernière] au Ministre des Affaires étrangères sud-africain au nom du Comité, a souligné la question de la diffusion de propagande [sud-africaine] (...) devait être examinée d'urgence (...) Le Canada reste préoccupé parce que des renseignements, qui ne sont pas absolument dignes de foi, sur les combattants de la SWAPO restant en Angola ont contribué une fois de plus à l'instabilité.[11]

Le 3 octobre 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, et le Solliciteur général, M. Pierre Blais, ont annoncé que le Canada avait agréé à une demande faite le 29 septembre 1989 par le Secrétaire général des Nations Unies visant l'envoi de policiers dans

---

11 Fortier, voir note 6, p. 3-33.

le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Un contigent de 100 membres de la GRC, recrutés sur la base de candidatures volontaires émanant du corps entier, a été déployé à la mi-octobre 1989. Il a rejoint les contingents de policiers que vingt-quatre pays ont fournis au GANUPT pour en porter les effectifs à 1 500 personnes. En fin de compte, le contingent canadien a servi six mois, essentiellement dans le nord de la Namibie, surveillant la façon dont la police locale appliquait la loi et protégeant le personnel et les installations affectés aux élections.[12] Le 12 octobre 1989, M. Clark a fait savoir que le Canada, faisant suite à une nouvelle demande du Secrétaire général des Nations Unies, fournissait quarante observateurs pour l'équipe du GANUPT qui superviserait les élections et qui devait compter 1 300 membres. Le contingent canadien est parti pour la Namibie à la fin du mois d'octobre 1989 et est rentré au Canada après les élections namibiennes.[13]

Le 12 novembre 1989, le ministre des Affaires extérieures canadien a accueilli avec satisfaction la conclusion de l'ONU, selon laquelle les élections namibiennes s'étaient déroulées librement et équitablement. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des électeurs admissibles ont voté entre les 7 et 11 novembre 1989, et le représentant spécial des Nations Unies, M. Martti Ahtisaari, a déclaré que «le scrutin a été libre et équitable». M. Clark a loué les efforts de l'ONU et remercié les 400 et quelques Canadiens qui avaient participé à l'effort international de supervision des élections namibiennes organisé sous l'égide des Nations Unies. Il a également insisté sur le fait que la nouvelle constitution que l'on élabore pour la Namibie devra incorporer intégralement les principes convenus par toutes les parties et par l'ONU, dont des garanties afférentes à la démocratie et aux droits de la personne. Le ministre a déclaré : «Le Canada appuie fermement ces principes et partage entièrement l'avis du Secrétaire général, approuvé par le Conseil de sécurité, selon lequel ils forment partie intégrante du plan des Nations Unies pour la Namibie et ont force exécutoire pour les parties.» M. Clark a également fait remarquer que le Canada attachait une grande importance à la réussite du processus conduisant à l'indépendance de la Namibie, car cette réussite renforcerait encore la capacité des Nations Unies à régler des conflits régionaux ailleurs. Il a ajouté : «L'exemple de la transition de la Namibie à l'indépendance offrira aux Sud-Africains une preuve fort précieuse qu'il y a moyen de vivre des transformations fondamentales fondées sur un processus où dominent la paix, la démocratie et la négociation.»[14]

---

12 Gouvernement du Canada, *Communiqué* n° 235, 3 octobre 1989.

13 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 243, 12 octobre 1989.

14 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 282, 12 novembre 1989.

Le 15 janvier 1990, M. Clark et le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, ont annoncé que la majorité du personnel des forces canadiennes qui servait dans le GANUPT regagnait le Canada le lendemain.[15] Dans le même communiqué, le gouvernement canadien faisait savoir que l'assemblée constituante namibienne progressait dans ses travaux de rédaction de la constitution d'une manière «concordant en tout point avec les principes constitutionnels établis par les Nations Unies en 1982 et fermement soutenus par le Canada».[16] La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, en visite en Namibie du 19 au 21 mars 1990, a rencontré plusieurs ministres du gouvernement namibien pour discuter de différents aspects des nouvelles relations bilatérales entre leur pays et le Canada. Le 20 mars 1990, M. Clark, à la Chambre des communes, et Mme Landry, en Namibie, ont annoncé plusieurs nouvelles mesures. Le Canada ferait une «contribution spéciale à l'indépendance» s'élevant à 1 million de dollars et destinée à financer un vaste programme d'immunisation réalisé par l'UNICEF. Ottawa lèverait aussi certaines sanctions économiques prises contre Windhoek, y compris celle interdisant l'importation d'uranium namibien. La Société pour l'expansion des exportations, organisme fédéral, et les principales banques à charte canadiennes avaient été averties que plus rien ne s'opposait à ce qu'elles accordent des fonds à la Namibie. Mme Landry a ajouté que la GRC était disposée à former des policiers et que la Namibie avait été invitée à participer au programme canadien d'aide à l'instruction militaire. En 1990, avec le million de dollars déjà promis par le biais du fonds du Commonwealth, le Canada fournira plus de 4 millions de dollars en aide à la Namibie. Ottawa a également ouvert un haut-commissariat à Windhoek. Le 21 mars 1990, Mme Landry conduisait la délégation canadienne aux fêtes qui ont marqué l'indépendance de la Namibie. À Ottawa, M. Clark a déclaré qu'en treize ans, la contribution du Canada à l'accession de la Namibie à l'indépendance s'était chiffrée à 22 millions de dollars.[17] À New York, le 23 avril 1990, pendant la cérémonie marquant l'entrée de la Namibie à l'ONU, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Yves Fortier, a affirmé que

---

15 Gouvernement du Canada, *Communiqué* n° 008, 15 janvier 1990. Voir également : Défense nationale, *Communiqué* AFN : 03/90, 12 janvier 1990; et «Canadians Home from Namibia», *Montreal Gazette*, 29 mars 1990, p. B1.

16 Gouvernement du Canada, *Communiqué* n° 008, 15 janvier 1990, p. 2.

17 Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué* n° 048, 12 mars 1990; Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (...) sur l'indépendance de la Namibie, Chambre des communes, le 20 mars 1990», *Déclaration*, n° 90/16, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, p. 1-3; Tim Harper, «Clark Announces High Commission to Mark Namibian Independance», *Toronto Star*, 21 mars 1990, p. 18; et «$4-Million Pledged in Aid to Namibia», *Globe and Mail*, 21 mars 1990, p. A11.

ce pays aurait besoin du soutien continu et de la bienveillance de la communauté internationale pour mettre en place son infrastructure économique et sociale.[18]

Angola

Le 22 décembre 1988, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a accueilli avec satisfaction la signature, à New York, des accords prévoyant le plan d'accession de la Namibie à l'indépendance sous la supervision de l'ONU, y compris le départ progressif des troupes cubaines se trouvant en Angola.[19] Le 20 septembre 1989, le gouvernement canadien a annoncé un programme de 3 millions de dollars, sous forme d'aliments, de semences et de matériel agricole, pour aider l'Angola dans ses régions frappées par la famine et notamment la province de Huila.[20] Ce programme doit être géré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et par Projet Angola, qui regroupe quelques vingt-cinq organismes canadiens non gouvernementaux d'aide au développement. Le 26 mars 1990, on a appris qu'un convoi de camions, organisé par OXFAM Canada et payé par l'ACDI, avait acheminé 360 tonnes de maïs dans le Kunene, province située au sud-ouest de l'Angola.[21] (Voir également sous **Mozambique** dans le présent chapitre).

Afrique du Sud

Du 7 au 9 août 1989, à Canberra (Australie), le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a présidé la réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth concernant l'Afrique australe. Créé en octobre 1987, à Vancouver, à la réunion des chefs de gouvernements, le Comité se compose des ministres des Affaires étrangères des pays suivants : l'Australie, le Canada, la Guyanne, l'Inde, le Nigéria, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. À la réunion de Canberra, ces ministres ont discuté de sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud, des liens de l'Afrique du Sud avec la communauté financière internationale et des résultats du rapport final d'experts indépendants sur l'évaluation de l'application de sanctions et sur les

---

18 Olivia Ward, «Cheers Ring as Namibia Takes Up U.N. Spot», *Toronto Star*, 24 avril 1990, p. A14.

19 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 255, 22 décembre 1988.

20 «3 millions à l'Angola», *La Presse*, Montréal, 20 septembre 1989, p. E8.

21 Jonathan Manthorpe, «Angolans Give Canadian Relief Convoy Hero's Welcome», *Montreal Gazette*, 26 mars 1990, p. A9; Bill Schiller, «15-Year War, 3-Year Drought Have Broken Angola's Dream», *Toronto Star*, 1er avril 1990; et Jonathan Manthorpe, «Angolan War No Cat-and-Mouse Affair», *Montreal Gazette*, 3 avril 1990, p. 14.

incidences de celles-ci. Le rapport recommandait de prendre des sanctions économiques plus sévères contre Pretoria et proposait de cesser tout commerce avec elle dans les cinq années suivantes. M. Clark a déclaré que les ministres étudieraient les recommandations du rapport, tout en précisant que les opinions des auteurs dudit rapport étaient indépendantes des points de vue et positions des gouvernements respectifs de chacun des ministres. Néanmoins, les pays africains, avec le Nigeria à leur tête, ont prôné la mise en oeuvre complète du rapport. Les huit ministres des Affaires étrangères ont demandé que les banques internationales imposent des conditions de paiement strictes à l'Afrique du Sud quand elles négocieraient le rééchelonnement de 8 des 21 milliards de dollars auxquels se chiffre sa dette extérieure. Les ministres ont également décidé de prendre immédiatement des sanctions économiques et commerciales impératives contre Pretoria.[22] Le Canada a proposé de renforcer l'institution des Jeux du Commonwealth, notamment en créant le Fonds des Jeux du Commonwealth, pour aider les pays en développement désireux d'accueillir ces Jeux.[23]

Le 10 août 1989, M. Clark a envoyé une lettre au ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, M. Roelof (Pik) Botha, au nom des ministres et en réponse à une lettre du président sud-africain, M. P.W. Botha. Celle-ci faisait valoir que l'Afrique du Sud jouait un rôle positif dans le sous-continent et que des sanctions prises à son encontre ne servaient à rien et étaient rejetées par la majorité des Noirs du pays. Ce à quoi M. Clark a rétorqué que le Commonwealth entendait maintenir sa pression sur l'Afrique du Sud «jusqu'à ce que nous voyions des preuves concrètes du démantèlement de l'*apartheid* et que soient amorcées des négociations avec les véritables leaders de la communauté noire en vue de la mise en place d'un gouvernement représentatif non racial».[24]

Statistique Canada a fait savoir, en août 1989, que le Canada avait importé pour 112,3 millions de dollars de produits sud-africains entre janvier et juin 1989, soit une augmentation de 62,4 p. 100 par rapport au premier semestre de 1988. Pour la même période, les exportations à destination de l'Afrique du Sud sont tombées à 44,7 millions de dollars, soit une baisse de 17,8 p. 100. L'augmentation des importations est due en grande partie à celle des minéraux,

---

22 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 173, 26 juillet 1989; «Commonwealth Split Over Call for More S. African Sanctions», *Ottawa Citizen*, 9 août 1989, p. A7; «Banks Are Asked to Put Pressure on South Africa», *Globe and Mail*, 10 août 1989, p. A4; et «Commonwealth Countries to Pressure for Sanctions», *Financial Post*, 10 août 1989, p. 9.

23 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 187, 9 août 1989.

24 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 186, 10 août 1989.

notamment du ferro-chrome et du ferro-manganèse, qui entrent dans la fabrication de l'acier. Ces matières représentent environ 60 p. 100 des importations canadiennes en provenance d'Afrique du Sud.[25]

Le 31 août 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a exprimé sa profonde inquiétude devant la réaction du gouvernement sud-africain face aux manifestations pacifiques contre la discrimination raciale.[26] Une semaine plus tard, il s'est déclaré indigné par les violences policières au lendemain des élections sud-africaines.[27] Le 15 septembre 1989, le ministre a applaudi aux importantes marches de protestation pacifiques qui avaient eu lieu les trois jours précédents et il s'est réjoui de la retenue dont la police avait fait preuve. Il a ajouté :

> (...) Je trouve encourageante la promesse du gouvernement de l'Afrique du Sud de faire enquête sur les cas de violence policière survenus récemment et de ne pas empêcher les manifestations politiques pacifiques. Pour que le désir manifesté par le président désigné, M. F.W. de Klerk, d'engager un dialogue sur l'avenir de la société sud-africaine puisse devenir réalité, ces promesses doivent être tenues. Je demeure toutefois profondément préoccupé par le maintien de la détention des principaux dirigeants de l'opposition, et je demande leur libération immédiate. D'autres mesures importantes doivent également être prises, notamment la levée de l'état d'urgence, la libération de Nelson Mandela et de toutes les autres personnes détenues pour des motifs politiques, la levée de l'interdiction frappant l'ANC et d'autres partis politiques, et l'amorce, dans un contexte de non-violence observée par toutes les parties en cause, de négociations devant mener à l'établissement d'un gouvernement représentatif et non fondé sur la ségrégation raciale.[28]

Le 28 septembre 1989, dans une allocution prononcée à New York, devant le Conseil sur les relations étrangères, M. Clark a décrit le rôle du gouvernement canadien au sein du Commonwealth quant aux pressions exercées pour que l'Afrique du Sud réforme son système :

---

25 Andrew Cohen, «Sanctions Issue Dogs Ottawa», *Financial Post*, 19-21 août 1989, p. A11.

26 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 205, 31 août 1989.

27 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 211, 7 septembre 1989.

28 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 217, 15 septembre 1989.

(...) Depuis la réunion du Commonwealth de 1985, aucun pays n'a pris autant de décisions dans le but de mettre fin à l'*apartheid* et de favoriser le dialogue que le Canada - plus de cinquante mesures distinctes ont été adoptées, qu'il s'agisse de sanctions financières et commerciales, de programmes d'aide en faveur de l'éducation des Noirs, d'une interdictiom touchant les rencontres sportives, de l'appui accordé aux États de la ligne de front, d'un embargo imposé sur les importations d'armes sud-africaines, ou encore d'une aide financière pour la tenue d'ateliers et de conférences ayant permis de réunir des Sud-africains de toutes races. L'objectif de la politique canadienne a toujours été clair et n'a pas changé : convaincre l'Afrique du Sud qu'elle devait abolir le système de l'*apartheid* (...) Si nous avions rompu complètement nos relations avec l'Afrique du Sud, notre influence aurait trouvé son terme dans cette unique action d'éclat. Notre capacité de venir en aide aux ennemis de l'*apartheid* à l'intérieur même de l'Afrique du Sud aurait été brutalement réduite si notre ambassade avait été fermée. La possibilité qui nous est donnée de surveiller les événements aurait disparu (...) Nous avons été parfois en désaccord avec d'autres pays, notamment le Royaume-Uni, sur l'efficacité de ces sanctions. La position de ces pays, pour la décrire brièvement, était que les sanctions restent sans effet et qu'elles nuisent aux plus nécessiteux. La position que nous avons adoptée est que les sanctions sont nécessaires pour convaincre le régime sud-africain que le changement doit avoir lieu (...) Il y a des indications (...) encourageantes. La marche pacifique sans précédent qui a eu lieu il y a deux semaines au Cap donne à espérer. Il en est de même de la réunion entre le président de Klerk, Monseigneur Tutu et M. Alan Boesak ainsi que des entretiens avec le président de la Zambie, M. Kaunda. La tenue de marches et de réunions ne constitue pas une réforme. Elles peuvent toutefois en être le prélude. Elles indiquent peut-être que M. de Klerk veut entrer dans l'histoire (...) Nous avons observé avec bonheur l'attitude de modération du Congrès national africain. Le Canada a appuyé cette attitude dès 1987, lors de la réunion du Premier ministre Mulroney avec M. Olivier Tambo, le Président de l'ANC. Ce dernier déclare maintenant souhaiter que le changement soit pacifique et négocié plutôt que le résultat d'une violente révolution (...) Il reconnaît également qu'il existe d'autres voix authentiques de l'opposition en Afrique du Sud (...)[29]

---

[29] Le très honorable Joe Clark, Ministre des Affaires extérieures, «Allocution (...) à l'occasion d'un déjeuner organisé par le Conseil sur les relations étrangères», New York, 28 septembre 1989, ministère des Affaires extérieures, *Discours* n° 89/47, p. 4-6 et 8-9.

Du 17 au 24 octobre 1989, le premier ministre, M. Mulroney, et le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, ont assisté à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est déroulée à Kuala Lumpur (Malaysia). M. Clark a participé, en outre, à la cinquième session du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe. Dans une déclaration faite le 22 octobre, tous les dirigeants convenaient que, malgré les signes de changement relevés en Afrique du Sud, les sanctions prises contre ce pays ne devraient pas être assouplies. Cependant, dans une déclaration séparée, le premier ministre britannique, Mme Thatcher, appelait à une attitude plus positive à l'égard du gouvernement sud-africain en raison des mesures «importantes et positives» qu'il venait de prendre. Le 23 octobre 1989, M. Brian Mulroney a déclaré aux journalistes qui couvraient la conférence que la Grande-Bretagne avait enfreint «une procédure fondamentale» du Commonwealth en publiant une position séparée qui risquait, selon lui, de saper la coopération future au sein de l'association.[30]

La délégation canadienne qui, du 12 au 14 décembre 1989, a assisté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'*apartheid*, la première en son genre, avait à sa tête la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, qui s'y est exprimée comme suit :

> (...) Plusieurs signes, provenant d'Afrique du Sud, nous donnent des raisons d'espérer. Ces gestes sont porteurs d'un espoir qui nous fait vibrer : l'espoir que le nouveau gouvernement de Klerk soit animé d'un réalisme, d'une compassion et d'une bonne volonté qui faisaient cruellement défaut chez ses prédécesseurs. Nous saluons, en particulier, l'engagement d'abolir le *Separate Amenities Act*, la libération de Walter Sisulu et d'autres prisonniers politiques; les décisions de permettre des marches pacifiques, le rassemblement où ont pris la parole les prisonniers politiques libérés et, tout récemment, la conférence pour un avenir politique. Nous espérons que ce ne sont pas là de simples gestes, mais des signes annonciateurs de changement réel (...) Les sanctions sont efficaces. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'elles sont loin d'être parfaites : elles font mal aux Sud-Africains de race noire comme de race blanche. Mais la communauté internationale n'a opté pour cette solution qu'après avoir épuisé les autres

---

30 Ross Howard, «British PM Snubs Allies in Statement on Sanctions», *Globe and Mail*, 23 octobre 1989, p. A1 et A2; Ross Howard, «Thatcher's Action Called Threat to Commonwealth Co-Operation», *Globe and Mail*, 24 octobre 1989, p. A4; et Ross Howard, «PM, Thatcher Claim Victory As Tumultuous Summit Ends», *Globe and Mail*, 25 octobre 1989, p. A1 et A2.

> recours. Pendant quarante ans, le monde a cherché, par des efforts diplomatiques, à faire disparaître l'*apartheid*. Ces tentatives sont restées sans suite. L'*apartheid* est encore très présent et ses piliers - le *Population Registration Act*, le *Group Areas Act*, le *Land Act*, la ségrégation dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, le système des bantoustans et, surtout, le déni du droit de vote à la majorité noire - sont encore bien ancrés dans les lois. Voilà pourquoi les sanctions doivent être maintenues (...) Le Canada et l'ensemble du Commonwealth ont récemment pris note avec satisfaction de la préférence marquée pour la voie d'un règlement pacifique et négocié, sous-tendant la déclaration de Harare de 1989 du Comité spécial de l'OUA [Organisation de l'unité africaine] sur l'Afrique australe. Le Commonwealth a, en outre, réaffirmé sa conviction que le système constitutionnel doit être défini par l'ensemble des citoyens de l'Afrique du Sud et que son propre rôle se limite essentiellement à faciliter l'ouverture de négociations. Nous avons toutefois bon espoir que le peuple d'Afrique du Sud, dans la définition de son nouveau régime constitutionnel, s'inspirera de la charte des Nations Unies et de la déclaration universelle des droits de l'homme.[31]

Pendant cette session extraordinaire, le président du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, et celui de la Zambie, M. Kenneth Kaunda, ont demandé à l'Assemblée générale d'approuver la déclaration de Harare. Ils ont également demandé que des sanctions impératives et détaillées soient appliquées, y compris un embargo sur les armes et sur le pétrole, jusqu'à ce que l'Afrique du Sud accepte d'engager des négociations constructives.[32]

Le 15 décembre 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, s'est déclaré heureux que les inculpations et les condamnations qui pesaient sur les personnes jugées dans le procès de la «Trahison Delmas» aient été levées.[33] Le 15 janvier 1990, s'exprimant devant le fonds spécial d'éducation en Afrique du Sud, groupe caritatif canadien, M. Clark a prévenu l'Afrique du Sud qu'elle n'avait que quelques mois pour montrer qu'elle entendait réellement

---

31 Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué* n° 303, 12 décembre 1989, et l'honorable Monique Landry, «Notes pour une allocution par la Ministre des Relations extérieures et du Développement international (...) à la session extraordinaire des Nations Unies sur l'*apartheid*, New York, le 12 décembre 1989», ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Discours* n° 89/68, p. 1-4.

32 Olivia Ward, «Pretoria Going Too Slow On Reform, Landry Says», *Toronto Star*, 13 décembre 1989, p. 16.

33 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 310, 15 décembre 1989.

abandonner ses politiques racistes, après quoi elle encourrait des sanctions économiques supplémentaires. Le ministre a laissé entendre que la libération de Nelson Mandela permettrait d'espérer la suppression de l'*apartheid* et qu'aucune mesure plus stricte ne s'imposait pour l'instant contre Pretoria. Il a aussi déclaré que, dans l'ensemble, le commerce entre le Canada et l'Afrique du Sud avait «plongé» de presque un tiers depuis l'imposition de sanctions, en 1986.[34] Le 2 février 1990, M. Clark a qualifié de «début encourageant» le discours d'ouverture au Parlement sud-africain prononcé par le président de Klerk, dans lequel il a annoncé la libération de Nelson Mandela et la levée de l'interdiction qui pesait sur l'ANC et sur d'autres organisations. M. Clark et le premier ministre, M. Mulroney, ont cependant déclaré que le Canada maintiendrait ses sanctions économiques tant qu'il ne serait pas évident que les réformes entreprises en Afrique du Sud sont «irréversibles».[35]

Le 10 février 1990, M. Mulroney s'est déclaré extrêmement heureux à la nouvelle de la libération inconditionnelle de Nelson Mandela, qui était annoncée pour le lendemain.[36] Le 15 février 1990, lors d'une conversation téléphonique avec le premier ministre, M. Mandela a accepté une invitation à se rendre au Canada dans un proche avenir.[37] Le 26 février 1990, à Lusaka (Zambie), alors qu'il attendait l'arrivée de M. Mandela, M. Clark a déclaré que l'ANC, pour augmenter les chances d'entamer des négociations avec le gouvernement sud-africain, devrait renoncer à sa lutte armée contre l'*apartheid*.[38] Le lendemain, avec une poignée de dirigeants internationaux, le ministre des Affaires extérieures du Canada était appelé au podium pour accueillir M. Mandela devant 60 000 Zambiens rassemblés à l'aéroport international de

---

34 Le très honorable Joe Clark, ministre des Affaires extérieures, «Notes pour une allocution (...) sur l'Afrique du Sud, (...) Ottawa, le 15 janvier 1990», ministère des Affaires extérieures, *Déclaration* n° 90/02; et Julian Beltrame, «Clark Issues Warning to South Africa», *Ottawa Citizen*, 16 janvier 1990, p. A3.

35 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 021, 2 février 1990; et Peter Bakogeorge et Peter Maser, «More Reforms Needed Before Sanctions End», *Ottawa Citizen*, 3 février 1990, p. 7.

36 Cabinet du premier ministre, *Communiqué*, 10 février 1990; et Cabinet du premier ministre, *Communiqué*, 11 février 1990.

37 «Mandela Accepts PM's Invitation to Visit Canada», *Ottawa Citizen*, 15 février 1990, p. A7.

38 «ANC Should Renounce Armed Struggle Against Apartheid, Clark Says», *Montreal Gazette*, 27 février 1990, p. A12.

Lusaka.[39] Le 1er mars 1990, on apprenait que M. Mandela avait «rejeté poliment mais fermement» la suggestion de M. Clark selon laquelle l'ANC devrait suspendre la lutte armée. En réponse à un appel à des fonds internationaux lancé par M. Mandela, M. Clark a déclaré que le gouvernement canadien ne pouvait faire de contributions politiques à l'ANC.[40] À son retour de Zambie, le ministre des Affaires extérieures a fait savoir à la Chambre des communes qu'il avait expliqué à M. Mandela la «politique ferme des gouvernements successifs du Canada de ne pas appuyer les partis politiques d'autres pays». Il a ajouté, cependant, que «(...) des milliers de Canadiens seraient prêts, à titre individuel, à appuyer le retour de l'ANC en Afrique du Sud. Ce sont là des bailleurs de fonds éventuels. J'ai d'ailleurs engagé des discussions avec des représentants des trois partis fédéraux en vue d'identifier les particuliers et d'établir les stratégies qui aideraient le Congrès national africain à obtenir un appui considérable auprès du secteur privé canadien».[41]

Le 13 mai 1990, alors qu'il se rendait au Nigéria pour une réunion de deux jours du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, M. Clark a fait escale à Athènes pour s'entretenir avec son homologue sud-africain, M. Roelof (Pik) Botha. Bien que ce dernier n'ait apparemment pas demandé au Canada de lever ses sanctions contre l'Afrique du Sud, M. Clark a déclaré qu'Ottawa voulait toujours voir «des preuves tangibles d'un changement irréversible» avant de modifier sa position sur la question des sanctions. De plus, et malgré les «progrès indubitables» accomplis par Pretoria dans le sens des réformes, le Canada, a expliqué M. Clark, veut voir disparaître les lois [de l'*apartheid*], ce à quoi M. Botha a rétorqué que son pays ne pouvait simplement les supprimer et laisser un vide juridique. Enfin, le ministre canadien s'est dit encouragé par les pourparlers qui avaient eu lieu du 2 au 4 mai 1990 entre le gouvernement sud-africain et l'ANC et par le fait qu'en décidant de s'efforcer de mettre fin à la violence politique et de préparer le terrain pour négocier une nouvelle constitution, les deux parties avaient prouvé qu'elles étaient bel et bien disposées à user d'imagination et de compromis.[42]

---

39 Bill Schiller, «Mandela Welcomes Clark Canadian Effort Praised», *Toronto Star*, 28 février 1990, p.1.

40 Bill Schiller, «Mandela Rebuffs Clark Truce Plea», *Toronto Star*, 1er mars 1990, p. 4.

41 Le très honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Déclaration en chambre du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la suite de sa visite en Afrique australe, Ottawa, le 7 mars 1990», Secrétariat d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration* n° 90/14, p. 2.

42 Carol Reed, «S. Africa Sanctions Stay: Clark», *Ottawa Citizen*, 14 mai 1990, p. F1.

Les 16 et 17 mai 1990, à Abuja (Nigéria), M. Joe Clark a présidé la sixième session du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe. Dans son allocution d'ouverture, il a souligné qu'il était d'une importance capitale d'aider les Noirs sud-africains dans les domaines de l'enseignement et de la formation ainsi que dans l'acquisition d'une expérience professionnelle. Le 17 mai, il a annoncé que le Canada consacrerait 1 million de dollars de plus à l'élargissement de ses programmes d'enseignement et de formation destinés à la population noire d'Afrique du Sud et que cette somme serait acheminée par son ambassade à Pretoria et par le Fonds spécial d'éducation en Afrique du Sud. M. Clark a également annoncé qu'Ottawa augmentait la somme qu'elle allouait au Fonds canadien pour la promotion du dialogue et des négociations en vue d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique, la portant à 1,8 million de dollars pour l'année 1990.[43] Le 24 mai 1990, de retour au Canada, M. Clark a déposé à la Chambre le texte d'une lettre signée par lui-même et par les huit autres ministres des Affaires étrangères présents à la réunion d'Ajuba, dans laquelle ils déclaraient juger nécessaire de maintenir les sanctions alors en vigueur contre l'Afrique du Sud. Cette lettre s'adressait aux ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne et du Groupe des Sept (G-7) pays les plus industrialisés.[44]

Le 26 mai 1990, à la Conférence annuelle du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe (IDAFSA), qui s'est tenue à Ottawa, M. Clark a formulé les remarques suivantes :

> L'espoir d'un règlement pacifique en Afrique du Sud n'a jamais été aussi grand. Plusieurs éléments augurent bien pour l'avenir : par exemple, la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et d'autres leaders nationalistes; la légalisation de l'ANC, du PAC, de l'UDF et (...) de l'IDAFSA; les «entretiens sur les entretiens« de Groote Schuur [2 au 4 mai 1990]; les progrès réalisés par le groupe de travail mixte ANC/gouvernement chargé d'examiner la situation des prisonniers politiques, le retour des exilés et les autres obstacles posés aux négociations; ainsi que la sympathie et le respect mutuel qui se sont manifestement établis entre M. Mandela et le Président de Klerk. Mais on ne peut nier qu'aucun de ces développements importants n'a touché au coeur du problème, et qu'aucun des piliers de l'*apartheid* ne s'est

---

43 Le très honorable Joe Clark, «Notes pour une allocution (..) à l'occasion de l'ouverture de la sixième session du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, Ajuba (Nigéria), le 16 mai 1990», *Déclaration*, n° 90/28, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, p. 4; et Gouvernement du Canada, *Communiqué*, n° 102, 17 mai 1990.

44 *Débats de la Chambre des communes*, 24 mai 1990, p. 11765.

> écroulé. La constitution reste en place, une constitution qui refuse le droit de vote à Nelson Mandela et à la majorité de ses compatriotes. [D'autres lois] restent en vigueur (...) La violence et la répression continuent. Le conflit au Natal (...) ainsi que les actions policières à Sebokeng et Welkom ont entraîné de tragiques pertes en vies humaines. Mais ils sont aussi devenus un sérieux obstacle au succès des négociations. L'intensification de la violence des justiciers de la droite est un phénomène de plus en plus préoccupant. La Commission des droits de l'homme rapporte que 353 personnes sont toujours détenues en vertu de la législation sur la sécurité (...) Le fait d'assouplir dès maintenant les sanctions risquerait de faire avorter le processus de négociation avant même qu'il ait vraiment été engagé.[45]

Dans un communiqué de son cabinet publié le 7 juin 1990, le ministre des Affaires extérieures faisait savoir qu'il se félicitait de la décision du président de Klerk de mettre fin, dans trois des quatre provinces de son pays, à l'état d'urgence décrété quatre ans plus tôt, mais qu'il regrettait qu'il restât en vigueur au Natal. En mettant un terme à l'état d'urgence «dans la majeure partie du pays, ajoutait-il, le gouvernement sud-africain a levé l'un des plus gros obstacles à des négociations significatives en vue de l'établissement d'une démocratie non raciale».[46]

Dans le cadre de son périple de six semaines qui devait le conduire dans treize pays, M. Nelson Mandela s'est arrêté du 17 au 19 juin 1990 au Canada, où des dizaines de milliers de personnes l'ont accueilli chaleureusement et avec émotion.[47] Alors qu'il présentait le dirigeant noir à la Chambre des communes, M. Mulroney a déclaré que «la lutte contre l'*apartheid* est depuis longtemps un élément central de la politique étrangère du Canada», qui estime que «le meilleur moyen de faire avancer la démocratie en Afrique du Sud est de maintenir les sanctions économiques existantes».[48] S'adressant à la Chambre des communes et

---

45 Le très honorable Joe Clark, «Allocution (...) [à l'occasion de] la Conférence annuelle du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe, Ottawa (Ontario), le 26 mai 1990», *Déclaration*, n° 90/31, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

46 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Communiqué n° 130, 7 juin 1990.

47 Tim Harper, «Anti-Apartheid Leader Has "Message of Hope"», *Toronto Star*, 18 juin 1990, p. A1 et A11; et Tim Harper, «"Walk Last Mile," Mandela Urges MPs», *Toronto Star*, 19 juin 1990, p. 3.

48 *Débats de la Chambre des communes*, 18 juin 1990, p. 12918 et 12919 (Annexe intitulée «Discours de M. Nelson Mandela (...) aux deux Chambres du Parlement dans la Chambre des communes (...), le 18 juin 1990)».

au Sénat réunis, M. Mandela a tout d'abord remercié les personnes présentes et la population canadienne de lui accorder «l'honneur et le privilège de prononcer un discours à la Chambre (...), qui constitue un excellent exemple du genre de régime démocratique auquel notre peuple aspire». «Qu'il ne nous est pas encore donné, a-t-il ajouté, de faire la même chose dans notre pays, même à titre d'invité, démontre bien l'inéquité du système d'*apartheid* que nous sommes déterminés à abolir sans délai».[49] Dans son discours, le vice-président de l'ANC a décrit sa vision d'une «Afrique du Sud unie, démocratique et libre de toute discrimination» et dressé le bilan des négociations en cours avec le gouvernement de Pretoria.[50] Il a également rendu hommage au Canada pour son engagement contre l'*apartheid* au sein des Nations Unies, du Commonwealth, du Groupe des Sept et de la Francophonie. Il a déclaré : «Vous avez toujours été à nos côtés, et vous l'êtes encore, dans la lutte contre la domination de la minorité blanche. Je vous demande de nous accompagner sur le dernier bout de chemin, non par charité, mais parce que nous partageons le même esprit humanitaire».[51] Il a également demandé instamment au Canada de maintenir ses sanctions économiques et commerciales contre l'Afrique du Sud en affirmant que «toute initiative à cette étape-ci en vue d'abandonner ou d'atténuer les pressions internationales créerait une situation où l'Afrique du Sud blanche s'estimerait satisfaite des changements minimes qui se sont produits, et régresserait encore une fois dans son opposition de l'époque où elle estimait que les pressions éventuelles n'avaient pas atteint la rigueur suffisante pour l'obliger à prendre des mesures progressistes».[52]

À l'occasion d'un dîner donné en l'honneur de M. Mandela, à Toronto, le 18 juin 1990, le premier ministre Mulroney a annoncé que le Canada «consacrerait 5 millions de dollars au rapatriement et à la réinstallation d'exilés sud-africains et à la réintégration de prisonniers politiques dans leurs communautés». Il a précisé que «si l'on ajoute des fonds déjà affectés à l'aide à l'enseignement et à la formation en gestion et à l'assistance juridique et humanitaire destinée aux citoyens noirs d'Afrique du Sud, l'aide canadienne aux victimes de l'*apartheid* s'élèvera à 16 millions de dollars cette année».[53]

---

49 *Ibid.*, p. 12920.

50 *Ibid.*, p. 12920-12924.

51 *Ibid.*, p. 12923 et 12924.

52 *Ibid.*, p. 12923.

53 Le très honorable Brian Mulroney, «Notes pour une allocution (...) [au] dîner en l'honneur de Nelson Mandela, Toronto Harbour Castle, le 18 juin 1990», Cabinet du Premier ministre, p. 3

Mozambique

Chaque année, par l'entremise principalement de la Conférence de coordination du développement en Afrique australe (CCDAA), le Canada fournit aux pays de la ligne de front, à savoir les pays limitrophes de l'Afrique du Sud (Mozambique, Zimbabwe, Angola, etc.), une aide entre autres économique s'élevant à quelque 140 millions de dollars. Le premier ministre Mulroney (qui s'exprimait devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 septembre 1988)[54] et le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, ont tous deux répondu aux États de la ligne de front qui demandaient au Canada de protéger les projets de la CCDAA et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) contre des sabotages en leur promettant un soutien logistique et alimentaire ainsi que des programmes de formation. Le 29 septembre 1988, M. Clark a expliqué que le succès des projets de développement de la CCDAA dans la région, notamment en matière de transport et d'énergie, dépendait de la capacité de ces pays à protéger les lieux où ces projets étaient mis à exécution. La déstabilisation et les activités insurrectionnelles constituaient toujours une menace pour les grands projets de développement.[55] En février 1989, le ministre des Affaires extérieures a fait savoir que le Canada confierait près d'un million de dollars au Conseil canadien des églises pour qu'il vienne en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du Mozambique et celles qui se sont réfugiées dans les pays voisins pour fuir les actes de guérilla de la RENAMO.[56] Le 26 juillet 1989, le gouvernement canadien a annoncé qu'Ottawa étendait son Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) afin de respecter sa promesse d'assistance à l'Afrique australe, et notamment aux pays de la ligne de front, pour les questions de sécurité.[57]

Dans une allocution prononcée devant le Conseil sur les relations étrangères, à New York, le 28 septembre 1989, M. Clark a exposé son point de vue sur le principal problème auquel les pays de la ligne de front et le Mozambique, en particulier, étaient confrontés :

> (...) Le Mozambique, le Zimbabwe et l'Angola possèdent de riches réserves de minerais et d'autres ressources naturelles. L'économie de ces pays fonctionne elle aussi bien en-deçà de ses

---

54 Le très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, «Allocution prononcée devant l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 29 septembre 1988», ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et discours*, p. 2-3.

55 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 213, 29 septembre 1988, p. 1.

56 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 025, 7 février 1989.

57 Gouvernement du Canada, *Communiqué* n° 176, 26 juillet 1989.

> capacités. Une telle situation dépend en partie des faiblesses structurelles de l'économie sud-africaine, à laquelle ces pays sont si étroitement liés, mais elle est également attribuable à l'absence d'investissements étrangers. Les sociétés étrangères ne se précipiteront pas pour investir dans des pays qui sont instables en raison de l'intervention militaire de l'Afrique du Sud ou du soutien que cette dernière apporte aux groupes rebelles. Elles ne seront pas non plus portées à investir fortement dans des pays où le réseau de transport est sujet à des interruptions fréquentes causées par des actes terroristes commis à l'instigation de l'Afrique du Sud (...) Le Canada investit des millions de dollars pour soutenir l'établissement de voies d'approvisionnement fiables pour les États situés au nord de l'Afrique du Sud, des voies d'approvisionnement qui relient directement les pays en cause aux ports maritimes de la côte africaine. D'autres pays ont adopté des mesures semblables, particulièrement le Royaume-Uni, qui a consacré 60 millions de dollars à l'établissement de lignes ferroviaires au Mozambique. Ce qu'il est important de se rappeler, c'est qu'une Afrique australe victime de l'*apartheid* est une région économiquement handicapée. Une Afrique australe libérée de l'*apartheid* serait plus propice aux affaires. De fait, le démantèlement graduel de l'*apartheid* pourrait déclencher le développement économique longuement attendu de tout le continent africain. Une telle possibilité paraît encore plus réelle lorsqu'on constate le changement opportun vers une économie de marché qui semble déjà se produire dans la région, par exemple au Mozambique.[58]

Corne de l'Afrique

En décembre 1989, la ministre des Relations extérieures, M^me^ Landry, a nommé un conseiller spécial pour l'Éthiopie chargé de suivre la situation dans les provinces septentrionales de ce pays qui sont frappées par la famine. La ministre a déclaré à des groupes paroissiaux, à des organismes de développement et à des groupes d'aide sociale que le gouvernement canadien était disposé à augmenter la somme consacrée à l'aide alimentaire à l'Éthiopie, qui se monte déjà à 17,7 millions de dollars. Elle a aussi demandé instamment aux autorités éthiopiennes de laisser le personnel occidental des organismes de secours se rendre en Érythrée et dans le Tigré. Une vingtaine d'organismes, dont OXFAM, la *Canadian Foodgrains Bank*, les Métallurgistes unis d'Amérique-Bureau du Canada et les *Canadian Physicians for Aid and Relief*, ont commencé à mobiliser leurs ressources et leurs forces pour aider à prévenir la famine qui menace de

---

[58] Voir note 29, p. 9.

s'abattre sur l'Éthiopie en 1990.[59] La perte de 80 p. 100 et de 100 p. 100 des récoltes respectivement en Érythrée et au Tigré a coïncidé avec les combats les plus durs de toute la guerre civile.[60]

Le conseiller spécial du gouvernement pour l'Éthiopie, M. Doug Lindores, a pris la tête d'une délégation de représentants du ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international qui s'est rendue en Éthiopie, au Soudan et en Italie fin janvier et début février 1990, puis à New York et à Washington, en mars, pour rencontrer des représentants du gouvernement éthiopien, du Front de libération du peuple érythréen (EPLF) et du Front de libération du peuple tigréen (TPLF), de pays donateurs, et des Nations Unies.[61]

Le 3 mars 1990, M. Lindores, a déclaré qu'il fallait se rendre compte que l'aggravation de la guerre civile signifiait que le nombre de morts risquait d'être extrêmement élevé, et que le Canada ne disposait que de moyens limités pour intervenir. Il a également dit douter qu'il soit «sage de faire des dons supplémentaires» pour soulager la famine en Éthiopie, étant donné que les combattants de cette guerre civile utilisaient l'aide alimentaire comme une arme. Selon lui, même si l'on pouvait organiser un pont aérien, il resterait encore 2,8 millions de personnes qu'il serait impossible de secourir.[62] Bien qu'en Éthiopie, moins de 10 p. 100 des victimes de la sécheresse vivent dans le périmètre tenu par le gouvernement, plus des deux tiers de l'aide alimentaire canadienne doivent traverser des régions contrôlées par les forces d'Addis-Abeba pour arriver à destination.[63]

---

59 Carol Goar, «Ethiopia Again Needs Canada's Help», *Toronto Star*, 28 décembre 1989, p. 19.

60 Dave Todd, «Canada Launches Drive to Feed More Victims of War-Torn Ethiopia», *Ottawa Citizen*, 7 mars 1990, p. A3.

61 L'honorable Monique Landry, «Notes pour une allocution (...) [à la] Chambre des communes (...), le 28 mars 1990», *Déclaration*, n° 90/17, Ministre des Relations extérieures et du développement international, p. 4-5.

62 Tim Harper, «Canada Increases Aid to Ethiopia», *Toronto Star*, 3 mars 1990, p. 1.

63 John Cruickshank, «Problems of Fighting a Famine», *Globe and Mail*, 8 juin 1990, p. A7; et Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule, n° 47, 5 avril 1990, p. 47 : 4-26.

Le 6 mars 1990, le gouvernement canadien a fait savoir qu'il allait entamer une offensive diplomatique pour essayer de convaincre les belligérants éthiopiens de laisser les convois de secours alimentaires arriver à bon port.[64] Le 18 mars 1990, M^me^ Landry a rencontré le président Mengistu pour l'exhorter à négocier un règlement des conflits intérieurs qui secouaient son pays. Avant le départ de la ministre pour l'Éthiopie, on a appris que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait fourni pour 26 millions de dollars d'aide alimentaire et d'autres secours à ce pays pendant l'exercice 1989-1990. D'Éthiopie, M^me^ Landry s'est rendue à Rome, où elle a eu des entretiens avec des représentants du gouvernement italien qui avaient dirigé les pourparlers de paix entre le gouvernement éthiopien et le TPLF.[65]

Le 28 mars 1990, la ministre des Relations extérieures et du développement international a rendu compte à la Chambre de son récent voyage en Éthiopie. Le même jour, la Chambre a adopté unanimement une résolution déclarant :

> Étant donné que :
>
> - quatre à cinq millions d'innocents Éthiopiens dans les régions de l'Érythrée, du Tigré et du Wollo sont sérieusement et inutilement menacés de famine;
>
> - le Canada est un important pays donateur pour la région aujourd'hui et l'était durant la famine de 1984;
>
> - et le Canada, de concert avec d'autres nations occidentales, pourrait empêcher les pertes de vie causées par la famine dans la région;
>
> - Que la Chambre condamne unanimement tous les groupes en conflit en Éthiopie, en Érythrée, au Tigré et au Wollo qui pourraient se servir de l'aide alimentaire comme d'une arme pour atteindre des objectifs stratégiques, militaires ou politiques, ou,
>
> - condamne tous ceux qui n'aideraient pas les organismes internationaux à distribuer efficacement et opportunément la nourriture aux millions d'affamés dans la région.[66]

---

64 Voir note 48.

65 Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué*, n° 048, 12 mars 1990, p. 2; et «Starvation Under the Mengistu Regime», *Globe and Mail*, 27 mars 1990, p. A6. Voir également : notes 66 et 67, ci-dessous.

66 *Débats de la Chambre des communes*, 28 mars 1990, p. 9879-9880.

S'exprimant devant le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international le 10 avril 1990, M^me^ Landry a révélé qu'elle entendait «entreprendre une initiative, en collaboration avec d'autres donateurs et pays influents, en vue d'arriver à un énoncé de principes qui guidera toutes les parties intéressées ainsi que les donateurs et les organismes de l'ONU dans l'acheminement des secours d'urgence».[67]

Dans un communiqué publié le 7 juin 1990, la ministre exprimait sa satisfaction d'apprendre que le gouvernement éthiopien venait d'annoncer certaines mesures. Puis le communiqué citait ses propos comme suit :

> La décision du gouvernement éthiopien de rouvrir le port de Massaoua pour la livraison des secours d'urgence dans le nord du pays, de même que le pont aérien parrainé par les Nations Unies pour transporter l'aide humanitaire à la ville assiégée d'Asmara, également dans le Nord, en plus du pont aérien qui sera assuré conjointement par les États-Unis et l'Union soviétique, tel que ces deux gouvernements viennent de l'annoncer, sera une aide précieuse pour lutter contre la famine qui menace environ un million et demi de personnes dans la région de l'Érythrée (...) Ces mesures sont entièrement conformes aux objectifs de l'énoncé de principe que j'ai présenté aux Nations Unies, à New York, le 24 avril, au nom des gouvernements donateurs et de la Communauté européenne (...) Le Canada accueille avec joie le fait que le gouvernement de l'Éthiopie soit disposé à permettre à l'ONU d'agir comme observateur aux négociations de fonds entre celui-ci et le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) (...) Les pourparlers de paix sont dans l'impasse sur cette question depuis plusieurs mois. Le Canada voit dans ce geste du gouvernement éthiopien une mesure positive et constructive menant vers la paix.[68]

Le 17 octobre 1988, on a appris que des représentants du gouvernement canadien avaient rencontré l'ambassadeur du Soudan au Canada pour discuter de la guerre civile qui ravage son pays. Selon un communiqué des Affaires extérieures, le gouvernement canadien a profité de cette occasion pour signifier encore sa profonde inquiétude devant les conséquences désastreuses de cette guerre pour la population soudanaise et pour presser Khartoum d'étudier

---

67 Chambre des communes, Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce international, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule, n° 49, 10 avril 1990, p. 49 : 6.

68 Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué* n° 131, 7 juin 1990.

tous les moyens possibles d'arriver à un règlement pacifique du conflit. En 1988, l'aide canadienne au Soudan s'est chiffrée en tout à 17,5 millions de dollars, dont 9 millions en aide alimentaire, 2 millions en secours aux Soudanais réfugiés en Éthiopie et 2 autres millions environ en activités de secours organisées au Soudan par le Canada et par les Nations Unies.[69]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Namibie

Le 5 octobre 1989, le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a tenu une table ronde sur la Namibie. Des représentants du gouvernement canadiens, un représentant d'OXFAM et deux professeurs sont venus y témoigner. Il a été question des efforts déployés par le gouvernement canadien, les organismes non gouvernementaux, les Nations Unies et le Commonwealth dans le cadre du processus électoral namibien et pendant la période de transition séparant les élections de la proclamation officielle de l'indépendance ainsi que des conséquences économiques et sociales à plus long terme.[70]

Le 23 novembre 1989, à la Chambre des communes, M. Bob Speller (Parti libéral) a suggéré qu'à ce stade de son développement, la Namibie avait besoin d'une «aide internationale pour compenser l'aide financière qu'elle ne recevra plus de l'Afrique du Sud.» Le député libéral a également expliqué ce qu'il attendait du gouvernement canadien :

> Le Canada ne peut pas abandonner maintenant son engagement de longue date envers la Namibie. Étant donné que le gouvernement a réduit considérablement les budgets de l'aide extérieure, l'ACDI se retrouve dans l'obligation de couper de moitié l'aide qu'elle se proposait de consentir à la Namibie. Je demande au gouvernement de respecter sa politique d'aide extérieure, de rétablir l'aide financière destinée à la Namibie et les échanges prévus entre les deux pays. Enfin, grâce à sa position au sein du Conseil de sécurité, le gouvernement doit

---

69 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 225, 17 octobre 1988, p. 1-2.

70 Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule, n° 13, 5 octobre 1989, notamment p. 13: 3-33 et p. 13A: 17-31 (avec Annexe intitulée «L'état de la sécurité et ses conséquences sur la passation des pouvoirs en Namibie : révision au 30 septembre 1989», par le professeur Colin Leys).

> veiller à retirer à l'Afrique du Sud, au profit de la Namibie, le contrôle de Walvis Bay, seul port de pleine eau de la Namibie. Enfin, il faut établir un haut-commissariat en Namibie ou, à tout le moins, une commission d'aide à la Namibie.[71]

Le même jour, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé à tous les Canadiens et Canadiennes ainsi qu'au gouvernement «de faire tout ce qui est en leur pouvoir» pour aider la Namibie après les élections.[72]

Le 20 mars 1990, les députés ont approuvé à l'unanimité la résolution suivante :

> Qu'il soit résolu que la Chambre des communes, au moment longtemps attendu où la Namibie accède enfin à l'indépendance, transmette, par l'entremise de ses membres maintenant à Windhoek, ses plus vives félicitations à l'Assemblée nationale et au peuple de la République de la Namibie à l'occasion de l'avènement de leur souveraineté et de l'établissement de la nouvelle constitution.[73]

Avant l'adoption de cette résolution, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a pris la parole pour résumer le rôle du Canada et les efforts de l'ONU et du Commonwealth dans le processus qui a conduit à l'indépendance de la Namibie. Il a entre autres déclaré :

> En 1977, le Canada - en compagnie de la France, de la RFA, du Royaume-Uni et des USA - a pris l'initiative de négocier pour la Namibie un plan de règlement qui a été universellement adopté sous la forme de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. Plusieurs années de négociations ont suivi - durant lesquelles le Canada a joué un rôle central au sein du Groupe de contact - pour surmonter les obstacles à la mise en oeuvre de la résolution 435 au moyen d'un accord parallèle sur les principes constitutionnels et l'impartialité des Nations Unies. Le dernier obstacle -la question du couplage avec le retrait des troupes cubaines d'Angola - a été levé à l'automne de 1988 grâce à un accord régional conclu avec la médiation des Américains. Le

---

71 *Débats de la Chambre des communes*, 23 novembre 1989, p. 6087.

72 *Ibid.*, p. 6090.

73 *Débats de la Chambre des communes*, 20 mars 1990, p. 9559.

> Canada est alors intervenu pour faciliter la mise en oeuvre du plan qu'il avait aidé à concevoir.[74]

M. Clark a ensuite décrit la participation du Canada au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), d'autres mesures d'assistance dans les élections et l'aide que le gouvernement a consenti à la Namibie. S'exprimant au nom du Parti libéral, M. André Ouellet a remercié tous les Canadiens et Canadiennes qui ont pris part au processus d'indépendance en Namibie et plus particulièrement divers organismes non gouvernementaux, notamment OXFAM Canada, qui a transmis régulièrement des rapports et des analyses remises par le centre namibien des communications, un service de presse parrainé par les églises namibiennes. Au nom du Nouveau Parti démocratique, M^me^ Lynn Hunter s'est jointe à la Chambre pour célébrer l'indépendance de la Namibie et elle a demandé que le Canada se montre plus généreux pour aider ce jeune pays «à venir à bout de la pauvreté et du déséquilibre engendrés par des années d'*apartheid*». Elle a aussi demandé que le port de Walvis Bay passe sous juridiction namibienne et indiqué qu'il faudrait «reconnaître que la Namibie ne sera pas entièrement libre tant que (...) les Namibiens resteront les vassaux économiques de l'Afrique du Sud.»[75]

Afrique du Sud

Le 26 septembre 1989, M. Jesse Flis (Parti libéral) a pris la parole pour commenter les statistiques commerciales qui venaient d'être publiées à propos des échanges entre le Canada et l'Afrique du Sud :

> (...) Depuis 1985, nous entendons parler de l'autorité dont fait preuve notre pays en matière de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et pourtant, nos importations ont incroyablement grimpé cette année de 62 p. 100 (...) Ce qui donne à notre pays une réputation non pas de crédibilité, mais d'hypocrisie.[76]

Plusieurs députés se sont interrogés sur la promesse faite par le gouvernement le 28 octobre 1985 de rompre toutes les relations économiques avec l'Afrique du Sud s'il n'y avait

---

74 *Ibid.*, p. 9505.

75 *Ibid.*, p. 9509.

76 *Débats de la Chambre des communes*, 26 septembre 1989, p. 3916.

aucun signe de suppression de l'*apartheid*.[77] Le 10 octobre 1989, en réponse au chef de l'opposition, M. John Turner (Parti libéral), qui demandait des sanctions totales, le premier ministre, M. Mulroney, a fait la déclaration suivante devant la Chambre :

> (...) On reconnaît dans le Commonwealth, particulièrement dans les États de la ligne de front, mais aussi dans bien des parties du monde industrialisé, que le Commonwealth et le Canada jouent un rôle vigoureux dans la lutte contre l'*apartheid* qui a sérieusement commencé il y a quatre ou cinq ans. Le Canada a pris plus de 50 initiatives, dont beaucoup ont été imitées par d'autres pays industrialisés. Nous sommes convaincus que l'impact croissant de ces sanctions et de ces politiques a eu un effet bénéfique sur l'évolution dans le sud de l'Afrique, comme en témoignent les résultats en Namibie, les progrès en Angola, l'élection du président de Klerk suivie de sa récente visite en Zambie, ce qui aurait été inconcevable il y a seulement deux ou trois ans. Ses déclarations officielles sur son désir de procéder à des changements fondamentaux signifient que nous devons maintenir la pression que nous avons commencé à appliquer, avec d'autres dans le Commonwealth, il y a quelque quatre ou cinq ans.[78]

Plusieurs députés ont discuté des intentions du nouveau président de Klerk et de son gouvernement et ils ont émis des doutes quant à ses promesses de supprimer graduellement l'*apartheid*. Certains d'entre eux ont demandé que des sanctions économiques détaillées et exécutoires soient prises afin d'accroître la pression exercée sur le gouvernement de Klerk pour qu'il respecte ses promesses de réforme.[79]

À différentes occasions, des députés ont relancé la question du rééchelonnement de 20 milliards de la dette sud-africaine.[80] En réponse aux inquiétudes émises par M^me^ Lynn Hunter (NPD), la ministre des Relations extérieures, M^me^ Monique Landry, a déclaré :

---

77 *Débats de la Chambre des communes*, 11 octobre 1989, p. 4526-4527; 16 octobre 1989, p. 4689-4690; 17 octobre 1989, p. 4752; et 12 février 1990, p. 8177-8178.

78 *Débats de la Chambre des communes*, 10 octobre 1989, p. 4481.

79 *Débats de la Chambre des communes*, 13 octobre 1989, p. 4647-4648; 31 janvier 1990, p. 7657-7658; et *supra* note 58.

80 *Débats de la Chambre des communes*, 19 octobre 1989, p. 4873-4874; et 20 octobre 1989, p. 4941-4942 et p. 4848-4949; et 1^er^ novembre 1989, p. 5396.

> (...) Tel que l'a exprimé le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le cadre de la Conférence du Commonwealth, nous continuerons à faire des pressions par les sanctions déjà appliquées, de façon à nous assurer qu'éventuellement, le gouvernement en place sera obligé de changer sa position. Quant aux sanctions financières, (...) le *package* a été négocié par 14 banques qui ont quand même appliqué des mesures beaucoup plus sévères qu'auparavant. Nous continuerons d'apporter des mesures en vue de démanteler l'*apartheid*.[81]

Le 1er novembre 1989, Mme Christine Stewart (Parti libéral) a fait la déclaration suivante :

> (...) Le 28 septembre dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que les principales banques créancières de la dette de l'Afrique du Sud s'étaient entendues pour chercher à obtenir les paiements d'intérêt les plus élevés possibles et le remboursement le plus rapide possible. Or, comme nous le savons, cela ne s'est pas matérialisé. En fait, l'Afrique du Sud a obtenu des conditions plus favorables dans le cadre de son entente avec les banques sur le rééchelonnement de sa dette. Étant donné cette victoire pour l'Afrique du Sud sur le plan de la propagande, les paroles de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous placent dans l'embarras (...) Nous pouvons toujours espérer que le gouvernement actuel de l'Afrique du Sud reconsidère sa politique d'*apartheid*, mais nous savons que ce sont des sanctions accrues, et non l'espoir, qui permettront de parvenir aux changements nécessaires.[82]

En février 1990, plusieurs députés ont salué la libération de Nelson Mandela.[83]

À quatre reprises à la fin du mois de mai et au début du mois de juin 1990, des députés de l'opposition ont interrogé la ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur le cas de M. Mahmood Hassan Randeree, un membre de l'ANC à qui des agents de l'immigration

---

81 *Débats de la Chambre des communes*, 20 octobre 1989, p. 4948.

82 *Débats de la Chambre des communes*, 1er novembre 1989, p. 5396.

83 *Débats de la Chambre des communes*, 2 février 1990, p. 7765; 12 février 1990, p. 8173 et 8175; et 13 février 1990, p. 8255.

auraient demandé de quitter le Canada.[84] Le 4 juin 1990, répondant à M. Howard McCurdy (NPD), qui affirmait que l'on priait M. Randeree de prendre un vol pour l'Allemagne de l'Est, M^me^ Landry a déclaré :

> La personne en question a reçu un avis d'interdiction de séjour. Cela signifie qu'elle est libre d'aller dans n'importe quel pays de son choix (...) C'est un avis d'interdiction de séjour, pas une expulsion, et la décision a été prise par une commission indépendante. Si le président de la commission du statut de réfugié juge que la question mérite d'être réexaminée, je suis sûre qu'il le fera.[85]

Suite au passage de M. Nelson Mandela à la Chambre des communes le 18 juin 1990, M. André Ouellet (Parti libéral) a demandé au gouvernement s'il entendait «répondre positivement aux demandes de M. Mandela, à savoir que des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud doivent demeurer et (...) [s'il pouvait] expliquer pourquoi, malgré ses paroles au sujet des sanctions économiques, dans nos relations avec l'Afrique du Sud, le niveau des relations commerciales demeure encore très élevé ?» Le député a aussi demandé au gouvernement s'il était disposé «à reconsidérer son refus d'accorder des subventions directement à l'ANC». Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, lui a répondu en ces termes :

> Le gouvernement du Canada entend continuer à appliquer les sanctions économiques actuelles jusqu'à ce qu'il soit clairement évident que le régime de l'*apartheid* en Afrique du Sud est disparu. Je ne crois pas que notre politique à cet égard laisse subsister le moindre doute. Quant aux échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud, ils sont minimes, sauf pour certains matériaux indispensables qui sont importés pour l'usage de certaines de nos industries canadiennes. Nos échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud n'ont certainement pas augmenté (...) L'un des principes constants de notre politique étrangère (...) auquel ont souscrit les trois partis politiques canadiens et qui a été approuvé à un certain nombre d'occasions lors de débats parlementaires sur la politique étrangère (...) nous interdit de fournir de l'aide financière à quelque organisation politique que ce soit à l'étranger.[86]

---

84 *Débats de la Chambre des communes*, 29 mai 1990, p. 12005-12007; 4 juin 1990, p. 12206-12207; et 5 juin 1990, p. 12289.

85 *Débats de la Chambre des communes*, 4 juin 1990, p. 12208.

86 *Débats de la Chambre des communes*, 18 juin 1990, p. 12868.

Mozambique

Le 24 avril 1990, M^me^ Lynn Hunter (NPD) a attiré l'attention de la Chambre sur la présence au Canada de M. Francisco Nota Moises qui, selon la député, était un membre notoire de la RENAMO, mouvement rebelle du Mozambique. M^me^ Hunter a poursuivi comme suit :

> Financée à l'origine par l'Afrique du Sud, la RENAMO reçoit maintenant des fonds obtenus d'organismes américains par M. Nota Moises. Depuis qu'il a obtenu le statut de réfugié en 1987, M. Moises n'a cessé de solliciter des contributions, à partir de sa résidence de Victoria, pour aider une association qui a assassiné plus de 100 000 personnes, détruit des écoles et des hôpitaux et contribué à l'exode de plus de trois millions de réfugiés. La brutalité de la RENAMO est légendaire. Les gens civilisés ne peuvent concevoir les excès de la torture et des assassinats rituels. Pourtant, un responsable influent de ces atrocités a été accueilli au Canada et y demeure aujourd'hui avec le consentement tacite du gouvernement du Canada. Les efforts déployés pour remettre en question le statut de M. Nota Moises au Canada sont paralysés (...) Le gouvernement fournit au Mozambique une aide dont ce pays a grand besoin, alors qu'il héberge l'un des grands responsables de la misère que nous nous efforçons de faire cesser.[87]

Éthiopie

En décembre 1989, des députés ont demandé au gouvernement canadien d'aider l'Éthiopie à combattre la famine imminente et à trouver un moyen de mettre un terme à la guerre civile continue.[88] Le 15 décembre 1989, M. David MacDonald (PC) a interrogé le ministre des Affaires extérieures par intérim au sujet des mesures que le gouvernement canadien prenait pour s'assurer que les secours envoyés en Éthiopie sont bien distribués sur place. M. John Crosbie a répondu comme suit :

> Nous travaillons de concert avec d'autres donateurs. Nous avons cherché avec des organisations de l'ONU et d'autres organismes d'aide internationale à persuader le gouvernement de l'Éthiopie de nous permettre de rejoindre les victimes [*sic*] de la famine dans le nord de l'Éthiopie. Nous avons demandé aux organisations de l'ONU de s'assurer qu'un coordinateur, soit à New York ou à

---

87 *Débats de la Chambre des communes*, 24 avril 1990, p. 10599-10600.

88 *Débats de la Chambre des communes*, 4 décembre 1989, p. 6929; 14 février 1990, p. 8309-8310; et 7 mars 1990, p. 8909.

> Addis-Abeba, comme ce fut le cas en 1984 et en 1988, serve d'agent de liaison avec les organismes de secours et cherche à obtenir la collaboration des parties en Éthiopie. Enfin, le gouvernement a approuvé cette année l'affectation de 17,7 millions de dollars au chapitre de l'aide alimentaire et des secours d'urgence en Éthiopie : 13,4 millions de dollars aux organisations canadiennes non publiques et 4,25 millions de dollars au Programme alimentaire mondial et à l'UNICEF (...) L'administrateur du programme national de l'ACDI pour la Corne de l'Afrique revient d'Éthiopie et du Soudan (...) On étudie son rapport en priorité afin de nous assurer que nous avons en place un mécanisme pertinent. Cette affaire prioritaire retient toute notre attention.[89]

Le 20 décembre 1989, M^me^ Lynn Hunter (NPD) a mis en question l'engagement du gouvernement :

> (...) Des millions de gens en Éthiopie, Érythrée et Tigré sont menacés à nouveau par la famine. Les Nations Unies ont annoncé une perte totale des récoltes dans des régions où la production alimentaire est depuis longtemps perturbée par la guerre (...) L'Éthiopie a découragé la communauté internationale de remédier à cette situation. En novembre, les négociations diplomatiques en vue de conclure des ententes de libre passage ont été rompues (...) Le Canada intervient trop lentement pour répondre à ce défi. La diplomatie tranquille se transforme en complicité silencieuse, alors que des millions de gens risquent actuellement de mourir de faim dans cette région. L'aide alimentaire approuvée par l'ACDI ne correspond qu'à la moitié de celle accordée l'an dernier, qui n'était pas une année de crise. Les pires craintes de ceux d'entre nous qui se sont élevés contre les réductions des crédits à l'aide au développement se sont concrétisées. La réduction du déficit par les conservateurs a effectivement pour conséquence de laisser les gens mourir de faim en Afrique. Les Canadiens ont fait preuve de générosité en 1984. Nous devons agir sans délai et avec la même générosité.[90]

Le 23 janvier 1990, la député a repris la parole pour demander que la Chambre débatte d'urgence de la situation éthiopienne. Le président de la Chambre a rejeté sa demande.[91]

---

89 *Débats de la Chambre des communes*, 15 décembre 1989, p. 6991.

90 *Débats de la Chambre des communes*, 20 décembre 1989, p. 7249-7250.

91 *Débats de la Chambre des communes*, 23 janvier 1990, p. 7390-7391.

Le 16 et le 19 février 1990, M. David MacDonald (PC) a interrogé le ministre des Affaires extérieures sur les événements en Éthiopie et sur la réaction du Canada à ces événements, notamment à la destruction du port maritime de Massawa et à la rupture des principales voies d'acheminement de l'aide alimentaire et des secours. Le 16 février 1990, M. Clark a répondu comme suit :

> Nous sommes profondément troublés par l'impact du conflit sur les gens déjà affligés par la famine. Le port de Massawa est à toutes fins utiles fermé. Nous avons changé la destination d'un navire qui devait y livrer des aliments et des fournitures en provenance du Canada et nous l'avons envoyé à Port-Soudan où les chances de débarquer la cargaison sont meilleures (...) Nous avons fait les instances les plus pressantes possible auprès des gouvernements de l'Éthiopie et du Soudan, et indirectement auprès des dirigeants des rebelles, que nous avons exhortés à reprendre les négociations.[92]

Le 19 février 1990, il a ajouté :

> (...) Nous travaillons avec les Nations Unies, avec d'autres pays intéressés et avec des organismes non gouvernementaux pour ouvrir des corridors qui puissent rester ouverts afin d'apporter des secours aux gens pris au piège. Nous cherchons également à repérer des itinéraires de remplacement. Il est cependant réaliste de conclure qu'à moins d'un cessez-le-feu ou d'ententes quelconques pour interrompre les hostilités, tous nos efforts seront vains (...) J'ai signé aujourd'hui une lettre destinée à l'ex-président Carter pour l'assurer de l'appui entier et constant du Canada et lui recommander effectivement des mesures qu'il serait utile de prendre si les pourparlers de paix réussissaient, dans l'espoir que la perspective de cette action puisse renforcer l'intervention de l'ex-président Carter et du président Nyerere.[93]

Le 22 mars 1990, répondant à une question que M. Girve Fretz (PC) lui posait à propos des initiatives relatives au conflit éthiopien, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a déclaré :

> (...) Une initiative (...) consiste à étudier les moyens de mettre sur pied une délégation de parlementaires du Canada, des États-

---

92 *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8848.

93 *Débats de la Chambre des communes*, 19 février 1990, p. 8508.

> Unis, de l'Union soviétique et de l'Italie qui essaieraient d'agir sur la situation.[94]

Le 29 novembre 1989 et le 25 janvier 1990, M. Stan Wilbee (PC) a demandé au gouvernement ce qu'il faisait pour favoriser la réunification des familles juives éthiopiennes dont des milliers de membres avaient quitté l'Éthiopie pour Israël, en 1984 et 1985, à l'occasion d'un pont aérien organisé par ce dernier. M. Clark a répondu comme suit :

> (...) Mon ministère et moi-même nous occupons de cette affaire depuis des années déjà et nous allons continuer de faire notre possible pour favoriser la réunification des familles juives d'Éthiopie. Évidemment, il est plus facile pour nous de faciliter la réunification des familles dont les membres vivent au Canada. Nous demandons régulièrement au gouvernement éthiopien de nous aider à cet égard et nous allons continuer à le faire. Si le député, ou qui que ce soit d'autre, a des cas particuliers à me signaler, qu'il le fasse, et je m'en occuperai.[95]

Le 27 avril 1990, M. David McDonald (Progressiste conservateur) a déclaré à la Chambre que, l'avant-veille, le gouvernement éthiopien avait accepté de faire tout ce qu'il pouvait «pour s'assurer que les secours seront acheminés à ceux qui en ont besoin» et avait affirmé à la communauté internationale qu'il était «déterminé à trouver des solutions politiques pacifiques».[96]

À différentes dates, des déclarations générales concernant les violations des droits de la personne en Namibie, en Afrique du Sud et en Éthiopie ont été faites à la Chambre des communes, en plus de celles se rapportant à la politique canadienne relativement à ces régions qui connaissent des conflits.[97]

---

94 *Débats de la Chambre des communes*, 22 mars 1990, p. 9643.

95 *Débats de la Chambre des communes*, 29 novembre 1989, p. 6368; et 29 janvier 1990, p. 7467.

96 *Débats de la Chambre des communes*, 27 avril 1990, p. 10747.

97 *Débats de la Chambre des communes*, 11 octobre 1989, p. 4526-4527; 8 décembre 1989, p. 6653 et 6655-6656; et 16 février 1990, p. 8463-8464.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bowen, Merle L., «Economic Crisis in Mozambique», *Current History*, vol. 89, n° 547, mai 1990, p. 217-220 et 226-228.

Brionne, Bernard, «Namibie : l'attente se poursuit», *Défense nationale*, janvier 1990, p. 197-200.

Cliffe, Lionel, «Forging a Nation: The Eritrean Experience», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 4, octobre 1989, p. 131-147.

Dean, James W., «Myths about South Africa Sanctions», *International Perspectives*, vol. 18, n° 4, juillet-août 1989, p. 23-26.

Evans, Graham, «Walvis Bay: South Africa, Namibia and the Question of Sovereignty», *International Affairs [Londres]*, vol. 66, n° 3, juillet 1990, p. 559-568.

Freeman, Linda, «Leading from the Rear: Canada and South Africa 1989», *Southern Africa Report*, vol. 5, n° 3, décembre 1989, p. 4-8.

Gunn, Gillian, «Unfulfilled Expectations in Angola», *Current History*, vol. 89, n° 547, mai 1990, p. 213-216 et 234.

Haysom, Nicholas, «Legerdemain in the Legal Domain: A Review of Recent Legislation in South Africa», *Netherlands Quarterly of Human Rights*, vol. 7, n° 4, 1989, p. 413-434.

Helin, William H (et coll.), «Dossier: The Horn of Africa», *Refugees*, n° 72, février 1990, p. 19-37.

Henderson, Robert D'A., «South Africa Sanctions at Work», *International Perspectives*, vol. 18, n° 3, mai-juin 1989, p. 17-19.

Hull, Richard W., «United States Policy in Southern Africa», *Current History*, vol. 89, n° 547, mai 1990, p. 193-196 et 228-231.

Joffre, André (et coll.), *Mozambique 1989: New Directions*, Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe, Coopération Canada Mozambique, Montréal et Ottawa, 1990, 185 p.

Kühne, Winrich, *Southern Africa After the Independence of Namibia: From Destabilization to Detente?, Stiftung Wissenschaft und Politik*, n° SWP-1P2622, Forschungsinstitut für Internationale Politik und Sicherheit, Ebenhausen (Allemagne de l'Ouest), octobre 1989, 41 p.

Landgren, Signe, *Embargo Disimplemented: South Africa's Military Industry*, Oxford University Press pour l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI), New York, 1989, 276 p.

Marcum, John A., «Namibia's Independence and the Transformation of Africa», *SAIS Review*, vol. 10, n° 2, été-automne 1990, p. 153-165.

Markakis, John, «Nationalities and the State of Ethiopia», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 4, octobre 1989, p. 118-130.

McFaul, Michael, «Rethinking The Reagan Doctrine' in Angola», *International Security*, vol. 14, n° 3, hiver 1989-1990, p. 99-135.

Moorcraft, Paul, *African Nemesis: War and Revolution in Southern Africa, a Military Study*, Brasse's Defence Publishers, Londres, 1990, 400 p.

Nagle, Patrick, «Namibie : La renaissance d'une nation», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 3, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, automne 1989, p. 2-3.

Sanger, Clyde, «Namibia: The Black Man's Burden», *Between the Headlines* , vol. 48, n° 4, Canadian Institute of International Affairs, Toronto, été 1990, 20 p.

Swatuk, Larry A., *Canadian Policy in Southern Africa and the Future of Angola and Namibia: Report of a Workshop Held at Dalhousie University, 23-24 mars 1990*, Centre for Foreign Policy Studies, Dalhousie University, Halifax, 24 mars 1990, 48 p.

Voll, John O., «Political Crisis in Sudan», *Current History*, vol. 89, n° 546, p. 153-156 et 178-180.

von der Ropp, Klaus Freiherr, «The Return to Diplomacy in Southern Africa», *Aussenpolitik*, vol. 41, n° 1, premier trimestre 1990, p. 91-102.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Anglin, Douglas G., *Canada and South Africa: Challenge and Response*, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton, Ottawa, 1986, 64 p.

Anyang'nyong'o, Peter (sous la dir. de), *Popular Struggles in Africa*, Zed Press, Londres, 1987, 288 p.

Berger, Peter L., et Bobby Godsell (sous la dir. de), *A Future South Africa: Visions, Strategies and Realities*, Human & Rousseau and Tafelburg, Le Cap (Afrique du Sud), 1988, 344 p.

Dreyer, Ronald, *Namibia and Angola: The Search for Independance and Regional Security (1966-1988)*, Genève, Programme for Strategic and International Security Studies, Occasional Paper n° 3, 1988, 59 p.

Duignan, Peter, et Robert H. Jackson, (sous la dir. de), *Politics & Government in African States, 1960-1985*, Hoover Institution Press, Palo Alto (Californie), 1986, 442 p.

Godfrey, Steve, «Canadian Sanctions and Southern Africa», *International Perspectives*, novembre-décembre 1985, p. 13-16.

Godfrey, Steve, «Tenir l'Afrique du Sud en respect», *Paix et Sécurité*, vol. 3, n° 1, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, printemps 1988, p. 8-9.

Keller, Edmond J., «Revolution and State Power in Ethiopia», *Current History*, vol. 87, n° 529, mai 1988, p. 217-220.

Kitchen, Helen (sous la dir. de), *Angola, Mozambique and the West*, Praeger pour le Center for Strategic and International Studies, New York, 1987, 168 p.

Laitin, David D., et Said S. Samatar, *Somalia: Nation in Search of a State*, Westview Press, Boulder, 1987, 198 p.

Létrillat, Philippe, «Les décolonisations portugaises de 1975 : histoire d'un échec», *Défense nationale*, février 1988, p. 117-129.

Liebenow, J. Gus, *African Politics: Crises and Challenges*, Indiana University Press, Bloomington, 1986, 305 p.

Minter, William, «South Africa: Straight Talk on Sanctions», *Foreign Policy* n° 65, hiver 1986-1987, p. 43-63.

Munton, Don, et Timothy M. Shaw, «Apartheid and Canadian Public Opinion», *International Perspectives*, septembre-octobre 1987, p. 9-12.

Nossal, Kim Richard, «Out of Steam? Mulroney and Sanctions», *International Perspectives*, vol. 17, n° 6, novembre-décembre 1988, p. 13-15.

O'Meara, Dan, «La déstabilisation des États de "la ligne de front" en Afrique australe, 1980-1987», *Exposé*, n° 20, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, juin 1988, 8 p.

Payne, Richard J., «Canada, South Africa and the Commonwealth», *International Perspectives*, juillet-août 1987, p. 9-11.

Pratt, Renate, «The Costs of Procrastination: Canada's Policy Towards Namibia, 1966-87», *Southern Africa Report*, vol. 3, n° 2, octobre 1987, p. 9-12.

Sévry, Jean, «Afrique du Sud : L'apartheid en crise», *Problèmes politiques et sociaux*, n° 559, mai 1987, p. 1-40.

Somerville, Keith, *Angola: Politics, Economics and Society*, Lynne Reinner Publishers, Boulder, 1986, 207 p.

Wood, Brian (sous la dir. de), *Namibia 1884-1984: Readings on Namibia's History and Society*, Londres-Lusaka, NSC en coopération avec l'Institut de l'ONU pour la Namibie, 1988, 762 p.

CONTEXTE

Inde - Pakistan

Les tensions entre l'Inde et le Pakistan tenaient auparavant à des différends frontaliers et à des problèmes ethniques et religieux complexes, auxquels s'est ajoutée, plus récemment, une course aux armements dans la région. Le 29 décembre 1988, le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, s'est rendu en visite au Pakistan. C'était la première fois en trente ans qu'un chef de gouvernement indien faisait ce déplacement. Il a profité de cette rencontre avec son homologue pakistanais, M^me^ Benazir Bhutto, pour mettre une dernière touche à des accords commerciaux et culturels et pour signer un autre accord en vertu duquel les deux pays s'engageaient à ne pas attaquer les centrales nucléaires l'un de l'autre.[1] Les 15 et 16 juillet 1989, les deux premiers ministres se sont de nouveau rencontrés à Islamabad, où ils ont réaffirmé leur détermination à normaliser les liens entre les deux capitales. Cependant, ils n'ont pu régler leurs différends relativement au Cachemire, à leurs programmes nucléaires respectifs et au gonflement des arsenaux militaires dans les deux pays.[2]

Depuis 1947, l'Inde et le Pakistan se sont livré trois guerres, dont deux, en 1947-1948 et en 1965, à cause du Cachemire. À la séparation des deux pays, en 1947, le Pakistan pensait que le Cachemire, peuplé en majorité de musulmans, lui reviendrait. L'Inde refusa et un conflit armé s'ensuivit, qui aboutit à la division de la région entre les deux États. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (GOMNUIP), auquel le Canada participe, a été créé en 1949 pour surveiller la «ligne de contrôle». Les observateurs canadiens fournissent les avions *Hercules* qui assurent la rotation semestrielle du quartier général régional de l'ONU entre Srinagar (Inde) et Rawalpindi (Pakistan) et vice-versa.

À la fin du mois de juin 1989, on a appris que l'Inde et le Pakistan étaient convenus de la possibilité de retirer leurs troupes du glacier Siachen (Himalaya), afin d'y créer une zone démilitarisée. Ce glacier, situé au Cachemire, à la frontière avec la Chine, n'a jamais été officiellement délimité. Les tensions qu'il suscite se sont aggravées depuis que l'Inde s'en est

---

1 Barbara Crossette, «What Gandhi and Bhutto Didn't Discuss: Kashmir», *New York Times*, 3 janvier 1989, p. A10, et Stephen Engelberg, «Talk to Pakistan, Bush Urges India», *New York Times*, 9 juillet 1989, p. 5.

2 «Indo-Pak Meetings Fail to Resolve Longstanding Disputes», *Ottawa Citizen*, 18 juillet 1989, p. D14.

emparée, en 1984.[3] Durant les entretiens des 15 et 16 juillet 1989 entre les deux premiers ministres, M^me^ Bhutto a déclaré à la presse qu'elle était favorable à un «règlement rapide» du différend portant sur le Siachen, qu'elle a qualifié d'«explosif».[4]

Dans la première moitié de 1990, la tension a monté dans la région du Cachemire, où l'on a dénombré plus de 700 morts depuis que les sécessionites musulmans ont intensifié leur lutte pour l'indépendance vis-à-vis de l'Inde, qui accuse le Pakistan de les soutenir. Le mouvement sécessioniste musulman, qui est basé à Srinagar, la capitale du Jammu-et-Cachemire, demande le rattachement de la région au Pakistan ou la création d'un État indépendant.

Le 29 novembre 1989, après que le Parti du Congrès (I) a perdu la majorité au parlement indien, le premier ministre Rajiv Gandhi et son gouvernement ont démissionné. Le nouveau président, M. V.P. Singh, à la tête d'un gouvernement minoritaire, a pris ses fonctions le 2 décembre 1989 et, aussitôt, il a cherché à asseoir son autorité dans l'État du Cachemire (partie du Jammu-et-Cachemire) gouverné par l'Inde et à mater les militants musulmans.[5]

Après que le gouvernement indien a dissout l'assemblée du Jammu-et-Cachemire, le 19 février 1990, quelque 400 000 manifestants ont défilé dans Srinagar aux cris d'indépendance.[6] Le 21 janvier 1990, lors d'accrochages avec des manifestants qui bravaient le couvre-feu imposé à Srinagar, des soldats de l'armée indienne avaient ouvert le feu, tuant au moins vingt-cinq personnes et en blessant plus de soixante autres.[7] Au cours des six semaines suivantes, les

---

3 Sanjoy Hazarika, «India and Pakistan Plan Pullout of Troops from Disputed Glacier», *New York Times*, 28 juin 1989, p. 2.

4 «Bhutto Fears Nuclear-Arms Spread«, *Ottawa Citizen*, 17 juillet 1989, p. A7.

5 Ben Tierney, «India Opposition Coalition Set to Choose Reluctant PM», *Ottawa Citizen*, 1^er^ décembre 1989, p. A7; «V.P. Singh Sworn in as India's PM», *Ottawa Citizen*, 3 décembre 1989, p. C2; «India Accuses Pakistan of Backing Militants», *Ottawa Citizen*, 16 janvier 1990, p. A13; et Sheila Tefft, «Separatist Violence Boils in Kashmir», *Christian Science Monitor*, 2 mai 1990, p. 3.

6 «India Dissolves Assembly in Muslim Kashmir State», *Toronto Star*, 20 février 1990, p. A13; «Thousands March for Free Kashmir», *Ottawa Citizen*, 24 février 1990, p. 1; et Sanjoy Hazarika, «400 000 Kashmiri Protesters Urge Independance», *New York Times*, 24 février 1990, p. A3.

7 Barbara Crossette, «25 Reported Dead as Indian Army Opens Fire on Kashmir Protestors», *New York Times*, 22 janvier 1990, p. A1 et A5; et «Indian Army Kills 25, Wounds 60 in Kashmir», *Ottawa Citizen*, 22 janvier 1990, p. 1.

affrontements entre les troupes indiennes et les militants kasmiri ont fait plus de 120 morts, dont vingt-neuf à Srinagar le 1er mars 1990.[8] Le violence et les tueries ont continué tout le mois de mars 1990 et, le 11 avril 1990, New Delhi a envoyé 1 000 soldats indiens à Srinagar. Le premier ministre V.P. Singh avait déclaré la veille que l'Inde devait «se préparer psychologiquement à un conflit armé avec le Pakistan».[9] Pendant ce temps, le premier ministre pakistanais créait un fonds de soutien aux Kasmiris fuyant «oppression indienne», d'un montant de 6 millions de dollars, et elle déclarait que son pays «se battrait mille ans» pour le Cachemire.[10]

Le 15 mai 1990, Mme Bhutto entreprenait une tournée de huit pays musulmans, commençant par l'Iran, pour obtenir des soutiens à la position du Pakistan sur la question du Cachemire. Quelques jours avant d'entamer cette série de visites, le premier ministre pakistanais avait rendu hommage à la lutte du peuple kasmiri en disant qu'elle s'inscrivait dans le «mouvement mondial pour la démocratie et l'indépendance».[11] On a appris, le 21 mai 1990, que l'Inde avait commencé à masser «des dizaines de milliers» de soldats le long de sa frontière avec le Pakistan.[12] Le 8 juin 1990, l'Inde a rejeté une proposition faite par le Pakistan, à savoir que de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des deux pays se rencontrent pour discuter de moyens d'apaiser les tensions.[13] Dix jours plus tard, New Delhi et Islamabad ont accepté d'entamer des pourparlers en juillet 1990 pour écarter la menace de guerre suscitée pas la question du Cachemire.[14]

---

8 «Casualties Increase as Indian Police Battle Separatists in Muslim Kashmir», *Ottawa Citizen*, 18 février 1990, p. 12; Sanjoy Hazarika, «Indian Troops Kill 29 Protesters in Secessionist Rally in Kashmir», *New York Times*, 2 mars 1990, p. A1 et A9; et *infra* notes 9 et 10.

9 «Violence in Kashmir Is Intensified and India Sends in 1 000 Troops», *New York Times*, 12 avril 1990, p. A8.

10 Mark Fineman, «Attacks Spark War Fears between India, Pakistan», *Toronto Star*, 15 avril 1990, p. A24.

11 Ahmed Rashid, «Bhutto Seeks Support from Muslim Nations», *Ottawa Citizen*, 15 mai 1990, p. A11; et Elizabeth A. Brown, «News Currents», *Christian Science Monitor*, 16 mai 1990, p. 2.

12 «Indian Troops Sent to Border with Pakistan», *Toronto Star*, 21 mai 1990, p. A3.

13 Barbara Crossette, «India Rejects Talks with Pakistan over Kashmir», *New York Times*, 9 juin 1990, p. A3.

14 «India and Pakistan to Talk», *New York Times*, 19 juin 1990, p. A6.

Dans une allocution prononcée devant le Congrès américain en juin 1989, M^me^ Benazir Bhutto a nié à plusieurs reprises que le Pakistan possédait des armes nucléaires et affirmé que son pays «restait disposé à accepter toute mesure de sauvegarde, inspection et vérification qui serait appliquée sur une base régionale non discriminatoire».[15] Ni le Pakistan ni l'Inde n'ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968. Toutefois, le Pakistan a déclaré qu'il le signerait si l'Inde acceptait d'en faire autant.

En juin 1989 également, au cours d'une visite officielle en Grande-Bretagne, M^me^ Bhutto a révélé que le Pakistan avait officiellement invité l'Inde à engager des pourparlers bilatéraux sur la limitation des armements ainsi que des discussions qui pourraient aboutir à un accord régional sur la non-prolifération des armes nucléaires.[16] En juillet 1989, le président Bush a fait pression sur New Delhi pour qu'elle entame des négociations avec Islamabad au sujet de leurs programmes de recherche nucléaire respectifs afin de réduire les tensions qui opposent les deux pays.[17]

Le 16 juillet 1989, lors d'une conférence de presse qui clôturait ses entretiens avec son homologue indien, M^me^ Bhutto a affirmé que le programme nucléaire du Pakistan était «pacifique» et qu'il «ne dépendait pas de l'armée».[18] Le même jour, elle a répété que son pays était prêt à adhérer à tout arrangement qui empêcherait la prolifération des armes nucléaires dans l'Asie du Sud. Cependant, les dirigeants indiens ont rejeté l'idée d'un accord indo-pakistanais interdisant les armes nucléaires ou d'un pacte régional, en faisant valoir que l'un et l'autre excluraient une puissance nucléaire comme la Chine.[19]

---

15 «Pakistan Has No Nuclear Arms, Bhutto Tells U.S. Congress», *Ottawa Citizen*, 8 juin 1989, p. A20; et «Bhutto obtient le soutien du président américain», *Le Devoir*, 7 juin 1989, p. 4.

16 «Bhutto Has Invited India to Talk about Arms Control», *Ottawa Citizen*, 8 juin 1989, p. A2.

17 Stephen Engelberg, «Talk to Pakistan, Bush Urges India», *New York Times*, 9 juillet 1989, p. 5.

18 Voir note 2.

19 Sanjoy Hazarika, «At Reception for Visiting Gandhi, Bhutto Urges Nuclear Arms Ban», *New York Times*, 28 septembre 1989, p. A3.

À la fin du mois de septembre 1989, on a appris que l'Inde avait procédé avec succès aux essais d'un missile sol-sol de courte portée (environ 270 km) baptisé *Prithvi*.[20] L'année précédente, elle avait lancé son premier missile balistique de portée intermédiaire (IRBM), l'*Agni* (d'une portée de 2 500 km), tandis le Pakistan avait procédé aux essais de missiles sol-sol de plus courte portée et était décidé à mettre au point un missile équivalent à l'*Agni*.

Inde - Chine

Au cours d'une visite en Inde, en novembre 1988, le président Gorbatchev avait insisté sur le fait que la normalisation des relations entre l'Union soviétique, la Chine et l'Inde profiterait non seulement aux parties concernées, mais qu'elle serait «cruciale pour l'Asie et pour le monde». Cependant, le premier ministre indien aurait dit au chef d'État soviétique que la Chine, bien qu'elle ait exprimé le voeu d'améliorer ses relations avec l'Inde, n'avait encore donné aucun signe de changement dans ce que M. Gandhi qualifiait de position «rigide» quant au règlement du différend frontalier.[21]

Le mois suivant, le premier ministre indien se rendait à Beijing pour une visite que l'on a décrite comme marquant «le début d'une ère nouvelle» dans les relations entre l'Inde et la Chine.[22] Les deux pays ont signé des accords de nature scientifique, technologique et culturelle (prévoyant des échanges d'étudiants, d'artistes et de films) et un autre accord concernant l'aviation civile (notamment l'ouverture de lignes aériennes directes entre New Delhi et Beijing).

M. Rajiv Gandhi et son homologue chinois, M. Li Peng, ont également signé un accord créant un groupe de travail de haut niveau chargé de négocier un réglement éventuel du différend portant sur la frontière himalayenne, qui empoisonnait les relations entre les deux pays depuis le bref conflit frontalier de 1962. L'Inde affirme que la Chine occupe illégalement une zone de quelque 38 000 km^2 sur la frontière himalayenne occidentale; la Chine, quant à elle, demande que New Delhi lui rende quelque 90 000 km^2 d'une région frontalière montagneuse

---

20 «India Tests Missile with Range of 150 Miles», *New York Times*, 28 septembre 1989, p. A3.

21 Salamat Ali, «A Shot in the Arm: Gorbachev Reassures Gandhi over China Rapprochement», *The Economist*, 1er décembre 1988, p. 38.

22 «Gandhi se rend à Pékin», *Le Devoir*, 19 décembre 1988, p. 5.

qui constitue la province de l'Arunachal Pradesh, au nord-est de l'Inde.[23] Depuis 1981, le différend territorial a donné lieu à huit séries de pourparlers entre experts des deux pays, mais sans donner de résultat.

Le premier ministre chinois, M. Li Peng, a aussi évoqué la question du Tibet avec M. Gandhi, auquel il a répété que Beijing espérait que New Delhi garderait son attitude traditionnelle de «non-ingérence» et de «non-engagement» dans les activités prétendues «séparatistes» de certains membres de la communauté tibétaine vivant en Inde. Le dalaï lama, chef spirituel et temporel du Tibet, et une centaine de milliers de réfugiés tibétains résident en Inde.[24] La Chine a boycotté la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix au dalaï lama, qui s'est déroulée le 10 décembre 1989, à Oslo.[25]

Afghanistan

L'URSS et l'alliance des rebelles afghans basée au Pakistan se sont rencontrés pour la première fois depuis l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, en 1979, à Taïf (Arabie saoudite), du 3 au 5 décembre 1988. À la demande des moudjahidins, le gouvernement de Kaboul était exclu des pourparlers. Après des entretiens au Pakistan et en Arabie saoudite en janvier 1989, la guérilla a rompu les négociations parce que les Soviétiques tenaient absolument à ce que le président Nadjibullah fasse partie de toute coalition gouvernementale afghane à venir. Le 3 janvier 1989, l'alliance rebelle a annoncé la constitution d'un conseil représentatif provisoire qui aurait autorité pour nommer un gouvernement intérimaire en Afghanistan.

Conformément à l'accord signé à Genève en avril 1988 par le Pakistan et l'Afghanistan, et dont l'URSS et les États-Unis s'étaient porté garants, les derniers soldats soviétiques ont quitté l'Afghanistan le 15 février 1989. Les chefs rebelles afghans ont convoqué une *choura*, ou conseil consultatif, composée de quelque 400 délégués, afin de jeter les bases d'un nouveau gouvernement en exil. Le conseil, qui s'est réuni du 10 au 24 février 1989, a élu Sibgatullah Mojadedi président par intérim et Adurab Resul Sayyaf, premier ministre par intérim

---

23 «Gandhi prône l'amitié sino-indienne», *La Presse*, 20 décembre 1988, p. B10; et «China and India Agree to More Border Talks», *New York Times*, 23 décembre 1988, p. A3.

24 «Rajiv Gandhi quitte Pékin avec quelque accords, dans une nouvelle 'ambiance'», *La Presse*, 23 décembre 1988, p. B5.

25 Jonathan Mirsky, «Giving Peace Prize to Dalai Lama May Tighten China's Screws on Tibet», *Globe and Mail*, 9 octobre 1989, p. A7; et «Dalai Lama in Norway for Peace Prize», *Ottawa Citizen*, 10 décembre 1989, p. D11.

du gouvernement en exil. Le conseil a été marqué par des dissensions entre divers groupes, notamment sur la question de la représentation de la minorité la plus nombreuse d'Afghanistan, que constituent les chiites. Au mois de mars 1989, le gouvernement provisoire rebelle a tenu son premier conseil des ministres en Afghanistan, suivi d'un deuxième conseil, début avril.

Le 6 mars 1989, les rebelles ont lancé une attaque prolongée et intense contre la ville frontalière de Djalalabad, située à 160 km à l'est de Kaboul, près de la frontière pakistanaise. Les combats se sont poursuivis jusqu'en juillet 1989, car c'est pendant les mois d'été que la guerre fait rage dans le pays, l'hiver entravant les mouvements rebelles. À la mi-juillet 1989, les troupes gouvernementales afghanes ont repris plusieurs positions clés autour de Djalalabad, dont la base militaire de Samarkhel.

Le 10 juin 1989, à la fin d'une visite de cinq jours aux États-Unis, le premier ministre du Pakistan, M^me^ Benazir Bhutto, et le président Bush ont déclaré conjointement qu'ils s'engageaient à rechercher un règlement politique à la guerre afghane, mais qu'ils continueraient à fournir des armes, des moyens de transport et de la nourriture aux groupes rebelles afghans. Quant à l'URSS, son retrait militaire d'Afghanistan ne l'a pas empêcher de continuer à fournir des armes au gouvernement de Kaboul.

En juillet 1989, les rebelles se faisaient ouvertement la guerre. Le 9 juillet 1989, au cours d'un des nombreux incidents les opposant les uns aux autres, une trentaine d'hommes du Jamiat-e Islami ont été massacrés par des membres du parti adverse, le Hezb-e Islami, l'organisation rebelle la mieux approvisionnée, à la tête de laquelle se trouve Gulbuddin Hekmatyar. Les luttes intestines de la guérilla ont entraîné une diminution des opérations contre le gouvernement de Kaboul, à l'exception du tir aveugle de roquettes sur la capitale. On a appris, début août 1989, que Sibgatullah Mojadedi, le président par intérim nommé par les rebelles, avait déclaré que le mouvement se porterait mieux sans Gulbuddin Hekmatyar, qui remplissait les fonctions de ministre des Affaires étrangères du groupe.[26] Le 19 septembre 1989, ce dernier a accusé les États-Unis de «collusion» avec l'URSS et de chercher à «trahir et vendre» la résistance afghane dans l'espoir d'«étouffer la renaissance

---

26 «U.S. Soviet Union Start Afghan Peace Talks», *Globe and Mail*, 1^er^ août 1989, p. A8; «Afghan Rebel Govt. Faces Growing Rift», *Ottawa Citizen*, 11 août 1989, p. A7; et «300 Killed in North Afghanistan as Rebels Attack Rival Group», *Globe and Mail*, 29 août 1989, p. A5. Voir également : «Afghanistan: Return of Warlords», *Christian Science Monitor*, 5 avril 1990, p. A1 et A2; Mark Fineman, «Mujaheddin all but Giving Up War Against Kabul», *Montreal Gazette*, 1^er^ mai 1990, p. A14; et Sheila Tefft, «Afghan Commanders Move to Break Civil War Stalemate», *Christian Science Monitor*, 14 juin 1990, p. A1 et A2.

de l'Islam en Afghanistan».[27] En septembre également, on a appris que les États-Unis avaient entamé des discussions avec le roi afghan, en exil à Rome, sur le rôle qu'il pourrait jouer dans un règlement politique.[28]

Le 1er novembre 1989, sur l'insistance de l'Union soviétique, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution sur l'Afghanistan demandant de nouveaux pourparlers de paix. L'ONU suggérait de réduire l'importance de l'alliance rebelle forte de dix-sept partis et celle du gouvernement en exil, et de fondre les deux groupes en une délégation de chefs de tribus, de commandants rebelles et d'exilés afghans importants qui négocieraient avec Kaboul la mise sur pied d'un «gouvernement de réconciliation nationale» de large assise.[29]

Le 5 février 1990, on a appris que le secrétaire d'État américain, M. James Baker, proposerait à l'Union soviétique une solution qui permettrait au président Nadjibullah de rester au pouvoir à Kaboul pendant une période transitoire conduisant à des élections.[30] Le 14 février 1990, le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, a proposé de démilitariser l'Afghanistan et d'organiser une conférence de paix quadripartite réunissant l'URSS, les États-Unis, le Pakistan et l'Iran. Il proposait aussi, entre autres, un arrêt de tous les envois d'armes aux Afghans et un cessez-le-feu entre le gouvernement de Kaboul et les forces rebelles, avant la tenue d'élections nationales.[31]

Le 6 mars 1990, le président Nadjibullah a été victime d'un coup d'État manqué fomenté par son ministre de la Défense, Shah Nawaz Tanai, avec la complicité, selon le gouvernement, du chef rebelle Hekmatyar. Le premier ministre pakistanais, Mme Benazir Bhutto, a lancé un appel aux différentes factions de la résistance leur demandant de négocier la mise en place d'un

---

27 «Afghan Rebel Leader Accuses U.S. of Selling Out Resistance», *Ottawa Citizen*, 20 septembre 1989, p. A1.

28 «U.S. Talk with Ex-King of Afghanistan», *Ottawa Citizen*, 9 septembre 1989, p. H15.

29 «U.N. Calls for "Early" Afghan Peace Talks», *New York Times*, 2 novembre 1989, p. A13; et Paul Lewis, «U.N. Chief Taking His Afghan Plan to Moscow», *New York Times*, 14 janvier 1990, p. 15.

30 Thomas L. Friedman, «New Afghan Deal during Soviet Trip», *New York Times*, 5 février 1990, p. A1 et A13; et Thomas L. Friedman, «Baker Meets in Moscow on Arms and Afghans», *New York Times*, 9 février 1990, p. A9.

31 Bureau de presse de l'ambassade d'URSS au Canada, *Press Bulletin*, 16 février 1990, p. 4-5; et «Moscow Offers Afghan Peace Plan», *Toronto Star*, 15 février 1990, p. 21.

gouvernement transitoire, et déclaré qu'il était temps non seulement pour le Pakistan, mais aussi pour l'URSS de cesser de favoriser un camp contre l'autre.[32]

Au cours du sommet de Washington entre les États-Unis et l'URSS, les 4 et 5 juin 1990, les présidents Bush et Gorbatchev n'ont, semble-t-il, pas réussi à régler leurs principaux points de divergence sur la question afghane. Leurs discussions ont apparemment achoppé, pour l'essentiel, sur le rôle que jouerait le gouvernement de Kaboul pendant une période de transition pré-électorale. La délégation soviétique aurait insisté pour que les États-Unis acceptent que le président Nadjibullah reste au pouvoir pendant la campagne électorale, alors que les Américains continuaient de soutenir la position de la résistance afghane, pour qui le gouvernement devait s'effacer en faveur d'un gouvernement provisoire.[33]

Sri Lanka

Le 27 juillet 1987, le président sri-lankais, M. J.R. Jayawardene, et le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, ont signé un accord «légitimisant» la présence de troupes indiennes au Sri Lanka sous la forme d'une Force indienne de maintien de la paix (FIMP). Les soldats indiens étaient déployés pour aider le gouvernement de Colombo à venir à bout des actes de violences des militants tamouls contre la majorité cingalaise, plus particulièrement en désarmant tous les groupes militants tamouls, y compris celui des *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE), qui étaient devenus les «maîtres incontestés» du mouvement de résistance de leur ethnie (séparatiste).[34] Cependant, les conflits ethniques et la guerre de guérilla, qui avait éclaté en 1983, ont continué. On estime qu'en l'espace d'une année, New Delhi a envoyé entre 45 000 et 70 000 de ses soldats dans les régions septentrionale et orientale de l'île.

Depuis le début de l'insurrection des séparatistes tamouls, en 1983, la guerre civile a fait quelque 10 000 à 11 000 morts parmi les Sri-Lankais, dont 5 000 dans les actes de terrorisme

---

32 Matthew Fisher, «Afghan Coup Bid Repelled», *Globe and Mail*, 7 mars 1990, p. A1 et A2; «25 Dead, 150 Injured in Overthrow Attempt, Afghan President Says», *Globe and Mail*, 9 mars 1990, p. A9; et Catherine Pigott, «Bhutto Urges Ceasefire in Afghanistan», *Montreal Gazette*, 15 mars 1990, p. A10. Voir également : «Afghan Rebels Hold Talks with Govt. in Bid for Peace», *Ottawa Citizen*, 12 août 1989, p. A14.

33 Clifford Kraus, «Aides Say Summit Talks Didn't Narrow Gap on Afghanistan», *New York Times*, 5 juin 1990, p. A18.

34 John Laffin, *The World in Conflict 1989 - War Annual 3*, Londres, Brassey's Defence Publishers, 1989, p. 205.

commis par le *Janata Vimukti Peramuna* (JVP ou Front populaire de libération) ressuscité, un groupe militant cingalais qui opère dans le sud de l'île. La FIMP a, pour sa part, perdu plus de 1 100 hommes entre 1987 et mars 1990.[35]

Les 8 et 9 septembre 1988, le président Jayawardene a proclamé une fusion temporaire des provinces septentrionale et orientale, ce qui a eu pour résultat essentiel de créer une province semi-autonome à dominante tamoule, comme le stipulait l'accord conclu en 1987 entre l'Inde et le Sri Lanka. L'élection du Conseil de la nouvelle province, également prévu par l'accord, a eu lieu le 19 novembre 1988. La majorité des soixante-et-onze sièges de l'assemblée est allée à l'*Eelam People's Revolutionary Liberation Front* (EPRLF), qui est depuis lors placé sous la protection de la Force indienne. Le LTTE a boycotté les élections.[36]

M. Ranasinghe Premadasa, premier ministre et membre du Parti national unifié (PNU) au pouvoir, a remporté l'élection présidentielle du 19 décembre 1988. Le 12 janvier 1989, ayant pris ses fonctions, il a levé l'état d'urgence décrété en mai 1983 par son prédécesseur. De plus, il s'est rapidement mis en devoir de respecter une promesse électorale, à savoir d'obtenir un «retrait négocié» de la FIMP en demandant un retrait partiel des troupes indiennes présentes au Sri Lanka. New Delhi a donc rapatrié quelque 3 000 hommes.

Les premières négociations directes entre le LTTE et le gouvernement de Colombo depuis 1983 se sont déroulées en mai et juin 1989. Le 28 juin, on a appris que les deux parties étaient convenues d'un cessez-le-feu immédiat et avaient décidé de poursuivre les discussions sur plusieurs points importants, dont celui portant sur la création d'un État tamoul indépendant.[37]

Au début du mois de juin 1989, le président Premadasa a officiellement demandé à l'Inde de commencer à retirer toutes ses troupes du Sri Lanka, de façon qu'il ne reste aucun soldat indien dans l'île au 29 juillet 1989, date du deuxième anniversaire de la signature de l'«Accord de paix» de 1987. Le président sri-lankais a renouvelé sa demande le 27 juin. À la mi-juillet,

---

35 «Les Sri Lankais vont voter dans la peur et le sang», *Le Devoir*, 19 décembre 1988, p. 5; «India Seeking Way Out of Sri Lankan Conflict», *Montreal Gazette*, 8 mai 1989, p. A10; «Agreement with Sri Lanka Means Indian Troop Pullout by December», *Ottawa Citizen*, 19 septembre 1989, p. A6; et Crossette, voir note 41 ci-dessous.

36 Barbara Crossette, «If the War Has Ended, Why Are So Many Dying?», *New York Times*, 9 mars 1989, p. 4.

37 «Sri Lanka and Tamil Rebels Agree to a Cease-fire», *New York Times*, 29 juin 1989, p. A5.

le premier ministre indien lui a répondu par courrier qu'un retrait serait possible uniquement lorsque les termes de l'accord de 1987 auraient été pleinement appliqués, notamment ceux se rapportant à la fin de l'insurrection tamoule.

Fin juin 1989, on faisait état d'un regain de violence dans le nord et dans le sud de l'île. Les militants cingalais (JVP) exigeaient le retrait complet des troupes indiennes et la fin de l'autonomie tamoule avant d'accepter de déposer les armes. Par ailleurs, des groupes tamouls ont lancé une offensive contre les Tigres (LTTE), par crainte d'être exclus du «paysage politique» en cas de négociations de paix entre ceux-ci et le gouvernement. De leur côté, les Tigres demandaient le départ pur et simple de l'armée indienne et la dissolution du Conseil de la province du nord-est, qui était administrée par des membres de groupes tamouls protégés par les soldats de New Delhi.[38] La population sri-lankaise montrait une opposition croissante à la présence sur son sol de troupes indiennes qu'elle percevait comme une «armée d'occupation».

Jusqu'à la fin de 1989, des combats acharnés ont continué d'opposer les forces gouvernementales aux Tigres (LTTE), dans la province du nord-est, et au JVP, dans le sud. En novembre 1989, les forces de sécurité sri-lankaises ont marqué plusieurs points décisifs contre le JVP et elles ont annoncé la capture et l'exécution de son dirigeant, Rohana Wijeweera. Cependant, après que les forces gouvernementales se sont en partie retirées des régions méridionales, une bataille a éclaté sur trois fronts au nord-est du pays, entre l'armée sri-lankaise, les Tigres et l'Armée nationale tamoule renégate nouvellement constituée et forte de 4 000 hommes, que l'on a dit créée et organisée par New Delhi pour remplacer les troupes indiennes à leur départ.[39]

Début septembre 1989, l'Inde et le Sri Lanka se sont mis d'accord sur le retrait d'environ 43 000 soldats indiens stationnés dans le nord-est de l'île et, dans un accord final signé à Colombo le 18 septembre 1989, l'Inde s'est engagée à accélérer le rythme du rapatriement de ses troupes de façon qu'il soit terminé à la fin de l'année.[40] En octobre 1989, New Delhi a

---

38 Gabriella Gamini, «Insurgency Pushing Sri Lanka Near Chaos», *Toronto Star*, 9 juillet 1989, p. H3.

39 «Sri Lanka Claims Death of Top Rebels», *Globe and Mail*, 15 novembre 1989, p. A9; «1 000 A Month Reported Slain in Sri Lanka Strife», *New York Times*, 14 décembre 1989, p. A18; et Sheila Tefft, «Violence Complicates Indian Army Pullout», *Christian Science Monitor*, 19 décembre 1989, p. 5.

40 «Agreement with Sri Lanka Means Indian Troop Pullout by December», *Ottawa Citizen*, 19 septembre 1989, p. A6.

retiré 4 000 de ses soldats, mais le mois suivant, le ministre des Affaires étrangères sri-lankais, M. Ranjan Wijeratne, a demandé au premier ministre indien nouvellement élu, M. V.P. Singh, d'accélérer encore ce rythme. Finalement, les derniers soldats indiens ont quitté le Sri Lanka le 24 mars 1990.[41]

En mars 1990, au départ des troupes indiennes, les Tigres (LTTE) avaient déjà repris le contrôle de la plus grande partie de la province du nord-est au détriment d'autres groupes tamouls. Ces mêmes Tigres avaient, disait-on, conclu avec le président Premadasa un accord général relativement à leur futur rôle politique dans les régions tamoules du pays et aux armes que leur auraient vendues les soldats indiens avant de partir et qu'ils comptaient conserver. Les dirigeants des Tigres auraient aussi accepté l'organisation, dans les mois suivants, d'élections destinées à entériner leur contrôle de la province du nord-est. Début avril 1990, le ministre des Affaires étrangères sri-lankais, M. Wijeratne, a demandé aux Tigres de déposer les armes.[42] Après une offensive gouvernementale de quatre jours, à la mi-juin, au cours de laquelle 400 rebelles ont été tués, les affrontements se sont intensifiés autour des villes et des camps militaires du nord-est du pays, poussant quelque 70 000 personnes à fuir les zones de combat. Le ministre des Affaires étrangères a alors annoncé que la guerre était totale dans cette région. Il a également déclaré que les commandants militaires avaient reçu les pleins pouvoirs pour mener les opérations militaires qu'ils jugeaient nécessaires. On apprenait, parallèlement, que les Tigres recrutaient avec force depuis le départ des troupes indiennes, en mars 1990, et qu'ils avaient changé de tactique, passant de la guerre de guérilla à des attaques de grande envergure contre les camps militaires.[43]

---

41 Steven Erlanger, «India's Symbolic Pullout Begins in Sri Lanka», *New York Times*, 30 juillet 1989, p. 6; «India Asked to Withdraw Troops», *Ottawa Citizen*, 9 décembre 1989, p. 13; «Indian Army Vacates Tamil Stronghold», *Ottawa Citizen*, 29 janvier 1990, p. A7; et Barbara Crossette, «India, Stymied, Pulls Last Troops from Sri Lanka», *New York Times*, 25 mars 1990, p. A4.

42 Marc Kaufman, «Sri Lanka May Find Peace after Indians Leave», *Ottawa Citizen*, 21 mars 1990, p. A6; et John Colmey, «Sri Lanka Rebuilds after Bitter Ethnic Clash», *Christian Science Monitor*, 3 avril 1990, p. A10.

43 «"All-Out War" Raging in Sri Lanka», *Ottawa Citizen*, 19 juin 1990, p. A10.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, et le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, ont fait savoir le 21 février 1989 que le Canada avait accepté de participer à un programme détaillé d'aide humanitaire et économique à l'Afghanistan placé sous les auspices des Nations Unies. Il allait fournir, pour une durée de quatre mois à compter du 23 mars 1989, une équipe de douze militaires chargée d'enseigner des techniques de déminage à des réfugiés afghans. Il resterait des millions de mines intactes disséminées dans le pays. D'autres pays devaient fournir des équipes semblables, dont la France, l'Italie, la Norvège, la Turquie et les États-Unis. M. Clark a qualifié le programme de détection et de désamorçage des mines, baptisé *Opération Décimal*, d'«important dans l'entreprise globale de relèvement et de reconstruction de l'Afghanistan. La participation canadienne, a-t-il poursuivi, s'affirme comme étant une manifestation concrète et hautement visible de notre engagement aux efforts d'assistance humanitaires des Nations Unies».[44] La contribution du Canada à l'*Opération Décimal* s'est terminée à la fin juillet 1990 (voir **LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION**). Ottawa s'est également engagé à affecter 22 millions de dollars dans les deux ans à venir au Programme de rapatriement et de réadaptation des réfugiés afghans. Cette somme vient en sus des 19 millions que le Canada versait chaque année aux Afghans réfugiés au Pakistan.[45]

En septembre 1989, avec une subvention de 150 000 dollars fournie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), deux médecins canadiens sont allés joindre leurs efforts à ceux de la Croix Rouge internationale à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.[46]

Le 15 septembre 1989, selon un communiqué publié par son cabinet, le premier ministre Mulroney «s'est dit heureux de la réintégration du Pakistan au sein du Commonwealth

---

44 Gouvernement du Canada, *Communiqué* AFN 13/89, 21 février 1989, p. 1; et Capitaine Marsha Dorge, «Helping the Afghans Home», *Sentinel*, vol. 25, n° 3, mars 1989, p. 2-4.

45 Gouvernement du Canada, voir note 44 ci-dessus, p. 2.

46 Tina Reilly, «Canadian Doctors Off to Aid Afghan Refugees», *Ottawa Citizen*, 12 août 1989, p. A15; et Mohammed Adam, «Afghan Refugee Camps Desperate for Help, Says Red Cross Officer», *Ottawa Citizen*, 7 septembre 1989, p. B19.

et il s'est réjoui de la perspective d'un nouveau resserrement des liens bilatéraux entre le Canada et le Pakistan, grâce à leur commune appartenance à cette organisation».[47]

Le 13 octobre 1989, on a appris que, selon un porte-parole du ministère des Affaires extérieures et bien qu'Ottawa ait exprimé son inquiétude au sujet des violations des droits de la personne au Tibet, le dalaï lama n'est officiellement considéré que comme le «chef spirituel» de cette région.[48]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 25 mai 1990, s'agissant de «l'escalade du conflit qui oppose actuellement l'Inde et le Pakistan au sujet du statut du Cachemire», M^me^ Beryl Gaffney (Parti libéral) a fait la déclaration suivante :

> Une troisième guerre risque d'éclater [dans la région] depuis les récents affrontements qui ont coûté la vie à des centaines de personnes, dont de nombreux civils. En 1948, le Canada a contribué, en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, à mettre fin au premier conflit entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire. Il est temps que notre pays intervienne de nouveau. Nous devrions utiliser le siège que nous occupons actuellement au Conseil de sécurité pour amener tous les pays du monde à faire pression sur les deux belligérants pour qu'ils s'engagent à respecter le cessez-le-feu de 1965, à retirer leurs troupes de la ligne de cessez-le-feu, à renoncer à employer la violence aveugle contre les civils et à trouver par la négociation une solution pacifique au conflit. Le Canada devrait inciter le Secrétaire général des Nations Unies à offrir ses bons offices pour favoriser un règlement juste et durable. La communauté internationale devrait agir maintenant avant qu'il soit trop tard.[49]

Trois jours après, M. Derek Lee (Parti libéral) a exhorté le gouvernement à «transmettre en termes non équivoques à New Delhi et à Islamabad son opinion comme quoi

---

47 Cabinet du premier ministre, *Communiqué*, 15 septembre 1989. Voir également : ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 047, 12 mars 1990.

48 Christina Spencer, «China's Oppression of Tibet Ignored, Envoy Charges», *Ottawa Citizen*, 13 octobre 1989, p. A15.

49 *Débats de la Chambre des communes*, 25 mai 1990, p. 11887.

les autorités nationales et étatiques ne sauraient revendiquer un intérêt politique que par des moyens pacifiques et non violents (...) de manière à respecter les droits de la personne, le droit international et les objectifs de la Charte des Nations Unies».[50]

À plusieurs reprises, des députés ont pris la parole pour condamner les violations des droits de la personne dont sont victimes les Pendjabis et des Sikhs en Inde[51] et les musulmans ahmadis au Pakistan.[52]

Le 6 juin 1990, dans une déclaration à la Chambre, M. David Berger (Parti libéral) a demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de bien vouloir suspendre l'expulsion d'un Sri-Lankais qui sollicitait le droit d'asile au Canada. Le député s'est exprimé en ces termes :

> Le Sri Lanka est l'un des pays les plus violents dans le monde. Jusqu'à 20 000 personnes ont été tuées l'an dernier dans ce pays. De nombreuses localités, surtout dans le sud, d'où vient cet homme, ressemblent à des villes mortes. Cinq membres de sa famille ont déjà été tués dans le conflit qui ravage le pays. Il a perdu deux frères, deux oncles et un cousin à cause de leur association avec le JVP, le Front de libération populaire. Un député sri lankais et défenseur des droits de l'homme a récemment été abattu à l'extérieur de l'ambassade canadienne. Il s'y était rendu pour obtenir un visa en prévision d'une tournée de conférences en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord. Le gouvernement ne devrait renvoyer personne au Sri Lanka. Je demande à la ministre de revenir sur sa décision.[53]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Baitenmann, Helga, «NGOs and the Afghan War: The Politicisation of Humanitarian Aid», *Third World Quarterly*, vol. 12, n° 1, janvier 1990, p. 62-85.

---

50 *Débats de la Chambre des communes*, 28 mai 1990, p. 11925.

51 *Débats de la Chambre des communes*, 16 octobre 1989, p. 4698-4699; 7 novembre 1989, p. 5651; et 8 décembre 1989, p. 6659.

52 *Débats de la Chambre des communes*, 19 octobre 1989, p. 4878; et 12 mars 1990, p. 9088.

53 *Débats de la Chambre des communes*, 6 juin 1990, p. 12325.

Banerjee, D., «Chinese Nuclear Weapon Capability and India», *Strategic Analysis*, vol. 12, n° 12, mars 1989, p. 1347-1361.

Bush, Kenneth, «Ethnic Conflict in Sri Lanka», *Conflict Quarterly*, vol. 10, n° 2, printemps 1990, p. 41-58.

Coward, Harold (sous la dir. de), *Peace, Development and Culture: Comparative Studies of India and Canada*, Canada-India Conference on Comparative Studies, Issues in Peace, Development and Culture, 1990, 123 p.

Dassé, Martial, «Sri Lanka : les guerres civiles», *Défense nationale*, avril 1990, p. 133-148.

Dorronsoro, Gilles, «Afghanistan : après le retrait soviétique», *Défense nationale*, octobre 1989, p. 137-152.

Eliot, Theodore L. Jr., «Afghanistan in 1989: Stalemate», *Asian Survey*, vol. 30, n° 2, février 1990, p. 158-166.

Ganguly, Sumit, «The Sino-Indian Border Talks, 1981-1989: A View from New Delhi», *Asian Survey*, vol. 29, n° 12, décembre 1989, p. 1123-1135.

Fuller, Graham E., «The Emergence of Central Asia», *Foreign Policy*, n° 78, printemps 1990, p. 49-67.

Harrison, Selig S., *Paths to Peace in Afghanistan: The Geneva Accords and After*, New York, International Peace Academy, Occasional Papers on Peacekeeping n° 1, 1989, 31 p.

«India and the World: Regional Aspirations and Strategic Constraints», Ottawa, *Proceedings of the International Security Seminars Series*, vol. 2, n° 3, 18 novembre 1989, 4 p.

Matthews, Bruce, «Sri Lanka in 1989: Peril and Good Luck», *Asian Survey*, vol. 30, n° 2, février 1990, p. 144-149.

Roy, Oliver, «Afghanistan: Back to Tribalism or on to Lebanon?», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 4, octobre 1989, p. 70-82.

Rupesinghe, Kumar, «Sri Lanka: Peacekeeping and Peace Building», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 20, n° 3, 1989, p. 335-350.

Security in South-East Asia and the South-West Pacific: Challenges of the 1990s, New York, Martinus Nijhoff Publishers for the International Peace Academy, IPA Report n° 29, 1989, 228 p.

Singer, Marshall R., «New Realities in Sri Lankan Politics», *Asian Survey*, vol. 30, n° 4, avril 1990, p. 409-425.

Singh, Jasjit, «Siachen Glaciers: Facts and Fiction», *Strategic Analysis*, vol. 12, n° 7, octobre 1989, p. 697-708.

«South Asia», *Current History*, vol. 88, n° 542, décembre 1989, p. 417-454 [tout le numéro].

«Special Forum on Ethnic Conflict and Indo-Sri Lanka Peace Accord», *Scandinavian Journal of Development Alternatives*, vol. 8, n° 3, septembre 1989, p. 79-138.

Subramanian, R.R., «South Asian Security: The China-Pakistan-India Tangle», *Strategic Analysis*, vol. 12, n° 7, octobre 1988, p. 735-744.

Vohra, Sahdev, «Parameters of a Border Settlement with China», *Strategic Analysis*, vol. 12, n° 12, mars 1990, p. 1249-1256.

Westad, Odd Arne, «Afghanistan: Perspectives on the Soviet War», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 20, n° 3, 1989, p. 281-294.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Austin, Dennis et Anirudha Gupta, «Lions and Tigers: The Crisis in Sri Lanka», *Conflict Studies*, n° 211, mai 1988, p. 1-26.

Cohen, Stephen Philip (sous la dir. de), *The Security of South Asia: American and Asian Perspectives*, Chicago, University of Illinois Press, 1987, 290 p.

Gordon, Sheldon, «L'Inde et la bombe : une course aux armements avec le Pakistan ?», *Paix et Sécurité*, vol. 1, n° 3, automne 1986, p. 2-3.

Jayawardena, Kumari, «Ethnic Conflict in Sri Lanka and Regional Security», dans Yoshikazu Sakamoto (sous la dir. de), *Asia: Militarization & Regional Conflict*, Londres, Zed Books, 1988, p. 137-154.

Kapur, Ashok, «India-Pakistan Normalisation», *International Perspectives*, vol. 17, n° 6, novembre-décembre 1988, p. 16-18.

Klass, Rosanne, «Afghanistan: The Accords», *Foreign Affairs*, vol. 66, n° 5, été 1988, p. 922-945.

Matinuddin, Lieutenant-général (ret.) Kamal (et coll.), «Afghanistan Crisis: Policy Positions of Afghanistan, Pakistan, U.S.S.R., U.S., Iran and India», *Strategic Studies*, vol. 11, n° 3, printemps 1988, p. 23-59.

Metge, Pierre, *L'URSS en Afghanistan*, Paris, Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques, *Cahiers d'études stratégiques*, n° 7, décembre 1984, 186 p.

Murty, T.S., *India-China Boundary: India's Options*, New Delhi, ABC Publishing House, 1987, 143 p.

Piyadasa, L. (sous la dir. de), *Sri Lanka: The Unfinished Quest for Peace*, Londres, Marram Books, 1988, 140 p.

Ramachandran, K.N., «India, China and the Super Powers», *IDSA Journal*, vol. 19, n° 1, juillet-septembre 1986, p. 140-152.

Rifaat, Syed, «Superpower and Major Power Rivalry in South Asia: The US, USSR, India and China», *Strategic Studies*, vol. 12, n° 1, automne 1988, p. 16-37.

Seth, S.P., «The Indo-Pak Nuclear Duet and the United States», *Asian Survey*, vol. 28, n° 7, juillet 1988, p. 711-728.

Tambiah, S.J., *Sri Lanka: Ethnic Fratricide and the Dismantling of Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 1986, 198 p.

Wirsing, Robert G. «The Siachen Glacier Dispute-II: The Domestic Political Dimension», *Strategic Studies*, vol. 11, n° 3, printemps 1988, p. 83-97.

Wirsing, Robert G., «The Siachen Glacier Dispute-III: The Strategic Dimension», *Strategic Studies*, vol. 12, n° 1, automne 1988, p. 38-54.

CONTEXTE

Les relations sino-soviétiques

Au début des années 1980, les ouvertures soviétiques en direction de Beijing se sont heurtées au refus des Chinois d'améliorer les relations avec Moscou tant que trois grands obstacles ne seraient pas levés, à savoir, la présence des Soviétiques en Afghanistan, la présence encore de troupes soviétiques le long de la frontière chinoise et le fait que le Kremlin appuyait les Vietnamiens au Cambodge. Peu à peu, grâce à certaines démarches, le climat s'est amélioré entre les deux pays. Ainsi, Moscou a fait savoir qu'il retirait de ses troupes d'Afghanistan et qu'il était disposé à régler les différends frontaliers et à aider à mettre fin au conflit cambodgien.

Du 15 au 18 mai 1989, sur fond de manifestations estudiantines pour la démocratie à Beijing et dans d'autres villes chinoises, le président Mikhaïl Gorbatchev a séjourné en Chine pour une rencontre au sommet avec des dirigeants chinois, rencontre qui était la première à ce niveau en trente ans. Comme l'annonçait le communiqué publié à la fin du sommet, des accords se sont dessinés sur plusieurs fronts. Les deux pays ont affirmé que leurs relations se développeraient selon les principes du respect mutuel des souverainetés respectives, de la non-agression, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre et de la coexistence pacifique. Les deux parties sont convenues de prendre des mesures pour réduire au minimum les forces armées placées à la frontière sino-soviétique. Par ailleurs, les Chinois se sont félicités de l'annonce faite par les Soviétiques, en décembre 1988, qu'ils retiraient 75 p. 100 de leurs troupes stationnées en Mongolie, mais ils ont émis le voeu que la totalité des troupes restantes le soient aussi bientôt.

Quant aux problèmes frontaliers non résolus, Moscou et Beijing ont décidé de porter les négociations en cours du niveau des vice-ministres des Affaires étrangères à celui des ministres. À Shanghaï, le 18 mai, à la fin de sa visite, le président Gorbatchev a proposé d'engager des pourparlers en vue de démilitariser les 6 400 km de frontière commune. On lisait également dans le communiqué du sommet qu'aucun des deux pays ne revendiquait d'hégémonie sous quelque forme que ce soit dans la région Asie-Pacifique ou dans une autre partie du monde. Par ailleurs, les délégations sont convenues de développer activement leurs liens économiques, commerciaux, scientifiques, technologiques et culturels. Enfin, ils ont aussi évoqué le problème cambodgien (voir *Guide 1989*, p. 242).

En novembre 1989 et février 1990, l'Union soviétique et la Chine ont organisé deux séries de pourparlers sur la réduction de leurs forces le long de leur frontière commune. Du 9 au 12 janvier 1990, le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Igor Rogatchev, s'est rendu en Chine pour des consultations sur la question cambodgienne.

Le 24 avril 1990, à Moscou, le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze, et son homologue chinois, M. Qian Qichen, ont signé un accord établissant les principes qui guideront la réduction des effectifs militaires à la frontière sino-soviétique. Depuis que l'URSS a retiré 120 000 soldats de Mongolie, comme annoncé en mai 1989, il lui en reste quelque 650 000 dans la région, alors que la Chine en compterait 1,2 millions. Le 24 avril 1990 également, le président Gorbatchev et le premier ministre chinois, M. Li Peng, ont signé plusieurs accords, dont un portant sur un programme de coopération économique, scientifique et technique de dix ans, un autre sur la coopération en matière de recherches spatiales et d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et un protocole relatif aux consultations entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays.

À la mi-juin 1990, une délégation militaire chinoise de haut rang s'est déplacée à Moscou pour des entretiens relatifs à une coopération entre les armées des deux pays. Ces pourparlers auraient été axés sur l'acquisition par la Chine d'équipement militaire soviétique de haute technologie en échange de biens civils produits par les industries de défense chinoises. En 1989, l'armée chinoise a produit pour environ 4,3 milliards de dollars américains de biens civils.[1]

Le conflit indochinois

Le conflit cambodgien, qui dure depuis onze ans, reste un foyer de tension en Asie de l'Est. Les principaux belligérants en sont toujours le gouvernement cambodgien financé par l'URSS, soutenu par le Vietnam et dirigé par le premier ministre Hun Sen, d'une part, et le gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (GCKD), tripartite et rebelle, placé sous l'autorité tutélaire du prince Norodom Sihanouk, d'autre part. Les Nations Unies reconnaisse le GCKD comme étant le gouvernement légal du Cambodge, mais il semblait fort en 1989 et 1990, que cela pourrait changer dans un proche avenir.

Le 5 avril 1989, le Vietnam a fait savoir qu'au 27 septembre 1989, il aurait rapatrié la totalité de ses 50 000 soldats présents au Cambodge. Après de nombreux pourparlers de paix infructueux, à Djakarta et à Paris, pendant la première moitié de 1989 (la dernière série a eu

---

1 James L. Tyson, «China and Soviet Union Improve Military Ties», *Christian Science Monitor*, 12 juin 1990, p. 1.

lieu à Paris du 25 au 27 juillet 1989), une conférence internationale d'un mois consacrée au Cambodge a commencé le 30 juillet 1989. Cette Conférence de Paris réunissait dix-neuf pays, dont le Canada et les quatre factions belligérantes cambodgiennes, à savoir : le gouvernement du premier ministre Hun Sen; les Khmers rouges, représentés par Khieu Samphan; et deux groupes rebelles non communistes ayant respectivement à leur tête le prince Sihanouk et l'ancien premier ministre Sonn Sann. Pendant la conférence, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Union soviétique, le Canada et plusieurs pays asiatiques se sont mis d'accord, en principe, sur le fait que des forces des Nations Unies devraient superviser un cessez-le-feu après le départ des troupes vietnamiennes du Cambodge. Ce cessez-le-feu serait à son tour suivi d'élections libres. Cependant, des désaccords sont apparus quant au moment et à l'application du cessez-le-feu, à la préservation du GCKD et à la répartition du pouvoir entre les quatre factions rivales au sein d'un nouveau gouvernement.

La Conférence internationale sur le Cambodge a été le reflet de l'alignement des quatres groupes cambodgiens sur les grandes puissances internationales. Les États-Unis appuyaient les factions non communistes; l'Union soviétique et ses alliés, le gouvernement soutenu par le Vietnam et son armée; et la Chine, les Khmers rouges. Les États-Unis soutenaient le prince Sihanouk, mais pas sa position, car il demandait que les Khmers rouges jouent un rôle dans un nouveau gouvernement cambodgien. Outre sa demande de retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, il affirmait que les Khmers rouges, qui constituaient la faction la plus nombreuse et la mieux organisée du pays avec ses quelque 40 000 combattants armés, ne déposeraient pas les armes s'ils n'étaient pas représentés dans un nouveau gouvernement. Les forces de Sihanouk et de Sonn Sann s'élevaient chacune à une douzaine de milliers d'hommes, tandis que celles du gouvernement de Phnom Penh comptaient 50 000 soldats réguliers auxquels s'ajoutaient 50 000 miliciens.

Quatre commissions de travail ont été formées à la Conférence de Paris. La première, présidée par le Canada et l'Inde, avait pour tâche de définir les termes d'un cessez-le-feu ainsi que le mandat d'un «mécanisme international de contrôle» efficace qui veillerait à l'application d'un règlement. La deuxième, présidée par le Laos et la Malaysie, devait définir les garanties d'une indépendance cambodgienne, y compris la cessation de toute ingérence étrangère et de la fourniture d'armes par des tiers. La troisième, présidée par l'Australie et le Japon, devait fixer les conditions du retour au Cambodge des réfugiés et formuler un plan de renouveau économique pour le pays. La quatrième, commission temporaire réunissant la France, l'Indonésie et les quatre factions belligérantes cambodgiennes, devait examiner les aspects internes du conflit. De plus, la Conférence a accepté une proposition du Secrétaire général de l'ONU visant à envoyer sur place une mission d'évaluation qui réunira des informations de «nature purement technique». Selon la mission de quinze membres qui s'est rendue au

Cambodge et sur la frontière thaïlandaise du 8 au 17 août 1989, pour surveiller efficacement un cessez-le-feu dans la région, la force onusienne devrait compter 6 000 soldats.

La Conférence de Paris a achoppé, à la fin août, sur une formule de partage du pouvoir, le gouvernement Hun Sen refusant toute participation des Khmers rouges à un gouvernement intérimaire. Cependant, en réponse à la critique du prince Sihanouk, qui estimait que le délai de trois mois proposé précédemment était trop court pour organiser des élections libres au Cambodge, Hun Sen a proposé que celles-ci aient lieu six mois après la signature d'un cessez-le-feu. Le rôle de l'ONU dans le «mécanisme international de contrôle» s'est révélé être un autre point de désaccord à la réunion ministérielle du 28 août 1989. Le gouvernement de Phnom Penh s'est déclaré circonspect quant à un mécanisme placé sous les auspices des Nations Unies, étant donné que l'Assemblée générale de l'ONU continuait de reconnaître le GCKD comme représentant du Cambodge.

Le 11 septembre 1989, après deux séries de pourparlers avec le premier ministre Hun Sen à Bangkok, au début de 1989 (du 25 au 27 janvier et les 5 et 6 mai), le premier ministre thaïlandais, M. Chatichaï Choonhavan, a entamé une navette diplomatique entre les quatre factions rivales cambodgiennes.

Le 22 septembre 1989, on apprenait que le gouvernement de Phnom Penh avait échoué dans sa tentative visant à réunir une force internationale d'observateurs pour surveiller le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge. Seule l'Inde, qui reconnaît le gouvernement Hun Sen, a accepté d'envoyer des observateurs. Le Canada, la Suède, la Finlande, l'Australie, le Japon, la Colombie, la Pologne et la Yougoslavie figuraient parmi les pays qui ont refusé d'en envoyer. Les six membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont encouragé d'autres pays à ne pas envoyer d'observateurs en faisant valoir qu'un tel envoi équivaudrait à légitimiser le gouvernement Hun Sen et à diminuer les chances d'un règlement négocié du conflit. Le 27 septembre 1989, après bientôt neuf ans d'occupation, le Vietnam a retiré ses derniers soldats.

Le 16 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution appelant à un «règlement politique juste, durable et global» au Cambodge, accompagné du retrait de toutes les forces étrangères sous la supervision et le contrôle de l'ONU et de la création d'une administration provisoire. La résolution souhaitait également la réconciliation nationale de tous les Cambodgiens sous la direction du prince Sihanouk pendant que l'on préparerait des élections sous une supervision internationale. Pour la deuxième année consécutive, faisant allusion au règne brutal des Khmers rouges qui, entre 1975 et 1978, avait fait plus d'un million de morts, la résolution mettait en garde contre un retour à «des politiques

et à des pratiques du passé récent universellement condamnées». Cent vingt-quatre pays, dont le Canada, ont voté en faveur de la résolution, dix-sept s'y sont opposés et douze se sont abstenus.

Le 2 décembre 1989, le prince Sihanouk a approuvé une proposition australienne préconisant la démission du gouvernement Hun Sen et le placement du Cambodge sous administration de l'ONU, avec la présence sur place de forces de maintien de la paix de la même organisation. Le prince Sihanouk a promis qu'une fois cette administration en place, il libérerait le siège qu'il occupe aux Nations Unies depuis 1982. La première étape du plan assurerait la permanence du retrait des soldats vietnamiens du Cambodge, l'application d'un cessez-le-feu et la cessation de tout ravitaillement extérieur des factions en conflit. Le plan suggérait qu'un conseil composé de membres du gouvernement de Phnom Penh et du GCKD soit investi de la souveraineté cambodgienne. Une fois formé, ce conseil déléguerait des pouvoirs administratifs à une organisation intérimaire des Nations Unies. Le plan prévoyait également des «élections libres et équitables» auxquelles l'ONU prêterait son concours.

À Paris, le 16 janvier 1990, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont préconisé un règlement du conflit cambodgien s'inspirant de la proposition australienne. Le gouvernement Hun Sen a fait savoir qu'il appuierait le plan si le prince Sihanouk et ses partenaires de la coalition, à savoir les Khmers rouges, libéraient le siège du Cambodge à l'ONU. Cependant, moins de deux semaines plus tard, Hun Sen proposait une partition du Cambodge laissant au GCKD les terres occidentales longeant la frontière avec la Thaïlande. Cette partition serait suivie d'un cessez-le-feu et, alors, les deux gouvernements se dessaisiraient de leur autorité en faveur d'une organisation intérimaire des Nations Unies. Les Khmers rouges auraient rejeté les deux propositions, celle des Australiens et celle de Hun Sen.

D'octobre 1989 à juin 1990, des accrochages continus entre les forces du GCKD, notamment celles des Khmers rouges, et celles du gouvernement de Phnom Penh ont été signalés dans le nord-ouest du pays et dans la province occidentale de Battambang. Il semble que les deux parties avaient multiplié leurs activités militaires avant la Conférence de Paris, en juillet 1989. Un grand nombre de réfugiés ont fui les zones de combat. Par ailleurs, on a accusé l'Union soviétique d'avoir accru son aide militaire au gouvernement Hun Sen (octobre 1989), les États-Unis, de financer davantage les factions non communistes (novembre 1989) et la Chine, d'expédier de nouvelles cargaisons d'armes aux Khmers rouges (mai 1990).

Le 12 décembre 1989, les autorités de Hong Kong ont commencé à rapatrier des «réfugiés de la mer» vietnamiens dans leur pays, contre leur gré. D'après les chiffres de l'ONU,

quelque 110 000 Vietnamiens se trouvent dans des centres de détention en Asie du Sud-Est, dont 50 000 à Hong Kong. En 1989 et 1990, plus de 30 000 ont gagné Hong Kong par la mer, ce qui est le plus grand exode depuis 1979. En outre, quelque 300 000 Cambodgiens déplacés vivent dans des camps de réfugiés le long de la frontière entre leur pays et la Thaïlande. Une conférence internationale sur les réfugiés vietnamiens s'est ouverte à Genève le 23 janvier 1990, mais les États-Unis et la Grande-Bretagne ne se sont pas entendus sur les solutions proposées au problème. En effet, les Britanniques se sont dit prêts à accepter un moratoire de six mois, qui repousserait le rapatriement des réfugiés au 1er juillet 1990, alors que les Américains insistaient pour qu'ils aillent jusqu'à une année et pour qu'aucun réfugié ne soit renvoyé avant le 1er janvier 1991.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis les 25 et 26 mai 1990 pour formuler les conditions de la participation de l'ONU à l'application des propositions de paix cambodgiennes. Les cinq puissances ont déclaré qu'un règlement politique entre les parties au conflit devait comprendre «des dispositions particulières» prévoyant un contrôle onusien d'un cessez-le-feu, une cessation de l'aide militaire étrangère, des élections libres et équitables qui se dérouleraient sous les auspices des Nations Unies, des garanties en matière de droits de la personne et un système pour garantir l'intégrité territoriale et l'unité du Cambodge. Le Conseil a également invité toutes les parties cambodgiennes à Paris, pour sa réunion de juillet sur la question cambodgienne.

Les factions cambodgiennes ont entamé une nouvelle série de pourparlers, le 5 juin 1990, à Tokyo. Les Khmers rouges ont boycotté les réunions et rejeté l'accord signé entre les autres factions présentes. Cet accord préconisait la création, avant la fin du mois de juillet 1990, au cours duquel devait aussi être dressé un calendrier pour l'application d'un cessez-le-feu, d'un Conseil national suprême, composé du gouvernement Hun Sen et de représentants des factions d'opposition.

Japon - Union soviétique

Malgré des initiatives diplomatiques soviétiques dans le Pacifique, les relations entre le Japon et l'URSS restent tendues. Le différend territorial portant sur les quatre îles situées au nord-est d'Hokkaïdo, qui sont occupées par les Soviétiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et dont les Japonais réclament la restitution, est souvent cité comme le plus grand obstacle à une amélioration des rapports soviéto-nippons. Les deux pays ont normalisé leurs relations en 1956, mais le différend territorial les a empêchés de signer un traité de paix officiel.

En décembre 1988, le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze, s'est rendu à Tokyo (pour la première fois en près de trois ans) pour une série d'entretiens avec son homologue japonais, M. Sosuke Uno. Il a été question, entre autres, de coopération économique entre les deux pays, de sécurité régionale, d'environnement et des territoires contestés. Le seul résultat concret des discussions a été un accord de principe concernant la création d'un groupe de travail qui poursuivrait les pourparlers sur le différend territorial au niveau des vice-ministres de Affaires étrangères.

Une délégation de huit membres du Soviet suprême, ayant à sa tête M. Alexandre Yakovlev, membre du Politburo, est arrivée au Japon le 12 novembre 1989 pour une visite de six jours. M. Yakovlev a déclaré aux dirigeants japonais qu'à l'image des changements dynamiques qui se produisaient ailleurs dans le monde, les liens bilatéraux entre Moscou et Tokyo devraient «se réchauffer». Pendant les entretiens avec le premier ministre Toshiki Kaifu et le ministre des Affaires étrangères Taro Nakayama, M. Yakovlev se serait déclaré favorable à la signature d'un traité de paix avec le Japon.[2]

Dans un discours prononcé au Club de la presse nationale nippone, le 27 décembre 1989, le ministre des Affaires étrangères japonais a fait savoir que le Japon «continuerait de séparer politique et économie dans le développement de ses relations avec l'Union soviétique».[3]

On a appris, le 5 juin 1990, que le président Gorbatchev, qui se trouvait à Washington pour des entretiens avec le président Bush, avait confirmé qu'il se rendrait au Japon en 1991.[4]

Timor-Oriental

Le Timor-Oriental, ancienne colonie portugaise, a proclamé son indépendance en 1975, mais il a ensuite été envahi par les forces indonésiennes. Une guérilla, dirigée par le *Frente Revolucionaria de Timor Leste Independente*, dit le FRETILIN, continue de résister à l'occupation indonésienne. L'origine du peu d'aide militaire dont bénéficie ce mouvement est

---

2 «Soviets Seek Thaw in Ties with Japanese», *Globe and Mail*, 14 novembre 1989, p. A4.

3 «Japan to Keep Military Status Intact Despite Thaw in East-West Relations», *Ottawa Citizen*, 28 décembre 1989, p. B6.

4 David E. Sanger, «Japanese Feel Quite Ready for a Visit from Gorbachev», *New York Times*, 5 juin 1990, p. A18.

incertaine, mais elle lui parvient par la Malaysie. On estime à 250 000 le nombre des personnes tuées en dix ans sur une population totale de 650 000 habitants.

Alors que la situation au Timor-Oriental suscite des débats au Portugal, en Indonésie, le gouvernement interdit à la presse de parler des activités militaires qu'il y mène. Plusieurs organisations, dont le Groupe de travail Canada-Asie, ont demandé instamment au Comité spécial de la décolonisation (ONU), en août 1988, de maintenir la question du Timor-Oriental à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU. À l'automne 1989, sur recommandation de la Commission générale, l'Assemblée générale, réunie dans sa quarante-quatrième session, a décidé d'inscrire une «question du Timor» à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

Pendant sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale disposait d'un rapport intérimaire du Secrétaire général, dans lequel celui-ci déclarait qu'au cours de ses entretiens avec le président, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères du Portugal, et avec le président et le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, il avait «obtenu confirmation par les deux parties de leur volonté de trouver une solution globale et acceptable sur le plan international à la question du Timor-Oriental». Par ailleurs, il jugeait encourageant que les discussions entre les deux parties se soient multipliées au cours des derniers mois écoulés et il avait bon espoir que la visite prévue d'une délégation parlementaire portugaise au Timor-Oriental créerait un climat favorable à un règlement du conflit.[5]

En août 1989, Amnistie internationale a signalé au Comité spécial de la décolonisation que les arrestations massives, les procès sommaires, la torture et les disparitions continuaient. L'Indonésie n'a pas réagi à ces accusations. En octobre 1989, le représentant du FRETILIN à l'ONU a demandé qu'un référendum soit organisé au Timor-Oriental pour que la population décide elle-même de son avenir.

Le 12 octobre 1989, dans le cadre de son voyage de dix jours en Asie, le pape Jean-Paul II s'est arrêté au Timor-Oriental. À Dili, capitale provinciale, il a été accueilli par une foule de quelque 60 000 catholiques en liesse. La moitié environ de la population du Timor-Oriental, ancienne colonie portugaise comme précisé plus haut, est catholique romaine. Dans un discours prononcé à Djakarta le 9 octobre, le pape avait soulevé le problème des Timoriens

---

5 Assemblée générale de l'ONU, *Liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale*, 45/100(A), 15 juin 1990, p. 331-333.

et mis l'Indonésie en garde contre «le mépris des droits fondamentaux de la personne dans la recherche malavisée d'une unité politique reposant sur le seul pouvoir militaire ou économique».

Corée du Nord et Corée du Sud

Malgré une série de communications et de propositions, les deux Corées ne sont toujours pas d'accord sur les modalités de ce qui serait leurs premières négociations politiques et militaires bilatérales de haut niveau. Le 11 septembre 1989, le président sud-coréen, M. Roh Tae Woo, a proposé qu'avant la création d'un État démocratique coréen unique et à titre provisoire, on mette en place un «commonwealth» exclusivement coréen. Les deux Corées parlent de réunification depuis les années 1970, mais le plan du président Roh est apparemment le plus détaillé proposé à ce jour par la Corée du Sud. Cependant, la Corée du Nord l'a rejeté le 15 septembre, en faisant valoir qu'il ne ferait que perpétuer la division de la péninsule.

Les législateurs nord et sud-coréens se sont rencontrés sporadiquement depuis le mois d'août 1988. Leurs huitième, neuvième et dixième réunions de pourparlers préliminaires relatifs à une assemblée législative conjointe ont eu lieu respectivement les 25 octobre 1989, 29 novembre 1989 et 24 janvier 1990. Elles n'ont guère donné de résultats, toutefois.

Les responsables de la Croix rouge nord et sud-coréenne ont eu plusieurs séries d'entretiens depuis le 16 octobre 1989 pour définir les modalités de visites entre les membres de familles séparées par la partition de la Corée. Jusqu'au début de 1990, ces entretiens sont restés infructueux. Enfin, à la fin 1989, il y a eu plusieurs rencontres visant à trouver un accord pour que les deux pays envoient une équipe commune aux Jeux asiatiques de 1990, mais ces discussions ont été interrompues le 29 janvier 1990.

Des troupes américaines font partie d'un Commandement intégré américano-sud-coréen constitué en vertu d'un traité bilatéral et d'un mandat de l'ONU. Le 13 octobre 1989, le président Roh Tae Woo a déclaré que la Corée du Sud augmenterait sa contribution aux frais des forces américaines stationnées chez elle en fonction de sa croissance économique, mais qu'il ne fallait pas envisager de réduire ces forces dans un avenir immédiat. Le 24 octobre 1989, on a appris que la Corée du Sud avait accepté d'acheter aux États-Unis 120 avions de combat, pour un coût estimé à 2 milliards de dollars, et que cet achat se ferait moyennant un accord de co-production et non directement, comme des représentants américains l'avaient espéré.

Le 8 décembre 1989, la Corée du Sud et l'Union soviétique ont annoncé l'ouverture, de part et d'autre, de services consulaires qui assureraient des fonctions telles que la délivrance de visas, mais qui n'auraient pas le plein statut de consulats. Ces services se trouveront dans les

bureaux commerciaux installés en avril 1989 à Séoul et à Moscou, mais ils seront dirigés par des fonctionnaires des Affaires étrangères et fonctionneront de manière autonome. À l'heure actuelle, il n'existe aucune relation diplomatique officielle entre la Corée du Sud et l'URSS.

Le 8 janvier 1990, on a appris que le président nord-coréen, M. Kim Il-Sung, avait demandé instamment à la Corée du Sud d'abattre le mur dressé le long de la zone démilitarisée qui sépare les deux pays, afin de permettre un libre passage et de préparer la voie pour une réunification de la péninsule divisée. La Corée du Sud a nié avoir érigé un tel mur et qualifié la proposition de Kim Il-Sung de «vaine propagande». Cependant, le 10 janvier 1990, le président sud-coréen a fait savoir qu'il répondait favorablement à la demande de libre circulation entre les deux pays. Il a proposé de rencontrer son homologue nord-coréen lors d'un sommet nord-sud. Le président Roh a également annoncé que la Corée du Sud et les États-Unis avaient décidé de réduire l'ampleur de leurs manoeuvres militaires conjointes (*Team Spirit*), contre lesquelles la Corée du Nord s'élevait régulièrement.

Le 11 janvier 1990, l'ambassade des États-Unis à Séoul a annoncé que Washington envisageait de retirer jusqu'à 5 000 de ses soldats stationnés en Corée du Sud. Elle a expliqué que la Maison Blanche était en train d'évaluer la capacité de la Corée du Sud à se défendre contre la Corée du Nord et qu'elle tiendrait compte de ses conclusions dans sa décision. Le 15 février 1990, lors d'entretiens avec le secrétaire d'État américain à la Défense, M. Richard Cheney, le ministre de la Défense sud-coréen a accepté, en principe, le retrait progressif de quelque 5 000 soldats sur les plus de 43 000 que la force américaine compte en Corée du Sud. Les détails de cette réduction des effectifs restent à définir. Auparavant, les États-Unis avaient fait savoir qu'ils fermeraient trois de leurs cinq bases aériennes en Corée (Kwang Ju, Suwon et Taegu), et qu'ils réduiraient de quelque 2 000 membres le personnel de l'armée de l'air en poste dans ce pays. Ces compressions s'inscrivent dans un programme, à réaliser sur trois ans, de réductions de 10 à 12 p. 100 des forces américaines en Corée du Sud, au Japon et aux Philippines, accompagné de demandes invitant chacun de ses pays à dépenser plus pour sa propre défense et à contribuer davantage aux frais d'entretien des bases américaines sur son sol.

À la mi-mars 1990, on apprenait que le co-dirigeant du parti au pouvoir en Corée du Sud, M. Kim Young-sam, s'était entretenu secrètement avec le président Gorbatchev à propos de l'établissement de pleines relations diplomatiques entre son pays et l'URSS. Le 20 avril 1990, l'agence de presse nord-coréenne conseillait à Moscou de ne pas établir de tels liens avec Séoul.

Début mai 1990, la Corée du Sud a connu ses plus grandes manifestations anti-gouvernementales en près de trois ans. Des milliers d'étudiants ont défilé dans les rues de la

capitale pour protester contre la politique économique du gouvernement du président Roh Tae Woo et contre la dureté des mesures prises contre les opposants. Beaucoup de ces manifestations anti-gouvernementales semblent s'être transformées en actions anti-américaines marquant une opposition à la présence militaire des États-Unis dans le pays.

Le 4 juin 1990, les présidents Gorbatchev et Roh Tae Woo se sont rencontrés à San Francisco. M. Gorbatchev, après s'être félicité de l'établissement de relations économiques et culturelles entre la Corée du Sud et l'URSS, a déclaré que des relations diplomatiques entre les deux pays «pourraient s'établir avec le resserrement des liens bilatéraux et selon l'amélioration générale de la situation politique dans la région et dans la péninsule coréenne».[6]

Le 29 juin 1990, le président de la Corée du Sud a souhaité l'instauration entre les deux Corées d'échanges commerciaux, technologiques et financiers illimités et la création d'un fonds de coopération économique pour favoriser la coopération économique avec des pays socialistes, dont la Corée du Nord.

Les Philippines

Le parti communiste philippin (PCP) et son aile militaire, l'Armée du nouveau peuple (ANP), ont été fondés en 1969 et ils ont entrepris une lutte contre le régime du président Ferdinand Marcos. En 1984, l'ANP, forte de 23 000 combattants, était déjà active dans la plupart des provinces philippines grâce au soutien des paysans, affligés par la brutalité du régime en place. M^me^ Corazon Aquino a remplacé Ferdinand Marcos à la présidence quand celui-ci, accusé de fraude électorale, s'est enfui du pays, en février 1986. La présidente Aquino est la veuve de Benigno Aquino, un opposant que Marcos a fait assassiner à son retour aux Philippines, en 1983.

La présidente Aquino a entrepris de réformer le système économique et social afin de répondre aux revendications de divers groupes rebelles. En 1987, ceux-ci comprenaient l'ANP, le Front de libération nationale des Moros (FLNM) et sa branche armée, l'Armée Bagsa Moro, le Front le libération islamique moro (FLIM), l'Armée de libération du peuple de la cordillère (ALPC) et quelques armées privées. En tout, ces groupes rebelles rassemblent 35 000 personnes environ, dont 23 000 combattants armés pour la seule ANP, tandis que l'armée philippine compte 110 000 soldats, auxquels s'ajoutent les 42 000 hommes des unités

---

6 Francis X. Clines, «No Rush on Ties to Seoul, Moscow Says», *New York Times*, 6 juin 1990, p. A3; et Service de presse de l'ambassade d'URSS au Canada, *Press Bulletin*, n° 43, 6 juin 1990, p. 28.

paramilitaires, une réserve de 50 000 hommes et une force de défense civile nationale de 65 000 autres personnes. En 1988, les accrochages entre l'ANP et les forces gouvernementales auraient fait 1 500 morts dans les rangs rebelles, 1 000 parmi les civils et 1 000 parmi les soldats de Manille.

Dès qu'elle a pris ses fonctions, M^me^ Aquino a introduit des réformes fiscales et annulé des lois tarifaires en vigueur pour essayer de relancer l'économie au Trésor exsangue et à la dette extérieure de 28 milliards de dollars laissée par l'ex-président Marcos. Ces mesures s'accompagnaient de réformes importantes du système politique prévoyant, entre autres, des garanties constitutionnelles des droits fondamentaux de la personne et des élections libres à tous les niveaux de gouvernement. Cependant, les propriétaires terriens ont fait obstacle à l'application de la réforme agraire. De 1987 à 1989, le PNB des Philippines a connu une croissance annuelle de 5 p. 100, mais ce taux est resté le plus faible de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Depuis qu'elle est au pouvoir, la présidente Aquino a aussi dû faire face à six tentatives de coups d'État militaires. Certaines étaient fomentées par des partisans de son prédécesseur et d'autres, par des officiers supérieurs de son armée mécontents de leur rôle dans le nouveau gouvernement. Après une tentative de coup d'État particulièrement dangereuse en août 1987, M^me^ Aquino a tenu compte de quelques-uns des griefs des militaires en orientant son gouvernement plus à droite, en durcissant la politique gouvernementale face à l'insurrection communiste de l'ANP et en augmentant la solde des soldats.

Dans les années 1970, un soulèvement de séparatistes musulmans réclamant une plus grande autonomie vis-à-vis de l'État philippin avait causé une cinquantaine de milliers de morts. En 1988, la présidente Aquino a envoyé un émissaire personnel, M. Ramon Mitre, en Arabie Saoudite pour obtenir de ce pays qu'il l'aide à faire échouer les séparatistes musulmans dans leur tentative pour obtenir une reconnaissance au sein des États islamiques. M. Mitre a expliqué au roi Fahd qu'en reconnaissant le FLNM, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) causerait la scission de la République philippine. L'OCI avait accordé le statut d'observateur au FLNM en 1986, mais un appel du gouvernement, en 1988, l'avait empêché d'accéder au statut de membre.

Les guerres de guérilla que mène le gouvernement philippin inquiètent les États-Unis et leurs forces armées en raison de l'importance que les Philippines ont toujours eu dans la stratégie de défense américaine. La base navale de Subic Bay et la base aérienne Clark sont les plus grandes de leur type dans le monde. Le Traité américano-philippin qui régit les bases arrive à expiration en septembre 1991. Tout accord de prolongation doit être ratifié par les

deux tiers du sénat philippin, qui compte vingt-quatre membres. Or, en septembre 1989, douze d'entre eux ont signé une résolution s'opposant à toute prolongation.

À la fin d'octobre 1989, on a appris que la présidente Aquino avait signé une loi accordant l'autonomie à la région de la Cordillère située au nord de Luzon, lieu d'une lutte sécessionniste continue. La loi reconnaissait la particularité culturelle de ses habitants, mais les définissait comme faisant partir de l'entité philippine.

Un référendum sur la création d'une région autonome comprenant les treize provinces méridionales des Philippines, dont Mindanao et les îles avoisinantes, a eu lieu le 19 novembre 1989. Le FLNM, principale guérilla musulmane séparatiste, a demandé instamment aux électeurs de boycotter ce référendum en arguant qu'un accord signé à Tripoli en 1976 promettait aux musulmans philippins un plus grand degré d'autonomie sans passer par un référendum. La participation électorale a été faible et les propositions ont été approuvées dans seulement trois des treize provinces. En réponse, la présidente Aquino a déclaré qu'elle reverrait sa stratégie quant au problème des séparatistes musulmans. De plus, elle a rejeté la proposition du FLNM de renouer les pourparlers de paix rompus en 1987.

Du 1er au 7 décembre 1989, des soldats en rébellion, qui tentaient de renverser le gouvernement Aquino, ont bombardé le palais présidentiel et ont investi le quartier général de l'armée de l'air philippine et deux stations de radio. Le président Bush a donné son approbation à une couverture aérienne américaine pour protéger les bases américaines des opérations rebelles. Le coup d'État manqué, monté par des officiers qui accusaient le gouvernement Aquino de corruption et d'incompétence, a été la rébellion la plus grave contre la présidente à ce jour. Il a fait 119 morts.

Le 11 janvier 1990 et de nouveau le 12 février 1990, la présidente Aquino a prévenu les États-Unis que son pays ne renouvellerait peut-être pas l'accord sur les bases américaines s'il s'avérait dans les pourparlers que garder ces bases n'était pas dans l'intérêts des Philippines. Le 19 février 1990, alors que le secrétaire d'État américain à la Défense, M. Richard Cheney, arrivait pour des entretiens avec les dirigeants philippins, des manifestants se sont battus avec des policiers devant l'ambassade américaine à Manille et aux grilles de la base aérienne Clark. La présidente Aquino a refusé de rencontrer M. Cheney après que le Congrès américain a réduit de 96 millions de dollars les 481 millions promis aux Philippines, pour l'année 1990, en compensation des bases militaires se trouvant sur leur territoire. M. Cheney a, cependant, rencontré son homologue philippin, M. Fidel Ramos.

Le 10 avril 1990, M. Cheney a nommé M. Richard Armitage, ancien fonctionnaire du département de la Défense, à la tête des négociateurs qui discuteraient avec les Philippins de l'avenir des bases américaines sur leur territoire. Le 13 mai 1990, à la veille des «entretiens préliminaires» à un haut niveau au cours desquels devait se décider l'ouverture de négociations officielles en vue de prolonger la concession des installations militaires, deux soldats de l'armée de l'air américaine ont été tués devant la base Clark. Le 18 mai 1990, les négociateurs philippins et américains ont mis fin à leurs entretiens préliminaires en convenant de se retrouver en août 1990.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada a suspendu son aide au Vietnam en 1979, après l'invasion du Cambodge par les troupes vietnamiennes et, en 1982, il a reconnu le Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (GCKD). Ottawa soutient des efforts de paix tels que ceux déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et, à la fin de 1989 encore, notre pays a voté en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la situation au Cambodge. La résolution originale, adoptée en 1979, demandait la fin des hostilités, le retrait de toutes les forces étrangères du Cambodge et un règlement du différend par des moyens pacifiques. En 1989, le Canada a continué d'appuyer la coalition dirigée par le prince Sihanouk, dont les Khmers rouges font partie, mais il a fait clairement comprendre pendant la première moitié de 1990 qu'il allait revoir sa politique à l'égard du gouvernement Hun Sen.

En avril 1989, Hanoï a demandé au Canada de participer à un groupe international de maintien de la paix qui superviserait le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge. À l'époque, le gouvernement canadien a fixé certaines conditions préalables à toute acceptation à prendre part à une mission de ce type, notamment d'avoir l'appui total de toutes les parties au conflit, un mandat clair, une durée de mission précise, des ressources suffisantes et, le plus important, la preuve que le retrait en question s'inscrivait bien dans un règlement global du problème cambodgien. Pour finir, le Canada a rejoint les rangs des nombreux pays qui ont refusé d'envoyer des observateurs surveiller le retrait des Vietnamiens du Cambodge du 21 au 27 septembre 1990.[7]

---

[7] Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 175, 26 juillet 1989; *Débats de la Chambre des communes*, 28 septembre 1989, p. 4035-4036; et «No U.N. Monitors for Cambodia», *New York Times*, 23 septembre 1989, p. 5.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a assisté à l'ouverture, ainsi qu'à la réunion ministérielle (du 28 au 30 août), de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, qui a duré du 30 juillet au 31 août 1989. Pendant la réunion ministérielle, M. Clark a participé à des discussions avec les dirigeants des quatre factions cambodgiennes, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, les États membres de l'ANASE et huit autres pays. Le Canada a co-présidé avec l'Inde une commission spéciale chargée de définir un cadre pour la mise en place d'un «mécanisme international de contrôle» (MIC).[8] Dans une allocution prononcée à l'ouverture de la Conférence de Paris le 30 juillet 1989, M. Clark a évoqué la position du Canada relativement à la création d'un tel MIC :

> Un mécanisme international de contrôle ne sera pas seulement un élément capital d'un accord global, mais il jouera aussi un rôle essentiel pou. ssurer toutes les parties concernées que cet accord sera respecté. Notre expérience de l'Indochine nous permet de savoir ce qui sera inefficace; notre participation à plus de 20 opérations de maintien de la paix en d'autres parties du monde nous a enseigné ce qu'il faut faire pour réussir. Le soutien total et la coopération de toutes les parties devraient être assurés au mécanisme. Ceux qui le mettent en oeuvre devraient avoir un mandat clair, leur laissant l'indispensable liberté d'action et de mouvement, et être tenus de rendre compte à une autorité internationale reconnue. Le mécanisme devrait être établi sur une base financière viable et être de durée limitée. Ces critères ne sont pas de simples exigences techniques (...) S'ils étaient négligés ou rejetés, le mécanisme international de contrôle ainsi mis en place ne ferait sans doute qu'accroître les difficultés déjà grandes auxquelles sont confrontées les parties cambodgiennes pour la mise en oeuvre d'un accord viable (...) Nous sommes convaincus que les Nations Unies sont indiscutablement l'instrument approprié pour remplir le ou les rôles (...) d'une organisation internationale (...) Si l'on peut parvenir à un règlement global, le Canada examinera toute demande émanant de la Conférence de participer à un mécanisme de contrôle international.[9]

Le 5 août 1989, M. Clark a fait savoir que le Canada avait accepté de prendre part à une mission d'évaluation au Cambodge organisée par le Sécrétaire général de l'ONU, comme

---

8 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 175, 26 juillet 1989; et ministère des Affaires extérieures, *Communiqué* n° 197, 27 août 1989.

9 Le très honorable Joe Clark, «Allocution du (...), Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Conférence de Paris sur le Cambodge, Paris (France), le 30 juillet 1989», ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 89/36, p. 3-5.

convenu au cours de la première semaine de la Conférence de Paris. Dans un communiqué publié le même jour, les Affaires extérieures déclaraient que la participation canadienne ne «préjugeait pas de l'éventuelle décision que le Canada pourra prendre concernant sa participation» à un MIC au Cambodge. Le 8 août 1989, on apprenait que la mission, composée de quinze membres, était arrivée la veille à Phnom Penh avec pour principal objectif de procéder à une étude technique visant à savoir quelles ressources et infrastructures un éventuel MIC pouvait s'attendre à trouver au Cambodge. En contribution à la mission, le Canada a délégué un officier spécialiste de logistique, le lieutenant-colonel Jean-Pierre Ducharme.[10]

Le 16 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution appelant à un «règlement global» du conflit cambodgien et à la mise en place d'un gouvernement provisoire dirigé par le prince Sihanouk. À l'instar de 123 autres pays, le Canada a voté en faveur de cette résolution, qui demandait aussi, faisant allusion au régime des Khmers rouges de 1975 à 1978, que l'on «ne revienne pas aux politiques et pratiques universellement condamnées du passé récent». S'exprimant avant le vote, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Yves Fortier, a déclaré qu'«on ne saurait permettre en aucun cas que le peuple cambodgien risque de voir revenir au pouvoir ceux qui ont commis pareilles atrocités».[11]

On a appris le 20 novembre 1989 qu'une délégation de trois diplomates canadiens, conduite par l'ambassadeur du Canada en Italie, M. Allan Sullivan, s'était rendue à Phnom Penh pour bien faire comprendre au gouvernement toute la portée de son acceptation à laisser les Nations Unies jouer un rôle dans tout règlement. L'ambassadeur Sullivan avait co-présidé une sous-commission à la Conférence de Paris sur le Cambodge en juillet-août 1989.[12]

Le 18 janvier 1990, le ministre à des Affaires extérieures canadien, se félicitant de l'issue de la réunion à Paris des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le problème cambodgien, a déclaré :

---

10 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 184, 5 août 1989; et «UN Fact-finding Group Begins Cambodia Mission», *Ottawa Citizen*, 8 août 1989, p. A7. Voir également le chapitre 21 sur **LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'OBSERVATION**.

11 Olivia Ward, «U.N. Resolution Backs Cambodian Coalition», *Toronto Star*, 17 novembre 1989, p. 23.

12 «Canadian Officials Visit Cambodia», *Ottawa Citizen*, 20 novembre 1989, p. A7.

> La réunion a contribué pour beaucoup à donner à l'ONU un rôle plus grand dans la recherche d'une solution à la situation tragique dans ce pays. Le Canada a toujours considéré que l'ONU devrait jouer un rôle clé dans tout règlement susceptible d'instaurer une paix durable au Cambodge. La récente proposition de l'Australie en vue de la mise en place d'une administration intérimaire sous tutelle des Nations Unies dans l'attente de la tenue d'élections démocratiques libres et équitables a aidé à relancer le dialogue. Comme nous l'avons indiqué clairement à la Conférence de paix tenue à Paris l'été dernier, le Canada est disposé à continuer de faire sa part dans le processus de paix. Nous participerons de près aux préparatifs en vue de la reconvocation de la Conférence de Paris. Nous coprésidons toujours les travaux de la Première Commission chargée d'élaborer le mandat devant être confié à un mécanisme international de contrôle et de maintien de la paix. Au Conseil de sécurité, nous nous pencherons sur les résultats de la réunion des cinq membres permanents pour tenter de déterminer les mesures à prendre maintenant. Ce faisant, nous consulterons régulièrement les autres intervenants clés.[13]

Le 25 janvier 1990, M. Clark a rendu compte à la Chambre des résultats obtenus jusque-là suite aux efforts internationaux déployés pour régler le conflit cambodgien. Parlant du début du conflit, il a fait remarquer que les «atrocités perpétrées par le régime de Pol Pot ont été condamnées par la communauté internationale ainsi que par des Canadiens de toutes conditions sociales». Puis, s'agissant de la guerre civile plus récente, il a poursuivi ainsi :

> Depuis le début de la guerre, le Canada a contribué au financement des efforts déployés par les Nations Unies et ses organismes à l'intention des 300 000 Cambodgiens cherchant refuge à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. Nous n'oublions pas les Cambodgiens, et notre aide, notamment une aide alimentaire, s'élèvera à 3 millions de dollars au cours du présent exercice. Nous reconnaissons également la nécessité d'aider les huit millions de Cambodgiens qui vivent toujours au Cambodge et dont la vie est perturbée par la guerre (...) C'est pourquoi le gouvernement est maintenant sur le point de rétablir l'admissibilité du Cambodge, du Vietnam et du Laos, les trois pays d'Indochine, au programme canadien d'aide publique au développement. L'ACDI se penche actuellement sur la nature exacte que prendra cette aide (...) Le noeud du conflit cambodgien demeure la participation des Khmers rouges à un éventuel règlement (...) Sur la question du Cambodge, le Canada

---

13 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 012, 18 janvier 1990.

> a toujours prétendu qu'il fallait à tout jamais empêcher les Khmers rouges de reprendre le pouvoir. Nous avons demandé aux Chinois, aux Soviétiques et aux autres nations fournissant des armes aux parties en cause dans le conflit cambodgien de mettre un terme à leur aide militaire (...) En novembre, le gouvernement de l'Australie a proposé la mise en place d'une administration intérimaire des Nations Unies au Cambodge. Le Canada appuie sans réserve cette proposition (...) Elle a été bien accueillie par toutes les principales parties au conflit, à l'exception des Khmers rouges (...) La décision de la Chine de souscrire au communiqué [publié à la Conférence de Paris et insistant sur un rôle accru de l'ONU dans le règlement du problème cambodgien] est une concession majeure et donne à penser qu'elle pourrait, après avoir longtemps insisté pour que les Khmers rouges jouent un rôle clé dans un gouvernement intérimaire, faire volte-face et abandonner cette idée (...) En fait, il est de plus en plus évident qu'il y a des divergences de vues entre les Khmers rouges et leurs deux partenaires non-communistes de la coalition. En même temps, le Canada et d'autres pays reconnaissent que le régime en place à Phnom Penh représente davantage qu'une des quatre factions. Il semble avoir, ces dernières années, gouverné de façon satisfaisante, et le bilan qu'il présente dans la plupart des domaines est de loin supérieur à celui du gouvernement Khmer rouge qui l'a précédé. On ne peut en trouver meilleur exemple que du côté des droits de l'homme et du respect fondamental de la vie humaine.[14]

Le 2 août 1989, à l'occasion d'une tournée de dix jours en Extrême-Orient, la ministre associée de la Défense nationale, M^me^ Mary Collins, a visité un camp de personnes déplacées en Thaïlande et elle a annoncé que, dans le cadre de son soutien financier aux opérations d'aide humanitaire aux Cambodgiens déracinés, le Canada avait versé 1 million de dollars en espèces au fonds des opérations de secours dans les zones frontalières organisées par les Nations Unies (UNBRO). Cette subvention s'ajoutait aux 2 millions de dollars d'aide alimentaire que le Canada avait déjà promis en soutien aux opérations de l'UNBRO en Thaïlande.[15]

Au Sommet du Commonwealth, en Malaysie, en octobre 1989, le ministre des Affaires extérieures canadien a révélé fait savoir à son homologue britannique, M. John Major, que le

---

14 Le très honorable Joe Clark, «Déclaration en Chambre (...) sur le Canada et l'Indochine (...), le 25 janvier 1990», *Communiqué*, n° 90/05, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et Bryan Johnson, «New Stand on Cambodia Pleases Aid Workers», *Globe and Mail*, 5 février 1990, p. A8.

15 Ministère de la Défense nationale, *Communiqué*, AFN : 40/89, 3 août 1989.

Canada considérait avec inquiétude le projet de la Grande-Bretagne de rapatrier de force les réfugiés de la mer vietnamiens se trouvant à Hong-Kong. M. Clark a déclaré qu'il s'agissait d'un problème délicat retenant l'attention de tous, mais que les Britanniques connaissaient la position du Canada. Cette remarque faisait suite à une déclaration, au Sommet, de M^me^ Margaret Thatcher qui estimait que son pays avait le droit d'expulser les réfugiés pour les renvoyer au Vietnam s'il les jugeait indésirables à Hong-Kong.[16] Après l'expulsion vers Hanoï d'un premier groupe de cinquante-et-un réfugiés vietnamiens, le 12 décembre 1989, M. Clark a déclaré à des journalistes, à Londres, que le Canada s'opposait au rapatriement forcé et qu'en cas de rapatriement, il voulait des garanties quant à la sécurité des réfugiés. Il a, par ailleurs, rappelé que le Canada avait déjà accueilli beaucoup de «réfugiés de la mer» et qu'il continuerait d'ouvrir ses frontières à un grand nombre de «vrais réfugiés» chaque année.[17] Le même jour, à Ottawa, la ministre de l'Immigration, M^me^ Barbara McDougall, aurait déclaré que le rapatriement forcé de réfugiés vietnamiens depuis Hong Kong peinait le Canada, mais que celui-ci ne leur donnerait pas asile. En juin 1989, M^me^ McDougall avait annoncé qu'au cours des trois années suivantes, le Canada accueillerait de 15 000 à 16 000 Vietnamiens se trouvant dans des camps de réfugiés en Asie du Sud-Est.[18]

Le 9 janvier 1990, il apparaissait qu'en vertu d'un accord conclu en juin 1989, à Genève, le Canada avait accepté de ne pas accueillir de réfugiés de la mer que Hong-Kong ne considérait pas comme de vrais réfugiés fuyant des persécutions. On apprenait, en revanche, que 13 000 Vietnamiens vivant dans des camps de réfugiés à Hong-Kong depuis avant juin 1988, époque où la colonie a institué de nouvelles mesures de sélection, pourraient toujours demander asile au Canada et ailleurs.[19] Au cours de la Conférence internationale sur les réfugiés vietnamiens, qui s'est déroulée à Genève en janvier 1990, le Canada a suggéré un compromis qui rapprocherait les propositions divergentes de la Grande-Bretagne et des États-Unis, à savoir de repousser d'une année le rapatriement obligatoire des réfugiés vietnamiens se trouvant déjà dans des camps de l'Asie du Sud-Est, mais de procéder sans tarder au renvoi de tous les

---

16 David Todd, «Plan to Repatriate Boat People Worries Canada», *Ottawa Citizen*, 25 octobre 1989, p. A7.

17 «Hong Kong Forcibly Deports 51 Vietnamese Boat People», *Globe and Mail*, 12 décembre 1989, p. A1.

18 Joan Bryden, «Canada No Haven: Minister», *Ottawa Citizen*, 13 décembre 1989, p. B1.

19 Joan Bryden, «Deal Bars Canada from Taking Vietnamese», *Ottawa Citizen*, 9 janvier 1990, p. A3

nouveaux arrivants. Cette solution n'a pas été acceptée à la conférence, qui s'est révélée infructueuse.[20]

Le 24 mai 1990, s'adressant au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Clark a fait savoir qu'il était question de revoir l'attribution du siège du Cambodge à l'ONU :

> Nous avons clairement indiqué que nous sommes prêts à appuyer une résolution semblable à celle qui était déposée par le passé. Il est probable que le Canada, comme la plupart des pays occidentaux, appuierait une résolution visant à déclarer vacant le siège du Cambodge.

Le ministre a également déclaré au Comité qu'en 1991, le gouvernement canadien ouvrirait à Hanoï un petit bureau diplomatique qui dépendrait de l'ambassadeur à Bangkok.[21]

Le 18 mai 1990, le gouvernement a accepté de dépenser quelque 8 millions de dollars sur cinq ans pour des projets d'aide canadienne au Cambodge, ce qui revenait à fournir une contribution équivalente à la somme investie par les organismes non gouvernementaux canadiens (ONG) qui travaillent déjà dans ce pays.[22]

S'agissant de la situation au Timor-Oriental, le 19 octobre 1989, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré que, selon les fonctionnaires de l'ambassade canadienne à Djakarta qui se rendaient régulièrement sur place, les choses s'y amélioraient peu à peu du point de vue des droits de la personnes.[23]

La présidente des Philippines, M^me^ Corazon Aquino, a entamé, le 5 novembre 1989, une visite de huit jours au Canada et aux États-Unis. Le 7 novembre, alors qu'elle se trouvait sur notre sol, la ministre des Relations extérieures, M^me^ Monique Landry, a annoncé plusieurs

---

20 «Canada Offers Compromise to Help Vietnam Boat People», *Montreal Gazette*, 24 janvier 1990, p. A3.

21 Chambre des communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule n° 51, 24 mai 1990, p. 51 : 15.

22 Charlotte Montgomery, «Ottawa to Spend $8-Million on Cambodian Projects», *Globe and Mail*, 18 mai 1990, p. A8.

23 Christina Spencer, «Horror Tales from the Pacific Island Bring Calls for Canadian Help», *Ottawa Citizen*, 20 octobre 1989, p. E6.

nouvelles mesures de coopération entre Ottawa et Manille en matière d'aide au développement, de commerce et d'extradition. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a débloqué 4,9 millions de dollars destinés à faire bénéficier les Philippines des compétences canadiennes quant à la gestion de l'environnement et des ressources. Un deuxième projet de l'ACDI, plafonné à 50 millions de dollars, visera à aider ce pays à acheter toute une gamme de produits allant du papier aux vaccins en passant par la potasse. De plus, le Canada va verser 30 millions de dollars aux principaux organismes non gouvernementaux canadiens et à leurs partenaires philippins afin qu'ils élaborent et mettent en oeuvre des programmes et des politiques pour venir en aide aux plus démunis. Le gouvernement canadien a également promis une contribution de 42,1 millions à l'ACDI et à la Société pour le développement des exportations (SDE) pour des crédits à l'exportation qui permettront aux Philippines d'acquérir du matériel de télécommunication. Par ailleurs, la SDE a signé un accord de rééchelonnement de la dette philippine. Dans le secteur des pêcheries, Ottawa et Manille ont signé un protocole d'accord pour améliorer les modalités d'importation au Canada du thon et des crevettes des Philippines. M. Clark et son homologue philippin, M. Raul Manglapus, ont signé un traité d'extradition visant à faciliter le renvoi aux Philippines de personnes qui y sont recherchées pour des crimes de nature non politique.[24]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 28 septembre 1989, à la Chambre des communes, M^me^ Mary Gibeau (Progressiste conservateur) a commenté en ces termes le fait que le gouvernement n'avait pas participé la semaine précédente à la surveillance du retrait des derniers soldats vietnamiens présents au Cambodge :

> [Le gouvernement vietnamien] a invité des observateurs internationaux, dont ceux du Canada, à surveiller l'opération. Si nous nous réjouissons de ce retrait, nous estimons toutefois que les autorités vietnamiennes peuvent faire beaucoup plus pour inciter le gouvernement cambodgien à accepter un compromis dans le cadre du processus de paix. La position du Canada en ce qui concerne sa participation à toute mission d'observation ou de maintien de la paix est bien connue (...) Or, ces conditions ne

---

[24] Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 276, novembre 1989; Christina Spencer, «Aquino Means Business with Investment Pitch», *Ottawa Citizen*, 4 novembre 1989, p. A3; Charlotte Montgomery, «Abuse Charges to Dog Aquino During Visit», *Globe and Mail*, 4 novembre 1989, p. A7; et Christina Spencer, «Philippines to Get $100 Million in Aid», *Ottawa Citizen*, 8 novembre 1989, p. A3.

> sont pas remplies et c'est pourquoi le Canada n'a pas envoyé d'observateurs pour surveiller le retrait des troupes vietnamiennes.[25]

Le lendemain, M. Lloyd Axworthy (Parti libéral) a déclaré que «bien que les nations occidentales hésitent à s'y joindre [à un groupe d'observateurs chargé de surveiller le retrait vietnamien] en l'absence d'un accord global, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas nous efforcer de trouver une solution à ce conflit tragique».[26]

Le 3 octobre 1989, de retour d'un voyage au Cambodge, M. Robert Wenman (Progressiste conservateur) a déclaré ce qui suit :

> Le Canada continue en effet à appuyer les Khmers rouges aux Nations Unies, il est demeuré silencieux quand la Chine a réapprovisionné et réarmé les Khmers rouges, il a appuyé le retour des Khmers rouges au partage du pouvoir au Cambodge, et il a accordé une aide d'un million de dollars aux forces de résistance établies en Thaïlande après que divers organismes non gouvernementaux et fonctionnaires des Nations Unies eurent admis que les Nations Unies avaient surapprovisionné ces camps qui, à leur tour, approvisionnaient les soldats des Khmers rouges et le marché noir. Je me réjouis de ce que le secrétaire d'État ait assisté à la Conférence de paix à Paris, mais la politique du Canada à l'égard du Cambodge est défectueuse tout au moins sur le plan moral et probablement aussi sur le plan politique.[27]

Le même jour, M. Wenman a interrogé le ministre des Affaires extérieures sur le fait que le Canada ne reconnaissait pas le gouvernement en place au Cambodge :

> Le gouvernement de M. Hun Sen (...) a établi un système de marché libre et adopté une constitution prévoyant des élections multipartites sous la surveillance internationale; il a même veillé à l'abolition de la peine capitale. Les Vietnamiens se sont retirés du Cambodge et le gouvernement bénéficie de l'appui de la grande majorité des Cambodgiens. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada attend pour se distancer des Khmers rouges meurtriers et se rapprocher enfin du gouvernement de M. Hun Sen ?

---

25 *Débats de la Chambre des communes*, 28 septembre 1989, p. 4035.

26 *Débats de la Chambre des communes*, 29 septembre 1989, p. 4096.

27 *Débats de la Chambre des communes*, 3 octobre 1989, p. 4244.

Ce à quoi M. Clark a répondu :

> Ce que recherche le gouvernement du Canada au Cambodge, c'est d'aider les Cambodgiens à décider eux-mêmes de leur avenir. J'ai trouvé intéressant le point de vue personnel du député selon qui le régime Hun Sen jouit de l'appui de la majorité des Cambodgiens. Nous sommes loin d'en être sûrs. Les troupes vietnamiennes se sont effectivement retirées du territoire cambodgien, en partie du fait que le Canada, d'autres pays d'Occident et nos alliés dans l'ANASE affichent depuis quelques années une position très ferme à cet égard. Nous pensons que le moment n'est pas encore venu d'assouplir notre position. Personne ne veut être mêlé de près ou de loin à la faction de Pol Pot du régime des Khmers rouges. La réalité est que les Khmers rouges commandent encore un certain respect au Cambodge. À la Conférence de paix de Paris, cet été, nous nous sommes employés à trouver un moyen de mettre sur pied un gouvernement provisoire qui représenterait tous les Cambodgiens, et nous avons essayé de minimiser le rôle des Khmers rouges. Je puis assurer au député que, de concert avec nos alliés, je suis cette affaire de très près (...)[28]

Le 11 décembre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) a mis en question le soutien de longue date que le Canada apporte au gouvernement de coalition pour le Kampuchéa démocratique (GCKD) :

> Depuis que les Vietnamiens se sont retirés du Cambodge, les Khmers rouges ont lancé un certain nombre d'attaques et enregistré quelques gains territoriaux. Leur participation à une opposition de coalition, reconnue par l'ONU grâce, et c'est l'ironie de la chose - à l'appui de l'Occident, rend vraisemblable la possibilité qu'ils participent un jour au gouvernement dans leur pays. J'exhorte vivement le premier ministre à retirer la reconnaissance diplomatique de notre pays à la coalition et à s'opposer à tout nouvel arrangement qui comprendrait les Khmers rouges. Le Canada doit également presser d'autres pays de l'imiter et d'agir de concert avec lui pour convaincre la Chine d'exercer un rôle plus sérieux dans cette région. Il est également temps pour le Canada - il aurait dû le faire il y a longtemps - d'élaborer, par l'entremise d'organismes non gouvernementaux, une série de projets de développement pour venir en aide au Cambodge. Le Canada devrait également songer à améliorer ses rapports avec le gouvernement de Hun Sen. Enfin, faisons en

---

28 *Ibid.*, p. 4254.

> sorte d'améliorer nos relations avec le gouvernement du Vietnam. La guerre dans ce pays est terminée depuis longtemps. Les armées vietnamiennes ont maintenant quitté le Cambodge. Faisons en sorte de réintégrer le Vietnam dans la communauté des nations.[29]

Après la déclaration de M. Clark à la Chambre, le 25 janvier 1990, M. André Ouellet (Parti libéral), tout en se félicitant de la décision du gouvernement de rétablir l'admissibilité du Cambodge au programme canadien d'aide publique au développement, a souhaité savoir comment le gouvernement ferait «pour répondre à toutes les demandes pressantes alors que (...) le ministre des Finances (...) parle de réduction des dépenses». Parlant au nom du Nouveau Parti démocratique, M. Bill Blaikie s'est lui aussi réjoui de ce que le Canada allait débloquer des fonds d'aide au développement pour le Cambodge, le Vietnam et le Laos, puis, commentant le reste de la déclaration du ministre des Affaires extérieures, il a déclaré :

> Nous sommes également heureux de constater que le gouvernement du Canada reconnaît le gouvernement de Hun Sen comme un interlocuteur légitime sur la scène politique cambodgienne. La reconnaissance de l'amélioration sensible de la situation des droits de la personne au Cambodge depuis l'arrivée au pouvoir de Hun Sen marque également un virage positif dans la politique canadienne envers ce pays (...) Le Nouveau parti démocratique se réjouit des récents progrès enregistrés sur la scène diplomatique internationale dans le dossier de l'Indochine. La proposition australienne est encourageante, tout comme l'acceptation, par la Chine, d'un processus auquel participe l'ONU. Peut-être pourrions-nous reprendre le processus suivi en Namibie puisqu'il a alors été prouvé que l'intervention des Nations Unies pouvait aider à restaurer la paix et la démocratie.[30]

S'agissant du sort des réfugiés de la mer vietnamiens, M. David Walker (Parti libéral) a fait la déclaration suivante à Chambre, le 12 décembre 1989 :

> Les Canadiens ont été choqués d'apprendre qu'environ 40 000 réfugiés de la mer vietnamiens seront rapatriés de force de Hong-Kong à Hanoï à la suite d'une entente conclue entre la Grande-Bretagne et le gouvernement vietnamien (...) Le gouvernement

---

29 *Débats de la Chambre des communes*, 11 décembre 1989, p. 6741.

30 *Débats de la Chambre des communes*, 25 janvier 1990, Annexe, «Le Canada et l'Indochine», p. 6809-6810.

> essaiera-t-il de se racheter en commençant par dénoncer immédiatement cette violation des droits auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et, deuxièmement, en prenant l'initiative de s'attaquer au problème international des réfugiés de concert avec la communauté internationale ?[31]

Quelques jours auparavant, M. Walker avait invité le gouvernement à «aider avec plus de diligence les familles qui ont des problèmes de réunification dans tous les camps de réfugiés de l'Asie».[32]

Le sort des habitants du Timor-Oriental a été évoqué à plusieurs reprises.[33] Le 17 octobre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé au premier ministre, qui assistait alors au Sommet du Commonwealth, de «modifier la politique du Canada concernant la colonisation du Timor-Oriental par l'Indonésie au cours des années 1970. Il est gênant que le Canada ne se soit jamais prononcé ouvertement sur la question en raison de ses intérêts économiques».[34]

Le 7 décembre 1989, saisissant l'occasion de l'anniversaire de l'invasion du Timor-Oriental par l'Indonésie (le 7 décembre 1975), M^me^ Christine Stewart (Parti libéral)[35] et M. Bill Blaikie ont pris la parole à la Chambre. M. Blaikie a, entre autres, déclaré :

> Le gouvernement canadien refuse malheureusement de reconnaître ce que signifie l'occupation de ce territoire. Elle signifie la mort de presque un tiers de sa population, la violation continuelle, systématique et croissante des droits de la personne et le maintien d'une société dans l'isolement par le gouvernement de l'Indonésie. L'attitude du gouvernement canadien face à l'occupation du Timor-Oriental est scandaleuse. Notre pays a voté contre la résolution des Nations Unies reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple du Timor-Oriental. Il a fait des pressions (sic) pour que la question soit rayée de l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ce n'est pas une coïncidence si le Canada occupe le troisième rang

---

31 *Débats de la Chambre des communes*, 12 décembre 1989, p. 6809-6810.

32 *Débats de la Chambre des communes*, 8 décembre 1989, p. 6660.

33 *Débats de la Chambre des communes*, 17 octobre 1989, p. 4751; 7 décembre 1989, p. 6603-6605; 8 mars 1990, p. 8992; 12 mars 1990, p. 9087; et 23 mars 1990, p. 9691.

34 *Débats de la Chambre des communes*, 17 octobre 1989, p. 4571.

35 *Débats de la Chambre des communes*, 7 décembre 1989, p. 6604-6605.

> parmi les investisseurs étrangers en Indonésie et si le gouvernement canadien cherche à étendre ses relations économiques avec ce pays (...) Mais nous pouvons faire du 7 décembre 1989 le jour où le gouvernement canadien a adopté une politique juste et humaine à l'égard du Timor-Oriental, en faisant passer les droits de la personne avant l'appât du gain.[36]

La question coréenne a elle aussi été évoquée plusieurs fois. Le 13 mars 1990, M. Bill Vankoughnet (Progressiste conservateur) a révélé à la Chambre que le ministère de la Défense sud-coréen avait annoncé la découverte par une équipe d'ingénieurs sud-coréens et américains d'un quatrième «souterrain d'infiltration» construit par la Corée du Nord «pour franchir la zone démilitarisée et lancer une offensive militaire contre la Corée du Sud».[37] Le 8 février 1990, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé à la Chambre d'oublier un peu les récents événements européens pour reporter son attention sur «les nombreux autres pays en mal de *glasnost*, comme (...) la Corée du Sud, où l'on entend trop parler de miracles économiques et pas assez de la répression continuelle (...)»[38] Enfin, le 7 juin 1990, M. Bill Vankoughnet (PC) a déclaré que la rencontre entre le président Gorbatchev et le président sud-coréen, M. Roh Tae Woo, trois jours plus tôt, était «une autre étape importante dans l'amélioration des relations entre la Corée du Sud et la Corée du Nord».[39]

Le 6 novembre 1989, M. Rey Pagtakhan (Parti libéral) a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à M^me^ Corazon Aquino, qui arrivait au Canada pour une visite officielle qui serait la première faite au Canada par un chef d'État philippin. Le député a ensuite exhorté le premier ministre à «réaffirmer le soutien du Canada pour les Philippines, non seulement par l'intermédiaire des programmes d'aide internationale, mais également en accroissant le commerce et les investissements, ce qui aidera la présidente à raffermir la démocratie et la dignité humaine dans son pays, à améliorer les conditions de vie des Philippins les plus pauvres et à leur apporter la paix».[40]

---

36 *Ibid.*, p. 6603-6604. Voir également : *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8435.

37 *Débats de la Chambre des communes*, 13 mars 1990, p. 9151.

38 *Débats de la Chambre des communes*, 8 février 1990, p. 8056.

39 *Débats de la Chambre des communes*, 7 juin 1990, p. 12449.

40 *Débats de la Chambre des communes*, 6 novembre 1989, p. 5591-5592.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bernaldez, Pedro B., «The State in Compromise: The U.S. Military Bases in the Philippines», *Asian Perspective*, vol. 13, n° 2, automne-hiver 1989, p. 89-109.

Bognanno, Mario F. and Sung Chul Yang, «Modeling Stalemate: The Case of North-South Korean Reunification Negociations», *Asian Perspective*, vol. 13, n° 1, printemps-été 1989, p. 131-149.

Boisseau du Rocher, Sophie, «Les négociations sur les bases américaines aux Philippines«, *Défense nationale*, mai 1990, p. 117-131.

Chanda, Nayan, «Civil War in Cambodia?», *Foreign Policy*, n° 76, automne 1989, p. 26-43.

Garver, John W., «The 'New Type' of Sino-Soviet Relations», *Asian Survey*, vol. 29, n° 12, décembre 1989, p. 1136-1152.

Glaubitz, Joachim, «Rapprochement Between China and the Soviet Union - Background Prospects», *Aussenpolitik*, vol. 40, n° 3, troisième trimestre 1989, p. 251-263.

Kakizawa, Koji, «Towards New Relations between Japan and the USSR», *International Affairs [Moscou]*, n° 3, mars 1990, p. 74-79.

Koh, Tommy T.B., «The Paris Conference on Cambodia: A Multilateral Negociation that "Failed"», *Negociation Journal*, vol. 6, n° 1, janvier 1990, p. 81-87.

Lee, Chong-Sik, «Political Change, Revolution and the Dialogue in the Two Koreas», *Asian Survey*, vol. 29, n° 11, novembre 1989, p. 1033-1042.

Macdonald, Donald Stone, «Security in Northeast Asia: Two Koreas or One?», *Washington Quarterly*, vol. 12, n° 4, automne 1989, p. 139-153.

Mack, Andrew et Martin O'Hare, «Moscow - Tokyo and the Northern Territories Dispute», *Asian Survey*, vol. 30, n° 4, avril 1990, p. 380-394.

McAuliff, John et McDonnell, Mary Byrne, «Ending the Cambodian Stalemate», *World Policy Journal*, vol. 7, n° 1, hiver 1989-1990, p. 71-105.

Niquet, Valérie, «De nouvelles relations sino-soviétiques», *Problèmes politiques et sociaux*, n° 619, 10 novembre 1989, 59 p.

Shao, Wenguang, «China's Relations with the Super-Powers: Strategic Shifts and Implications», *Survival*, vol. 32, n° 2, mars-avril 1990, p. 157-172.

Simon, Sheldon W., «The Sino-Soviet Future: Some PRC Perspectives», *Third World Quarterly*, vol. 11, n° 3, juillet 1989, p. 85-106.

Stern, Lewis M., «Cambodia: Diplomacy Falters», *Current History*, vol. 89, n° 545, mars 1990, p. 109-112 et 135-138.

Tonnesson, Stein, «Proposals for a Lasting Peace in Indochina», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 20, n° 3, septembre 1989, p. 265-280.

Vatikiotis, Michael, «Unresolved Tensions: Papal Visit Renews International Focus on East Timor», *Far Eastern Economic Review*, 26 octobre 1989, p. 32-33.

Vokey, Richard, «The Philippines: Democracy's Struggle to Prevail», *Issues*, vol. 3, n° 6, Asia Pacific Foundation of Canada, Vancouver, 8 p.

Wanandi, Jusuf, *The Cambodian Conflict*, International Institute for Global Peace, Tokyo, Japon, janvier 1990, 18 p.

Webster, David, «East Timor's Pain - and Canada's Complicity», *Peace Magazine*, vol. 5, n° 6, décembre 1989-janvier 1990, p. 9.

Zagoria, Donald S., «Soviet Policy in East Asia: The Quest for Constructive Engagement», *Korean Journal of Defense Analysis*, vol. 11, n° 1, été 1990, p. 7-31.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bridges, Brian, *Korea and the West*, Routledge & Kegan Paul pour le Royal Institute of International Affairs, *Chatham House Papers*, n° 33, Londres, 101 p.

Budiardjo, Carmel et Liong, Liem Soei, *The War Against East Timor*, Zed Books, Londres, 1984, 253 p.

Hervouet, Gérard, *La réinsertion du Vietnam dans le système international*, *Cahiers de l'Institut*, n° 6, décembre 1988, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa, 87 p.

Holbrooke, Richard (et coll.), *East Asia in Transition: Challenges for the Trilateral Countries: A task Force Report to the Trilateral Commission*, The Trilateral Papers : 35, The Trilateral Commission, New York, 1988, 80 p.

Jones, Gregg R., *Red Revolution: Inside the Philippine Guerrilla Movement*, Westview Press, Boulder, Colorado, 1989, 360 p.

Joyaux, François, *La nouvelle question d'Extrême-Orient : l'ère du conflit sino-soviétique, 1959-1978*, Payot, Paris, 1988, 398 p.

Kimura, Hiroshi, «The Soviet-Japanese Territorial Dispute», *Harriman Institute Forum*, vol. 2, n° 6, juin 1989, 8 p.

Macdonald, Donald Stone, *The Koreans: Contemporary Politics and Society*, Westview Press, Boulder, Colorado, 1988, 309 p.

Robertson, Myles L.C., *Soviet Policy Towards Japan: An Analysis of Trends in the 1970s and 1980s*, Cambridge University Press, Londres, 1988, 234 p.

Roger, Marcel, *Timor-Oriental : hier la colonisation portugaise, aujourd'hui la résistance à l'agression indonésienne*, L'Harmattan, Paris, 1977, 159 p.

Skjelsbaek, Kjell, *Between Self-Determination and Realpolitik: The Role of the United Nations in the Crisis in East Timor, 1974-76*, Institut norvégien des Affaires internationale (NUPI), Rapport n° 112, octobre 1987, 32 p.

Stromseth, Jonathan, «Unequal Allies: Negociations over U.S. Bases in the Philippines«, *Journal of International Affairs*, vol. 43, n° 1, été-automne 1989, p. 161-188.

CONTEXTE

La fréquence accrue des actes de terrorisme international pendant la première moitié des années 1980 a poussé les États occidentaux à adopter d'urgence des politiques et des mesures de lutte contre le terrorisme. La baisse relative du nombre des attentats, en particulier des actes de piraterie aérienne, prouvent l'efficacité de ces dernières, encore que le problème soit loin d'être résolu. Les attentats à la bombe constituent toujours plus de la moitié des actions terroristes, alors que les prises d'otages et les assassinats viennent en deuxième et troisième positions.

Conjuguant leurs efforts, les États ont renforcé les conventions existantes, telles que celles de Tokyo, de Montréal et de La Haye établies sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); ils ont conclu de nouveaux accords et adopté de nouvelles résolutions. Parmi les plus importantes, citons la résolution 40/61 que l'Assemblée générale de l'ONU a adoptée par consensus en 1985 et qui condamne catégoriquement tous les actes de terrorisme.

Le gouvernement Bush s'est engagé à continuer de lutter contre le terrorisme international et il est déterminé, avec d'autres gouvernements, à faire répondre les terroristes de leurs actes en justice. Ainsi, le commando, qui s'était emparé de l'*Achille Lauro* en 1985, et Fawaz Younis, qui avait détourné un avion des lignes jordaniennes en 1985 aussi, ont été jugés et condamnés. Younis est le premier terroriste condamné (mars 1989) aux États-Unis en vertu d'une loi de 1984 permettant aux autorités américaines d'appréhender à l'étranger les auteurs d'attentats.

Par ailleurs, le gouvernement Reagan a décidé à la fin d'août 1988 de ne pas casser le jugement rendu par un tribunal fédéral autorisant la mission d'observation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) auprès des Nations Unies à rester ouverte. À l'origine, le Congrès avait approuvé la fermeture de la mission en se fondant sur la *Loi de lutte contre le terrorisme*. Bien que les États-Unis aient estimé que l'OLP ne devait pas être autorisée à fonctionner sur le sol américain en raison de ses prétendues affiliations terroristes, il a été décidé que la loi susmentionnée ne saurait valoir contre elle. Beaucoup de pays, dont le Canada, considéraient que les États-Unis violaient leurs obligations de pays hôte, telles qu'elles sont énoncées dans l'accord sur le siège des Nations Unies (1947).

Néanmoins, ces mêmes sentiments n'ont pas empêché Washington de refuser au président de l'OLP, M. Yasser Arafat, un visa d'entrée en novembre 1988, ce qui l'a obligé à annuler son

discours devant l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Les États-Unis ont maintenu leur position en dépit de la résolution appuyée par 151 pays «déplorant» ce refus et déclarant que l'État américain dérogeait à ses obligations de pays hôte. En décembre, l'Assemblée générale s'est déplacée à Genève pour son débat annuel sur la Palestine afin d'écouter Yasser Arafat qui, dans une déclaration historique, a annoncé qu'il renonçait personnellement au terrorisme. Il a aussi affirmé que l'OLP rejetait le terrorisme «sous toutes ses formes». Ce geste a convaincu les Américains d'engager le dialogue avec l'OLP en décembre 1988. De même, le gouvernement canadien a décidé en mars 1989 d'autoriser des rencontres officielles et à un niveau élevé avec l'OLP.

Un avion de la Pan American (vol 103) s'est écrasé près de Lockerbie en Écosse, en décembre 1988; il n'y eut aucun survivant parmi les passagers (259 morts), et une dizaine de personnes ont été tuées au sol. L'enquête a permis d'établir qu'une bombe placée dans une radio-cassette était à l'origine de l'accident. L'organisation responsable n'a pas encore été officiellement identifiée, mais l'on pense qu'il s'agit d'un groupe du Moyen-Orient.

Par suite de la catastrophe de Lockerbie, le Conseil de l'OACI s'est réuni au siège de celle-ci à Montréal, en février 1989. Les ministres des Transports de dix pays ont adopté à cette occasion une résolution demandant que l'on améliore à bord des aéronefs les systèmes de détection d'explosifs et que l'on renforce les normes de sécurité appliquées dans l'aviation.

En janvier 1989, l'OTAN, le Pacte de Varsovie et les pays européens neutres ont signé un accord Est-Ouest sur les droits de la personne. Outre qu'il y figure plusieurs articles condamnant le terrorisme, le texte enjoint aux États de redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour combattre le terrorisme et «assurer l'extradition ou la condamnation des personnes impliquées dans des actes terroristes».

À la fin de juin 1989, des experts américains et soviétiques se sont réunis pour la première fois à Moscou afin de définir des domaines où une coopération et une coordination bilatérales seraient possibles en matière de lutte contre le terrorisme, et de définir des mesures en ce sens, dont des échanges d'information. Les deux camps se sont cependant abstenus de fournir officiellement des détails sur leur réunion. Une deuxième réunion du groupe a eu lieu à Los Angeles, en septembre 1989. Les participants se sont alors entendus sur une trentaine de recommandations en vue d'améliorer la coopération américano-soviétique en ce domaine.

Depuis quelques années, les pays occidentaux s'inquiètent de plus en plus du terrorisme d'État. Plusieurs événements récents confirment leurs craintes, comme la construction d'une usine d'armes chimiques en Lybie (qui, soupçonne-t-on, pourrait approvisionner en armes

chimiques plusieurs organisations terroristes connues), ou la condamnation à mort prononcée par l'Iran contre l'écrivain britannique Salman Rushdie. Dans une déclaration politique conjointe diffusée par le Groupe des sept en juillet 1989, au sommet de Paris, les pays industrialisés ont réaffirmé leur volonté de combattre le terrorisme et ils ont «en particulier» condamné le terrorisme d'État.

Le 19 septembre 1989, un *DC-10* de la compagnie aérienne française UTA assurant la liaison Brazzaville-Paris a explosé en plein vol au dessus du Niger; tous les 171 passagers et membres d'équipage ont été tués. Des traces d'explosifs trouvés sur les débris de l'appareil ont confirmé la thèse de l'attentat.

L'annonce de l'explosion du *DC-10* français a marqué le ton des débats de la 27e Assemblée triennale de l'OACI, qui s'ouvrait le jour même à Montréal. Pour la première fois, l'Assemblée a adopté une résolution condamnant explicitement les actes criminels contre les aéronefs civils et la destruction des aéronefs en vol avec des explosifs. L'Assemblée a également adopté une résolution concernant le marquage des explosifs plastiques. Selon cette résolution, le comité juridique de l'OACI devra élaborer un projet de texte qui précisera les moyens à prendre pour obliger les fabricants à marquer systématiquement les explosifs plastiques, afin d'en faciliter le repérage dans les aéroports. La résolution avait été envisagée par la Grande-Bretagne et la Tchécoslovaquie, après l'explosion du *Boeing* de la Pan Am. Le projet de texte devrait être soumis à l'approbation d'une conférence diplomatique internationale, en vue de sa ratification ultérieure.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

D'après une publication récente du ministère de la Défense nationale, le Canada a relativement peu souffert d'actes terroristes internationaux.[1] En 1987, un Comité spécial sur le terrorisme et la sécurité publique avait abouti à la même conclusion, en précisant toutefois que «le terrorisme représente une des principales menaces à la sécurité du Canada aujourd'hui en termes d'immédiateté, et non de sévérité» (sic) et que «le terrorisme international représente un défi majeur au Canada, aux politiques canadiennes, aux agents qui recueillent les

---

1 Kellett, Anthony, *Contemporary International Terrorism and its Impact on Canada*, ministère de la Défense nationale, Centre d'analyse et de recherche opérationnelle, Rapport n° R100, Ottawa, février 1988.

renseignements de sécurité et qui appliquent la loi, pour le présent et pour l'avenir prévisible».[2] (sic)

Des incidents comme l'occupation armée de l'ambassade de Turquie à Ottawa par des Arméniens en 1985, ou la destruction d'un avion d'Air India au-dessus de l'Atlantique (329 morts), montrent que le Canada n'est pas à l'abri d'actions terroristes. Plus récemment, en avril 1989, un résident canadien d'origine libanaise a détourné un autobus et gardé plusieurs passagers en otage sur la colline du Parlement à Ottawa. Le kidnappeur, Charles Yacoub, se réclamait du Front de libération du Liban chrétien, encore que la GRC ne croie pas à l'existence d'un tel groupe. En avril 1990, Charles Yacoub a été condamné à six ans de prison.[3]

Le Canada condamne sans relâche les actes de terrorisme et il n'a cessé ces dernières années de joindre sa voix à celle d'autres pays, par exemple dans des déclarations faites à différents sommets économiques, le plus récent étant celui de Paris, en juillet 1989, où le Groupe des sept a de nouveau condamné le terrorisme et s'est engagé à le combattre.

Depuis 1987, le Canada coopère également de façon non officielle avec le Groupe de Trevi, composé de ministres de la Communauté économique européenne qui échangent et compilent des informations sur la lutte contre le terrorisme, entre autres domaines.

En novembre 1988, dans un effort pour soutenir les principes existants de l'OACI, le Canada et les États-Unis ont publié une déclaration commune affirmant que leurs gouvernements «refuseront d'autoriser le décollage de tout avion détourné ayant atterri sur leur territoire» et qu'ils prendraient des mesures pour investir l'appareil et arrêter les pirates de l'air.[4] Les deux pays se sont aussi rencontrés au lac Meech en octobre 1989 dans le cadre des travaux de leur Groupe bilatéral de consultation sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme; le Groupe a été formé en janvier 1988 avec l'intention de se réunir une fois par an, ou plus souvent au besoin.

En février 1989, le chef du Parti libéral, M. John Turner, a demandé que le Canada rompe ses relations diplomatiques avec l'Iran par suite des menaces de mort proférées contre M. Rushdie. Il a déclaré que les Canadiens n'appuyaient aucune forme de terrorisme, et

---

2 Kelly, William, *Rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, juin 1987, p. 1 et p. 8-9.

3 «Bus Hijacker Yacoub Gets Six Years Jail», *Ottawa Citizen*, 30 avril 1990, p. A1.

4 Gouvernement canadien, *Communiqué*, n° 235, 2 novembre 1988.

certainement pas des actes terroristes soutenus ou inspirés par l'Iran.[5] Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a quant à lui réagi à l'affaire Rushdie en convoquant les représentants des États islamiques au Canada pour les inviter à presser leurs gouvernements de «chercher une solution concrète à l'affaire Rushdie et un moyen de mettre fin aux menaces qui pèsent contre l'écrivain et ses éditeurs».(sic)[6]

Le 7 août 1989, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, s'est dit «profondément choqué et peiné» par l'attentat perpétré la veille contre des touristes israéliens qui voyageaient dans un autocar égyptien en route pour Le Caire. Selon M. Clark, ce type d'attentat, qui a fait une dizaine de morts, «ne fait que contribuer au dangereux cycle de la violence».[7]

En décembre 1989, le Canada a obtenu de la Grande-Bretagne l'extradition d'un résident canadien d'origine sikh soupçonné d'avoir participé en 1985 à un attentat à la bombe à l'aéroport de Tokyo, où deux personnes avaient alors péri. Le procès de M. Inderjit Singh Reyat doit débuter le 17 septembre 1990. [8]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 16 octobre 1989, le député libéral Don Boudria a interrogé le gouvernement au sujet de l'écrasement d'un avion à Gander, le 12 décembre 1985. Il a déclaré :

> Depuis quatre ans, les députés posent des questions à ce sujet et, immanquablement, le gouvernement répond que rien ne permet de croire que des terroristes étaient impliqués. Depuis quatre ans, le gouvernement nous assure qu'il n'y a eu rien d'anormal, que le givre invisible sur les ailes était à l'origine de l'écrasement à Gander. Comment se fait-il que, il y a à peine une heure, nous avons appris que le Service canadien de renseignement de sécurité a enquêté sur cet accident à Gander il y a des années ? Pourquoi

---

5 «Canada Recalls Envoy from Iran», *Ottawa Citizen*, 22 février 1989, p. A1.

6 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 040, Ottawa, 25 février 1989.

7 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 167, Ottawa, 7 juillet 1990.

8 «Courts Sets Trial Date for Man Charged with Airport Bombing», *Ottawa Citizen*, 27 janvier 1990, p. A4.

> ne nous l'a-t-on pas dit à la Chambre des communes ? Qu'est-ce que le gouvernement cherche à cacher dans cette affaire ?[9]

Le ministre des Transports, M. Benoît Bouchard, a répondu que le gouvernement avait fait ce qu'il fallait au sujet de l'écrasement à Gander et qu'il avait même fait plus, puisqu'il avait demandé à un ancien membre de la Cour suprême du Canada, le juge Estey, de faire enquête pour établir si une nouvelle enquête serait nécessaire. M. Bouchard a poursuivi en précisant :

> Lisez le rapport attentivement, vous verrez ce que le juge Estey a dit : selon toute probabilité, jamais nous ne connaîtrons la cause exacte de l'écrasement. Il a insisté sur le fait qu'une autre enquête serait inutile. Pour cette raison, il nous a recommandé, à moi et au gouvernement, de fermer le dossier. C'est exactement ce que j'ai fait (...).[10]

Le même jour, le député libéral Sergio Marchi a soulevé en Chambre la question de l'écrasement de l'avion d'Air India survenu en 1985. Il a déclaré :

> Depuis la terrible tragédie de l'écrasement de l'avion d'Air India il y a quatre ans, le gouvernement n'a pas jugé bon de mener une enquête publique complète sur ce désastre. Puisqu'on a effectué deux enquêtes spéciales sur les tragédies de Gander et d'Air Ontario, je demande au ministre pourquoi le gouvernement refuse obstinément de procéder à une enquête publique sur un accident d'une ampleur historique qui a coûté la vie à plus de 300 Canadiens et qui est probablement, voire certainement, dû à un acte de sabotage. Pourquoi applique-t-on d'autres critères et d'autres normes pour l'accident du vol d'Air India ?[11]

Le vice-premier ministre, Don Mazankowski, a répondu :

> (...) le député me demande pourquoi on applique des normes et critères différents. En fait, il s'agit de deux cas bien différents. L'enquête policière sur l'accident d'Air India se poursuit. En outre, on essaie d'extrader certains suspects relativement à cette affaire. Je suis sûr que le député ne voudrait pas que le

---

9 *Débats de la Chambre des communes*, 16 octobre 1989, p. 4697-4698. Voir aussi «Le réseau ABC prétend que la tragédie aérienne de Gander aurait été causée par des terroristes», *La Presse*, 14 octobre 1989, p. A-6.

10 *Ibid.*, p.4698.

11 *Débats de la Chambre des communes*, 16 octobre 1989, p. 4699.

> gouvernement du Canada ou quiconque prenne des mesures qui puissent entraver l'enquête en cours.[12]

Le 3 novembre 1989, la députée libérale Beryl Gaffney a présenté en Chambre une pétition concernant l'accident d'Air India. Lors de la présentation de la pétition, M^me^ Gaffney a fait la déclaration suivante :

> Il est écrit dans la pétition que, le 23 juin 1985, 329 civils innocents, des Canadiens pour la plupart, ont perdu la vie à la suite de l'explosion d'une bombe plantée (sic) par des terroristes à bord d'un avion d'Air India; que les recherches approfondies effectuées par les médias, dont on a beaucoup entendu parler à la télévision et à la radio, montrent qu'on aurait pu prévenir ce crime odieux, car il y a eu huit avertissements, dont une explosion, qu'un désastre était imminent; que les Canadiens ont réclamé une commission d'enquête publique qui serait chargée de faire des recommandations visant à prévenir des désastres semblables mais que, l'an dernier, une bombe identique a détruit un avion gros porteur de Pan American en Grande-Bretagne. Vu que les recommandations d'une commission d'enquête canadienne auraient pu permettre d'éviter la tragédie de Pan American, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de s'engager à établir une commission royale pour enquêter sur tous les faits entourant la catastrophe d'Air India de 1985.(sic)[13]

Une autre pétition priant le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour déceler la cause de l'attentat contre l'avion d'Air India a été présentée en Chambre, le 5 décembre 1989, par le député libéral Peter Milliken.[14]

Le 31 janvier 1990, le député libéral Derek Lee a lui aussi interrogé le gouvernement au sujet des causes de l'explosion de l'avion d'Air India. Il a déclaré :

> Il y a déjà plus de quatre ans et demi qu'a eu lieu l'attentat à la bombe contre l'avion d'Air India. Des centaines de Canadiens ont péri ou perdu des êtres chers. Ce crime n'a pas encore été élucidé. Pareil retard est un véritable affront infligé aux victimes

---

12 *Ibid.*

13 *Débats de la Chambre des communes*, 3 novembre 1989, p. 5537. Voir aussi *Débats de la Chambre des communes*, 8 novembre 1989, p. 5701.

14 *Débats de la Chambre des communes*, 5 décembre 1989, p. 6482.

> canadiennes de cette tragédie. Le Solliciteur général doit veiller à l'efficacité de l'application de la loi au Canada. Or, cinq ans pour une enquête, c'est trop. Je voudrais savoir, tout comme les familles concernées, quand l'enquête sera terminée et quand une commission d'enquête publique sera chargée de cette question.[15]

Le ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'honorable Doug Lewis, a répondu comme suit :

> La Chambre sait bien, j'en suis convaincu, que le gouvernement prend cette question très au sérieux. L'enquête se poursuit, et dès que nous aurons des résultats que nous pourrons rendre publics, nous vous les communiquerons.[16]

Le 6 février 1990, à la suite de l'attentat contre des touristes israéliens dans la région de Suez, en Égypte, le député libéral David Berger a pris la parole en Chambre. Il a déclaré :

> (...) le meurtre d'au moins huit touristes israéliens en Égypte nous rappelle qu'il est difficile de surmonter la haine et la violence et de s'engager dans la voie des négociations et de la paix. Il est extrêmement décourageant de constater que des terroristes s'entêtent à poursuivre leurs activités meurtrières pour réaliser des objectifs politiques destructeurs. Au moment où les négociations entre Israël, l'Égypte et les États-Unis s'intensifient dans le but de régler pacifiquement le conflit israélo-arabe, cette attaque nous rappelle qu'il y a des forces dans la région qui considèrent la paix et les négociations comme un obstacle à leurs objectifs. On ne saurait réagir, devant un acte pareil, qu'en accordant un appui encore plus intense aux pourparlers de paix. Tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes de cette attaque insensée.[17]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Charters, David A. (sous la dir.), *Democratic Responses to International Terrorism*, Centre for Conflict Studies, Université du Nouveau Brunswick, Fredericton, Nouveau Brunswick, mai 1990.

---

15 *Débats de la Chambre des communes*, 31 janvier 1990, p. 7658.

16 *Ibid.*

17 *Débats de la Chambre des communes*, 6 février 1990, p. 7886.

Colard, Daniel, «La dissension entre alliés occidentaux dans la condamnation du terrorisme», *Ares*, vol. XI, n° 2, 1989, p. 26-41.

Labayle, Henri, «Terrorisme et opinion publique», *Ares*, vol. XI, n° 2, 1989, p. 78-92.

Perlstein, Gary R., «Defining International Terrorism», *Jane's Defence Weekly*, vol. 12, n° 24, 16 décembre 1989, p. 1339.

Perlstein, G.R. et H.J. Vetter, «Women and Terrorism : The Need for Research», *Defense Analysis*, vol. 6, n° 1, mars 1990.

Simon, Denys, «Le discours et la politique des États-Unis vis-à-vis du terrorisme», *Ares*, vol. XI, n° 2, 1989, p. 59-77.

Tavernier, Paul, «L'évolution de l'attitude des Nations Unies vis-à-vis le terrorisme», *Ares*, vol. XI, n° 2, 1989, p. 15-25.

«Violence : A Buyer's Market», *Jane's Defence Weekly*, vol. 13, n° 19, 12 mai 1990, p. 909-911.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Benchley, Franck, «Vivre avec le terrorisme : le problème de la piraterie aérienne», *Études polémologiques*, n° 48, hiver 1988, p. 23-44. (Voir aussi le n° 49 de la même publication - un volume entier sur le terrorisme et les prises d'otages.)

Bremer, P. L., «Countering Terrorism in the 1980s and 1990s», *Current Policy*, n° 1135, Département d'État américain, Bureau des affaires publiques, Washington, novembre 1988.

Clawson, P., «Terrorism in Decline», *Orbis*, vol. 32, n° 2, printemps 1988, p. 263-276, (comprend un commentaire sur plusieurs ouvrages récemment publiés sur le terrorisme).

Conflict Quarterly, vol. 8, n° 3, été 1988. (Volume entièrement consacré à des questions en rapport avec le terrorisme international).

Crawshaw, S., «Anti-Terrorism Networks : Information and Intelligence for Fighting International Terrorism», *The Futurist*, vol. 23, n° 2, mars-avril 1989, p. 12-13.

États-Unis, *Terrorist Group Profiles*, U.S. Government Printing Office, Washington, novembre 1988, 131 p.

Kelly, l'honorable William, *Rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique*, Ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, juin 1987, 151 p.

Kelly, l'honorable William, *Rapport du deuxième Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique*, Ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, juin 1989, 46 p.

Ministère de la Défense nationale, *Contemporary International Terrorism and Its Impact on Canada*, Centre d'analyse et de recherche opérationnelle, Rapport n° R100, Ottawa, février 1988, 191 p.

Mozaffari, M., «The New Era of Terrorism: Approches and Typologies», *Cooperation and Conflict*, vol. 22, n° 4, décembre 1988, p. 179-196.

Oakley, R., «International Terrorism», *Foreign Affairs*, vol. 65, n° 3, printemps 1987, p. 611-629.

Roy, Jeffrey Ian, «An Events Data Base on Political Terrorism in Canada: Some Conceptual and Methodological Problems», *Conflict Quarterly*, vol. 30, n° 4, printemps 1988, p. 47-60.

Smart, Ian, «International Terrorism», *Behind the Headlines*, vol. 44, n° 3, Canadian Institute of International Affairs, Toronto, février 1987, 19 p.

Wallock, M., «Terrorism and Compellance», *International Perspectives*, novembre-décembre 1987, p. 13-16.

28. **L'EUROPE CENTRALE ET L'EUROPE DE L'EST** 455
Contexte 455
La République démocratique allemande (RDA) 455
La réunification allemande 460
La Hongrie 465
La Pologne 468
La Tchécoslovaquie 473
La Roumanie 475
La Bulgarie 481
Position actuelle du Canada 484
La réunification allemande 486
La Hongrie 488
La Pologne 489
La Tchécoslovaquie 491
La Roumanie 493
La Bulgarie 495
Débat parlementaire 496
La République démocratique allemande 496
La Pologne 497
La Roumanie 498
29. **LES RÉPUBLIQUES BALTES** 503
Contexte 503
L'Estonie 504
La Lituanie 509
La Lettonie 512
Position actuelle du Canada 515
Débat parlementaire 518

28. L'EUROPE CENTRALE ET L'EUROPE DE L'EST

CONTEXTE

Introduction

Le présent chapitre passe en revue les principaux événements qui se sont déroulés en Europe de l'Est entre la fin de l'été 1989 et la fin du mois de juin 1990. Étant donné la rapidité et la complexité des changements, il serait impossible d'en énumérer ici tous les détails. Le présent chapitre ne vise donc qu'à donner une chronologie générale.

Nous avons choisi la révolution est-allemande et la question de la réunification de l'Allemagne comme point de départ, non seulement en raison de leur importance historique et stratégique au calendrier des rapports Est-Ouest, mais aussi parce que l'Allemagne de l'Est a joué un rôle essentiel dans l'enchaînement des événements qui ont secoué toute l'Europe de l'Est. Nous nous intéresserons ensuite à la Hongrie et à la Pologne, deux pays déjà bien engagés dans le processus des réformes, et enfin, aux événements dramatiques et soudains qui ont transformé la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie.

La République démocratique allemande (RDA)

L'exode allemand. À la fin du mois d'octobre 1989, encouragés par des événements tels que l'ouverture du «rideau de fer» hongrois, en mai 1989, et par la décision de la Hongrie, le 11 septembre de la même année, de suspendre l'accord bilatéral conclu en 1969 avec la RDA, en vertu duquel tout Allemand de l'Est voyageant sans visa s'exposait à être rapatrié, plus de 100 000 Allemands de l'Est étaient passés à l'Ouest.[1]

Malgré des promesses d'amnistie et la légalisation, pour finir, de l'émigration, la RDA a été incapable de faire revenir les centaines de ses ressortissants qui s'étaient réfugiés dans les ambassades de l'Allemagne de l'Ouest en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie. Dès la première semaine d'octobre, elle a été forcée d'ouvrir ses frontières pour laisser passer à l'Ouest

---

1 *Keesing's Record of World Events*, septembre 1989, p. 36894; et octobre 1989, p. 36962.

15 000 de ses ressortissants qui avaient demandé asile à l'Ouest depuis la Pologne et la Tchécoslovaquie.[2]

Les grandes manifestations. Pour les Allemands de l'Est qui restaient dans leur pays, l'exode soulignait les insuffisances du régime répressif de Honecker. Le mois de septembre a été marqué par une série de manifestations qui ont eu lieu dans de grands centres comme Leipzig, Dresde et Berlin, et dans de plus petites villes partout en RDA.[3]

Ces manifestations, qui avaient commencé comme de petits rassemblements spontanés, ont pris de l'ampleur à partir de la création, à la mi-septembre, du «Nouveau Forum».[4] Le Nouveau Forum, qui se définissait lui-même comme un «groupe d'action civique», a pris la tête du mouvement en coordinant les manifestations de masse, comme celle du 4 novembre 1989, où plus de 500 000 personnes ont défilé dans les rues de Berlin-Est pour exiger des changements démocratiques immédiats et radicaux.[5]

La visite de M. Gorbatchev. Le 6 octobre 1989, alors que Berlin célébrait le 40e anniversaire de la République démocratique allemande, Mikhaïl Gorbatchev a déclaré que les questions concernant la RDA étaient l'affaire non de Moscou mais de Berlin. Cette déclaration, plus la mise en garde personnelle du dirigeant soviétique à Erik Honecker quant aux dangers qu'il y avait à ignorer la volonté populaire, ont été la première réelle confirmation de la promesse faite plus tôt par l'homme du Kremlin de respecter la souveraineté des pays d'Europe de l'Est.[6]

La crise gouvernementale. Faisant fi du mécontentement populaire grandissant comme du conseil de Gorbatchev, l'équipe Honecker a poursuivi sa politique inflexible et provoqué des divisions au sein du Parti de l'unité socialiste (SED) au pouvoir. Pour finir, le 18 octobre, pendant une réunion extraordinaire du comité central du SED, E. Honecker a «démissionné»,

---

2 *Keesing's*, septembre 1989, p. 36895; et octobre 1989, p. 36962.

3 *Ibid.*

4 *Keesing's*, septembre 1989, p. 36895.

5 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37024.

6 John Gray, «Change is Vital, Gorbachev Tells Berlin», *Globe and Mail*, 7 octobre 1989, p. A1.

officiellement pour raisons de santé.[7] Il a été remplacé par Egon Krenz qui, outre ses pouvoirs de secrétaire général, allait cumuler les fonctions de président du Conseil d'État et de commandant en chef des armées.[8]

Des concessions partielles. Le 24 octobre, le politburo du SED promettait de proposer avant un an une loi autorisant de fait les citoyens est-allemands à se rendre librement à l'étranger. Trois jours plus tard, tous ceux qui avaient été arrêtés pour avoir tenté de quitter le pays illégalement ou parce qu'ils avaient participé à des manifestations publiques étaient amnistiés. La censure pesant sur la presse et les interdictions de rassemblements publics étaient assouplies. Le 26 octobre, le SED amorçait timidement un dialogue avec le «Nouveau Forum» toujours «illégal».[9]

Le Mur s'ouvre. Malgré la promesse d'Egon Krenz de suivre l'exemple positif de la *perestroïka* soviétique, les concessions du pouvoir sont arrivées trop tard et en trop petit nombre.[10] Pendant la première semaine de novembre 1989, de gigantesques manifestations ont eu lieu devant le siège du SED et les immeubles officiels, à Berlin. La population réclamait ouvertement la démission du gouvernement, la fin des activités de la police d'État et, de manière plus pressante peut-être, l'ouverture du Mur de Berlin.[11]

Au cours d'une réunion extraordinaire, qui a duré du 7 au 10 novembre, le SED a remanié le politburo et nommé un réformateur, Hans Modrow à la tête du Conseil d'État. Le 8 novembre, le Nouveau Forum et d'autres groupes politiques non officiels étaient légalisés et le SED dévoilait son nouveau «programme d'action» dans lequel il promettait des élections libres, des droits de la personne garantis par la constitution et le passage à une économie de

---

7 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37024.

8 Francine S. Kiefer, «Communists Bow To Calls For Reform», *Christian Science Monitor*, 10 novembre 1989, p. 3.

9 *Keesing's*, octobre 1989, p. 36963.

10 «Krenz se rend à Moscou et s'engage à défendre le communisme en RDA», *Le Devoir*, 1er novembre 1989, p. p.A5.

11 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37024.

marché mixte.[12] Enfin, le 9 novembre, l'Allemagne de l'Est, incapable d'endiguer l'exode vers l'Ouest, déclarait ses frontières, y compris le Mur de Berlin, ouvertes.[13]

Le déclin du SED. Le 1er décembre, sous la pression continue de la population qui exigeait des réformes démocratiques, le Parlement est-allemand a voté la fin du rôle dirigeant de la SED garanti par la constitution.[14] Le 8 décembre, au cours d'une nouvelle réunion extraordinaire du comité central du SED, alors que des accusations de corruption et d'abus fusaient de toutes parts Egon Krenz a été remplacé au parti par Gregor Gysi et le parti a été officiellement rebaptisé SED-PDS (Parti de l'unité socialiste d'Allemagne - Parti du socialisme démocratique).[15]

Lors d'une table ronde organisée le 7 décembre entre le SED, les cinq partis du Front national, le Nouveau Forum et d'autres partis d'opposition, le gouvernement a accepté de fixer des élections libres au 6 mai 1990.[16]

Sous la direction de Hans Modrow, la coalition gouvernementale du SED-PDS s'est révélée trop lente à satisfaire les demandes populaires de changement. Le 7 janvier 1990, le Front national et ses alliés de l'opposition ont exigé la fin de l'hégémonie communiste aux postes clé du gouvernement et ont demandé le démantèlement immédiat de la police de sécurité, la Stasi.[17] Une semaine plus tard, frustrée par l'insistence de H. Modrow à conserver l'appareil de sécurité pour combattre ce qu'il appelait «l'extrémisme de droite», une foule en colère a envahi et saccagé le siège de la Stasi à Berlin. Le mécontentement populaire s'est également traduit

---

12 *Ibid.*; et Martin Nesirky, «Government of East Germany Resigns», *Globe and Mail*, 8 novembre 1989, p. A1.

13 Mark M. Shehan, «Euphoric Est Berliners Stream Past Berlin Wall», *Christian Science Monitor*, 13 novembre 1989, p. 1.

14 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37107.

15 John Gray, «Krenz Decides to Quit As German Leader», *Globe and Mail*, 7 décembre 1989, p. A1.

16 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37107.

17 «East German Opposition Threatens Strike», *Globe and Mail*, 8 janvier 1990, p. A1; et «Discord In Berlin On Secret Police», *New York Times*, 9 janvier 1990, p. A13.

par une nouvelle augmentation des départs à l'Ouest qui, à la mi-janvier, se chiffraient à 1 600 par jour.[18]

Une politique de coalition. Le 22 janvier, cédant aux demandes de l'opposition, Hans Modrow proposait une coalition dans laquelle les partis d'opposition obtiendraient quelques portefeuilles ministériels.[19] Le 26 janvier, quoique peu enthousiaste à l'idée de s'associer avec d'anciens communistes, l'opposition a accepté l'offre pour éviter la chute du gouvernement.[20] Le 22 janvier, pour tenter de rétablir un minimum de confiance populaire, le politburo du SED-PDS démettait Egon Krenz de ses fonctions et, le 29 janvier, Erich Honecker était mis en état d'arrestation.

Des élections libres. Une des premières décisions de la nouvelle coalition de H. Modrow a été d'avancer la date des élections du 6 mai au 18 mars.[21] Les conditions de la réunification allemande et la date à laquelle elle s'opérerait ont été parmi les thèmes clés de la campagne électorale. Bien que les sondages aient donné les socio-démocrates en tête des intentions de vote, c'est la coalition de centre-droit «Alliance pour l'Allemagne» qui l'a emporté. Dirigée par l'Union démocrate chrétienne de Lothar de Maizières, qui bénéficiait du soutien manifeste du chancelier ouest-allemand Helmut Kohl, l'Alliance pour l'Allemagne a recueilli 48 p. 100 des suffrages, soit 192 des 400 sièges du Parlement, le *Volkskammer*. Les socio-démocrates suivaient avec 22 p. 100 des voix, tandis que le SED-PDS arrivait troisième avec 16 p. 100.[22]

Le 4 avril 1990, faute de réunir à elle seule la majorité des deux-tiers nécessaire pour modifier la constitution, l'Alliance pour l'Allemagne a formé une «grande coalition» avec les

---

18 Francine S. Kiefer, «East German Coalition Government Faces Shaky Future», *Christian Science Monitor*, 22 janvier 1990, p. A7.

19 Serge Schmemann, «East German Party Purges Ex-Leaders», *New York Times*, 22 janvier 1990, p. A10.

20 Serge Schmemann, «East German Opposition Agrees to Join the Communist-Led Cabinet», *New York Times*, 27 janvier 1990, p. A1 et A7.

21 «RDA : élections avancées au 18 mars par le gouvernement d'union nationale», *La Presse*, 29 janvier 1990, p. A6.

22 *Keesing's*, mars 1990, p. 37300-37301.

socio-démocrates et la Ligue des démocrates libéraux (anciennement Parti de la démocratie libérale).[23]

La mise en place du gouvernement de coalition dirigé par l'Union des chrétiens démocrates représentait la victoire des forces qui à l'Est et à l'Ouest étaient favorables à une économie de marché et à la réunification rapide de l'Allemagne. Comme la coalition l'annonçait le 12 avril 1990, son objectif était «de réaliser l'unité allemande rapidement et de manière responsable pour la République démocratique allemande après des négociations avec la République fédérale d'Allemagne...»[24]

Le prix de l'unité. Bien que les projets de réunification allemande aient bénéficié du soutien de l'immense majorité des Allemands de l'Est, la peur des répercussions économiques qu'entraînerait la fusion des deux États s'est peu à peu amplifiée. Le 10 mai, plusieurs milliers de personnes ont lancé une grève pour protester contre l'absence de protection de l'emploi dans les termes du projet de traité d'union économique, monétaire et sociale qui devait prendre effet le 2 juillet 1990.[25] Selon une étude ouest-allemande publiée en juin, l'union économique entraînerait une aggravation du chômage à l'Est, où le nombre des sans-emplois passerait de 130 000 à 1 400 000, ce qui représente 16 p. 100 environ de la population active.[26]

La réunification allemande

L'après-Mur de Berlin. Avec la chute du Rideau de fer, la possibilité d'une réunification des deux Allemagne a ressurgi sérieusement pour la première fois depuis des décennies. Fort d'un soutien populaire de part et d'autre de la frontière, le chancelier Kohl a pris l'affaire en main. Le 10 novembre 1989, dans un discours aux Allemands, il déclarait : «Nous sommes et nous resterons une nation, et nous ne formons qu'un. Nous devons trouver petit à petit la voie de notre avenir commun».[27]

---

23 «Grande coalition à Berlin-Est incluant les socio-démocrates», *Le Devoir*, 4 avril 1990, p. A1.

24 *Keesing's*, avril 1990, p. 37379.

25 *Keesing's*, mai 1990, p. 37476.

26 *Keesing's*, juin 1990, p. 37025.

27 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37025.

Deux semaines plus tard, le 28 novembre, le chancelier ouest-allemand dévoilait un plan en trois étapes dans lequel les Allemands de l'Est exerceraient d'abord leur droit à l'autodétermination en élisant un nouveau gouvernement, après quoi l'on créerait de nouvelles structures économiques et politiques confédérales avant de procéder, enfin, à la fusion des deux Allemagne en un État unitaire.[28]

Les réticences est-allemandes. Sous la pression de leurs alliés soviétiques, les dirigeants communistes réformés, qui continuaient de s'accrocher au pouvoir, ont d'abord refusé de négocier la question et déclaré, le 10 novembre 1989, que la réunification allemande ne figurait pas au programme.[29] Le 25 novembre, tout en concédant qu'elle pourrait se faire dans un avenir lointain, le chef du SED, Egon Krenz, a déclaré que la souveraineté est-allemande et la stabilité de l'Europe entière dépendaient du maintien de la séparation des deux Allemagne.[30]

D'autres, cependant, tel que le chef du gouvernement, Hans Modrow, cherchait désespérément une autre formule qui permettrait de concilier la souveraineté est-allemande et la nouvelle réalité qu'était la coopération entre l'Est et l'Ouest.[31] Néanmoins, la volonté populaire d'unité s'est avérée la plus forte et, le 19 décembre, le gouvernement est-allemand et Helmut Kohl publiaient conjointement une déclaration en faveur d'une réunification prochaine.[32]

La réaction soviétique. Le 15 novembre 1989, dans son premier commentaire sur la question allemande, M. Gorbatchev, tout comme les dirigeants est-allemands, a rejeté l'idée de la réunification.[33] Il a ajouté que le simple fait de parler d'une Allemagne unifiée équivalait à une ingérence dans les affaires intérieure» allemandes. Le 3 décembre, à Malte, au sommet des superpuissances, où l'unification allemande venait quasiment en tête de l'ordre du jour américain,

---

28 Ferdnand Protzman, «Kohl Offers An Outline To Create Confederation of Two Germanys», *New York Times*, 29 novembre 1989, p. A1 et A17.

29 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37025.

30 John Gray, «East German Leaders, Intellectuals Dismiss Kohl's Unity Proposal», *Globe and Mail*, 29 novembre 1989, p. A5.

31 Charles Van Der Donckt, *Six mois qui ébranlèrent le monde*, Centre québécois des relations internationales, Université Laval, Québec, 1990, p. 149.

32 «Chevardnadze met en garde RDA et RFA», *Le Devoir*, 20 décembre 1989, p. 6.

33 Serge Schmemann, «Gorbachev Clears Way For German Unity», *New York Times*, 17 juillet 1990, p. A1 et A8.

M. Gorbatchev a refusé de commenter la proposition Kohl et s'est contenté de mettre en garde contre toute précipitation.[34] Le 5 décembre, les Soviétiques rejetaient officiellement le plan Kohl et, le 11 décembre, ils demandaient que les quatre vainqueurs de 1945 (la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS) se réunissent pour discuter de la stabilité européenne.[35]

Fin décembre 1989, les États-Unis et la Communauté européenne avaient signifié un soutien conditionnel à la réunification.[36] Le 30 janvier 1990, c'est un Hans Modrow aguerri qui, lors d'une visite à Moscou, déclarait à M. Gorbatchev que l'on ne pouvait passer outre plus longtemps aux demandes populaires de réunification. En lui répondant que plus personne ne doutait dès lors de l'imminence de l'unification, le dirigeant soviétique acceptait donc le principe-même de cette réunification.[37] Finalement, le 12 février, M. Gorbatchev priait le chancelier Kohl de respecter le droit des Allemands à l'autodétermination.[38]

Le problème des frontières. La perspective de la réunification a aussi réveillé la crainte dans l'Europe entière que l'Allemagne réclamerait de nouveau comme siens les territoires se trouvant aujourd'hui du côté polonais de la ligne Oder-Neisse,[39] crainte d'autant plus vive que le chancelier Kohl se faisait prier pour accepter officiellement le caractère permanent des frontières actuelles. Le 8 décembre 1989, répondant à la Communauté européenne qui lui demandait de clarifier la position de son gouvernement, M. Kohl a seulement indiqué que la ligne Oder-Neisse «ne serait pas changée sans raison».[40] Désireux de calmer les inquiétudes de Varsovie et décidés à prévenir tout conflit germano-polonais aux conséquences déstabilisantes,

---

34 Van Der Donckt, voir note 31, p. 152.

35 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37108.

36 Van Der Donckt, voir note 31, p. 152-153.

37 Marc Fisher, «West Germans Laud Gorbachev on Unification», *Washington Post*, 1er février 1990, p. A14 et A17.

38 Henry Kamm, «No Undue Haste to Unity, Irate East Germans Urge», *New York Times*, 21 février 1990, p. A1.

39 «Poland to Be Included in Talks on German Unity», *Globe and Mail*, 15 mars 1990, p. A1 et A2.

40 Van Der Donckt, voir note 31, p. 153.

les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont publié, le 14 décembre, une déclaration exhortant Bonn à respecter la souveraineté polonaise.[41]

Enfin, le 6 mars 1990, sous la pression supplémentaire du président Bush, qu'il avait rencontré le 24 février à Washington, le chancelier ouest-allemand a fait savoir à la Pologne que l'Allemagne abandonnait toutes ses revendications territoriales la concernant.[42] Après quoi le gouvernement polonais a été invité à participer aux réunions pertinentes s'inscrivant dans le cadre des pourparlers des six puissances sur la réunification allemande, et les deux Parlements allemands ont adopté, les 21 et 22 juin, des déclarations par lesquelles ils reconnaissaient officiellement l'inviolabilité des frontières polonaises.[43]

La controverse de l'OTAN. Le 11 décembre 1989, conscient de ce que la réunification allemande modifierait profondément les intérêts stratégiques de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, le chancelier Kohl s'est engagé à ce qu'elle ne se règle sans leur participation.[44] Le 11 février 1990, à Ottawa, à l'occasion de la Conférence «Ciels ouverts», les ministres des Affaires étrangères des quatre vainqueurs de 1945 (la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et l'URSS) et des deux Allemagne sont convenus de discuter ensemble des «aspects extérieurs de la réunification allemande» (les négociations des «deux-plus-quatre»).[45]

La RFA entendait maintenir l'Allemagne au sein de l'OTAN après la réunification, ce en quoi elle avait le soutien actif des États-Unis, de ses alliés de l'OTAN et de la Communauté européenne.[46] D'après le projet dévoilé le 31 janvier par le ministre des Affaires étrangères ouest-allemand, M. Hans-Dietrich Genscher, le maintien de l'Allemagne dans l'Alliance

---

41 *Ibid.*

42 «Kohl Accepts Polish Border», *Toronto Star*, 7 mars 1990, p. A1.

43 Blaine Harden, «Baker Reassures Poles on Reunification Talks», *Washington Post*, 7 mai 1990, p. A18; et John Gray, «Bonn Assures Poland Disputed Border Is Safe», *Globe and Mail*, 22 juin 1990, p. A7.

44 Van Der Donckt, voir note 31, p. 153.

45 Paul Lewis, «Accord in Ottawa: German Membership in Western Alliance an Unsettled Issue», *New York Times*, 14 février 1990, p. A1 et A10; et «Unification Talks Over In Record Time», *Globe and Mail*, 13 septembre 1990, p. A7.

46 Van Der Donckt, voir note 31, p. 152.

atlantique s'accompagnerait d'une substantielle réduction unilatérale des armements et d'une promesse de ne pas stationner de troupes sur le territoire est-allemand.[47]

Cette proposition s'est avérée un obstacle à un règlement rapide de la question allemande. Le 1er février, M. Hans Modrow, chef du gouvernement est-allemand, a répété que la RDA souhaitait une plus grande fusion et a posé la neutralité comme condition à la réunification.[48] Lors d'un entretien avec le secrétaire d'État américain James Baker, le 9 février, à Moscou, le président Gorbatchev a affirmé qu'il serait contraire aux intérêts de la sécurité soviétique d'accepter l'appartenance de l'Allemagne unifiée à l'OTAN et il a insisté pour que ce pays soit démilitarisé et neutre.[49] MM. Genscher et Kohl ont vite rejeté ces conditions.[50] Le 5 mai 1990, à la première réunion des négociations dites des «deux-plus-quatre», Helmut Kohl a aussi rejeté l'offre du ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze, qui proposait de remettre la question à après la réunification effective.[51]

Le 23 mai, lors d'une rencontre à Genève, les Soviétiques se sont dit prêts, pour la première fois, à négocier les détails militaires et politiques de la réunification.[52] Le 5 juin, M. Chevardnadze a proposé que l'Allemagne continue de participer aux deux alliances pendant cinq ans, que les quatre vainqueurs de 1945 continuent d'exercer leur mandat allemand et que l'effectif de l'armée allemande soit plafonné à 200 000 soldats.[53] À la deuxième réunion des «deux-plus-quatre», le 22 juin, ce plan a été rejeté comme irréalisable. Cependant, par égards

---

47 *Ibid.*, p. 156.

48 Henry Kamm, «Upheaval in the East: East Berlin Chief Presents His Plan to Unite Germany», *New York Times*, 2 février 1990, p. A1.

49 Van Der Donckt, voir note 31, p. 158.

50 Henry Kamm, «Upheaval in the East: East Berlin Chief Presents his Plan to Unite Germany», *New York Times*, 2 février 1990, p. A1.

51 «Unification Talks Over in Record Time», *Globe and Mail*, 13 septembre 1990, p. A7.

52 Marc Fisher, «Soviet Encourages Bonn On Arms Talks, German Unification», *Washington Post*, 24 mai 1990, p. A33.

53 «Unification Talks Over in Record Time», *Globe and Mail*, 13 septembre 1990, p. A7. M. Chevardnaze avait également proposé un plafond de 250 000 hommes. Voir Craig R. Whitney, «NATO Leaders Gather in Search of a Purpose», *New York Times*, 7 juillet 1990, p. 1 et4.

pour les intérêts soviétiques, l'OTAN, assemblée en sommet à Londres, les 5 et 6 juillet, a fait savoir qu'elle allait réviser sa mission et affirmé également que le Pacte de Varsovie n'était plus un ennemi et que les armes nucléaires étaient devenues un instrument de dernier recours.[54]

L'union économique. La fusion économique des deux Allemagne était considérée de part et d'autre comme une première étape essentielle de la réunification. Le 15 février 1990, Berlin et Bonn ont annoncé la création d'une nouvelle commission interallemande qui étudierait les détails de l'union monétaire, économique et sociale.[55]

Le 23 avril, après un important débat portant essentiellement sur les inquiétudes sociales des Allemands de l'Est, Bonn offrait à ces derniers un échange au pair de leurs économies, pensions et salaires à concurrence de 4 000 marks.[56] Le lendemain, le chancelier Kohl et le dirigeant allemand fraîchement élu, M. Lothar de Maizière, annonçaient que l'union économique des deux pays entrerait officiellement en vigueur le 2 juillet 1990. Le 14 mai, le *Bundestag* décidait de créer le Fonds pour l'unité allemande afin de réunir 95 000 millions de marks en quatre ans pour aider à éponger le déficit budgétaire de l'Allemagne de l'Est et pour atténuer les boulersements économiques engendrés par la réunification.[57]

En raison d'une situation économique critique en RDA, le processus des négociations a été accéléré. Le 18 mai, un traité relatif à l'union monétaire, économique et sociale était signé à Bonn, pour être ensuite ratifié, le 21 juin, par les deux Parlements allemands.[58] Enfin, le 2 juillet, l'intégration économique des deux Allemagne est devenue réalité.

La Hongrie

Les droits de la personne. À l'automne 1989, la Hongrie était déjà bien engagée dans la voie des réformes. En mai, elle avait démantelé son Rideau de fer et, le même mois, était devenue

---

54 *Ibid.*

55 Paul Lewis, «Accord in Ottawa: German Membership in Western Alliance an Unsettled Issue», *New York Times*, 14 février 1990, p. A1 et A10.

56 «Economic Union of Two Germanies is Set for July 2», *Globe and Mail*, 25 avril 1990, p. 1.

57 *Keesing's*, mai 1990, p. 37467.

58 John Gray, «Germanys Take a Giant Step Toward Unity, Sign Treaty to Merge Economies by July», *Globe and Mail*, 19 mai 1990, p. A1 et A10.

le premier pays du Pacte de Varsovie à adhérer à la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, un geste qu'elle confirmerait en septembre en apportant son aide humanitaire aux Allemands de l'Est en transit sur son territoire.[59]

Vers le multipartisme. Le 18 septembre, la Hongrie a franchi une étape de plus sur le chemin des réformes en décidant, par la voix de membres du gouvernement et des mouvements de l'opposition, d'instituer un multipartisme de type explicitement occidental. Une autre étape importante a été franchie le 7 octobre, pendant la conférence extraordinaire du Parti des travailleurs socialistes hongrois (PTSH) au pouvoir, quand 80 p. 100 des membres ont voté l'adoption d'une plate-forme socio-démocrate.[60] Le PTSH a officiellement été rebaptisé Parti du socialisme démocratique (PSD). Parallèlement, un nouveau président intérimaire, M. Reszo Nyers, a été élu.[61]

Après avoir blanchi les meneurs de la révolte de 1956 en juin 1989 et réhabilité quelque 27 000 victimes des purges staliniennes le 22 septembre, le 18 octobre, le Parlement hongrois a voté l'abandon de la constitution d'inspiration stalinist de 1949.[62] Le 20 octobre, par une série d'amendements constitutionnels, au nombre desquels figurait une nouvelle loi électorale, les députés jetaient les fondations du retour à une démocratie parlementaire. Le 23 octobre, la République populaire de Hongrie devenait République de Hongrie.[63]

Le 20 octobre, suite à une série de grandes manifestations, le gouvernement décidait de supprimer la Milice populaire créée au lendemain du soulèvement de 1956 pour réprimer l'opposition politique. De plus, le 5 janvier 1990, des représentants du Forum des jeunes démocrates libres et de l'Alliance des démocrates libres présentaient des documents révélateurs sur les méthodes corrompues de la police secrète, forçant ainsi le premier ministre Miklos Nemeth à démettre de leurs fonctions le ministre de l'Intérieur, M. Istvan Horvath, et deux autres hauts fonctionnaires.[64]

---

59 *Keesing's*, septembre 1989, p. 36894.

60 Van Der Donckt, voir note 31, p. 15.

61 *Ibid.*

62 *Ibid.*

63 *Ibid.*, p. 63.

64 *Ibid.* p. 60.

Les élections. La pression populaire, sous forme d'une pétition réunissant 200 000 signatures, a aussi obligé le gouvernement à accepter d'organiser le 25 novembre un référendum par lequel la population choisirait la date de l'élection présidentielle.[65] Craignant qu'une campagne électorale prématurée avantagerait injustement le PSD (ex-PTSH), qui disposait de plus de ressources, l'opposition avait demandé que cette élection soit reportée de manière à coïncider avec les élections législatives nationales, prévues pour le printemps. Le référendum lui a donné raison et l'élection présidentielle a été fixée au 25 mars 1990.[66]

Les premières élections libres hongroise en 45 ans, qui se sont déroulées à la date prévue, se sont soldées par la défaite du PSD anciennement communiste.[67] Les principaux vainqueurs ont été les deux partis de centre-droite, à savoir le Forum démocratique hongrois (FDH) et l'Alliance des démocrates libres. Ces derniers étant incapables de former une coalition, des élections ont du être rapidement organisées le 8 avril 1990. Le FDH, dirigé par Joseph Antall, a obtenu la majorité. Enfin, le 2 mai, le Parlement hongrois élisait l'écrivain Arpad Goencz chef de l'État.

Le retrait des troupes soviétiques. Le 10 mars 1990, les ministres des Affaires étrangères Gyula Horn et Edouard Chevardnadze faisaient de la Hongrie le premier pays d'Europe de l'Est à conclure un accord de retrait des troupes soviétiques de son territoire.[68] Aux termes de cet accord, le contingent de 49 200 soldats de l'Armée rouge aura quitté le pays au 30 juin 1991. Le 26 juin, le Parlement hongrois a voté la suspension de la participation active du pays au Pacte de Varsovie et fixé à la fin de 1991 la date de son retrait total de l'alliance.[69]

L'intégration économique. Parallèlement au désengagement vis-à-vis de l'Est, Budapest s'est efforcé de réintégrer la Hongrie dans la communauté européenne des nations. Le 16 novembre 1989, le gouvernement déposait une demande officielle d'admission au Conseil de l'Europe. Le 1er décembre, il entreprenait la même démarche auprès du Fonds monétaire

---

65 *Ibid.*, p. 33.

66 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37048.

67 Zoltan Barany, «The Hungarian Democratic Forum Wins National Elections Decisively», *Radio Free Europe: Report on Eastern Europe*, vol. 1, n° 17, 27 avril 1990, p. 11-13.

68 «Hungary and Soviet Union Sign Pact on Troop Withdrawal», *Montreal Gazette*, 11 mars 1990, p. B1.

69 «Le Parlement hongrois vote le retrait du Pacte de Varsovie», *La Presse*, 27 juin 1990, p. B3.

international (FMI). Le 1er février 1990, pour satisfaire aux exigences du FMI en matière de solvabilité, le gouvernement hongrois décidait d'élargir la base d'une économie de marché en augmentant les prix des services publics élémentaires (eau, gaz, électricité) et des produits de consommation de manière à les aligner sur les normes internationales.[70]

La Pologne

La victoire de Solidarité. Les 4 et 18 juin 1989, au cours des premières élections pluralistes depuis 1945, Solidarité a remporté 99 des 100 sièges du Sénat et les 161 sièges de la Diète (*Sejm*), pour laquelle le régime communiste avait promis des élections libres au moment des tables rondes de 1988-1989.[71] Tenant sa promesse d'abandonner la tête du Parti une fois élu président de la Pologne, le général Jaruzelski a laissé son poste au premier ministre Mieczyslaw Rakowski.[72]

Une coalition controversée. En août 1989, sur fond d'agitation sociale accrue,[73] le Parti des travailleurs unis polonais (PTUP), en déclin, a cherché à former une coalition favorable avec son rival, Solidarité. Le 27 juillet, redoutant une situation où il partagerait les responsabilités mais pas le pouvoir, le mouvement syndical a rejeté l'offre du général Jaruzelski,[74] mais revendiqué, en revanche, le plein contrôle des leviers du gouvernement, en faisant valoir qu'ils lui revenaient constitutionnellement, en vertu de sa victoire aux élections de juin.[75] Le 15 août, une coalition était enfin formée à grand peine. Avec sept portefeuilles, Solidarité et ses alliés obtenaient la majorité des ministères. Alors que les communistes conservaient les postes clés que constituent la présidence et le ministère de l'Intérieur, le 25 août, Tadeusz Mazowiecki,

---

70 Van Der Donckt, voir note 31, p. 75-77.

71 Jeff Sallott, «Solidarity Candidates Win Big in Polish Election», *Globe and Mail*, 5 juin 1989, p. A1.

72 John Tagliabue, «Jaruzelski Quits As Party Leader, Premier Gets Post», *New York Times*, 30 juillet 1989, p. 1 et 15.

73 «Strikes Spread As Polish Prime Minister's Crisis Worsens», *Toronto Star*, 11 août 1989, p. A14.

74 «Walesa Turns Down Coalition Role», *Ottawa Citizen*, 26 juillet 1989, p. A6.

75 «Solidarity to Limit Communist Role in Government», *Ottawa Citizen*, 3 août 1989, p. A1.

membre actif de Solidarité de longue date, remplaçait le général Czeslaw Kiszczak aux fonctions de premier ministre.[76]

Les changements au sein du PTUP. La défaite électorale du PTUP en juin 1989 n'était que le premier des déboires qui allaient affaiblir les communistes polonais. Le 3 novembre, la Diète votait l'arrêt de toute subvention publique au PTUP afin de mettre tous les partis politiques sur un pied d'égalité.[77] Le 29 décembre, la clause constitutionnelle qui légalisait le rôle dirigeant du parti communiste dans la société était lui aussi aboli. De par l'article amendé, la Pologne devient un «État démocratique où la loi régit la justice sociale». Quant à la République populaire de Pologne, elle s'appelle désormais République de Pologne.[78]

Le 29 janvier 1990, pour essayer d'éviter l'effondrement total, le 8e Congrès du PTUP a adopté des réformes internes radicales. Reconnaissant sa responsabilité dans le marasme économique polonais et dans l'absence de liberté politique dans le pays, la direction du parti a déclaré que ses «sources de force et sa capacité de regagner la confiance populaire s'étaient amenuisées jusqu'à l'épuisement».[79] Cela dit, le PTUP a été officiellement dissout et refondu en un Parti social-démocrate polonais (PSDP). Sous la direction de Leszek Miller, nouveau dirigeant, le PSDP a adopté un programme prônant la démocratie parlementaire, la liberté d'expression, le respect des droits de la personne et une économie de marché.[80] Ces réformes, toutefois, venaient trop tard pour que la base reste loyale au Parti, d'autant que celle-ci l'avait déjà déserté en nombre pour fonder son propre mouvement, l'Union social-démocrate de la République polonaise.[81]

---

76 John Gray, «Polish Leader Plays Cards Cautiously», *Globe and Mail*, 24 août 1989, p. A1 et A2.

77 «Poland to End Public Aid for All Political Parties», *Globe and Mail*, 4 novembre 1989, p. A2.

78 «Polish Legislators Propose Name Change», *Ottawa Citizen*, 28 décembre 1989, p. A6; et *Keesing's*, décembre 1989, p. 37130.

79 Steven Greenhouse, «Calling Party too Weak to Go On, Poland's Communists Act to Disband», *New York Times*, 28 janvier 1990, p. A1 et A4.

80 «Communists Dissolve Party, Set Up New Social Democratic Group», *Radio Free Europe: Report on Eastern Europe*, vol. 1, n° 7, 16 février 1990, p. 23-27.

81 Greenhouse, voir note 79, p. A1 et A14.

Les élections libres. Avec les premières élections municipales entièrement libres du 27 mai 1990, tout espoir de renaissance politique des communistes a été balayé. Malgré le fort taux d'abstention, Solidarité est arrivée en tête avec 41,4 p. 100 des suffrages.[82]

Les troupes soviétiques et le Pacte de Varsovie. En septembre 1989, le nouveau gouvernement de Solidarité a annoncé qu'il entendait réviser le statut juridique des troupes soviétiques en Pologne. Il s'est également engagé à revoir le rôle du pays dans le COMECON, l'alliance économique dominée par l'URSS. Le 18 octobre 1989, le premier ministre Mazowiecki, insistant sur la nécessité d'une coopération Est-Ouest, a demandé que l'on en finisse avec la politique des «sphères d'influence» qui avait conduit à la division de l'Europe d'après-guerre.[83] Le 18 janvier 1990, allant plus loin encore, Lech Walesa a exhorté le gouvernement à demander officiellement que les 40 000 soldats soviétiques en garnison sur le sol polonais aient quitté le pays avant la fin 1991.[84]

Le 5 février, affirmant que l'Allemagne unifiée dont il était de nouveau question risquait de menacer la sécurité de la Pologne, le général Jaruzelski a rejeté la demande de Lech Walesa.[85] Le Kremlin s'est quant à lui montré plus conciliant. Déclarant que la fin de la Guerre froide avait mis un terme aux fonctions de la vieille alliance, les Soviétiques ont offert d'entamer des pourparlers pour un retrait méthodique des troupes dès que les dirigeants polonais le demanderaient.[86] Toutefois, comme ces derniers l'ont fait comprendre à la réunion du Pacte de Varsovie en juin 1990, ils n'avaient pas vraiment à se retirer immédiatement de l'alliance des pays de l'Est. À l'instar de leurs homologues tchèques et slovaques, ils estimaient qu'en demeurant au sein de l'alliance politique d'un Pacte de Varsovie réformé, ils auraient la possibilité d'influer de manière positive sur la coopération Est-Ouest.[87]

---

82 Paul-André Comeau, «À Varsovie, un verdict clair; le parti communiste a été laminé aux élections municipales», *Le Devoir*, 30 mai 1990, p. 8.

83 «Poland Calls for End to "Spheres of Influence"», *Ottawa Citizen*, 19 octobre 1989, p. A7.

84 Van Der Donckt, voir note 31, p. 120.

85 Jim Hoagland, «Jaruzelski Rules Out Rapid Withdrawal of Soviet Troops in Poland», *Washington Post*, 5 février 1990, p. A13 et A16.

86 «Moscow Open Talks On Pullout In Poland», *New York Times*, 12 février 1990, p. 3.

87 Ruth Gruber, «Poland Revises Defence Strategy», *Christian Science Monitor*, 26 juin 1990, p. 3.

Les frontières. Les communistes et Solidarité partageaient la même inquiétude quant à la perspective d'une Allemagne unifiée. Le 21 février 1990, le premier ministre Mazowiecki a demandé instamment à Bonn de conclure un «traité de paix» bilatéral aux termes duquel toute ambiguïté concernant la frontière orientale de la Pologne se réglerait avant la réunification.[88] Le dirigeant polonais demandait aussi un siège aux négociations des «deux-plus-quatre». À la fin juin, et malgré les déclarations des deux Parlements allemands affirmant que la souveraineté polonaise serait respectée,[89] Bonn n'avait toujours pas accepté l'idée d'un traité germano-polonais officiel.

Un autre événement important en matière de politique étrangère a été la décision du gouvernement polonais, le 27 février, de rétablir pleinement les relations diplomatiques avec Israël, en précisant que ces relations avaient été rompues à tort pendant le conflit israélo-arabe de 1967.[90]

L'économie. Le 12 octobre 1989, le gouvernement polonais a présenté un plan radical pour s'attaquer aux problèmes de l'économie polonaise moribonde. Le programme visait à créer un marché entièrement libre en mettant un terme aux subventions publiques, en privatisant l'industrie et en créant des structures bancaires et fiscales détaillées. Des mesures draconniennes ont, de plus, été adoptées pour réduire l'inflation, qui atteignait les 1 000 p. 100, et l'énorme déficit budgétaire. [91]

L'aide extérieure. Le gouvernement a en partie adopté cette nouvelle «thérapie de choc» pour satisfaire aux conditions posées par le FMI pour débloquer 350 millions de dollars américains de crédits[92] promis et dont le pays avait désespérément besoin pour soulager une dette extérieure s'élevant à 39 milliards de dollars américains.[93] Le FMI a officiellement accepté

---

88 «Warsaw Calls For Border Treaty Before Germanys Are Reunited», *New York Times*, 22 février 1990, p. 15.

89 Gray, voir note 43, p. A7.

90 Van Der Donckt, voir note 31, p. 89.

91 «Poland Unveils Program to Create Capitalist Society», *Globe and Mail*, 13 octobre 1989, p. A1 et A2; et Van Der Donckt, voir note 31, p. 16.

92 «World Bank to Hold Off Credits to Poland», *Globe and Mail*, 8 novembre 1989, p. B1 et B6.

93 Van Der Donckt, voir note 31, p. 1.

le plan le 11 décembre 1989 et, le 7 février 1990, la Banque mondiale accordait à la Pologne un prêt triennal de 2,5 milliards de dollars américains.[94] Des progrès se sont aussi dessinés quant à la réintégration de la Pologne dans le marché européen. Aux termes d'un accord commercial signé le 20 septembre 1989, la Communauté européenne a abaissé certains tarifs douaniers et accru les possibilités d'importations en provenance de Pologne.[95] Les puissances occidentales sont également venues au secours de Varsovie à titre individuel. Ainsi, répondant à l'appel personnel de Lech Walesa qui, au cours de sa visite à Washington en novembre, avait demandé que l'on «investisse dans la liberté, la démocratie et la paix», le gouvernement américain a accordé 700 millions de dollars d'aide d'urgence, plus 200 millions de dollars de crédits commerciaux garantis partagés entre la Pologne et la Hongrie.[96]

Le climat social. En reprenant les dettes accumulées par son prédécesseur communiste, le gouvernement de Solidarité a aussi hérité d'un certain mécontentement populaire. Le 12 janvier 1990, des manifestations anticapitalistes éparses ont éclaté dans la capitale et des bandes de jeunes ont envahi l'assemblée nationale.[97] Une semaine plus tard, 6 000 mineurs se sont mis en grève pour obtenir des augmentations de salaire qui compensent les fortes hausses du prix des biens et services de base.[98] Cependant, malgré la situation explosive, la plupart des Polonais étaient prêts à soutenir le gouvernement et à endurer les privations allant de pair avec son programme d'austérité.

Solidarité. Alors que le gouvernement de Solidarité réussissait à surmonter les tensions sociales, le mouvement lui-même était assailli de querelles internes. Au cours de la conférence de Solidarité qui a eu lieu du 19 au 25 avril 1990, Lech Walesa a été réélu à son poste sans difficulté, mais la question de savoir si, depuis sa victoire électorale, le mouvement avait abandonné son rôle de syndicat d'opposition a causé des dissensions.[99] Fin juin 1990, Solidarité

---

94 Van Der Donckt, voir note 31, p. 39.

95 «Poland Signs EC Agreement to Boost Exports», *Ottawa Citizen*, 20 septembre 1989, p. A7.

96 Van Der Donckt, voir note 31, p. 130.

97 «Poles Protest Price Increases», *New York Times*, 13 janvier 1990, section I, p. 4.

98 «Upheaval in the East: Coal Miners in Poland Strike for Higher Pay», *New York Times*, 18 janvier 1990, p. 10.

99 «Solidarity Congress Still Solidly Behind Walesa Leadership», *Globe and Mail*, 22 avril 1990, p. A4.

était au bord de l'éclatement. Décidé à conserver la fidélité des ouvriers et désireux de devenir président de la Pologne, Lech Walesa a commencé à critiquer ouvertement son allié d'autrefois, le premier ministre Mazowiecki, l'accusant de mettre trop de lenteur à engager le pays dans une vraie démocratie.[100]

La Tchécoslovaquie

Les derniers jours de l'ancien régime. À mesure que des événements révolutionnaires balayaient l'Europe de l'Est, le gouvernement pur et dur de Prague s'est retrouvé de plus en plus isolé et mal à l'aise. Malgré l'avertissement de M. Gorbatchev qui, début novembre 1989, les avait prévenus qu'il était dangereux de repousser encore l'heure des réformes, les communistes tchécoslovaques ont refusé obstinément d'établir un dialogue politique avec des groupes d'opposition.[101]

Le 17 novembre, un défilé estudiantin organisé par le pouvoir pour commémorer la mort d'un étudiant tchèque tué par les nazis s'est vite transformé en une manifestation anti-gouvernementale audacieuse mais pacifique, qui plus est la plus importante de ce genre depuis 1968. Les manifestants, qui réclamaient des élections libres et la démission du secrétaire général Milos Jakes, ont été brutalement dispersés par des chiens dressés à l'attaque et par des policiers armés de matraques. Cent quarante-trois personnes ont été arrêtées et dix-sept autres hospitalisées, certaines dans un état grave.[102] Au lieu d'étouffer la contestation, cet acte de violence a déclenché une révolte populaire massive qui allait sonner le glas du régime.

La révolution de velours. Le 19 novembre 1989, lors d'une assemblée organisée à l'initiative du dramaturge dissident Vaclav Havel, 300 des plus éminents dissidents tchécoslovaques ont constitué un nouveau mouvement d'opposition indépendant, le Forum civique.[103] Le 10 décembre, ce Forum a présenté sa liste de revendications, en tête desquelles venait la demande de départ de Milos Jakes. Le 24 novembre, après avoir été soumis une

---

100 «Solidarity Officials Resign: Walesa Accused of Power Hunger», *Globe and Mail*, 25 juin 1990, p. A9.

101 R.W. Apple, «Kremlin Warns Czechoslovakia to Reform or Face Serious Problems», *Ottawa Citizen*, 10 novembre 1989, p. A6.

102 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37026.

103 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37026.

semaine durant à la pression d'immenses manifestations et de grèves, le comité central du Parti communiste de Tchécoslovaquie (PCT) cédait.

Le 28 novembre, c'est encore la pression populaire qui a forcé les communistes à renoncer au monopole de la politique, et la constitution a été modifié en ce sens.[104] Le 1er décembre, pour essayer de retrouver la confiance populaire, les communistes ont fait deux gestes importants; d'une part, ils ont admis que l'invasion soviétique de 1968 et le limogeage du gouvernement Dubcek qui avait suivi étaient des «erreurs impardonnables» et, d'autre part, ils ont décidé d'ouvrir les frontières du pays.[105]

Le régime s'est montré moins conciliant quant aux demandes de réelle démocratisation du gouvernement formulées par le Forum. Dans la nouvelle coalition présentée le 3 décembre 1989, le PCT restait largement majoritaire, puisque seuls cinq des vingt et un postes du gouvernement revenaient à des non-communistes.[106] Dénonçant la manoeuvre comme une rupture de la promesse du régime de se démocratiser, le Forum civique a menacé de lancer un mouvement de grève nationale à moins que le gouvernement non communiste, formé d'hommes compétents, qu'il réclamait soit formé dans les six jours.

Le 8 décembre, l'impopulaire premier ministre communiste, Ladislav Adamec, était remplacé par un réformateur, Marian Calfa. Le 10 décembre, le gouvernement du président communiste Gustav Husak était dissout et, pour la première fois depuis 1948, un gouvernement non communiste était assermenté.[107] Après quelques atermoiements, le Parti communiste acceptait d'abandonner la présidence du pays et, le 29 décembre, Vaclav Havel prêtait serment en tant que chef de l'État intérimaire jusqu'aux élections nationales fixées au 8 juin 1990.[108]

---

104 Paul Koring, «Monopoly of Power Crumbles in Prague», *Globe and Mail*, 30 novembre 1989, p. A1.

105 «La Tchécoslovaquie démantèle aussi son rideau de fer», *Le Devoir*, 1er décembre 1989, p. 5; et Paul Koring, «1968 Invasion Was Wrong, Prague Admits», *Globe and Mail*, 2 décembre 1989, p. A1.

106 Paul Koring, «Opposition Rejects Czechoslovak Coalition», *Globe and Mail*, 4 décembre 1989, p. A1.

107 Henry Kamm, «Czech Communists Eclipsed in Cabinet Sworn into Office: Husak Quits Presidency», *New York Times*, 30 décembre 1989, p. A1.

108 Craig R. Whitney, «Havel Chosen President: Prague Crowds Celebrate», *New York Times*, 30 décembre 1989, p. A1.

Ces élections se sont soldées par une victoire écrasante de la coalition anticommuniste dirigée par le Forum civique. Vaclav Havel a été réélu président avec une majorité absolue; Alexandre Dubcek, le leader du Printemps de Prague de 1968 a été nommé au poste très symbolique de président du Parlement.

Le retrait des troupes. Une des premières initiatives du nouveau gouvernement visait à mettre fin à la présence militaire des Soviétiques, si visible depuis l'intervention de 1968. Le 27 février 1990, les négociations étaient pratiquement terminées et une entente soviéto-tchécoslovaque était signée à Moscou. En vertu de ses principales dispositions, l'URSS s'engageait à retirer tout son contingent de Tchécoslovaquie, soit 73 500 soldats, au plus tard le 1er juillet 1991. [109]

Le réveil des ethnies. Comme dans d'autres pays d'Europe de l'Est, le changement politique a réveillé de vieilles rivalités ethniques. Les Slovaques, qui représentent un tiers de la population totale, ont à nouveau demandé une plus grande autonomie politique, économique et sociale vis-à-vis de Prague.[110] Les tensions ethniques se sont manifestées en mars 1990, lorsque des représentants slovaques ont réclamé que le pays soit officiellement rebaptisé de manière à rendre l'identité à la fois distincte et égale des deux nations. Finalement, après un mois de vifs débats et de nombreuses manisfestations, l'Assemblée nationale a voté un compromis : la Tchécoslovaquie devenait République fédérative tchèque et slovaque.[111]

La Roumanie

En contraste avec la Hongrie voisine, la Roumanie a continué de peiner sous le joug de Nicolae Ceaucescu, au pouvoir depuis vingt-six ans. Le 20 novembre 1989, à la veille du 14e Congrès du Parti communiste roumain, des journalistes étrangers ont été expulsés et les frontières avec la Hongrie ont été fermées aux étrangers sans explication.[112] Pendant le Congrès, N. Ceaucescu, «réélu» secrétaire général à l'unanimité, a violemment critiqué les changements

---

109 «Soviet Troops to Start Leaving Czechoslovakia on February 26», *Montreal Gazette*, 16 février 1990, p. A7; et «Gorbachev Sees Havel and Agrees to Speed Withdrawal of Troops», *New York Times*, 27 février 1990, p. A1.

110 Paul Koring, «Two Nations, One Country - Dream or Nightmare?», *Globe and Mail*, 7 juin 1990,p. D1.

111 *Keesing's*, mars 1990, p. 37326; et avril 1990, p. 37382.

112 Alan Riding, «Romanian Strongman Rejects Path to Reform», *Ottawa Citizen*, 21 novembre 1989, p. A6.

«anti-socialistes» que connaissait l'Europe de l'Est, confirmant par là même l'inflexibilité de son régime.[113]

Le soulèvement de Timisoara. Le 15 décembre 1989, de grandes manifestations spontanées ont éclaté à Timisoara, ville à population hongroise et roumaine. Le catalyseur a été l'arrestation de Laszlo Tökes, pasteur et dissident hongrois, par la *Securitate* de Ceaucescu. En l'espace de quelques heures, ce mouvement pacifique, dont l'objectif était de défendre L. Tökes, s'est transformé en une violente émeute anti-Ceaucescu au cours de laquelle des portraits du dirigeant roumain ont été brûlés et des immeubles saccagés.[114] Aussitôt, le régime a réagi, et avec violence. Le 17 décembre, sur les ordres personnels de Ceaucescu, l'armée a ouvert le feu, faisant des centaines de morts.[115]

La fin de Ceaucescu. L'état d'urgence proclamé à Timisoara n'a pas empêché Nicolae Ceaucescu de poursuivre sa visite de trois jours en Iran. À son retour, le 21 décembre, un immense rassemblement pro-Ceaucescu a été organisé à Bucarest et télévisé dans le pays entier. Cependant, la foule, qui avait eu confirmation des rumeurs de massacre à Timisoara, a commencé à hurler des slogans anti-Ceaucescu alors même que ce dernier s'adressait à elle. Bien que les rangs des manifestants aient continué de grossir tout au long de la nuit, l'armée a hésité à intervenir. Le 22 décembre, à la nouvelle du «suicide» du ministre de la Défense, Vasile Milea,[116] l'armée s'est rangée du côté des manifestants.[117]

Le même jour, alors que la foule envahissait l'immeuble du comité central à Bucarest, Ceaucescu et sa femme, Elena, fuyaient la capitale en hélicoptère. Ils devaient être capturés

---

113 «Ceaucescu Opposition to Reforms Earns Reappointment to Top Job», *Globe and Mail*, 25 novembre 1989, p. A4.

114 «Death Toll Estimated at 7 000 Amid New Romanian Clashes», *Globe and Mail*, 20 décembre 1989, p. A1; et Van Der Donckt, voir note 31, p. 43.

115 Thomas L. Friedman, «Local Police Clash in Romania Grew to Anti-State Protest», *Globe and Mail*, 17 décembre 1990, p. A1 et A16.

116 En fait, le général Milea a été assassiné par les gardes du corps de Ceaucescu pour avoir refusé de tirer sur des civils. Voir : Celestine Bohlen et Clyde Haberman, «How the Ceaucescus Fell: Harnessing Popular Rage», *New York Times*, 7 janvier 1990, p. A1 et A15.

117 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37104.

près de Tirgoviste par des unités de l'armée pro-révolutionnaires et exécutés le 25 décembre, après un procès sommaire devant un tribunal militaire.[118]

La formation du Front de salut national (FSN). Tandis que des batailles sanglantes continuaient d'opposer l'armée aux divisions de la *Securitate* restées fidèles à Ceaucescu, un nouveau gouvernement commençait à prendre forme. Le 22 décembre 1989, un groupe disparate d'officiers, d'intellectuels et d'ouvriers créait le Front de salut national.[119] Sous la direction collective des communistes de longue date que sont C. Manescu, P. Roman et I. Iliescu, le Front a demandé à assumer provisoirement le pouvoir au nom de la révolution.

En prenant les fonctions gouvernementales, le Front s'est engagé à établir une véritable démocratie et à respecter les droits de la personne.[120] À la mi-janvier 1990, le gouvernement avait pris une série de mesures pour atténuer les privations auxquelles le peuple roumain était soumis. Il s'agissait, entre autres, de la semaine ouvrée de cinq jours, d'une réduction du prix des produits de base, d'un agrandissement des lots que les paysans avaient le droit de cultiver à titre privé et de la réorientation de biens d'exportation vers le marché intérieur exsangue.[121] Le 1er janvier, le Front a dissout l'infâme *Securitate*, arrêté son chef, Iulian Vlad, et entamé des procédures judiciaires contre ceux qui s'étaient battus contre la révolution.[122] Le 3 janvier, le Front a annoncé l'arrestation de soixante membres du comité exécutif du Parti communiste roumain qui avaient été proches de Ceaucescu[123] et, le 7 janvier, répondant à la demande

---

118 John Kifner, «Army Executes Ceaucescu and Wife for "Genocide" Role, Bucharest Says», *New York Times*, 26 décembre 1989, p. A1 et A16. Depuis lors, la version officielle a été contestée par certains spécialistes occidentaux. Voir : Diana Schemo, «Ceaucescu Execution Videotape Called Fake», *Toronto Star*, 30 avril 1990, p. 1.

119 «7 000 Died in Romanian Revolution: Western Sources Estimate from Data», *Globe and Mail*, 2 janvier 1990, p. A1.

120 «Reforms Usher in 1990 for Romania», *Ottawa Citizen*, 2 janvier 1990, p. 1.

121 Voir note 119 ci-dessus.

122 David Binder, «Military Trials of Securitate Forces Begin», *New York Times*, 2 janvier 1990, p. A12.

123 Matthew Fisher, «Old Regime's Top Officials Arrested in Romania», *Globe and Mail*, 3 janvier 1990, p. A6.

générale, il a promis d'interdire pour de bon le Parti communiste.[124] Le même jour, le Front déclarait que des élections libres auraient lieu à la fin du mois d'avril.

L'opposition grandissante au Front de salut national. Moins de deux semaines après le renversement de Ceaucescu, des manifestations anti-gouvernementales éclataient à Bucarest.[125] Des centaines de manifestants, étudiants et intellectuels en tête, exigeaient que le Front tienne sa promesse d'interdire le Parti communiste et qu'il rétablisse la peine de mort, qu'il avait abolie en décembre pour décider les irréductibles de la *Securitate* à se rendre. Le 13 janvier 1990, malgré leur promesse première d'organiser un référendum sur la peine capitale, les dirigeants du Front ont changé d'avis.[126] Ce revirement a provoqué de nouvelles manifestations le 17 janvier, au cours desquelles la foule en colère s'est emparée pour un certain temps du siège du Front. Le 29 janvier, le Front rendait la monnaie de leur pièce à ses opposants en appelant 20 000 ouvriers à sa rescousse. Ces derniers ont pris d'assaut les bureaux des deux principaux partis d'opposition, le Parti libéral et le Parti national des paysans, où ils ont détruit du matériel et attaqué le personnel.[127]

La formation du Conseil de réconciliation nationale (CRN). Le 1er février, pour tenter d'amadouer l'opposition, le Front se dissolvait et créait un nouveau gouvernement provisoire de coalition, le Conseil de réconciliation nationale.[128] Plusieurs partis politiques y étaient représentés. Cependant, l'ex-Front se réservait la moitié des sièges du Conseil, ainsi que le contrôle exclusif de tous les ministères.[129]

L'agitation électorale. Le fait que le Front revienne sur sa promesse du 3 janvier de ne pas présenter de candidats aux prochaines élections nationales a aussi déclenché des

---

124 «Communist Party is Outlawed By Romania», *Globe and Mail*, 13 janvier 1990, p. A4.

125 Matthew Fisher, «Ex-Communist in Power Anger Two Romanian Parties, Students», *Globe and Mail*, 8 janvier 1990, p. A4.

126 David Binder, «Rumanian Leaders Outlaw Ousted Communist Party», *New York Times*, 13 janvier 1990, p. 7.

127 Serge Schmemann, «In Cradle of Romanian Revolt: Anger Quickly Overcame Fear», *New York Times*, 30 janvier 1990, p. A1.

128 Celestine Bohlen, «Rumania's Rulers Agree to Share Power», *New York Times*, 2 février 1990, p. A13.

129 John Kifner, «Jeering Romanians Seize Offices to Demand Government's Ouster», *New York Times*, 19 février 1990, p. A1.

protestations dans les groupes d'opposition. Selon eux, en effet, grâce au monopole qu'il exerçait sur les mass média, le Front bénéficierait d'un avantage injuste.[130] En conséquence, le 23 janvier, ce dernier acceptait de donner à ses rivaux politiques naissants plus de temps pour se préparer et repoussait les élections au 20 mai 1990.[131]

Malgré la promesse de donner accès aux mass média aux partis d'opposition et de leur fournir des moyens matériels, le Front a continué de manipuler la campagne électorale. Le 2 mai, le Parti libéral et le Parti national des paysans ont menacé de boycotter les élections en signe de protestation contre une campagne d'intimidation orchestrée par le gouvernement.[132] À de nombreuses reprises, les sièges de l'opposition ont été saccagés, leurs dirigeants, menacés et leurs agents électoraux, tabassés.[133] Les rassemblements anti-gouvernementaux se sont multipliés. À la mi-avril 1990, un groupe d'étudiants et d'intellectuels ont investi la place de l'Université, à Bucarest, et ils ont refusé de la quitter tant que I. Iliescu et les autres dirigeants communistes ne démissionneraient pas du pouvoir.[134] Le 30 avril, à Timisoara, 40 000 personnes sont descendues dans la rue avec les mêmes revendications.[135] Puis, le 15 mai, le Conseil de réconciliation nationale révélait l'existence, depuis un mois, d'un nouveau service de renseignement roumain, dans les rangs duquel on retrouvait de nombreux agents de l'ancienne *Securitate*.[136]

Les élections nationales du 20 mai ont été à l'image de la situation chaotique et instable qui régnait dans le pays depuis le renversement de Nicolae Ceaucescu. Quelque 7 000 candidats présentés par soixante-treize partis étaient en lice pour les sièges du Sénat et de la Chambre

---

130 Matthew Fisher, «Ex-Communists in Power Angers Two Romanian Parties, Students», *Globe and Mail*, 8 janvier 1990, p. A..

131 David Binder, «Rumanian Leaders Put Off Election», *New York Times*, 24 janvier 1990, p. A12.

132 Chris Stephen, «Romanian Opposition Threatens to Pull Out Elections», *Globe and Mail*, 2 mai 1990, p. A5.

133 *Ibid.*

134 Alan Ferguson, «Romanian Election Protests Erupt», *Toronto Star*, 18 mai 1990, p. 1.

135 Dov Lungu, «In Romania, The Revolution Is Unfinished», *Toronto Star*, 7 mai 1990, p. 17.

136 Alan Ferguson, «Romanian Secret Service Resurfaces», *Toronto Star*, 16 mai 1990, p. 3.

des députés.[137] Comme prévu, I. Iliescu et son Front de salut national l'ont emporté avec une nette majorité.[138] Cependant, selon des observateurs étrangers indépendants, les élections ont été entachées de «graves irrégularités,» telles que le recours à la manipulation des médias, aux intimidations et au bourrage des urnes. Le gouvernement Iliescu, ont-ils déclaré, n'avait pas «gagné ses lettres de démocratie».[139]

Les droits de la personne. Le 21 juin 1990, lors de sa cérémonie d'investiture, le président Iliescu s'est de nouveau engagé à défendre la démocratie et les droits fondamentaux de la personne.[140] Néanmoins, la semaine précédente, ce qui n'était pas sans rappeler les méthodes de Ceaucescu, il avait envoyé des troupes et des mineurs armés disperser par la force les manifestants anti-communistes qui campaient depuis cinquante-trois jours sur la place de l'Université.[141] Cette réaction brutale s'est soldée par cinq morts et des centaines de blessés. Malgré la condamnation internationale, la répression a continué. Le 20 juin, quarante-cinq personnalités de l'opposition ont été arrêtées.[142]

L'absence de réforme. Comme le déroulement de la campagne électorale l'a prouvé, la nouvelle direction du pays n'a guère progressé vers l'établissement de la vraie démocratie qu'elle promettait aux Roumains. En l'absence d'une réforme constitutionnelle et politique importante, le gouvernement et l'économie sont restés centralisés. Bien que I. Iliescu ait fait campagne sur le thème d'une transition vers une économie mixte, aucun programme détaillé n'a été présenté dans ce sens.[143]

---

137 Paul Koring, «Romanian Electors Face Daunting Task», *Globe and Mail*, 19 mai 1990, p. A1.

138 Paul Koring, «Monitors Query Fairness Of Vote», *Globe and Mail*, 22 mai 1990, p. A1.

139 *Ibid.*

140 George Jahn, «Iliescu Promises to Defend Rights», *Globe and Mail*, 21 juin 1990, p. A7.

141 «Romanian Troops Shoot Demonstrators», *Ottawa Citizen*, 14 juin 1990, p. A1.

142 Jahn, voir note 140, p. A7.

143 Dov Lungu, «In Romania, The Revolution Is Unfinished», *Toronto Star*, 7 mai 1990, p. 17.

La Bulgarie

Les manifestations écologistes. La vague des changements politiques en Europe de l'Est a gagné la Bulgarie en octobre 1989. Pendant la Conférence internationale de la CSCE sur l'environnement, qui a eu lieu à Sofia du 16 au 27 octobre, *Eco-Glasnost*, un mouvement écologiste bulgare non officiel, a organisé une série de réunions publiques pour protester non seulement sur des thèmes environnementalistes, mais aussi pour réclamer de vastes réformes démocratiques.[144] La police est intervenue le 26 octobre et a roué de coups plusieurs membres du mouvement, mais sous la pression internationale, le régime a dû présenter des excuses. Le 4 novembre, au cours du plus grand rassemblement non officiel depuis 1947, 4 000 personnes ont demandé, pour la première fois, la fin du régime communiste.[145]

La révolution de palais. Contrairement à l'Allemagne de l'Est, où le régime a succombé à une révolte populaire, en Bulgarie, c'est une «révolution de palais» qui a chassé la vieille garde. Le 9 novembre, le ministre des Affaires étrangères bulgare, Petur Mladenov, a profité d'une visite à Moscou pour s'assurer que les dirigeants soviétiques l'appuieraient dans son projet de mettre un terme au vingt-six ans de pouvoir de Todor Zivkov.[146] Le 10 novembre, par un vote serré du politburo, T. Zivkov était mis à la retraite d'office et P. Mladenov élu secrétaire général.[147] Puis T. Zivkov s'est vu retirer son siège au politburo, au comité central et à l'Assemblée nationale. Enfin, il a été exclu du Parti et, le 29 janvier 1990, il était arrêté pour abus de pouvoir et détournement de fonds publics.[148] L'éviction de T. Zivkov a été accompagnée d'une grande purge dans les rangs conservateurs de la direction du Parti.

La perestroïka à la Bulgare. Le 10 novembre 1989, dans son premier discours en tant que chef du Parti, P. Mladenov a promis d'amener le pays au pluralisme politique, de préparer une réforme économique et d'instituer un État de droit. À la manière de Mikhaïl Gorbatchev

---

144 *Keesing's*, octobre 1989, p. 36980.

145 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37027.

146 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37027.

147 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37027.

148 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37027, janvier 1990, p. 37192; et «Ousted Bulgarian Leader Put Under House Arrest», *Globe and Mail*, 19 janvier 1990, p. A4.

quelques années plus tôt, il a pris soin de préciser que ces réformes se feraient «... dans le seul cadre du socialisme et au nom du socialisme».[149]

Le 14 décembre, lors d'une rencontre avec des membres de groupes dissidents non officiels, dont le *Club de soutien à la glasnost et à la perestroïka*, P. Mladenov s'est déclaré favorable à la liberté de la presse et à la liberté de réunion, ainsi qu'à des élections libres. De fait, le nouveau pouvoir faisait preuve d'une certaine tolérance quant aux opinions divergentes. Le 17 novembre, sur recommandation du politburo du Parti communiste bulgare, l'Assemblée nationale a aboli les articles du Code pénal aux termes desquels toute critique émise à l'encontre du régime constituait un crime et elle a amnistié toutes les personnes condamnées en vertu de ces mêmes articles.[150]

La transformation du Parti communiste bulgare. Le 13 décembre 1989, à un plénum du comité central du Parti communiste bulgare (PCB), les nouveaux dirigeants ont annoncé que le Parti renoncerait à son monopole sur le pouvoir.[151] Le 15 janvier 1990, après quelques retards dus à des raisons techniques, l'Assemblée nationale à supprimer l'article 1 de la constitution bulgare, qui conférait au Parti communiste un rôle primordial dans la société.[152] Le 30 janvier, au 14e Congrès du PCB, P. Mladenov a tenu sa promesse de séparer le Parti et l'État en transmettant son titre de chef du Parti au réformateur Alexandre Lilov. P. Mladenov restait chef de l'État. Le Congrès a, de plus, approuvé un programme de réforme modérée fondé sur les principes d'une démocratie pluraliste, des droits de la personne et d'une «économie de marché à orientation sociale». Il a cependant rejeté des propositions visant l'adoption d'un programme de type purement socio-démocrate et il a réaffirmé l'attachement explicite du PCB aux idées de Marx.[153]

L'opposition au nouveau régime. Le 7 décembre 1989, plusieurs groupes dissidents ont formé ensemble l'Union des forces démocratiques (UFD), mouvement-cadre pour la promotion du pluralisme politique, d'un État de droit et de réformes économiques. L'UFD a joué un rôle

---

149 Van Der Donckt, voir note 31, p. 26; et Clyde Habermen, «Bulgaria's Communist Chief Plans To Relax Grip and Hold Elections», *New York Times*, 12 décembre 1989, p. A1.

150 *Keesing's*, novembre 1989, p. 37028.

151 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37109.

152 Celestine Bohlen, «Bulgarian Party Loses Dominance», *New York Times*, 16 janvier 1990, p. A1 et A11.

153 *Keesing's*, février 1990, p. 37253.

essentiel dans la mobilisation du soutien populaire à la faction réformatrice du plénum du comité central du 13 décembre. Ensuite, elle a de plus en plus critiqué ce qu'elle appelait les demi-réformes de Mladenov et, le 14 décembre, au cours d'un rassemblement de 50 000 personnes, elle a réclamé la démission du gouvernement et la dissolution du Parlement.[154] Les grèves et les manifestations s'intensifiant, P. Mladenov a fini par accéder, le 27 novembre, à la demande de l'UFD, qui souhaitait la tenue d'une table ronde pour discuter de la voie dans laquelle le pays s'engagerait.[155]

À la première réunion de cette table ronde, le 3 janvier 1990, l'UFD a fortement critiqué le refus du gouvernement de reculer la date des élections nationales, fixées au mois de mai. Elle l'a aussi accusé de maintenir son ancien monopole de l'information, donc de manquer à sa promesse de donner accès aux médias à tous les partis, également.[156] Le 30 janvier, dans l'espoir d'amadouer l'opposition, le président Mladenov a offert à l'UFD de participer à un gouvernement de coalition provisoire jusqu'aux élections de mai. Toutefois, redoutant de se voir conférer des responsabilités, mais aucun pouvoir, l'UFD a refusé l'offre.[157] Le 6 février, le Syndicat des agriculteurs bulgares, longtemps fidèle vassal du Parti communiste, a lui aussi rejeté l'idée d'une coalition. Paradoxalement, le gouvernement provisoire constitué le 8 février sous la direction du nouveau premier ministre, Anatoli Lukanov, était le premier de l'histoire bulgare à ne comprendre que des communistes.[158]

Les élections. Le 29 mars 1990, après de nouvelles négociations avec l'UFD, P. Mladenov a accepté de repousser les élections nationales au mois de juin. Les 10 et 17 juin, le Parti communiste bulgare, devenu Parti socialiste bulgare (PSB) le 3 avril, l'emportait, comme prévu, avec une bonne majorité.[159] Malgré les violences qui ont entaché la campagne et bien

---

154 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37110.

155 *Keesing's*, décembre 1989, p. 37109; et Klas Bergman, «Bulgarians Force Uneasy Change in Country Unused to Democracy», *Christian Science Monitor*, 18 décembre 1989, p. 1.

156 Celestine Bolhen, «Bulgaria: Oppositions Talks With Communists In Sofia Off To A Rough Start», *New York Times*, 17 janvier 1990, p. A9.

157 Marlise Simmons, «Bulgarian Government Quits in Strife Over Change», *New York Times*, 2 février 1990, p. A13.

158 *Keesing's*, février 1990, p. 37254.

159 Blaine Harden, «Communists Lead Bulgarian Vote», *Ottawa Citizen*, 11 juin 1990, p. A6; et *Keesing's*, juin 1990, p. 37543.

que le pouvoir socialiste ait été injustement avantagé du point de vue de l'organisation, les observateurs indépendants ont déclaré que le scrutin s'était, dans l'ensemble, déroulé équitablement. Le 22 juin, l'UFD retirait la demande d'annulation déposée la semaine précédente.[160] Les communistes bulgares se sont retrouvés les seuls en Europe de l'Est dont le parti ait été reconduit au pouvoir par des élections libres. Toutefois, le PSB ne réunissant toujours pas la majorité parlementaire des deux-tiers nécessaire pour changer la constitution, les perpectives d'une coalition plus réelle avec l'UFD s'accroissaient.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Les changements soudains et spectaculaires qui ont balayé l'Europe de l'Est en 1989 et 1990 ont pris le Canada, et ses alliés occidentaux, au dépourvu. Néanmoins, Ottawa a réagi rapidement, tant aux événements qui se déroulaient qu'à leurs conséquences considérables pour l'avenir de l'ordre international.

Le 6 février 1990, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a annoncé que le Canada était en train de revoir en détail sa politique européenne.[161] Tout en exprimant la satisfaction du Canada de voir la fin de la domination communiste en Europe de l'Est, M. Clark a souligné qu'il était nécessaire de dresser un bilan sérieux et réaliste de l'héritage communiste et de déterminer de quelle façon le Canada pourrait favoriser la stabilité, la prospérité et le développement démocratique dans ces pays nouvellement libérés :

> La réaction là-bas - et ici - à cette remarquable révolution a été euphorique. Mais le moment de l'euphorie est passé. Le moment est maintenant venu d'assurer les gains acquis jusqu'ici et de rendre concret et durable ce qui, jusqu'à présent, n'est encore qu'espoirs et promesses. Les possibilités sont énormes, mais les difficultés aussi.[162]

Faisant remarquer que l'interdépendance internationale était devenue une réalité irréfutable, le ministre a déclaré qu'il incombait au Canada de soutenir les Européens de l'Est dans leur double lutte pour mettre en place des structures démocratiques et reconstruire leurs

---

160 *Ibid.*

161 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration*, n° 90/09, 5 février 1990, p. 1.

162 *Ibid.*, p.2.

économies, non seulement pour assurer une stabilité régionale, mais aussi pour préserver leur avenir économique et politique en Europe.

Dans un autre discours sur le même sujet prononcé le 26 mai 1990, M. Clark a précisé quelles devraient être les initiatives canadiennes en Europe de l'Est. Insistant sur le fait qu'il était essentiel d'assurer la stabilité régionale, il a expliqué que la priorité du Canada était d'élaborer, en matière de sécurité, une solution de remplacement efficace au système d'alliances bipolaire manifestement dépassé.[163] À cette fin, il a proposé que l'OTAN joue un nouveau rôle, essentiellement politique, un rôle qui reposerait sur une «sécurité mutuelle» et sur des activités visant la vérification et l'établissement de la confiance.[164]

De même, il a proposé de confier une nouvelle mission à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui réunit trente-cinq pays. Selon le ministre, la CSCE offre un cadre parfait pour «dessiner la nouvelle architecture européenne», puisqu'elle compte des membres autant à l'Est qu'à l'Ouest.[165] Il a proposé aussi d'institutionnaliser officiellement la CSCE et de renforcer les liens entre les pays membres. Il a suggéré, pour ce faire, d'organiser, à titre d'essai, des réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères des pays membres et des sommets biannuels de leurs chefs d'État.

La nouvelle CSCE, telle que M. Clark l'envisage, devrait être dotée d'un mandat élargi de façon à pouvoir répondre à des nécessités actuelles, comme l'intégration économique et la protection de l'environnement. Le ministre a également proposé de créer des organismes auxiliaires tels qu'une Assemblée de la CSCE, structure de type parlementaire où pourrait se nouer un dialogue politique, et une Agence de vérification de la CSCE, dont l'objet serait de faciliter et de coordonner les activités de vérification et d'établissement de la confiance. Enfin, il a aussi exprimé l'espoir que cette Conférence puisse être remplacée à l'avenir par un organe plus permanent, un conseil pour la coopération européenne.

Une coopération et une intégration économiques accrues sont devenues un autre point essentiel de la nouvelle politique européenne du Canada. À l'automne 1989 déjà, le gouvernement canadien avait accordé à la Pologne et à la Hongrie un total de 42 millions de

---

163 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration*, n° 90/32, 26 mai 1990, p. 3.

164 *Ibid.*

165 *Ibid.*, p. 4.

dollars d'aide financière directe.[166] Ces mesures ponctuelles, quoique nécessaires pour soulager la misère économique de ces pays, ne sont qu'un élément du programme d'assistance envisagé par le Canada. Comme M. Clark l'a expliqué dans son discours du 26 mai 1990 :

> Aider les pays d'Europe de l'Est n'est pas leur faire la charité. C'est plutôt faire preuve de bon sens et voir à nos propres intérêts. Il ne s'agit pas non plus de déverser des quantités d'argent entre les mains de ces nouveaux gouvernements. Il est plus important et plus efficace de fournir des experts, de former des gestionnaires et des décideurs, d'enseigner la pratique de la démocratie et d'encourager l'investissement privé dans divers projets.[167]

L'engagement du Canada à promouvoir l'activité du secteur privé en Europe de l'Est est ce qui a motivé deux autres initiatives du programme : le Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, mis sur pied par le ministère des Affaires extérieures pour encourager le secteur privé canadien à commercer avec l'Europe de l'Est et à y investir; et la décision du gouvernement canadien de verser à la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), créée pour financer des entreprises privées en Europe de l'Est, une contribution annuelle de 30 millions de dollars pendant cinq ans.[168] En outre, comme M. John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, l'a annoncé le 29 mai, le Canada s'est engagé à soutenir le nouveau Centre pour les économies européennes en transition, créé par l'OCDE pour favoriser les relations entre l'OCDE et les pays européens en train de passer à une économie de marché.[169]

La réunification allemande

Du moment pratiquement où le Mur de Berlin est tombé et où l'on s'est mis à reparler de réunification allemande, le Canada a choisi, pour ce sujet délicat, d'agir de concert avec ses alliés de l'OTAN. Les pays de l'Alliance atlantique sont convenus qu'il était d'une importance vitale que la question de la réunification des Allemagne soit réglée en fonction de la souveraineté des deux nations et de leur droit à l'autodétermination. En même temps, ils redoutaient que les deux Allemagne aillent trop vite en besogne ou qu'elle négligent les

---

166 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration*, n° 89/69, 13 décembre 1989, p. 2.

167 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration*, n° 90/32, 26 mai 1990, p. 11.

168 Ministère des Finances, *Information*, n° 90-072, 29 mai 1990, et 90-069, 25 mai 1990.

169 Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué* , n° 119, 1990.

préoccupations légitimes de leurs alliés respectifs en matière de sécurité. Pour le Canada, comme pour la plupart des pays européens, la perspective d'une Allemagne unifiée qui se trouverait hors de l'influence modératrice de l'OTAN était source de malaise. Cependant, quand les premiers ministres de l'Organisation se sont réunis le 4 décembre, M. Brian Mulroney pouvait déjà faire la déclaration suivante :

> Nous avons été heureux d'entendre le Chancelier Kohl affirmer que la question des deux Allemagne ne peut être résolue isolément et que son gouvernement chercherait une solution dans un contexte européen, eu égard à l'appartenance de l'Allemagne à l'OTAN et à la Communauté européenne et sans aucune préconception quant au temps que cela prendra. Le Canada appuie cette approche générale.[170]

En accueillant la Conférence «Cieis ouverts» en février 1990, le Canada a contribué à réunir les principaux ministres des vingt-trois pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Le 14 février, à Ottawa, des entretiens officieux ont conduit à un accord entre les deux Allemagne et les quatre vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale (la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et l'Union soviétique), qui sont convenus de «discuter des aspects extérieurs du rétablissement de l'unité allemande, y compris des questions afférentes à la sécurité des États voisins».[171]

Une fois les «deux-plus-quatre» engagés dans leurs pourparlers, le gouvernement canadien a dans l'ensemble soutenu franchement leurs objectifs, notamment en ce qui a trait à leur promesse de n'entamer des négociations qu'après les élections est-allemandes du 18 mars. Celles-ci devaient renforcer la stabilité du gouvernement de Berlin et rendre possible une transition méthodique. Cependant, comme plusieurs de ses alliés de l'OTAN, le Canada a manifesté discrètement son inquiétude de voir que la formule proposée par les «deux-plus-quatre» pour réaliser l'unification allemande l'excluait, au fond, du règlement d'une question vitale pour ses intérêts nationaux.[172] L'apaisement est finalement venu le 8 mars quand, au cours d'une visite extraordinaire au siège de l'OTAN, le chancelier Kohl a promis que :

---

170 Cabinet du Premier ministre, «Déclaration du très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, en conférence de presse, Sommet de l'OTAN, Bruxelles, le 4 décembre 1989», p. 2.

171 «Text of Ottawa Statement», *New York Times*, 14 février 1990, p. A10.

172 Michel Vastel, «Le rôle du Canada en Europe remis en question ? : Un pas vers la réunification», *Le Droit*, 14 février 1990, p. 4; et «Canada to Get Role in German Unity Debate», *Ottawa Citizen*, 23 février 1990.

> Nul ne devrait penser que l'Allemagne puisse vouloir, d'une façon ou d'une autre, faire cavalier seul. Ses intérêts doivent être pris en considération, mais également ceux de ses partenaires et de ses alliés.[173]

En conséquence, le secrétaire général de l'OTAN a publié un communiqué déclarant que tous les alliés continueraient de se consulter fréquemment et à «toutes les tribunes possibles».[174]

La Hongrie

Comme la Hongrie était le pays d'Europe de l'Est le plus engagé dans la voie de la démocratie et d'une économie de marché, la priorité du Canada a été de lui faciliter l'accès aux marchés commerciaux et financiers internationaux. Donc, le 12 octobre 1989, le gouvernement a fait savoir qu'à compter du 1er décembre 1989, la Hongrie et la Pologne bénéficieraient de privilèges en vertu du Tarif de préférence générale.[175] De plus, les deux pays ont obtenu 20 millions de dollars sous forme de crédits, dans le cadre de l'aide à l'expansion de leurs exportations, et 10 millions de dollars sous forme d'un fonds spécial destiné au développement du secteur privé. En outre, un accord sur la double imposition a été signé avec la Hongrie et avec la Pologne.[176]

Selon le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, il était essentiel que le milieu des affaires canadien accroisse ses efforts de coopération pour que la Hongrie puisse se doter d'un secteur privé viable et le développer de façon continue. Le 4 décembre 1989, dans un discours prononcé devant le «Groupe des 24» (organe composé des créanciers de la Pologne créé en 1989 par la Communauté européenne pour coordonner l'aide à ce pays et à la Hongrie), M. Clark a fait remarquer avec satisfaction que les initiatives du secteur privé canadien en matière d'investissements directs et de coentreprises se chiffraient déjà à 50 millions de dollars. Les entreprises canadiennes avaient aussi généreusement contribué au Premier Fonds pour la Hongrie (avoirs : 100 millions de dollars) opérationnel depuis novembre 1989 et qui bénéficie d'un soutien international.[177]

---

173 Alan Riding, «Kohl Sees Role for Other Nations in Talks on Unity», *New York Times*, 9 mars 1990, p. A10.

174 *Ibid.*

175 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration*, 13 décembre 1989, p. 2.

176 *Ibid.*

177 Mary Nemeth, «An Economy in Crisis», *Macleans*, 13 novembre 1989, p. 2.

Le 5 juin 1990, le ministre annonçait que, pour encourager cette tendance, le gouvernement canadien consacrerait 450 000 dollars au nouveau Centre hongrois de gestion de Budapest.[178] Créé en 1988 avec l'aide de la Fédération canadienne des doyens de gestion et d'administration et de la Faculté des études administratives de l'Université de York, le Centre a pour objectif de former des gestionnaires hongrois aux techniques occidentales de gestion et de finances et d'encourager l'esprit d'entreprise. Le secteur privé canadien a lui aussi versé une importance contribution au Centre. Comme le ministre l'a fait remarquer dans son discours, «Voici un très bel exemple de coopération entre les secteurs privé et public canadiens à l'appui des démocraties naissantes en Europe centrale et en Europe de l'Est».[179]

En novembre 1989, pendant la visite de M. Imre Pozsgay, candidat aux élections présidentielles hongroises, le gouvernement canadien a promis que, pour aider la Hongrie à se développer économiquement, il poursuivrait ses efforts visant à renforcer des organismes multilatéraux tels que l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale. Cette promesse a été renouvelée en février 1990, lors du passage à Ottawa du ministre des Affaires extérieures hongrois, M. Gyula Horn. MM. Horn et Clark ont aussi discuté de coopération bilatérale accrue en matière de limitation des armements et de sécurité.[180] L'amélioration des relations canado-hongroises s'est concrétisée le 6 janvier, quand Budapest a autorisé les forces armées canadiennes à effectuer, dans le cadre de l'ouverture des espaces aériens, le premier survol d'essai de son territoire. La Hongrie avait, par ailleurs accepté d'accueillir en avril la deuxième phase des négociations sur l'ouverture des espaces aériens.[181]

La Pologne

Tout au long de l'année, le gouvernement canadien a manifesté un intérêt tout particulier pour l'économie polonaise en péril. Le 25 août 1989, dans un communiqué félicitant M. Tadeusz Mazowiecki, membre éminent de Solidarité, de son élection au poste de premier ministre, M. Clark a déclaré que le Canada compatissait aux difficultés de la Pologne :

> L'instabilité engendrée par les énormes difficultés économiques de la Pologne ne doivent pas anéantir ses espoirs d'une société

---

178 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 128, 5 juin 1990.

179 *Ibid.*

180 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 023, 6 février 1990.

181 «On To Budapest», *The Disarmament Bulletin*, printemps 1990, p. 1.

> démocratique. Le peuple polonais a besoin de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale si l'on veut que le pays se libère du lourd fardeau de la dette extérieure qui l'accable et qu'il relance son économie.[182]

Cependant, parce que le Canada restait le quatrième créancier de la Pologne, le gouvernement d'Ottawa était décidé à garder une certaine circonspection, qui consisterait à offrir aux Polonais des secours tangibles sans exposer le Canada à un fardeau financier supplémentaire. Le 13 novembre 1989, dans une allocution prononcée en l'honneur du dirigeant de Solidarité Lech Walesa, de passage au Canada, le premier ministre Mulroney a promis d'appuyer «aux niveaux décisionnels les plus élevés de ces organismes» la demande d'aide déposée par la Pologne auprès du FMI et de la Banque mondiale.[183] Il a également fait savoir que le Canada était prêt à rééchelonner une part non précisée des 2,6 milliards de dollars que la Pologne lui devait, une fois que cette dernière aurait conclu un accord officiel avec le FMI.

Le 13 décembre 1989, concrétisant davantage encore son engagement à aider Varsovie à remettre son économie sur pied, Ottawa annonçait officiellement qu'il versait 30 millions de dollars à un fonds international créer pour aider la Pologne à stabiliser sa monnaie en chute libre.[184] Avec les 10 millions en aide alimentaire et les 20 millions de crédits et les capitaux destinés au développement, cette somme portait l'aide du Canada à la Hongrie et à la Pologne à 72 millions de dollars pour l'année 1989.

Comme pour la Hongrie, stimuler la coopération du secteur privé a été un élément clé du programme d'aide canadien à la Pologne. Le 13 novembre 1989, le premier ministre a annoncé la création, sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, d'un nouvel organisme chargé de coordonner les initiatives des secteurs privé et public et d'informer et aider les entreprises canadiennes intéressées à favoriser l'expansion des coentreprises canado-polonaises.[185] En janvier 1990, des représentants de base d'entreprises des deux pays ont

---

182 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 196, 25 août 1989.

183 Cabinet du Premier ministre, «Notes pour une allocution (...), toast en l'honneur de Lech Walesa, Ottawa, le 13 novembre 1989», p. 2.

184 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 305, 13 décembre 1989.

185 Cabinet du Premier ministre, voir note 183, p. 2.

participé aux travaux de la deuxième réunion de la toute nouvelle Commission économique mixte canado-polonaise, ce qui a permis d'accroître les contacts pratiques entre les deux pays.[186]

Par ses travaux, la Commission économique mixte canado-polonaise a contribué à la conclusion, le 6 avril 1990, d'un accord de protection des investissements étrangers. Cet accord, signé à Varsovie par le premier ministre adjoint Don Mazankowski et par son homologue polonais, Leszek Balcerowicz, prévoit l'application mutuelle du régime de la nation la plus favorisée et des garanties réciproques de compensation en cas d'expropriation ou de nationalisation. En outre, en attendant que le *zloty* soit pleinement convertible, il autorise les investisseurs canadiens à transférer librement 15 p. 100 de leurs bénéfices annuels.[187] Ainsi que M. Crosbie l'a fait remarquer dans son communiqué du 12 avril :

> Cet Accord donnera plus de certitude aux investisseurs canadiens en Pologne et ce, en créant un environnement qui protège mieux leurs placements. Avec la Convention tendant à éviter les doubles impositions qui est déjà appliquée entre les deux pays, le nouvel Accord crée un cadre juridique favorable aux Canadiens qui investissent en Pologne.[188]

Pour inciter le secteur privé à commercer avec la Pologne, le gouvernement a également créé, le 6 avril 1990, un mécanisme d'assurance-crédit à court terme de 20 millions de dollars. Géré par la Société pour l'expansion des exportations (SEE), cette formule vise à faciliter la vente de produits canadiens à la Pologne et à assurer aux entreprises canadiennes 90 p. 100 de couverture en cas de perte. «Cette assurance de la SEE, a fait observer M. Crosbie, appuiera les ventes de produits dont la Pologne a un besoin urgent pour améliorer la production et contribuera au développement de l'industrie locale».[189]

La Tchécoslovaquie

Le 29 décembre 1989, le ministre des Affaires extérieures a félicité Vaclav Havel pour son élection à la présidence de la Tchécoslovaquie. Faisant observer que «depuis bon nombre d'années, le Canada appuie énergiquement la lutte menée en Tchécoslovaquie pour de plus

---

186 Gouvernement du Canada, *Communiqué*, n° 15, 26 janvier 1990.

187 Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué*, n° 078, 12 avril 1990.

188 *Ibid.*

189 Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué*, n° 072, 6 avril 1990.

grandes libertés; c'est donc avec satisfaction et un grand optimisme qu'il accueille donc les événements survenus récemment», M. Clark a souhaité que les deux pays approfondissent leurs relations.[190] Au printemps 1990, Ottawa et Prague ont entamé des négociations afin de conclure un accord de protection mutuelle des investissements et une entente visant à éviter la double imposition qui, comme ceux conclus avec la Pologne et la Hongrie, avaient pour objectif de stimuler les initiatives de coopération des secteurs privé et public.[191]

Au cours d'une visite officielle au Canada, le 18 et 19 février 1990, le président Havel a fait savoir que son pays aimerait conclure avec le Canada une entente d'aide technique et économique accrue. Il s'est déclaré favorable à l'idée d'une nouvelle alliance pan-européenne de sécurité qui remplacerait les deux blocs militaires et il a défendu la nécessité de garantir les frontières européennes existantes, notamment celles séparant Allemagne et Pologne.[192]

En mars 1990, une mission d'enquête d'Élections Canada s'est rendue en Tchécoslovaquie pour voir de quelle manière le Canada pourrait aider ce pays dans son processus de démocratisation. Il en a résulté que le gouvernement canadien a confirmé qu'il fournirait pour 225 000 dollars de matériel faisant cruellement défaut pour l'organisation des élections du 8 juin.[193] Annonçant la nouvelle, M. Clark a fait les remarques suivantes :

> Le Canada désire aider les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est dans leur marche vers la démocratie. Ces pays n'ont pas tous les mêmes besoins; nous sommes donc particulièrement heureux d'apporter cette contribution concrète qui facilitera la tenue d'élections libres et équitables en Tchécoslovaquie, dont la lutte passionnée pour la démocratie a tellement ému l'Occident.[194]

La campagne électorale tchécoslovaque se déroulant sans accrocs, le gouvernement canadien n'a pas jugé nécessaire d'envoyer des observateurs sur place, comme cela avait été le cas en Roumanie et en Bulgarie.

---

190 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 323, 20 décembre 1989.

191 Matthew Horsman, «Czechoslovakia Fit Enough To Bide Time», *Financial Times*, 1er mars 1990, p. 6.

192 Dave Todd, «Czech Leder Wants All-European Security Alliance», *Montreal Gazette*, 19 février 1990, p. 1.

193 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 107, 22 mai 1990.

194 *Ibid.*

La Roumanie

Tout au long de 1989, la question des droits de la personne est souvent revenue dans les rapports du Canada avec le régime répressif de Nicolae Ceaucescu. Le 24 novembre, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a protesté officiellement contre les mesures prises à l'encontre de M. Dumitri Mazilu, rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui était assigné à résidence pour avoir remis à l'ONU un rapport sur les violations de ces droits en Roumanie. Dans son communiqué, le ministre faisait ensuite remarquer qu'il ne s'agissait «que d'un autre exemple dans la longue liste d'incidents où la Roumanie a fait fi de ses obligations internationales en ce qui concerne les droits de l'homme [en tant que signataire de l'Accord d'Helsinki de 1977]».[195]

Suite à la violente répression des manifestations pacifiques de Timisoara le 17 décembre 1989 et à l'arrestation du révérend Laszlo Tokes, M. Clark a convoqué l'ambassadeur de Roumanie pour obtenir une explication et pour lui demander de transmettre à son gouvernement la ferme condamnation du Canada.[196] Le surlendemain, le ministre déclarait : «les actes commis par les autorités roumaines sont carrément barbares et ils appellent la condamnation la plus vive de la communauté internationale et l'application de sanctions rigoureuses par cette dernière».[197]

En conséquence, il a proposé un ensemble de mesures punitives, dont le rappel de l'ambassadeur du Canada pour consultations; la révocation du Tarif de préférence générale appliqué aux importations en provenance de Roumanie; le retrait du soutien gouvernemental au commerce et aux coentreprises avec ce pays; l'imposition d'un contrôle aux exportations à destination de la Roumanie; et la résiliation de l'accord économique à long terme qui liait Ottawa et Bucarest. M. Clark a également suspendu tout contact avec des représentants roumains et déclaré qu'il entendait demander instamment au Conseil de sécurité de l'ONU de condamner le régime roumain dans les termes les plus forts.[198]

Le ministre des Affaires extérieures entendait maintenir ces mesures tant que les autorités roumaines n'auraient pas adopter un comportement civilisé. Mais en fait, les

---

195 Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 293, 24 novembre 1989.

196 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 311, 17 décembre 1989.

197 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 315, 21 décembre 1989.

198 *Ibid.*

événements se sont enchaînés si vite que le Canada n'a pas eu le temps d'appliquer ces sanctions. Le 22 décembre 1989, M. Clark a «accueilli avec grande satisfaction» le renversement du régime Ceaucescu et dit combien le Canada souhaitait voir des réformes démocratiques en Roumanie et espérait une «normalisation complète des relations avec le nouveau gouvernement roumain». Il s'est de plus engagé à «aider le peuple roumain à faire face aux défis que présente l'avenir».[199]

Le 24 décembre 1989, le Canada a consacré 100 000 dollars à l'aide humanitaire à la Roumanie afin d'apporter des secours d'urgence aux victimes des batailles qui opposaient la *Securitate* au nouveau gouvernement provisoire.[200] À mesure que l'on découvrait les privations endurées par les Roumains, le Canada a augmenté ses contributions à des projets humanitaires. Le 10 avril 1990, le ministère des Affaires extérieures et celui de la Santé et du Bien-être social ont annoncé conjointement que le Canada avait envoyé pour 500 000 dollars de fournitures médicales d'urgence pour aider à combattre les cas de SIDA infantiles.[201]

Début janvier 1990, la Fédération hongroise des droits de la personne, basée à New York, révélait dans un rapport que le gouvernement roumain recourait au travail forcé pour faire construire la centrale nucléaire de type CANDU de Cernavoda.[202] Le 5 janvier, le ministère des Affaires extérieures a confirmé que le gouvernement canadien savait depuis quelque temps que l'on utilisait des conscrits comme ouvriers, mais que ce n'était pas inhabituel dans les régimes communistes d'Europe de l'Est. Le gouvernement canadien s'est engagé à examiner la situation à la centrale de Cernavoda pour voir quelles améliorations le Canada pourrait y apporter.[203]

L'intérêt du Canada pour les forces démocratiques en Roumanie a continué d'influencer la façon dont le gouvernement a abordé les événements dans ce pays. Le 27 mars 1990, répondant à des demandes émanant du révérend Laszlo Tokes et de la communauté roumaine du Canada, M. Clark a fait savoir que le gouvernement enverrait une délégation parlementaire

---

199 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 316, 22 décembre 1989.

200 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 319, 24 décembre 1989.

201 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 076, 10 avril 1990.

202 Ian Austen, «Canada Aware Forced Labour Used at Romanian Candu Site», *Ottawa Citizen*, 4 janvier 1990, p. 1.

203 *Ibid.*

suivre le déroulement des élections roumaines de mai.[204] Cette délégation se composait de membres des trois partis représentés au parlement, nommément : M. Svend Robinson (NPD), M. David Walker (Parti libéral), et M. Jacques Tétrault et M^me^ Gabrielle Bertrand (Progressistes conservateurs).[205] Les observateurs internationaux, au rang desquels la délégation canadienne, ont par la suite fait savoir que les élections du 20 mai avaient été entachées de graves irrégularités.[206] À la fin du mois de juin, cependant, les conclusions des parlementaires canadiens n'avaient pas encore été rendues publiques.

La Bulgarie

Face à l'instabilité politique que connaissait la Bulgarie, le gouvernement canadien a prudemment adopté une attitude d'expectative et n'a lancé aucune grande initiative en matière d'aide économique. Le 8 juin 1990, toutefois, fidèle à sa politique de soutien à la démocratisation de l'Europe de l'Est, le ministre des Affaires extérieures canadien a annoncé que le Canada avait expédié à la commission électorale bulgare dix tonnes de papier pour ordinateur afin de faciliter l'élection de l'Assemblée nationale les 10 et 17 juin.[207] Ce don répondait à une demande faite par les organisateurs bulgares du scrutin aux représentants d'Élections Canada qui s'étaient rendus sur place en tant que membres d'une commission électorale consultative internationale.

Une délégation canadienne composée de trois députés et d'un haut fonctionnaire d'Élections Canada a été envoyée en Bulgarie dans le cadre de la force internationale d'observateurs chargée de suivre le déroulement du premier tour des élections, le 10 juin. Le lendemain, cette force internationale déclarait que, selon ses conclusions, les élections s'étaient passées «sans irrégularités graves ou systématiques».[208]

---

204 *Débats de la Chambre des communes*, 27 mars 1990, p. 9832.

205 «Quatre observateurs du Canada», *Le Devoir*, 12 mai 1990, p. A5.

206 Paul Koring, «Monitors Query Fairness of Vote», *Globe and Mail*, 22 mai 1990, p. A10.

207 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué*, n° 132, 8 juin 1990.

208 Blaine Harden, «Communists Lead Bulgarian Vote», *Ottawa Citizen*, 11 juin 1990, p. A6.

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La République démocratique allemande (RDA)

Le 3 octobre 1989, en réponse à des demandes déposées par des représentants de la communauté allemande du Canada, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M^me^ Barbara McDougall, a annoncé que le gouvernement était prêt à agir en ce qui concernait le problème des réfugiés est-allemands, en élaborant un accord de parrainage privé pour leur immigration au Canada.[209]

Un mois plus tard, le 7 novembre, M. Sergio Marchi, membre de l'opposition, a reproché au gouvernement de ne pas avoir conclu un tel accord lors d'une rencontre avec les représentants germano-canadiens, ce à quoi M^me^ McDougall a répondu en réaffirmant l'engagement du Canada à atténuer la crise des réfugiés. Elle a fait remarquer, toutefois, qu'étant donné que les Allemands de l'Est qui quittaient leur pays obtenaient automatiquement la nationalité ouest-allemande, ils ne pouvaient se prévaloir du statut de réfugiés aux termes des règlements canadiens en vigueur. Par conséquent, a-t-elle conclu, tout parrainage devrait se faire à titre privé ou individuel.[210]

Le 8 novembre 1989, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a informé la Chambre que le gouvernement ouest-allemand avait officiellement demandé au Canada, la veille, de l'aider à loger temporairement les réfugiés est-allemands. Le ministre a précisé :

> Après avoir consulté mon collègue le ministre de la Défense nationale et nos commandants en Allemagne de l'Ouest, nous avons répondu aujourd'hui, lendemain de la demande, en faisant savoir que le Canada est disposé à collaborer, disposé à mettre ses casernes et d'autres moyens à la disposition du gouvernement ouest-allemand pour l'aider à loger les réfugiés d'Allemagne de l'Est.[211]

---

209 *Débats de la Chambre des communes*, 3 octobre 1989, p. 4257.

210 *Débats de la Chambre des communes*, 7 novembre 1989, p. 5665.

211 *Débats de la Chambre des communes*, 8 novembre 1989, p. 5712.

La Pologne

L'importance de l'aide gouvernementale canadienne à la Pologne et à d'autres pays d'Europe de l'Est a été sujette à forte controverse tout au long de l'année. Le 27 novembre 1989, le chef de l'opposition, M. John Turner, a reproché au gouvernement de ne pas offrir à l'Europe de l'Est «une aide raisonnable par rapport à ses moyens» et il a ajouté :

> Notre gouvernement n'a promis que 42 millions de dollars à la Pologne et à la Hongrie, ce qui est vraiment très faible par rapport aux engagements pris par d'autres pays occidentaux.[212]

Le premier ministre a répondu que les 42 millions ne représentent qu'un engagement d'un an «qui se compare très favorablement, par habitant, aux montants que le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis envisagent à l'heure actuelle».[213]

Le 16 février 1990, en réponse à des critiques similaires, le ministre des Affaires extérieures a confirmé que la dette de la Pologne à l'égard du Canada allait être rééchelonnée :

> Je suis heureux d'annoncer qu'aujourd'hui, à Paris, un accord de rééchelonnement de dette a été conclu entre le représentant du gouvernement polonais et ceux du Club de Paris, qui regroupe les pays créanciers officiels, dont le Canada.[214]

Aux termes de l'accord, le Canada s'est engagé à différer la totalité des paiements que la Pologne aurait dû effectuer, au titre du principal et des intérêts, pendant l'exercice 1989-1990 et pendant le premier trimestre de 1991. Pour Varsovie, cela représentait 1,2 milliard de dollars en devise forte qui pouvait être consacrés à des besoins de développement immédiats.[215] M. Clark a assuré à l'opposition que cet accord confirmait que «le Canada contribue

---

212 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6256. En chiffres absolus, la contribution du Canada à l'aide économique d'urgence à la Pologne a été la moins élevée du monde industrialisé, exception faite du Japon. Voir : Dave Todd, «Walesa Begins Visit With Call For Investment in Poland», *Ottawa Citizen*, 11 novembre 1989, p. A16.

213 *Ibid.*, p. 6257.

214 *Débats de la Chambre des communes*, 16 février 1990, p. 8451.

215 *Ibid.*

énormément à modérer les pressions qui s'exercent sur la balance des paiements de la Pologne afin de l'aider dans son difficile et important programme de stabilisation économique».[216]

Le 27 mars 1990, M. Clark a clarifié la position de son gouvernement à propos du différend frontalier germano-polonais. Il a précisé qu'il avait évoqué la question avec son homologue polonais, M. Tadeusz Mazowiecki, lors des récents entretiens qu'il avait eus avec lui à Ottawa. Il a précisé :

> Nous avons clairement établi la position du gouvernement du Canada : la Pologne devrait avoir l'assurance qu'on respectera ses frontières actuelles et que cette assurance soit concrétisée dans une entente légale et internationale négociable dans les plus brefs délais. Nous avons aussi discuté de moyens pratiques pour le Canada de contribuer à ce processus.[217]

Par la suite, en juin 1990, le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, de retour d'une mission d'étude dans les deux Allemagne, a appuyé dans son rapport la position du gouvernement. «Nous déclarons, a-t-il dit, que le respect de la frontière germano-polonaise est et doit rester une pierre angulaire de la réunification allemande».[218]

La Roumanie

Le 23 janvier 1990, M^me^ Christine Stewart, députée de l'opposition, a demandé instamment au gouvernement de préciser sa position quant à la question controversée de la centrale nucléaire de type CANDU de Cernovoda, en Roumanie. Citant des rapports faisant état du recours à de la main d'oeuvre forcée sur le chantier, M^me^ Stewart a recommandé que le gouvernement suspende la construction jusqu'aux conclusions d'une enquête. Le ministre des Affaires extérieures a rejeté cette proposition en affirmant qu'il serait prématuré et déraisonnable «de supprimer toute aide au développement économique en cours» en Roumanie «sur la foi de rapports non encore infirmés ou confirmés».[219] Cependant, il a fait savoir que son cabinet poursuivrait son enquête sur cette centrale.

---

216 *Ibid.*

217 *Débats de la Chambre des communes*, 27 mars 1990, p. 9825.

218 Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, *Rapport sur la visite du Comité en Union soviétique et dans les deux Allemagne du 20 avril au 5 mai 1990*, juin 1990, p. 23.

219 *Débats de la Chambre des communes*, 23 janvier 1990, p. 7388.

À mesure que de nouvelles informations filtraient sur les violations des normes internationales et canadiennes en matière de sécurité nucléaire commises par la Roumanie de Ceaucescu et sur son détournement illégal, au profit de l'Inde, d'eau lourde destinée au projet CANDU, la position du gouvernement a été de plus en plus critiquée. Ainsi, le 8 mai, M^me^ Stewart poursuivait comme suit :

> Pour que le Canada conserve sa réputation en tant que défenseur des droits de la personne, nous ne devons soutenir ni régime autoritaire, ni dictature ni aucun autre régime qui ne respecte pas les droits de la personne.[220]

Le 14 mai, M. Bill Blaikie (NPD) a demandé instamment au gouvernement d'interrompre le programme au lieu de débloquer, par le biais de la Société pour l'expansion des exportations, 500 millions en crédits, comme l'avaient sollicité des représentants du nouveau gouvernement roumain. En réponse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, a assuré que la Roumanie ne bénéficierait d'aucun crédit tant que les conditions de sécurité et de travail sur le chantier [CANDU] n'auraient pas été examinées à fond, et qu'à l'avenir, toute aide financière canadienne supposerait que le Canada puisse exercer un contrôle complet de la gestion de la centrale.[221]

M. Epp a ajouté que, depuis la chute du régime Ceaucescu, il n'y avait plus de conscrits employés sur le chantier de Cernovoda. Cependant, le 28 mai, M. Sven Robinson (NPD) a signalé qu'au cours d'un voyage récent en Roumanie, il avait lui-même vu des soldats sur ce chantier. Il a reproché au ministère des Affaires extérieures et à l'EACL de n'avoir toujours pas pris, au bout de quatre mois, des mesures efficaces quant aux conditions de sécurité et de travail à Cernovoda et il a demandé qu'il y ait enquête parlementaire sur le rôle de l'EACL et du ministère des Affaires extérieures dans le traitement de cette affaire.[222]

---

220 *Débats de la Chambre des communes*, 8 mai 1990, p. 11126.

221 *Débats de la Chambre des communes*, 14 mai 1990, p. 11370-11371.

222 *Débats de la Chambre des communes*, 28 mai 1990, p. 11927.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Ash, Timothy Garton, «Mitteleuropa?», *Daedalus*, vol. 119, n° 1, hiver 1990, p. 1-21.

Brown, J.F., «Hope and Uncertainty in Eastern Europe», *SAIS Review*, vol. 110, n° 1, hiver-printemps 1990, p. 117-132.

Davidson, Ian, «The Search for a New Order in Europe», *International Affairs*, vol. 66, n° 2, avril 1990, p. 275-283.

Djilas, Milovan, «Eastern Europe After the Revolution», *Global Affairs*, vol. 5, n° 2, printemps 1990, p. 83-94.

Geremek, Bronislav, «Postcommunism and Democracy in Poland», *Washington Quarterly*, vol. 13, n° 3, été 1990, p. 125-132.

Luers, William, «Czechoslovakia: Road to Revolution», *Foreign Affairs*, vol. 69, n° 2, printemps 1990, p. 77-98.

Morgan, Roger, «Germany in Europe», *Washington Quarterly*, vol. 13, n° 4, automne 1990, p. 147-157.

Radu, Michael, «The Political and Strategic Significance of Changes in Eastern Europe», *Strategic Review For Southern Africa*, vol. 12, n° 1, mai 1990, p. 1-13.

Schopflin, George, «The End of Communism in Eastern Europe», *International Affairs*, vol. 66, n° 1, janvier 1990, p. 3-16.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bechtoldt, Heinrich, «A Turning Point for Socialism: Gorbachev's Reforms Press Eastern Europe», *Aussenpolitik*, vol. 40, n° 3, automne 1989, p. 215-231.

Larrabee, Stephen, «Perestroika Shakes Eastern Europe», *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 45, n° 2, mars 1989, p. 25-29.

Maier, Harry, «The German Question and Perestroika», *European Affairs*, vol. 3, n° 2, été 1989, p. 11-19.

Staar, Richard, «Poland: Renewal or Stagnation?», *Current History*, vol. 88, novembre 1989, p. 373-376.

Tismaneanu, Vladimir, «Nascent Civil Society in the German Democratic Republic», *Problems of Communism*, vol. 38, n° 2-3, mai-juin 1989, p. 90-111.

Volgyes, Ivan, «Hungary: Dancing inthe Shackles of the Past», *Current History*, vol. 88, novembre 1989, p. 381-384 et 399-400.

29. LES RÉPUBLIQUES BALTES

CONTEXTE

Les trois républiques baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, anciennes provinces de l'empire russe, ont accédé à l'indépendance au lendemain de la Première Guerre mondiale. Aux termes du Pacte germano-soviétique de non-agression conclu en 1939, toutes trois ont été annexées par l'URSS en 1940 et comptent depuis lors comme trois des quinze républiques de la fédération soviétique. Quoique liées par des histoires communes, elles se caractérisent par leurs propres langues et ethnies et diffèrent considérablement quant à la répartition rurale et urbaine de leurs populations. En outre, la Lituanie est catholique, et l'Estonie et la Lettonie sont luthériennes.

L'afflux de Russes depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale a énormément modifié l'équilibre démographique des républiques baltes. Ainsi, la Lettonie est pratiquement peuplée à 50 p. 100 de Russes qui sont, de plus, majoritaires dans la capitale, Riga. En Estonie, ils représentent 30 p. 100 de la population et en Lituanie, 11 p. 100. Dans cette dernière république, on compte, par ailleurs, 7 p. 100 de Polonais. Dans les trois cas, avant la guerre, la proportion de Russes dans la population ne dépassait 10 p. 100. Cette présence de populations russes a beaucoup attisé le nationalisme balte.

Après 1985, les peuples baltes ont adhéré sans hésiter au double message de *perestroïka* et de *glasnost* lancé par le dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev. Ils ont attaqué leurs gouvernements locaux sur des sujets économiques, politiques et, notamment, environnementaux. Durant 1985 et 1986, des manifestations publiques organisées ont porté leurs fruits, à la grande surprise des manifestants. Ces premiers succès ont donné à l'organisation populaire naissante, un sens de l'organisation tout en l'aguerrissant dans un art de la contestation à partir duquel les mouvements nationalistes officiels allaient évoluer.

Dans les trois républiques baltes, les événements déclenchés par ce premier élan contestataire ont suivi un schéma similaire. Des fronts populaires ont émergé avec des programmes s'inspirant au départ, du langage de la *perestroïka*. Ensuite, les populations ethniques nationales, soutenues par quelques nationaux russes, mais confrontées à l'opposition des autres, ont fait preuve d'une remarquable cohésion politique, qui s'est rapidement polarisée en demandes visant une indépendance pure et simple dans un délai d'un an. Les partis communistes des républiques, cooptés par des éléments nationalistes, sont devenus une autre tribune d'expression pour les nationalismes. Cette «débolchévisation» des partis communistes s'est achevée par leur scission d'avec le parti soviétique (PCUS).

Quant aux Soviétiques, ils ont réagi par un discours dur, cependant mitigé de mesures de compromis. Le président Gorbatchev s'est dit disposé à négocier toutes les demandes, y compris celle de complète indépendance et de sécession de l'Union, tant que les républiques continueraient d'agir dans le respect des structures et des règles du fédéralisme soviétique. Dans le seul cas où le fédéralisme soviétique a été rejeté d'emblée, quand la Lituanie a proclamé son indépendance, Moscou a répondu par des mesures économiques draconniennes, et par des propos très fermes, mais l'armée n'est pas intervenue.

À l'époque, le président Gorbatchev devait faire face à des éruptions nationalistes dans toutes les républiques, même dans la principale, celle de Russie. Certains de ces événements, extrêmement violents, se sont déroulés dans des régions aux frontières extérieures instables, comme dans le Nagorno-Karabakh, et il se peut que cela ait joué un rôle dans l'attitude relativement accomodante et prudente de Moscou face aux événements qui se produisaient dans les républiques baltes.

L'Estonie

L'Estonie a été la première république à inscrire l'autonomie nationale à son programme, avec la Proposition des quatre, publiée le 26 septembre 1987. Cette proposition, qui comptait quatre signataires, d'où son nom, demandait que l'autonomie économique à long terme soit l'instrument de la souveraineté et de l'indépendance. Émanant des rangs du parti communiste estonien (PCE), elle a paru dans une revue communiste, quoique peu importante. Contrairement à ce qui se passerait plus tard en Lituanie, le nationalisme estonien a dès le tout début mis en scène des factions issues de l'intérieur même du parti communiste.

En mai 1988, toute une plateforme politique et un mouvement nationaliste s'étaient déjà constitués autour de la Proposition des quatre, pour aboutir à la constitution du Front estonien pour la *perestroïka* (*Rahvarinne*) au cours d'un congrès inaugural qui a eu lieu les 1er et 2 octobre de la même année. Le programme du *Rahvarinne*, qui demandait des élections libres, des garanties constitutionnelles concernant la propriété privée, l'autonomie économique et la protection de la culture et de la langue estoniennes, allait servir de modèle aux autres républiques baltes. Le *Rahvarinne* a annoncé son intention de contester les élections à venir.

En juillet 1988, une organisation populaire rivale, le Mouvement internationaliste, a été mis sur pied avec l'aide du PCE. Son objectif était de contrer les tendances nationalistes et de neutraliser le *Rahvarinne*. Apparemment composé de Russes, il était dirigé par les directeurs de grandes entreprises d'État.

Pendant ce temps, la population continuait de s'agiter. Le 23 août 1988, de grands rassemblements ont été organisés dans les républiques baltes pour commémorer la signature du pacte de non-agression de 1939.

Le parti communiste soviétique a tenu sa dix-neuvième conférence en juin 1988. C'est à l'occasion de cette assemblée extrêmement importante qu'a été créé un Congrès des députés du peuple, qui devenait l'organe le plus élevé de l'autorité de l'État en URSS. La conférence a suscité beaucoup de discussions et d'agitation dans les républiques baltes, où l'on redoutait qu'elle débouche sur un renforcement du pouvoir central. La publication de ses propositions constitutionnelles a provoqué des pétitions et des manifestations populaires.

Le 16 novembre 1988, le Soviet suprême d'Estonie, à savoir le parlement estonien dominé par le parti communiste local, a proclamé la souveraineté de la république. Dès lors, les lois adoptées par le Soviet suprême d'URSS devaient recevoir l'approbation du parlement estonien et le contrôle des ressources économiques devait être transféré à l'Estonie. Le Présidium (gouvernement) du Soviet suprême de l'URSS a rejeté cette proclamation en déclarant qu'elle sapait les fondements mêmes de l'existence soviétique. Une semaine plus tard, le président Gorbatchev dénonçait publiquement l'attitude des Estoniens, les accusant d'aventurisme politique, mais il refusait de soumettre l'affaire au Soviet suprême ou de prendre une mesure politique quelconque. En même temps, il annonçait que des modifications étaient apportées aux propositions constitutionnelles du parti communiste soviétique afin de répondre aux préoccupations des Baltes relativement à leur droit de faire sécession. Début décembre, dans un geste semble-t-il de compromis, l'Estonie a remis à plus tard ses projets d'autonomie économique. Cependant, elle a réaffirmé son droit d'opposer un veto à la législation soviétique. Parallèlement, elle a adopté une résolution faisant de l'estonien une langue officielle. Le 18 janvier 1989, cette mesure prenait forme de loi.

L'événement important suivant est survenu en mars 1989, avec l'élection des députés du Congrès nouvellement formé. Le *Rahvarinne* a ouvertement présenté ou soutenu des candidats (les fronts populaires de Lettonie et de Lituanie aussi). Ces candidats, y compris le premier secrétaire du PCE, qui était par ailleurs président de l'Estonie, et le premier ministre de la république ont été élus. Fait révélateur, quatre candidats appuyés par le Mouvement international rival ont eux aussi été élus. Le succès des deux mouvements traduisait l'évolution du climat politique en Estonie.

Dans les semaines qui ont précédé les élections, le président Gorbatchev a pris de nouvelles initiatives allant dans le sens d'un compromis. Le 15 mars, il a proposé que les pouvoirs en matière de distribution des matériaux industriels soient dévolus aux républiques et

qu'elles puissent lever elles-mêmes des capitaux en émettant des actions et des obligations. Le 24 mars, la *Pravda* a publié le texte d'un projet du parti communiste proposant de transférer toute autorité aux républiques dans les domaines suivants : agriculture, industries de consommation, protection de l'environnement, logement et services sociaux.

Ces propositions n'allaient pas aussi loin que les Baltes l'auraient souhaité. En mai 1989, les trois fronts populaires se sont rencontrés à Tallin, capitale de l'Estonie, en «Assemblée balte». Cette assemblée a demandé à Moscou de ne pas faire obstruction à la restauration de la souveraineté des trois États, de laisser les trois pays baltes libres de choisir leurs propres systèmes socio-économiques, de leur redonner la pleine maîtrise de leur économie avant 1990 et de juger les personnes responsables des déportations et des assassinats qui ont suivi leur rattachement à l'Union soviétique, en 1940. Quelques jours plus tard, l'Estonie a rejeté les propositions de M. Gorbatchev et du PCUS et adopté une résolution par laquelle elle prenait l'entier contrôle de son économie. À voir la prolifération des mouvements populaires qui inscrivaient l'indépendance à leur programme, il était évident que l'atmosphère politique se radicalisait encore.

En août 1989, l'Estonie a remanié sa loi électorale, essentiellement pour retirer aux non-Estoniens le droit de se porter candidats ou de voter lors d'élections locales. Cette mesure, débattue depuis le mois de juin, visait les élections prévues pour le 10 décembre 1989. La réaction soviétique a été immédiate : le présidium de l'URSS a déclaré la nouvelle loi illégale et affirmé qu'elle violait les droits fondamentaux de la personne inscrits dans la constitution soviétique. Mais, dans un esprit de compromis, au lieu de la déclarer nulle et non avenue, il a recommandé de la modifier de façon à tenir compte de ces objections avant le mois d'octobre. Le 5 octobre, l'Estonie se pliait à ces demandes, mais précisait que la loi serait refondue une fois que la législation définissant la citoyenneté estonienne serait adoptée.

Pendant ce temps, l'État soviétique et les responsables du parti continuaient de réfléchir au problème des nationalités. À la fin de juillet 1989, le Soviet suprême a approuvé l'accession des républiques baltes à une autonomie économique, et leur a concédé une certaine indépendance en matière de budget, d'imposition et de planification économique un an avant que des réformes similaires soient proposées pour l'ensemble de l'Union. Le même Soviet suprême a de plus procédé à une première lecture d'un projet de loi relatif à l'indépendance économique. Le vote de promulgation de la loi correspondante a été repoussé à une date ultérieure.

En septembre 1989 s'est tenue la session plénière tant attendue du comité central du PCUS sur la politique relative aux nationalités. À cette occasion, le président Gorbatchev a

condamné les «écarts» de Staline en la matière ainsi que d'autres erreurs du passé. Il a appelé à une autodétermination non par la sécession, mais par l'autogestion. La décentralisation politique était, selon lui, possible, excepté pour la défense, les affaires étrangères et la sécurité intérieure. Il a rappelé les avantages du décret sur l'autonomie économique pris par le Soviet suprême en juillet. Cependant, il a bien précisé aussi qu'on ne saurait reprocher à Moscou d'avoir rattaché les États baltes à l'URSS pendant la guerre. En novembre, dans le droit fil de ce qui s'était dit à la séance plénière de septembre, l'Union soviétique a accordé aux républiques baltes l'entier contrôle de leurs terres ainsi que d'autres ressources et l'autonomie en matière de planification, de réglementation et pour la plupart des opérations financières.

À ce moment-là, l'Estonie était déjà allée encore plus loin que l'Union soviétique. Le 12 novembre 1989, elle avait déclaré illégal le vote de rattachement à l'URSS de 1940, en faisant valoir qu'il s'était déroulé sous la contrainte militaire. Contrairement à la Lituanie, l'Estonie n'a pas parlé d'entrée de jeu de sécession ou d'indépendance, mais a en fait demandé que cette dernière serve de base à la négociation de nouvelles relations entre l'URSS et l'Estonie. Cet appel a été renouvelé le 2 février 1990, date du soixante-dixième anniversaire du Traité de paix de Tartu, par lequel l'Union soviétique de Lénine avait reconnu l'indépendance de l'Estonie.

En février 1990 également, suivant l'exemple de la Lettonie et de la Lituanie, l'Estonie a approuvé l'idée d'élections multipartites. Cette approbation venait en prologue aux élections du Soviet suprême de la république, fixées au 18 mars suivant. Avant ces élections, il y a eu un scrutin parallèle et privé organisé par les plus en plus puissants comités des citoyens, pour élire un «Congrès estonien». Un pourcentage important de la population totale (580 000 personnes) ont participé à ce scrutin. Le Congrès s'est constitué les 11 et 12 mars en se déclarant représentant constitutionnel du peuple estonien.

Au cours de l'élection officielle du Soviet suprême, le *Rahvarinne* a obtenu quarante-trois des cent cinq sièges, le Mouvement international en a obtenu vingt-sept et d'autres partis indépendantistes, trente-cinq. Le parti communiste estonien, qui avait présenté des candidats appartenant aux trois camps, en a emporté cinquante-cinq. M. Arnold Rüütel, président du présidium du Soviet suprême estonien, a été élu président.

Pendant ce temps, le PCE s'est prononcé favorablement quant au principe d'une scission d'avec le PCUS, mais a choisi d'attendre les résultats du vingt-huitième Congrès du PCUS, qui devait avoir lieu en juillet 1990, avant d'agir.

Le 30 mars, le nouveau Soviet suprême estonien s'est tout de suite déclaré à l'aube d'une période de transition vers une nouvelle république d'Estonie. Le 2 avril, le Parlement a annoncé que la constitution soviétique ne pouvait servir de base à l'instauration de l'indépendance vis-à-vis de l'URSS. Le président de la fédération soviétique, M. Gorbatchev, a vivement conseillé à l'Estonie de se rétracter et de ne pas suivre la même voie que la Lituanie.

Quatre jours après la proclamation de l'indépendance lettone, le 4 mai 1990,[1] l'Estonie s'est déclarée république souveraine et indépendante. Les principaux articles définissant la souveraineté estonienne provenaient de la constitution de 1938. Le 16 mai, le parlement a adopté une loi établissant un système provisoire de gouvernement pour la durée de la période de transition devant mener à l'indépendance.

Les chefs de gouvernement des trois républiques baltes s'étaient rencontrés à Vilnius le 12 avril 1990 pour signer un accord de coopération économique de dix ans, dont le but était de créer un marché commun balte. Le 12 mai, il se sont retrouvés à Tallin pour rétablir le Conseil balte, organe de coopération que les républiques alors indépendantes avaient fondé en 1934, par voie de traité. Ce Conseil reconstitué devait servir à coordonner les stratégies baltes pour l'obtention de l'indépendance.

Le président Gorbatchev a déclaré illégales les proclamations d'indépendance estonienne et lettone du 14 mai. Il a affirmé qu'elles violaient la constitution soviétique et contrevenaient à la loi du 3 mai définissant les processus de sécession.[2] Le 22 mai, il a rencontré les présidents estonien et letton, MM. Rüütel et Gorbunovs. Au cours d'une réunion «désagréable», il a exigé qu'ils annulent leurs proclamations d'indépendance avant de commencer toute négociation.

Parallèlement, il s'est produit une contre-réaction pro-soviétique et anti-indépendantiste. Des manifestations coordonnées ont eu lieu en Estonie et en Lettonie le 15 mars, alors que, la veille, le président Gorbatchev s'était opposé à l'indépendance des républiques baltes. Dans les deux cas, les édifices parlementaires ont été envahis par une foule non armée, dans le cas de la Lettonie, par des soldats soviétiques sans armes. Ils ont été refoulés par des milices civiles agissant sur les ordres des autorités républicaines.

---

1 Voir la partie consacrée à la Lettonie plus bas.

2 Voir la partie consacrée à la Lituanie plus bas.

En juin, le Parlement estonien a adopté des lois en vertu desquelles la république n'était plus subordonnée à l'administration et aux organes du gouvernement soviétique. Il a par ailleurs demandé que les relations soviéto-estoniennes soient redéfinies sur la base du Traité de paix de Tartu de 1920.

Lituanie

Les Lituaniens ont réagi différemment aux activités du mouvement nationaliste. Le Mouvement de restructuration de la Lituanie, le *Sajudis*, est officiellement né les 22 et 23 octobre 1988, bien qu'il ait été officieusement actif pendant la majeure partie de l'année précédente. Dans son programme, inspiré des modèles fournis par les organisations similaires estonienne et lettone, il réclamait l'autonomie politique, économique et culturelle, une monnaie et une citoyenneté distinctes, et un frein à l'immigration en provenance des autres régions de l'Union soviétique.

Contrairement à ce qui s'est passé en Estonie, en Lituanie, le parti communiste (PCL) et le Soviet suprême local ont d'abord adopté une ligne dure face aux proclamations nationalistes. Les dirigeants ont cédé à la pression populaire pour ce qui était des symboles de l'autonomie culturelle afin d'entamer l'efficacité du mouvement nationaliste. Le 20 août 1988, ils ont annoncé des réformes scolaires visant à inverser la tendance à la russification. Le même mois, la Lituanie a été autorisée à hisser l'ancien drapeau lituanien à côté du drapeau soviétique et à chanter son vieil hymne national en plus de celui de l'Union. En octobre, ces symboles ont remplacé leurs équivalents soviétiques. Le 19 novembre, on a annoncé que, dans un délai de deux ans, tous les fonctionnaires de la république devraient obligatoirement savoir parler lituanien. En réaction, les Russes et les Polonais ont organisé une manifestation dite d'unité pour protester contre les lois linguistiques. En janvier 1989, le 16 février, jour anniversaire de la déclaration de l'indépendance de la république lituanienne, a été proclamé fête nationale. Néanmoins, l'absence d'initiatives économiques et politiques a été très remarquée.

Cependant, au printemps 1989, le parti a changé d'attitude, ce que l'on peut attribué en grande partie au succès remporté par le *Sajudis* lors des élections de mars 1989 au Congrès soviétique des députés du peuple. Des membres du parti communiste ont été gagnés à leur tour par le virus nationaliste semé l'année précédente. Le 18 mai, six mois après l'Estonie, le Soviet suprême lituanien finissait par déclarer la Lituanie souveraine.

La Lituanie a renforcé sa nouvelle position durcie par des initiatives prises au Congrès des députés du peuple. Ainsi, cinquante des cinquante-huit députés lituaniens ont quitté une séance pour ne pas voter la création d'une commission constitutionnelle, de crainte qu'elle rogne sur la souveraineté des républiques. Le président Gorbatchev a insisté pour obtenir ce vote et

considéré les voix des députés réfractaires comme des abstentions. Cependant, après leur départ, aucune décision définitive n'a été prise au sujet de la commission.

En juin 1989, les jeunesses communistes lituaniennes se sont déclarées indépendantes de l'organisation de la jeunesse soviétique (Komsomol). En même temps, le parti communiste de la république réécrivait sa constitution pour autoriser le multipartisme, mesure qui serait inscrite dans la constitution lituanienne en décembre. En novembre, le parti a mis sur pied une «commission pour le retour à l'indépendance». Puis, le 20 décembre 1989, le PCL a décidé de se reconstituer séparément de son homologue soviétique, ce qui a été la première rupture du genre d'avec le monolithique PCUS.

Aussitôt, le Comité central du PCUS s'est réuni en session extraordinaire à Moscou pour trouver une parade à la situation lituanienne. Au cours du mois suivant, le président Gorbatchev a négocié avec les dirigeants lituaniens personnellement et publiquement, par l'intermédiaire des médias et en se déplaçant en Lituanie, mais sans résultat. À partir du 24 février 1990, les négociations avec les dirigeants communistes de la république devenaient inutiles, car le *Sajudis* avait remporté les premières élections multipartites organisées en Lituanie depuis la guerre.

Ce qui se passait dans l'ensemble de l'URSS a influé sur le calendrier du *Sajudis*. Le nouveau parlement lituanien s'est empressé de proposer l'indépendance, qui a été votée le 11 mars 1990. Il s'agissait, en effet, de devancer le Congrès des députés du peuple, qui réfléchissait à une nouvelle présidence qui conférerait à M. Gorbatchev de nouveaux pouvoirs considérables pour régler la crise.

La proclamation d'indépendance a marqué une nouvelle étape dans les relations soviéto-lituaniennes. Le nouveau président, M. Vytautus Landsbergis, concertiste de métier, a déclaré illégal le vote de 1940 décidant de l'accession à l'Union. La constitution de 1938 a été rétablie pour étayer une future «Loi fondamentale». Le pays s'appellerait désormais «République lituanienne» et «socialiste soviétique» disparaissait de son nom. Refusant de parler de sécession, M. Landbergis a déclaré que la Lituanie, n'ayant jamais fait légalement partie de l'URSS, elle ne pouvait se séparer d'une entité à laquelle elle n'avait jamais appartenu. Cette divergence reste un point de friction important dans les rapports entre la Lituanie et l'URSS. Plus tard, au cours d'une visite au Canada, le président Gorbatchev a dénoncé l'attitude des Lituaniens qui, selon lui, se sont comportés «comme des voleurs» à l'égard de l'Union.[3]

---

[3] *Globe and Mail*, 31 mai 1990, p. A1.

Comparé à ce qu'elle avait été pendant les deux années précédentes, la réaction soviétique a été vive et dure. Le 15 mars 1989, le Congrès des députés du peuple a déclaré que la proclamation d'indépendance était illégale. Quatre jours plus tard, le président Gorbatchev a réaffirmé que les installations et les industries lituaniennes étaient propriétés de l'Union soviétique.

Ensuite, on a assisté dans les médias, à une période de diplomatie publique avec la Lituanie, qui ne démordait pas des formes qu'elle entendait donner à son indépendance, et M. Gorbatchev, qui insistait pour négocier de nouvelles relations sur la base d'un status quo reposant sur la place qu'occupait alors la république au sein de l'URSS. Au début du mois de mars, on a remarqué avec inquiétude qu'il y avait des mouvements de troupes soviétiques aux frontières de la Lituanie et dans Vilnius. La chasse donnée aux jeunes Lituaniens qui refusaient d'effectuer leur service dans l'Armée rouge n'a fait qu'ajouter aux tensions. Bien que les Soviétiques se soient voulu rassurants en affirmant qu'ils n'envisageaient pas de recourir à la force militaire, la nature coercitive de ces activités était flagrante. On ne sait toujours pas très bien si ces manoeuvres ont été ordonnées par les dirigeants soviétiques ou si elles sont dues à l'initiative de militaires.

Le 3 avril 1990, le gouvernement soviétique a répondu par une nouvelle loi sur la sécession. En vertu de cette loi, un référendum sera organisé dans chaque république. Dans le cas d'une majorité des deux tiers en faveur de la sécession, viendra ensuite une période de transition de cinq ans au cours de laquelle seront réglés les problèmes se posant, après quoi un second référendum sera organisé pour confirmer la volonté de séparation. Du point de vue démographique, la Lituanie n'aurait pas de problème, puisque 80 p. 100 de sa population est lituanienne. En revanche, l'Estonie, à 64 p. 100 estonienne, et la Lettonie, à 53 p. 100 lettone, en rencontreraient, en raison de leur proportion élevée d'habitants russes. La Lituanie, qui estime ne jamais avoir fait partie de l'URSS, a jugé cette loi inacceptable.

Le 13 avril 1990, le président Gorbatchev a lancé un ultimatum à la Lituanie lui demandant d'annuler sa proclamation d'indépendance. Le 18 avril, la Lituanie faisant toujours la sourde oreille, Moscou a décrété contre elle un blocus économique. L'embargo sur les ressources énergétiques (gaz naturel, charbon et pétrole) et sur d'autres matières premières notamment a soumis l'économie de la république à rude épreuve.

Le 12 mai 1990, Vilnius a modifié sa position. Elle a suspendu les lois adoptées depuis la proclamation du 11 mars, et proposé par là même une période de transition pendant laquelle l'indépendance serait négociée. Le président Gorbatchev a rejeté l'offre, jugée insuffisante. Quelques jours plus tard, il a menacé de prendre de nouvelles sanctions. Cependant, au cours

de rencontres qui ont eu lieu le 24 mai, il a fait savoir à des responsables lituaniens que s'ils acceptaient de «geler» leur proclamation d'indépendance, les sanctions seraient immédiatement levées et la Lituanie pourrait accéder à l'indépendance dans un délai de deux ans.

Au début du mois de juin, la Lituanie a reçu un soutien inattendu. Le président nouvellement élu de la république russe, M. Boris Eltsine, a rencontré M. Landbergis et lui a promis sa coopération. La Russie proposait, de son propre chef, de fournir des matières premières, du pétrole et du gaz naturel pour faire échec à l'embargo soviétique. Il va sans dire que le président Gorbatchev a fait connaître son profond mécontentement devant cette suggestion.

Le 13 juin, le premier ministre soviétique, M. Nikolaï Ryjkov, a rencontré les premiers ministres des trois républiques baltes. Il a annoncé que l'URSS assouplirait le blocus énergétique, à savoir qu'elle fournirait à la Lituanie 30 p. 100 de sa consommation quotidienne normale. En retour, la Lituanie a laissé entendre qu'elle pourrait geler sa proclamation d'indépendance comme le demandait l'URSS.

Le 16 juin, le gouvernement lituanien a proposé un compromis, à savoir de prononcer un moratoire en ce qui concernait la proclamation d'indépendance. Celle-ci demeurerait, mais ne serait pas appliquée avant la fin des négociations avec l'URSS. Cette proposition a été discutée pas à pas au parlement, de manière à ne pas heurter les forts sentiments nationalistes du pays entier. En outre, quelques responsables lituaniens, dont le président Landbergis, pensaient que le président Gorbatchev se trouvait en position de faiblesse et ils estimaient pouvoir lui soutirer de nouvelles concessions. Cependant, la proposition de moratoire a fait son chemin et le parlement l'a adoptée le 29 juin 1990.

Lettonie

De façon générale, la Lettonie s'est montrée plus prudente que les deux autres républiques baltes dans sa manière d'aborder l'autodétermination nationale, ce que l'on peut probablement attribuer, pour une grande part, au fait que les Russes représentent un très fort pourcentage de sa population. Ainsi, en octobre 1988, soit plus tard que Tallin et Vilnius, Riga a déclaré le letton langue nationale et rétabli le drapeau républicain d'avant-guerre. Quand le parlement a enfin adopté une résolution officialisant le premier point, en mai 1989, il a été décidé de ne pas l'appliquer avant 1992, afin d'apaiser les tensions entre Moscou et Riga, d'une part, et les tensions entre Lettons et Russes à l'intérieur de la république, d'autre part.

Cependant, les Lettons étaient en contact avec leurs voisins baltes. Ils ont pris part aux grands rassemblements pan-baltes des 23 août 1988 et 1989. Ils ont aussi participé en nombre aux congrès de l'«Union balte» qui ont abouti à la renaissance du Conseil balte.[4] À l'intérieur de la république, on retrouvait le schéma familier fait d'agitation nationaliste et de contestation populaire.

Le Front populaire de Lettonie a tenu son congrès fondateur le 9 octobre 1988. Plus de 100 000 personnes ont assité au grand rassemblement qui a précédé cet événement. Quant au congrès même, le premier secrétaire du parti communiste letton y a pris la parole , ce qui là encore était le signe de profonds sentiments nationalistes au sein de l'élite dirigeante du parti local. Les demandes du Front étaient semblables à celles des autres mouvements baltes. Il réclamait, en effet, une plus grande autonomie économique et politique, l'arrêt de l'immigration autre que lettone, des élections libres, un tribunal constitutionnel indépendant, des forces armées territoriales, une reconnaissance diplomatique séparée et la fin de l'athéïsme scolaire.

Le Front international letton a été fondé en janvier 1989 en riposte au Front populaire de Lettonie dont le programme demandait, entre autres, de réduire l'immigration et de proclamer le letton langue officielle. La création du Front international et celle d'autres fronts nationaux dénotaient d'un manque de cohésion dans le mouvement au départ. Au printemps 1990, un front populaire radical letton, le Mouvement pour l'indépendance nationale, a organisé sa propre élection d'un «Congrès de Lettonie». Le taux de participation de la population de souche lettone a démontré que l'électorat était très favorable à l'indépendance, quel que soit le mouvement qui la prônait.

Le 15 février 1990, le Soviet suprême letton a condamné le rattachement de la république à l'Union soviétique en 1940. Il a demandé l'ouverture de négociations pour définir les conditions de l'accession à l'indépendance et adopté des lois relatives à l'utilisation de l'ancien drapeau, des symboles de l'État et de l'hymne national.

Le 18 mars 1990, au premier tour des élections au Soviet suprême letton, comme dans les autres républiques, les candidats soutenus par le Front populaire ont gagné, tandis que les candidats d'origine russe s'en sortaient moins bien. La même chose s'est répétée, à la fin avril, au cours du deuxième tour des élections (ce second tour a été organisé pour les sièges où il y avait eu ballotage). Cependant, la victoire n'a pas été aussi nette qu'en Estonie ou en Lituanie.

---

[4] Voir la partie consacrée à l'Estonie.

Fait intéressant, avant les élections de mars, les élus lettons du Congrès soviétique des députés du peuple ont demandé instamment à rencontrer M. Gorbatchev pour entamer des pourparlers en vue de l'indépendance de leur république. Ils ont révélé que le président soviétique avait rencontré discrètement des représentants lituaniens et estoniens pour discuter des relations futures entre chacune des républiques baltes et l'État soviétique alors que, publiquement, il refusait pareilles négociations. Les Lettons affirmaient qu'on leur avait promis des rencontres similaires s'ils soutenaient la tentative de M. Gorbatchev pour se faire élire par le Congrès au lieu de passer pas un scrutin populaire direct.

Les 6 et 7 avril 1990, le parti communiste letton s'est scindé en deux partis, l'un favorable à Moscou, l'autre partisan de l'indépendance. Contrairement à ce qui est arrivé dans les deux autres républiques baltes, en Lettonie, le second était minoritaire.

Le 4 mai 1990, le Soviet suprême letton nouvellement élu a adopté une résolution proclamant l'indépendance. Cette résolution, rédigée par le Front populaire, était plus prudente dans sa démarche que la résolution lituanienne. La constitution de 1922 a été remise en vigueur, mais pour être aussitôt suspendue pour l'essentiel afin de favoriser une période de transition au cours de laquelle l'indépendance serait négociée. Les lois soviétiques n'ont pas été rejetées d'emblée, pour autant qu'elles n'étaient pas incompatibles avec des lois ou droits lettons.

Le Parlement a choisi M. Anatoly Gorbunovs, président du Soviet suprême letton et membre de la faction pro-PCUS du parti communiste, comme président en espérant que sa bonne réputation auprès des dirigeants soviétiques serait un bon point dans les négociations avec ceux-ci.

Comme nous l'avons fait remarquer précédemment,[5] le président Gorbatchev a réagi promptement et négativement aux déclarations d'indépendance de l'Estonie et de la Lituanie. Il les a jugées illégales et a refusé de négocier le sujet, du moins publiquement, avec l'une ou l'autre des républiques. Par la suite, au cours de sa réunion du 12 juin avec les trois présidents baltes, il a assoupli sa position en promettant d'engager des négociations si ces déclarations d'indépendance étaient «gelées».

Le président letton, M. Gorbunovs, qui a vu dans cette proposition une reconnaissance *de facto* de l'accession progressive de la Lettonie à l'indépendance, a promis de la soumettre à son parlement. Les pourparlers pourraient commencer dès son approbation.

---

5 Voir la partie consacrée à l'Estonie.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

La politique récente du Canada doit être comprise à la lumière de sa position traditionnelle relativement au statut des républiques baltes, qui a été d'une constance remarquable depuis leur rattachement à l'Union soviétique en 1940. L'intérêt canadien pour la question tient principalement au grand nombre de personnes d'origine balte qui ont fait de notre pays leur nouvelle patrie. La position du Canada est la suivante : les annexions de 1940 étaient illégales au regard des règles du comportement international et elles ne devraient pas être reconnues :

> (...) la position du Canada en ce qui concerne les États baltes est très claire : le gouvernement continuera de ne pas reconnaître en droit leur annexion par l'Union soviétique.[6]

Ce principe a été constamment rappelé tout au long des événements baltes actuels.

En même temps, les dirigeants canadiens ont toujours reconnu que Moscou contrôlait effectivement les républiques.[7] En conséquence de quoi, Ottawa a généralement traité la situation comme une affaire intérieure de l'URSS.

Ces derniers temps, le Canada a fondamentalement changé d'attitude vis-à-vis de l'Union soviétique. Jusqu'au printemps de 1989, Ottawa estimait que l'hostilité idéologique et les capacités militaires de Moscou représentaient la plus grande menace pesant contre la stabilité mondiale. Quant aux changements engagés par le président Gorbatchev, ils apparaissaient encore comme étant insignifiants.[8] Le signe du renversement de politique est apparu dans un discours que le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a prononcé à Toronto, le 5 mai 1990.[9] Ottawa adopterait dès lors une position de coopération et d'encouragement.

---

6 *Débats de la Chambre des communes*, 29 mai 1990, p. 12000.

7 *Globe and Mail*, 3 mai 1990, p. A5.

8 *Challenge and Commitment*, p. 5 et 9; «East-West Relations: the way ahead», *Canadian Foreign Policy Series* (89/2), Ottawa, Affaires extérieures, 13 janvier 1989, texte du discours prononcé à Calgary par M. Joe Clark.

9 «Discours de M. Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcé au Canadian Club...» *Canadian Foreign Policy Series* (89/12), Ottawa, Affaires extérieures, 5 mai 1989.

Quant à l'Union soviétique, ces deux dernières années, elle a entretenu l'amitié canadienne avec assiduité. À la fin du mois de mai 1990, le président Gorbatchev a rendu au premier ministre Mulroney la visite que celui-ci avait effectuée en URSS en novembre 1989.[10] Ottawa a surtout concentré ses efforts sur l'aide économique visant à encourager le Kremlin dans la voie dans laquelle il s'est engagé.[11] Les dirigeants canadiens ont néanmoins trouvé des occasions d'exprimer leur profonde inquiétude relativement à la situation dans les républiques baltes.

Avant sa visite en URSS, le premier ministre a rappelé que «le Canada n'a jamais reconnu la légitimité du pouvoir soviétique dans les pays balte » et il a promis d'aborder la question avec le président Gorbatchev dans «le cours normal de la visite».[12] Les Soviétiques ont fait savoir qu'ils étaient prêts à discuter du sujet s'il se présentait.[13] M. Mulroney a effectivement exprimé les inquiétudes du Canada pendant ses entretiens généraux avec le dirigeant soviétique, le 22 novembre 1989.[14]

Le lendemain, au cours de discussions avec son homologue soviétique, M. Édouard Chevardnadze, le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a dit craindre une éventuelle répression des mouvements nationalistes baltes. Il a déclaré à M. Chevardnadze que «les Canadiens et Canadiennes, et pas uniquement ceux et celles d'origine balte, s'inquiéteraient naturellement si ce genre de développement se produisait».[15] Le ministre soviétique a assuré à M. Clark que ni lui ni la police ni l'armée n'envisageaient de prendre des mesures de répression.

Dans les cinq mois qui se sont écoulés entre la visite de M. Mulroney en URSS et la venue de M. Gorbatchev à Ottawa, la crise balte s'est aggravée. La Lituanie a proclamé son indépendance et Moscou a décrété à son encontre un blocus économique juste avant l'étape

---

10 *Globe and Mail*, 26 janvier 1989, p. 1.

11 «Joe Clark to Eduard Shevardnadze at a meeting held at the United Nations», *Globe and Mail*, 27 septembre 1989, p. A5.

12 *Globe and Mail*, 22 novembre 1989, p. 2.

13 *Ibid.*, p. 2.

14 *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6235; *Globe and Mail*, 22 novembre 1989, p. 2.

15 *Ottawa Citizen*, 23 novembre 1989, p. A4.

canadienne de M. Gorbatchev, le 30 mai et le 1er juin 1990. Pendant ce temps, M. Clark et d'autres membres des Affaires extérieures étaient en contact avec des représentants soviétiques pour les exhorter à la modération et à rechercher un règlement négocié à ce conflit.

Le 27 mars, suite aux manoeuvres militaires en Lituanie, M. Clark a convoqué l'ambassadeur soviétique afin de lui «exprimé personnellement sa profonde inquiétude» face à la situation. Dans une lettre officielle, il a rappelé aux Soviétiques que M. Chevardnadze avait assuré à maintes reprises qu'il n'y aurait aucune répression exercée dans les républiques baltes. Le ministre des Affaires extérieures a également «indiqué à son homologue soviétique que d'autres interventions semblables de la part des autorités et des forces militaires soviétiques auraient certainement de regrettables répercussions sur les relations qu'entretiennent le Canada et l'URSS».[16]

Moscou a promis que la question balte figurerait à l'ordre du jour de la visite de M. Gorbatchev à Ottawa, tout en faisant comprendre que le propre problème du Canada avec le Québec serait un tout aussi bon sujet de discussion.[17] Le 30 mai, parlant des pays baltes avec son hôte canadien, le président Gorbatchev a rappelé qu'aux yeux de l'URSS, il s'agissait d'une affaire intérieure, et qu'il n'était question pour elle ni d'admettre une ingérence extérieure quelconque ni d'accepter d'emblée l'indépendance des républiques baltes.[18] Au cours des entretiens entre les deux ministres des Affaires extérieures, M. Chevardnadze a rejeté les appels canadiens à la levée immédiate du blocus.[19]

Pendant tout ce laps de temps, le gouvernement canadien a aussi été confronté au délicat problème de relations directes avec des représentants baltes. Pendant la visite d'un comité parlementaire tripartite en avril dernier, des dirigeants lituaniens ont cherché à conclure avec le Canada un marché pétrolier qui aurait permis de faire échec au blocus soviétique et d'éprouver les aptitudes de la république à commercer indépendamment. Les Canadiens ont décliné la proposition en expliquant que «le Canada, en s'immisçant dans une guerre des nerfs

---

16 «M. Clark demande instamment aux Soviétiques de faire preuve de modération en Lituanie», *Communiqué*, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 27 mars 1990, n° 058.

17 *Globe and Mail*, 25 mai 1990, p. 3.

18 *Globe and Mail*, 31 mai 1990, p. 1.

19 *Ibid.*, p. 1; *Débats de la Chambre des communes*, 31 mai 1990, p. 12114.

et des mots, ne ferait pas progresser la situation. Il risquerait même de porter préjudice à la Lituanie.[20]

En réponse à une demande d'aide canadienne que la Lituanie avait formulée en avril, Ottawa a offert d'aider la république à mettre sur pied un ministère des Finances et de la conseiller sur les questions douanières. Ottawa a également demandé instamment à ses alliés de se concerter, considérant que c'est par la concertation que les Occidentaux ont le plus de chance de trouver des solutions à la crise.[21]

Des représentants lituaniens en visite au Canada pour y obtenir des soutiens à l'indépendance de leur république ont aussi suscité quelques problèmes diplomatiques. De crainte que les Soviétiques interprètent à tort sa présence comme un geste de reconnaissance officielle, M. Clark n'a pas assisté au dîner donné en l'honneur de M. Bromis Kuzmickas, le vice-président lituanien, qui accompagnait la délégation.[22] Le ministre des Affaires extérieures a cependant rencontré le premier ministre lituanien, M^me^ Kazimiera Prunskiene, pendant sa visite, le 30 avril et le 1^er^ mai, mais pas à titre officiel. M^me^ Prunskiene cherchait des appuis et des garanties internationales en provenance de l'Ouest pour son pays. Soulignant les aspects multilatéraux du règlement du conflit, M. Clark a déclaré que «le Canada était disposé à voir s'il pouvait ou non contribué à ces garanties».[23] Il a également offert les services de spécialistes canadiens des questions constitutionnelles qui pourraient aider les parties à se rapprocher d'un réglement négocié de la crise.[24]

DÉBAT PARLEMENTAIRE

On a assisté, à la Chambre des communes, à une certaine unanimité et une coopération de tous les partis autour de la crise balte. Ainsi, le 12 mars, au lendemain de la déclaration

---

20 *Ottawa Citizen*, 24 avril 1990, p. 2.

21 *Montreal Gazette*, 27 avril 1990, p. 11.

22 *Toronto Star*, 5 avril 1990, p. A3. C'est la ministre de la Justice, M^me^ Kim Campbell, qui s'y est rendu à sa place.

23 *Ottawa Citizen*, 1^er^ mai 1990, p. 1.

24 *Globe and Mail*, 5 mai 1990, p. A8.

d'indépendance lituanienne, l'ensemble des partis a adopté une résolution rédigée en ces termes :

> Que la Chambre des communes reconnaît le droit légitime du peuple lituanien, exprimé par ses élus le 11 mars, de déclarer l'indépendance de la République de Lituanie.[25]

Des députés de toutes tendances ont présenté des pétitions et fait des déclarations de soutien aux trois républiques baltes.[26]

Le 22 novembre 1989, après qu'il a eu rendu compte de son voyage à Moscou à la Chambre, le premier ministre a été interrogé sur les entretiens se rapportant au problème balte. Il a répondu qu'il avait évoqué le sujet et que le président Gorbatchev lui avait assuré qu'il n'y aurait aucune ingérence dans les élections libres qui devaient bientôt se dérouler dans les républiques baltes.[27]

Pendant la crise lituanienne du printemps 1990, l'opposition a très souvent utilisé la période des questions pour exhorter le gouvernement à agir en faveur de la Lituanie,[28] notamment en envoyant des secours médicaux à la république soumise au blocus.[29] Elle a également appelé à la reconnaissance diplomatique de la Lituanie,[30] et demandé que le Canada soulève la question dans des instances internationales telles que la CSCE.[31] Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a consulté des membres de la communauté lituanienne du

---

25 *Débats de la Chambre des communes*, 12 mars 1990, p. 9008.

26 *Débats de la Chambre des communes*, 6 mars 1990, p. 8842; 14 mars 1990, p. 9269; 27 mars 1990, p. 9820; 27 mars 1990, p. 9822; 29 mars 1990, p. 9935; 3 avril 1990, p. 10127; 4 avril 1990, p. 10173; 7 mai 1990, p. 11039; 30 mai 1990, p. 12055; 7 juin 1990, p. 12642; 26 juin 1990, p. 13090.

27 *Débats de la Chambre des communes*, 22 novembre 1989, p. 6262. Pour les élections de décembre, voir plus haut.

28 *Débats de la Chambre des communes*, 14 mars 1990, p. 9269; 19 mars 1990, p. 9456; 26 mars 1990, p. 9750-9751.

29 *Débats de la Chambre des communes*, 25 mai 1990, p. 11886; 14 juin 1990, p. 12675.

30 *Débats de la Chambre des communes*, 3 avril 1990, p. 10128; 4 avril 1990, p. 10173.

31 *Débats de la Chambre des communes*, 8 mai 1990, p. 1128; 30 avril 1990, p. 10791.

Canada à propos d'éventuelles réactions canadiennes.[32] Le 30 avril 1990, le premier ministre lituanien, M^me^ Prunskiene, a assisté à la séance parlementaire depuis la Galerie.[33]

Un comité s'est également penché sur la question balte. Un comité tripartite, parrainé par la communauté lituanienne du Canada, s'est d'ailleurs rendu en Lituanie en mars, au moment des élections. [34] Le gouvernement a, par la suite, consulté le groupe au sujet de l'indépendance lituanienne.[35]

Ce comité constitue le noyau d'un comité parlementaire pour les États baltes, dont font partie M. Bill Blaikie (NPD), M^me^ Pauline Browes (PC), M. Jesse Flis (Parti libéral) et M. David Kilgour (PC/Ind.) et dont l'objet est de :

> servir de tribune à un débat et à une interaction entre les parlementaires, le gouvernement canadien et les trois communautés baltes, (...) d'assurer la liaison entre les Canadiens concernés et le gouvernement canadien (...) et, avant tout, de pousser le gouvernement canadien à prendre toute mesure nécessaire pour faciliter l'indépendance de la Lituanie, d'exhorter l'Union soviétique à négocier un juste règlement de l'indépendance lituanienne et d'amener le public et les députés à prendre conscience des complexités de la situation balte. [36]

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Archerson, Neil, «The Trial of Lithuania», *New York Review of Books*, vol. 37, n° 7, 26 avril 1990, p. 3-4, 6.

Dreifelds, Juris, «Latvian National Rebirth», *Problems of Communism*, vol. 38, juillet-août 1989, p. 77-95.

Mantenieks, M., «The Baltic Dilemma», *Foreign Affairs*, vol. 69, été 1990, p. 167-169.

---

32 *Débats de la Chambre des communes*, 27 mars 1990, p. 9826-9827.

33 *Débats de la Chambre des communes*, 30 avril 1990, p. 10787.

34 *Débats de la Chambre des communes*, 6 mars 1990, p. 8868.

35 *Débats de la Chambre des communes*, 22 mars 1990, p. 9640.

36 Jesse Flis, *Communiqué*, 3 avril 1990.

Miljan, Toivo, «Perestroika in the Baltic Republics», *Behind the Headlines*, vol. 47, n° 4, printemps 1990, p. 1-19.

Radvanyi, Jean, «Pays baltes : le prix de l'indépendance», *Politique internationale*, n° 48, été 1990, p. 57-71.

Renewal and Challenge : the Baltic States 1988-1989, United States Congressional Committee on Security and Cooperation in Europe, 101st Congress, CSCE 101-1-12, Washington, USGPO, mars 1990, iii, 120 p.

Taagepera, Rein, «Estonia's Road to Independence», *Problems of Communism*, vol. 38, novembre-décembre 1989, p. 11-26.

Tarpas, Jan Arveds, *Impatient for Freedom? The Baltic Struggle for Independence*, Londres, Institute for European Defence and Strategic Studies, 1990, 36 p.

Vardys, V. Stanley, «Lithuanian National Politics», *Problems of Communism*, vol. 38, juillet-août 1989, p. 53-76.

ANNEXE 1

LES OBLIGATIONS INCOMBANT AU CANADA EN VERTU DES TRAITÉS*

Le Protocole de Genève (1925)

(Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques)

Signé par le Canada le 17 juin 1925, à Genève.
Ratifié le 6 mai 1930.

Dans le cas du Canada, la disposition suivante s'applique :

Le Protocole a force exécutoire en ce qui concerne ce pays dans le contexte de ses relations avec les États qui l'ont signé et ratifié, ou qui y adhèrent. Il cesse d'avoir force exécutoire pour le pays en question à l'égard de tout autre État ennemi dont les forces armées ou les alliés passent outre aux dispositions y étant énoncées.

La Charte des Nations Unies

Signée le 26 juin 1945.
Ratifiée le 9 novembre 1945.
Entrée en vigueur en ce qui concerne le Canada : le 9 novembre 1945.

Le Traité de l'Atlantique Nord

Signé le 4 avril 1949, à Washington (D.C.).
Ratifié le 3 mai 1949.
Entré en vigueur le 24 août 1949.

* Dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement.

Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires

(Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Également appelé Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.) Signé par les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni, le 5 août 1963 à Moscou.

Signé le 8 août 1963.
Ratifié le 28 janvier 1964.
Entré en vigueur le 10 octobre 1963.

Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique

(Traité sur les principes régissant les activités des États membres en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.)

Signé le 27 janvier 1967.
Ratifié le 10 octobre 1967.
Entré en vigueur le 10 octobre 1967.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP)

Le Traité interdit aux pays signataires non dotés d'armes nucléaires d'en acquérir et aux pays signataires en possédant d'en donner à des États n'en étant pas munis, ou de leur transmettre la technologie nécessaire pour en fabriquer. Traité adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 juin 1988. Signé à Londres, Moscou et Washington le 1er juillet 1968. Le Canada a par ailleurs conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un accord sur les garanties, comme l'exige le TNP.

Signé le 23 juillet 1968.
Ratifié le 8 janvier 1969.
Entré en vigueur en ce qui concerne le Canada : le 5 mars 1970.

Le Traité sur les fonds marins

(Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol.) Document approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 décembre 1970.

Signé le 11 février 1971.
Ratifié le 17 mai 1972.
Entré en vigueur le 18 mai 1972.

La Convention sur les armes biologiques

(Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.)

Signée le 10 avril 1972, à Londres, Moscou et Washington.
Ratifiée le 18 septembre 1972.
Entrée en vigueur en ce qui concerne le Canada : le 26 mars 1975.

La Convention sur la modification de l'environnement

(Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles.)

Signée le 18 mai 1977, à Genève.
Ratifiée le 11 juin 1981.
Entrée en vigueur le 5 octobre 1978.
Entrée en vigueur en ce qui concerne le Canada : le 11 juin 1981.

La Convention sur les armes produisant des effets traumatiques

(Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.)

Signée le 10 avril 1981.
Ce document n'a pas encore été ratifié par le Canada.

La Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire

Signée le 26 septembre 1986, à Vienne.
Ratifiée le 19 janvier 1990.
Entrée en vigueur en ce qui concerne le Canada : le 18 février 1990.

La Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique

(Convention sur l'aide à fournir en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique.)

Signée le 26 septembre 1986, à Vienne.
Ce document n'a pas encore été ratifié par le Canada.

La Convention sur la protection physique des matières nucléaires

(Convention visant à assurer la protection des matières nucléaires en entreposage et pendant le transport.)

Signée le 22 septembre 1980.
Ratifiée le 21 mars 1986.
Entrée en vigueur en ce qui concerne le Canada : le 8 février 1987.

Le Traité de l'Antarctique

(Traité qui garantit l'utilisation de l'Antarctique à des fins exclusivement pacifiques, et qui y interdit toute activité militaire, explosion nucléaire et destruction de déchets radioactifs.)

Accepté le 4 mai 1988.
Entré en vigueur : le 4 mai 1988.

ANNEXE 2

LES FORCES CANADIENNES

1. **Effectifs** (au 31 juillet 1990)

Force régulière	88 293
Première réserve	26 118
Réserve supplémentaire et Cadre des instructeurs des cadets[1]	33 348
Effectifs civils	39 288
	187 147

Commandements[2]	Force régulière	Réserves	Effectifs civils	Total[3]
Maritime	11 634	3 931	7 164	22 729
Force mobile	19 739	22 000	5 500	47 239
Aérien	22 883	1 350	6 868	31 101

---

1 Principaux commandements seulement; les totaux ne correspondent pas aux effectifs indiqués ci-dessus.

2 En juillet 1990.

3 En juillet 1990.

2. Commandements fonctionnels et régionaux

Commandement	Quartier général
Maritime	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Force mobile	Saint-Hubert (Québec)
Aérien	Winnipeg (Manitoba)
Forces canadiennes en Europe	Lahr (R. féd. d'Allemagne)
Commandement des communications des Forces canadiennes	Ottawa (Ontario)
Service de l'instruction des Forces canadiennes	Trenton (Ontario)
Région du Nord	Yellowknife (T.-N.-O.)

INFORMATIONS EXACTES EN JUILLET 1990.

3. Forces navales - Commandement maritime (Effectifs de la Flotte)

Type	Nombre[4]
Sous-marins de patrouille	3
Destroyers	18
Navires de soutien opérationnel	3
Petit navire-citerne	1
Navires de recherche	3
Patrouilleurs/Navires-écoles	12
Bateaux-portes	5
Ravitailleurs de réserve	14
Remorqueurs	14
Navires auxiliaires	25
Chasseurs de mines	2
	100

[4] En juillet 1990.

4. Forces terrestres - Force mobile et Forces canadiennes en Europe (Gros équipement)

Type	Nombre
Chars d'assaut	114 Leopard C-1
Véhicules blindés de reconnaissance	174 Lynx
Véhicules blindés de combat	195 Cougar
Véhicules blindés de transport de troupes	1 058 M-113 269 Grizzly
Artillerie (Obusiers)	12 Modèle 44 (L-5), sur bât (105 mm) 179 remorqués (105 mm) 76 auto-propulsés M-109 (155 mm)
Armes anti-chars Fusils sans recul	787 Carl Gustav 84 mm
Armes guidées anti-chars	151 missiles TOW
Défense aérienne	
Canons	57 L-40/60 (40 mm)
Missiles surface-air	111 engins Blowpipe

INFORMATIONS EXACTES EN JUILLET 1990.

5. Forces aériennes - Commandement aérien et Forces canadiennes en Europe (Gros équipement)[5]

Type	Nombre
Chasseurs	29 CF-5 (Freedom Fighter) 120 CF-18D (F/A-18A/B Hornet)
Contre-mesures électroniques	7 CC-117 (Mystère-Falcon 20) 16 CC-144 Challenger
Reconnaissance maritime	18 CP-140 Aurora 29 CP-121 Tracker
Transport	28 CC-130E/H/MT Hercules 5 CC-137 (Boeing 707) 7 CC-109 Cosmopolitan 8 CC-138 Twin Otter 11 CC-115 Buffalo 50 CT-133 Silver Star 108 CT-114 Tutor 21 CT-134/134 A-Musketeer 2 CC-142 Dash 8 2 CC-129 (Recherche et sauvetage)
Hélicoptères	
Guerre anti-sous-marine	35 CH-124 Sea King
Observation	66 CH-136 Kiowa
Transport	30 CH-135 Twin Huey 7 CH-147 Chinook
Recherche et sauvetage	13 CH-113/A Labrador/Voyageur 9 CH-118 Iroquois
Instruction	14 CH-139 (Bell 206)

INFORMATIONS EXACTES À L'ÉTÉ 1990.

---

[5] Y compris les appareils en réserve, en réparation et servant à l'instruction.

6. Forces canadiennes en Europe

Quartier général des Forces canadiennes en Europe, BFC Lahr, République fédérale d'Allemagne

BASES

Lahr
Baden-Soellingen

FORMATIONS

Détachement du Quartier général de la 1re Division aérienne du Canada, Lahr

4e Groupe-brigade mécanisé du Canada

Escadron de commandement et de transmissions du 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada, Lahr
8th Canadian Hussars (Princess Louise's), Lahr
3e Bataillon, The Royal Canadian Regiment, Baden-Soellingen
1er Bataillon, Royal 22e Régiment, Lahr
1er Régiment, Royal Canadian Horse Artillery, Lahr
4e Régiment de génie, Lahr
4e Bataillon des services, Lahr
4e Ambulance de campagne, Lahr
4e Peloton de la police militaire, Lahr
444e Escadron tactique d'hélicoptères, Lahr

1re Division aérienne du Canada

Quartier général de la 1re Division aérienne du Canada, Lahr
3e Escadre de chasse, Lahr
4e Escadre de chasse, Baden-Soellingen
409e Escadron d'appui tactique, Baden-Soellingen
421e Escadron d'appui tactique, Baden-Soellingen
439e Escadron d'appui tactique, Baden-Soellingen
1er Escadron de maintenance (Air), Baden-Soellingen

UNITÉS

Groupe de soutien du Canada

Unité mobile de soutien avancé, Lahr

Groupe médical du Canada

313e Hôpital de campagne, Lahr et Baden-Soellingen
319e Dépôt de matériel médical avancé, Lahr

Quartier général du Groupe des communications des FCE, Lahr

Escadron des communications, Lahr
Escadron des communications, Baden-Soellingen

4e Régiment de défense antiaérienne, Lahr et Baden-Soellingen

127e Batterie anti-aérienne d'aérodrome, Lahr
128e Batterie anti-aérienne d'aérodrome, Baden-Soellingen
129e Batterie anti-aérienne d'aérodrome, Lahr
Atelier du 4e Régiment de défense antiaérienne, Lahr
5e Unité des mouvements aériens, Lahr
35e Unité dentaire, BFC Lahr
Unité du service postal des Forces canadiennes en Europe, BFC Lahr

INFORMATIONS EXACTES EN DÉCEMBRE 1989.

Sources Aux entrevues avec le personnel du ministère de la Défense nationale (MDN) s'ajoutent les sources suivantes :

MDN, *Défense 89*

MDN, *Fiches techniques*

IISS, *The Military Balance 1988-1989.*

ANNEXE 3

CONTRIBUTION DU CANADA AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, DE 1948 À AUJOURD'HUI

Opération	Endroit	Dates	Contingent maximum	Contingent actuel	Contingent total de l'ONU
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)	Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie	1948	20	22	298
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	Cachemire	1949-1979	27	oui[1]	102-39
Commandement des Nations Unies en Corée (CNUC)[2]	Corée	1950-1954	8 000	-	
Commission de l'armistice militaire du commandement des Nations Unies (CAMCU)	Corée	1953-	2	1	
Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC)	Cambodge, Laos, Vietnam	1954-1974	133	-	
Force d'urgence des Nations Unies au Liban (FUNU I)	Égypte	1956-1967	1 007	-	6 373 3 378
Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (GONUL)	Liban	1958-1959	77	-	591-375
Organisation des Nations Unies au Congo (ONUC)	Congo (Zaïre)	1960-1964	421	-	19 828

Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (AETNU)	Nouvelle-Guinée occidentale	1962-1963	13	-	15 761
Mission d'observation des Nations Unies au Yémen (MONUY)	Yémen	1963-1964	36	-	189-25
Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP)	Chypre	1964-	1 126	575	6 411 2 345
République dominicaine (DOMREP)	République dominicaine	1965-1966	1	-	3
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (MONUIP)	Frontière indo-pakistanaise	1965-1966	112	-	96-78
Équipe d'observateurs au Nigéria (EON)	Nigéria	1968-1969	2	-	
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU 2)	Égypte (Sinaï)	1973-1979	1 145	-	6 973 4 031
Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC)	Sud-Vietnam	1973-	278	-	
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)	Israël/Syrie (Golan)	1974-	227	227	1 450
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	Liban	1978-	117	-	7 000- 5 773
Force multinationale et observateurs (FMO)	Égypte/ Israël	1982- (1986)	140	25	2 700
Mission de bons offices des Nations Unies au Pakistan et en Afghanistan	Afghanistan/ Pakistan	1988	5	-	50-40

Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Iran-Irak (GOMNUII)	Iran/Irak	1988	540	15	408-955
Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT)	Namibie	1989	301	-	4 650
Programme de déminage des Nations unies (MACTP)[3]	Pakistan	1989	14	-	70
Groupe d'observateurs des Nations unies en Amérique centrale (ONUCA)	Amérique centrale	1989 -	179	179	380
Office du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan[4] (OSGAP)	Afghanistan/ Pakistan	1990	1	1	10

1 Transport aérien du quartier général du Groupe, deux fois l'an (Rawalpindi - Srinagar).

2 Les opérations de l'ONU en Corée (1951-1953) et les opérations subséquentes menées par la Commission de l'armistice militaire du Commandement unifié des Nations Unies, de 1954 à aujourd'hui, ne satisfont pas à la définition du concept de «maintien de la paix» donnée dans le présent *Guide*.

3 Le Programme de déminage mené par l'ONU en Afghanistan pour y fournir une formation aux réfugiés afghans au Pakistan, en 1989, ne satisfait pas à la définition du concept de «maintien de la paix» donnée dans le présent *Guide*. Il s'agit plutôt d'un programme d'aide humanitaire. La contribution du Canada dans ce cas a pris fin en juillet 1990.

4 Une fois terminé le mandat de l'UNGOMAP, le 15 mars 1990, le Secrétaire général de l'ONU a mis sur pied l'OSGAP, qui comprend une petite cellule de planification militaire dont le rôle est d'aider le représentant du Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour favoriser un règlement politique du problème. Cette initiative ne satisfait cependant pas aux critères de la définition du concept de «maintien de la paix».

Source : Défense nationale, Canada, Direction des opérations de maintien de la paix.

ANNEXE 4

L'OPINION PUBLIQUE

Par le biais de multiples sondages réalisés entre les mois de juillet 1989 et juillet 1990, on a pu évaluer l'attitude des Canadiens et Canadiennes face à la limitation des armements, à la défense, à la politique extérieure et aux conflits régionaux. Voici un résumé de certains résultats,[1] résultats qui sont classés selon les trois rubriques suivantes : la politique de défense du Canada, la politique étrangère canadienne, et les affaires internationales.

LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA

Durant la période de juillet à septembre 1989, Gallup a réalisé un sondage d'opinion au Canada et dans onze autres pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). À la question de savoir si l'Alliance Atlantique devrait être maintenue, 78 p. 100 des 1 041 Canadiens et Canadiennes interrogés se sont déclarés favorables à cette proposition; 8 p. 100 estimaient que l'OTAN n'était plus nécessaire, et 14 p. 100 n'avaient pas d'opinion sur le sujet. Seuls les enquêtés des Pays-Bas approuvaient en une plus grande proportion le maintien de l'Alliance (81 p. 100).

En août 1989, Gallup Canada a demandé à 1 013 Canadiens et Canadiennes ce qu'ils pensaient des dépenses du gouvernement fédéral. Trente et un pour cent des personnes interrogées estimaient que le gouvernement fédéral consacrait une part trop importante de son budget à la défense et aux forces armées; 23 p. 100 maintenaient qu'il y allouait trop peu; 31 p. 100 croyaient qu'on y consacrait assez d'argent, et 15 p. 100 étaient sans opinion.

Dans un sondage réalisé pour le compte du *Toronto Star* et *de CTV News*, en janvier 1990, *Insight Canada Research of Toronto* a demandé à 1 002 Canadiens et Canadiennes si, vu les changements survenus en Europe de l'Est, le gouvernement devrait modifier le montant qu'il alloue à ses dépenses militaires. Soixante-six pour cent des personnes interrogées ont déclaré que

---

[1] En 1989, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI) a mené son troisième sondage annuel de l'opinion publique canadienne, dans le domaine de la paix et la sécurité internationales. Étant donné la longueur et l'étendue du sondage, il est à noter que seulement certaines questions et réponses figurent dans ce résumé. Pour une analyse plus détaillée de ce sondage, voir Michael Driedger et Don Munton, *Sécurité, limitation des armements et défense au Canada : les attitudes du public canadien*, Ottawa, ICPSI, décembre 1989; et Don Munton, «Des menaces peu communes et une sécurité commune», *Paix et Sécurité*, vol. 4, n° 4, hiver 1989-1990, p. 2-5.

le Canada devrait réduire ses dépenses militaires; 16 p. 100 estimaient qu'il ne devrait y apporter aucun changement; 13 p. 100 pensaient qu'il devrait les augmenter, et 6 p. 100 étaient sans opinion.

En janvier 1990, Gallup a demandé à 1 051 personnes ce qu'elles pensaient de la présence de troupes canadiennes en Europe. Cinquante-cinq pour cent des Canadiens et Canadiennes interrogés se sont dits favorables au maintien d'un contingent en Europe; 26 p. 100 soutenaient que les troupes devraient être rapatriées, et 19 p. 100 n'avaient pas d'opinion.

Dans un autre sondage Gallup mené, cette fois, en février 1990, trente-cinq pour cent des 1 003 personnes interrogées pensaient qu'Ottawa devrait continuer à autoriser les États-Unis à procéder à des essais de leurs missiles de croisière au-dessus du territoire canadien, alors que 57 p. 100 estimaient que cette permission devrait être révoquée. Huit pour cent n'avaient pas d'opinion sur le sujet.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

Dans la première question de son sondage de 1989, l'ICPSI demandait aux personnes interrogées si elles suivaient les nouvelles en ce qui concerne les affaires internationales et les questions de politique étrangère. Dix-neuf pour cent des Canadiens et Canadiennes qui ont participé au sondage ont déclaré les suivre de très près; 49 p. 100, d'assez près; 29 p. 100, pas tellement, et 4 p. 100, pas du tout.

Au sujet de la visite officielle du premier ministre Mulroney en Union soviétique à l'automne de 1989, 90 p. 100 des enquêtés pensaient que ce serait une bonne chose si le Canada et l'Union soviétique coopéraient de plus près. Interrogé sur les activités au sujet desquelles le Canada et l'Union soviétique devraient coopérer de plus près, 34 p. 100 des Canadiens et Canadiennes interrogés ont mentionné l'amélioration des relations Est-Ouest; 28 p. 100, l'augmentation des échanges culturels, scientifiques et éducatifs; 27 p. 100, l'accroissement du commerce entre les deux pays; 8 p. 100, l'avancement du contrôle des armes Est-Ouest, et 3 p. 100 l'entreprise d'une recherche conjointe dans l'Arctique.

À la question de savoir quelle importance la visite du premier ministre pourrait avoir quant à la paix internationale, 55 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elle la favoriserait, mais pas sensiblement; 39 p. 100 ont déclaré qu'elle n'aurait aucune importance à ce chapitre, et 6 p. 100 croyaient qu'elle y contribuerait beaucoup.

Interrogés sur ce qu'aurait dû faire le gouvernement au printemps de 1989 au sujet du budget fédéral et des dépenses prévues pour l'aide extérieure et la défense, 24 p. 100 des enquêtés ont répondu réduire les dépenses pour l'aide extérieure plutôt que pour la défense; 21 p. 100 ont soutenu que le gouvernement aurait dû opter pour l'option inverse; 29 p. 100, qu'il aurait dû réduire les dépenses encore un peu plus pour les deux; 10 p. 100, que les deux auraient dû être moins réduites; et 16 p. 100, que d'autres réductions auraient dû être faites plutôt que celles pour l'aide extérieure ou la défense.

Dans le sondage de l'ICPSI, on a également demandé aux personnes interrogées de classer trois types de menaces pesant sur le Canada à l'heure actuelle au niveau international. Quarante-trois pour cent des personnes ayant participé au sondage ont déclaré que les menaces économiques étaient les plus graves; 51 p. 100 ont choisi les menaces environnementales, et 6 p. 100 les menaces militaires. Interrogés sur l'importance relative de ces trois types de menace au cours des dix prochaines années, 28 p. 100 des enquêtés ont opté pour l'économie, 66 p. 100 pour les menaces environnementales, et 7 p. 100 pour les menaces militaires.

En novembre 1989, l'hebdomadaire *MacLean's* et *Decima Research* ont réalisé un sondage d'opinion auprès de 1 500 personnes. Ils leur ont demandé si les changements en Europe de l'Est justifieraient que le Canada offre une aide économique considérable afin d'encourager là-bas les réformes et la stabilité économique. Soixante-six pour cent des Canadiens et Canadiennes interrogés estimaient que la conjoncture est-européenne n'était pas l'affaire du Canada et qu'offrir une aide économique équivaudrait à gaspiller l'argent des contribuables canadiens. Trente et un pour cent des enquêtés étaient d'avis que le Canada devrait offrir une aide financière, même si cela devait se traduire par une augmentation des impôts.

LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Dans le sondage mené par l'ICPSI en 1989, on a demandé aux personnes interrogées quelle situation représentait la plus grande menace pour la paix mondiale. Cinq pour cent des Canadiens et Canadiennes ont répondu les actions soviétiques sur la scène internationale; 9 p. 100, les actions américaines; 21 p. 100, la course aux armements que se livrent les superpuissances; 25 p. 100, les conflits régionaux ailleurs dans le monde, et 40 p. 100, le déploiement d'armes nucléaires par de plus petits pays.

Quatre pour cent des personnes qui ont participé au sondage croyaient à la forte probabilité d'une guerre nucléaire au cours des dix prochaines années; 15 p. 100 croyaient à sa probabilité; 56 p. 100 estimaient un tel conflit improbable, et 25 p. 100, très improbable.

À la question de savoir comment l'usage d'armes nucléaires pourrait survenir, environ 75 p. 100 des enquêtés considéraient leur utilisation par des terroristes ou par un fou comme étant probable ou très probable. Environ 70 p. 100 des personnes interrogées croyaient également en la probabilité qu'elles soient utilisées par un pays autre que les États-Unis ou l'Union soviétique, dans un conflit régional. Par ailleurs, 9 p. 100 des Canadiens et Canadiennes croyaient à la forte probabilité de l'explosion accidentelle d'une arme nucléaire par suite d'une panne ou d'une erreur humaine; 36 p. 100 croyaient que ce scénario était probable; 38 p. 100 l'estimaient improbable, et 17 p. 100, très improbable.

En décembre 1989, Gallup Canada a mené un sondage auprès de 1 431 Canadiens et Canadiennes pour le compte des Nations Unies. Quarante-sept pour cent des personnes interrogées ont déclaré que les Nations Unies faisaient du bon travail, alors que 17 p. 100 se disaient d'avis contraire.

D'après un sondage Gallup réalisé en janvier 1990 auprès de 1 051 personnes, 24 p. 100 de la population canadienne pensait que la Guerre froide était terminée, alors que 59 p. 100 était d'avis contraire. Dix-sept pour cent n'avait pas d'opinion.

En mai 1990, *Southam News* et *Novosti News Agency* ont demandé à la maison Angus Reid de mener, de façon simultanée, un sondage d'opinion auprès de la population de Moscou et de celle de Toronto, de Montréal et de Vancouver. À la question de savoir comment l'on percevait l'unification possible des deux Allemagne, 82 p. 100 des 999 personnes interrogées au Canada ont répondu que ce serait une chose souhaitable ou que cela ne ferait aucune différence; 13 p. 100 disaient que ce serait une mauvaise affaire. À Moscou, 63 p. 100 des 1 137 soviétiques interrogés estimaient que l'unification était une chose souhaitable ou qu'elle ne changerait rien; 25 p. 100 étaient d'avis contraire.

ANNEXE 5

L'ÉQUILIBRE STRATÉGIQUE NUCLÉAIRE

ÉTATS-UNIS

	Lanceurs	Ogives	Puissance (Mt)	Nombre total d'ogives
ICBM				
Minuteman II	450	1	1,200	450
Minuteman II	200	3	0,170	600
Minuteman III 12A	300	3	0,335	900
MX	50	10	0,300	500
TOTAL	**1 000**			**2 450**
SLBM				
Poseidon C3	208	10	0,050	2 080
Trident C4	384	8	0,100	3 072
TOTAL	**592**			**5 152**
Bombardiers				
B-52 G/H	173	SRAM	0,170	1 100
B-1B	90	ALCM	0,05-15,0	1 600
FB-111A	48	Bombes	0,500	1 800
TOTAL	**311**			**4 500**
GRAND TOTAL	**1 903**			**12 100**

Source : Robert Norris et William Arkin, «Nuclear Notebook», *The Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 46, n° 1, janvier-février 1990.

L'ÉQUILIBRE STRATÉGIQUE NUCLÉAIRE

UNION SOVIÉTIQUE

	Lanceurs	Ogives	Puissance (Mt)	Nombre total d'ogives
ICBM				
SS-11				
M2	150	1	1,1	150
M3	210	3(MRV)*	0,350	210
SS-13	60	1	0,750	60
SS-17	100	4	0,750	400
SS-18 M4/M5	296/12	10	0,550/0,750	3 080
SS-19	300	6	0,550	1 800
SS-24 M1/M2	18/40	10	0,550	580
SS-25	170	1	0,550	170
TOTAL	**1 356**			**6 450**
SLBM				
SS-N-6	192	2(MRV)*	1,000	192
SS-N-8	286	1	1,500	286
SS-N-17	12	1	1,000	12
SS-N-18	224	7	0,500	1 568
SS-N-20	120	10	0,200	1 200
SS-N-23	96	4	0,100	384
TOTAL	**930**			**3 642**
Bombardiers				
Bear B/C	20	4 bombes ou 1 AS-3		80
Bear G	45	4 bombes ou 2 AS-4		270
Bear H	80	8 AS-15 ALCM ou bombes		640
Blackjack	17	6 AS-15 ALCM, 4 AS-16 SRAM et 4 bombes		283
TOTAL	**162**			**1 288**
GRAND TOTAL	**2 448**			**11 320**

Source : Robert Norris et William Arkin, «Nuclear Notebook», *The Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 46, n° 2, mars 1990.

* Compte pour une seule ogive.

ANNEXE 6

LE CANADA ET LA SÉCURITÉ AUX NATIONS UNIES

Il existe, aux Nations Unies, un certain nombre de tribunes où l'on aborde les questions portant sur la limitation des armements, le désarmement et les conflits régionaux. On peut ainsi citer :

a) la séance plénière de l'Assemblée générale
b) le Conseil de sécurité
c) la Première Commission (Commission des questions politiques et de sécurité)
d) la Commission politique spéciale
e) la Commission du désarmement
f) différents comités et organismes spéciaux
g) divers groupes d'étude
h) la Conférence du désarmement (CD).

A) LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans l'ensemble, l'Assemblée générale peut étudier toutes les questions ou tous les problèmes qui relèvent de la Charte des Nations Unies. L'une de ses tâches principales, toutefois, consiste à soumettre aux sept grandes commissions, et notamment à la Première Commission et à la Commission politique spéciale, les différents points inscrits à l'ordre du jour. Tous les membres des Nations Unies ont droit à être représentés aux grandes commissions. Lorsque les commissions ont fini de délibérer sur ces points, les projets de résolution font l'objet d'un scrutin et sont renvoyés à leur tour à l'Assemblée générale. Les résolutions finales sont alors adoptées ou rejetées par suite d'un scrutin pris en séance plénière.

B) LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

La tâche essentielle qui incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il a principalement pour rôle de trouver des solutions pacifiques aux différends et de prendre des mesures pour favoriser la paix. Le Conseil réagit aux événements internationaux dès qu'ils se produisent et, comme c'est le cas lorsqu'il organise des opérations de maintien de la paix, il met en place les mesures voulues pour empêcher les conflits ou en réduire l'importance. Le Conseil de sécurité comprend quinze membres, dont cinq membres permanents (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique)

et dix membres élus par l'Assemblée générale; ces derniers proviennent de diverses régions, et leur mandat est de deux ans. Il faut l'assentiment de neuf membres pour rendre exécutoires les décisions concernant les questions de procédure. Pour être mises en oeuvre, toutes les autres décisions nécessitent le soutien de neuf membres, dont les cinq membres permanents qui ont tous le droit de veto. En octobre 1988, le Canada a été élu au Conseil de sécurité avec un mandat de deux ans pour la cinquième fois depuis 1946. En 1989, les membres non permanents du Conseil de sécurité étaient : l'Algérie, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Éthiopie, la Finlande, la Malaisie, le Népal, le Sénégal et la Yougoslavie. En 1990, les membres non permanents du Conseil étaient : le Canada, la Colombie, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Éthiopie, la Finlande, la Malaisie, la Roumanie, le Yémen et le Zaïre.

C) LA PREMIÈRE COMMISSION

La Première Commission s'occupe de la limitation des armements, du désarmement et des questions de sécurité internationale. C'est un organisme délibérant et non une tribune de négociation. Ces dernières années, le nombre de résolutions dont il s'est occupé a atteint le chiffre de quatre-vingts par an. Au nombre des grandes questions offrant un intérêt particulier pour le Canada et abordées par la Première Commission durant la session de 1989 figuraient les suivantes : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction complète des essais nucléaires, les armes chimiques, l'interdiction de produire des matières fissibles pour les armements, et la rationalisation des travaux de la Commission. Les pays qui en font partie s'efforcent de parvenir à un consensus sur toutes les résolutions, mais beaucoup sont en fait mises aux voix.

D) LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE

Celle-ci étudie des questions très variées qui ne sont abordées par aucune des six autres grandes commissions. À la 44e session, elle s'est ainsi penchée sur les sujets suivants : les effets des radiations atomiques, la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), le comportement des Israéliens dans les territoires occupés, le maintien de la paix, l'information, les Îles Malgaches et, enfin, l'*apartheid*.

E) LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES (CDNU)

La CDNU est une autre assemblée délibérante dont les travaux sur la limitation des armements et le désarmement se limitent à certaines questions. En 1990, la CDNU s'est occupée des sujets suivants : le désarmement nucléaire, les armements navals et le désarmement, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le rôle des Nations Unies en matière de désarmement, le désarmement classique, la troisième décennie du désarmement et les informations objectives sur les questions militaires. À la 43e session qui a eu lieu en 1988, la CDNU a obtenu l'unanimité sur deux points, à savoir les mesures de vérification et de confiance, ce qui a permis de rayer ces points de l'ordre du jour. La Commission se réunit chaque année en mai, pendant environ un mois, et chaque État membre a le droit de participer à ses travaux. À la différence de la Première Commission, elle doit parvenir à un consensus sur toutes ses décisions.

F) LES DIFFÉRENTS COMITÉS ET ORGANISMES SPÉCIAUX

Ce sont généralement des organismes fonctionnant en vertu d'un mandat de l'Assemblée générale. Ils peuvent être constitués pour une durée plus ou moins longue, tout dépendant de la nature de leurs travaux et des objectifs visés. On y trouve des organismes tels que le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR), le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (COPUS), le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Comité préparatoire de la Quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Comité spécial de l'océan Indien, et la Conférence du désarmement (voir-ci-dessous). Au cours de la session de 1990 de la Conférence du désarmement, le Canada a présidé aux travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

G) LES DIVERS GROUPES D'ÉTUDES

Il arrive parfois que l'Assemblée générale demande que l'on procède à des études spéciales sur différentes questions se rapportant à la limitation des armements, au désarmement et aux conflits internationaux. En 1989, quatre groupes d'étude poursuivaient leurs travaux sur divers sujets, dont le rôle de l'ONU en matière de vérification, les armes nucléaires, les mesures efficaces et vérifiables nécessaires pour faciliter la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et enfin l'instauration de la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques. M. Fred Bild, sous-ministre adjoint chargé des Affaires politiques et de la

Sécurité internationale, à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, a présidé le groupe d'étude sur la vérification. Le Canada ne participe pas aux autres études.

H) LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT (CD)

La Conférence du désarmement est une commission de quarante États, distincte des Nations Unies mais mandatée par elles; le Canada en fait partie depuis ses origines. C'est le seul organisme multilatéral dont le monde dispose pour poursuivre des négociations sur le désarmement. Il se réunit deux fois par an à Genève afin de mener des négociations sur les questions suivantes : l'interdiction des essais nucléaires; l'arrêt de la course aux armements nucléaires; le désarmement nucléaire; la prévention de la guerre nucléaire et tout ce qui s'y rapporte; les armes chimiques; la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; la conclusion d'accords internationaux efficaces pour garantir les États non munis d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires; les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes connexes; les armes radiologiques, et un programme complet de désarmement. La CD met également sur pied des groupes de travail et des comités spéciaux pour étudier différents problèmes. Ses décisions sont prises à l'unanimité.

RÉPERTOIRE DES SCRUTINS PRIS AU CONSEIL DE SÉCURITÉ (DU 1er JUILLET 1989 AU 1er JUILLET 1990)

Le Canada a voté EN FAVEUR des résolutions suivantes que le Conseil de sécurité a adoptées :

S/RES/636 (6 juillet 1989) - Objet : Réaffirmation que la Convention de Genève est applicable aux territoires de la Palestine.

S/RES/637 (27 juillet 1989) - Objet : Les efforts de paix en Amérique centrale.

S/RES/638 (31 juillet 1989) - Objet : Les prises d'otages et les enlèvements.

S/RES/639 (31 juillet 1989) - Objet : Prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

S/RES/640 (29 août 1989) - Objet : La situation en Namibie avant la tenue d'élections libres.

S/RES/641 (30 août 1989) - Objet : Réaffirmation que la Convention de Genève est applicable aux territoires de la Palestine.

S/RES/642 (29 septembre 1989) - Objet : Reconduction du mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran-Iraq.

S/RES/643 (31 octobre 1989) - Objet : La situation en Namibie avant la tenue d'élections libres.

S/RES/644 (7 novembre 1989) - Objet : Création du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA).

S/RES/645 (29 novembre 1989) - Objet : Renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

S/RES/646 (14 décembre 1989) - Objet : Prolongation du stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

S/RES/647 (11 janvier 1990) - Objet : Prolongation de l'affectation temporaire en Afghanistan et au Pakistan d'officiers menant déjà des opérations des Nations Unies.

S/RES/648 (31 janvier 1990) - Objet : Prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

S/RES/649 (12 mars 1990) - Objet : Efforts visant à régler le problème chypriote.

S/RES/650 (27 mars 1990) - Objet : Élargissement du mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA).

S/RES/651 (29 mars 1990) - Objet : Reconduction du mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran-Iraq.

S/RES/652 (17 avril 1990) - Objet : Demande d'admission de la République de Namibie à l'Organisation des Nations Unies.

S/RES/653 (20 avril 1990) - Objet : Ajout de nouvelles tâches au mandat de l'ONUCA.

S/RES/654 (4 mai 1990) - Objet : Prorogation du mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale.

S/RES/655 (31 mai 1990) - Objet : Renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

S/RES/656 (8 juin 1990) - Objet : Prolongement des fonctions qui incombent à l'ONUCA.

S/RES/657 (15 juin 1990) - Objet : Prolongation du stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

S/RES/658 (27 juin 1990) - Objet : Efforts visant à régler la question du Sahara occidental.

Au cours de la période visée, quatre résolutions provisoires ont été rejetées. La première, que le Canada avait entérimée, demandait à Israël de mettre fin à son siège dans les territoires occupés. Les États-Unis ont été les seuls à voter contre. La seconde, contre laquelle le Canada avait voté, déplorait vivement l'intervention des États-Unis au Panama et exigeait la cessation immédiate de l'intervention et l'évacuation du Panama par les forces américaines. Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont eux aussi voté contre la résolution provisoire; la Finlande s'est abstenue.

Le Canada a appuyé les deux autres résolutions provisoires auxquelles seuls les États-Unis ont opposé leur veto. La première déplorait les événements qui s'étaient produits le 29 décembre 1989 à la résidence de l'ambassadeur du Nicaragua en République du Panama, et elle déclarait que ceux-ci constituaient une violation des privilèges et immunités reconnus par le droit international et stipulés dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires. La seconde prévoyait l'établissement d'une Commission afin d'examiner la politique et les pratiques d'Israël dans les territoires occupés.

Source du Répertoire des scrutins pris au Conseil de sécurité : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Ottawa.

Résolutions sur la limitation des armements, le désarmement et la sécurité internationale adoptées à la 44e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la suite des délibérations de la Première Commission

Résolutions appuyées par le Canada

N° de la résolution (et auteur principal)	Résolution	Vote (Pour/Contre/Abstentions)
44/104 (Mexique)	Traité de Tlatelolco	147-0-3
44/107 (N.-Z.)*	Urgence d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires	145-2-6
44/108 (Égypte)	Zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient	Consensus
44/109 (Pakistan)	Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	116-3-32
44/110 (Bulgarie)	Garanties des États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation de ces armes	131-0-21
44/111 (Pakistan)	Assurances quant à l'utilisation des armes nucléaires	151-0-3
44/112 (Égypte)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace	153-1-0
44/113A (Kenya)	Dénucléarisation de l'Afrique	147-0-4
44/114B (RFA)	Budgets militaires	127-0-15
44/115A (Can./Pol.)*	Armes chimiques et bactériologiques	Consensus

* Résolution co-parrainnée par le Canada.

44/115B (Australie)*	Armes chimiques et biologiques : mesures visant à maintenir l'autorité du Protocole de Genève	Consensus
44/115C (Australie)*	Armes chimiques et biologiques	Consensus
44/116B (R.-U.)*	Négociations bilatérales sur les armes nucléaires	91-0-61
44/116C (Chine)	Désarmement classique	Consensus
44/116D (Chine)	Désarmement nucléaire	Consensus
44/116E (R.-U.)*	Information objective sur les questions militaires	132-0-13
44/116F (Danemark)	Désarmement classique	Consensus
44/116H (Canada)*	Interdiction de production de matières fissiles	147-1-6
44/116I (France)	Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe	Consensus
44/116J (Bulgarie)	Conversion des ressources militaires	153-0-1
44/116L (Yougoslavie)	Désarmement et développement	Consensus
44/116M (Suède)	Armements navals et désarmement	154-1-0
44/116N (Colombie)*	Transferts internationaux d'armes	143-0-12
44/116O (Brésil)	Conférence d'examen du Traité sur les fonds marins	Consensus
44/116Q (Cameroun)	Rapport de la Commission du désarmement de l'ONU	Consensus

44/116R (Kenya)	Déversement hostile de matières radioactives	150-0-4
44/116T (URSS)	Armes radiologiques	Consensus
44/116U (RFA)*	Contribution des mesures de confiance et de sécurité	Consensus
44/117B (Belgique)*	Désarmement régional	Consensus
44/117E (Nigéria)	Programme de bourses d'études de l'ONU sur le désarmement	Consensus
44/117F (Népal/Pérou/ Togo)	Centre régional de l'ONU pour la paix et le désarmement en Asie, en Afrique et en Amérique latine	153-1-1
44/118B (RDA)	La science et la technologie au service du désarmement	154-0-1
44/119A (Mexique)	Programme général de désarmement	154-0-1
44/119C (Zaïre)	Rapport de la Commission du désarmement	Consensus
44/119F (N.-Z.)	Traité concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud	151-0-4
44/119G (Mongolie)	Semaine du désarmement	Consensus
44/119H (Nigéria)	Déclaration faisant des années 1990 la troisième Décennie du désarmement	Consensus
44/122 (Président)	Respect des accords de limitation des armements	Consensus
44/123 (Costa Rica)	Éducation en matière de désarmement	149-0-5

44/125 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée	Consensus
	Projets de décision	
(Suède)	Armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	Consensus
(Tchécoslovaquie)	Coopération internationale au service du désarmement	Consensus
	Résolutions rejetées par le Canada	
44/114A (Roumanie)	Réduction des budgets militaires	116-10-19
44/117C (Inde)	Interdiction d'utiliser des armes nucléaires	134-17-4
44/117D (Mexique)	Gel des armes nucléaires	136-13-5
44/119B (RDA)	Non-utilisation des armes nucléaires et prévention de la guerre nucléaire	129-17-7
44/119E (RDA)	Cessation de la course aux armements nucléaires et prévention de la guerre nucléaire	138-11-6
	Résolutions au sujet desquelles le Canada s'est abstenu	
44/20 (Brésil)	Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud	146-1-2
44/105 (Mexique)	Cessation de tous les essais nucléaires	136-3-13
44/106 (Mexique)	Conférence de modification du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires	127-2-22
44/113B (Kenya)	Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud	137-4-10

44/116A (Iraq)	Interdiction de mettre au point, de produire, de stocker et d'utiliser des armes radiologiques	124-2-26
44/116G (URSS)	Application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies	129-1-25
44/116K (Yougoslavie)	Négociations bilatérales sur les armes nucléaires	134-0-18
44/116P (RDA)	Concepts de sécurité défensive	131-0-19
44/116S (Pérou)	Désarmement classique à l'échelle régionale	119-1-31
44/117A (Mexique/Sri Lanka)	Campagne mondiale de désarmement	144-0-10
44/118A (Inde)	Incidence des développements scientifiques et techniques	137-3-14
44/119D (Yougoslavie)	Rapport de la Conférence du désarmement	138-8-9
44/120 (Sri Lanka)	Océan Indien - Zone de paix	137-4-14
44/121 (Jordanie)	Armement nucléaire israélien	104-2-43
44/126 (Yougoslavie)	Renforcement de la sécurité internationale	128-1-24

Au total, le Canada a voté «oui» pour 40 (20 consensus) résolutions; «non», pour 5 résolutions; et s'est abstenu dans 15 cas.

Source des données concernant les résolutions sur la limitation des armements, le désarmement et la sécurité internationale : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *Le Bulletin du désarmement*, n° 12, Ottawa, hiver 1989-1990, p. 15-16.

44/125 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée	Consensus
	Projets de décision	
(Suède)	Armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	Consensus
(Tchécoslovaquie)	Coopération internationale au service du désarmement	Consensus
	Résolutions rejetées par le Canada	
44/114A (Roumanie)	Réduction des budgets militaires	116-10-19
44/117C (Inde)	Interdiction d'utiliser des armes nucléaires	134-17-4
44/117D (Mexique)	Gel des armes nucléaires	136-13-5
44/119B (RDA)	Non-utilisation des armes nucléaires et prévention de la guerre nucléaire	129-17-7
44/119E (RDA)	Cessation de la course aux armements nucléaires et prévention de la guerre nucléaire	138-11-6
	Résolutions au sujet desquelles le Canada s'est abstenu	
44/20 (Brésil)	Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud	146-1-2
44/105 (Mexique)	Cessation de tous les essais nucléaires	136-3-13
44/106 (Mexique)	Conférence de modification du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires	127-2-22
44/113B (Kenya)	Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud	137-4-10